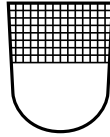


Canton de Fribourg

Compte rendu
du Conseil d'Etat
du Canton de Fribourg

Année 2006



Canton de Fribourg

Compte rendu du Conseil d'Etat
pour l'année 2006

Direction
de l'instruction publique,
de la culture et du sport

Imprimerie Saint-Paul, Fribourg 2007

Table des matières

Direction	5		
1. Législation	5	3. Ecole enfantine, partie alémanique	16
2. Généralités	5	4. Ecole primaire, partie francophone	16
3. Conférences intercantionales des Directrices et Directeurs	6	5. Ecole primaire, partie alémanique	18
 I. Secrétariat général	7	6. Cycle d'orientation, partie francophone ..	19
1. Généralités	7	7. Cycle d'orientation, partie alémanique ..	21
2. Contentieux	7	8. Enseignement spécialisé et services auxiliaires scolaires	22
3. Collaboration intercantonale	8	9. Echanges scolaires	24
 II. Service des ressources	9	 V. Enseignement secondaire du deuxième degré	25
1. Généralités	9	1. Généralités	25
2. Ressources humaines	9	2. Collège Saint-Michel	27
3. Constructions scolaires	9	3. Collège Sainte-Croix	29
4. Transports scolaires	10	4. Collège de Gambach	31
5. Répartition des frais afférents à la scolarité obligatoire	10	5. Collège du Sud	33
6. Convention intercantonale de la Suisse du Nord-Ouest relative à l'accueil réciproque des élèves	10	6. Ecole cantonale de degré diplôme (ECDD)	34
 III. Office cantonal du matériel scolaire	10	7. Gymnase intercantonal de la Broye	35
1. Généralités	10	 VI. Service des affaires universitaires ..	37
2. Activités	10	1. Politique universitaire	37
3. Commission de surveillance	11	2. Formation des enseignants	37
4. Personnel	11	3. Haute école spécialisée	38
5. Vers l'extérieur	11	 VII. Université	38
 IV. Services de l'enseignement obligatoire	12	1. Etudiants	39
1. Généralités	12	2. Organes centraux	39
2. Ecole enfantine, partie francophone	14	3. Corps professoral	39
		4. Organisation des études	40
		5. Finances	40
		6. Constructions et locaux	40
		7. Quelques faits marquants	40

VIII. Haute Ecole pédagogique (HEP) ..	40	XIII. Service du sport	52
1. Généralités	40	1. Commission cantonale des sports et de l'éducation physique	52
2. Secteur «Formation initiale»	41	2. Education physique (école)	52
3. Secteur «Ressources, recherche et développement pédagogiques»	42	3. Jeunesse + Sport	52
4. Centre fri-tic	43	4. Sport-Toto	53
IX. Haute école de santé – Ecole du personnel soignant	44	XIV. Service de la culture	54
1. Organe	44	1. Promotion de la culture	54
2. Les programmes	44	2. Archives de l'Etat	56
3. Filière infirmière HES	44	3. Bibliothèque cantonale et universitaire ..	58
4. HES-SO Fribourg: collaboration et qualité	46	4. Conservatoire	64
5. Programme technicien et technicienne en salle d'opération (TSO)	46	5. Musée d'art et d'histoire	67
6. Programme aide soignant-e	46	6. Musée d'histoire naturelle	69
7. Programme assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC)	46	7. Château de Gruyères	71
8. Lieux de la pratique – Stages	46	8. Centre suisse de recherche et d'information sur le vitrail à Romont	71
9. Personnel	46	9. Espace Tinguely – Niki de Saint Phalle ..	72
10. Manifestations organisées à la HEDS-FR et communication	46	10. Musée romain de Vallon	72
X Haute école fribourgeoise de travail social	47	XV. Service archéologique	73
1. Le comité de direction	47	1. Généralités	73
2. La formation initiale	47	2. Fouilles et études de bâtiments	73
3. Les autres missions HES	48	3. Prospections, sondages et surveillance de travaux	73
4. Personnel	48	4. Collaboration avec le Service des biens culturels	73
5. Manifestations organisées à la HEF-TS et communication	48	5. Collaboration avec le Service des cons- tructions et de l'aménagement (SeCA) ..	74
 		6. Travaux postfouilles: documentation, restauration, mise en valeur et inventaire	74
XI. Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes	49	7. Autres activités	76
1. Orientation professionnelle	49		
2. Formation des adultes	50	XVI. Service des biens culturels	78
 		1. Recensements des biens culturels	78
XII. Subsidés de formation	51	2. Mesures de protection	78
1. Commission des subsidés de formation	51	3. Conservation des biens culturels	78
2. Bourses	51	4. Documentation sur le patrimoine	79
3. Prêts de formation	51	5. Publications et actions de sensibilisation	79
		6. Protection des biens culturels en cas de conflits et de crises	79
		7. Commissions	79

Direction

1. Législation

1.1 Loix et décrets

Décret du 9 mai 2006 relatif à l'octroi d'un droit de superficie et d'une subvention en vue de la réalisation du site sportif de Saint-Léonard, à Fribourg.

Décret du 15 mai 2006 portant approbation de la modification de l'accord intercantonal sur la reconnaissance des diplômes de fin d'études.

Loi du 15 mai 2006 modifiant la loi sur les affaires culturelles.

Décret du 3 octobre 2006 modifiant le décret relatif à une conception générale de l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement, à tous les degrés de la scolarité.

1.2 Ordonnances, arrêtés et règlements

Ordonnance du 13 mars 2006 concernant l'admission en formation initiale à la Haute Ecole pédagogique fribourgeoise.

Ordonnance du 13 mars 2006 limitant le nombre d'admissions à la Haute Ecole pédagogique fribourgeoise pour l'année scolaire 2006/07.

Ordonnance du 13 mars 2006 concernant la capacité d'accueil en section de médecine humaine et dentaire et l'introduction du test d'aptitudes aux études de médecine à l'Université pour l'année 2006/07.

Ordonnance du 23 mai 2006 ratifiant le règlement concernant l'admission à l'Université de Fribourg.

Ordonnance du 27 juin 2006 fixant le montant des indemnités des adjoints et adjointes de direction dans les cycles d'orientation.

Règlement du 4 juillet 2006 sur les subventions pour les constructions d'écoles enfantines, primaires et du cycle d'orientation.

Ordonnance du 22 août 2006 modifiant l'ordonnance concernant la finance d'inscription et les taxes de cours pour la formation initiale et le cours préparatoire à la Haute Ecole pédagogique.

Règlement du 22 août 2006 concernant la maturité professionnelle commerciale.

Ordonnance du 19 septembre 2006 concernant la délivrance d'un Bachelor of Arts in Music par la Haute Ecole de musique du Conservatoire.

Ordonnance du 19 septembre 2006 modifiant l'ordonnance sur la formation initiale d'infirmier et d'infirmière à la Haute Ecole de santé Fribourg.

Ordonnance du 19 septembre 2006 sur la formation bachelior en soins infirmiers à la Haute Ecole de santé Fribourg.

Ordonnance du 2 octobre 2006 concernant la finance d'inscription et les taxes de cours pour la formation initiale à la Haute Ecole fribourgeoise de travail social.

Ordonnance du 5 décembre 2006 modifiant l'arrêté sur l'éducation routière à l'école.

2. Généralités

A l'échelle helvétique, l'année 2006 a été marquée par un renforcement accéléré de la coordination intercantonale en matière de politique scolaire. Ce mouvement de fond touche aussi le canton de Fribourg, qui doit adapter des points non négligeables de sa législation scolaire. D'autres projets ont également bien avancé dans le domaine de l'école, tels que par exemple l'ouverture des premières classes-relais ou l'inauguration des locaux définitifs pour l'inspection francophone nord; les différents chapitres qui suivent signalent un nombre important d'éléments nouveaux. Dans le domaine de la culture, il convient de signaler notamment le bilan intermédiaire positif en matière de partenariats de création et l'inauguration des nouveaux locaux du Conservatoire. S'agissant du sport, la DICS et la DAEC ont mené à bien le dossier de la subvention du futur complexe sportif de St-Léonard.

2.1 Renforcement de la coordination intercantonale

Le 21 mai 2006, le peuple et les cantons ont approuvé à une très large majorité la révision des articles de la Constitution fédérale sur la formation. La collaboration entre les cantons et entre les cantons et la Confédération est par conséquent devenue un principe constitutionnel visant à assurer la qualité et la perméabilité du système éducatif; l'harmonisation de certains paramètres devient une obligation et l'ensemble du domaine des hautes écoles doit être piloté conjointement par la Confédération et les cantons.

Dans le secteur de la scolarité obligatoire, les cantons doivent dorénavant harmoniser l'instruction publique, l'âge de l'entrée à l'école, la durée et les objectifs des niveaux d'enseignement et le passage de l'un à l'autre, ainsi que la reconnaissance des diplômes, sans quoi la Confédération légifère à leur place. Afin d'anticiper la votation populaire du 21 mai et de fournir aux citoyennes et citoyens un exemple concret de ce que peut être l'harmonisation intercantonale, la CDIP a mis en consultation le 16 février un projet d'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (accord HarmoS). Le même jour, la CIIP mettait en consultation un projet de convention scolaire romande, qui s'inscrit dans le cadre de HarmoS au niveau de la région linguistique. Les gouvernements cantonaux ont été appelés à faire part de leurs observations sur ces deux projets jusqu'au 30 novembre 2006. Pour le canton de Fribourg, la DICS a organisé une procédure de

consultation des Directions, des partis et des organisations intéressées, conformément à la pratique habituelle en matière de consultation cantonale. Simultanément, le Conseil d'Etat a transmis les deux documents au Grand Conseil, accompagnés du rapport n° 255 du 4 avril 2006 qui leur est consacré. Le Gouvernement a invité le Parlement à instituer une commission interparlementaire et à en nommer les sept représentantes et représentants, en application de la Convention des conventions. A l'issue de ces deux consultations internes, le Conseil d'Etat a transmis ses observations à la CDIP et à la CIIP par courriers du 21 novembre 2006, auxquels le rapport de consultation était annexé. Ces documents ont également été diffusés à la presse et par internet.

En matière de mise à disposition d'indicateurs pour le pilotage et le contrôle de qualité de l'Espace suisse de formation, la CDIP, après avoir élaboré un concept de monitoring depuis plusieurs années, a été en mesure de faire publier en décembre 2006 le premier rapport de monitoring «L'Éducation en Suisse».

Enfin, il faut signaler encore que les cantons doivent également harmoniser leurs pratiques en ce qui concerne l'enseignement spécialisé, ce d'autant plus que, du fait de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches (RPT), la Confédération transmet aux cantons l'ensemble des tâches relatives à l'enseignement spécialisé. Pour répondre à cette nécessité, la CDIP a mis en consultation un projet d'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée. Pour le canton de Fribourg, une consultation a été menée et le Conseil d'Etat a pu transmettre ses observations à la CDIP lors de sa première séance de l'année 2007. La réforme de l'organisation de l'enseignement spécialisé sera de taille dans le canton de Fribourg, puisqu'il s'agit également de transférer la compétence de ce domaine de la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) vers la DICS. Du fait du retrait de l'Assurance-invalidité (AI) fédérale de l'enseignement spécialisé, la distinction qui prévalait entre domaines AI (enseignement spécialisé) et domaine non AI (services auxiliaires scolaires, SAS) s'estompe. Il y a lieu dorénavant de considérer l'enseignement spécialisé et les SAS comme des mesures appartenant au même domaine des mesures d'aides pour les enfants en difficulté d'apprentissage. Il faut donc organiser l'aide aux enfants en difficulté d'apprentissage d'une manière globale et avec un souci de bonne gouvernance du système. Un groupe de travail analyse les incidences de tous ces changements et prépare des propositions pour les gérer.

2.2 Travaux de révision de la loi scolaire et de son règlement d'exécution

Les enjeux de la révision en cours de la loi scolaire et de son règlement d'exécution sont présentés de manière détaillée dans le rapport n° 176 du Conseil d'Etat au Grand Conseil, dont ce dernier a pris acte le 2 février 2005. Durant l'année 2006, la Direction a continué ses travaux de préparation des avant-projets de loi et de règlement scolaires, qui ont fait l'objet d'un grand nombre de séances réunissant la Directrice ICS, les chefs des services de l'enseignement obligatoire et leurs adjoints, le secrétaire général et les deux conseillers

juridiques du SG-DICS. Les domaines abordés par cette législation sont à la fois nombreux, divers et complexes. Des groupes de travail sont affectés à des sous-projets particuliers. Paradoxalement, l'accélération mentionnée en matière de coordination intercantonale a freiné les travaux de révision de la législation scolaire fribourgeoise. En effet, les projets d'accords intercantonaux de la CDIP et de la CIIP ont été mis en consultation plus tôt qu'initialement annoncé, du fait de la date choisie pour la votation fédérale, et il est alors devenu prématuré de boucler les avant-projets de loi et de règlement scolaires avant de connaître les versions finales des deux accords. Celles-ci seront fixées dans le courant de l'année 2007. Il sera alors possible d'ajuster les avant-projets fribourgeois en vue de la procédure de consultation. S'agissant de la deuxième année d'école enfantine, dont le principe n'est plus contestable et qui implique des travaux de planification pour les autorités communales, il est prévu d'en fixer plus rapidement les bases légales, afin que les communes qui le souhaitent puissent mettre en œuvre cette mesure à la rentrée 2008.

3. Conférences intercantionales des Directrices et Directeurs

La Directrice ICS participe activement aux conférences intercantionales travaillant dans les domaines de l'instruction publique, de la culture et du sport. Alors que les collaborations ne concernant qu'un degré d'enseignement ou un service (en particulier, Gymnase intercantonal de la Broye, Accord intercantonal universitaire, Conférence universitaire suisse, Conférence universitaire de Suisse occidentale, Comité stratégique HES-SO), sont évoquées ci-après dans les chapitres des services concernés, les trois conférences ci-dessous sont plus globales et font l'objet d'une présentation détaillée dans le chapitre de la Direction.

3.1 Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

Au cours de l'année 2006, la CDIP s'est réunie à trois reprises en séance plénière ordinaire. Elle a notamment traité des sujets et projets suivants: projet d'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (accord HarmoS), standards de formation HarmoS, révision des articles de la Constitution fédérale sur la formation (votation populaire du 21 mai 2006), RPT et enseignement spécialisé, Masterplan HES 2008-2011, Message du Conseil fédéral relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI), optimisation de la transition scolarité obligatoire – degré secondaire II, mise en place du Centre de services Formation professionnelle / orientation professionnelle (CSFO), monitoring de l'éducation en Suisse et premier rapport à ce sujet, ainsi que les divers dossiers concernant la formation professionnelle et qui ne relèvent pas du domaine de compétences de la DICS, mais de celui de la DEE. Pour plus de précisions, on se référera au rapport d'activité de la Conférence.

La Directrice ICS est membre de l'assemblée plénière de la CDIP. Le 9 mars 2006, elle a été élue à la présidence de la

Conférence et est entrée en fonction le 1^{er} juillet. Le comité de la Conférence a siégé à quatre reprises et pris aussi un certain nombre de décisions par voie de circulation.

3.2 Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)

Au cours de l'année 2006, la CIIP s'est réunie à cinq reprises. Elle a notamment traité des sujets et projets suivants: projet de convention scolaire romande, incidence de celui-ci sur l'organisation de la CIIP, tests de référence et profils de compétences romands, politique de l'enseignement du français (langue 1), dispositif de suivi de l'enseignement des mathématiques, portfolio européen des langues. Pour plus de précisions, on se référera au rapport d'activité de la Conférence. Par ailleurs, depuis septembre 2004, la CIIP siège également partiellement en tant que Conseil politique de la Conférence universitaire de Suisse occidentale (CUSO). Le canton de Fribourg a accueilli l'assemblée annuelle du 8 et 9 juin, à Charmey.

La Directrice ICS est membre de l'assemblée plénière de la CIIP, dont elle a assumé la vice-présidence jusqu'à son entrée en fonction à la présidence de la CDIP.

3.3 Conférence de l'instruction publique de la Suisse du Nord-Ouest (NWEDK)

Au cours de l'année 2006, la NWEDK a notamment traité des sujets et projets suivants: évaluation externe des écoles du degré secondaire II, réseau «promotion de l'apprentissage des langues dans les écoles connaissant une forte proportion d'enfants migrants», benchmarking au niveau du degré secondaire II, coopération des cantons de BL, BS, BE, FR, SO et VS en matière d'enseignement du français en tant que langue 2 et de l'anglais en tant que L3 dès la 5^e année primaire, développement d'instruments pour l'évaluation des compétences en langues étrangères, projet de plan d'études de la Suisse alémanique, mesure des prestations à l'école obligatoire. Pour plus de précisions, on se référera au rapport d'activité de la Conférence. Pour certains objets concernant l'ensemble de la partie alémanique du pays, les trois conférences alémaniques se regroupent au sein de la D-EDK.

La Directrice ICS est membre de l'assemblée plénière de la NWEDK.

ments, ainsi que l'appui opérationnel à la Directrice ICS, qui comprend le secrétariat de direction et la traduction. C'est dans le contexte de cette organisation que les collaboratrices et collaborateurs du secrétariat général ont accompli leurs tâches d'état-major au cours de l'année 2006 pour la Directrice ICS et également apporté leur contribution aux travaux des unités administratives de la Direction, sous forme de documents écrits, d'avant-projets de lois et règlements, de participation à des projets et à des séances (de manière permanente, présidence de la Conférence des chefs de service de l'enseignement, pilotage des procédures budgétaires et comptables, groupe de travail de reconnaissance de titres d'enseignement) et de conférences données sur divers thèmes (aspects juridiques de la profession enseignante, responsabilité professionnelle du corps enseignant et des cadres scolaires, rôle et compétences des commissions scolaires, principes de fonctionnement de la gestion publique dans le domaine de l'enseignement, politique de la formation, collaboration intercantonale). En 2006, le secrétariat général a été particulièrement impliqué dans les travaux de révision de la loi scolaire et de son règlement d'application, de la loi sur les subsides de formation, de celle sur l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière et de celle sur l'Office cantonal du matériel scolaire, dans les réponses aux consultations de la CDIP sur le projet d'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire et sur le projet d'accord intercantonal sur la collaboration dans le domaine de la pédagogie spécialisée, et à la consultation de la CIIP sur le projet de convention scolaire romande, dans la réorganisation de l'enseignement spécialisé et des services auxiliaires scolaires, ainsi que dans l'organisation des journées portes ouvertes de l'école fribourgeoise, qui auront lieu en avril 2007. Il a également été appelé à piloter le groupe de travail pour l'élaboration d'une convention relative à l'organisation de l'enseignement religieux dans les écoles de la scolarité obligatoire, ainsi que le groupe de travail chargé de proposer des mesures pour la sécurité du personnel de l'Etat dans le domaine scolaire; un rapport a été adopté par ce dernier le 7 juin 2006 et transmis à la Direction le 27 juillet. Parmi les collaborations avec d'autres Directions, on mentionnera notamment la participation au comité de pilotage de la réforme de la péréquation financière intercommunale, au comité de pilotage RPT, à la commission chargée d'élaborer un avant-projet de loi sur l'information du public, à la commission des subventions, au groupe controlling GMP, à la planification des travaux de mise en œuvre de la nouvelle Constitution, à la commission FRI-INFO, à la conférence cantonale des marchés publics, au groupe des personnes de contact pour la protection des données.

I. Secrétariat général

1. Généralités

Les quatre missions principales dévolues au secrétariat général de la DICS sont l'appui stratégique à la Directrice ICS, qui inclut la communication, la coordination et le controlling des activités de la DICS, le conseil juridique et le règlement des contentieux, les finances et les équipe-

2. Contentieux

Sur le plan du contentieux en matière scolaire (recours déposés contre des décisions d'inspectrices et d'inspecteurs, de directrices et directeurs d'école ou de jurys de baccalauréat et dont est saisie la Direction en tant qu'autorité hiérarchique de recours), 21 recours ont été déposés auprès de la Direction en 2006 (16 concernant l'enseignement de

langue française et 5 concernant l'enseignement de langue allemande). 1 recours a été déclaré irrecevable, 5 ont été rayés du rôle, 1 a été admis et 14 ont été rejetés.

Les autres domaines de contentieux portent sur des décisions en matière de personnel, de culture et de sport.

3. Collaboration intercantonale

Le secrétaire général de la DICS prépare les dossiers de la Directrice ICS pour ses différentes séances dans le cadre de la CDIP et de la CIIP. Par ailleurs, il est lui-même appelé à représenter la Direction dans différents contextes.

3.1 Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP)

Le secrétaire général est membre de la Conférence des secrétaires généraux (4 séances en 2006) et de la Commission des secrétaires généraux et de son Finanzausschuss (5 séances). Il est vice-président de la Commission de reconnaissance des diplômes de hautes écoles pour les enseignantes et enseignants des degrés préscolaire et primaire (5 séances plénières, présidence d'un groupe d'ex-

perts lors d'une expertise de deux jours, 1 séance avec une direction de HEP). Enfin, il a présenté les systèmes de la formation et de la culture des cantons de BE, JU, NE et FR dans le cadre du cours intercantonal pour le diplôme de cadre en administration communale.

3.2 Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP)

Le secrétaire général est membre de la Conférence des secrétaires généraux (8 séances en 2006) et du Bureau de la Conférence (4 séances). Le canton de Fribourg a accueilli l'assemblée plénière des secrétaires généraux et des chefs des services de l'enseignement obligatoire, du secondaire II de formation générale et de la formation professionnelle, les 28 et 29 septembre, à Fribourg.

3.3 Réseau de l'Office fédéral de la statistique (OFS) des personnes de contact pour la statistique des dépenses publiques d'éducation

Le secrétaire général est appelé ponctuellement à donner des avis à l'OFS sur des questions relatives à la statistique des dépenses publiques d'éducation.

II. Service des ressources

1. Généralités

Après l'accent mis sur les descriptions des fonctions de tout le corps enseignant dépendant de la DICS, l'effort s'est porté cette année sur l'écriture des cahiers des charges du personnel administratif. Plusieurs services ont actualisé les documents concernant leurs collaborateurs et collaboratrices. Les tâches ont aussi été redéfinies pour les directeurs et directrices de cycles d'orientation, ainsi que pour leurs adjoints et adjointes, qui voient ainsi leur fonction officiellement reconnue.

2. Ressources humaines

Les effectifs du corps enseignant dont les dossiers sont gérés par le Service sont les suivants à la rentrée scolaire 2006:

2.1 Effectifs du corps enseignant par degré

	Nombre de personnes	Equivalents plein temps
Enseignement préscolaire	363	226
Enseignement primaire	1 846	1 267
Cycle d'orientation	1 210	846
Ecoles du secondaire II	525	367
Haute Ecole pédagogique	108	55
Ecole du personnel soignant *	63	48
Total	4 138	2 809

* Une filière de l'Ecole a été transférée à la Direction de l'économie et de l'emploi depuis la rentrée 2006.

2.2 Effectifs par langue et par genre

	Francophones		Germanophones		% femmes
	H	F	H	F	
Enseignement préscolaire	0	246	0	117	100 %
Enseignement primaire	245	1 067	87	447	82 %
Cycle d'orientation	388	442	183	197	53 %
Ecoles du secondaire II	223	159	73	70	44 %

2.3 Situation de l'emploi

A la fin de l'année scolaire 2005/06, on a enregistré 11 démissions au degré préscolaire, 65 dont 23 pour raison d'âge au degré primaire, 69 dont 29 pour raison d'âge au cycle d'orientation, 22 dont 12 pour raison d'âge dans les écoles du secondaire du deuxième degré.

Dans les degrés préscolaire et primaire, plus de 160 postes d'enseignement (119 dans la partie francophone et 47 dans la partie alémanique) ont été mis au concours, dont environ le quart à plein temps. Ils ont tous pu être repourvus. Une quarantaine ont été confiés aux nouveaux diplômés de la HEP. Il a été très difficile de trouver du personnel formé pour les classes de développement ou pour donner des appuis d'enseignement spécialisé.

Au cycle d'orientation, 88 postes ont été mis au concours (53 dans la partie francophone et 35 dans la partie alémanique) dont le quart environ à plein temps. Les candidats

porteurs d'un diplôme reconnu ont été plus nombreux que les années précédentes. On constate pourtant encore une pénurie d'enseignants pour certaines branches, notamment l'allemand langue étrangère, l'éducation musicale et les activités créatrices manuelles, domaines dans lesquels il a fallu faire appel à des étudiants de dernière année ou à d'autres personnes titulaires de diplômes supérieurs mais sans formation pédagogique.

Plusieurs enseignants primaires expérimentés enseignent dans les classes de développement ou les classes pratiques du CO. Ils suivent en parallèle une formation complémentaire à l'Institut de pédagogie curative de l'Université de Fribourg.

Au degré secondaire supérieur, 19 postes ont été mis au concours dont 6 à plein temps. Les personnes assurant un enseignement à plus de 50 % sont pratiquement toutes porteuses des titres requis. Les personnes n'ayant pas achevé leur formation pédagogique ont été engagées pour une année seulement.

Pour la rentrée 2006/07, plus de 1200 contrats de travail ont été établis, entérinant d'une part les nouveaux engagements et d'autre part les reconductions et les changements de poste ou de taux.

40 personnes ont été engagées par contrats de durée déterminée ou indéterminée au degré préscolaire dont 11 à temps complet, 215 au degré primaire dont 48 à temps complet, 175 au cycle d'orientation dont 21 à temps complet et 59 dans les écoles du secondaire du deuxième degré dont 5 à temps complet.

3. Constructions scolaires

3.1 Règlement sur les subventions pour les constructions d'écoles enfantines, primaires et du cycle d'orientation

Lors de sa séance du 4 juillet 2006, le Conseil d'Etat a adopté un nouveau règlement sur les constructions scolaires, qui est entré en vigueur rétroactivement le 1^{er} juillet 2006.

3.2 Au degré primaire

La Commission des constructions scolaires a tenu 5 séances au cours desquelles 16 dossiers ont été traités.

De nouvelles constructions ainsi que des travaux de transformation de bâtiments scolaires ont été réalisés ou sont en voie d'exécution dans les communes suivantes: Cottens, Cressier, Le Glèbe, Kerzers, Montet (Glâne), Rossens, Treyvaux et Vuisternens-devant-Romont.

Les communes de Corserey, La Brillaz, Domdidier, Kerzers, Siviriez, Treyvaux et Vuadens étudient la transformation et l'agrandissement de leur école.

Des salles de sport ont été inaugurées dans les communes de Le Glèbe et Ursy.

L'Etat a versé 2 249 985 francs pour le subventionnement des constructions scolaires du niveau primaire.

3.3 Au cycle d'orientation

La construction du CO de Sarine Ouest va bon train et le nouveau bâtiment devrait accueillir les élèves pour la prochaine rentrée scolaire.

L'Association du CO de la Broye planifie l'agrandissement des CO d'Estavayer-le-Lac et de Domdidier pour faire face à l'augmentation des effectifs. Des concours d'architecture ont été lancés durant l'année. Le lauréat de celui de Domdidier est connu, tandis que la procédure pour Estavayer-le-Lac suit son cours.

La commune d'Estavayer-le-Lac a également lancé un concours en collaboration avec l'Association du CO de la Broye pour la construction d'une salle de sport triple.

La commune de Châtel-St-Denis et l'Association des communes de la Veveyse pour le cycle d'orientation souhaitent également construire une salle de sport triple et ont mis sur pied un concours d'architecture dont le résultat a été rendu public au mois de juillet.

Les travaux de transformation et d'agrandissement du CO de Wünnewil-Flamatt se sont poursuivis. Le premier bâtiment a été mis en exploitation à la fin de l'année.

L'Etat a versé 8 143 290 francs de subventions à l'investissement, dont 3 983 341 francs provenant d'une provision et 160 430 francs pour les locations.

4. Transports scolaires

Tous les budgets des transports scolaires de l'année 2006/07 ont été analysés et approuvés. Chaque augmentation par rapport à l'année précédente a dû être justifiée.

Les factures 2005/06 présentées par les transporteurs ont été vérifiées et les soldes honorés. La totalité des montants versés s'élève à environ 335 000 francs pour le préscolaire, 4 579 000 francs pour le primaire et 1 049 000 francs pour le cycle d'orientation.

Le Service des ressources, en collaboration avec le Service des transports et de l'énergie, étudie le remplacement du système actuel par une participation forfaitaire du canton. Les conclusions de cette étude seront reprises dans le cadre de la révision de la loi scolaire.

5. Répartition des frais afférents à la scolarité obligatoire

L'Inspection des finances, en collaboration avec le Service des communes, a procédé au contrôle de la répartition intercommunale des frais afférents à la scolarité enfantine et primaire pour l'exercice 2005. Au terme de ce contrôle, l'exactitude du décompte 2005 a pu être certifiée. Les budgets établis pour 2007 prennent en compte la nouvelle classification des communes ainsi que la nouvelle classe salariale attribuée aux enseignants primaires et aux maîtresses enfantines suite aux conclusions du rapport EVALFRI. Le groupe d'accompagnement du pot commun, composé de représentants des communes, du SITel et de la DICS, analysera les composantes des comptes 2005 et du budget 2007 au début janvier 2007. Pour l'année 2006, le 13^e passage effectué à fin décembre 2006 indique que le coût moyen/classe est de 106 290 francs pour l'école enfantine et de 135 691 francs pour l'école primaire. Six communes ont ainsi bénéficié d'un taux correcteur pour l'école enfantine et six communes pour l'école primaire.

6. Convention intercantonale de la Suisse du Nord-Ouest relative à l'accueil réciproque des élèves

Les travaux planifiés pour la révision générale de la convention scolaire régionale (CSR 2000) passée entre les cantons de la conférence des directeurs de l'instruction publique du Nord-Ouest de la Suisse (Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Berne, Fribourg, Lucerne, Soleure et Zurich), ont été interrompus. L'objectif était de disposer d'une convention qui ne s'appliquerait plus qu'aux situations non réglées par d'autres conventions intercantionales. Or, l'Accord sur les écoles supérieures spécialisées accusant un retard, la révision générale n'a pu se poursuivre plus avant.

Cette année, le canton de Fribourg a déboursé 3 696 802 francs pour 190 (171) élèves et étudiants scolarisés dans d'autres cantons. Le nombre d'étudiants fribourgeois qui fréquentent une haute école spécialisée d'un autre canton a passé de 63 à 81. L'augmentation s'explique par l'inscription rétroactive de la Haute Ecole pédagogique de Berne dans la liste des écoles reconnues par la convention. 41 Fribourgeois et Fribourgeoises y suivaient une formation d'enseignants. Ce nombre inhabituellement élevé a nécessité l'ouverture d'un crédit complémentaire pour couvrir le surplus de dépenses.

Parallèlement, le canton a encaissé 1 638 261 francs pour l'accueil de 146 (148) élèves et étudiants extracantonaux dans les degrés des écoles enfantines, primaires, du cycle d'orientation et du secondaire supérieur de formation générale. Les recettes correspondant aux autres écoles sont inscrites directement dans les comptes de celles-ci. 135 (132) des élèves indiqués proviennent du canton de Berne.

III. Office cantonal du matériel scolaire

1. Généralités

La DICS a mis en consultation auprès des milieux concernés un avant-projet de loi sur l'Office cantonal du matériel scolaire (OCMS) qui vise à lui attribuer un statut d'établissement de droit public, doté de la personnalité juridique. Le modèle législatif choisi est le même que celui qui régit actuellement l'Office de la circulation et de la navigation, entité qui remplit elle aussi des tâches d'intérêt public tout en déployant des activités de nature commerciale. Le Grand Conseil en sera saisi en 2007.

2. Activités

L'OCMS s'est acquitté de son mandat en livrant à toutes les écoles obligatoires du canton les moyens d'enseignement et les fournitures nécessaires à leur bon fonctionnement. Ses activités sont résumées ci-dessous:

- 20 650 ventes, dont 15 160 au magasin;
- environ 8000 articles gérés;
- 6,6 millions de francs de chiffre d'affaires;
- plus de 600 tonnes de marchandises traitées: arrivage, stockage, préparation des commandes et expédition;
- réimpression/fabrication de 68 moyens d'enseignement fribourgeois pour un montant de 408 360 francs par l'industrie des arts graphiques du canton;
- l'OCMS, en collaboration avec la Commission du Centre de réalisation des ouvrages romands (CCR-OR), a fait produire dans le canton de Fribourg, pour le compte de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP), la réimpression/fabrication de trois moyens d'enseignement romands. La valeur totale des trois travaux s'élève à 115 930 francs. Les achats de moyens romands par l'OCMS auprès de la CIIP se montent à 456 330 francs;
- avec le Service de l'enseignement obligatoire de langue française, degré primaire, l'OCMS a participé à l'élaboration et à la production du nouveau bulletin scolaire pour quelques écoles primaires qui participent à un test durant l'année scolaire 2006/07;
- l'OCMS a édité au printemps 2006, en étroite collaboration avec la DICS, le moyen d'enseignement d'histoire en allemand «Freiburger Geschichte(n), eine Reise durch die Zeit, Band 1: Urgeschichte, Kelten, Römer und Germanen» pour les élèves de 4^e primaire, et un classeur pédagogique pour le corps enseignant;
- avec le Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande, l'OCMS a produit la brochure «Sprechlust +», ouvrage qui promeut l'usage du bon allemand dans les classes enfantines et primaires de l'école obligatoire de langue allemande du canton;
- un nouveau moyen d'enseignement en français pour la musique au cycle d'orientation, degré 9, a été produit et distribué dans les CO. Il se compose d'un livre et d'un cahier d'exercices pour les élèves, d'une méthodologie pour le corps enseignant;
- pour le corps enseignant et les élèves des cycles d'orientation francophones, l'OCMS a produit et distribué le classeur «L'éducation aux choix»;
- en relation avec le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes, une nouvelle version du classeur «Une vie, des directions» a été produite pour couvrir les besoins sur deux ans; l'OCMS s'occupe également de la distribution dans les CO;
- la collaboration découlant de la convention de 2005, unissant le Service de la formation professionnelle et l'OCMS, a progressé positivement en faveur des deux parties en 2006;
- sur demande de la Commission de surveillance, l'OCMS a procédé à une étude sur la commande, l'étiquetage et la vente des articles à l'aide de codes barres. L'introduction de cette technique, en tenant compte des différentes contraintes informatiques et d'organisation, s'est effectuée positivement au cours de cette année 2006.

3. Commission de surveillance

Les membres de la Commission de surveillance ont siégé deux fois en 2006. Lors de la première séance, ils ont pris connaissance des comptes de l'exercice 2005, pour lesquels ils ont donné décharge à la direction de l'OCMS. Concernant la recherche d'un statut juridique à donner à l'Office, un projet de loi avec un texte explicatif a été mis en consultation auprès des communes, de l'administration cantonale et des différents partis politiques. Une liste des réactions des différentes parties a été remise à chaque membre de la Commission pour information. La Commission a décidé de présenter une demande d'adhésion à l'Interkantonale Lehrmittelzentrale (ILZ), qui a accepté de compter le canton de Fribourg comme nouveau membre. Ce dernier fera donc partie d'une association de 18 cantons de langue allemande s'occupant de la production et de la diffusion de moyens d'enseignement. La DICS couvrira l'aspect pédagogique et l'OCMS s'occupera de la logistique et de la partie financière.

La deuxième séance s'est déroulée le 14 septembre, au cours de laquelle les membres ont pris connaissance du résultat de la consultation sur le nouveau statut de l'OCMS. Un groupe de travail a été désigné afin d'approfondir les relations financières entre l'Etat et l'Office et de régler les questions de propriétés des bâtiments. Les travaux ont été terminés à la fin de l'année 2006.

4. Personnel

Le nombre de collaboratrices et collaborateurs est actuellement de 13 employés, représentant 9,7 EPT, ainsi que 3 auxiliaires, représentant 0,6 EPT. Pour remplir son mandat, l'OCMS a recours à des aides externes dans les périodes critiques.

5. Vers l'extérieur

L'OCMS collabore avec la Commission du Centre de réalisation des ouvrages romands (CCR-OR). Cette dernière est composée des responsables des matériels scolaires de chaque canton romand (Genève, Vaud, Valais, Neuchâtel, Jura, Berne francophone et Fribourg). Les activités communes concernent la réalisation de nouveaux moyens d'enseignement et les réimpressions des ouvrages existants (voir sous «Activités»), sans oublier une gestion commune des stocks cantonaux.

L'OCMS travaille également en étroite collaboration avec les offices du matériel scolaire romands pour l'acquisition de certaines fournitures scolaires. Le canton de Fribourg participe activement et profite en contrepartie de meilleures conditions pour l'acquisition de certains produits. L'Office se tient au courant de la situation sur le marché mondial en ce qui concerne les fournitures scolaires, ce qui permet un approvisionnement plus approprié et procure certaines conditions avantageuses aux écoles du canton.

IV. Services de l'enseignement obligatoire

1. Généralités

1.1 Thèmes communs des deux parties linguistiques

Les deux services de l'enseignement obligatoire ont conduit en commun divers thèmes transversaux. Parmi les plus importants, il convient de relever:

- sur le plan éducatif: première mise en œuvre des mesures permettant de répondre au comportement difficile de certains élèves. Celles-ci comprennent des interventions dans les établissements scolaires du degré primaire et du cycle d'orientation en réponse à des situations problématiques, l'ouverture à Fribourg de deux classes relais, une francophone et une alémanique, destinées à accueillir momentanément les élèves pour lesquels les mesures prises dans les écoles n'ont pas apporté de solution satisfaisante et la mise au concours du poste de responsable de l'organe de coordination. Deuxième série d'enquêtes concernant le projet expérimental de santé scolaire (PESS) sur quatre sites du CO francophone et alémanique, projet conduit conjointement par la DICS et la DSAS, avec le soutien de l'Institut de psychologie et de réhabilitation de l'Université de Fribourg; conduite de la seconde phase du projet «Santé-jeunesse» en partenariat avec les 4 Piliers de l'économie fribourgeoise qui se concrétise par la réalisation de dix films et dix brochures portant sur le thème de la jeunesse et de la santé;
- poursuite du projet de l'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement. Formation d'une volée supplémentaire de personnes ressources et poursuite des applications concrètes pédagogiques et didactiques dans l'enseignement;
- révision de la loi scolaire et du règlement d'exécution: échanges relatifs aux nouveautés à insérer, première phase de rédaction des thèmes majeurs pour lesquels une actualisation des textes est nécessaire;
- enseignement des langues: mise au net de la conception générale de l'apprentissage des langues, seconde phase de l'actualisation des moyens et des méthodes d'enseignement au cycle d'orientation (partie francophone), poursuite des projets expérimentaux au degré primaire;
- école infantine: poursuite du projet expérimental «classes multi-âges» des premiers degrés de la scolarité dans les cercles scolaires de Barberêche, Fräschels et Morat. Par ailleurs, un groupe de travail cantonal a préparé l'introduction de la seconde année d'école infantine sur la base du mandat donné par la DICS. Le modèle proposé dans le rapport remis à la Direction en décembre 2006 propose un modèle d'organisation de l'école infantine sur deux ans et les implications de celui-ci en terme de personnel, de locaux et de finances.

1.2 Partie francophone

Selon les principes établis durant les années précédentes, le Service de l'enseignement obligatoire a reconduit les réunions d'arrondissement. Trait d'union entre les responsables du Service, les cadres intermédiaires et les enseignants, ces rencontres conduites systématiquement auprès de tous les arrondissements primaires et de plusieurs établissements du CO ont permis de donner une information de première main sur les principaux thèmes en cours et d'entendre la manière dont ils sont perçus par le corps enseignant. En visant le maintien d'un climat de confiance réciproque, elles se sont avérées précieuses au niveau de la qualité de la communication.

Les thèmes traités durant l'année 2006, en plus des dossiers et sujets évoqués ci-dessus au point 1.1 sous les rubriques consacrées aux différents degrés de l'enseignement ont concerné en toute priorité:

- la mise en œuvre du nouveau cadre de référence donnée aux pratiques en évaluation. Sur la base des décisions du Conseil d'Etat (Réponse du 14 novembre 2005 au postulat Deschenaux-Joye n° 217.02), le Service de l'enseignement a constitué un groupe de travail composé d'inspecteurs, de conseillères et collaborateurs pédagogiques et d'enseignants afin de préparer la première mise en œuvre de ces nouvelles orientations, en particulier par l'élaboration d'un nouveau bulletin scolaire. Sous forme de directives, des dispositions particulières de la DICS ont été prises en date du 15 septembre 2006 pour l'école infantine et primaire, et en date du 22 juin 2006 pour le cycle d'orientation. Ces textes précisent les modalités de l'évaluation des apprentissages des élèves, ainsi que les conditions de promotion et d'orientation.
- Neuf cercles scolaires de l'école infantine et du degré primaire ont été engagés dans cette première phase ainsi que l'ensemble des classes des treize établissements du CO francophone. Suivront l'entier des classes des autres cercles scolaires primaires à la rentrée 2007;
- première application au printemps 2006 de la nouvelle procédure de préorientation réglant le passage des élèves de l'école primaire vers le cycle d'orientation (selon décisions DICS du 4 juillet 2005); première mise en œuvre également de l'outil statistique développé à cette occasion;
- participation active avec les cantons de Berne, Neuchâtel, Jura, Valais et Genève, qui a rejoint les délégués des autres cantons au terme de l'année 2006, au groupe de pilotage ainsi qu'aux différents groupes de rédacteurs chargés de la mise en œuvre d'un plan d'étude commun;
- approche expérimentale en 5P et 6P ainsi qu'au CO du portfolio européen des langues, version 11–15 ans, de concert avec les travaux de la CIIP;
- remise de la certification de formation à 13 enseignant(e)s médiateurs et première mise en œuvre de ce service dans les établissements primaires franco-

- phones; poursuite de la supervision des médiateurs déjà en fonction par l'équipe Education générale; développement du questionnaire romand sur le climat scolaire (QES) pour l'école primaire. Un soutien et un accompagnement sont proposés aux enseignants à titre individuel ou collectif dans les situations d'épuisement professionnel, dans l'aide à la résolution de conflits, en particulier dans les relations Ecole-Famille, ainsi que dans les projets de caractère éducatif, au degré primaire et au CO;
- formation intensive de dix nouveaux cadres du Service de l'enseignement obligatoire; cette formation est intégrée au dispositif romand de formation des chefs d'établissement (FORRES). Début de la nouvelle volée de formation des enseignants des classes de développement. Celle-ci compte 25 participants des deux degrés d'enseignement (primaire et CO); elle est conduite par l'institut de pédagogie curative de l'Université de Fribourg.

Le Service de l'enseignement obligatoire de langue française a procédé en 2006 aux nominations suivantes: M^{me} Corinne Monney-Buchs en tant qu'inspectrice de l'enseignement spécialisé, en remplacement de M^{me} Suzanne Gremaud démissionnaire pour raison d'âge; M^{me} Chantal Vienny-Guerry, directrice du CO de Domdidier, établissement qui fonctionne de manière autonome dès la rentrée d'août 2006, puis M. Yvan Girard, directeur du CO de Sarine Ouest, en remplacement de M. Pierre-Alain Buchel directeur, décédé le 12 juillet 2006 au terme d'une brève et cruelle maladie. M. Philippe Jordan, directeur du CO de la Glâne, en arrêt maladie depuis le début de l'année, a opté pour une réorientation professionnelle; son poste a été mis au concours à fin décembre 2006.

1.3 Partie alémanique

Sur le plan pédagogique, le Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande (DOA) et ses collaborateurs se sont concentrés en particulier sur les thèmes suivants:

- évaluation externe de la qualité d'une école. Pour la première fois, un groupe d'experts a procédé à une évaluation externe au cycle d'orientation de Gurmels. Trois secteurs ont été examinés, à savoir la conduite d'une classe, la maîtrise des aptitudes hétérogènes d'apprentissage et la conduite pédagogique au niveau de la direction de l'école. Une deuxième évaluation externe d'un cycle d'orientation est programmée durant l'année scolaire 2006/07;
- direction (Schulleitung) des écoles primaires. Un groupe de travail a établi un rapport sur les concepts de base qui rassemble tous les aspects d'une direction. Il a élaboré un diagramme qui contient les différentes fonctions et compétences concernant la direction d'une école. Il a ensuite été présenté à tous les enseignant(e)s concerné(e)s;
- brochure SPRECHLUST+. La première édition de cette publication a connu un grand succès. Une deuxième brochure, qui traite de l'opportunité d'utiliser l'alle-

mand standard et le dialecte dans le cadre scolaire, va être distribuée à tous les enseignant(e)s;

- introduction de l'enseignement de l'anglais dès la 5^e année à l'école primaire et introduction d'une didactique intégrée des langues. Les travaux y relatifs ont été intensifiés, toujours en coopération avec les cantons de BE, BS, SO et VS;
- portfolio européen des langues. L'élaboration d'un concept pour une introduction par étapes et tous degrés confondus est terminée. La formation continue des enseignant(e)s qui serviront de mentors lors de l'introduction du portfolio a débuté;
- réorganisation de l'inspection. L'introduction d'une direction d'école comprenant l'école enfantine et l'école primaire nécessite un examen ainsi qu'une adaptation, le cas échéant, des fonctions de l'inspectorat.

Analyse de l'organisation du Service: sur la base des recommandations faites par les auditeurs, le développement d'un concept général de communication prend forme. Le processus de développement est dirigé par une personne externe spécialisée en la matière. Y prennent part le chef du Service et une personne représentant la Conférence des directeurs et une autre représentant la Conférence des inspecteurs-trices.

1.4 Effectifs

1.4.1 Ecole enfantine

	Partie francophone		Partie alémanique		Total	
	2005/06	2006/07	2005/06	2006/07	2005/06	2006/07
Nombre d'élèves	2 510	2 506	996	999	3 506	3 505
Nombre de classes	151	154	60	62	211	216
Moyenne par classe	16,62	16,27	16,60	16,11	16,62	16,23

Dans la partie francophone, le nombre de classes a augmenté de 3 (– 4 en 2005/06) unités et celui des élèves a diminué de 4 (– 84). Dans la partie alémanique, le nombre de classes a augmenté de 2 (+ 1) unité et celui des élèves a augmenté de 3 (+ 4). Au total, l'augmentation des classes est de 5 (– 5) unités et la diminution des élèves est de 1 (– 80).

1.4.2 Ecole primaire

Il y avait 19 757 (19 902) élèves dans les classes primaires régulières au début de l'année scolaire 2006/07, dont 14 723 (14 751) dans les classes francophones et 5034 (5151) dans les classes alémaniques.

Dans la partie francophone, le nombre de classes a augmenté de 5 (+ 7) unités et celui des élèves a diminué de 28 (+ 133). Dans la partie alémanique, le nombre de classes a diminué de 2 (– 3) unités et celui des élèves a diminué de 117 (– 105). Au total, l'augmentation des classes est de 3 (+ 4) unités et la diminution des effectifs d'élèves de 145 (+ 28). La moyenne du nombre d'élèves par classe est de 19,52 (19,73), et de 19,13 (19,26) avec les classes de développement.

Répartition des élèves

	Classes de langue française		Classes de langue allemande		Total	
	2005/06	2006/07	2005/06	2006/07	2005/06	2006/07
1 ^{re} année	2 514	2 430	762	763	3 276	3 193
2 ^e année	2 444	2 568	864	774	3 308	3 342
3 ^e année	2 486	2 428	825	855	3 311	3 283
4 ^e année	2 513	2 464	951	832	3 464	3 296
5 ^e année	2 420	2 482	889	923	3 309	3 405
6 ^e année	2 374	2 351	860	887	3 234	3 238
Total	14 751	14 723	5 151	5 034	19 902	19 757

Nombre de classes 749 754 260 258 1 009 1 012

Moyenne par classe 19,69 19,53 19,81 19,51 19,73 19,52

En plus des effectifs ci-dessus, il convient de mentionner que 344 (363) élèves fréquentaient les classes de développement, dont 246 (267) dans les classes francophones et 98 (96) dans les classes alémaniques.

1.4.3 Cycle d'orientation

Dans la partie francophone, le nombre de classes a augmenté de 9 (+ 14) unités et celui des élèves de 160 (+ 417). Dans la partie alémanique, le nombre de classes a diminué de 2 (+ 2) unités et celui des élèves de 44 (+ 89). Au total, l'augmentation des classes est de 7 (+ 16) unités et celle de l'effectif des élèves de 116 (+ 506).

Effectifs des élèves selon les années de CO

	Classes de langue française		Classes de langue allemande		Total	
	2005/06	2006/07	2005/06	2006/07	2005/06	2006/07
7 ^e année	2 602	2 530	975	928	3 577	3 458
8 ^e année	2 645	2 691	946	970	3 591	3 661
9 ^e année	2 335	2 521	1 003	982	3 338	3 503
Total	7 582	7 742	2 924	2 880	10 506	10 622

Nombre de classes 355 364 162 160 517 524

Moyenne par classe 21,36 21,27 18,05 18,00 20,32 20,27

Effectif moyen par classe selon les différentes sections

	Classes de langue française		Classes de langue allemande	
	2005/06	2006/07	2005/06	2006/07
s. pré-gymnasiale	24,16	23,79	20,61	20,36
s. générale	23,19	22,42	21,25	21,46
s. pratique	16,55	17,57	15,62	15,27
cl. développement	10,55	11,13	9,15	8,74
Total	21,36	21,27	18,05	18,00

Répartition des élèves selon les sections sur l'ensemble des trois années de CO

	Classes de langue française		Classes de langue allemande	
	2005/06	2006/07	2005/06	2006/07
s. pré-gymnasiale	2 984 39,36	3 016 38,96	742 25,38	733 25,45
s. générale	3 096 40,83	3 158 40,79	1 296 44,32	1 309 45,45
s. pratique	1 291 17,03	1 326 17,12	703 24,04	672 23,34
Cl. dévelop.	155 2,04	178 2,30	183 6,26	166 5,76
Cl. accueil	56 0,74	64 0,83	-	-
Total	7 582 100	7 742 100	2 924 100	2 880 100

Effectif des élèves effectuant une 10^e voire une 11^e année de scolarité

	Classes de langue française		Classes de langue allemande	
	2005/06	2006/07	2005/06	2006/07
10 ^e année	548 7,23	649 8,38	184 6,29	167 5,79

1.5 Scolarisation des enfants allophones

Quatre cours de français langue d'accueil ont été organisés dans la partie francophone du canton. Durant les trois premières semaines des vacances estivales, quelque 50 enfants et adolescents primo-arrivants ont suivi un cours intensif de langue qui doit contribuer à faciliter leur intégration scolaire à la rentrée 2006.

Le projet «accueil des élèves primo-arrivants au cycle d'orientation» réalisé par la Commission cantonale pour la scolarisation des enfants de migrants (CCSIEM) a été mis en œuvre partiellement dans les cycles d'orientation de Bulle et de Morat. Ce projet vise à intensifier l'intégration des élèves primo-arrivants dans les classes régulières, à encourager l'immersion linguistique et à faciliter l'intégration sociale des jeunes concernés.

En raison de la création récente d'une Commission pour l'intégration et contre le racisme, la composition et le fonctionnement de la Commission cantonale pour la scolarisation des enfants de migrants (CCSIEM) ont été modifiés. A l'avenir la CCSIEM ne se réunira que deux fois par année. Le nombre des représentant-e-s des milieux scolaires a été réduit pour constituer un groupe de travail «scolarisation de l'élève migrant» indépendant de la CCSIEM. Ce groupe établira également un lien plus étroit avec le domaine de la formation professionnelle. La coordinatrice pour la scolarisation des enfants de migrants établira un lien entre ces différentes commissions et les groupes de travail.

2. Ecole enfantine, partie francophone**2.1 Effectifs et organisation**

A la rentrée 2006, la Région Nord de la partie francophone du canton de Fribourg compte 78 classes enfantines; de son côté, la Région Sud compte 76 classes enfantines. Au total, l'école enfantine totalise 154 classes. En raison d'un effectif réduit, cinq classes travaillent à temps partiel.

Compte tenu de l'orientation générale favorable à l'ouverture à moyen terme de la seconde année d'école enfantine,

certaines cercles scolaires ont anticipé cette décision et mis sur pied une deuxième année d'école enfantine en assurant la prise en charge financière. Il s'agit de Givisiez / Chésopelloz, Corminbœuf / Morat / Cressier-sur-Morat et Dompierre, Russy. Un cycle élémentaire comprenant des élèves des deux années de l'école enfantine et des deux premières années de l'école primaire se poursuit pour la deuxième année consécutive à Barberêche.

2.2 Répartition géographique des classes

	2005/06		2006/07	
	classes	élèves	classes	élèves
Ville de Fribourg	17	274	17	293
Sarine-Campagne	44	765	45	743
Gruyère	34,5	550	33	539
Lac	9	159	10	162
Glâne	14	240	14,5	231
Broye	20,5	325	22,5	341
Veveysse	12	197	12	197
Total	151	2 510	154	2 506

2.3 Ouvertures et fermetures de classes à la rentrée 2006

9 ouvertures de classe ont été enregistrées dans les cercles scolaires suivants: à Givisiez / Cottens / St-Aubin / Estavayer-le-Lac / Châbles, Cheyres, Font / Siviriez / Corbières, Hauteville, Villarvolard et à Corminbœuf (½). Quelques classes ont été dotées d'un certain pourcentage de poste supplémentaire en raison d'effectifs élevés. Il s'agit de Riaz et Cressier-sur-Morat.

Parallèlement, il a fallu procéder à la fermeture de 6 classes dans les cercles scolaires suivants: Villars-sur-Glâne / Pont-en-Ogoz / Treyvaux (½) / Léchelles (½) / Sâles et Gruyères. Celles de Cheiry / Dompierre, Russy / Châtelard / Mézières et St-Martin ont été amputées de 0,2 poste en raison d'un effectif d'élèves insuffisant.

A la rentrée scolaire 2006/07, l'ensemble de l'opération a consisté en l'ouverture de 3 (- 4) classes supplémentaires par rapport à la situation de l'année scolaire 2005/06.

2.4 Axes de travail prioritaires

Au cours de l'année scolaire 2005/06, les enseignantes enfantines ainsi que les enseignantes 1P, 2P et en activités créatrices ont suivi une formation qui porte sur la valorisation du corps dans les apprentissages. Un document officiel de référence fixe désormais les compétences visées dans le domaine «Corps et mouvement» précisant, sous forme de balises, les seuils à travailler dans les différentes activités liées au corps: psychomotricité, graphomotricité et éducation physique.

Les nouveaux moyens «S'exprimer en français – Séquences didactiques pour l'oral et pour l'écrit» ont été présentés en 2006 à l'ensemble du corps enseignant. Ils ont été introduits officiellement dans les degrés EE, 1P, 2P à la rentrée 2006 et font l'objet, pour chaque arrondissement, de deux séances complémentaires de formation. A cette occasion ont aussi été présentées les compétences visées dans le domaine des activités langagières à l'école enfantine.

2.5 Admissions à l'école primaire

Les parents de 165 (146) élèves ont demandé de retarder l'entrée de leur enfant à l'école primaire. Les parents de 78 (76) élèves ont demandé une admission anticipée en classe primaire.

2.6 Cours de langue

Six enseignantes étaient au bénéfice d'un contrat à 50 % (deux pour la Région sud et quatre pour la Région nord); elles avaient en charge des groupes d'enfants provenant de l'école enfantine et, parfois, des classes 1P-2P. Afin d'assurer une bonne coordination, les enseignantes chargées de ces cours ont œuvré en réseau sous la responsabilité de la coordinatrice cantonale de la scolarisation des enfants de migrants.

2.7 Intégration d'enfants ayant des besoins différents

15 enfants ont bénéficié du service d'intégration alors que 44 ont profité d'un appui ou d'un soutien à court, moyen ou long terme par les enseignantes spécialisées. 2 enfants malvoyants et 3 enfants sourds ou malentendants ont suivi la classe régulièrement à plein temps, aidés par un appui spécialisé. 5 enfants fréquentant une institution ont intégré des classes régulières à temps partiel tandis qu'un groupe de 4 enfants du Centre Educatif et Scolaire de la Glâne (CESG), accompagnés de leur enseignante, ont participé à deux journées d'intégration. Quelques enfants ont été soutenus par le Service Educatif Itinérant (SEI).

2.8 Relations école enfantine – école primaire

Afin de poursuivre le travail engagé et de favoriser une transition harmonieuse entre les trois premières années de la scolarité, les enseignantes enfantines et enseignant(e)s 1P-2P ont été encouragés à collaborer à l'intérieur de leur cercle scolaire et sont invités régulièrement à des modules de formation continue communs.

2.9 Relations école maternelle – école enfantine

Depuis quatre ans, un après-midi d'échanges a été réservé aux enseignantes maternelles et enfantines. En 2006, elles ont travaillé à l'élaboration d'un document de transmission d'informations et de données jugées pertinentes en vue de la poursuite d'un projet pédagogique cohérent.

2.10 Enseignantes spécialisées

Trois enseignantes spécialisées sont engagées à hauteur de 2,4 équivalents plein temps (EPT) afin d'intervenir auprès de jeunes enfants rencontrant des difficultés d'apprentissage et de comportement. Dans un souci de verticalité, leurs interventions ont couvert les trois premiers degrés de la scolarité dans le but de poursuivre le projet d'un élève ou pour apporter un soutien à une classe brusquement perturbée par le comportement d'un élève.

3. Ecole enfantine, partie alémanique

3.1 Généralités

3.1.1 Perspectives futures de la scolarisation

Les cercles scolaires, notamment ceux dont les effectifs sont en baisse, sont intéressés à la mise sur pied de la deuxième année d'école enfantine avant son introduction généralisée sur le plan cantonal et à leur frais. Ceci leur permet d'éviter de fermer des classes ou d'organiser une école enfantine à temps partiel. Rechthalten a introduit les deux années d'école enfantine dès l'année scolaire 2006/07. A Morat, Galmiz, Fräschels et Jaun la deuxième année d'école enfantine a été introduite depuis plusieurs années. Cette offre est très appréciée des enfants, des parents et des enseignant(e)s.

Quant au modèle de «classe multi-âge», il intéresse toujours vivement les autorités scolaires et le corps enseignant. Durant l'année 2005/06, 85 personnes ont visité la classe de Fräschels. Une troisième classe pilote a été ouverte à Morat au début de l'année scolaire 2006/07.

3.1.2 Intégration d'élèves handicapés et atteints de troubles du comportement dans les classes régulières

Durant l'année scolaire 2005/06, 11 (13) enfants ayant besoin d'une attention particulière ont été intégrés dans des classes régulières. Pour 10 d'entre eux, l'intégration a eu lieu par l'intermédiaire de l'école Les Buissonnets; dans le dernier cas, ce sont des mesures d'appui qui ont été octroyées. Afin d'encourager et d'aider ces enfants, 5 (10) éducatrices spécialisées en pédagogie curative participent au travail dans les classes régulières.

3.1.3 Cours d'allemand pour enfants de langue étrangère

25 (24) cercles scolaires proposent des cours d'allemand afin de favoriser l'intégration des enfants de langue étrangère. Durant l'année 2006/07, 162 (158) élèves de l'école enfantine bénéficient de ces cours.

3.2 Ouverture et fermeture de classes

4 (4) classes enfantines ont été ouvertes au début de l'année scolaire: Kerzers (1), Gurmels (1), Murten (1), et Giffers / Tentlingen (1).

Deux classes ont été fermées pour cause d'effectifs insuffisants: Bösing (1), Heitenried (1).

3.3 Répartition géographique des classes

	2005/06		2006/07	
	classes	élèves	classes	élèves
Ville de Fribourg (all)	6	84	6	85
Singine	33	555	32	544
Gruyère (allemand)	1	11	1	10
Lac (allemand)	20	346	23*	360
Total	60	996	62	999

* Y compris 2 classes du projet «Basisstufe»

Effectif moyen pour l'année scolaire 2006/07: 16,11 (16,60) élèves par classe. Toutes les écoles enfantines fonctionnent à plein temps.

Dans 5 (4) cercles scolaires, du fait du nombre peu élevé d'élèves ou en raison d'une longue tradition, deux années d'école enfantine sont offertes par les communes suivantes: Murten (8), Galmiz (1), Fräschels (1), Jaun (1) et Rechthalten (1).

44 (46) classes enfantines sont tenues par deux enseignant(e)s à temps partiel. 6 (5) enseignantes enfantines assument des fonctions de direction dans le cadre de la Schulleitung.

3.4 Formation continue

Depuis l'année scolaire 2001/02, les enseignant(e)s des écoles enfantines travaillent selon le nouveau plan d'études propre à ce degré. Après l'introduction du plan d'étude effectuée sous forme de modules durant deux ans, les enseignant(e)s ont bénéficié d'un laps de temps pour la mise en pratique. Le cours «Lernen mit Lernzielkarten» (Apprendre avec des cartes présentant les objectifs) est basé sur des modules; ces cartes illustrées représentent une ressource supplémentaire qui permet de rendre les objectifs pédagogiques plus transparents et plus compréhensibles aux yeux des parents et des enfants.

Le cours «Kinder erforschen die Schriftkultur» (Des enfants explorent les formes d'écriture) s'appuie sur le fait que les enfants s'intéressent déjà à l'âge préscolaire à des signes, des symboles, des mots et des textes. Dans des situations spécialement adaptées et selon leurs aptitudes et leurs intérêts, les enfants ont l'occasion de se familiariser avec l'apprentissage de la lecture et de l'écriture.

3.5 Admission à l'école primaire

Les parents de 125 (135) enfants ont demandé de repousser d'une année l'entrée de leur enfant à l'école. Ce nombre représente le 13,63 % (14,90 %) des enfants qui, en 2006, étaient en âge de commencer leur scolarité obligatoire. En revanche, les parents de 9 (10) enfants ont utilisé la possibilité d'une admission anticipée.

3.6 Situation de l'emploi

Dans les écoles enfantines, les effectifs se sont stabilisés. Il a fallu fermer 2 classes. Quelques maîtres-ses n'ont pas trouvé de place de travail ou ont dû se contenter d'un emploi à temps partiel.

4. Ecole primaire, partie francophone

4.1 Répartition géographique des classes

	2005/06		2006/07	
	classes	élèves	classes	élèves
Ville de Fribourg	88	1 626	87	1 584
Sarine-Campagne	223	4 346	223	4 344
Gruyère	154	3 192	159	3 208
Lac	39	715	40	732
Glâne	81	1 652	80	1 587

	2005/06		2006/07	
	classes	élèves	classes	élèves
Broye	102	1 966	102	1 965
Veveyse	62	1 254	63	1 303
Total	749	14 751	754	14 723

4.2 Ouvertures et fermetures de classes à la rentrée 2006

Il a fallu procéder à 15,5 ouvertures de classe: Fribourg-Auge / Fribourg-Schoenberg / La Sonnaz (½) / Treyvaux (½) / Cottens / Corpataux, Magnedens, Rossens (½) / Hauterive / Vernay / Auboranges, Chapelle, Ecublens, Rue / Pont-en-Ogoz / Sâles / Bulle-Léchère / La Tour-de-Trême / Gruyères / Morat, Courgevans, Meyriez, Greng, Montilier / Le Flon et Attalens.

D'autre part, 10,5 classes ont été fermées: Grolley (½) / Villars-sur-Glâne (2) / St-Aubin, Les Friques, Vallon / Villaz-St-Pierre, La Folliaz / Romont / Riaz et St-Martin. Parmi ces fermetures, il faut mentionner la privatisation de l'ELP Fribourg qui représente une diminution de 3 classes prises en charge jusqu'à ce jour par l'Etat.

A la rentrée scolaire 2006/07, l'ensemble de l'opération a consisté en l'ouverture de 5 (7) classes supplémentaires par rapport à la situation de l'année scolaire 2005/06.

4.3 Axes de travail prioritaires

4.3.1 Enseignement du français

Un accent particulier a été mis sur l'apprentissage de la lecture avec l'aide de M^{me} Laurence Rieben, en tant que référence scientifique, dans la perspective du choix d'un nouveau moyen d'enseignement.

Les nouveaux moyens «S'exprimer en français – Séquences didactiques pour l'oral et pour l'écrit» ont été présentés à l'ensemble du corps enseignant lors des séances d'arrondissement du printemps. Ils ont été introduits officiellement dans les degrés EE, 1P, 2P à la rentrée 2006/07 et font l'objet, pour chaque arrondissement, de deux séances complémentaires de formation. A cette occasion ont aussi été présentées les compétences visées dans le domaine des activités langagières et diverses pistes d'intégration des TIC en expression.

Le groupe de pilotage prépare un texte de référence sur l'apprentissage de la lecture. La préparation de l'introduction des futurs moyens romands d'enseignement du français, planifiée par la CIIP, ainsi que la brochure «Enseignement/Apprentissage du français en Suisse romande – Orientations» éditée en avril 2006 représentent les autres domaines de réflexions menées au sein du groupe.

4.3.2 Enseignement de l'allemand

L'ensemble des élèves de la partie francophone du canton, de la 3P à la 6P, utilisent les moyens d'enseignement Tamburin. Le plan d'études, expérimenté jusqu'en août 2004, existe maintenant dans sa version définitive. La formation continue du corps enseignant des classes de 3P à 6P s'est poursuivie. Les projets linguistiques autorisés par la DICS

concernent 6 cercles scolaires de l'enseignement primaire et un 7^e projet au CO.

Après celle de 6P, une évaluation des compétences des élèves a été organisée sous la forme d'une épreuve commune cantonale auprès de tous les élèves de 4P, comprenant les quatre compétences de base (lire – écouter – parler – écrire). Chaque enseignant a reçu en retour les résultats obtenus par l'ensemble des élèves du canton (moyennes), ce qui lui permet de situer ceux de sa classe.

4.3.3 Enseignement des mathématiques

Une attention particulière a été portée sur deux domaines liés à l'enseignement des mathématiques, à savoir les objectifs d'apprentissage en 3P et 4P et les fiches servant aux devoirs à domicile.

- En 3P-4P, l'évaluation romande MATHEVAL n'avait pas permis d'orienter avec précision l'aide et les conseils à donner aux enseignants. Lors de rencontres prévues à cet effet, conduites avec tous les enseignants francophones, des rappels ont été donnés sur les compétences et connaissances à acquérir en fin de 4P et les échanges ont porté sur les pratiques en cours. En juin 2006, sur mandat du Service de l'enseignement obligatoire, deux dossiers d'évaluation couvrant les compétences attendues en fin de 4P ont été passés par tous les élèves. Les enseignants ont été informés en retour des résultats obtenus par leurs élèves.

Demande récurrente des enseignants, les «fiches de devoirs» rédigées en cohérence avec le «Cadre pour les devoirs à domicile» de la Conférence des inspecteurs ont été mises à leur disposition. Cette rédaction des «fiches de devoirs» se poursuivra en 2007 pour les degrés non encore touchés.

4.3.4 Enseignement de la musique

En éducation musicale, les cours proposés dans le cadre de la formation continue ont notamment abordé les thèmes suivants: logiciels pour l'écriture musicale, rondes et expression corporelle, élaboration de petites partitions pour la classe à l'aide de l'outil informatique.

Des visites systématiques des classes de 4P ont eu lieu en 2006. Elles ont été organisées en collaboration avec la Conférence des inspecteurs et ont pour objectifs de dresser un état des lieux de l'éducation musicale à la fin du deuxième cycle, d'analyser les retombées de la «Méthodologie romande» et de prendre en considération les besoins des enseignants dans ce domaine de l'enseignement. Plus de 100 classes ont reçu la visite du conseiller pédagogique accompagné, dans une majeure partie des cas, par l'inspecteur d'arrondissement. Un rapport sera élaboré dès la fin des visites (été 2007).

4.3.5 Démarche de projets d'écoles

Durant l'année scolaire 2005/06, sept nouvelles écoles ont été reconnues officiellement en projet et trois écoles sont engagées, à ce jour, dans le processus de reconnaissance. Ce qui porte à une quarantaine le nombre d'établissements conduisant des projets, auxquels il convient d'en ajouter

onze qui travaillent sur les thèmes centrés essentiellement sur les aspects éducatifs et sur l'identité professionnelle.

Chaque école poursuit des objectifs qui lui sont propres, objectifs déterminés en fonction du contexte local et des besoins inventoriés. Plusieurs écoles travaillent le domaine de la lecture, d'autres l'expression orale et/ou écrite ou encore l'auto-évaluation. L'intérêt du travail par projet réside dans la collaboration verticale de l'équipe enseignante, collaboration au service d'une amélioration de l'enseignement et des apprentissages. La mise en réseau régulière de ces écoles (réunions régulières des répondants, formation à la carte des équipes enseignantes, organisation du FORUM,...) leur apporte le soutien nécessaire à la vie d'un projet.

Cette phase d'expérimentation va céder le pas à une généralisation prévue pour l'année scolaire 2007/08.

4.4 Classes de développement

La partie francophone dispose de 25 classes de développement qui accueillent 216 élèves. La région Nord en compte 15, soit 8 à Fribourg, 3 à Estavayer-le-Lac, 3 à Villars-sur-Glâne, 1 à Belfaux; la région Sud en compte 10, soit 5 à Bulle, 1 à Marly, 2 à Romont et 2 à Châtel-St-Denis.

De plus, 36,39 (36,41) postes de maîtres de classe de développement itinérants (MCDI) sont engagés auprès des élèves rencontrant de sérieuses difficultés dans leurs apprentissages, soit 18,8 maîtres pour la région Nord et 17,59 pour la région Sud.

4.5 Classes d'accueil et classes de langue

A la rentrée de fin août 2006, l'organisation des classes d'accueil et classes de langue était la suivante:

Région nord, arrondissement 1: Courtepin, 1 poste à mi-temps; arrondissement 2: Fribourg, 3 classes d'accueil, 3 postes à plein temps, 7 enseignants avec différents taux d'activité pour les appuis et les cours de langue; arrondissement 3: 2 postes à plein temps pour l'ensemble de l'arrondissement de la Broye; arrondissement 4: 1 poste à plein temps réparti sur 2 postes à mi-temps à Villars-sur-Glâne.

Région Sud: Bulle et La Tour-de-Trême, 1.25 poste; Marly, 1 poste à mi-temps; Romont, 1 poste à plein temps pour la classe d'accueil, à quoi il faut ajouter des unités d'enseignement dans certains cercles scolaires.

Des cours de deux à quatre leçons par semaine se donnent individuellement ou en groupes dans tous les cercles scolaires qui accueillent des enfants allophones.

4.6 Conférence des inspecteurs scolaires

Durant l'année scolaire 2005/06, les inspectrices et les inspecteurs scolaires francophones se sont réunis à 20 reprises. La conférence a répondu à plusieurs rapports mis en consultation: pratiques en évaluation, PPO (nouvelle procédure de préorientation au CO), descriptif de fonction des enseignants, projets d'établissement.

Les principaux sujets traités, en plus de ceux évoqués ci-dessus, sont les suivants: épreuves de référence en allemand et en français, formation sur la différenciation, contacts HEP, développement des conseils d'arrondissement dans la région nord, formation fri-tic, projet de classes multi-âges, projets expérimentaux des deux années d'école enfantine, rédaction de documents d'information à l'intention des enseignants, activités conduites dans le cadre du dispositif «Approche par le mouvement».

Un accent particulier a été porté au suivi des apprentissages effectués lors des premiers degrés de la scolarité. Les visites didactiques dans les classes ont mis l'accent sur l'éducation musicale et l'enseignement de l'allemand. La Conférence a également reçu le comité de la Société pédagogique fribourgeoise francophone (SPFF).

4.7 Médiation scolaire

Cinq enseignants primaires ont terminé leur formation de médiateur scolaire dans le cadre de la volée qui a réuni 22 enseignants des différents degrés. Ils sont entrés en fonction à la rentrée 2006 et traitent depuis lors les situations scolaires problématiques apparaissant dans l'ensemble des 8 arrondissements de l'école primaire.

4.8 Rencontres avec les associations professionnelles

La DICS a reçu à deux occasions le comité cantonal de la Société pédagogique fribourgeoise francophone (SPFF). Les discussions ont notamment porté sur la procédure de préorientation au cycle d'orientation, le temps de travail (décharge d'enseignement), les mesures d'aide, l'enseignement des langues (anglais), la 2^e année d'école enfantine, de l'enseignement des activités créatrices, des frais de déplacement, de la féminisation du corps enseignant, des spécialisations I et II de la HEP et de la formation «passerelle».

5. Ecole primaire, partie alémanique

5.1 Généralités

5.1.1 Développement de l'école

Nouveau moyen d'enseignement de l'histoire pour la 4^e année

Le livre d'histoire pour la 4^e année «Eine Reise durch die Zeit – Urgeschichte, Kelten, Römer und Germanen» est le dernier tome paru dans la série du nouveau moyen d'enseignement de l'histoire pour l'école primaire. De ce fait, les élèves et les enseignant(e)s des 4^e, 5^e et 6^e classes sont en possession d'un moyen d'enseignement moderne, qui décrit l'histoire fribourgeoise allant du «big bang» jusqu'au monolithe.

Concept pour la gestion d'établissement

Dans ce concept, qui a fait l'objet d'un rapport, les arguments concernant l'introduction d'une gestion des établissements relatifs aux degrés de l'école enfantine et primaire sont présentés à nouveau et plus en détails, en mettant l'accent sur les forces novatrices propres à ces degrés de la scolarité. Les conditions générales y sont mentionnées en

détail. De plus, il y est fait état des exigences qu'il faut avoir vis-à-vis des responsables d'école; il décrit aussi les textes législatifs que ce projet nécessite.

5.1.2 Rencontres avec l'association professionnelle

La DICS a rencontré l'association des enseignant(e)s de la partie alémanique du canton de Fribourg (LDF) à deux reprises. Les sujets suivants ont été discutés: la journée pédagogique 2007, la garantie des places de travail pour les enseignant(e)s, la spécialisation des personnes ayant terminé la Haute école pédagogique, la formation complémentaire pour les personnes enseignant les activités créatrices ainsi que l'apprentissage d'une deuxième langue étrangère à l'école primaire.

5.2 Répartition géographique des classes

	2005/06		2006/07	
	classes	élèves	classes	élèves
Ville de Fribourg (all.)	32	561	30	530
Singine	144	2 901	143	2 824
Gruyère (allemand)	3	59	3	58
Lac (allemand)	81	1 630	82	1 622
Total	260	5 151	258	5 034

5.3 Cours de langue, état au 1^{er} septembre 2006

Alterswil 1/28; Bösinggen 8/28; Cordast-Guschelmuth 5/28; Courtepin 9/28; Düdingen 11/28; Flamatt: 33/28; Freiburg 20/28; Giffers-Plaffeien 6/28; Gurmels 7/28; Heitenried 3/28; cercle scolaire de Jeuss, Lurtigen, Salvenach 2/28; Jaun 1/28; Kerzers 23/28; Liebistorf 6/28; cercle scolaire de ABGRU 5/28; Murten 30/28; Rechthalten 1/28; Schmitten 6/28; St. Ursen 2/28; Tafers 7/28; Wünnewil 11/28.

5.4 Formation continue

5.4.1 Pour le corps enseignant

Les cours obligatoires suivants ont été mis sur pied à l'attention des enseignant(e)s:

- introduction au nouveau matériel d'histoire pour la 4^e année primaire;
- introduction au nouveau programme d'étude «Musik» et au nouveau matériel pour la 5^e et 6^e classe;
- introduction au nouveau programme d'étude pour «Technisches Gestalten»;
- présentation des points essentiels du développement de l'école enfantine;
- introduction à l'accompagnement par un collègue dans le domaine de la pédagogie curative;
- apprentissage de la coopération avec des enfants handicapés dans les classes régulières.

5.4.2 Pour les «Schulleiterinnen und Schulleiter»

Ils ont suivi les séminaires obligatoires suivants:

- conférence des «Schulleiterinnen und Schulleiter»;
- gestion des conflits à l'école.

5.5 Conférence des inspecteurs et inspectrices scolaires

La conférence s'est réunie à 17 reprises. Les séances ont notamment permis d'aborder les thèmes suivants, intéressant les élèves, les enseignant(e)s et l'école en général: le catalogue des objectifs pédagogiques ainsi que les rapports d'apprentissage pour les enfants et adolescents de langue étrangère, l'offre de la pédagogie curative dans les écoles enfantines, visites des classes-relais, l'organisation d'un centre thérapeutique de jour à Fribourg, la coordination avec le service de la formation continue, le diagramme du fonctionnement pour les «Schulleitungen», le rapport du concept «Schulleitung», l'évaluation externe du cycle d'orientation de Gurmels, la mise en consultation du concordat HarmoS, l'achèvement du plan d'étude transitoire pour l'école primaire, le projet de lecture de la Haute Ecole pédagogique, les nouveaux moyens pour l'enseignement de l'allemand, le projet linguistique à l'école primaire du Schönberg/Fribourg, l'état actuel du projet «Basisstufe», concept d'une école enfantine de deux ans.

Les domaines suivants ont été traités en collaboration avec la conférence des inspecteurs et inspectrices scolaires francophones: l'évaluation externe des écoles, les classes-relais, rôle et fonction des médiateurs scolaires, le thème corps et mouvement.

5.6 Classes de développement

Durant l'année 2006/07, on compte 10 (11) classes de développement: Guin 3, Schmitten 2, Flamatt 2, Kerzers 3. A Guin, la classe dite «d'introduction», qui intègre également des élèves ayant des difficultés d'apprentissage, est considérée d'un point de vue administratif comme une classe de développement.

La situation des postes MCDI se présente comme suit: 21,5 postes à temps complet (2005/06: 21,5) sont répartis dans les cercles scolaires suivants: ABGRU, Alterswil, Bösinggen, Brünisried, Cordast-Guschelmuth, Courtepin, Freiburg, Freiburg FOS, Giffers, Gurmels, Heitenried, Jaun, JLS, Liebistorf, Murten, Plaffeien, Plasselb, Rechthalten, St. Antoni, St. Silvester, St. Ursen, Schwarzsee, Tafers, Ueberstorf, Wünnewil.

6. Cycle d'orientation, partie francophone

6.1 Généralités

Les établissements du CO francophone enregistrent une nouvelle fois une augmentation importante du nombre des élèves à la rentrée 2006, soit 160 élèves supplémentaires (+ 417), ce qui a rendu nécessaire l'ouverture de 9 classes (+ 14). Dès la rentrée 2006, le cycle d'orientation francophone compte treize établissements et non plus douze. Les élèves de la Broye, bien que répartis sur 3 sites (Estavayer-le-Lac, Domdidier et Cousset), sont désormais rattachés à deux CO, celui d'Estavayer-le-Lac et celui de Domdidier, nouvellement reconnu comme école à part entière. L'école du CO de Sarine Ouest, quant à elle, a accueilli sa 3^e volée d'élèves dans les pavillons disposés dans le village d'Avry-sur-Matran, soit 146 élèves de 1^{re} année sont répartis dans

7 classes s'ajoutant aux 180 élèves de 2^e année et aux 159 élèves de 3^e année. L'avance de la construction de la nouvelle école devrait permettre d'accueillir la prochaine rentrée dans les futurs locaux.

6.2 Effectifs par école du CO

	2005/06		2006/07	
	classes	élèves	classes	élèves
Belluard	34	707	34	679
Bulle	37	833	38	876
Domdidier	17	336	18	383
Estavayer	29	634	31	671
Gibloux	21	432	18	363
Glâne	39	862	41	911
Jolimont	36	760	35	738
La Tour/Jaun	40	867	39	832
Marly	26	568	27	582
Morat	9	168	9	162
Pérolles	26	539	25	496
Sarine Ouest	17	336	24	485
Veveyse	24	540	25	564
Total CO	355	7 582	364	7 742

6.3 Classes et cours de langue pour les élèves étrangers

Au début du 1^{er} semestre de l'année scolaire, on compte 5 (5) classes d'accueil regroupant 64 (56) élèves. Elles existent dans les CO du Belluard, de Bulle, de Jolimont (2) et de Pérolles. Dans les autres écoles, les élèves allophones sont répartis dans les classes des différentes sections et bénéficient de cours d'appui, en français notamment.

6.4 Répartition des élèves au terme de la procédure de passage du primaire au CO

La procédure de préorientation a concerné 2398 (2415) élèves. Leur répartition dans les différents types de classes du CO est la suivante au terme de la procédure:

	Elèves		%	
	2005/06	2006/07	2004/05	2005/06
section préégyptienne	899	873	37,22	36,41
section générale	1 049	1 102	43,44	45,95
section à exigences de base	436	396	18,05	16,52
répétition de la 6 ^e primaire	6	1	0,25	0,04
choix d'une autre école	25	26	1,04	1,08

En été 2005, la DICS a décidé la mise en œuvre d'une nouvelle procédure dite de préorientation. Celle-ci a été appliquée pour la première fois durant l'année scolaire 2005/06 avec les élèves de 6P. Les acquis de l'élève ainsi que ses attitudes face aux apprentissages scolaires sont pris en compte; des évaluations cantonales complètent ces indications. Les parents, le ou les enseignant(s), l'inspecteur d'arrondissement et le directeur de CO sont impliqués dans le processus de décision.

6.5 Axes de travail prioritaires

Le CO francophone a poursuivi, au degré 8, l'introduction de la nouvelle grille horaire. A la rentrée 2006, la 2^e année offre une augmentation des unités d'anglais (+ 1), soit au

total 3 unités pour la majeure partie des classes. Le nouveau cours de formation générale met l'accent sur l'éducation au choix; un moyen d'enseignement a été élaboré à cette fin par une équipe ad hoc. Le cours d'éthique et de cultures religieuses introduit l'an dernier en 1^{re} année est désormais suivi aussi par les élèves de 2^e et est destiné aux élèves que leurs parents dispensent du cours d'instruction religieuse (20,4 % des élèves de 2^e à la rentrée 2006). Le cours d'informatique donné en 2^e année permet d'approfondir les notions abordées en 1^{re} année sous forme de familiarisation.

Autre nouveauté de la rentrée: la poursuite de l'introduction des nouveaux moyens d'enseignement du français (coll. Nathan) en 3^e année, de l'allemand en 2^e année (coll. Genial) avec expérimentation du portfolio des langues II. Les nouveaux moyens de mathématiques utilisés maintenant par l'ensemble des élèves du CO demandent encore un accompagnement et un suivi au niveau méthodologique; c'est la raison pour laquelle les animateurs des écoles et le groupe d'accompagnement cantonal poursuivent leur action auprès des enseignants. Les nouveaux moyens d'enseignement en éducation musicale «La musique au cycle d'orientation» ont été introduits en 3^e année à l'automne 2006: ils assurent désormais la cohérence de l'enseignement musical sur l'ensemble de la scolarité obligatoire.

Au printemps 2006 eut lieu la troisième phase de l'enquête internationale PISA. Plus de 1300 élèves du CO francophone, touchant l'ensemble des établissements scolaires, ont pris part à cette évaluation. Autre évaluation qui reste d'actualité à chaque fin d'année scolaire: les épreuves du diplôme de fin de scolarité; elles se sont déroulées sur quatre jours et concernent les disciplines fondamentales, français, allemand, mathématiques, latin et anglais. Nouveauté à souligner: les compétences orales en anglais, comme c'était déjà le cas en allemand, sont également testées désormais.

Le concept de formation pour les responsables d'éducation physique dans les CO est développé en partenariat avec le Service du sport.

6.6 Conférence des directeurs

La Conférence des directeurs et directrices a siégé 29 fois en 2006 et a travaillé sur de nombreux dossiers en collaboration étroite avec le SEnOF: en particulier, la grille horaire, l'évaluation, l'introduction de nouveaux moyens et de nouvelles approches dans diverses disciplines, la gestion informatisée des résultats et des dossiers des élèves, l'harmonisation des études en Suisse romande et en Suisse (HarmoS), l'orientation scolaire et professionnelle, le projet expérimental de santé scolaire.

La CDCO a accordé une attention soutenue aux dossiers suivants:

La nouvelle grille horaire dont l'entrée en vigueur en 3^e année est prévue pour 2007.

L'introduction de nouveaux moyens d'enseignement et de nouveaux plans de cheminement en allemand (2^e année),

en français (3^e année), en éthique et cultures religieuses (2^e année), en musique (3^e) et en formation générale (2^e année).

D'autre part, la conférence a rencontré le chef de service de l'orientation, la coordinatrice de l'intégration des enfants de migrants, le responsable de la formation des maîtres, la cheffe de service des ressources, le directeur de l'Office cantonal du matériel scolaire, les formateurs dans diverses disciplines, le collaborateur pédagogique responsable de l'éducation physique, la présidente de la commission cantonale d'enseignement religieux, les responsables de FRI-TIC, les responsables du bureau de la médiation pénale pour mineurs.

Pour terminer, il faut relever que, dans le domaine de la santé, hormis les programmes propres à chaque école, les CO ont poursuivi leur engagement dans le projet Santé-Jeunesse soutenu par les 4 Piliers de l'économie fribourgeoise.

7. Cycle d'orientation, partie alémanique

7.1 Généralités

7.1.1 Formation continue interne aux écoles

Le concept de formation continue interne aux écoles poursuit son chemin. Chaque établissement pouvait, dans le cadre d'un certain financement et en accord avec l'inspection des CO, planifier et mettre en œuvre une formation continue interne. Les projets de formation continue étaient liés au développement continu de l'école. Dans les établissements déjà évalués, ils étaient en corrélation avec les recommandations du rapport d'évaluation.

7.1.2 Essai pilote du système «Stellwerk»

Le projet «Stellwerk» a pour objectif, au milieu de la 8^e classe, de permettre aux élèves de mesurer leurs compétences scolaires et de définir ce qu'ils doivent encore acquérir afin d'atteindre les objectifs de fin de scolarité obligatoire. Le CO de Kerzers a commencé sa 2^e année d'expérimentation afin de préparer la décision de généraliser le système.

7.1.3 Promotion de la santé

L'inspection a analysé de manière systématique la promotion de la santé dans les cycles d'orientation selon les critères de management de projets. Ce contrôle de qualité était la condition que chaque école devait remplir afin d'obtenir un soutien financier du canton.

7.1.4 Encouragement à l'apprentissage des langues: introduction du Portfolio européen des langues II

Tou(tes) les enseignant(e)s ont suivi un cours d'introduction à la structure du portfolio européen des langues II. Ce portfolio a été introduit dans tous les CO dès l'automne 2006, après les cours de formation continue ad hoc qui avaient été mis sur pied. Des mentors, en l'occurrence des enseignant(e)s de différents établissements qui ont suivi

une formation spécialisée, ont transmis à leurs collègues leur savoir faire concernant le portfolio.

7.1.5 Formation continue des directeurs

Les directeurs d'écoles ont abordé divers sujets importants par le biais des cours de formation continue qui leur ont été proposés. Priorité a été donnée au thème de la formation continue, pour laquelle, en tant que chefs d'établissement, les directeurs ont une tâche très importante vis-à-vis de leur personnel.

7.1.6 Evaluation externe du cycle d'orientation de Gurmels

La première évaluation externe dans la partie alémanique du canton a été réalisée au CO de Gurmels. Le rapport a été présenté à l'école et à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. L'école a commencé à établir un plan pour la mise en œuvre des propositions contenues dans le rapport.

7.2 Effectifs par école

	Classes		Elèves	
	2005/06	2006/07	2005/06	2006/07
Ville de Fribourg (allemand)	21	20	374	363
District de la Singine				
Düdingen	25	25	473	449
Plaffeien	23	23	411	419
Tafers	24	25	473	461
Wünnewil	19	18	299	303
Gurmels	10	10	215	202
Kerzers	17	17	293	292
Murten	23	22	386	391
Total	162	160	2 924	2 880

La procédure de passage s'est déroulée de la même manière que l'année passée: la décision relative à l'affectation dans une section se fonde sur les recommandations des titulaires de l'école primaire et sur un examen comparatif dans les disciplines de l'allemand et des mathématiques. L'avis des parents est également pris en compte.

7.3 Intégration des élèves de langue étrangère

Le projet de la commission cantonale pour la scolarisation au CO des enfants de migrants, planifié en 2005, a été mis en œuvre au CO de Bulle et de Morat, avec une classe dans chaque école. Pour les cours intensifs de langue dans la partie alémanique, l'enseignement a été centralisé à Morat. Les élèves de Gurmels, Kerzers et Murten/Morat s'y réunissent tous les matins. L'après-midi, ils réintègrent les classes de leur CO respectif. La classe pilote de Morat compte actuellement 26 élèves. Mais, en règle générale, ceux-ci ne sont pas tous présents en même temps. Une fois l'évaluation de ces expériences effectuée, on pourra songer à une solution unifiée sur le plan cantonal.

Dans les autres CO alémaniques du canton, il n'y a pas de classes spéciales. Les cours de langues sont donnés dans tous les cycles d'orientation sous la forme de leçons particulières.

7.4 Conférence des directeurs

Les membres de la Conférence des directeurs se sont rencontrés à l'occasion de 21 séances ordinaires. Le chef de service ou son adjoint, l'inspecteur et l'inspectrice spécialisée en ACM et économie familiale étaient en principe présents. Des spécialistes venant de l'extérieur ont également participé aux séances dans le cadre de discussions sur des thèmes spécifiques. A plusieurs reprises, la conférence a traité des thèmes principaux et stratégiques pour le cycle d'orientation alémanique ainsi que de l'élaboration de règlements adéquats pour les écoles. La Conférence était représentée par une délégation au sein de 24 groupes de travail et de commissions.

Les principaux thèmes traités ont été les suivants: méthode de travail et de fonctionnement de la Conférence, semaine de la santé, mémento à l'intention des parents, des enfants et des adolescents, formation continue interne sur le thème du management scolaire, réglementation sur les indemnités pour les personnes accompagnantes lors de sorties de classe, de camps de sport ou de semaines thématiques spéciales, évaluation externe du CO de Gurmels, directives en vue du nouveau bulletin scolaire, conditions de passages entre les différents degrés, rencontre avec le juge des mineurs, utilisation de l'allemand standard pendant les cours, rencontre avec l'administrateur du matériel scolaire, accueil et scolarisation des enfants de migrants, introduction du Portfolio européen des langues II, projet «Santé jeunesse».

8. Enseignement spécialisé et services auxiliaires scolaires

8.1 Données statistiques de l'enseignement spécialisé

	Partie française		Partie alémanique		Totaux	
	2005/06	2006/07	2005/06	2006/07	2005/06	2006/07
Nombre d'élèves	710	734	120	122	830	856
Nombre de classes	100	102	19	17	119	119
Moyenne d'élèves	7,1	7,2	6,3	7,2	6,97	7,2

Les institutions d'enseignement spécialisé du canton offrent 752 (752) places en classes spéciales. L'occupation est supérieure à 100 % avec 856 élèves.

Enfants fribourgeois placés hors du canton:

- partie alémanique: 23 (24) (BE)
- partie francophone: 23 (22) dont 21 dans le canton de VD, 1 à NE et 1 en VS

Enfants non fribourgeois scolarisés dans le canton de Fribourg:

- partie alémanique 3 (4) 2 enfants du canton de BE et 1 VD
- partie romande 44 (44) 30 enfants du canton de VD; 5 de NE; 4 de BE; 2 du VS et 3 de GE

8.2 Corps enseignant

Le corps enseignant compte 178 (162) personnes de langue française et 46 (49) de langue allemande, soit au total 224

(211) personnes: 54 travaillent à plein temps et 171 à temps partiel, pour l'équivalent de 154,4 (148,4) postes à temps complet (partie alémanique 27,7 et partie francophone 126,7). Les enseignants qui assurent le soutien pédagogique spécialisé dans les classes ordinaires ne sont pas compris dans ces chiffres.

208 personnes sur 224 sont en possession d'un diplôme d'enseignement spécialisé (92,85 %).

8.3 Evolution des classes

Deux classes ont été ouvertes: le Home-école des Buissonnets (HER) et le Centre Thérapeutique de jour (CTJ) comptent chacun une classe supplémentaire. Le tableau synoptique 2006/07 laisse apparaître une évolution de 24 enfants dans l'enseignement spécialisé.

8.4 Intégrations en classe régulière

Dans la partie francophone, le Centre éducatif et scolaire de la Glâne (CESG), reconnu par le canton et l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) pour le soutien pédagogique aux enfants handicapés physiques intégrés à l'école ordinaire, conduit le service d'intégration d'enfants handicapés mentaux et physiques, conformément au concept cantonal (juin 1999).

Pour la présente année scolaire, 144 (131) enfants, reconnus par l'AI et provenant de tout le canton, fréquentent l'école régulière: 16 enfants sont en situation de handicap physique, 128 en situation de handicap mental. L'Institut St-Joseph assure le service de soutien pédagogique pour 23 enfants sourds et malentendants, intégrés complètement à l'école ordinaire, 11 sont en intégration partielle.

Les enfants malvoyants ou aveugles, intégrés à l'école ordinaire, sont suivis par des enseignantes spécialisées du Centre pour handicapés de la vue (CPHV) de Lausanne et regroupés une fois par semaine dans une classe spécifique à Fribourg.

Dans la partie alémanique, 54 (54) enfants et adolescents sont pris en charge par le Home-école des Buissonnets, dans le cadre du concept cantonal de l'intégration: 9 (11) à l'école enfantine, 28 (28) à l'école primaire et 17 (15) au cycle d'orientation. De plus, quelques enfants atteints d'autres handicaps ou de troubles de comportement sont intégrés: 1 (2) à l'école enfantine, 17 (17) à l'école primaire et 16 (14) dans les classes de développement.

S'agissant des services d'intégration, le CESG représente 27,66 (24,3) postes à temps complet, l'Institut St-Joseph 5,86 (5,68) postes et le Home-école des Buissonnets 10,55 (10,55) postes.

8.5 Les services auxiliaires de psychologie scolaire, de logopédie et de psychomotricité

8.5.1 Personnel

50 (49) psychologues pour 29,32 (28,76) postes à temps complet. 72 (77) logopédistes pour 47,24 (49,13) postes à temps complet. 22 (23) psychomotricien(ne)s pour 12,36 (11,6) postes à temps complet.

8.5.2 Services de psychologie scolaire

	Filles	Garçons	Total	%
Fribourg Ville (français)	137	217	354	11,89
Fribourg Ville (alémanique)	51	57	108	10,75
Sarine (sans ville)	314	429	743	9,86
Broye	100	191	291	8,84
Glâne	81	108	189	6,86
Gruyère	115	178	293	5,30
Lac (français)	39	70	109	10,65
Lac (alémanique)	134	160	294	10,12
Singine	237	292	529	10,24
Veveyse	35	66	101	5,06
Total	1 243	1 768	3 011	8,86

Les services de psychologie scolaire ont pris en charge, examiné et/ou traité 3011 élèves qui représentent le 8,86 % de la population scolaire des classes enfantines, primaires, de développement et du cycle d'orientation: partie francophone, 2072 (2061) élèves pour 8,34 % (8,4 %) et partie alémanique, 939 (950) élèves pour 10,3 % (10,3 %) de la population scolaire.

Le pourcentage d'élèves pris en charge selon les districts est le suivant: Lac 10,26 %, Sarine 10,60 %, Singine 10,24 %, Glâne 6,86 %, Broye 8,84 %, Gruyère 5,30 %, Veveyse 5,06 %. L'ensemble des 3011 élèves suivis se répartit en 1768 garçons (58,7 %) et 1243 filles (41,3 %) et représente 10,19 % des garçons et 7,47 % des filles de la population scolaire globale.

Informations relatives aux services de psychologie scolaire du canton de Fribourg pour l'année scolaire 2005/06:

Pour la quatrième année consécutive, les services de psychologie scolaire ont pris en charge plus de 3000 élèves. L'organisation des services proche de l'école permet un accès rapide. Ainsi, des conseils et des indications peuvent être donnés dans le cadre d'entretiens dont profitent de nombreux enseignants. Les directions d'école et les Schulleiter/innen ont également régulièrement recours aux compétences des psychologues scolaires.

Le pourcentage d'élèves examinés et suivis selon le niveau scolaire se répartit de la manière suivante: classes de développement des degrés primaires 47,59 %, classes enfantines 13,27 %, classes primaires 9,54 %, cycle d'orientation 4,21 % (cl. pré-gymnasiales 1,78 %, cl. générales 4,43 %, cl. à exigence de base 6,3 %, cl. de développement 19,4 %). Dans les classes primaires, les élèves signalés se répartissent de manière homogène, mais on constate néanmoins une demande un peu moins élevée pour les degrés 5 et 6.

64,4 % des élèves suivis ont été signalés par les enseignants, 23,6 % par les parents et le restant par d'autres instances: logopédistes, médecins, etc. 39 élèves ont pris contact d'eux-mêmes avec les services. Les motifs de signalement concernent les domaines des apprentissages scolaires (55,8 %), du comportemental et de l'entourage familial ou social (46 %) ou une problématique personnelle (33,6 %); les différentes catégories sont parfois cumulées. Des mesures scolaires ont été proposées dans 21,2 % des situations et des mesures pédagogiques/pédago-thérapeutiques dans 16,7 % des cas. Des conseils avec suivis

(32,9 % des situations), des mesures de soutien psychologique (43,6 %) ainsi que des conseils à l'enseignant ou à la famille (25,4 %) ont été proposés plus fréquemment. 5,3 % des situations n'ont nécessité aucune mesure particulière.

La plupart des situations ont trouvé une solution au cours de la même année ou après un an (83 %), alors que 7,6 % des suivis ont duré plus de trois ans; 9 % des situations ont nécessité plus de 20 heures de prises en charge et 65 % des cas ont nécessité un suivi de 10 heures ou moins.

8.5.3 Services de logopédie

Secteur	Nombre d'enfants	% de la population scolaire	Garçons	Filles
Francophone	1 854 (1 806)	7,46 %	1 106	748
Alémanique	1 077 (1 119)	11,72 %	691	386
Total	2 931 (2 925)	8,60 %	1 797	1 134

Répartition par degré scolaire:

	Français	Allemand	Total	%
Pré-scolaire	56	36	92	–
Ecole enfantine	362	216	578	16,49
Ecole primaire	1 298	764	2 062	10,47
Classe de développement	64	19	83	23,71
Cycle d'orientation	74	42	116	1,10
Total	1 854	1 077	2 931	8,60

Dont en traitement durant l'année

Fribourg Ville (français)	195
Fribourg Ville (alémanique)	61
Sarine (française sans ville)	507
Sarine (alémanique sans ville)	12
Sarine français	702
Sarine alémanique	73
Broye	100
Glâne (dont 7 enfants de langue allemande)	119
Gruyère (dont 6 enfants de langue allemande)	318
Lac (français)	65
Lac (alémanique)	178
Singine	410
Veveyse	78
Total	2 043

Interventions prises en charge par l'Assurance-Invalidité

Partie française	1 025	(919)	soit 55,3 %
Partie alémanique	406	(443)	soit 37,7 %
Total	1 431	(1 362)	soit 48,8 %

L'évolution paraît relativement stable par rapport aux deux années précédentes.

Durant l'année scolaire 2005/06, 2931 (2925) enfants ont été signalés; ils représentent 8,6 % de la population scolaire, soit 7,46 % pour la partie francophone et 11,72 % pour la partie alémanique. 2043 enfants ont bénéficié d'un traitement régulier; ils représentent 6 % de la population scolaire, répartis variablement selon les régions. La Singine vient en tête avec 7,93 % de la population scolaire, alors que La Broye ferme la marche avec 3,03 %. Le

district de la Sarine (francophone 6,78 %; alémanique 7,19 %) prend globalement en traitement 6,82 % de la population scolaire.

8.5.4 Services de psychomotricité

Dans l'ensemble du canton, 649 (662) enfants ont consulté les services de psychomotricité durant l'année scolaire 2005/06.

Partie francophone	504 (525)	enfants, dont 128 filles et 376 garçons, soit le 2,03 % (2,15 %) de la population scolaire.
Partie alémanique	145 (137)	enfants, dont 34 filles et 111 garçons, soit le 1,58 % (1,48 %) de la population scolaire.
Total	649 (662)	enfants soit 1,91 % (1,96 %) de la population scolaire.

Répartition par degré scolaire

	Français	Allemand	Total	%
Pré-scolaire	11	2	13	–
Ecole enfantine	120	42	162	4,62
Ecole primaire	363	101	464	2,35
Classes de développement	8	0	8	2,28
Cycle d'orientation	2	0	2	0,02
Total	504	145	649	1,91

Interventions prises en charge par l'Assurance-Invalidité: 14, soit 2,16 % des interventions

Répartition par régions

	Filles	Garçons	Total
Fribourg Ville (français)	19	53	72
Fribourg Ville (alémanique)	4	20	24
Sarine (français, sans Fribourg)	37	113	150
Broye	27	62	89
Glâne	20	79	99
Gruyère	8	32	40
Lac (français)	1	4	5
Lac (alémanique)	18	44	62
Singine	12	47	59
Veveysse	16	33	49
Total	162	487	649

Les statistiques de l'année scolaire 2005/06 confirment une stabilité dans les signalements. Le nombre d'élèves qui ont consulté les services de psychomotricité est de 649 (662), soit 504 (525) pour la partie francophone et 145 (137) pour la partie alémanique et représentent 1,91 % de la population scolaire, dont 75,04 % de garçons et 24,96 % de filles. 85 % des signalements et des traitements concernent les enfants scolarisés de l'école enfantine à la 3^e année. 73 % des signalements sont effectués par les enseignants, les autres demandes étant formulées par les psychologues (11 %), les logopédistes (5 %), les parents (5 %), les médecins (2,5 %).

92 % des signalements sont suivis de conseils (48 %) ou de traitements (51 %) selon le type de difficulté. L'analyse des situations (bilan, entretiens, observations cliniques) oriente

majoritairement les enfants vers une thérapie individuelle, des prises en charge en groupe étant également parfois indiquées. La durée des interventions est variable et s'effectue sur une durée de six mois à deux ans pour 90 % des cas. La moyenne cantonale de la dotation se situe à un poste pour 2752 élèves (2744) employant 22 (23) psychomotriciens répartis sur 12,36 postes (+ 0,11).

9. Echanges scolaires

9.1 Généralités

L'année 2006 a été marquée par l'installation définitive du bureau de la coordination dans les locaux du CO de la Gruyère à La Tour-de-Trême. Le nombre des élèves participant à la 10^e année linguistique a légèrement diminué, par contre le nombre de participant(e)s aux échanges individuels durant les vacances a une nouvelle fois augmenté.

L'année écoulée a également été marquée d'une part par le 30^e anniversaire de CH Echanges de jeunes / Soleure lors du congrès national des échanges qui a eu lieu en novembre 2006 à Fribourg et d'autre part par la nomination de M. Bernard Dillon, coordinateur, au poste de président du groupe « échanges – UGA », de la NWEDK.

9.2 Dixième année linguistique (DAL)

Le nombre de participant(e)s s'élève à 145 élèves placé(e)s. Une légère diminution a pu être constatée par rapport à l'année précédente (150 placé(e)s), soit 49 (54) Alémaniques et 96 (96) Francophones. En raison de ces proportions, la répartition des places provoque toujours quelques problèmes d'organisation. Les échanges unilatéraux (61 / variante 3) avec placement dans une famille d'accueil et les échanges avec retour quotidien au domicile (54 / variante 1) sont toujours très prisés. 30 élèves ont choisi l'échange réciproque.

9.3 Echanges de classes

Les échanges de classes annoncés à la coordination sont en augmentation pour AS 2005-06; au total pour tout le canton la coordination a enregistré tout degré confondu, 17 classes annoncées et 7 échanges individuels au secondaire II (12 classes et 4 individuels en 2004/05). Les classes francophones ont été plus nombreuses que celles de la partie alémanique, 6 pour la partie alémanique, 11 pour la partie francophone.

Il est à remarquer que le nombre d'échanges est certainement supérieur du fait que certains échanges directs entre les établissements scolaires échappent au bureau de coordination.

9.4 Echanges individuels pendant les vacances

La coordination a pu constater une nouvelle fois une très légère augmentation de la participation avec 77 (76 en 2005) francophones placé(e)s et 17 (14 en 2005) alémaniques placé(e)s, sur un total de 89 (86 en 2005) francophones, dont 8 pour le Tessin et 34 (26 en 2005) alémaniques inscrits, dont 1 pour le Tessin.

9.5 Congrès Suisse 2006 pour les échanges à Fribourg

CH Echanges pour jeunes à Soleure a fêté son 30^e anniversaire lors du congrès national 2006 pour les échanges à Fribourg. Plus de 150 enseignant(e)s, provenant des 23 cantons présents, ont participé à ce congrès. L'évènement était organisé conjointement par la Fondation CH et le canton de Fribourg, avec le soutien de l'Office fédéral de la culture.

Des spécialistes de la Suisse et d'Europe ont sensibilisé les participant(e)s aux divers aspects des échanges linguistiques, notamment aux questions pratiques de la mise en œuvre des projets d'échanges et de la communication interculturelle, à la mobilité professionnelle, aux échanges par le biais d'internet, aux nouveaux modèles d'échanges d'élèves ainsi qu'à la certification de ces activités.

Lors de la cérémonie officielle, le 9 novembre 2006 à l'Université de Fribourg, M. le Conseiller fédéral Pascal Couchepin, a tenu une conférence sur l'importance des échanges de jeunes. Par ailleurs, M^{me} la Conseillère d'Etat, M^{me} Isabelle Chassot, présidente de la CDIP, et M. Christian Wanner, président de la Fondation et Landammann de Soleure, se sont exprimés au sujet des activités en matière des échanges dans le domaine suisse de l'éducation.

Plus de 250 invité(e)s du monde de la formation, de la culture, de la politique et de l'économie ont participé à la cérémonie officielle à Fribourg.

En 2006, l'effectif des élèves des écoles cantonales du S2 se présentait ainsi:

	Garçons		Filles		Total (élèves, classes, moyenne)					
	2005/06	2006/07	2005/06	2006/07	2005/06			2006/07		
Fr.	1 280 = 39,06 %	1 161 = 37,60 %	1 997 = 60,94 %	1 926 = 62,40 %	3 277	151	21,7	3 087	144	21,4
Al.	493 = 41,15 %	464 = 36,42 %	705 = 58,84 %	810 = 63,58 %	1 198	54	22,2	1 274	58	21,9
Tot.	1 773 = 39,62 %	1 625 = 37,26 %	2 702 = 60,38 %	2 736 = 62,73 %	4 475	205	21,8	4 361	202	21,6

A cela s'ajoute, l'effectif des élèves fribourgeois du GYB, à savoir:

	Garçons	Filles	Total	
	2006/07	2006/07	2005/06	2006/07
Fr.	106 = 35,70 %	191 = 64,30 %	174	297

Si l'on prend en compte la diminution des effectifs dans les écoles officielles et l'augmentation des élèves fribourgeois du GYB, l'effectif est stable (+ 9 unités). Il faut noter cependant une augmentation des élèves alémaniques (+ 2,44 %). On remarque aussi un accroissement du déséquilibre entre les garçons et les filles (+ 2,35 %) en faveur de ces dernières. Le nombre des élèves d'autres cantons et étrangers est de 37 (57).

1.2 Offres bilingues

Les différentes offres d'immersion rencontrent toujours le même intérêt. Ce sont au total 411 (347) élèves qui suivent un programme bilingue. Ils sont répartis notamment dans 16 (14) classes bilingues, mais profitent également des autres offres d'immersion complète et partielle. La session 2006 a vu la remise de 76 (82) certificats reconnus par la Confédération portant la mention bilingue.

V. Enseignement secondaire du deuxième degré

1. Généralités

1.1 Ecoles et effectifs

L'enseignement secondaire du 2^e degré comprend les voies d'études qui conduisent à la Maturité gymnasiale, au Diplôme de commerce ou à la Maturité professionnelle commerciale (MPC) ou au certificat de culture générale. Cet enseignement est dispensé dans les établissements scolaires cantonaux suivants:

Collège St-Michel, Fribourg, Maturité gymnasiale

Collège Ste-Croix, Fribourg, Maturité gymnasiale

Collège de Gambach, Fribourg, Maturité gymnasiale, Ecole de commerce

Collège du Sud, Bulle, Maturité gymnasiale, Ecole de commerce, Ecole de culture générale

ECDD, Fribourg, Ecole de culture générale

De plus, le Service de l'enseignement secondaire du 2^e degré (S2) gère, en collaboration avec la Direction des gymnases vaudois, le Gymnase intercantonal de la Broye (GYB), à Payerne, qui comprend également ces trois voies d'études.

1.3 Collèges cantonaux

La Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) et le Secrétariat d'Etat à l'enseignement et à la recherche (SER) ont initié une procédure de révision du règlement de reconnaissance des maturités de 1995 (ORRM 95). La DICS a consulté les directions d'école, les commissions d'école, le rectorat de l'Université et les associations d'enseignants.

La deuxième phase de l'évaluation de la nouvelle maturité, nommée EVAMAR II, a été initiée en 2006 et, à partir de 2007, devra déterminer les compétences acquises et le niveau de maturité atteint dans une perspective de préparation adéquate aux études universitaires.

1.4 Conférence des recteurs des collèges cantonaux

Outre les affaires courantes de gestion pédagogique et administrative des écoles, cette conférence a abordé les sujets suivants: organisation des examens de compréhension auditive; équipement technique des salles de classe pour l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (tic) dans l'enseignement; procédure de consultation sur la révision partielle de la maturité.

1.5 Commissions

1.5.1 Commissions d'école

Les cinq commissions d'école ont traité des problèmes courants et en particulier des budgets, des capacités d'accueil et des équipements des locaux. Elles ont aussi été consultées dans le cadre de la procédure de la révision prévue par la CDIP du règlement de reconnaissance de maturité.

1.5.2 Informatique

La Commission cantonale d'informatique du secondaire du deuxième degré (CCI) conduit ses travaux par le biais de deux sous-commissions. Celle s'occupant de la technique procède à l'inventaire du matériel, élabore les propositions de budget et coordonne les procédures pour la gestion des réseaux, l'acquisition et l'entretien des équipements. La sous-commission pédagogique a poursuivi sa réflexion sur le renouvellement de l'enseignement de l'informatique dans les écoles secondaires du 2^e degré. La Commission cantonale de l'informatique dans l'enseignement (CC-IE), à laquelle participe le chef de service, transmet les projets analysés de budget à la Direction des finances.

Au Centre fri-tic s'est déroulée la formation d'une troisième volée de personnes ressource. Par décision de la DICS, tous les enseignants du S2 devront suivre une formation de base dans l'utilisation pédagogique des techniques de l'information et de la communication. Jusqu'à fin 2008, tous les professeurs doivent présenter un scénario pédagogique montrant l'utilisation des tic, répertoriés par le Centre fri-tic.

1.5.3 Examens

La Commission cantonale des examens, compétente au niveau des certificats de maturité gymnasiale et des diplômes de commerce et MPC, a mis en place les éléments nécessaires au bon déroulement de la session 2006. Elle a examiné les rapports des présidents des jurys d'examens et adopté des solutions homogènes aux problèmes rencontrés. Le président du jury des examens finaux de l'ECDD a collaboré à ces travaux.

1.5.4 Echanges d'élèves

La collaboration entre les services de la scolarité obligatoire et du secondaire du deuxième degré avec le Bureau de coordination des échanges linguistiques, par le biais de séances de travail communes, permet l'information réciproque et l'adaptation éventuelle des conditions proposées aux élèves et à leurs parents afin de réussir les séjours.

1.6 Service de consultation psychologique

Le service de consultation psychologique (CPS2) a poursuivi son activité selon les structures mises en place. L'équipe du CPS2 occupe trois personnes, représentant un taux d'activité total de 0.5 EPT. Dans certains cas, les traitements de jeunes nécessitant un suivi de longue durée ont été confiés à des psychothérapeutes privés. Le CPS2 a également rencontré l'ensemble des médiatrices et médiateurs des collèges et de l'ECDD.

1.7 Service de médiation

Les services de médiation intégrés dans les écoles sont utilisés de manière intensive. La communication et l'entraide entre les différents services sont fonctionnelles et efficaces. Cette cohésion est appuyée par deux rencontres annuelles organisées par le service concerné de la Direction. Dans le but d'assurer la relève, un cycle de formation, en collaboration avec le Service de la formation professionnelle, s'est achevé en automne 2006.

1.8 Mandat de prestations des aumôneries catholiques et évangéliques réformées

Conformément à la convention cadre du 3 mai 2005 sur l'exercice des aumôneries dans les établissements de l'Etat, la DICS a signé des contrats de prestations sur l'exercice de l'aumônerie catholique romaine et évangélique réformée dans les écoles secondaires du deuxième degré. Désormais, les aumôniers catholiques sont donc engagés et rétribués par le vicariat épiscopal du canton de Fribourg, les réformés par le Conseil synodal de l'Eglise évangélique réformée. Pour ces prestations, l'Etat verse aux Eglises la rémunération prévue dans la Convention cadre.

1.9 Associations

1.9.1 Association fribourgeoise des professeurs de l'enseignement secondaire du degré supérieur (AFPESS)

En 2006, la DICS a rencontré l'association à propos des sujets suivants: formation des enseignants aux techniques de l'information et de la communication; effectif des élèves dans les classes; absentéisme des élèves.

1.9.2 Associations de parents d'élèves

La DICS a rencontré les associations francophones des parents des collèges ainsi que l'association alémanique des collèges de la ville de Fribourg.

1.10 Formation continue des enseignants

De nombreuses inscriptions ont été enregistrées pour des cours de formation ou des séminaires organisés principalement par le Centre de perfectionnement suisse (CPS) de Lucerne, l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT), l'Université de Fribourg et à l'interne de chaque école. Le secteur de la formation continue de la Haute Ecole pédagogique (HEP) a organisé plusieurs cours à la carte. Le groupe de coordination a proposé les principes d'organisation des prestations de formation continue pour les maîtres du secondaire 2 et fixé les principes de leur participation.

1.11 Analyse des prestations de l'Etat

Les collèges Ste-Croix, du Sud, Gambach et l'ECDD ont participé à la première phase du projet d'analyse des prestations de l'Etat (APE). Le Service de l'enseignement secondaire du deuxième degré et le Collège St-Michel avaient participé à la phase expérimentale de l'APE en 2005.

1.12 Collaboration intercantonale

Sur le plan général de la coordination scolaire, le chef de service de l'enseignement secondaire du deuxième degré (S2) participe régulièrement aux rencontres intercantionales des services analogues des cantons romands et du Tessin d'une part, des cantons du Nord-Ouest d'autre part. Cette collaboration touche plus particulièrement le suivi qualité des écoles, l'évaluation des études gymnasiales, la politique des langues, ainsi que la réforme de l'école supérieure de commerce et de l'école de degré diplôme. Au niveau suisse, le chef de service est membre du Conseil du Centre de perfectionnement suisse (CPS).

1.13 Accès à la Haute école spécialisée santé social de Suisse romande

Les candidats et candidates à l'admission peuvent accomplir les stages exigés dans le domaine de la santé, grâce à l'organisation et à la gestion de ceux-ci par l'Ecole cantonale de degré diplôme (ECDD). D'autres personnes candidates ne possédant pas les qualifications requises peuvent compléter leur formation par des modules ad hoc organisés et réalisés dans le cadre de cette même école.

2. Collège Saint-Michel

2.1 Elèves

2.1.1 Effectifs

Au début de l'année scolaire 2006/07, le Collège Saint-Michel compte 1230 (1192) élèves répartis comme suit:

	Elèves		Classes	
	2005/06	2006/07	2005/06	2006/07
Gymnase, section francophone	725	722	33	33
Gymnase, section alémanique	467	508	22	23
Total	1192	1230	55	56

Par rapport à l'année scolaire précédente, l'effectif des élèves a augmenté de 38 unités, ce qui a entraîné l'ouverture d'une classe supplémentaire. Il faut noter que cette augmentation s'est opérée au gymnase alémanique. Les classes bilingues ont été rattachées au gymnase alémanique dans leur grande majorité.

Repas

On peut estimer à 450 environ le nombre des élèves qui doivent prendre le repas de midi à la cafétéria du Collège ou aux abords de l'école. La gérance de la cafétéria a été confiée à SCOLAREST, segment de COMPASS GROUP (Suisse) SA.

Domicile	2005/06	2006/07
Sont domiciliés dans le canton de Fribourg	1 178	1 222 élèves
Sont domiciliés dans un autre canton	14	8 élèves

2.1.2 Admissions

Ont été admis au gymnase		
1 ^{re} année	321	355 élèves
(section française: 210; section alémanique: 145)		
2 ^e année	12	28 élèves

2.1.3 Diplômes délivrés

En juin 2006, ont été remis les diplômes de maturité gymnasiale à la 5^e volée d'étudiants soumis à la réglementation selon l'ORRM 95. Au total, il y avait 274 candidat(e)s, 162 en section francophone et 112 en section alémanique. Il y eut 3 retraits et 14 échecs, 9 chez les francophones et 5 chez les alémaniques: 257 certificats furent donc délivrés. La répartition de ces certificats par option est la suivante:

Options spécifiques	Franco-phones	Germano-phones	Bilingues	Total
Grec	10	2	1	13
Latin	8	1	1	10
Italien	14	2	3	19
Anglais	0	5	6	11
Espagnol	34	15	10	59
Physique + appl. maths	19	14	0	33
Biologie + Chimie	16	10	1	27
Economie et droit	33	12	9	54
Arts visuels	16	11	3	30
Musique	0	1	0	1
Total	150	73	34	257

Remarques:

- de ces 257 diplômes de maturité fédérale, 55 % ont été obtenus par des candidates. Ceci confirme la tendance observée depuis quelques années vers une certaine féminisation des études gymnasiales;
- dans le cadre de la collaboration instaurée entre les gymnases de la ville de Fribourg, 16 étudiants des Collèges Ste-Croix et de Gambach ont passé leurs examens d'option complémentaire au Collège St-Michel et 8 élèves de cet établissement ont passé les mêmes examens d'option complémentaire dans les collèges cités de la ville.

2.2 Marche générale de l'école

2.2.1 Relations avec les parents et autres contacts

En section francophone

Rencontres parents – professeurs au cours des mois de février et mars 2006, après les résultats du 1^{er} semestre, pour les classes de 1^{re}. Le taux de participation des parents à ces séances est d'environ 80 %.

Pour les autres degrés, des rencontres ponctuelles sont organisées à la demande des parents ou des étudiants eux-mêmes.

Les parents sont en outre régulièrement tenus au courant de l'évolution de leurs enfants par l'intermédiaire des bulletins de notes fournis aux élèves à la 1^{er} mi-semester, au semestre et à la fin de l'année scolaire.

Séances d'information au début du mois de septembre 2006 pour les parents des élèves de 1^{re} année: présentation des études (esprit, programmes, méthodes de travail) par les proviseurs.

Le recteur et les proviseurs ont pris part à l'assemblée générale de l'association de parents d'élèves le 9 novembre 2006.

Le recteur et les proviseurs ont rencontré le comité des parents d'élèves.

En section alémanique

Au mois de février se sont tenues les soirées de parents pour les classes de 1^{re}, rencontres bien fréquentées. Les parents des futurs élèves de 1^{re} année ont été invités à une soirée d'information à la fin du mois de juin. A cela s'ajoutent les rencontres individuelles entre parents et proviseurs pour discuter les problèmes concrets de quelques élèves.

Participation du recteur et des proviseurs à l'assemblée générale de l'Elternverein. Par ailleurs, le recteur et les proviseurs ont rencontré les deux co-présidents pour discuter des problèmes actuels.

Le recteur a également participé aux séances de la Commission d'école.

2.2.2 Corps professoral

En septembre 2006, le Collège Saint-Michel compte 150 (152) professeur(e)s, dont 50 femmes et 100 hommes. Au début de l'année 2006/07, on compte 102,77 EPT pour 2454 h d'enseignement, soit une augmentation de 1.12 EPT par rapport à l'année 2005/06 due à la présence d'une classe et de 38 élèves supplémentaires.

8 professeur(e)s ont fait valoir leur droit à la retraite. De plus, 5 autres enseignants ont quitté le Collège en fin d'année scolaire.

10 professeur(e)s ont été nouvellement engagés, dont 5 pour moins de 12 h et 5 pour plus de 12 h hebdomadaires.

2.2.3 Activités culturelles, éducatives et sportives

Les manifestations culturelles sont planifiées et organisées par les proviseurs, en collaboration avec deux commissions culturelles, une pour chaque section linguistique.

Liste des principales activités culturelles de la section francophone:

- *Il Mondo della Luna*, opéra de Joseph Haydn, Aula de l'Université de Fribourg
- Rencontre avec l'écrivain suisse *Franz Holer et son traucteur*
- Conférence du Prof. Th. Basset, géologue: *Les multiples aspects du volcanisme*
- Participation au Festival international du film de Fribourg

- *Puccini sous les étoiles* par l'Opéra de poche fribourgeois
- *L'art de la chute* de Guy Foissy par le Théâtre St-Michel et Ste-Croix
- *Le Jardin de l'orthographe* exposition interactive de l'Ass. des Semaines de la lecture
- *La Gonfle* de R. Martin du Gard au Théâtre des Osses
- *Maupassant ... en passant*, par la troupe du Nouveau Théâtre
- *Victor ou les enfants au pouvoir* de R. Vitrac au Théâtre des Osses
- *Percussions du monde* une conférence-concert par le groupe Top Djembe
- *Thank for smoking*, film J. Reitman sur le lobbying de l'industrie du tabac aux USA

Liste des principales activités culturelles de la section alémanique:

- Participation au Festival international du film de Fribourg
- Présentation du groupe théâtral alémanique de St-Michel, Ste-Croix et Gambach

La Fanfare du collège, qui comptait 30 membres en 2005/06, a donné son concert annuel le 31 mai 2006 en l'aula du Lycée. Précédemment, elle avait participé au concert exceptionnel donné le 3 décembre 2005, en l'église du collège, dans le cadre du centième anniversaire de la St-Nicolas. De plus, du 11 au 14 mai, elle a effectué un stage musical à l'hospice du Simplon.

Le Chœur St-Michel, réunissant 36 choristes, a effectué son traditionnel camp musical à Carnaval et a participé lui aussi au concert cité de la St-Nicolas. Sous la houlette de son directeur, M. André Ducret, et dans le cadre de son trentième anniversaire il a donné une version convaincante de l'opéra baroque «Didon et Enée», de Henry Purcell, le 18 juin 2006. A cette occasion, M. Ducret a pris officiellement congé de la chorale qu'il avait lui-même fondée pour profiter d'une retraite professionnelle bien méritée. Il a été remplacé par Monsieur Philippe Savoy.

2.2.4 Dies Collegiarius

Comme l'an dernier, le Collège Saint-Michel a organisé un *Dies Collegiarius*. Celui de cette année a eu lieu le vendredi 22 décembre; tous les élèves, par classe et accompagnés de leur professeur de classe et d'un autre professeur, ont consacré quelques heures à l'élaboration d'un projet concernant la journée «Portes ouvertes» du mois d'avril 2007. Cette journée intitulée «montre-moi ton école» permettra au public de (re)découvrir le Collège St-Michel à la lumière des meilleurs projets retenus par la Direction qui y seront présentés. Le *Dies Collegiarius* est aussi agrémenté d'un talent show présenté à tous les professeurs et à tous les élèves, montrant une autre facette de quelques collégiens artistes fort talentueux!

2.2.5 Événements particuliers

Du 14 au 17 septembre a eu lieu au Collège Saint-Michel et à l'Université Miséricorde le 2^e Festival francophone de philosophie qui a réuni un nombreux public: il fut conjointement organisé par le Club suisse de la presse et par un groupe de professeurs venant en majorité du Collège.

La 101^e Fête de Saint-Nicolas s'est déroulée le samedi 2 décembre. Un an après les fastes de la 100^e, cette Saint-Nicolas a repris son rythme de croisière.

2.2.6 Echanges scolaires

Echanges individuels: en 2006/07, 10 étudiants de la section francophone et 10 de la section alémanique de Saint-Michel passent une année dans une autre région linguistique (USA, Allemagne, Suède et Suisse alémanique) et le collège accueille 4 étudiants étrangers en section francophone et 6 en section alémanique.

D'autre part, en hiver 2006, 10 élèves de 2^e année ont passé deux semaines dans un gymnase zurichois (Stadelhofen) et ont accueilli pour deux autres semaines au Collège Saint-Michel le (la) camarade alémanique qui les avait reçus à Zurich.

2.2.7 Programmes, études, bilinguisme

Les élèves de l'option complémentaire «Histoire-Sciences politiques» ont participé aux journées SUNESCO du 22 au 24 mai. D'autre part, pendant la semaine précédant les vacances de Pâques (3 au 7 avril), la plupart des élèves de 3^e ont participé à des journées thématiques. Les classes de 1^{re}, 2^e et 3^e années de la section alémanique ont suivi une semaine thématique, durant laquelle les élèves ont eu l'occasion de traiter un thème spécifique de manière approfondie et interdisciplinaire.

Le Collège compte à la rentrée 2006 sept classes bilingues, deux en 2^e année, deux en 3^e année et trois en 4^e année. Les élèves des classes bilingues suivent une filière correspondant aux exigences de la «mention bilingue» prévue par la nouvelle Maturité.

2.2.8 Réforme de l'enseignement

La réglementation de la nouvelle maturité est maintenant totalement mise en place. Les examens se sont déroulés pour la 5^e fois selon les nouvelles modalités.

En automne 2006 se sont achevés les travaux de maturité de la 6^e volée d'étudiants: les 264 étudiant(e)s des classes terminales ont été répartis dans 21 séminaires de langue française et 9 de langue allemande, les thèmes abordés se rapportant à: la littérature, les langues anciennes, les arts visuels, l'histoire, l'économie, la géographie, la biologie, les sciences exactes, la psychologie, la musique et le sport. Les textes ont été rédigés en français ou en allemand, exceptionnellement en anglais. 38 professeurs dirigeaient des travaux de maturité.

2.3 Bâtiments, améliorations et aménagements

Les travaux exécutés durant l'année 2006 ont été les suivants:

2.3.1 Au bâtiment central:

- peinture des fenêtres, côté cour
- sur la façade côté cour d'honneur, restauration de la niche de la Vierge à l'enfant.

2.3.2 Au gymnase:

Rénovation complète du 2^e étage, soit 5 salles de classe et le couloir.

2.3.3 Au Centre sportif:

Rénovation complète du fond et des murs de la halle 2.

2.3.4 A l'église:

Ravalement de la molasse sur le mur extérieur de la sacristie (en particulier les corniches et changement de la ferblanterie).

2.3.5 A l'extérieur:

- raccordement au réseau de Frigaz
- assainissement des conduites d'eau
- optimisation des chaufferies et raccordement de l'ancien internat sur le gymnase.

3. Collège Sainte-Croix

3.1 Elèves

3.1.1 Effectifs

Au début de l'année scolaire 2006/07 le Collège Ste-Croix compte 956 (937) élèves répartis comme suit:

	Elèves		Classes	
	2005/06	2006/07	2005/06	2006/07
Gymnase francophone	612	612	27	27
Gymnase alémanique	325	344	14	15
Total	937	956	41	42

Repas

Environ 450 élèves prennent leur repas à la cafétéria du Collège (petite restauration), à la mensa de Regina Mundi ou à l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes.

Domicile	2005/06	2006/07
Sont domiciliés dans le canton de Fribourg	926	947 élèves
Sont domiciliés dans un autre canton	11	9 élèves

3.1.2 Admissions

Ont été admis au gymnase 275 243 élèves

3.1.3 Diplômes délivrés

En juin 2006, ont été remis les diplômes de maturité gymnasiale à la 5^e volée d'étudiants soumis à la réglementation selon l'ORRM 95. Au total, 188 (226) candidat(e)s se sont

présenté(e)s aux examens, dont 183 (215) ont réussi. En voici la répartition:

Options spécifiques	Franco-phones	Germano-phones	Bilingues	Total
Italien	7	6	6	19
Anglais	6	3	0	9
Espagnol	14	7	7	28
Physique + appl. maths	8	10	0	18
Biologie + Chimie	21	11	4	36
Economie et droit	26	21	6	53
Arts visuels	20	0	0	20
Total	102	58	23	183

3.2 Marche générale de l'école

3.2.1 Nouvelle rectrice

Le 1^{er} août 2006 est entrée en fonction une nouvelle rectrice, M^{me} Christiane Castella Schwarzen, qui succède à M^{me} Annemarie Schobinger, démissionnaire pour raison d'âge.

3.2.2 Relations avec les parents et autres contacts

En section francophone: 21 réunions de parents pour 13 classes: participation de 70 % des parents; soirée d'information pour les parents des nouveaux élèves.

En section alémanique: 7 réunions de parents pour 7 classes: participation de 75 % des parents; soirée d'information pour les parents des nouveaux élèves.

Assemblées des associations de parents: la direction a participé à 2 séances de la Commission d'école.

3.2.3 Corps professoral

En septembre 2006, le Collège Sainte-Croix compte 120 (123) professeur(e)s, dont 65 (63) femmes et 55 (60) hommes. Au budget 2006 étaient prévus 76,05 (78,39) EPT.

7 professeur(e)s ont été nouvellement engagés, dont 6 pour moins de 12 h et 1 pour plus de 12 h hebdomadaires.

3.2.4 Activités culturelles, éducatives et sportives

Prestations: 2 représentations théâtrales, 2 films dans le cadre du Festival international du film de Fribourg, 3 films en v.o. anglaise, 4 productions d'élèves, 2 concerts, 1 opéra, la traditionnelle fête du sport, conférences (votations), visites de 2 expositions, et visite de 2 fabriques dans le cadre de l'option spécifique «Economie et droit», visite de 4 expositions dans le cadre de l'option «Arts Visuels», visite d'une exposition dans le cadre de l'option complémentaire «histoire ancienne».

Semaines thématiques: les droits de l'homme et l'action du CICR, l'Inde à travers la vie de Gandhi, vivre en mode CO2 neutre, problèmes d'adolescence, criminologie, la violence, aspect du social, effet et conséquences de la drogue (Le Tremplin), synthèse et analyse de molécules.

3.2.5 Evénements particuliers

- Rédaction annuelle du Sempervivum (yearbook); retraite au Simplon; Stages WINS (women in science and technology) pour les gymnasiennes de 3^e année.
- SUNESCO.
- Conférence «La jeunesse débat».
- Semaine d'étude à Rome pour les élèves de «langues anciennes», organisée par le Forum cantonal des langues anciennes.
- Journée «Don Quijote» pour les élèves de l'option spécifique «espagnol».
- Semaine économique organisée par la Chambre fribourgeoise du commerce, de l'industrie et des services.

3.2.6 Echanges scolaires

34 élèves de Sainte-Croix en Suisse alémanique, aux USA, en Allemagne. 7 élèves de Suisse alémanique, d'Allemagne, d'Italie, de Suède des USA et d'Argentine à Sainte-Croix.

3.2.7 Programmes, études, bilinguisme

Bilinguisme:

- 1 élève alémanique en section francophone
- 11 élèves francophones en section alémanique
- 1 classe de 4^e bilingue
- 1 classe de 3^e bilingue
- 1 classe de 2^e bilingue

Certificat de maturité avec la mention «bilingue» délivré à 23 élèves, 10 alémaniques et 13 élèves francophones.

3.3 Bâtiments, améliorations et aménagements

- Remplacement de 6 portes dans la salle de gymnastique
- Réfection des sols dans 2 salles de classe
- Installation de 8 tableaux blancs dans le hall
- Rénovation du carrelage dans 3 vestiaires
- Achat et remplacement de casiers
- Remplacement des luminaires dans les vestiaires et le garage à vélo
- Posé rideau d'obscurcissement dans salle 307
- Remplacé 225 chaises d'élèves
- Remplacé 45 chaises de professeurs

4. Collège de Gambach

4.1 Elèves

4.1.1 Effectifs

Au début de l'année scolaire 2006/07, le Collège de Gambach compte 658 (626) élèves répartis comme suit:

	Elèves		Classes	
	2005/06	2006/07	2005/06	2006/07
Gymnase francophone	267	268	14	14
Gymnase alémanique	176	207	8	9
Ecole de commerce francophone				
diplôme	76	81	4	4
MPC	38	33	2	2
Ecole de commerce alémanique				
diplôme	31	40	2	2
MPC	20	16	1	1
Cours cantonal d'assistant-e en gestion et en administration fr. et al. (AsGA)	18	13	1	1
Total	626	658	32	33

Au début de l'année scolaire 2005/06, l'école de commerce du Sacré-Cœur, placée sous la responsabilité du Collège de Gambach, comptait encore 22 élèves. Dès la rentrée 2006/07, les élèves domiciliés dans la Broye fréquentent l'école de commerce du GYB.

<i>Domicile</i>	2005/06	2006/07
Sont domiciliés dans le canton de Fribourg	618	645 élèves
Sont domiciliés dans un autre canton	7	8 élèves
Sont domiciliés à l'étranger (échanges)	1	5 élèves

4.1.2 Admissions

Ont été admis au gymnase	118	165 élèves
Ont été admis à l'école de commerce et MPC	57	59 élèves
Ont été admis au cours de secrétariat	18	13 élèves
Le total des nouveaux élèves est de	193	237 élèves

4.1.3 Diplômes délivrés

Maturité gymnasiale

En juin 2006, ont été remis les diplômes de maturité gymnasiale à la 5^e volée d'étudiants soumis à la réglementation selon l'ORRM 95. Au total, 88 (91) candidat(e)s se sont présenté(e)s aux examens, dont 84 (88) ont réussi. En voici la répartition:

Options spécifiques	Franco-phones	Germano-phones	Bilingues	Total
Italien	11	2	0	13
Anglais	8	7	0	15
Espagnol	12	5	1	18
Biologie + Chimie	11	0	0	11
Economie et droit	12	13	2	27
Total	54	27	3	84

Diplôme d'études commerciales

Sur 59 (63) candidates et candidats, 53 (59) ont obtenu le diplôme d'études commerciales, selon la répartition suivante:

– Section francophone	40 (40)
– Section alémanique	13 (19)
– EC du Sacré-Cœur: 19 (22) candidat-e-s	13 (18)

Maturité professionnelle commerciale

Sur 22 (29) candidates et candidats, 22 (22) ont obtenu la maturité professionnelle commerciale. A l'EC du Sacré-Cœur, sur 7 (9) candidates et candidats, 7 (9) ont obtenu la MPC.

Formation cantonale d'Assistant-e en Gestion et en Administration (AsGA)

Sur 13 (11) candidates et candidats, 13 (11) ont obtenu le diplôme.

4.2 Marche générale de l'école

4.2.1 Relations avec les parents et autres contacts

Dix-huit réunions des parents d'élèves de 1^{re}, 2^e et 3^e années ont été organisées pour les deux sections linguistiques en février et mars 2006.

Deux soirées d'information ont été mises sur pied en juin 2006 pour les nouveaux élèves de chaque section.

De nombreux contacts personnels ont été établis durant l'année scolaire entre les parents et la direction (recteur/proviseur/e).

Le recteur a en outre pris part aux séances de la Commission d'école. Il a également participé à trois soirées d'information destinées aux parents des élèves des CO.

4.2.2 Corps professoral

En septembre 2006, le Collège compte 96 (92) professeur(e)s, dont 44 (42) femmes et 52 (50) hommes. Au budget 2006 étaient prévus 63,18 (63,05) EPT.

La rentrée 2006/07 marque la fin de l'Ecole de commerce du Sacré-Cœur d'Estavayer-le-Lac.

Cinq professeurs ont quitté le collège à la fin de l'année 2005/06: retraite de M^{me} Bernhild Känzig et de M^{me} Monique Vonlanthen; départ de M^{me} Michèle Comte, M^{me} Miriam Keel et de M^{me} Christiane Castella Schwarzen, nommée rectrice du Collège Ste-Croix.

Décès de M. Bruno Schuwey, professeur de philosophie.

13 professeur(e)s ont été nouvellement engagés, dont 6 pour moins de 12 h et 7 pour plus de 12 h hebdomadaires.

4.2.3 Activités culturelles, éducatives et sportives

Ont été présentés ou proposés à toutes ou à une partie des classes (entre autres):

- Films: «Joyeux Noël» de Christian Carion, Festival international du film de Fribourg: «A Maquina» réalisa-

tion brésilienne, accompagnée de journées thématiques pour les classes intéressées (préparation aux films, visionnage, rencontres, entretiens avec les réalisateurs).

- Spectacles et concerts: «Médiévales 2005» farces jouées par la troupe Gamb'Art, «The Taming of the Shrew» de William Shakespeare by the Cambridge University, «Mère Courage et ses enfants» ainsi que «L'Avare» de Molière au Théâtre des Osses, Freifachtheater der 3 Kollegien «Odysseus kehrt heim», «La Pastorale des Santons» jeu de Noël et «La Cantatrice chauve» d'Eugène Ionesco par la troupe Gamb'Art, sous la direction de Sr. A.-F. Hostettler, «La Bête» de David Hirson à l'Espace Nuithonie.
- Visites et déplacements: camp de géographie dans le Jura, excursion à Champ-Pittet, journées d'études à l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes, au Musée d'histoire naturelle, à l'Institut de biologie végétale, à la centrale nucléaire de Mühleberg, à la station aérologique de Payerne, participation au SUNESCO.
- Les journées thématiques ont eu pour objets: méthodes de travail, journées interdisciplinaires, journées de formation MPC, pratique professionnelle puis, selon les projets de classes, des thèmes variés ont été abordés comme par exemple, l'agriculture en Suisse, le droit par la pratique, l'alimentation, la réalisation de scénario et de films.
- Séances d'information/conférences: présentation des options spécifiques, participation des élèves de 3^e gymnase et de 2^e école de commerce aux séances d'information professionnelle, Job-info, «People with AIDS»: témoignages, conférence de l'ACAT sur le thème de «la dignité de la personne humaine à la dérive», journée de formation à Broc sur le droit du travail et sur le thème de l'entreprise et son personnel, journées «Portes ouvertes» à l'Université de Fribourg, informations sur les possibilités d'échanges avec l'étranger.
- Les élèves ont également vécu trois journées consécutives polysportives et ski; ils ont pris part à diverses compétitions et tournois organisées par les maîtres de sport

4.2.4 Evénements particuliers

Nouveau collège de Gambach: présentation et discussion des propositions.

Commémoration du 400^e anniversaire de la fondation de la congrégation des sœurs de Ste-Ursule.

4.2.5 Echanges scolaires

Un échange d'élèves d'une dizaine de jours a eu lieu avec le collège Harker de San Jose, Californie.

4.2.6 Programmes, études, bilinguisme

Pratique professionnelle à l'école de commerce

Gambach Challenge Enterprise est un projet pilote testé actuellement dans l'école. Il a pour but de renforcer la pratique professionnelle à l'école de commerce. En automne 2006, il a fait l'objet d'une première évaluation intermé-

diaire de la part de l'OFFT. Quelques ajustements sont actuellement en cours d'aménagement afin de permettre la poursuite de l'expérience dans les meilleures conditions. Les élèves de 3^e année sont entrés dans la phase passionnante de concrétisation de leurs projets.

Intégration des TIC dans l'enseignement

La formation des enseignants en matière de TIC bat son plein. En effet, tous les professeurs ont entrepris un perfectionnement en la matière, le but étant la mise au point d'un scénario pédagogique devant attester de leur compétence en la matière. Grâce au travail des personnes ressources, de nombreux projets se sont développés et se développent encore.

La santé des élèves

La santé des élèves est un sujet d'importance. Avec l'aide de la LIFAT et de la Suchtpräventionsstelle, le collège de Gambach propose un programme de prévention progressif, diversifié et adapté aux besoins des étudiants. Un tel programme a comme but global la santé, le bien-être des élèves ainsi que la réussite de leurs études. Des journées de réflexion réunissant les professeurs et des élèves délégués de leur classe sont mises sur pied dans le but de faire avancer le projet.

4.3 Bâtiments, améliorations et aménagements

4.3.1 Bâtiments

Le Collège utilise quatre groupes de bâtiments: le bâtiment principal (A), propriété de la Communauté des Sœurs Ursulines; 3 salles de classe en pavillon situé dans les jardins de l'école (propriété de l'Etat); 17,5 salles situées dans un des bâtiments du cercle scolaire de l'ELP (B). Le collège dispose du tiers des infrastructures sportives de l'ECDD.

Les problèmes liés à la disposition des lieux de cours sont toujours aussi aigus (insuffisance de locaux, salles inadaptables...). Les nouvelles constructions et aménagements mettront un terme à cet état de fait.

4.3.2 Aménagements réalisés en 2006

Bâtiment A: tabourets réglables équipant la salle de sciences/laboratoire. Poursuite de l'équipement en beamers (salle de géographie, patio).

Bâtiment B (ELP): installation de rideaux à lamelles dans les trois salles situées en sous-sol.

4.3.3 Projet

Nouveau collège, état d'avancement du projet

Grâce au travail du groupe de travail ad hoc, le projet est sous toit. De nombreuses séances, impliquant également les enseignants, ont permis de trouver des solutions adéquates à tous les problèmes soulevés. De plus, l'association du quartier Guintzet-Gambach a été tenue au courant de l'évolution du projet. Il en a été de même pour les voisins immédiats du collège. Grâce à cette procédure transparente, les étapes de la concrétisation du projet devraient s'en trouver facilitées.

Ainsi, le dossier de mise à l'enquête publique a été déposé le 15 décembre dernier. Il s'agit d'une étape clé sur le chemin de la réalisation du nouveau collège.

5. Collège du Sud

5.1 Elèves

5.1.1 Effectifs

Au début de l'année scolaire 2006/07, le Collège du Sud compte 837 (800) élèves répartis comme suit:

	Elèves		Classes	
	2005/06	2006/07	2005/06	2006/07
Gymnase	546	563	27	26
Ecole de commerce diplôme	74	73	6	6
MPC	29	32	0	0
Section EDD	151	169	7	7
Total	800	837	40	39

Malgré la hausse des effectifs, une classe a pu être fermée grâce à divers regroupements.

Repas: Le nombre de repas de midi servis au réfectoire reste stable à 250 en moyenne.

<i>Domicile</i>	2005/06	2006/07
Sont domiciliés dans le canton de Fribourg	798	837 élèves
Sont domiciliés dans un autre canton	2	0 élève

5.1.2 Admissions

	2005/06	2006/07
Ont été admis au gymnase	157	195 élèves
Ont été admis à l'école de commerce	40	36 élèves
Ont été admis à l'EDD	77	55 élèves
Le total des nouveaux élèves est de	274	286 élèves

5.1.3 Diplômes délivrés

Maturités gymnasiales

En juillet 2006, ont été remis les diplômes de maturité gymnasiale à la 5^e volée d'étudiants soumis à la réglementation selon l'ORRM 95. Au total, 142 (133) candidat(e)s se sont présenté(e)s aux examens, dont 139 ont réussi. En voici la répartition:

Options spécifiques	Franco-phones	Bilingues	Total
Grec	4	0	4
Latin (avancé)	1	1	2
Italien	2	1	3
Anglais	8	2	10
Espagnol	24	4	28
Physique + appl. maths	12	0	12
Biologie + Chimie	31	5	36
Economie et droit	25	2	27
Arts visuels	13	0	13
Musique	3	1	4
Total	123	16	139

Diplôme d'études commerciales

Sur 29 (11) candidat-e-s, 26 (10) ont obtenu le diplôme.

Maturité professionnelle commerciale

Sur 9 (5) candidat-e-s, 9 (5) ont obtenu la maturité professionnelle commerciale

Diplôme de culture générale

Sur 28 (20) candidat-e-s, 28 (20) ont obtenu le diplôme.

5.2 Marche générale de l'école

5.2.1 Relations avec les parents et autres contacts

- Réunions des parents des classes de 1^{re} année en décembre 2005.
- En février 2006, réunion des parents des classes de 2^e et 3^e années.
- Bonne participation des parents (rencontre avec la direction et les professeurs).
- Nombreux contacts personnels (direction, professeurs) aussi avec les parents d'élèves lors de difficultés de tous ordres et de réorientation.
- Séances d'information au début décembre 2006 pour les parents des futurs élèves de première année: présentation des études (EC-ECG-gymnase).

5.2.2 Corps professoral

En septembre 2006, le Collège du Sud compte 108 (101) professeur(e)s, dont 40 (37) femmes et 68 (64) hommes. Au budget 2006 étaient prévus 71,66 (69,27) EPT.

1 professeur a fait valoir son droit à la retraite.

9 professeur(e)s ont été nouvellement engagés, dont

4 pour moins de 12 h et 5 pour plus de 12 h hebdomadaires.

5.2.3 Activités culturelles, éducatives et sportives

L'essentiel des activités culturelles est planifié par la commission culturelle, commune au Cycle d'orientation de la Gruyère et au Collège du Sud. A ce programme, s'ajoutent les initiatives prises par plusieurs professeurs (conférences, visites, activités thématiques...). Peuvent être citées, entre autres, les activités et manifestations suivantes:

- Concerts: concert Dobrzelewski; opéra de poche de Fribourg; Salon – Passion: cordes; Sunside: jazz; concert du Chœur du Collège; concert de l'Ensemble instrumental du Collège du Sud et du Cycle d'orientation de la Gruyère.
- Théâtre: *Mère Courage* de Bertolt Brecht par le Théâtre des Osses; *On liquide* d'Antoine Jaccoud par le Théâtre en Flammes; théâtre en anglais, *Shakespeare for Sale*.
- Films: Ciné-club du Collège du Sud, six films par année scolaire; *Mais im Bundeshuus*, de Jean-Stéphane Bron.

- Conférences: journée «Avenir de la Suisse»; *Au nom de tous les miens* avec la présence de Martin Gray; conférence sur la relativité par le Professeur Hubert Schnewly; conférences sur la francophonie (Sandra Coulibaly Leroy, Jean-Marie Vodoz, Jean-François Paroz); conférence de Jacques Salomé; conférence de Léon Reich, rescapé de Buchenwald.
- Expositions: «Regards sur la francophonie»; Romano Riedo; Les émigrés polonais en Suisse; théâtre contemporain; le merveilleux voyage de S. Augustin; la BD; travaux d'élèves en art visuel.
- Activités thématiques: visite du camp de concentration du Struthof (Alsace) par les élèves de terminale; visite du Parlement fédéral par les élèves de 3^e année; pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle; visite des musées de Penthes et de la Croix-Rouge, Genève; «de l'un à l'autre un autre regard»(exposition, conférences, film); prix des lecteurs du Collège du Sud; vente de livres d'occasion par le Conseil des élèves; prévention «alcool au volant»; Sartres.
- Activités sportives: deux journées vertes et une journée blanche.

5.2.4 Echanges scolaires

Les échanges scolaires sont nombreux et connaissent diverses modalités.

28 élèves ont séjourné à l'étranger: 11 pour une année complète, 4 pour un séjour de 3 mois, 13 pour un séjour court.

Le Collège du Sud a accueilli 12 élèves pour des échanges unilatéraux.

Le partenariat culturel avec le Lycée Mahamane Alassane HAIDARA de Tombouctou (Mali) est poursuivi. Des échanges réguliers ont lieu avec le Collège Edouard-Montpetit de Longueuil (Québec). Des rencontres annuelles ont lieu à Tilff (Belgique) entre le Dreikönigsgymnasium (Cologne) et le Miniemeninstituut (Louvain).

5.2.5 Programmes, études, bilinguisme

A la rentrée 2006, le Collège du Sud compte 119 (74) élèves en section bilingue. Les cours donnés en allemand sont les suivants: en première année, l'introduction à l'économie et au droit, en deuxième, la physique et l'histoire, et en troisième et quatrième, les mathématiques et l'histoire. Ces élèves pourront au terme de leurs études gymnasiales obtenir la mention bilingue prévue par la nouvelle maturité.

6. Ecole cantonale de degré diplôme (ECDD)

6.1 Elèves

6.1.1 Effectifs

A la rentrée 2006/07, l'ECDD compte 683 (724) élèves répartis comme suit:

	Elèves		Classes		
	2005/06	2006/07	2005/06	2006/07	
Section francophone	1 ^{re} année	202	187	9	8
	2 ^e année	192	160	7	7
	3 ^e année	151	179	6	7
Section alémanique	1 ^{re} année	76	52	3	3
	2 ^e année	46	66	2	3
	3 ^e année	57	39	2	2
Total	724	683	29	30	

Sur les 683 (724) élèves, il y a 150 (160) garçons.

Repas: Environ 400 élèves prennent le repas de midi à l'école: 300 au restaurant scolaire et 100 qui piqueniquent.

<i>Domicile</i>	2005/06	2006/07
Sont domiciliés dans le canton de Fribourg	701	676 élèves
Sont domiciliés dans un autre canton	23	7 élèves

6.1.2 Admissions

En section francophone, 208 (224) nouveaux élèves ont été admis. En section alémanique, 61 (102) nouveaux élèves ont été admis. Le total des nouveaux élèves est ainsi de 269 (326).

De plus, 43 (52) adultes formant une classe, suivent les cours de compléments de formation pour l'entrée à la HES santé-social (HES-SO).

6.1.3 Diplômes délivrés

En section francophone: 136 (118) élèves de cette section ont obtenu leur diplôme de culture générale au terme du degré 3, dont 91 (90) filles.

En section alémanique: 52 (31) élèves de cette section ont obtenu leur diplôme de culture générale au terme du degré 3, dont 47 (27) filles.

Au cours de compléments de formation pour adultes: 43 (32) adultes ont obtenu leur certificat de suivi des cours de compléments de formation relatifs à l'admission à la HES-SO, dont 26(19) femmes.

6.2 Marche générale de l'école

6.2.1 Relations avec les parents et autres contacts

Les rencontres suivantes ont été mises sur pied:

- douze soirées réunissant parents, professeurs et élèves;
- deux séances d'information pour les nouveaux élèves et leurs parents;
- deux séances d'information à l'intention des élèves du degré 3 du CO et de leurs parents;
- une séance d'information pour l'organisation des cours de compléments de formation pour adultes.

En outre, la Commission d'école a tenu trois séances.

6.2.2 Corps professoral

En septembre 2006, l'ECDD compte 84 (80) professeur(e)s, dont 44 (42) femmes et 40 (38) hommes. Au budget 2006 étaient prévus 52,67 (53,42) EPT.

8 professeurs ont quitté l'Ecole en fin d'année, dont 3 pour la retraite ou le pont pré-AVS.

1 professeur est en congé non payé pour un an.

12 professeur(e)s ont été nouvellement engagés, dont

7 pour moins de 50 % et 5 pour au moins 50 %.

Une journée pédagogique a été organisée à l'intention des enseignants sur le thème de la réorganisation de l'Ecole: changement d'appellation (Ecole de culture générale), modification de la grille horaire et révision du plan d'études cadre.

6.2.3 Activités culturelles, éducatives et sportives

Ont été organisées, présentées, suivies, entre autres, les activités suivantes:

- Films: «Va, vis et deviens» de R. Mihaileanu et «Joyeux Noël», de C. Carion; participation au Festival international de films de Fribourg.
- Théâtre, danse, musique, chant: «Le Tanneur», de J. Steinauer, au Werkhof; «Mère Courage» de B. Brecht, par le Théâtre des Osses; «Puccini sous les étoiles» par l'International Pocket Opera; «Il Mondo della Luna», de F.-J. Haydn; «George Sand et Gustave Flaubert»; «Echanges épistolaires» par l'Inter-Europe Spectacles, Paris; spectacle musical à l'église du Collège St-Michel; «Les Pas perdus» de D. Bonal, par le groupe théâtral de l'ECDD; «L'abbé Bovet Superstar» à Vallamand; spectacle «Musique et Danse» par le Chœur et le groupe de danse de l'ECDD; «I have a dream»; Opéra «Il Trovatore» de G. Verdi, à Avenches.
- Aumônerie: outre les activités liées à l'année liturgique, visites de douze homes et institutions durant l'Avent, retraites intercollèges au Simplon, au Ranft et à Taizé, ventes de mimosa et d'oranges, action «Le Puits» pour la construction d'un puits au Sénégal.
- Visites: courses scolaires avec visite de quinze musées et sites de Suisse; sorties écologiques; visites des expositions du Musée d'histoire naturelle; Educa 2006 à Genève; laboratoire Seculab à L'EPAL.
- Conférence: «La mémoire intérieure» par C. Singer, écrivaine.
- Sport: Course d'orientation au bois de Moncor; tournois traditionnels de basket, volley, football; unihockey; matchs entre professeurs et élèves; participation au Giant X Tour 2006 à Montana; camp d'hiver des élèves du deuxième degré à Montana; journées polysportives, avec ski et snowboard à Anzère et divers sports à Fribourg (fitness, body, combat, badminton, hip-hop, patinage, natation, raquettes à neige); athlétisme et marche de fin d'année scolaire.

6.2.4 Evénements particuliers

A l'occasion d'une semaine spéciale «Santé-Social, Information et Orientation professionnelle», 56 conférences et séances d'informations avec ateliers ont été données aux élèves sur les formations subséquentes des domaines de la santé, du social et de l'éducation.

Vu l'introduction de l'année préparatoire pour l'accès à la HES santé, le stage obligatoire pré-professionnel de 12 semaines a été aboli. Tous les élèves du domaine santé ou du domaine socio-éducatif effectuent 2 à 4 semaines en institution, durant leur passage à l'ECG.

6.2.5 Echanges scolaires

L'opération tandem, qui groupe des paires d'élèves des deux sections linguistiques a bien fonctionné.

Certaines classes du deuxième degré des deux sections linguistiques ont eu des leçons communes bilingues.

Un échange linguistique épistolaire s'est déroulé entre des élèves du premier degré et la FMS Zoug.

25 élèves sont partis pour une année linguistique dans différents pays d'Europe, en Australie, en Amérique, et aussi en Suisse.

6.2.6 Programmes, études

La procédure de certification par l'Ecole du «Management par la qualité» est proche de son terme (2007).

La refonte des règlements des ECG et du certificat ECG, la révision des programmes d'études sont poursuivis dans l'optique de la reconnaissance de la nouvelle ECG par la CDIP.

6.3 Bâtiments

Les trois corps de bâtiments sont occupés au maximum.

7. Gymnase intercantonal de la Broye

La particularité du Gymnase intercantonal de la Broye (GYB) est de recevoir des élèves de la Broye domiciliés tant dans le canton de Fribourg que dans le canton de Vaud. Au 1^{er} septembre 2006, le GYB compte 547 élèves. Le plein effectif ne sera atteint qu'en août 2008 avec 850 à 900 élèves.

7.1 Elèves

7.1.1 Effectif

A la rentrée 2006/07, le GYB compte 547 (308) élèves répartis comme suit:

	Elèves		Répartition		Classes
	FR	VD	Filles	Garçons	
1 ^{re} année maturité	104 (98)	11 (15)	61 (52,6 %)	*55 (47,4 %)	5
2 ^e année maturité	88 (4)	94 (73)	117 (64,3 %)	65 (35,7 %)	7
3 ^e année maturité	5 (0)	61 (0)	41 (62,1 %)	25 (37,9 %)	3
1 ^{re} année diplôme	49 (55)	42 (46)	62 (68,1 %)	29 (31,9 %)	4
2 ^e année diplôme	38 (17)	39 (0)	55 (71,4 %)	22 (28,6 %)	3
3 ^e année maturité	13 (0)	2 (0)	7 (46,6 %)	8 (53,4 %)	1
Total	297 (54,4 %)	249 (45,6 %)	343 (62,7 %)	204 (37,3 %)	23

Le restaurant confirme son très fort succès en totalisant environ 300 repas par jours en moyenne (55 % de l'effectif), non compté les repas réchauffés grâce aux micro-ondes mis à disposition.

7.2 Marche générale de l'école

7.2.1 Organes intercantonaux

Le Conseil du GYB exerce la haute surveillance sur l'établissement et assure sa bonne marche. En 2006, il est présidé par M^{me} Anne-Catherine Lyon, Conseillère d'Etat du canton de Vaud, et a tenu trois séances. Le Conseil a adopté les comptes 2005 et accepté le budget 2007 proposé par le directeur. Il a encore fixé la grille horaire et le plan d'études de l'école de culture générale et école de commerce, comme cela avait été le cas de l'école de maturité en 2005. Ces formations ont ainsi leur caractère propre, tenant compte des formations équivalentes dans le canton de Vaud et le canton de Fribourg.

La Commission interparlementaire est composée de 7 députés vaudois et 7 députés fribourgeois. En 2006, elle est présidée par la députée vaudoise Roxanne Meuwly Meyer. La Commission interparlementaire a notamment pu prendre connaissance des comptes 2005 et du budget 2007.

La Commission consultative est composée de représentants des autorités locales, des parents d'élèves, des élèves et des enseignants. Ses 15 membres ont été désignés par le Conseil du GYB au printemps puis en automne 2006. Elle a siégé à 2 reprises sous la présidence de Monsieur Jean-Edouard Buchter.

7.2.2 Administration et corps enseignant

La direction et l'administration du GYB se mettent en place progressivement. L'année 2006 voit l'engagement de deux aides concierges, ce qui fait passer les collaborateurs de 5.4 à 6.4 EPT. Toutefois, la charge financière de l'administration ne cesse de décroître en regard de la charge globale (19 % en 2005 pour 10 % en 2006). Il faut encore noter que les services auxiliaires suivent le même mouvement, avec l'engagement d'une préparatrice en sciences et d'un bibliothécaire venant rejoindre la conseillère en orientation, le médiateur et la médiatrice.

Au début de l'année scolaire 2006/07, les enseignants engagés par le GYB représentent 56 personnes, soit 24 femmes et 32 hommes pour un peu plus de 43 EPT. Plus de la moitié d'entre eux habitaient dans la région de la Broye avant leur désignation, alors qu'une partie importante des autres collaborateurs y sont désormais installés.

7.2.3 Activités spéciales, événements

Une commission culturelle composée d'enseignantes et enseignants du GYB anime l'espace de la Blancherie par la tenue d'expositions et offre des conférences ouvertes au public et aux élèves. Parmi le programme, on peut relever:

- des conférences: le couple Roethli évoquant son tour du monde à pied – le professeur N. Cordonier à l'occasion de la sortie des œuvres complètes de Ramuz à la bibliothèque de la Pléiade – la galeriste Lucy Macintosh;

- des concerts: musique de chambre (Vitali, Boulanger, Prokofiev et Schumann) interprétée par Marianne Schönbächler (violon) et Josette Weber (piano) – conférence-concert de L. Sevkhonkian intitulé «Mozart et la Vienne romantique»;
- des expositions: «La Francophonie» en collaboration avec le Collège du Sud à Bulle – «Perfektron», une exposition d'art moderne de Ryota Kuwakubo et Reiko Yamaguchi – «Irak, Haïti, Tchernobyl», photographies de Matthias Bruggmann.

Une classe du GYB a encore eu le privilège de participer au programme international ARRISS, en collaboration avec le musée de l'aviation de Payerne. Dans ce cadre, les élèves ont pu nouer un contact radio avec l'astronaute allemand Thomas Reiter alors qu'il passait en orbite au-dessus de l'Europe dans la station spatiale internationale. Le projet a aussi donné l'occasion de rencontrer l'astronaute suisse Claude Nicollier à plusieurs reprises et de l'entendre dans le cadre de conférences au sujet de ses voyages dans l'espace.

En 2006, le GYB a aussi eu le plaisir d'accueillir le festival international du film d'aviation «IMAGIN'AIR» et les Space Days de la Société suisse d'aéronautique.

7.2.4 Séjours linguistiques et bilinguisme

Les échanges *tandem* sur des périodes de deux à sept semaines ont permis à 14 élèves de partir soit à Reussbühl (LU) soit à Hanovre dans le courant du printemps 2006. Afin de pouvoir proposer des stages linguistiques à un plus grand nombre d'élèves, le GYB est actuellement en train d'agrandir son réseau d'écoles partenaires.

Une élève s'est encore rendue à Perth (Australie) pour un échange de 3 mois alors qu'une autre passe toute l'année scolaire 2006/07 aux USA.

A la rentrée 2006, le GYB compte plus de 90 élèves en section bilingue, qu'il s'agisse de l'école de maturité, de l'école de commerce ou de l'école de culture générale. Les cours donnés en allemand sont l'économie et le droit (première et troisième année de maturité), la biologie (première année de maturité), les mathématiques et l'histoire (toutes les filières et toutes les années sauf en première année de maturité).

VI. Service des affaires universitaires

L'activité du service couvre le domaine des affaires universitaires proprement dites, ainsi que ceux des hautes écoles rattachées à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport: la Haute Ecole pédagogique (HEP); l'École du personnel soignant (EPS) et la Haute Ecole fribourgeoise de travail social (HEF-TS). Le Service assume également le rôle de l'instance cantonale de la HES-S2.

1. Politique universitaire

1.1 Sur le plan fédéral

La Conférence universitaire suisse (CUS), dont la Directrice ICS est membre, a tenu en 2006 six séances au cours desquelles elle a traité en particulier les sujets suivants:

- Comptabilité analytique: résultats 2005.
- Organe d'accréditation (OAQ): rapport d'évaluation de l'OAQ.
- Directives pour l'assurance qualité dans les universités suisses: adoption.
- Planification stratégique de la CRUS pour les années 2008-2011.
- Message FRI 2008-2011.
- Projets d'innovation 2008-2011: procédure et comité de sélection.
- Amélioration des conditions d'encadrement en sciences humaines et sociales: rapport 2005.

La conférence annuelle de la CUS, à laquelle les représentants de tous les organes fédéraux et intercantonaux concernés par les hautes écoles ont participé, s'est tenue les 16 et 17 juin à Brienz. Elle a été consacrée à la présentation et la discussion de l'état des travaux concernant la nouvelle loi-cadre sur les hautes écoles, loi qui est en préparation dans la perspective d'une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2011. Les rapports des groupes de travail formés en 2005 ainsi que le texte du projet ont été débattus.

La Cheffe de service des affaires universitaires est membre de la Conférence des chefs de service de la CUS (deux séances en 2006). Elle représente cette conférence au Conseil de fondation du Cours d'introduction aux études universitaires en Suisse et a participé pour le compte de la CUS au groupe d'accompagnement de l'évaluation de la comptabilité analytique (groupe ad hoc).

La Directrice ICS participe au comité de pilotage politique du projet de «paysage des hautes écoles 2008» et est membre du groupe de projet y relatif présidé par le Secrétaire d'Etat Charles Kleiber.

1.2 Sur le plan intercantonal

En application de l'accord intercantonal universitaire du 20 février 1997, le canton de Fribourg a encaissé, en 2006,

57 012 305 francs pour les étudiants confédérés immatriculés à l'Université de Fribourg et a payé 14 782 510 francs pour les ressortissants fribourgeois étudiant dans d'autres universités suisses. Ainsi, l'apport net pour le canton a été de 42 229 795 francs (41 047 290 francs en 2005).

1.3 Sur le plan régional

A côté des nombreuses collaborations que l'Université poursuit dans le cadre de BeNeFri ou avec les autres universités, les deux mandats de coopération que la DICS a donnés en 2005 ont abouti aux résultats suivants:

- les rectorats des universités de Fribourg et de Lucerne ont rendu le rapport final sur les mesures de coopération entre leurs facultés de théologie. Les mesures proposées doivent être à présent mises en place par les facultés, un suivi étant assuré par les rectorats avec une évaluation pour la fin de l'année académique 2008/09;
- la collaboration en sciences entre les universités de Fribourg et Berne a fait l'objet d'un rapport intermédiaire. Le rapport final et un projet pour les années 2008-2011 sont en préparation.

2. Formation des enseignants

La Conférence de la formation pédagogique n'a tenu qu'une séance cette année. Elle a traité des projets d'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire et de convention scolaire romande, et s'est prononcée favorablement sur ces deux sujets.

Le Comité de gestion de la convention générale de coopération entre la Haute Ecole pédagogique et l'Université a tenu trois séances durant lesquelles les thèmes suivants ont été abordés: information commune sur la formation des enseignants et enseignantes dans le canton, analyse des possibilités de proposer des passerelles entre la HEP et le département des sciences de l'éducation et le service de la formation universitaire des enseignants et enseignantes de l'Université. Dans ce contexte, la convention relative à la reconnaissance mutuelle des parcours de Bachelor of Arts de la HEP et de Bachelor of Science en sciences de l'éducation de l'Université a été signée par les deux institutions et ratifiée par la DICS. Le comité de gestion s'est également penché, à la demande de la commission interfacultaire de l'Université, sur la préparation aux examens d'admission universitaires à la voie d'études de diplôme d'aptitude à l'enseignement secondaire I pour les personnes âgées de plus de 30 ans, et un éventuel rapprochement avec le cours préparatoire de la HEP. Le comité a aussi entamé une réflexion sur les structures de la formation des enseignants et enseignantes face aux autres institutions de formation en Suisse: quelles structures, quels défis et quel positionnement à Fribourg? Création d'un centre de compétences à Fribourg?

La Cheffe de service adjointe est membre de la commission HEP (voir chapitre VIII) et de la commission interfacultaire de la formation des enseignants et enseignantes de l'Université. En 2006, cette dernière s'est penchée

prioritairement sur la nouvelle organisation des études pour les diplômés d'enseignement au niveau secondaire I, sur les diverses combinaisons de branches et sur les règlements y relatifs. Elle a également abordé la révision du règlement concernant les diplômés d'aptitude à l'enseignement secondaire II et étudié la possibilité pour les étudiants et étudiantes de ne choisir qu'une branche d'études.

Le service de la formation universitaire des enseignants et enseignantes de langue française a obtenu la reconnaissance de son diplôme d'aptitude à l'enseignement secondaire II (DAES II) par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) en septembre 2006.

3. Haute école spécialisée

3.1 Formations santé-social de niveau HES

La Directrice ICS représente le canton de Fribourg au comité stratégique de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) pour les domaines santé, social et musique. Le canton compte deux sites du domaine santé-social qui font partie du réseau HES-SO, la Haute école de Santé Fribourg (HEdS-FR) et la Haute école fribourgeoise de travail social (HEF-TS). Un troisième site, la Haute école de musique – section HES du Conservatoire –, est en train d'adapter ses structures au dispositif HES. Jusqu'à son intégration complète au système HES, différentes conditions doivent être remplies (cf. chapitre Conservatoire, au Service de la culture).

Après une procédure de reconnaissance, le Département fédéral de l'économie a prononcé en juin la reconnaissance des diplômes décernés par la HES-SO dans les domaines de la santé et du travail social en émettant certaines conditions.

Le comité stratégique de la HES-SO a tenu quatre séances qui étaient consacrées en priorité à la mise en place du nouveau modèle de gouvernance, le projet de la nouvelle convention intercantonale en préparation, ainsi que par l'élaboration d'un projet de statut commun pour le personnel. Les autres affaires principales qui ont été traitées sont: différents dossiers de financement, Ra&D et les formations postgrades, mise en œuvre de la déclaration de Bologne, décisions sur le Master conjoint en santé, intégration de la musique et des arts visuels, échanges internationaux, formation pratique et indemnisation des étudiantes et étudiants, année préparatoire (modules complémentaires) dans le secteur santé. La préparation de ces séances s'est faite en commun avec la Direction de l'économie et de l'emploi, responsable pour les deux autres hautes écoles fribourgeoises faisant partie de la HES-SO.

Les sites fribourgeois des domaines de la santé, du social et de la musique sont représentés par le directeur général de la Haute école fribourgeoise de technique et de gestion (HEF-TG) aux comités directeurs de la HES-SO. Ces derniers se sont réunis à quatre reprises pour préparer les dossiers à soumettre au comité stratégique et traiter des questions fondamentales liées au fonctionnement de la HES-SO et deux fois pour des séminaires dans une composition élargie. La préparation des séances est coordonnée entre le

directeur général de la HEF-TG et la Cheffe de service adjointe du SAfU.

En vue du projet de la Loi HES-SO Fribourg qui prévoit de réunir tous les sites HES du canton, les collaborations entre les directions (DICS et DEE) et les sites HES fribourgeois ainsi qu'entre le directeur général de la Haute école fribourgeoise de technique et de gestion (HEF-TG) et la Cheffe de service adjointe du SAfU se sont intensifiées. Différents projets communs ont démarré. Le projet de loi a été mis en consultation interne.

3.2 Formations santé-social de niveau non HES

Avec l'adoption du rapport du groupe de pilotage interdirectionnel pour les formations professionnelles santé-social du secondaire II par le Conseil d'Etat et le transfert administratif de la formation d'assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC) de l'EPS vers la nouvelle Ecole professionnelle santé-social (ESSG) à Grangeneuve, la séparation des niveaux tertiaire et secondaire II à L'Ecole du personnel (EPS) / Haute école de santé (HEdS) soignant est bientôt terminée. Mises à part les formations de technicien-ne en salle d'opération (TSO) et d'aides soignant-e-s qui se terminent au printemps 2007, respectivement en 2008, l'EPS ne comprend plus que la formation HES en soins infirmiers. L'ESSG a été inaugurée le 22 septembre 2006. Le groupe de pilotage interdirectionnel mentionné plus haut a rempli son mandat et s'est dissout en automne.

Pour consolider la réorganisation des formations pour les professions de la santé, la Cheffe de service adjointe des affaires universitaires a fait partie de différents groupes de travail, notamment du groupe pour l'intégration des nouvelles professions de la santé et a collaboré à la mise en place d'une «Organisation du monde du travail du domaine de la santé» (ORTRA-santé), organisation exigée par la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle. Le projet des statuts de cette ORTRA a été mis en consultation.

Les collaboratrices du service des affaires universitaires tiennent à jour les conventions intercantionales sur la fréquentation des écoles extra-cantoniales dans les domaines de la santé et du social, ainsi qu'au niveau universitaire. Elles traitent les demandes respectives et règlent les questions de financement. Beaucoup de demandes concernent les formations du domaine de la santé, domaine en pleine transformation.

VII. Université

Les activités de l'Université sont présentées annuellement, de manière détaillée, dans le rapport de l'année académique, ainsi que dans le rapport d'activité qui en propose une synthèse. Ces rapports contiennent, en particulier, des renseignements sur les activités de recherche, de service et de formation continue.

1. Etudiants

	Hiver 2004-2005		Hiver ¹ 2005-2006		Hiver 2006-2007	
Total	9 927	100,0 %	9 895	100,0 %	9 828	100,0 %
a) Etudiants selon la provenance						
Fribourgeois	2 049	20,6 %	2 050	20,7 %	2 098	21,4 %
Confédérés	6 300	63,5 %	6 266	63,3 %	6 127	62,3 %
Etrangers	1 578	15,9 %	1 579	16,0 %	1 603	16,3 %
b) Etudiants selon les facultés						
Théologie	382	3,9 %	367	3,7 %	383	3,9 %
Droit	1 894	19,1 %	1 820	18,4 %	1 787	18,2 %
Sciences économiques et sociales	2 271	22,9 %	2 285	23,1 %	2 282	23,2 %
Lettres	4 177	42,1 %	4 201	42,5 %	4 044	41,2 %
Sciences						
a) sciences naturelles	938	9,5 %	942	9,5 %	1 035	10,5 %
b) médecine	265	2,7 %	280	2,8 %	297	3,0 %

¹ Les données 2005/06 diffèrent légèrement de celles du compte rendu 2005 en raison du fait que, l'année dernière, les étudiants des masters de formation continue (executive masters) ont été inclus pour une unique fois. Ils doivent être comptabilisés à part (cf. point f).

L'analyse de l'évolution du nombre des étudiantes et étudiants appelle les remarques suivantes:

- La stabilisation du nombre des étudiants se confirme avec une légère baisse de 0,7 % au niveau de l'effectif total.
 - Selon la provenance des étudiants, le nombre des étudiants fribourgeois ou domiciliés dans le canton a augmenté de 48 unités ou 2,3 %, celui des étudiants confédérés a baissé de 139 unités ou 2,2 %, tandis que celui des étrangers a augmenté de 24 unités soit de 1,5 %.
 - En ce qui concerne les effectifs des différentes facultés, la situation est la suivante:

augmentation de 9,0 % en sciences naturelles et exactes et de 4,4 % en théologie, stabilité en sciences économiques et sociales (- 0,1 %);

recul de 3,7 % en lettres et de 1,8 % en droit.
 - Le nombre des étudiants débutants reste également stable accusant, contrairement à l'effectif global, une légère augmentation de 1,0 % (1764 nouveaux étudiants). Les fribourgeois augmentent de 29 unités ou 7,8 %, les confédérés baissent de 34 unités ou 3,1 % et les étrangers augmentent de 22 unités ou 8,3 %.
- L'augmentation des étudiants débutants est très importante en faculté des sciences où ils sont 392 à commencer les études (+ 89 ou 29,4 %). En sciences économiques et sociales, le nombre reste identique (345 débutants). Le nombre des débutants en théologie change peu (- 3 personnes). La diminution est plus sensible en droit (- 28 unités ou - 8,0 %) et en lettres (- 41 unités ou 6,1 %).
- Les étudiantes constituent 56,3 % du total des étudiants et 60,4 % des étudiants débutants.

En 2006/07, un pourcentage supérieur à 50 % caractérise les effectifs des étudiantes débutantes en faculté des

lettres (69,2 %), en section de médecine (52,2 %) et en faculté de droit (54,5 %).

- Parmi les très nombreuses personnes qui suivent les cours de formation continue, seules celles inscrites dans un programme qui offre 60 crédits au minimum sont considérées comme «étudiants de formation continue». Leur nombre a augmenté de 57 en 2005/06 à 111 en 2006/07.

2. Organes centraux

Le Conseil de l'Université, qui est un organe consultatif du Conseil d'Etat, a été entièrement renouvelé au 1^{er} janvier 2006. Le nombre des membres a été réduit de 21 à 13.

Le Sénat de l'Université a tenu cinq séances. Il a en outre approuvé la stratégie de l'Université – horizon 2015 et a élu le Professeur Guido Vergauwen à la fonction de recteur de l'Université pour la période du 15 mars 2007 au 14 mars 2011, élection ratifiée par le Conseil d'Etat le 4 juillet 2006. Il a également élu, le 24 novembre 2006, les quatre vice-recteurs (dont pour la première fois une femme) pour la même période.

3. Corps professoral

Des postes de professeurs ordinaires ont été pourvus dans les domaines suivants:

- en faculté de théologie: histoire de l'Eglise (promotion);
- en faculté de droit: droit des obligations, droit privé, droit fiscal et philosophie du droit (promotion), droit civil suisse (promotion);
- en faculté des lettres: plurilinguisme, littérature française, littérature américaine;
- en faculté des sciences économiques et sociales: communication et médias (promotion);
- en faculté des sciences: chimie organique, chimie inorganique, statistiques et théorie des probabilités, mathématiques.

Des professeurs associés ont été engagés dans les domaines suivants:

- en faculté de théologie: théologie morale;
- en faculté des lettres: politiques sociales, didactique générale, histoire contemporaine de langue allemande, linguistique anglaise, philologie italienne;
- en faculté des sciences économiques et sociales: sociologie;
- en faculté des sciences: pétrologie appliquée (archéométrie).

Parmi les treize professeurs ordinaires engagés, trois sont des femmes; pour les professeurs associés, il s'agit d'une femme et sept hommes.

Le titre de professeur titulaire a été octroyé à trois membres du corps enseignant en faculté des lettres et à un en faculté des sciences.

L'âge moyen des professeurs est de 51,8 ans (en décembre 2006). Il est de 47,9 pour les professeurs associés et de 54,0 pour les professeurs ordinaires.

4. Organisation des études

Sur recommandation de la Conférence universitaire suisse, le canton de Fribourg a reconduit, par ordonnance du Conseil d'Etat du 13 mars 2006, le test d'aptitudes pour l'admission aux études de médecine humaine et dentaire. Le nombre de places en 1^{re} année d'études à Fribourg a été limité à 103 en médecine humaine et à 17 en médecine dentaire. Sur la base de la Convention signée en 2002 entre les facultés de médecine, les universités et les directions de l'instruction publique des cantons de Fribourg, Berne, Bâle, Lausanne et Zurich, les étudiants ayant terminé les deux ans d'études de médecine à Fribourg sont répartis entre les quatre facultés de médecine concernées.

En 2006, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport a approuvé quatre règlements et une modification de règlement concernant l'obtention des grades universitaires.

5. Finances

En regard de l'évolution du nombre des étudiants, les comptes de fonctionnement, selon les budgets, évoluent de la manière suivante:

	budget			coût par étudiant		indice suisse	
	en millions de francs			en milliers de francs		des prix ⁽²⁾	
	charges	revenus	excédents	nb. charges/étud.	excédents/étud.	étud.	
1992 ⁽¹⁾	116,2	72,6	43,6	6 909	16,8	6,3	100,0
1997	138,4	97,3	41,1	8 586	16,1	4,8	109,0
2004	165,5	111,4	54,1	10 007	16,5	5,4	114,8
2005	172,1	113,6	58,4	9 927	17,8	5,9	116,5
2006	175,8	113,1	62,7	9 895	17,7	6,3	117,7
2007 ⁽³⁾	177,8	113,4	64,4	9 828	18,1	6,5	118,3

Remarques:

- (1) les montants de 1992 sont donnés selon l'ancien plan comptable, c'est-à-dire sans amortissement
- (2) lors de la comparaison des montants, il faut tenir compte de l'évolution de l'indice suisse des prix à la consommation (indice de novembre de l'année précédente)
- (3) les charges, les excédents ainsi que les coûts par étudiant incluent des amortissements pour la construction de Péroilles2 à la hauteur de 5,7 millions de francs.

6. Constructions et locaux

La construction du Centre de la Formation continue est arrivée à terme et le bâtiment, inauguré le 6 décembre 2006 en présence des autorités cantonales et fédérales, a pu être remis aux utilisateurs à la fin novembre 2006.

Pour ce qui concerne Miséricorde, l'intervention principale de l'année 2006 consistait en la 7^e et dernière étape de la

réfection des façades des bâtiments construits en 1940. Ces travaux comprennent la réfection des bétons et de la serrurerie de la partie arrière du bâtiment central (Aula magna; le corps de scène et l'aula). De pair avec cette intervention, la restauration de l'ameublement fixe de l'aula a également eu lieu.

Suite au déménagement du Service informatique (SIUF) vers le site de Péroilles2, environ 80 places de travail informatisées ainsi que les archives du Rectorat, des facultés de théologie, de droit et des lettres et de l'administration centrale ont été réunies dans les locaux libérés.

7. Quelques faits marquants

11 mai – 10 ans d'activités du Centre des Nouvelles technologies dans l'enseignement (NTE).

17 mai – Journée de l'Europe avec la conférence de Bernard Kouchner sur «l'Europe et la mondialisation».

3 novembre – inauguration du Centre Frimat, centre pour l'étude des sciences nanomatériaux à la faculté des sciences.

6 décembre – inauguration du bâtiment du Centre de formation continue.

14 décembre – premier goûter scientifique pour les écoliers de 9 à 12 ans sur le thème «langage des animaux».

Durant toute l'année, l'Université organise de nombreuses conférences de niveau international, telles que:

4 – 7 juillet – «Getting involved: Global Citizenship Development and Sources of Moral Values» qui a réuni 250 personnes de 37 pays.

7 – 9 décembre – European International Business Academy avec 350 participants de 43 pays.

VIII. Haute Ecole pédagogique (HEP)

1. Généralités

Durant l'année 2006, la HEP a poursuivi son développement. Parmi les tâches prioritaires de l'institution ont figuré l'évaluation des dispositifs de formation, la poursuite de la formation complémentaire «Passerelles» à l'intention des enseignantes enfantines, ainsi que la poursuite ou le démarrage de projets de recherche et développement.

La Commission de la HEP a siégé à 3 reprises, sous la présidence de M^{me} Anne-Claude Demierre. Elle s'est penchée notamment sur les comptes 2005 et les demandes budgétaires 2007. Suite aux démissions de M. Alexandre Etienne, recteur et doyen de la formation initiale francophone, de M. Gabriel Schneuwly, doyen de la formation initiale

germanophone, et de M^{me} Antonia Zurbriggen, doyenne du secteur Recherche, ressources et développement, et responsable du service de la formation continue de langue allemande, la Commission a activement participé à la repourvue des postes susmentionnés. M^{me} Pascale Marro a été nommée doyenne de la formation initiale francophone, M. Josef Catillaz doyen de la formation initiale germanophone et M. Michaël Piek responsable du service de la formation continue de langue allemande. Ces postes seront ensuite remis au concours pour l'automne 2008, lors de la mise en place des nouvelles structures de direction décidées par la DICS.

En effet, en 2005, un mandat avait été confié par la DICS à une experte pour analyser, d'une part, les structures et le fonctionnement de la Direction de la HEP et, d'autre part, le bilinguisme de l'institution. Il s'agit maintenant de mettre en œuvre, conjointement avec la révision de la loi sur la HEP, les améliorations retenues par la DICS, l'objectif étant de pouvoir présenter un projet de loi au Grand Conseil.

Un groupe de travail a été chargé de planifier la mise en œuvre des mesures préconisées par le rapport. Des modifications doivent être apportées à la loi afin de donner à la HEP les bases légales nécessaires pour une direction forte et des structures internes plus efficaces. En particulier, un dédoublement des fonctions recteur-doyen et doyen-responsable de service s'impose, de même que l'engagement d'un/e administrateur/trice d'école.

Outre les diplômes d'enseignement remis les 13 juillet et 14 décembre 2006, la HEP a décerné 49 attestations de formation de maître ou maîtresse de stage pour la section francophone et 22 pour la section alémanique.

Dans le cadre du réaménagement des bâtiments, l'année 2006 a permis l'installation d'un nouveau plan de fermeture et système de contrôle d'accès ainsi que la réalisation de la signalétique intérieure et extérieure pour l'ensemble des bâtiments.

La HEP a eu l'occasion d'accueillir différentes manifestations d'intérêt national, dont le colloque de la Conférence suisse des HES (CSHES) sur la mise en œuvre de la déclaration de Bologne (8 mai 2006) et le 30^e congrès de la Fondation ch, Echanges Jeunes (9-10 novembre 2006).

Au niveau cantonal ou intercantonal, la HEP a été sollicitée dans le cadre de différentes consultations portant sur des thématiques liées au développement de l'école ou sur des questions relevant de la formation des enseignants et enseignantes.

Afin de poursuivre le travail concernant la qualité au sein de l'institution, une évaluation des dispositifs de formation a été entreprise. Plusieurs propositions d'amélioration sont en cours d'élaboration. Leur mise en œuvre est prévue pour septembre 2007 en parallèle à l'adaptation du calendrier.

Une convention particulière relative à la reconnaissance mutuelle des parcours de Bachelor of Arts in Pre-Primary and Primary Education de la Haute Ecole pédagogique fribourgeoise et de Bachelor of Science en Sciences de l'éducation de l'Université de Fribourg a été signée pour l'année

académique 2006/07 et ratifiée par la DICS. Elle sera renouvelée ultérieurement.

2. Secteur «Formation initiale»

A la rentrée 2006, la HEP comptait un effectif de 473 étudiants et étudiantes, répartis entre les filières «Cours préparatoire» (45), «Formation initiale» (345), «Formation DAES I» (55) et «Passerelle» (28).

2.1 Filière «Cours préparatoire»

La clôture du cinquième cours préparatoire a eu lieu le 5 juillet 2006. A cette occasion ont été délivrés 65 certificats (43 dans la section française, 22 dans la section alémanique) permettant de se présenter à la procédure d'admission à la formation initiale. 10 échecs ont été enregistrés lors de la session d'examens.

La rentrée scolaire 2006 a enregistré les effectifs suivants:

– section française	32
– section alémanique	13

2.2 Filière «Formation initiale»

En date du 13 juillet 2006 a eu lieu la remise des diplômes à la salle Podium à Guin. Parmi les 64 diplômes d'enseignement aux degrés préscolaire et primaire délivrés (45 francophones et 19 alémaniques), 5 comportaient la mention «bilingue».

25 diplômes supplémentaires ont été distribués le 14 décembre 2006 aux personnes ayant terminé leur formation durant la session d'automne.

Pour la troisième année consécutive, le Conseil d'Etat a limité le nombre d'admissions pour l'année scolaire 2006/07 par ordonnance du 13 mars 2006.

Effectifs 2006/07	Section française	Section alémanique
1 ^{re} année	74	35
2 ^e année	64	26
3 ^e année	108	38
Total	246	99

2.3 Formation DAES I

Un nombre suffisant d'inscriptions a permis à nouveau l'ouverture d'une première année de formation pour les disciplines «Economie familiale» et «Activités créatrices», dans le cadre de la convention particulière conclue avec l'UNIFR.

Les étudiants et étudiantes admis de 2003 à 2005 poursuivent leur formation disciplinaire et en didactique de branche en vue de l'obtention du diplôme d'enseignement pour le niveau secondaire I.

Au total, 55 étudiants et étudiantes suivent cette voie de formation (37 en «Economie familiale» et 18 en «Activités créatrices»).

2.4 Formation complémentaire «Passerelle»

28 personnes poursuivent leur deuxième année de formation (8 francophones et 20 alémaniques).

Un groupe de travail planifie l'ouverture d'une deuxième formation de type «Passerelle» pour l'automne 2007.

3. Secteur «Ressources, recherche et développement pédagogiques»

3.1 Centres de documentation pédagogique (CFDP/DZ)

3.1.1 Documentation et prêts

	CFDP	DZ
Etat du catalogue	27 700/52 000	26 000/40 000
Catalogage	2 000/ 4 000	1 630/ 2 100
Prêts	94 000	70 600 (y compris lectures suivies/sans renouvellements de prêt)
Lecteurs inscrits	4 200	4 000
Lecteurs actifs	1 900	1 100
Nouveaux lecteurs	310	190

3.1.2 Services

Les services de prêt des médiathèques et de l'Atelier Multimédia CFDP/DZ ont à nouveau enregistré une augmentation du nombre de prêts de 10 %. L'élargissement des horaires d'ouverture de 17 à 27 heures hebdomadaires dès le 1^{er} janvier 2006 a permis une meilleure disponibilité du personnel pour le conseil.

De nombreux autres services non chiffrés ont également été dispensés aux utilisateurs et utilisatrices: conseil pédagogique, technique et didactique, initiation à la recherche documentaire, accompagnement de projets audiovisuels, etc.

Les utilisateurs et utilisatrices du DZ peuvent désormais consulter leur compte lecteur/lectrice et renouveler le prêt des documents par le WEB.

3.1.3 Manifestations

Outre les visites des médiathèques et de l'Atelier Multimédia pour les étudiants et étudiantes de la HEP et de l'Université de Fribourg et des groupes d'enseignants et enseignantes, les centres de documentation ont organisé les manifestations suivantes: soirée portes ouvertes CFDP, ateliers de lecture en collaboration avec le service de la recherche HEP, exposition «Mit Comics zur Sache», DZ-Lunch (flash d'information à l'intention du personnel enseignant de la HEP), concours de pièces radiophoniques (Hörspiel), cours de formation MITIC sur le film d'animation, etc.

3.1.4 Nouveaux moyens d'enseignement

CFDP (y c. Atelier Multimédia):

- Création d'un nouveau type de lecture suivie: kit-lecture.
- Création d'une nouvelle collection «Fêtes et traditions fribourgeoises». Premier volume: «La Saint-Nicolas»,

matériel pédagogique sur la fête de la St-Nicolas pour les EE-6P (dossiers, DVD avec 4 films et CD-rom).

DZ (y c. Atelier Multimédia):

- Publication d'un matériel d'accompagnement pour le nouveau moyen d'enseignement d'histoire fribourgeoise (4P).
- Création de mallettes de lecture ToBuQu comprenant notamment des documents sonores et des quiz sur internet. Création de mallettes de lecture et de films pour le projet de recherche LIFUS.
- Traduction de la mallette d'archéologie fribourgeoise «Parures et bijoux».

3.1.5 Collaborations intercantionales

CFDP/DZ

- Participation à la mise en place d'un groupe des bibliothèques HEP en vue de la création d'un groupe de travail ou commission CS-HEP des bibliothèques HEP; les responsables CFDP/DZ assurent la vice-présidence des groupes romand et alémanique.
- Participation au groupe de travail de la CS-HEP en vue de l'adhésion des HEP au Consortium des bibliothèques universitaires suisses pour l'accès aux bases de données et périodiques électroniques scientifiques.

CFDP

- Organisation d'une journée thématique sur la promotion de la lecture et mise en circulation de l'exposition «Le Jardin de l'orthographe» dans le cadre du GROCE-DOP.
- Signature de la convention de collaboration HEP FR et HEP BEJUNE concernant le système de gestion bibliothéconomique HORIZON.

3.2 Service de formation continue francophone et alémanique

3.2.1 Cours «été», «année», «à la carte» et formations individuelles

Le programme des cours 2006 a été proposé à l'ensemble du corps enseignant fribourgeois par l'intermédiaire de deux affiches (F) et (D) et du site internet.

Cette session a été spécialement marquée par l'une des thématiques traitées, celle de la différenciation pédagogique / Pädagogik der Vielfalt. Dans ce contexte, une conférence et les 12 ateliers proposés ont recueilli, à eux seuls, plus de 180 inscriptions. Cette même thématique sera reprise en 2007 sous des formes différentes.

Les demandes de cours «à la carte» (F) sont en nette augmentation et passent de 921 inscriptions en 2005 à 1291 inscriptions en 2006. Pour le corps enseignant alémanique, 10 cours «à la carte» (D) ont été organisés. De plus, les équipes scolaires ont été soutenues dans l'organisation de la «Schulinterne Weiterbildung». Deux cours avec la formule

«Kurier-Kurse» ont recueilli 86 participants et participantes.

Selon les dates de formation, les inscriptions de l'année 2006 se répartissent de la manière suivante:

- 1070 inscriptions (F) traitées pour 100 cours (F) «été» proposés;
- 427 (F) et 886 (D) inscriptions traitées pour 52 (F) et 97 (D) cours « année» proposés;
- 1291 (F) et 124 (D) inscriptions pour 102 (F) 10 (D) cours «à la carte».

Formations individuelles:

Programme des langues 2006: 8 (F) et 12 (D) inscriptions.

Perfectionnement intensif – Horizon 2006 – langues: 14 (F) inscriptions.

Perfectionnement intensif – Horizon 2006 – bien-être professionnel: 15 (F) inscriptions.

Autres formations individuelles: 4 inscriptions.

Formation pour «Schulleiter/innen»: 15 personnes (D) ont atteint leur certificat en 2006; 11 personnes (D) sont en formation.

3.2.2 Introduction à la profession

L'introduction à la profession, services rattachés au service de la formation continue depuis le 1^{er} juin 2005, ont suivi 60 (F) et 31 (D) enseignants et enseignantes débutants durant l'année scolaire 2005/06.

3.3 Services de recherche francophone et alémanique

3.3.1 Formation et projets de recherche

Les services ont proposé aux formateurs et formatrices de se former dans le cadre de plusieurs forums, colloques de recherche et conférences. Les différentes thématiques abordées ont permis de diffuser des informations relatives aux différents projets de recherche et d'approfondir la réflexion sur les thèmes prioritaires des services. Durant l'année 2006, les deux responsables ont collaboré pour donner à ce programme de conférences et de formation une cohérence et une complémentarité.

Depuis l'année scolaire 2005/06, plusieurs formateurs et formatrices se sont engagés dans des projets de recherche inscrits dans les axes de développement du service. Un encadrement important a été assuré, notamment sur le plan méthodologique.

Le service de la recherche francophone traite plusieurs mandats externes. Il a en outre travaillé à un projet destiné à évaluer l'impact des formations données ces dernières années en matière d'intégration des TIC. Ce projet a donné lieu à des publications et conférences ainsi qu'à une requête (de 85 000 francs) au fonds DORE (DoResearch) qui a été acceptée. La 2^e partie du projet démarrera en février 2007.

Pour la partie alémanique, un projet portant sur les devoirs à domicile est en cours. Un subside de 90 000 francs a été

accordé par le fond national DORE. Un deuxième crédit de 125 000 francs du Fonds national a été accordé pour le nouveau projet de lecture LiFuS (Lesen in Familie und Schule). Une troisième recherche concerne le mentorat. Le service est membre d'un groupe international, qui lance un projet «Lernen im Praktikum».

3.3.2 Conférences et publications

Les responsables des deux services contribuent à différents niveaux à diffuser les résultats de leurs recherches. Le responsable de la partie francophone a participé à plusieurs conférences en Suisse et à l'étranger et a publié plusieurs articles dans des revues scientifiques. Il siège dans des conseils scientifiques, groupes de coordination ou commissions à l'échelle nationale ou internationale. Notons encore que quelques projets de recherche initiés par des formateurs ont débouché sur des publications (ouvrages ou revues scientifique) ou sur des communications.

Le responsable alémanique a tenu plusieurs conférences sur la formation des enseignantes et enseignants en Suisse et à l'étranger. Il a publié différents articles dans des revues spécialisées ou dans des actes de colloque.

4. Centre fri-tic

4.1 Formation

La troisième et dernière volée de la formation des personnes ressources s'est déroulée de janvier à décembre 2006. Cette formation, subventionnée par la Confédération, a permis de former environ 120 personnes ressources. Ces personnes sont maintenant engagées dans les écoles pour assurer un encadrement pédagogique.

Durant l'année 2005/06, plus de 800 enseignants et enseignantes de tous les degrés se trouvaient en formation fri-tic. Cette formation se termine par l'élaboration d'un scénario pédagogique. Aujourd'hui plus que 1000 scénarios sont déjà publiés. Pour l'année scolaire 2006/07, à nouveau plus de 800 enseignants et enseignantes sont inscrits à la formation. Plus 60 % des enseignants et enseignantes participent à des cours fri-tic.

4.2 Ressources pédagogiques et techniques

Les services en ligne du Centre se développent toujours. Plus de 7000 utilisateurs et utilisatrices (élèves et enseignants et enseignantes) sont inscrits à l'environnement d'apprentissage Moodle. La totalité du corps enseignant est connectée à la plateforme educanet2.ch. Les services en ligne du Centre fri-tic connaissent aujourd'hui une moyenne de 70 000 visites par mois.

La sécurité Internet est d'actualité. Ainsi, le Centre fri-tic a élaboré pour la DICS, en collaboration avec le SG-DICS, des directives en matière de sécurité Internet dans les écoles. Parallèlement, du matériel didactique a été développé: une boîte à outil «Ch@rte» permet aux enseignants et enseignantes de développer avec leurs élèves une charte Internet.

4.3 Infrastructure

Plus de 200 écoles sont aujourd'hui connectées au réseau pédagogique cantonal grâce au contrat de parrainage avec Swisscom. L'enquête menée auprès des écoles en 2006 a démontré que le nombre d'ordinateurs a triplé depuis 2000. Aujourd'hui, la quasi totalité des écoles possède un accès à Internet. Cependant, tous les ordinateurs ne sont pas encore reliés au réseau et l'on constate une grande hétérogénéité dans les équipements. Dans de nombreuses d'écoles, notamment primaires, le parc est vieux et les machines ne répondent plus aux exigences du multimédia.

Depuis la fin 2005, le Centre fri-tic a renforcé ses compétences techniques avec l'engagement d'un nouvel ingénieur. Celui-ci s'occupe, entre autres, de la maintenance pour les écoles secondaires du 2^e degré.

IX. Haute école de santé – Ecole du personnel soignant

L'année 2006 a été marquée par la séparation progressive des niveaux secondaire et tertiaire de la Haute école de santé (HEdS) / Ecole du personnel soignant (EPS), suite à la création de l'Ecole professionnelle Santé-Social (ESSG) à Posieux, regroupant la formation CFC d'assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC) et la nouvelle formation CFC d'assistant-e socio-éducatif (ASE). Au niveau HES, l'école a remis les premiers diplômes d'infirmiers et d'infirmières HES et a accueilli les premiers étudiants et étudiantes dans la filière Bachelor of Science HES-SO en soins infirmiers.

1. Organe

Présidé par la Directrice ICS, le Conseil de direction a siégé à trois reprises. Il a notamment:

- examiné les comptes, le bilan et le rapport 2005 qu'il a transmis au Conseil d'Etat;
- examiné le budget 2007;
- procédé aux engagements et pris acte des démissions du personnel;
- pris acte de la démission de deux membres du Conseil de direction;
- nommé deux membres de la sous-commission d'admission;
- pris acte du nouvel organigramme et des documents y relatifs;
- pris connaissance des dossiers en cours: processus de Bologne et la mise en place du Bachelor of Science HES-SO en soins infirmiers; mise en place de l'ORTRA santé-social et des travaux du groupe de travail

d'intégration regroupant employeurs, services de l'Etat et formateurs;

- été informé de la suite des travaux de la mise en place de l'ESSG rattachée au Service de la formation professionnelle depuis le mois de septembre;
- été informé sur la situation de la formation des aides soignant-e-s dans le nouveau contexte des formations et de la mise en place de la formation complémentaire ASSC pour les aides soignant-e-s certifié-e-s CRS.

Outre toutes ses tâches statutaires, il s'est tenu au courant de tous les projets tant nationaux que romands se rapportant aux nouvelles filières HES, ASSC et ASE.

2. Les programmes

Au 31 décembre 2006, l'effectif total des personnes en formation dans les 4 filières et sections de l'Ecole s'élève à 334 étudiant-e-s et personnes en formation, sans les apprenant-e-s de la filière Assistant-e-s en soins et santé communautaire (ASSC) qui ont été transféré-e-s à l'ESSG. En 2006, à l'occasion de trois remises de titres, 135 personnes ont reçu un diplôme ou un certificat.

2.1 Les formations infirmières (formations «finissantes») diplômes Croix Rouge Suisse (CRS)

Formation d'infirmiers et d'infirmières de Niveau II en cours d'emploi pour infirmiers et infirmières de Niveau I francophones: cette formation, d'une année en emploi, s'adresse à des professionnels adultes déjà en possession d'un diplôme, souvent responsables de famille. En décembre 2006 pour la dernière fois, 12 diplômes ont été décernés. Ainsi la formation de NII en cours d'emploi est terminée. Au total, plus de 125 personnes ont suivi cette voie. Ainsi prennent fin les formations d'infirmières et d'infirmiers relevant de la CRS.

3. Filière infirmière HES

3.1 Filière infirmière HES: études principales

Le 7 juin 2006, le Département fédéral de l'économie a pris la décision suivante: *Sont reconnus par la Confédération de Suisse occidentale (HES-SO) et sanctionnant des études dans les filières suivantes, démarrées dès l'année académique 2002/03: filière de formation des infirmières et infirmiers HES.*

Les 31 premières infirmières HES ont été diplômées le 13 octobre 2006 et sont entrées dans le monde professionnel.

A la rentrée académique 2006, l'école a accueilli pour la première fois les étudiants et étudiantes de la filière Bachelor of Science HES-SO en soins infirmiers. Les études sont inscrites dans l'idée d'alternance entre théorie et pratique et préparent l'étudiant et l'étudiante à la réalité professionnelle. Ce concept pédagogique demande une étroite collaboration entre les terrains et l'école.

L'année préparatoire a débuté avec 19 étudiants et étudiantes germanophones et 65 francophones.

3.2 Formations continues et postgrades

Les activités de formation continue de la HEdS Fribourg se sont déployées dans des cursus postgrades et dans des journées ponctuelles de formation continue, à l'intention des professionnels du domaine de la santé et du travail social.

Il s'agit notamment:

- du développement de formations postgrades (niveau MAS) en commun avec les sites santé et travail social de la HES-SO, en particulier dans le domaine des interventions sanitaires et sociales en santé mentale et psychiatrie et en soins aux personnes âgées;
- de la réalisation de deux cours postgrades destinés aux praticiens formateurs des lieux de formation pratique conventionnés avec la HES-SO; formations postgrades reconnues par la HES-SO, regroupant pour l'année 2006 environ 110 participants pour les régions avec lesquelles participe le site de la HEdS-FR (région BeJuNeFri et région VS-Fri);
- de la réalisation d'un cours postgrade en psychogériatrie reconnu par la HES-SO, accueillant des professionnels des soins des cantons de Fribourg, Vaud, Jura et Neuchâtel. Ce cursus répond aux besoins des milieux de soins tels: EMS, soins à domicile, services hospitaliers de psychiatrie gériatrique, centres de réadaptation;
- de l'offre de journées ponctuelles de formation continue, dans les pratiques de soins et dans l'encadrement des étudiants;
- de la poursuite de l'offre de formation continue destinée aux différents professionnels des institutions sanitaires, notamment l'organisation de six journées destinées aux aides soignantes.

3.3 Prestations de service

En 2006, les activités de prestations de service ont répondu avec succès aux demandes d'institutions du domaine de la santé et de l'éducation générale, notamment à travers les réalisations suivantes:

- le développement de l'organisation de services de soins et des pratiques de soins dans diverses institutions telles EMS, soins et aide à domicile, hôpitaux, dans les cantons de Fribourg et Berne;
- des séminaires et conférences dans divers centres de formation du domaine santé, niveau tertiaire et universitaire, en Suisse et à l'étranger;
- le développement des pratiques de gestion et prévention de l'agressivité dans les soins, ceci auprès d'institutions sanitaires et de centres de formation, en Suisse romande et en Suisse allemande;
- le développement de projets d'écoles centrés sur la santé scolaire dans l'école obligatoire du canton de Fribourg;

- la formation des assistants et assistantes parentales des Associations d'accueil de jour dans le canton de Fribourg;
- la réalisation de plusieurs mandats pour la HES-SO des domaines santé et social, notamment: le traitement de l'ensemble des dossiers de reconnaissance d'acquis en lien avec la formation des praticiens formateurs HES, domaines santé et social; la responsabilité romande de la filière infirmière; la coordination des travaux de mise en place du Bachelor of Science en soins infirmiers; la participation au réseau Emploi-Formation avec la réalisation d'un mandat de recherche OFFT; la participation à divers groupes de travail, notamment dans la HES-SO et la Conférence suisse des HES;
- la réalisation de mandats d'expertise et conseil auprès de la Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients du canton de Fribourg.

3.4 Recherche appliquée et développement (Ra&D)

Les activités de l'Unité de recherche et de développement se sont poursuivies en 2006 et ont donné lieu à plusieurs congrès scientifiques dans lesquels les résultats de recherche ont pu être exposés, notamment à l'école doctorale de la faculté des sciences infirmières de l'Université Laval à Québec, à la faculté des sciences infirmières de l'Université St-Joseph à Beyrouth, au centre de formation de l'hôpital universitaire de Zurich, ainsi qu'à la première conférence scientifique internationale des facultés de nursing du monde arabe, où la Haute école de santé Fribourg était seule à représenter la Suisse.

La HEdS-FR se place également dans les conférences et congrès internationaux, notamment lors de la journée nationale de la recherche en HES (mai 2006), à la 6^e conférence européenne des formateurs en soins infirmiers de Paris (octobre 2006), au congrès des trois pays (CH/D/A) sur les soins infirmiers en psychiatrie (octobre 2006) et à des prestations de service et activités Ra&D menées avec la Haute école Robert Schuman de Libramont en Belgique.

Le transfert dans l'enseignement des résultats de recherche entraîne également à donner plusieurs cours dans les sites HES, notamment jurassiens, neuchâtelois, vaudois, valaisans, et tessinois de la filière en sciences infirmières. La HEdS-FR a été plusieurs fois sollicitée pour développer des projets de recherche avec divers partenaires.

Outre les activités de recherche et leur valorisation proprement dites, qui placent judicieusement le canton de Fribourg et ses activités en sciences infirmières sur la scène internationale, la HEdS-FR se trouve représentée dans les structures Ra&D romandes, notamment dans un réseau de compétences (RCSO) et dans les activités de recherche des 13 réseaux de compétences HES-SO et dans le Conseil de la recherche. Un des chercheurs de l'unité de recherche est également professeur associé dans une université canadienne, un autre est collaborateur scientifique à l'Université de la Suisse italienne et une chercheuse fait actuellement sa 2^e année post-doctorale à la faculté des sciences infirmières de la «John Hopkins University» de Baltimore (USA).

4. HES-SO Fribourg: collaboration et qualité

La collaboration avec les quatre autres écoles HES de Fribourg s'est intensifiée dans la perspective de la création d'un établissement cantonal HES-SO Fribourg. A la gestion financière et informatique commune fait suite celle de la gestion par la qualité avec le projet de certification ISO 9001: 2000 à la fin 2007.

5. Programme technicien et technicienne en salle d'opération (TSO)

En 2006, 10 diplômés TSO ont été décernés. Actuellement 3 étudiants poursuivent leur formation et la termineront en février 2007; ceci marquera la fin de la formation TSO sur le site de Fribourg. Deux enseignantes gèrent le programme et assumeront la formation jusqu'à son terme.

6. Programme aide soignant-e

Ce programme d'une année se donne en cours d'emploi. L'effectif est de 49 personnes en formation. La majorité d'entre elles exercent déjà la fonction sans formation, tant dans les lieux de résidence pour personnes âgées, les foyers d'accueil pour personnes vivant avec handicap et les centres de santé assurant les services de soins à domicile que dans les hôpitaux. En 2008, le certificat d'aide soignant et d'aide soignante sera supprimé. Une formation complémentaire est en cours d'élaboration en vue d'offrir la possibilité à ce personnel d'obtenir le CFC d'ASSC dès 2007.

7. Programme assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC)

En juillet 2006, 49 ASSC ont reçu leur certificat et sont arrivés sur le marché fribourgeois. Ces personnes ont trouvé un emploi, soit en home, soit dans le milieu du handicap ou en hôpital. Plusieurs complètent leur formation avec la maturité professionnelle santé-social.

L'année fut marquée par le transfert de la formation d'ASSC à la nouvelle Ecole professionnelle Santé-Social (ESSG) à Posieux et le passage de la responsabilité pour cette formation à la Direction de l'économie et de l'emploi, Service de la formation professionnelle. Sur le plan financier, l'ESSG gèrera son propre budget dès le 1^{er} janvier 2007.

Dès septembre, 136 apprenants et apprenantes ASSC sont répartis en 3 classes, dont 46 en 1^{re} année, 48 en deuxième année et 42 en 3^e année.

8. Lieux de la pratique – Stages

Au cours de l'année 2006, environ 780 stages ont été effectués par les étudiants et les apprenants dans les différentes institutions de soins du canton et d'autres cantons. Ce nombre est pratiquement resté le même qu'en 2005. Néanmoins, il devient toujours plus difficile d'obtenir le nombre de stages

nécessaires en raison des restructurations, de demandes en stages plus nombreuses par d'autres types de formation et d'effectifs en personnel restreints pour toutes les tâches à effectuer dans le domaine des soins. La tendance de l'offre par les autres cantons tend également à se restreindre.

9. Personnel

Cinq enseignants et enseignantes ont terminé ou termineront très prochainement des formations postgrades de niveau supérieur ou universitaire, dont une enseignante qui a obtenu le Master in Public Health à l'Université de Berne et un enseignant qui terminera sa formation avec un Master in Nursing Science (MNS) à l'Université de Bâle. Un enseignant est en phase de terminer sa formation pour l'obtention du titre de docteur en Public Health Management dans les Universités de Berne, Bâle, Zurich, Lugano, Lausanne et Genève (Swiss Network of health economics).

Le projet de gestion des compétences est en phase finale pour l'ensemble des collaborateurs et collaboratrices de la filière HES et pour le personnel administratif et technique.

Les 22 dossiers du corps enseignant de la filière ASSC (Ecole professionnelle Santé-Social) ont été transférés au Service de la formation professionnelle qui gère ces dossiers depuis la rentrée scolaire 2006/07.

10. Manifestations organisées à la HEdS-FR et communication

Outre la participation à des séances d'information dans divers cycles d'orientation du canton, l'école a organisé, dans ses murs, plusieurs séances de même nature, à l'intention des élèves de l'Ecole cantonale de degré diplôme, future Ecole de culture générale – Fribourg (ECG).

L'information au public, aux candidats, aux partenaires de l'école et à l'interne a été faite par:

- le site internet de la HEdS-FR qui est désormais hébergé sur un serveur de l'EIA de Fribourg, ceci dans le contexte de la création de la HES-SO Fribourg;
- le journal de la HEdS / EPS, intitulé *OuverTüre*, qui a paru une fois; du fait de la séparation des écoles de degré tertiaire (HEdS) et de niveau secondaire (ESSG), l'avenir de cette publication est actuellement en discussion (poursuite sous une autre forme, autre concept, etc.);
- de nombreuses séances d'information organisées à la HEdS-FR et dans divers lieux pour présenter les formations.

La collaboration déjà existante avec le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes s'est encore renforcée.

Diverses rencontres avec les employeurs et praticiens des stages ont eu lieu dans le but de renforcer la collaboration entre les lieux de pratique et l'école.

Du 15 au 22 février 2006 s'est tenue la traditionnelle exposition intitulée «Le marché des formations», en collabora-

tion avec divers employeurs, afin d'aider les étudiants de l'école à se projeter dans le marché du travail.

Du 24 mars au 13 avril 2006, l'école a abrité l'exposition itinérante «Le peuple venu du bout du monde», exposition de peintures et de textes en lien avec les établissements d'accueil pour personnes âgées.

Tout au long de l'année, la HEdS met ses locaux à disposition, soit à divers services de l'Etat, soit à des groupes et associations socio-sanitaires.

X. Haute école fribourgeoise de travail social

A l'automne 1972, l'Ecole d'éducateurs et d'éducatrices spécialisés de Fribourg (EESF) ouvre ses portes. Entre 1972 et l'automne 2002, l'Ecole se développe et subit de nombreux changements. Son nom change à plusieurs reprises pour devenir enfin, en 2002, la Haute école fribourgeoise de travail social (HEF-TS). Dès cette date, la HEF-TS est l'un des sites de formation de la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO).

Au plan institutionnel, 2006 aura été l'année du changement de statut juridique de la HEF-TS. En effet, suite à l'adoption par le Grand Conseil du canton de Fribourg, en sa séance du 9 septembre 2005, de la loi sur la HEF-TS, la HEF-TS est devenue au 1^{er} janvier 2006 un établissement de droit public rattaché administrativement à la DICS.

1. Le comité de direction

Suite au changement de statut juridique, le comité de direction de la HEF-TS a été constitué à nouveau au début de l'année 2006. Il a siégé à trois reprises et a notamment:

- approuvé les comptes 2005, exercice précédant le changement de statut juridique de la HEF-TS;
- examiné le budget 2007 qu'il a transmis au Conseil d'Etat;
- examiné une procédure interne de reconnaissance d'acquis pour le corps professoral et transmis son préavis favorable à la DICS;
- examiné le règlement du fonds de recherche appliquée et de développement de la HEF-TS et donné son préavis favorable à l'intention du Conseil d'Etat;
- pris connaissance des dossiers en cours: convention unique en élaboration au plan de la HES-SO; projet de loi en élaboration sur la future HES-SO Fribourg; suivi du processus de Bologne et mise en place du Bachelor dès 2006.

Outre toutes ses tâches statutaires, il s'est tenu au courant de tous les projets tant nationaux que romands se rapportant aux filières HES.

2. La formation initiale

Le Département fédéral de l'économie, par décision du 7 juin 2006, reconnaît, au plan national, les diplômes décernés par la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) dans toutes les filières du domaine du travail social.

2.1 La formation en quelques chiffres

Les formations suivantes sont proposées à la HEF-TS:

Education sociale: les éducateurs et les éducatrices sociaux exercent une activité éducative de soutien et d'accompagnement auprès de groupes restreints et/ou d'individus en situation difficile ou de fragilisation dans des lieux tels que foyers, homes-ateliers, lieux d'accueil, services ambulatoires, à domicile, centres de détention, travail de rue.

Service social: les travailleurs et les travailleuses sociaux (les assistants et assistantes sociaux) sont appelés à faire un travail d'accompagnement individuel et collectif dans des lieux tels que centres sociaux, institutions médico-sociales et divers types de services sociaux (ouverture de la formation à la HEF-TS en automne 2005).

Durée des formations:

- 3 ans au minimum pour les étudiants et étudiantes à plein temps.
- 4 ans au minimum pour les étudiants et étudiantes en emploi, ceux-ci doivent occuper un poste à mi-temps au moins dans un établissement spécialisé.
- 4 ans au minimum pour les étudiants et étudiantes à temps partiel.

Au 31 décembre 2006, l'effectif total des personnes en formation dans les 2 filières s'élève à 377 étudiants et étudiantes, dont:

- 217 étudiants et étudiantes à plein temps;
- 150 étudiants et étudiantes en emploi;
- 10 étudiants et étudiantes à temps partiel.

Ces personnes se répartissent en 72 % de femmes et 28 % d'hommes.

La formation pratique, qui représente 1/3 de l'ensemble de la formation, s'est également développée de manière considérable. Voici quelques chiffres pour l'année académique 2005/06:

- 161 places de formation pratique ont été négociées;
- 4 étudiants et étudiantes sont en formation pratique à l'étranger;
- 16 places de stage à l'étranger sont en préparation;
- 315 étudiants et étudiantes sont suivis en formation pratique.

Finalement, durant l'année académique 2005/06, 70 diplômes ont été délivrés.

2.2 Candidatures et nombre d'étudiant-e-s débutant-e-s (automne 2006)

Filières/Programmes	Demandes de renseignements	Dossiers retenus	Admissions	Etudiant-e-s entré-e-s en formation
Educateurs-trices social-e-s	97	79	67	67
Assistant-tes social-e-s	26	22	19	19
Animateurs-trices socioculturel-le-s	3	3	0	0
TOTAL	126	104	86	86

2.3 Le nouveau plan d'études cadre (PEC 06) et Bologne

La mise en place du nouveau plan d'études cadre 2006 pour le domaine Travail social de la HES-SO, dont la HEF-TS fait partie, s'inscrit entièrement dans le processus de Bologne. Ce PEC 06 répond aux exigences posées par la Confédération et aux recommandations de la Conférence suisse des HES. En outre, avec l'introduction d'un seul diplôme avec des orientations, la Suisse romande innove en matière de formation en travail social.

2.4 Un nouveau calendrier

Une harmonisation des calendriers académiques entre les Universités, les HES et les EPF a été décidée au plan national. Au plus tard dès la rentrée 2007, toutes les formations universitaires débiteront à la semaine 38 (mi-septembre) au lieu de la semaine 43. A la HEF-TS, les nouveaux étudiants et étudiantes ont commencé les cours le lundi de la 38^e semaine, soit le 18 septembre 2006, alors que les anciens étudiants et étudiantes ont repris les cours selon le calendrier habituel et basculeront sous le nouveau calendrier en 2007.

3. Les autres missions HES

3.1 Formations continues et postgrades

Au cours de l'année 2006, les activités de la formation postgrade de la HEF-TS se sont déployées dans différents projets d'envergure au plan romand. La HEF-TS coordonne ou participe aux formations postgrades suivantes:

- Certificat «La violence conjugale et ses répercussions sur le couple et la famille: connaître et intervenir» (conception HEF-TS et HEVs).
- Certificat «Handicap: connaître et accompagner» (4 sites de travail social de Suisse romande).
- Certificat «Praticiennes et praticiens formateurs» (collaboration entre les sites santé et social de Arc et du canton de Fribourg).
- Diplôme «Direction d'institutions éducatives sociales et médico-sociales» (4 sites de travail social de Suisse romande en collaboration avec les HEG).
- Master of advanced studies en action et politiques sociales (4 sites de travail social de Suisse romande).

La HEF-TS propose également des cours de formation continue de courte durée. Ainsi, 33 cours d'une à plusieurs journées sont proposés durant l'année académique 2006/07.

3.2 Recherche appliquée et développement (Ra&D) et prestations de service

En 2006, les activités de recherche et de prestations de service se sont développées autant en volume d'heures qu'en diversité des projets réalisés et des institutions partenaires ou/et mandantes. Dès le début, le développement de la HEF-TS a privilégié la synergie et les transferts de connaissances et d'expertises entre les diverses activités de missions nouvelles et de formation. Les thématiques à la base des pôles de compétences de la HEF-TS se construisent au travers de ces multiples articulations.

Voici quelques exemples de projets réalisés ou en cours:

- Conséquences du suicide d'un client sur les professionnels de l'action socio-sanitaire.
- Composantes et constitution d'une identité professionnelle valorisée et valorisante chez les personnes en formation professionnelle.
- Vivre en famille pour les personnes vieillissantes ayant un handicap mental: quelles réalités?
- Banc Public: évaluation «multi-regards» des deux ans de fonctionnement de cette nouvelle structure.
- Promotion de la qualité de vie à Marly. Etude de besoins sous forme de recherche-action participative.
- Formation à l'intervention dans le cadre des accueils extra-scolaires (AES).
- Neuf foyers éducatifs du canton de Fribourg: l'étude s'inscrit dans une logique d'aide à la décision et a pour objectif de comparer l'offre à la demande de placements résidentiels en sollicitant le principal service plaçant du canton et les institutions résidentielles.

4. Personnel

Au 31 décembre 2006, la HEF-TS est dotée de 34,6 EPT. Le taux d'encadrement n'a pas suivi la forte croissance des effectifs que l'école a connue entre 2002 et 2006 (300 %).

5. Manifestations organisées à la HEF-TS et communication

L'information au public, aux candidats et candidates, aux partenaires de l'école et à l'interne s'est développée en 2006 grâce à un renforcement des moyens suivants:

- le rapport d'activité;
- le site internet de la HEF-TS;
- les séances d'information organisées à la HEF-TS et dans divers lieux pour présenter les formations;
- les expositions en lien avec le travail social organisées dans les locaux de la HEF-TS.

Dans le but de renforcer la collaboration entre les lieux de pratique et l'école, diverses rencontres avec les employeurs et praticiens formateurs et praticiennes formatrices en charge des stages ont également eu lieu.

XI. Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes

1. Orientation professionnelle

1.1 Préparation au choix professionnel

La préparation au choix professionnel se fait surtout en classe, soit par l'intermédiaire des conseillers et conseillères en orientation, soit par le personnel enseignant formé à cet effet. 1668 séances ont eu lieu dans les classes des écoles du cycle d'orientation.

Dans la partie francophone, le classeur de préparation au choix professionnel intitulé «Une vie, des directions» est distribué à tous les élèves de deuxième année des écoles du cycle d'orientation et sert d'outil pédagogique pour le travail effectué en classe.

1.2 Information scolaire et professionnelle

L'information sur les métiers et les voies de formation a été maintenue sur des bases identiques. Les moyens utilisés sont les suivants:

- information écrite (dossiers de prêt, fiches d'information professionnelle);
- information orale (conférences sur les métiers et les écoles);
- moyens audio-visuels (cassettes vidéo, disques CD-Rom, DVD);
- sites cantonal et national de l'orientation professionnelle (liste des places d'apprentissage et des délais d'inscription);
- visites d'entreprises (organisées en collaboration avec les milieux professionnels);
- stages d'information professionnelle.

15 433 dossiers ou documents ont été prêtés.

Grâce à une enquête réalisée chaque automne auprès des entreprises, le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes publie une liste des places d'apprentissage disponibles. Le nombre de places d'apprentissage annoncées en 2006 est de 1392 (1393). Ce chiffre ne reflète toutefois pas totalement la réalité, car un certain nombre de places ne sont pas annoncées publiquement par les entreprises.

Afin d'assurer une mise à jour optimale du site internet pour les places d'apprentissage, le Service a effectué deux enquêtes complémentaires par courrier écrit et un suivi téléphonique auprès des formateurs en entreprise durant le printemps et l'été 2006.

Une nouvelle édition de la brochure «Après le Cycle d'orientation: quelles voies de formation?» a été publiée à l'intention des élèves des écoles du cycle d'orientation et de leurs parents.

Dans le cadre de la collaboration avec le Centre de production documentaire romand, le service de documentation a participé à la création ou à la mise à jour de plusieurs collections de fiches d'information: ce sont ainsi 93 fiches UNI INFO, 42 fiches ECOL'INFO sur les écoles fribourgeoises et 50 fiches INFOP sur les métiers qui ont été créées ou mises à jour par le canton de Fribourg. 1047 offres de perfectionnement ont été introduites dans la banque de données www.bop.ch.

1.3 Centre d'information professionnelle

Les centres d'information professionnelle offrent la possibilité de s'informer sur les métiers et les voies de formation en mettant à disposition des moyens d'information en consultation libre. Sur l'ensemble du canton, on recense 24 248 visiteurs, dont 9959 ont bénéficié d'un entretien direct d'information.

1.4 Site cantonal de l'orientation professionnelle

Le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes dispose d'un site internet qui comprend notamment la liste des centres d'orientation et les délais d'inscription dans les différentes voies de formation. Un lien permet l'accès au site national sur lequel figure la liste des places d'apprentissage disponibles.

1.5 Consultation individuelle

Les chiffres suivants comprennent l'ensemble des activités de conseil, soit les consultations sollicitées par des jeunes et par des personnes adultes. Les chiffres de cette année permettent de faire les constatations suivantes:

- Le nombre de cas suivis a connu une diminution de 6,7 %. Le nombre d'entretiens a diminué de 253 unités par rapport à la période précédente, ce qui représente une diminution de 2,4 %. Ces diminutions sont dues à des vacances temporaires de postes.
- Le nombre de consultations durant lesquelles des tests ont été effectués se situe à 1630, ce qui correspond à 15,6 %.
- Les consultants adultes de 20 ans et plus représentent 22,2 % du total des consultations, soit 1211 personnes.

Statistique des consultants:	2006			2005
	H.	F.	Total	
Nombre de personnes conseillées	2 318	3 130	5 448	5 841
Nombre d'entretiens d'orientation	4 433	6 018	10 451	10 704
Age des consultants				
– jusqu'à 19 ans	1 843	2 394	4 237	4 460
– 20 ans et plus	475	736	1 211	1 381

1.6 Orientation des adultes

192 (246) personnes sans emploi ont eu un entretien d'orientation. La convention de collaboration entre le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes et le Service de l'emploi a permis de prendre en charge 27 personnes.

1.7 Choix scolaire et professionnel des jeunes

En 2006, 3347 (3176) élèves quittaient les écoles du cycle d'orientation; ils ont opté pour les solutions scolaires et professionnelles suivantes:

Solutions choisies en %:	en 2006			en 2005
	H.	F.	Total	
– apprentissage en entreprise ou en école	57,5	30,7	44,9	45,5
– écoles du degré secondaire supérieur	28,4	46,4	36,9	36,7
– autres écoles	2,3	2,8	2,5	2,1
– travail rémunéré	0,3	0,3	0,3	0,3
– dixième année linguistique	3,1	4,2	3,6	4,1
– solutions transitoires ou inconnues	3,9	10,6	7,1	6,2
– cours préparatoire ou cours d'intégration	4,5	5,0	4,7	5,1

Le pourcentage des jeunes ayant choisi la solution de l'apprentissage s'élève à 44,9 % (45,5), cela représente 1501 (1444) personnes. Le taux des jeunes entrant en apprentissage au terme de la scolarité obligatoire a globalement diminué de 0,6 %. On constate une diminution de 4,1 % chez les garçons et une augmentation de 0,9 % chez les filles.

L'offre des places d'apprentissage n'a pas totalement suivi l'augmentation du nombre d'élèves quittant le CO. Le nombre de places est suffisant dans certains secteurs comme la construction ou l'hôtellerie. Dans les professions liées aux nouvelles technologies, le nombre de places disponibles est plus faible que le nombre de candidatures. Les jeunes filles rencontrent également plus de difficultés à trouver une place d'apprentissage. L'âge d'entrée en apprentissage intervient plus souvent vers 17 ou 18 ans.

Le dispositif «Des ponts vers l'apprentissage» permet de trouver une solution transitoire pour les élèves qui n'ont pas obtenu un contrat d'apprentissage. La Plate-forme Jeunes, mise sur pied dans le cadre de la collaboration interinstitutionnelle entre les services concernés, permet de répartir les jeunes dans la structure de prise en charge la plus adéquate. Le poste de conseiller en orientation à 50 % attribué à ce dispositif, grâce à un financement assuré par le Service de l'emploi, a permis d'assurer un suivi d'orientation des jeunes participant aux diverses mesures.

L'orientation professionnelle fribourgeoise accorde une attention particulière aux jeunes qui rencontrent le plus de difficultés. Des mesures d'aide active, sous forme d'accompagnement intensif, ont été mises en œuvre afin de permettre à chaque jeune de trouver une solution à la fin de sa scolarité. Un suivi des jeunes n'ayant pas trouvé de places d'apprentissage a été effectué jusqu'au début septembre. Une action spéciale intitulée «Last Minute» a permis, avec le soutien de l'Office fédéral de la formation professionnelle et la technologie, de mettre sur pied une permanence d'accueil durant tout l'été. Dans le même cadre, une collaboration avec la radio locale a donné l'occasion à plusieurs jeunes de se présenter sur les ondes en vue d'obtenir une place d'apprentissage.

2. Formation des adultes

2.1 Commission de la formation des adultes

La Commission a tenu cinq séances; elle a examiné les requêtes de subventions avant de formuler un préavis pour la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Les autres activités de la Commission ont été les suivantes:

- suivi du développement de la reconnaissance et validation des acquis dans le canton;
- échange sur les différentes institutions de formation des adultes.

Un montant de 28 180 francs a été utilisé pour les subventions renouvelables ou extraordinaires.

2.2 Université populaire

En 2005/06, 3371 (3260) personnes ont suivi les cours de l'Université populaire, ce qui représente 48 004 heures/participants (48 223). 584 (515) cours ont été proposés et 377 (309) ont été lancés.

Un contrat de prestations entre l'Etat de Fribourg et l'Université populaire du canton de Fribourg définit d'une part les prestations attendues de l'Université populaire et d'autre part les moyens financiers mis à disposition par l'Etat. Il précise les objectifs à atteindre au travers d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs. Une subvention de 51 000 francs est attribuée en tant que participation aux frais d'exploitation et un montant de 2 fr. 10 par nombre d'heures/participants. Le montant total de la subvention s'élève à 151 808 fr. 40.

2.2.1 Moyens propres

Taxes de cours, cotisations, dons 82,43 % (81,21 %)

2.2.2 Subventions

Canton	16,44 %	(17,57 %)
Communes	1,13 %	(1,22 %)
Total des subventions	17,57 %	(18,79 %)

2.3 Association Lire et Ecrire

Le contrat de prestation avec l'Association Lire et Ecrire est entré en vigueur. Une subvention annuelle de 15 000 francs a été versée à cette institution pour le développement de ses activités en faveur de la lutte contre l'illettrisme.

2.4 Diplôme de formateur ou formatrice d'adultes DIFA

Ce programme de formation de formateurs et formatrices d'adultes est mis sur pied sous l'égide des conseillers et les conseillères d'Etat et les ministres des cantons de Berne, Jura, Neuchâtel et Fribourg.

Le cycle de formation 2004-2006 a accueilli 4 participants domiciliés dans le canton de Fribourg, alors que le cycle de formation 2006-2008 en a accepté 5.

La participation financière du canton de Fribourg s'est élevée à 30 870 francs.

2.5 Convention avec le Gymnase du soir de Lausanne

Une Convention avec le Gymnase du soir de Lausanne a permis aux ressortissants fribourgeois de disposer des mêmes conditions d'accès aux études que les élèves vaudois. 5 étudiant-e-s fribourgeois-e-s sont inscrit-e-s aux cours de cette école.

La participation financière du canton de Fribourg s'est élevée à 20 000 francs.

2.6 Reconnaissance et validation des acquis

La Commission cantonale pour la reconnaissance et la validation des acquis a remis son rapport final au Conseil d'Etat. Il recense les besoins existants dans ce domaine, définit la procédure à mettre en place, planifie les modifications de la législation, désigne les organismes responsables et indique les incidences financières et en personnel. Deux expériences-pilote ont été menées, l'une avec les gestionnaires en logistique et l'autre avec les maçons. Elles ont débouché sur l'octroi de quatre certificats fédéraux de capacité.

Ils se répartissent dans les 9 catégories de formation de l'Office fédéral de la statistique (OFS) de la manière suivante:

Catégories	Nombre	Subsides en francs
<i>Secteurs du secondaire II:</i>		
– Ecoles de maturité gymnasiale	541	1 655 375
– Autres formations générales	334	1 023 377
– Ecoles professionnelles (à plein temps)	273	876 498
– Apprentissages et formations professionnelles pratiques	676	1 532 880
– Maturités professionnelles accomplies après l'apprentissage	36	103 380
<i>Secteurs du tertiaire:</i>		
– Formations professionnelles supérieures	63	314 886
– Hautes écoles spécialisées	252	1 174 237
– Universités et Ecoles polytechniques fédérales	379	1 930 177
– Formation continue	16	51 896
Total	2 570	8 662 706

Pour l'année de formation 2005/06, les subsides du canton ont permis de couvrir 75 % des besoins calculés des bénéficiaires. Le découvert restant a été pris en charge, entièrement ou partiellement, par les communes octroyant des bourses, selon leur libre choix.

Les communes déterminent leurs bourses en se basant sur le calcul du canton et du montant attribué par ce dernier.

Les contributions des communes ont été les suivantes:

Année	Nombre de communes	Subsides communaux en francs
2005	122	959 005
2006	114	1 027 084

Les institutions privées bénéficiant d'une subvention fédérale ont versé 85 398 (97 876) francs à des personnes en formation.

Sous réserve des disponibilités du crédit, la Confédération a fixé à 48 % le taux de subventionnement en faveur des bourses pour le canton de Fribourg. Toutefois, le décompte final de l'année 2005, reçu fin décembre 2006, a démontré que le crédit réduit dans le cadre du programme d'allègement des Chambres fédérales ne suffit largement plus à couvrir les dépenses des cantons selon le taux fixé. Par conséquent, le taux de subventionnement est diminué d'une manière linéaire pour tous les cantons et le taux de subvention pour le canton de Fribourg s'élève à environ 40 %.

XII. Subsides de formation

1. Commission des subsides de formation

La Commission s'est réunie une fois en séance plénière et quinze fois en séance de sous-commission. Elle a examiné des demandes de bourse, de prêt et 47 réclamations. Aucun recours n'a été adressé au Tribunal administratif.

Trois séances d'un groupe de travail «législation» ont servi à des réflexions en vue de la révision de la loi du 28 novembre 1990 sur les bourses et prêts de formation.

La séance plénière a servi à définir, à l'attention du groupe de travail «législation», les principaux points de la révision de la loi et les directives internes de la commission, en tenant compte des expériences faites durant l'année scolaire 2005/06.

2. Bourses

La comparaison avec l'année 2004/05 démontre que le nombre de demandes n'a pratiquement pas changé.

Années scolaires	Demandes	Bénéficiaires	Demandes refusées	
			Total	Taux de refus
2004/05	3 238	1 745	1 493	46,11 %
2005/06	3 142	1 743	1 399	44,52 %

Le taux de couverture du manque calculé a pu être maintenu (75 %).

Les montants ci-dessous correspondent aux montants versés dans l'année civile 2006.

3. Prêts de formation

La Commission a examiné dans l'année civile 51 (57) demandes, dont 50 (53) ont été admises. Le montant budgétisé de 450 000 (500 000) francs n'a pas été entièrement utilisé.

La Confédération subventionne les intérêts (4 %) pour les prêts accordés depuis le 1^{er} janvier 2000 au même taux que pour les bourses.

XIII. Service du sport

1. Commission cantonale des sports et de l'éducation physique

En 2006, la Commission s'est réunie à sept reprises. Elle a:

- entériné la répartition des subsides ordinaires et autres attributions que lui a présentée la sous-commission et proposé au Conseil d'Etat la répartition du bénéfice 2005 attribué au sport par la Loterie Romande (Loterie Romande – Sport / LORO-Sport, 2 215 121 francs);
- accepté la participation de la LORO-Sport au financement du sport scolaire facultatif à raison de 50 %;
- traité sept réclamations concernant des subventions LORO-Sport et attribué sept subsides extraordinaires;
- organisé une journée de réflexion au cours de laquelle elle a décidé d'une aide extraordinaire pour des sportifs fribourgeois qui se préparent à participer aux Jeux Olympiques de Pékin 2008 et Vancouver 2010, d'un montant de 30 000 francs pour une action «ado move» sous forme de journées de raquettes à neige et de la mise sur pied d'un cycle de journées de formation pour les dirigeants de clubs et d'associations;
- formé un groupe de travail pour étudier la faisabilité de la gestion de LORO – Sport par un organe indépendant de l'Etat;
- proposé au Conseil d'Etat l'attribution du prix sportif de l'Etat;
- visité lors de sa séance du 12 octobre le Cercle de voile d'Estavayer-le-Lac;
- décidé d'attribuer deux prix d'encouragement à M. Pascal Mancini (athlétisme, sprint) d'Estavayer-le-Lac et à M^{me} Sandra Stocker (volleyball) de Bulle;
- traité les affaires courantes de la compétence de la Commission.

2. Education physique (école)

L'éducation physique et le sport sont enseignés dans tous les degrés de la scolarité obligatoire, ainsi qu'au degré secondaire II. Les champs d'activités principaux ont été les suivants durant l'année 2006:

2.1 Formation continue des enseignants

Formation continue obligatoire:

Durant l'année 2006, l'obligation de mise à jour du brevet de sauvetage a nécessité la mise sur pied de nombreux cours de perfectionnement. Plus de 350 enseignants y ont pris part.

Les maîtres d'éducation physique du secondaire II ont participé à un séminaire de deux jours.

Formation continue facultative:

Semaine de formation, propositions de cours, réponses à des demandes, telles ont été les formules proposées. Le maintien de la quasi totalité des cours proposés démontre l'intérêt que le corps enseignant porte à l'éducation physique.

2.2 Sport scolaire facultatif

Une information ciblée a permis d'augmenter sensiblement l'offre d'activités de sport scolaire facultatif à tous les degrés d'enseignement. Une quarantaine d'établissements scolaires ont proposé ce type d'activités.

2.3 Tournois scolaires

En 2006, les enfants du degré primaire ont pu se mesurer dans les disciplines suivantes: course d'orientation, basketball et football.

Les classes des cycles d'orientation ont participé à des tournois de basketball, handball, hockey sur glace et football. Les vainqueurs de certains de ces tournois ont eu le privilège de représenter le canton de Fribourg lors de la journée suisse de sport scolaire.

Au niveau gymnasial, les «collégiades» ont rassemblé 600 étudiants sur le site du Collège de Ste-Croix.

2.4 Promotion des jeunes talents

Conseils, aménagements des grilles horaires, aide financière (LORO – Sport et/ou fonds cantonal du sport), coordination avec les autorités scolaires et les associations sportives, telles ont été les activités en lien avec la promotion des espoirs fribourgeois.

La bonne collaboration avec les directions des établissements scolaires a permis de mettre en place un allègement horaire pour les cadres de «ski-romand» et Schneesport-mittelland» pour la deuxième année consécutive.

C'est sur la base du même concept que les jeunes sportifs de la toute récente «Académie de basketball» peuvent également bénéficier d'aménagements scolaires.

3. Jeunesse + Sport

L'année 2006 fut «l'année du coach J+S»: le bon fonctionnement de la nouvelle formule administrative – entrée en vigueur en 2003 – passe par une bonne qualité des coaches J+S: treize cours de perfectionnement et de formation destinés aux coaches ont contribué à une amélioration qualitative et une augmentation quantitative des coaches. Les statistiques détaillées concernant les activités des jeunes et la formation des cadres seront présentées par le Service de statistique.

3.1 Activité et perfectionnement des experts

129 (153) experts ont contribué à la formation et au perfectionnement des moniteurs J+S.

33 (23) experts fribourgeois ont participé au cours central régional ski et snowboard, organisé par J+S Valais, à Zermatt.

3.2 Formation et perfectionnement des moniteurs

252 (292) monitrices ou moniteurs ont été formés dans 12 (9) cours cantonaux de formation de moniteurs. Un seul cours de formation (lutte suisse) a été annulé pour manque d'inscriptions.

632 (676) monitrices ou moniteurs ont complété leur formation dans 15 (20) cours cantonaux de perfectionnement.

3.3 Camps organisés par J+S Fribourg

Le camp d'alpinisme et d'escalade sportive à Finhaut a réuni 6 (8) jeunes. Les deux camps de natation/polysport à Tenero ont réuni au total 147 (135) jeunes; 5 (11) ont vécu une semaine polysportive dans le cadre du traditionnel camp romand organisé par J+S Jura à Le Bémont. Le camp de canoë à La Roche a été annulé pour manque d'inscriptions.

3.4 Cours et camps J+S (10 à 20 ans) organisés par les sociétés et les écoles

Les cours et camps J+S ont recueilli au total 28 653 (26 539) inscriptions dans les disciplines suivantes: patinage à roulettes, karaté, sport de camp, voile, squash, badminton, basketball, alpinisme, hockey sur glace, patinage, escrime, gymnastique, polysport, football, gymnastique artistique et aux agrès, gymnastique et danse, judo, ju-jitsu, canoë, unihockey, hockey inline, athlétisme, lutte suisse, course d'orientation, cyclisme, lutte, aviron, natation, ski, snowboard, ski de fond, excursions à skis, hockey de route, plongeon, tchoukball, natation de sauvetage,

escalade sportive, tennis, tennis de table, volleyball, sport de camp et trekking, cours pluridisciplinaires.

Pour ces activités, les monitrices, moniteurs, coach J+S et leurs clubs et groupements ont été indemnisés par la Confédération pour un montant de 1 916 650 francs (1 893 810 francs).

4. Sport-Toto

Le montant de la part cantonale au bénéfice de LORO – Sport a été de 2 215 121 francs (2 046 735 francs), le montant provenant du Sport-Toto de 31 458 francs (31 458 francs).

Ce montant a été réparti comme suit:	Fr.
– aide pour l'activité sportive ordinaire	924 850
– constructions et achats de matériel	567 073
– aide aux sportifs de pointe ou de talent	280 000
– manifestations, cours et camps, «Sport pour tous», autres formes d'entraînement	250 000
– commissions	5 000
– dépenses administratives diverses	60 000
– publicité	10 000
– action LORO-Sport	30 000
– attribution au fonds de réserve	49 656
Total	2 246 579

69 (67) associations, fédérations, clubs ou institutions ont bénéficié d'une aide financière pour leur activité sportive ordinaire, ceci sur la base du recensement 2005, valable encore pour l'année 2007. Les travaux de dépouillement de l'enquête 2005 de l'Association fribourgeoise des sports ayant pris du retard, ce n'est qu'en 2006 que le solde 2005 de l'aide pour l'activité ordinaire a pu être versé.

XIV. Service de la culture

1. Promotion de la culture

1.1 Commissions

1.1.1 Commission de gestion du Fonds cantonal de la culture

La commission s'est réunie à deux reprises. Elle a procédé à l'examen des fonds qui sont rassemblés au sein du Fonds cantonal de la culture et elle a examiné les propositions d'affectation qui lui ont été soumises.

1.1.2 Commission des affaires culturelles

La commission s'est réunie à huit reprises. Elle a donné son préavis sur les 179 (193) demandes de subventions qui ont été adressées au Service. Elle a examiné la réclamation d'un requérant concernant le non renouvellement de son partenariat de création, et elle a confirmé son préavis défavorable antérieur. Elle a en outre procédé à une réactualisation des directives adoptées au cours des dernières années dans le domaine de l'aide à la création. Un nouveau document a été publié sur le site internet du Service et mis à la disposition des artistes et groupes de créateurs souhaitant obtenir des informations sur les critères et conditions à remplir pour l'obtention d'une aide à la création. La commission a également proposé au Conseil d'Etat le lauréat du Prix culturel de l'Etat.

1.2 Subventions en faveur de la culture

Pour encourager l'ensemble des modes d'expression culturels (théâtre, littérature, musique, cinéma, arts plastiques, danse, animation culturelle), ainsi que les projets de coopération culturelle, le Service de la culture a disposé d'un montant global de 3 500 000 francs, dont 2 000 000 de francs provenant du Fonds cantonal de la culture, lequel a bénéficié d'un don d'un montant de 1 500 000 francs de l'organe fribourgeois de la Loterie romande et d'un montant de 500 000 francs correspondant à une partie des taxes sur les loteries.

1.2.1 Eléments statistiques

Les aides en faveur de créations représentent 82 % des subventions attribuées, respectivement 18 % en faveur d'animations culturelles, dans les modes d'expression suivants:

– théâtre:	35,6 %
– musique:	19,1 %
– arts visuels:	12,4 %
– danse:	12,2 %
– littérature / édition:	3,1 %
– cinéma / vidéo:	2,6 %
– divers:	15,0 %

Le site internet du Service (www.fribourg-culture.ch) a été remanié techniquement et visuellement. Il a été consulté à plus de 44 000 reprises.

1.2.2 Partenariats de création

Les groupes de créateurs suivants ont bénéficié d'un partenariat de création pluriannuel pour un montant global de 1 400 000 francs: Théâtre des Osses (Givisiez), Compagnie de danse Da Motus (Fribourg), Compagnie Fabienne Berger (Promasens), Ensemble Orlando (Fribourg). Dans le cadre de son contrat de partenariat, le Théâtre des Osses (Centre dramatique fribourgeois) a également été mis au bénéfice d'une contribution unique de 163 000 francs en guise de dotation initiale à son fonds de garantie des tournées.

1.2.3 Aides à la création renouvelables

Quatre institutions ont bénéficié d'une aide à la création renouvelable, pour un montant global de 505 000 francs: l'Opéra de Fribourg, le Centre d'art contemporain Fri-Art, le Belluard Bollwerk International et l'Espace Nuithonie (concept RésiDanse Fribourgeoise). Le montant versé à l'Espace Nuithonie lui a permis d'accueillir en résidence les créations de deux troupes de danse fribourgeoises: Da Motus (Fribourg) et la Compagnie Drift (Fribourg/Zurich).

1.2.4 Aides à la création

La Direction a octroyé des aides à la création ponctuelles pour un montant de 854 000 francs aux créateurs et aux organismes suivants:

Groupe Oua.ch, Ensemble Triade, Ensemble vocal féminin «Elles en C», Chœur de Jade, Opéra de poche fribourgeois, Chœur-Mixte «Echo de la Sarine», Alexandre Gariplerden, Orchestre de chambre Helvetica, Featuring Jim, Christophe Pochon et les Sangliers Rieurs, Festival de musiques sacrées de Fribourg, Divertimento vocale, Watermelon Entertainment, Feutre et Chandel, Michel Runtz, Chanson des 4 Saisons, Céciliennes du secteur St-Laurent, Chœur St-Michel, Chœur Symphonique de Bienne, Berserk for Tea Time, Corps de musique La Landwehr, Concerts de la Semaine Sainte, Ensemble vocal De Musica, Maîtrise de Fribourg, Matteo Mengoni, Eric Crausaz, Adrien Vauthey, Chœur Symphonique de Fribourg, Little JC, Erik Angalo, Underschool Element (musique, chant, rock, jazz);

Chantal Bianchi, Fondation pour la conservation de la cathédrale St-Nicolas, Paulusverlag, Deutschfreiburger Heimatkundeverein, Editions de l'Aire, Editions d'En Bas, Bernard Campiche Editeur, n book verlag, Editions La Sarine, Freiburger Studierenden-Buchverlag, Karl-Heinz Hug (littérature / édition);

Compagnie Nonante-Trois, Compagnie AGP, Association «Néfeli», Open-Tréteaux, 2b Company, Cirque Toamême, Talman Ensemble, Mado Sierro, Théâtre de l'Ecrou, Compagnie Les Barbares, Compagnie «Le Roi s'amuse», Deutschfreiburger Theatergruppe DFTG, Le Guignol à Roulettes (théâtre);

Atipica Films Productions, Productions JMH, Isabelle Dufour, Dschoint Ventschr Filmproduktion AG (cinéma / vidéo);

Mélanie Schneider, Fabian Marti, Jean-Christophe Emmenegger, Francesco Ragusa, Sandro Godel, Wojtek Klakla, Isabelle Défaye, Françoise Pochon, Jean-Jacques Hofstet-

ter, Marcel Dorthe, François Favre, André Sugnaux, Elmar Schafer, Iseut Bersier, Jean-François Devaud, Jean-François Zehnder, Nicolas Ruffieux, Jean-Damien Fleury (arts visuels, photographie);

Compagnie Drift, Compagnie Les Dormeurs Téméraires (danse).

1.2.5 Subventions extraordinaires et encouragement à la décentralisation

La Direction a octroyé des subventions extraordinaires ou des garanties de déficit pour un montant de 212 000 francs principalement aux manifestations et organisations suivantes:

Festival «Le Monde en Fête» (Fribourg), Festival international de films de Fribourg, Fondation du Cardinal Journet (Fribourg), 20 Heures de Musiques de Romont, Association des amis de l'orgue du Collège St-Michel (Fribourg), Groupe de coordination «500^e anniversaire de la Garde suisse pontificale» (Fribourg), L'Usine Festival (Vuadens), Académie d'orgue de Fribourg, Brass Band Fribourg, Flauto! (Fribourg), Fondation Chordis et Organo (Fribourg), Kirchenkonzerte Murten, Estivale Estavayer-le-Lac, Kulturkreis Arosa (Fribourg), Association Contre-Cœur (Murten), Association Jeune Musique (Fribourg), Association «Altitudes» (Bulle), Association Ludimania'K (Estavayer-le-Lac), Fête du Livre et du Papier (Gruyères), Stone Hill Festival (Alterswil), Association Guitare Passion (Fribourg), Festival Les Montanuits (Montagny), Museum Murten, Circus Charmey, Suisse Diagonales Jazz (Fribourg), Box Productions (Fribourg), Association des concerts de Corpataux-Magnedens, Festival Bédémânia (Belfaux/Corminbœuf), Association Guitare et Luth (Gruyères), Société d'histoire du canton de Fribourg, Collection de l'Art brut (Lausanne), Prix international des jeunes auteurs (Grolley), Société de développement de Broc, Beautiful Leopard (Pringy).

1.2.6 Subventions ordinaires

La Direction a octroyé des subventions ordinaires pour un montant de 206 000 francs à 39 sociétés et groupements culturels d'importance cantonale pour contribuer au financement de leurs activités courantes, ainsi qu'à des institutions intercantionales.

1.2.7 Dons de la Loterie romande

D'entente avec la Direction, la commission cantonale de la Loterie romande a soutenu en particulier, pour un montant de 2 110 000 francs, les animations et les lieux culturels suivants: Bad Bonn (Düdingen), Belluard Bollwerk International (Fribourg), Centre culturel Ebullition (Bulle), Estivale Openair (Estavayer-le-Lac), Festival international de Jazz de Fribourg, Festival international de Films de Fribourg, Festival de Musiques sacrées (Fribourg), Fri-Art (Fribourg), Fri-Son (Fribourg), La Spirale (Fribourg), Le Bilboquet (Fribourg), Les Concerts de l'Avent (Villars-sur-Glâne), Les Francomanias de Bulle, Murten Classics, Opéra de Fribourg, Rencontres de folklore internationales de Fribourg, Société des Concerts de Fribourg.

1.3 Prix culturel de l'Etat

En application des dispositions légales en vigueur, le «Prix culturel de l'Etat de Fribourg» est attribué par le Conseil d'Etat, tous les deux ans, sur proposition de la commission des affaires culturelles. Dans sa séance du 4 septembre 2006, le Conseil d'Etat a décidé d'attribuer le Prix culturel 2006 à M. Roger Jendly, comédien. Ce prix lui a été remis par le Président du Conseil d'Etat le 10 décembre 2006 au Théâtre des Osses à Givisiez.

1.4 Infrastructures culturelles

Sur la proposition de la Direction, le Conseil d'Etat a transmis au Grand Conseil un message accompagnant le projet de décret relatif au subventionnement de la salle de spectacle des Grand-Places à Fribourg pour un montant de 5 000 000 de francs.

D'autre part, le Conseil d'Etat a décidé, sur proposition de la Direction et en vertu de l'art. 4 al. 3 LICE, l'octroi d'une subvention globale de 700 000 francs pour contribuer au financement de la réhabilitation de la conciergerie du Château de Gruyères. Ce montant sera versé en trois tranches (2006: 230 000 francs; 2007: 200 000 francs; 2008: 270 000 francs). Il a également octroyé un montant global de 140 000 francs pour le financement des travaux de transformation et d'assainissement de l'immeuble du Théâtre des Osses à Givisiez, à savoir le versement de 110 000 francs en 2007 et de 30 000 francs en 2008. Enfin, le Conseil d'Etat a décidé l'octroi d'une subvention de 225 000 francs pour la rénovation de la Tour Vagabonde (théâtre élisabethain itinérant) en deux tranches (2007: 190 000 francs et 2008: 35 000 francs).

1.5 Coopération

Le Service a collaboré aux activités de la CORODIS (Commission romande de diffusion des spectacles). Il a soutenu les activités de la Fondation romande pour la musique actuelle, du Fonds intercantonal «Regio-Films» et de l'Association romande des techniciens du spectacle (ARTOS). Il a également participé aux travaux des Conférences suisse et romande des affaires culturelles, dont la présidence de cette dernière a incombé au canton de Fribourg en 2006.

Le Service collabore activement, aux côtés de ses homologues des cantons du Valais et du Jura, au projet «Echos» initié par la Fondation Pro Helvetia. Les trois cantons ont proposé conjointement un projet intitulé «Kaléidoschoral» dont la direction artistique est confiée au compositeur et directeur fribourgeois André Ducret. Cette initiative a pour but de mettre en évidence les forces et les courants en présence dans le chant choral en Suisse romande et de créer des synergies entre tradition et innovation. Ces objectifs seront concrétisés par l'organisation de concerts et de symposiums thématiques en 2007 et 2008.

Le Chef du Service représente l'Etat de Fribourg au sein du conseil de fondation de la Haute Ecole de Théâtre de Suisse romande.

La Direction a décidé, conjointement avec ses homologues de Suisse romande, de renouveler les contrats conjoints de

location pour des ateliers mis à la disposition d'artistes à Barcelone et à New York.

C'est le cinéaste Bernhard Zitz, domicilié à Düdingen, qui a été choisi pour occuper durant six mois l'atelier-appartement «Schönhauser» loué à Berlin.

L'artiste visuel Philippe Joner, domicilié à Lentigny, a été désigné pour occuper durant six mois l'appartement/atelier loué conjointement par les cantons de la Conférence romande des affaires culturelles à Barcelone.

1.6 Culture et école

La Direction a soutenu financièrement la mise en place, sous le label «Culture et école», d'un programme de 29 spectacles, films et concerts, destiné aux écoles du canton et produits par des acteurs culturels fribourgeois.

Par ailleurs, la Direction a accordé un soutien financier à dix musées et lieux d'exposition du canton pour l'élaboration d'ateliers et des d'animations pour les écoles. Grâce à cette aide, une trentaine d'ateliers ont ainsi été proposés.

Le montant total accordé pour «Culture et école» s'élève à 91 642 francs.

2. Archives de l'Etat

2.1 Versements d'archives

Au total 542,30 (486,05) mètres linéaires de documents ont été versés aux Archives de l'Etat dont 521,20 (462,40) mètres provenant des services de l'Etat.

2.1.1 Versements d'archives d'origine publique

Les principaux fonds suivants ont été remis par des services de l'Etat:

de la Chancellerie d'Etat:

- 5 protocoles du Conseil d'Etat, 1985-1988, 1990 (1 m);
- 4 plaques de cuivre pour l'impression des obligations de l'Etat de Fribourg, s.d.;

de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport:

- du Service de l'enseignement obligatoire de langue allemande: dossiers, 1930-2005 (17,20 m.);
- du Service de l'enseignement secondaire du 2^e degré: dossiers du corps enseignant, 1932-2004 (4 m);

de la Direction de la sécurité et de la justice:

- du Secrétariat général: dossiers, 1938-2003 (9 m);
- de la Police cantonale, Centre d'engagement et d'alarme (CEA): journal d'information de la police cantonale, 2005 (0,30 m);
- de la Police cantonale: journal d'activité journalière des postes, 2000 (1,50 m);
- du Service de la protection de la population: dossiers 1991-2005 (3,20 m);

- de la Police de sûreté: Service de l'identification judiciaire: 10 045 dossiers, 1996-2001 et 13 830 photos d'identité, 1943-1998 (8 m);

- du Service de la population et des migrants: dossiers des personnes décédées, naturalisées ou ayant quitté le canton, nos 109 000-120 000, 1987-1991 (192 m);

de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts:

- de la Préfecture de la Gruyère: 468 volumes provenant des préfectures de Bulle, Corbières, Gruyères et de la Gruyère, 1803-1963 (19 m);

- de la Préfecture du Lac: autorisations de bâtir, 1951-1995 et amendes d'ordre, 1980-1995 (65 m);

- de l'Etat civil cantonal: 3 registres de l'Etat civil d'Atalens, 1850-1858; 28 paquets de feuillets de l'Etat civil de la Veveyse, 1876-1930; 90 répertoires de registres, 1876-2003 et 185 boîtes de feuillets de l'Etat civil de tout le canton, 1998-2003 (23 m);

de la Direction de la santé et des affaires sociales:

- du Service de l'enfance et de la jeunesse: dossiers de personnes, 1954-1995 (9 m);

de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions:

- du Service des constructions et de l'aménagement: dossiers de construction, 1986-1987 (62 m);

de la Chambre pénale des mineurs, dossiers et ordonnances pénales, 1988-1999 (13,80 m);

du Tribunal administratif: cours administratives, fiscales et des assurances sociales: correspondance et dossiers, 1995 (9 m);

du Tribunal de la Broye: dossiers civils, 1950-1979 (15,40 m.) et dossiers pénaux, 1972-1978 (14 m);

du Tribunal de la Gruyère: dossiers pénaux 1888-1936 (34 m);

du notaire Pierre Rime: 58 registres de minutes, 6 classeurs d'actes en brevet, 1 répertoire alphabétique, 1986-2001, 2004-2006 (4,10 m);

du notaire retraité Alexis Rosset: 1 sceau, 33 registres de minutes, 1987-2004, 7 classeurs d'actes en brevet et 5 répertoires, 1953-2004 (2,80 m).

2.1.2 Versements d'archives (dons et dépôts) de personnes privées

Nous avons reçu 7,30 (3,30 m) de dons de particuliers dont les plus importants sont:

- M. F. Benett: un parchemin du Chapitre de St-Nicolas (prieuré de Sévaz, 1415);
- M. l'abbé de Boccard: correspondance des familles de Castella, Charles et de Diesbach alliées aux de Boccard, XIX^e s. (0,50 m.);
- M. L. Despont: 79 Etrennes fribourgeoises, 1865-1866, 1869, 1871-1950 (1 m);

- Scouts fribourgeois, 1917-2006 (3,20 m);
- SPSAS, section Fribourg, projet Virus pour «Gare au voyage», 1998-1999 (0,20 m);
- M. J.-L. Thurler: 171 documents de la famille Thurler de Fribourg, 1686-1922 (0,20 m);
- M^{me} L. de Weck-Peyraud: des photos de la construction de l'arsenal de Bulle et 26 journaux d'activité du colonel Raymond Peyraud, 1931-1945 (0,20 m);
- Wasserbauunternehmen Bibera, Jeuss und Kerzers, 1935-1997 (0,50 m);
- M^{me} B. de Wolff: 14 classeurs sur, notamment, les de Castella émigrés en Australie, XIX^e-XX^e s. (1,50 m).

2.2 Travaux de restauration, de conservation, de reliure et de microfilmage

Des spécialistes ont restauré 7 Comptes des Trésoriers, 1472-1477 ainsi qu'un cahier en parchemin du Eidbuch 1508-1798. Le relieur de l'Etat a effectué diverses restaurations douces.

Les journaux 2004 et 65 volumes d'état civil ont été préparés pour être reliés.

L'atelier de microfilmage de l'Etat de Fribourg a microfilmé 3 (130) registres de baptêmes, mariages et décès déposés aux Archives et 87 (228) registres prêtés par 20 (42) paroisses ainsi que 39 registres des délibérations du Conseil d'Etat, 1829-1862, et l'atelier de la ville de Fribourg a microfilmé 9 registres d'assurance-feu, 1812-1823.

2.3 Travaux de classement et d'inventaire

Nouveaux inventaires, par ordre chronologique:

- inventaire des archives de l'Hôpital des Bourgeois (sans les chartes), XV^e-XX^e s.;
- inventaire de 116 documents de la famille Perriard de Blessens, 1671-2000;
- inventaire et répertoire d'un fonds de la famille Thurler de Fribourg, 1686-1922, 10 p.;
- inventaire et documentation des 385 feuilles des «recensements et état des grains dans le canton de Fribourg en 1785» classés dans différents fonds;
- répertoire des 5000 plans, dont un plan du XVIII^e s., et autres documents du bureau d'architecture Genoud-Cuony 1881-1963, 292 p.

Inventaires en cours, par ordre chronologique:

- inventarisation du fonds des Stadtsachen B, 1299-1848 pour la base de données;
- répertoire des registres de notaires du Moyen Age et de l'Ancien Régime;
- mise à jour du répertoire des registres paroissiaux microfilmés, XVI^e-XX^e s.;
- répertoire des 120 pièces du fonds Reynold de Romont, 1519-1798 et des 320 documents du fonds Wuilleret de Romont, 1549-1956;

- répertoire du fonds de l'Helvétique, 1798-1803;
- répertoire du fonds de la Diète, 1803-1848;
- inventaire d'une partie du fonds de la Préfecture de la Gruyère, 1803-1963;
- inventaire des registres et de la correspondance de la Préfecture de la Sarine, 1804-1970;
- classement des documents du secteur «Monnaies», 1807-1853 de la Direction des finances;
- répertoire des registres du département militaire: recrutement, examen des recrues, état des hommes, 1846-1964;
- rangement et mise dans des cartables des plans cadastraux de la ville de Fribourg, 1879-1929;
- inventaire des dossiers du Tribunal de la Sarine antérieurs à 1889;
- répertoire de 25 volumes de l'état civil de la Glâne, 1910-1980;
- inventaire des dossiers individuels du fonds de Bellechasse
- fiches des journaux fribourgeois pour le fichier de la salle de lecture.

2.4 Acquisitions

Outre divers dons de particuliers, les Archives ont acquis 95 (90) ouvrages pour la bibliothèque. Un présentoir permet d'exposer les nouvelles acquisitions.

Les Archives ont acheté, par ordre chronologique: 120 documents concernant les Reynold de Romont, 1519-1798; 320 documents concernant les Wuilleret de Romont, 1549-1956; un plan géométrique de 1746 en faveur de l'église paroissiale et des Dominicaines à Estavayer-le-Lac pour des terres à Font, Forel et Aumont; un coutumier d'Estavayer-le-Lac avec la signature du médecin François Rey, fin XVIII^e s. et un cahier «Schulaufsätze aus einer deutschen Schule in Freiburg», 1868.

2.5 Service au public

9555 (11040) documents et 3101 (3357) microfilms ont été consultés, du 1^{er} décembre 2005 au 30 novembre 2006, par 714 (672) lecteurs représentant 3345 (3437) passages qui se répartissent de la manière suivante:

- 404 (382) personnes, soit 333 (316) pour des recherches généalogiques et 71 (66) pour des renseignements divers;
- 310 (290) scientifiques, dont 50 (51) se sont intéressés au Moyen Age, 81 (77) à l'Ancien Régime et 179 (162) aux XIX^e et XX^e siècles.

Les Archives de l'Etat ont transmis 517 (482) dossiers à divers services.

24 (22) visites guidées ont été organisées pour des étudiants, des collaborateurs de l'Etat et des membres d'associations diverses, soit 405 (380) personnes.

Les archivistes collaborent au Dictionnaire Historique de la Suisse. L'archiviste siège au «bureau» qui s'occupe du livre «Fribourg, une ville au XIX^e et au XX^e siècle».

L'archiviste a siégé à la Conférence des Directeurs d'Archives d'Etat suisses. Il est membre de la Commission de surveillance suisse de la Coordination de l'archivage électronique de longue durée. Il siège au Comité de la Société suisse d'histoire.

L'adjointe est membre de la Commission de formation de l'Association des archivistes suisse et elle participe aux séances des maîtres d'apprentissage pour la formation d'assistant/e I+D.

2.6 Préarchivage

Les archivistes ont visité 25 (28) services de l'Etat: soit, par ordre alphabétique: la Chambre pénale des mineurs, la Chancellerie d'Etat, le Collège Ste-Croix, les Directeurs des CO de langue allemande, la Direction des finances, le Grundbuchamt Tafers, la Justice de paix de Rechthalten, l'Orientierungsschule Tafers, les Préfectures de la Gruyère et du Lac, les Services d'identification judiciaire, de l'agriculture, de l'enfance et de la jeunesse, de l'enseignement obligatoire de langue allemande, de l'enseignement secondaire du 2^e degré, de la prévoyance sociale, de la protection de la population, des communes, des ponts et chaussées, lacs et cours d'eau, le Tribunal administratif, le Tribunal cantonal et les Tribunaux de la Broye, de la Gruyère, de la Sarine et de la Veveyse.

Des tiers ont également demandé des conseils en matière d'archivage: le Cercle de la voile à Estavayer-le-Lac, la Collégiale St-Nicolas, les paroisses de Romont et de Plasselb, les scouts fribourgeois et le Wasserbauunternehmen Bibera, Jeuss et Kerzers.

Les archivistes se sont rendus dans les archives communales de Lentigny, Lully (fusion), Morat, Sviriez (fusion) et dans les archives paroissiales de Domdidier.

Les Archives participent au Groupe de la formation et de l'engagement de la protection civile – Protection des biens culturels (biens meubles, archives, bibliothèques) – pour le recensement des archives communales et paroissiales. En 2006, 43 archives communales et 43 archives paroissiales ont été visitées.

2.7 Informatique

Un ordinateur de consultation a été mis à disposition du public. De novembre 2005 à fin octobre 2006, le site des Archives a été consulté 82 906 (91 531) fois, soit une moyenne mensuelle de 6908 (7628) visites. La base de données a été consulté 19 012 fois et plus de 2,5 mio de pages ont été vues.

La mise à jour de la base de données (installations de la version 4.1.2.) a été effectuée.

16 répertoires et 20 bordereaux de versement ont été insérés dans la base de données grâce à un personnel d'appoint.

Les archivistes ont poursuivi leur participation au Usergroup. L'adjointe est responsable du projet organisation-

nel de la Chancellerie qui devrait être le premier Service de l'Etat à travailler avec une gestion électronique des données (GED), et elle a pris part aux séances du «Schéma directeur GED» ainsi que du groupe de travail sur l'archivage des documents numériques à caractère patrimonial.

2.8 Publications fribourgeoises, conférences, expositions et divers

Les archivistes ont publié (par ordre alphabétique):

- En garde! Zu den Anfängen der Freiburger Fechtschulen im 16. und 17. Jh., in Freiburger Volkskalender 2007, S. 115-118;
- «Etat aller Unterthanen und Seelen» Die Kornlisten von 1785, in: FN, 07.10.2006;
- La Valsainte in: Helvetia Sacra III/4: Les chartreux en Suisse, Bâle 2006, p. 240-307;
- Liebesdrama endete im sibirischen Bergwerk. Edouard Bongard: Aus dem Schicksal einer Freiburger Auswandererfamilie, 1820-1870 in: FN, 19.08.2006;
- Predigt und Inquisition. Der Kampf gegen die Häresie in der Stadt Freiburg (1. Hälfte des 15. Jh.), in: Mirificus praedicator. Colloque à Estavayer, 2004. Rome 2006, S. 205-232.

Les archivistes ont donné la conférence «Les sceaux fribourgeois à travers les siècles» pour l'Institut fribourgeois d'héraldique et de généalogie, et le cours «Spécificités et traitement d'un fonds d'archives» dans le cadre universitaire du certificat de formation continue en gestion de documentation et de bibliothèque.

Les collaborateurs-trices présentent de petites expositions pour attirer l'attention des clients-tes sur des fonds d'archives qu'ils traitent.

2.9 Formation permanente

Des archivistes ont participé à la journée professionnelle organisée par l'Association des Archivistes suisses et dédiée à la description archivistique.

2.10 Commission des Archives

La Commission s'est réunie à deux reprises. Elle s'est occupée principalement du budget et du rapport annuel.

3. Bibliothèque cantonale et universitaire

3.1 Direction et services généraux

3.1.1 Direction

Les travaux de préparation du projet d'extension se sont poursuivis sous l'égide du groupe de pilotage et en collaboration avec le Service des bâtiments, les cadres de la BCU et le bureau d'architectes mandaté. L'étude de faisabilité a conclu que quatre implantations sont possibles sur le site actuel. Le groupe de pilotage les a étudiées et soumises au Service des biens culturels ainsi qu'à l'Office

fédéral de la culture. En se fondant sur ses réflexions et sur la consultation entreprise, il a présenté les variantes à la DICS.

Le Conseil des directeurs des grandes bibliothèques romandes (CDROM) a pris ou préparé des décisions notamment dans les domaines suivants:

- adoption d'un format de base de catalogage;
- envoi des documents dans le cadre du prêt entre bibliothèques: tester pendant 6 mois l'utilisation d'une navette, au lieu d'envoyer les documents par colis postaux;
- architecture informatique future de RERO: choix du système Virtua version consortiale, ce qui implique une plus forte concentration informatique, étant donné qu'il ne restera qu'une seule base de données;
- prise de contact commune des éditeurs de journaux romands afin de régler les questions liées à la numérisation des journaux.

Le Conseil exécutif RERO – où le directeur de la BCU siège en tant que représentant du CDROM – a pris des décisions notamment dans les domaines suivants:

- préparation d'une nouvelle clé de répartition du financement de RERO; ce projet a été soumis à la Conférence des secrétaires généraux de la CIIP, puis il a trouvé une adhésion de principe de la part du Conseil politique de la CUSO;
- mise en place d'un intégrateur de ressources électroniques au niveau du réseau;
- décision de principe concernant les ristournes pour les notices créées dans le catalogue collectif: tout enrichissement du catalogue RERO, quel que soit le mode de saisie (par exemple par un prestataire de services étranger dans le cadre d'une opération de recatalogage), donnera lieu à une ristourne dès le 1^{er} janvier 2007;
- architecture informatique future de RERO: ratification du choix du CDROM, mentionné ci-dessus.

La Conférence des bibliothèques universitaires suisses (CBU) s'est occupée notamment des thèmes suivants:

- tantième des bibliothèques (perception d'une taxe sur les prêts), en relation avec une motion au Conseil national;
- lancement d'un projet de bibliothèque numérique suisse «e-lib.ch»;
- coordination des résiliations d'abonnements et archivage à long terme des périodiques sur papier.

3.1.2 Administration, comptabilité, secrétariat

Les postes de deux personnes parties à la retraite ont été repourvus: celui du chef du Secteur manuscrits et incunables (100 %) et celui d'une collaboratrice à la réception (50 %). La BCU a accueilli 8 personnes en programme d'occupation, d'un à huit mois chacun.

3.1.3 Bâtiments, équipements

A part l'entretien courant, les travaux ont porté essentiellement sur la réfection du hall d'entrée, sur la sécurité et sur le chauffage. Pour la BCU-Beauregard, une plate-forme élévatrice pour le bus a été mise en service et la téléphonie informatisée a été consolidée.

3.1.4 Formation professionnelle

Deux apprenties AID (assistantes en information documentaire) ont terminé leur apprentissage, alors que trois autres poursuivent leur formation. A la rentrée, la BCU a engagé deux nouvelles apprenties AID, dont une en partenariat avec la Bibliothèque de la Ville de Fribourg.

Dans le cadre de la formation de Spécialiste HES en information et en documentation, deux personnes ont effectué les 12 mois d'immersion professionnelle nécessaires en guise de préparation. A la rentrée, la BCU a accueilli deux nouvelles futures étudiantes HES.

Pour la première fois, la BCU a engagé une personne pour un apprentissage de médiamaticien.

La troisième volée du Certificat de formation continue en gestion de documentation et de bibliothèque s'est ouverte avec 18 participants auxquels s'ajoutent 4 personnes qui ne prennent part qu'à des modules isolés.

3.1.5 Formation continue

Sept interventions ont été organisées à l'intention du personnel de la BCU, des bibliothèques décentralisées et associées, ainsi que de toute personne intéressée:

- Visite guidée de l'exposition «Le Fribourg de Jacques Thévoz dans les années 1940-1960»;
- Présentation et visite de la Bibliothèque Pérolles 2 (BP2);
- Le réseau des bibliothèques associées et présentation de trois bibliothèques;
- Découverte du marché du livre ancien, par Alain Moirand, antiquaire à Bâle;
- Présentation de la Caisse de prévoyance de l'Etat de Fribourg;
- Visite guidée de l'exposition de manuscrits organisée à l'occasion de la présentation publique du Catalogue des manuscrits médiévaux de la BCU de Fribourg;
- Visite guidée de l'exposition «La guerre, la gloire, la foi: König, un aventurier des années 1600» au Musée d'art et d'histoire.

3.1.6 Informatique

Un réseau wifi a été mis en place et permet aux usagers de se connecter au réseau de l'Université. Pour garantir l'accès aux cédéroms depuis l'Université, le serveur a été connecté directement au réseau de l'Université. Les transactions vers les serveurs Virtua ont été directement routées via le réseau de l'Université et Switch.

Un poste spécialement dédié à la consultation des journaux numérisés, équipé d'un grand écran et d'une imprimante A3, a été mis à disposition du public. Depuis le milieu de l'année, des avis liés au prêt sont envoyés par courriel aux lecteurs qui le souhaitent.

3.1.7 Coordination avec l'Université

Le groupe de coordination a traité notamment des sujets suivants: repourvue de postes de bibliothécaire, utilisation des ressources financières pour l'engagement de personnel qualifié et d'appoint (opérations de recatalogage et services aux usagers), formation des usagers, coordination au niveau national des périodiques imprimés, migration vers Virtua 48, budget 2007, publication des travaux de fin d'étude sur le serveur institutionnel RERO DOC, nouvelle clé de répartition RERO et conséquences pour l'Université, statistiques globales et individuelles relatives au traitement des documents.

Au sein de la BCU-Centrale, une étude a été menée sur l'opportunité d'élargir les services aux usagers en permettant de rendre tous les documents empruntés dans une unité de documentation dans n'importe quelle autre bibliothèque. Au vu des conséquences financières et logistiques qu'un tel projet comporterait, il a été décidé de reprendre le dossier dans le cadre de l'extension.

3.1.8 Coordination avec les bibliothèques associées et avec l'Association des bibliothèques fribourgeoises (ABF)

Bibliothèques associées

Le coordinateur a traité essentiellement les dossiers suivants: présentation du réseau fribourgeois; répercussion de la nouvelle clé de répartition des frais RERO et élaboration d'une clé pour les frais locaux; accès aux ressources électroniques payantes de la BCU; BBUL, HEdS-FR, HEF-TS, SAC: démonstration et analyse en vue de l'introduction du module de bulletinage; BBUL, COF, HEdS, HEF-TS: standardisation et révision des produits liés au prêt; Conservatoire: analyse en vue de l'informatisation du prêt; HEdS, HEF-TS: coordination de la fin du retraitement des fonds; HEdS: réorganisation partielle suite au départ de la responsable; engagement et introduction générale de la nouvelle responsable; Musée d'art et d'histoire: projet d'intégration de la bibliothèque des restaurateurs; éventuelle entrée dans le réseau de la Bibliothèque du Service des biens culturels et du Liturgisches Institut der deutschsprachigen Schweiz in Freiburg.

Association des bibliothèques fribourgeoises (ABF)

Le dossier le plus important a été l'étude des résultats finaux de l'enquête auprès des bibliothèques scolaires et des bibliothèques mixtes du canton ainsi que la rencontre qui a suivi avec la Directrice ICS. Devant les résultats de l'enquête, il a été proposé de créer un groupe de travail pour l'élaboration d'un plan directeur dans le but, entre autres, de tendre vers des «Normes pour bibliothèques scolaires».

L'ABF a obtenu un don de 124 088 francs de la Loterie Romande, don entièrement redistribué aux bibliothèques publiques et mixtes (publiques et scolaires) du canton.

Plusieurs cours de formation continue destinés au personnel des bibliothèques ont été organisés, dont la plupart ont été subventionnés par le Service de la culture.

3.1.9 Relations publiques

Pour faire connaître ses fonds, ses activités et son fonctionnement, la BCU a publié les documents suivants:

- Présentation et visite de la Bibliothèque Pérolles 2 (BP2);
- Prospectus BCU: Profil, ressources et services 2006/07;
- Newsletter électronique semestrielle à l'intention du corps enseignant de l'Université;
- Prospectus Programme culturel 06 et Programme culturel 2006/07;
- Programmes Ciné Plus printemps 2006 et 2006/07;
- BCU Info, numéros 53 – 55;
- Rapport annuel 2005.

Le moyen de communication clé reste néanmoins le site Internet de la BCU dans lequel les accès aux bases de données et aux images ont été améliorés.

3.2 Activités culturelles

3.2.1 Expositions

- L'Orient dans un miroir de Roland et Sabrina Michaud dans le cadre du Festival international de films de Fribourg;
- Charles Journet et Nova & Vetera, en collaboration avec la Fondation Journet;
- Force d'écriture: exposition photographique commémorant le 20^e anniversaire du prix Michel Dantan;
- Edouard Boubat, une aventure poétique;
- Armand Niquille: une œuvre, un destin; en collaboration avec la Fondation Niquille;
- Vivre au couvent d'Hauterive, reportage photographique de Paul Joos.

3.2.2 Publications

- Chronique fribourgeoise 2005;
- Catalogue des manuscrits médiévaux de la BCU.

3.2.3 Animations, conférences

Les Soirées de la Rotonde:

Deutsche Familien: historische Portraits von Bismarck bis Weizsäcker, von Volker Reinhardt; Charles-Albert Cingria, un antimoderne à la radio par Serge Rossier; L'Afghanistan: une fascination intemporelle par Roland et Sabrina Michaud; Die natürliche Bescheidenheit der Gurken, von

Christoph Bauer; Le Cardinal Journet, par Guy Boissart; Rencontre avec l'écrivain Georges Haldas; Soirée spéciale Edouard Boubat: lectures et musique; Vernissage du Catalogue des manuscrits médiévaux de la BCU; Der Brand von Plaffeyen, von Kanis Zbinden; Armand Niquille: une dualité, présentation du film d'André Betticher.

Les Midis de la Rotonde:

Visites commentées des expositions: Le Fribourg de Jacques Thévoz par Emmanuel Schmutz; l'Orient dans un miroir par Roland et Sabrina Michaud; Charles Journet et Nova & Vetera par Jacques Rime; Charles Journet et Nova & Vetera par Renata Latala; Force d'écriture par Nicole Chuard; Edouard Boubat par Emmanuel Schmutz; Armand Niquille par Jacques Biolley; Présentation des trésors manuscrits de la BCU, par Romain Jurot; Armand Niquille, par Claude Luezi; Vorstellung wertvoller Freiburger Handschriften, von Joseph Leisibach.

3.2.4 Cinéplus – activités cinématographiques

1116 spectateurs ont pris part aux projections de 23 films différents. 3968 élèves du degré secondaire obligatoire et 2^e degré ont visionné les films proposés dans le cadre des activités culturelles.

3.2.5 Collaborations

Collaboration au site web MEMO pour le canton; Koenig. Exposition au Musée d'art et d'histoire, Fribourg; 850^e anniversaire de la ville de Fribourg.

3.3 Conservation et patrimoine

3.3.1 Manuscrits et incunables

Acquisitions par achats:

J.-B. Thürler, Copies de cours en médecine. Heidelberg, 1842-1847. 2 vol.; Jean-Joseph Combaz, Recettes, contes, mythologies. Vers 1820. 1 vol.; Abbé Joseph Bovet, Offertoire du 8^e dimanche après la Pentecôte. 1921. Partition autographe, 1 f.; Album de photos de Léon Savary. 1919-1959. 1 vol.

Acquisitions par don:

Papiers des ateliers Wolf/Bénnett. Supplément; Diplom für Anna Schwab. 1907; S.-N.-H. Linguet, Extraits des Annales. Copie ms. 1778; Vorlass Papiere Prof. Marino Maggetti; Fonds Lucien Marsaux (Marcel Hofer); Archives de la famille de Castella de Delley; Nachlass Prof. Eduard Studer (2^e partie); Don Agathon Aerni.

Dépôt permanent du Musée d'art et d'histoire:

Boîte de transport du Bréviaire ms. L 64, XV^e s.

Traitement:

- Classement et inventarisation des nouvelles acquisitions, L 2081 – 2093;
- Fonds Lucien Marsaux: inventaire sommaire et conservation;

- Fonds Léon Savary: inventaire sommaire et conservation;
- Fonds Pierre-Henri Simon: remise en ordre et numérisation de l'inventaire;
- Papiers Eugène Dévaud: inventaire (1^{re} étape);
- Généalogies d'Hubert de Vevey: numérisation;
- Fonds Joseph Bovet: préparation du nouveau catalogue électronique;
- Fonds André Ducret: poursuite du traitement et préparation de la plaquette;
- Fonds Pierre Kaelin: poursuite du traitement.

Catalogage des manuscrits médiévaux:

Suite et fin de la révision des notices descriptives, établissement des index, sélection et commande des illustrations; travaux de publication: préparation de la maquette, séances avec l'éditeur, correction des épreuves, vernissage, visites guidées.

Restauration de manuscrits et d'incunables:

L 1117: Histoire de la passion. XV^e s., 2^e partie; L 73: Nouveau Testament, XIII^e s.; L 2087 (et LE 5): Fragment de Boèce, avec calendrier du XVI^e s.; Cap. Rés. 36: Virgilio opera, 1509; Cap. Bulle, Z 1/2: Sermones dominicales, 1496; Cap. Bulle, Z 2/2: Manipulus curatorum, 1481; Cap. Bulle, Z 2/21: Antonius Florentinus, 1488; Cap. Bulle, 3/6: Recueil factice; Cap. Bulle, 3/7: Alphonsus de Spina, 1494; Cap. Bulle, 4/3: Jacobus de Voragine, 1484; Cap. Bulle, 7/10: Vita Christi, 1483.

Microfilmage:

Z 271: Recueil factice; Cap. Rés. 609: Missale Lausannense, ms. XV^e s.; L 2037: Pierre Lalive d'Epinay, Journal, XVIII^e s.

3.3.2 Patrimoine imprimé et livres précieux

Acquisitions par achats:

Gendre, Pierre-Claude. – Feuille de thèses soutenues au Collège St-Michel de Fribourg, 1792; Reicha, Antonin. – Vollständiges Lehrbuch der musikalischen Composition = Cours de composition musicale. Vienne, 1834.

Acquisitions par dons:

Borromée, Frédéric. – Ragionamenti. – Milan, vers 1630-1640; La sainte Bible ou le Vieux et le Nouveau Testament. Genève, 1805.

Traitement et consultation:

Le prêt de livres anciens et précieux en salle de lecture surveillée a enregistré 374 (182) consultations, pour un total de 692 (386) volumes consultés. Dans le cadre du recatalogage sur Virtua des imprimés anciens, 1107 (395) titres, représentant 2462 (1058) volumes ont été catalogués, indexés par matières, dont 591 (212) de la bibliothèque de Castella de Delley.

3.3.3 Patrimoine audiovisuel

Le fonds des cartes postales a été augmenté de 105 pièces. L'archivage du Fonds Jean Mülhauser père (1902-1966) et de ses enfants Hans et Trudy a continué par l'inventaire de 277 classeurs et la numérisation de 1069 photos ou plaques de verre et le tirage de 40 photos au format 30 × 40 cm (qualité musée/longue conservation). 1027 autres photos de différents fonds ont également été numérisées. Des petits fonds (Fessler, Sottaz, Niclasse, Salvisberg, Biolley) en plus du fonds Mulhauser ont été numérisés et catalogués et sont présentés sur le site. 21 albums photographiques de la famille de Wuilleret ont été acquis ainsi qu'un lot de photos sur le MOB.

Les fonds cinématographiques ont été augmentés des réalisations de Bernard Bovet, d'Oskar Nussbaumer et d'André Betticher. Ces documents ont déjà été transférés sur des supports numériques.

Dans un souci de conservation des collections, 1051 (757) documents ont été transférés ou copiés. Les régies son et vidéo ont été utilisées 1570 (1773) heures.

810 documents iconographiques des archives ont été utilisés par des services de l'Etat, des médias, des éditeurs, des communes, des entreprises, des fondations culturelles et des particuliers.

3.3.4 Conservation et reliure

Travaux de reliure	2006	2005
– Reliures	358	127
– Dorures	75	111
– Brochages (bindos)	215	337
– Rognages	1 318	1 657

Travaux de conservation

– Réparations de volumes endommagés	205	166
– Boîtes spéciales de conservation	51	27
– Passe-partout	31	188

Les relieurs ont assuré le service de reprographie et de gestion des microfilms: 489 (535) commandes de reproductions représentant un total de 5695 (8106) photocopies ont été traitées.

3.3.5 Dépôt légal

	2006	2005
Monographies (total)	1 266	2 557
– Dépôt légal	760	1 428
– Achats	296	615
– Dons	210	515

372 (417) affiches ont été collectées, dont 82 (98) en dépôt légal et 290 (319) en don. En outre, 18 (14) cartes de géographie ont été acquises, dont 11 (2) ont été achetées, 4 (11) reçues en don et 3 (1) recueillies à titre de dépôt légal.

Périodiques fribourgeois	2006	2005
– Fascicules reçus et bulletins	1 112	978
– Nouveaux périodiques reçus	10	17

Documents audiovisuels	2006	2005
– Documents audio	63	89
– Documents vidéo	31	14
– Cédéroms	0	3
Total	94	106

3.3.6 Documentation fribourgeoise

Au 31 décembre, la Bibliographie fribourgeoise comptait 27 623 (25 374) notices.

Bibliographie fribourgeoise	2006	2005
– Notices pourvues d'indexation BF	2228	1047
– Documents imprimés	2144	948
– Documents audiovisuels	84	99
– Notices analytiques	211	677
– Notices d'autorité	375	462
Patrimoine audiovisuel fribourgeois	2006	2005
– Enregistrements audio	26	35
– Enregistrements vidéo	30	58
Total	56	93

3.4 Acquisitions

3.4.1 Statistiques

Documents	2006	2005
– Achats sur le budget de la Centrale	10 491	16 859
– Achats sur le budget de l'Université	13 746	11 964
– Achats sur crédits spéciaux	1 923	1 721
– Dons	4 205	2 632
– Dépôt légal (y compris supports audiovisuels)	908	1 660
– Echanges	724	699
– Bibliothèques déposées	890	621
– Périodiques: nouveaux abonnements	125	76
– Périodiques: numéros spéciaux	333	402
Total	33 345	36 634

Périodiques

– Etat de la collection	5 054	5 081
– Périodiques électroniques (titres) abonnés via le Consortium	5 074	3 657
abonnés hors Consortium	400	581
gratuits référencés	13 196	10 419
– Bases de données (cédéroms et en ligne)	375	372

Le bulletinage des périodiques sur support papier a porté sur 23 010 (27 864) fascicules.

3.4.2 Activités

La BCU a continué sa collaboration au sein du Consortium suisse des bibliothèques universitaires fondé en 1999 et subventionné par la Confédération. Celui-ci négocie pour l'ensemble des bibliothèques partenaires des contrats avec les grands éditeurs internationaux de périodiques électroniques et de bases de données en ligne. L'ensemble des publications en série (périodiques, suites, collections) de la BCU bénéficie d'un traitement informatisé. Le cotage a été informatisé.

3.4.3 Reliure et équipement des documents

	2006	2005
– Volumes reliés par des entreprises extérieures	6 727	5 502
– Volumes cotés	40 905	43 333
– Volumes magnétisés	19 831	21 787

Ces chiffres incluent les travaux en faveur des bibliothèques sises à l'Université.

3.5 Catalogage

3.5.1 Statistiques

Catalogage formel

90 262 volumes ont été traités (81 891) se répartissant ainsi:

	2006	2005
– Nouveau catalogage	34 073	31 516
– Recatalogage	43 400	35 285
– Divers	1 860	2 847
– Total BCU	79 333	69 648
– Bibliothèques associées	10 929	12 243
– Total	90 262	81 891

Catalogage matières

87 942 volumes ont été traités (79 500) se répartissant ainsi:

	2006	2005
– Volumes indexés par la BCU	17 337	15 536
– Volumes indexés par une autre bibliothèque	22 005	19 229
– Volumes non indexables	43 263	36 399
– Notices d'autorité et de concordance	5 337	4 736
– Total	87 942	75 900

L'apport des bibliothécaires administrés par l'Université est le suivant: 40 % (37 %) pour le catalogage formel et 42 % (49 %) pour le catalogage matières. Dans le cadre de la collaboration avec le Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO), 49 % (45 %) des ouvrages de la BCU sont déjà traités par les autres partenaires pour le catalogage formel, respectivement 25 % (25 %) pour le catalogage matières si l'on ne tient pas compte des ouvrages non-indexables, ni des notices d'autorité et de concordance.

La BCU recense dans son catalogue local 1 109 788 (1 042 685) notices bibliographiques, ce qui correspond à 1 473 766 (1 364 433) exemplaires (sans compter les notices d'autorité et sans tenir compte de l'ancien catalogue sur fiches numérisé).

3.5.2 Recatalogage

Les différentes opérations de recatalogage en cours se sont poursuivies, tant au niveau de la Centrale que dans certaines bibliothèques décentralisées sises à l'Université. A signaler que le retraitement des fonds de langues et littératures (BLL), de la théologie pastorale (STHP) et de l'histoire contemporaine (SHCONT) s'est terminé.

Concernant le recatalogage courant et les différentes opérations, les chiffres se répartissent de la manière suivante:

- à la Centrale: 20 536 vol. (15 921);
- à l'Université: 22 864 vol. (19 364).

De 1985 à 2006, 535 391 volumes ont été recatalogués dont 43 400 cette année (35 285).

3.6 Services au public

3.6.1 Statistiques

	2006	2005
– Volumes prêtés à domicile	283 037	266 125
– Volumes prêtés en Salle de lecture	17 279	16 885
– Volumes prêtés par les bibliothèques sises à l'Université	85 952	86 673
– Volumes reçus des autres bibliothèques	7 804	7 629
– Volumes envoyés à d'autres bibliothèques	8 255	7 988
– Envois de photocopies commandées	907	1 007
– Réception de documents photocopiés	595	821
– Total	403 829	387 128
– Accès aux magasins par les usagers	3 600	3 500
– Envoi de copies de journaux fribourgeois (commandes)	482	535

Les chiffres ci-dessus ne comprennent pas les ouvrages consultés directement dans les magasins et les salles publiques de la BCU-Centrale, ni dans les libre-accès des bibliothèques sises à l'Université.

3.6.2 Médiathèque

Les chiffres de prêt ont augmenté fortement: 59 623 (50 882) documents audiovisuels ont été prêtés et 10 065 (11 020) livres ont été empruntés. 641 (611) documents vidéo ont été enregistrés et traités.

La base de données Ciné-Index notifiant les références des articles contenus dans les principales revues de cinéma a été augmentée de 3594 notices (3391).

3.6.3 Prêt entre bibliothèques

Les chiffres ont légèrement augmenté pour les demandes des bibliothèques et il est stable au niveau des demandes de nos usagers. Dans le logiciel de gestion ILL RERO, il est désormais possible d'établir des factures mensuelles pour les bibliothèques.

3.6.4 Magasins

Après une accalmie de 3 ans, obtenue grâce au déménagement à Beauregard et au réaménagement des fonds, un manque d'espace est constaté dans certaines sections. Les fonds non traités déposés dans le dépôt de Marsens ont été triés.

3.6.5 Accès aux ressources électroniques

L'offre de périodiques du Consortium uniquement a généré la consultation de plus de 125 000 articles (110 000). 375 (372) bases de données sont à disposition; le nombre de recherches effectuées se monte quant à lui à plus de 350 000 (320 000). 584 000 (568 444) visites sur le site web ont été recensées.

3.6.6 Formation des usagers

La BCU-Centrale a organisé 21 visites guidées pour un total de 492 personnes (349) et propose à ses usagers un programme d'initiation à l'utilisation de la BCU et à la recherche documentaire en bibliothèque. Plus de 500 étudiants de 6 branches ont profité du programme intégré de formation.

3.7 Site de Beauregard

3.7.1 Statistiques

Documents prêtés	2006	2005
– demandés via la BCU-Centrale	17 672	18 610
– prêtés directement à la BCU-Beauregard	533	732
Recatalogage	2006	2005
– par le personnel de la BCU-Centrale	5 218	5 739
– par le bibliothécaire itinérant	1 781	400
– par le personnel de l'Université	7 812	6 593
Total	14 811	12 732
Commandes via l'ancien catalogue sur fiches numérisés	2006	2005
	1 465	1 275

3.7.2 Activités

Prêt

Le prêt via la BCU-Centrale s'est stabilisé en moyenne à 72 (74) prêts par jour. Suite à la numérisation en 2004 de l'ancien catalogue sur fiches, 1465 (1275) commandes ont été passées et traitées, soit une moyenne de 122 (106) par mois.

Recatalogage

Le recatalogage des cotes suivantes s'est achevé: EBA, EE, EF, EG, EH, EI, EK et EL (BCU-Centrale) et SA, SDM, SHG, SHR (retours des bibliothèques décentralisées).

Bibliothèques particulières

Le traitement de la Bibliothèque de la Fondation Archivum Helveto-Polonicum (AHP) se poursuit; au total, 21 000 documents figurent dans le catalogue informatisé.

3.8 Bibliothèques décentralisées sises à l'Université

Les surfaces laissées libres par le déménagement de la BSES ont fait place à une salle de travail non surveillée en attendant des travaux majeurs d'aménagement. Afin d'analyser le manque de place dans les bibliothèques, un groupe de travail a été créé pour examiner la situation actuelle et les besoins pour les 10 ans à venir.

3.9 Commission

Durant l'année, la Commission a tenu deux séances. Elle a approuvé les comptes 2005 et donné un préavis favorable au projet de budget pour 2007.

Elle a été informée du règlement sur l'organisation et le fonctionnement des commissions de l'Etat, de l'évolution de RERO, de sa nouvelle clé de répartition et de sa nouvelle architecture informatique. Elle a également pris connaissance des innovations en matière d'informatique et des

nouvelles règles de catalogage ainsi que de la collection des travaux de fin d'études et des publications scientifiques de l'Université de Fribourg par la BCU. La Commission a pris acte avec une grande satisfaction de la donation des archives de la famille de Castella.

Elle a été associée aux réflexions suivantes: rapport annuel et perspectives d'extension et de réaménagement des locaux.

4. Conservatoire

4.1 Elèves et étudiants

Données selon la statistique de juin 2006 (juin 2005).

4.1.1 Classification par branche (Ecole de musique)

Cours individuels: 4591 (4585) élèves

Piano 1375 (1351); guitare 434 (415); trompette 420 (411); violon 349 (355); flûte traversière 320 (324); flûte à bec 285 (304); chant 258 (274); clarinette 177 (177); saxophone 128 (139); piano jazz 123 (124); guitare jazz 96 (77); batterie jazz 91 (99); violoncelle 89 (89); euphonium et tuba 82 (76); percussion classique 51 (41); trombone 42 (46); accordéon 39 (40); harpe 39 (38); alto (cuivres) 37 (35); keyboard, synthétiseur et informatique musicale 33 (29); hautbois 32 (32); cor 27 (29); basson 20 (18); orgue 16 (28); alto (cordes) 10 (8); saxophone jazz 9 (10); clavecin 5 (8); contrebasse jazz 3 (5); contrebasse classique 1 (3).

Cours collectifs: pris par les élèves 353 (361)

Initiation musicale: Jaques Dalcroze 76 (63), méthode Willems 56 (56), méthode Orff 29 (39); culture musicale et solfège (certificat d'études préparatoires I et II) 96 (100); danse classique 45 (54); art dramatique 31 (29); direction chorale 11 (10); ensemble jazz 9 (10).

4.1.2 Classification par branche (Haute Ecole de musique)

Cours individuels: 62 (63) étudiants

Cours individuels: piano 16 (16); chant 11 (13); violon 9 (8); trompette 7 (7); guitare 5 (5); diplôme d'enseignement dans les CO et collègues 5 (7); cor 3 (2); accordéon 3 (1); clarinette 2 (2); orgue 1 (2).

Cours collectifs: pris par les étudiants 335 (185)

Analyse (forme et style) 29 (32); arrangement 1 (6); direction chorale 7 (4); écriture 42 (42); harmonie au clavier 2 (7); histoire de la musique 34 (42); pédagogie 20 (20); solfège 31 (24); atelier contemporain 31 (-); atelier lyrique 6 (8); chœur 22 (-); didactique de la musique 5 (-); harmonisation pratique 28 (-); improvisation 21 (-); mentorat 6 (-); musique de chambre 37 (-); orchestration 6 (-); pédagogie Orff 3 (-); rythmique DEE 4 (-).

4.1.3 Classification par degré

Ecole de musique (élèves): degré inférieur 2598 (2680); moyen 1178 (1254); secondaire 498 (519); certificat amateur et d'études 240 (247).

Haute Ecole de musique (étudiants): diplôme d'enseignement 65 (66); diplôme de virtuosité et de concert 14 (18).

4.1.4 Classification par âge et par sexe (EM et HEM)

2 152 (2 176)	cours suivis par les élèves féminines de moins de 18 ans
1 383 (1 364)	cours suivis par les élèves masculins de moins de 18 ans
1 004 (969)	cours suivis par les élèves féminines de plus de 18 ans
697 (752)	cours suivis par les élèves masculins de plus de 18 ans

4.1.5 Certificats et diplômes

Ecole de musique

- 9 certificats d'études: chant, clarinette, flûte à bec, guitare, orgue, piano, violon.
- 18 certificats amateur: chant, clarinette, direction chorale, flûte à bec, flûte traversière, orgue, piano, trombone, violon.

Haute Ecole de musique

- 2 diplômes de virtuosité: chant
- 2 diplômes de concert: piano
- 12 diplômes d'enseignement: accordéon, chant, diplôme d'enseignement de la musique et du chant dans les cycles d'orientation et écoles secondaires supérieures, direction chorale, trompette, piano.

4.2 Examens (EM et HEM)

Les examens de passage (entrées en degré moyen, secondaire ou classe de certificat), intermédiaires (classe de certificat ou classes professionnelles), éliminatoires et finals pour l'obtention du certificat amateur, du certificat d'études, du diplôme d'enseignement, du diplôme de direction ou du diplôme de virtuosité se sont déroulés de janvier à juin. Ces épreuves ont été évaluées par 76 (77) experts: 66 experts externes (55), 10 professeurs (10), 7 doyens (7) et 5 conseillers artistiques (5). Le directeur a présidé le jury de toutes les sessions d'examens d'entrée en classe de certificat, intermédiaires des classes de certificat (amateur et d'études) et finals pour l'obtention d'un certificat amateur. La présidence des examens d'admission en classe professionnelle liés aux finals des classes professionnelles a été assurée par la responsable des classes professionnelles ainsi que tous les examens HEM. Les jurys ont été choisis dans la liste des experts du Domaine Musique de la HES-SO et les procédures effectuées selon la nouvelle réglementation des examens. Comme garantie de niveau, une gestion commune des effectifs et des admissions a été appliquée par une concertation entre les sites romands partenaires.

Les statistiques: premier semestre: examens intermédiaires des classes de certificat: 58 (69); examens de passage: entrées en degré moyen ou secondaire: 196 (224), examens d'entrée en classe de certificat: 22 (35); deuxième semestre: examens de passage: entrées en degré moyen ou

secondaire: 662 (631), examens d'entrée en classe de certificat: 64 (95), examens d'admission en classe de virtuosité: 6 (5), examens de passage classes professionnelles: 52 (37); examens éliminatoires et finals (branche principale et branches obligatoires) pour l'obtention d'un certificat amateur, certificat d'études, diplôme d'enseignement ou diplôme de virtuosité: 65 (218).

Pendant l'année scolaire, 76 (77) experts ont évalué 1398 (1314) examens.

4.3 Année scolaire 2005/06, inauguration des nouveaux bâtiments

La transformation et l'extension des bâtiments du Conservatoire a débuté en octobre 2004 et s'est terminée en septembre 2006. L'inauguration officielle des nouveaux locaux a eu lieu le 27 septembre 2006, en présence des autorités politiques communale et cantonale, des représentants de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat (propriétaire du bâtiment) et des professeurs. La nouvelle aile construite comprend 18 studios, 2 salles d'audition, 1 auditorium et 1 hall foyer. L'infrastructure existante, soit l'aula, l'auditorium, 54 studios, 9 bureaux et la bibliothèque, a été entièrement rénovée durant la même période. Les coûts de transformation et d'extension des bâtiments s'élèvent à 12 700 000 francs dont 2 300 000 francs pour l'acquisition d'instruments, de mobilier et d'équipements informatique et téléphonique à la charge du locataire.

4.4 Haute Ecole de musique

L'ordonnance sur les examens des études professionnelles a modifié les articles concernant les titres décernés en incluant le Bachelor of Arts in Music. De plus, trois documents résultant d'une concertation régulière entre les différents sites romands ont été finalisés, réglant les études et les admissions ainsi qu'un plan pédagogique commun, conforme à l'esprit de Bologne et aux directives de la HES-SO. La première année de Bachelor a débuté en septembre 2006. Plusieurs professeurs ont été invités cette année pour l'enseignement du chant, de la musique de chambre pour pianistes, du cor et pour les projets romands des sessions d'orchestre. Selon le contrat de son année d'inscription en classe professionnelle, chaque étudiant appartient à l'un des trois régimes: Ancien Régime, Régime HEM, ou Régime selon Bologne. L'adoption du système modulaire des études dans la HEM – comme dans toutes les Hautes Ecoles – entraîne le secrétariat dans une nouvelle organisation informatique et exige un nouveau paramétrage.

4.4.1 Travaux du domaine Musique de la HES-SO

Le domaine musique en formation de la HES-SO a franchi en 2005/06 une étape décisive dans la constitution d'un réseau en se dotant d'un concept bachelor, d'un descriptif des modules, d'un règlement des études ainsi que d'un test de formation musicale générale à l'admission. De plus, il a été établi une procédure unifiée d'admission sur tous ses sites. Fort de cette dynamique, le Conseil de domaine entend poursuivre de manière collégiale les travaux indispensables à son développement pour la période 2008-2011, en privilégiant un processus continu d'intégration et de partage des

tâches. La responsable des classes professionnelles de Fribourg est responsable de la formation continue. Son activité se répartit sur de nombreuses conférences romandes (Conseil de Domaine, Groupe de travail Bologne, Conférences pédagogique, interprétation, recherche, formation continue, informatique, Comité de direction de la HEFr).

Dans le contexte du Domaine Musique de la HES-SO, le site fribourgeois doit être considéré comme une unité de fonctionnement requérant un nombre minimum d'étudiants en proportions équilibrées d'instruments: par exemple, il faudra deux violonistes pour un altiste et un violoncelliste afin de pouvoir pratiquer le quatuor à cordes. Les activités de grands ensembles font au moins partiellement l'objet de projets communs au réseau débouchant sur des regroupements géographiques à intervalles réguliers (chœur, orchestre). Un grand projet d'orchestre a donné lieu à la production de trois concerts de la 5^e Symphonie de Mahler. La mise en place des processus de qualité permet d'interroger étudiants et anciens étudiants sur la pertinence de la réforme en cours: les questionnaires, les entretiens entre la direction HEM et les professeurs, le Forum des étudiants, et toutes les auditions, servent à l'appréciation de la qualité. Dans un souci d'autorégulation et pour tenir compte du marché potentiel de l'emploi, le Conseil de domaine s'est fixé à l'horizon 2011-2012 l'objectif global de réduction progressif du nombre d'étudiants.

4.5 Personnel enseignant, nouveaux cours

Durant l'année scolaire 2005/06, 200 (201) professeurs ont assuré en moyenne 3040 (3070) heures d'enseignement hebdomadaire (110 EPT pour l'enseignement non professionnel – 8 EPT pour l'enseignement professionnel). Dès la rentrée 2006, le Conservatoire propose deux nouvelles filières préprofessionnelles dans les domaines suivants: direction d'ensembles à vent et danse classique.

4.6 Activités culturelles

La vie annuelle du Conservatoire se manifeste, à l'intention des parents et des mélomanes, par de nombreuses auditions d'élèves (289 durant l'année scolaire 2005/06, 156 auditions à Granges-Paccot et 133 dans les succursales), par des examens publics pour les diplômés et la virtuosité, et par des concerts. Nous rappelons ci-dessous les principaux événements.

Ecole de musique:

- Le 12 février, concert de l'ensemble orchestral du Conservatoire
- Du 17 au 19 mars, voyage musical et culturel à Paris des professeurs de guitare et de cordes
- Le 25 mars, concert du quatuor de contrebasses «L'Armoire»
- Le 29 avril, journée «Portes ouvertes» pour instruments à cordes et concert-spectacle avec un ensemble de 30 jeunes contrebassistes
- Le 2 juin, concert des professeurs, Olivier Lattion piano et François Karth violon

- Le 7 octobre, Kiosque à musique, en collaboration avec RSR-La Première
- Concerts d'inauguration: 29 septembre, soirée jazz; 30 septembre, ensemble orchestral du Conservatoire; 1^{er} octobre, Quatuor de saxophones «Marquis de Sax»; 5 octobre, ensemble des professeurs de guitare; 6 et 7 octobre, spectacles de danse; 6 octobre, ensembles de clarinettes; 11 octobre, atelier de musique de chambre; 12 octobre, spectacle de l'opérette; 4 novembre, guitare et quatuor à cordes; 5 novembre, ensemble des professeurs de cordes; 9 novembre, récital de piano par les professeurs; 24 novembre, Trio La Follia.

Haute Ecole de musique:

- Le 7 mars, concert des étudiants de chant et de trompette à l'Espace Tinguely – Niki de Saint Phalle.
- Le 12 mars, concert de l'atelier de musique de chambre au Phenix
- Le 4 avril, concert des étudiants de piano à l'Espace Tinguely – Niki de Saint Phalle
- Le 17 mai, concert de la Camerata à Bulle
- Le 7 octobre, concert de la Camerata au Musée du vitrail à Romont
- Le 12 octobre, concert des lauréats avec l'Orchestre de Bienne à Guin
- Le 29 novembre, concert du Grupo Encuentros «Borges et la musique argentine».

4.7 Vie pédagogique

L'année a été très riche en rencontres pédagogiques et cours de formation continue. Ces activités ont permis aux élèves, étudiants professionnels et professeurs de parfaire leur formation en participant aux activités suivantes:

Ecole de musique:

- En janvier, mars, septembre, octobre et novembre, cours Pilates pour les élèves de la classe de danse avec Jennifer Paynter
- Le 4 février, formation continue avec Felix Renggli, flûte traversière
- Le 18 février, formation continue avec Thomas Rüedi, euphonium
- Avant le printemps, module liturgique pour les élèves de la classe de direction chorale avec Jean Scarcella
- Le 9 avril, stage à Blonay pour deux classes d'élèves de violon et de piano
- Le 29 avril, formation continue avec Claire Mottet-Rio, méthode Feldenkreis
- Le 5 juillet, formation continue avec Martin Oro, chant
- Le 30 septembre, formation continue avec Pascal Eicher, cuivres (direction d'ensembles de jeunes).

Haute Ecole de musique:

- Le 17 février, cours de maître avec Kathy Sebestyén, violon, et échange avec une classe de cordes du Conservatoire de Bruxelles
- Du 27 août au 3 septembre, collaboration avec l'Association «Guitare et luth» (atelier de musique ancienne) à Gruyères
- Du 27 au 30 avril, participation des étudiants au Festival international d'orgue de Fribourg
- Le 20 octobre, cours de maître avec Heinz Saurer, trompette naturelle
- Les 16 et 17 novembre, cours de maître avec Alicia Terzian, atelier contemporain
- Du 13 au 15 décembre, cours de maître avec Thomas Müller, cor
- Le 18 décembre, cours de maître avec Elisabeth Leonskaja, piano.

4.8 Bâtiments à Bulle

Le 13 décembre 2004, le Conseil général de la Ville de Bulle a accepté le crédit d'investissement pour l'aménagement du bâtiment sis rue du Marché 28, occupé jusqu'au mois de juin 2004 par les classes du cycle d'orientation de la Gruyère. Le contrat, passé entre l'Etat de Fribourg et la ville de Bulle, prévoit une location sur une durée de 20 ans. L'école de musique de la Gruyère, succursale du Conservatoire de Fribourg, quittera définitivement en janvier 2007 le bâtiment actuel situé à la rue du Marché 16 et se déplacera de quelques mètres pour investir les locaux à la rue du Marché 28. Une réfection complète des locaux a été réalisée durant l'année 2006 et le bâtiment, réparti sur 4 étages, offrira aux élèves et professeurs 23 studios de 20 à 30 m², deux salles de 65 et 90 m² (pour cours collectifs et auditions), une aula de 115 m², un bureau pour le secrétariat et la réception ainsi qu'une cafétéria. L'inauguration du nouveau bâtiment est prévue pour le mois de mai 2007.

4.9 Site internet (www.conservatoire-fribourg.ch)

Le nombre de visiteurs est constant et reste important. Le site du Conservatoire a été consulté par 71 000 visiteurs (74 000 en 2005). Conformément à l'Ordonnance du 3 mai 2005 relative aux sites internet de l'Etat, le Conservatoire a abandonné à la fin 2005 le système «Frontpage» pour adopter dès le début 2006 le système informatique de gestion du contenu centralisé (CMS).

5. Musée d'art et d'histoire

5.1 Personnel

Engagement temporaire de plusieurs stagiaires, civilistes et assistants scientifiques pour la préparation ponctuelle d'expositions.

5.2 Expositions

- 100 × Saint Nicolas – L'éternelle jeunesse du patron de Fribourg (jusqu'au 29.01.06);
- Iseut Bersier – Rétrospective (07.04 au 25.06.06);
- François Burland – Au royaume du mythe et de la magie (28.04 au 30.07.06);
- Koenig! La guerre, la gloire, la foi (29.09.06 au 28.01.07).

Les expositions précitées et l'exposition permanente ont reçu en tout 14 295 (20 627) visiteurs dont 134 (229) classes représentant 2227 (3842) élèves. Moyenne journalière de 48 (68) visiteurs.

12 (25) visites ont été commentées par la directrice, 46 (25) par la directrice adjointe, 1 (1) par la collaboratrice scientifique, 12 (21) par l'adjointe à la direction et 19 (30) par des guides extérieures. Il y a donc eu au total 90 (103) visites commentées. A part les classes fribourgeoises, de nombreuses sociétés et groupes des cantons voisins ont visité le Musée et ses expositions.

5.2.1 Découvertes de 6 à 7

Présentation mensuelle, en début de soirée, d'une œuvre des collections du Musée. Dix conférences-discussions, données par des spécialistes, ont été offertes au public.

5.2.2 Dimanche en famille

Chaque premier dimanche du mois, de 11 h à midi, adolescents et adultes sont invités à découvrir avec un(e) guide une thématique particulière de notre exposition permanente. Une activité adaptée est proposée aux enfants (4 à 10 ans) pendant la visite des adultes. Cette activité a eu lieu dix fois.

5.2.3 Ma Me Mi Mo Mu

Autrement dit: «Mangeons mercredi midi un morceau au musée». Le Musée a proposé d'entamer la pause de midi par la présentation d'une œuvre de la collection (durée: 10 minutes). Les visiteurs avaient ensuite l'occasion de déguster un encas dans les jardins ou dans le hall du musée. 40 œuvres ont été présentées les mercredis à 12 h 15.

5.3 Activités scientifiques et publications

Le Musée d'art et d'histoire participe de façon déterminante au projet de recherche du Fonds national suisse sur la sculpture fribourgeoise des années 1500 («Zwischen Gotik und Renaissance – Die Freiburger Plastik aus der ersten Hälfte des 16. Jahrhunderts»); plusieurs collaborateurs y ont été impliqués durant cette année. Les collaborateurs ont contribué au rayonnement de l'institution par plusieurs articles dans des revues scientifiques ainsi que par des conférences à l'extérieur du Musée d'art et d'histoire.

Les publications suivantes ont été éditées par le Musée d'art et d'histoire ou sous la direction de ses collaborateurs:

- Iseut Bersier – rétrospective (catalogue de l'exposition);
- Les chevauchées du colonel Koenig. Un aventurier dans l'Europe en guerre 1594-1647.

Six nouvelles «Fiches du MAHF» (courtes monographies d'œuvres) ont paru; elles s'ajoutent aux 55 Fiches publiées depuis 1997.

5.4 Site internet

Le site internet du Musée d'art et d'histoire a été consulté à 113 848 (135 209) reprises.

5.5 Dons et dépôts

5.5.1 Dons

Peinture: Anonyme: Lot d'œuvres du XVI^e au XVIII^e siècle. M^{me} Yvonne Lehnerr: Alfred Hofkunst, Ur-Akt, 1997, technique mixte sur carton. M^{me} Sabine de Mural: Attribué à Gottfried Locher, Portrait de Nicolas-François-Xavier de Reynold, 1775, huile sur toile; id., Inconnu, Portrait de Jean-Antoine II de Reynold, vers 1640, huile sur toile. M. Jules Schmid (neveu du peintre): Jules Schmid: Autoportrait, 1948, huile sur toile; id., Portrait de Joseph Schmid, non daté, huile sur toile; id., Portrait de Ida Schmid Genet, non daté, huile sur toile; id., Fillette, 1946, huile sur toile.

Sculpture: Fondation pour l'art moderne et contemporain (FAMC): Daniel Spoerri, Amora, 1960-1961, Tableau-Piège.

Arts graphiques et imprimés: M. François Burland: François Burland, Le Sphinx, 2006, gravure sur bois. M. Henri Ellgass: Lot de vues de Fribourg, XVI^e – XIX^e siècle, gravées ou lithographiées. M. et M^{me} Roger Favre: Hermine Haas, Portrait de Mathilde Forestier, vers 1915, pastel sur papier. M^{me} Yvonne Lehnerr: Jean Tinguely, Le retable des petites bêtes (lettre), 1989, impression rehaussée. Société des Amis du Musée: François Burland, Le miroir des âmes simples et anéanties, 2005, aquarelle et craies de couleurs sur papier.

Arts appliqués: M. Max Birbaum: M^{me} Albert Ayer, Drapeau des contemporains de 1915, 1946-47, damas de soie blanche; M^{me} Christine Flechtner: Costume de Richard Flechtner, directeur de la Maîtrise de St-Michel, tissu, XX^e siècle. Société des Amis du Musée: Jacques-David Müller, Statuette de procession de la Confrérie du Rosaire de Rue, 1772, argent, cuivre doré, verroteries; id., Henri Presset, Couple, 2006, pointe sèche, estampe annuelle. M. Jean-Baptiste de Weck: Autel de jeu d'enfant avec tabernacle, 1^{er} tiers du XX^e siècle, bois de sapin, papier peint.

5.5.2 Dépôts

Sculpture: Paroisse de Cugy: Hans Geiler, Vierge à l'Enfant, début du XVI^e siècle, bois polychrome. Etat de Fribourg: Loys Vallélian, Jean-François Reyff, Jaquemarts, 1642/43, bois polychrome.

Remis par l'administration de l'Etat

Paul Hogg, A la plage, non daté, huile sur toile; Yoki, Bateaux de pêche à Newport, 1965, gouache sur papier;

trois channes et une gourde, 1959/1989, étain; six vitraux armoirés modernes.

5.6 Acquisitions

Peinture: Bruno Baeriswyl, Maquette de vitrail domestique (non exécuté), 1987, acrylique sur papier; Iseut Bersier, Le port blanc, 2005, acrylique sur toile; Joseph Busca, Portrait de François-Joseph-Nicolas d'Alt, dit Baron d'Alt, 1746, huile sur toile; Emile Chambon, La blouse blanche (Autoportrait), 1926, huile sur toile marouflée sur carton; Joseph de Landerset, Portrait de l'évêque Maxime Guisolan, 1^{re} décennie du XIX^e siècle; id., Portrait d'Adélaïde de Weck, vers 1815, huile sur toile; Attribué à Gottfried Locher, La Sainte Famille, dernier tiers du XVIII^e siècle, huile sur toile; Inconnu, Portrait en buste de femme en costume de deuil, XVII^e siècle, huile sur toile; id., Portrait d'Antoine d'Alt, 1699, huile sur toile; Virginia Muro, Pista de tango, 2006, huile sur toile; Armand Niquille, Chapelle fribourgeoise, non datée, huile sur carton; Gaston Thévoz, Lac de Morat, 1934, huile sur toile; id., Campagne fribourgeoise, 1934, huile sur toile;

Arts graphiques et imprimés: Bruno Baeriswyl, Sans titre, 1973, cartable de 10 lithographies; Maurice Conevony (dessin), Jean Picot (auteur), Fribourg: ville d'art, 1906, manuscrit relié, 50 pages, orné de vignettes à la plume; Inconnu, Sainte Catherine, fin du XVIII^e siècle, aquarelle sur papier; id., Sainte Véronique, fin du XVIII^e siècle, aquarelle sur papier; id., Saint Paul, fin du XVIII^e siècle, aquarelle sur papier; id., Le Reniement de saint Pierre, fin du XVIII^e siècle, canivet; id., Sainte, fin du XVIII^e siècle, canivet; Franz Niklaus König, «Au couvent des Visitandines à Freyburg, le 23 Sept. 1816», plume, lavis et aquarelle; Jacques Pfyffer, «Vue de la Ville de Fribourg prise du côté du Levent», fin du XVIII^e siècle, plume et lavis à l'encre de Chine sur papier; id., Vue de Fribourg depuis la Chapelle St-Béat, fin du XVIII^e siècle, plume et lavis à l'encre de Chine sur papier.

Arts appliqués: Inconnu, Vitrail aux armes de l'Etat de Fribourg, 2^e moitié du XIX^e siècle, verre, plomb; id., Vitrail de cabinet de Simon Petrus Meyer, Fribourg, 1645, verre, plomb; id., Reliquaire, début XIX^e siècle, os, verroterie, paperolles, métal, cire; id., Fanion noir donné par les gardes civiques à la gendarmerie, 1853, soie noire peinte; Eliane Laubscher, Fribourg (St-Nicolas), 2004, 45 photographies noir et blanc.

5.7 Service pédagogique

Au Musée d'art et d'histoire, 13 classes (229 élèves) ont été accueillies dans les ateliers suivants: Le bateau de saint Nicolas. Peindre comme au Moyen Age / Le périple de saint Nicolas: de Myre à Fribourg (Exposition: «100 x Saint Nicolas»); Frise d'animaux fantastiques / La craie: une technique qui remonte à la nuit des temps (Exposition: «François Burland: Au royaume du mythe et de la magie»); Un aventurier à cheval / Le portrait équestre d'un aventurier: François-Pierre Koenig / Ecrire comme autrefois! Plume d'oie et encre / Une plume d'oie pour tracer à l'encre tes initiales sur un parchemin (Exposition: «Koenig! La guerre, la gloire, la foi!»).

5.8 Atelier de conservation-restauration

L'atelier de conservation-restauration a assuré le suivi de la surveillance climatique des différents locaux d'entreposage des collections ainsi que des locaux d'exposition permanents et temporaires. Il a poursuivi son activité de consultation pour des intervenants internes et externes dans l'établissement d'expertises technologique et de conseils techniques, procédé à un relevé des réserves, ainsi qu'à une évaluation des besoins volumétriques afin d'assurer une meilleure conservation des collections. Il a consacré 25 % de son activité au projet de recherche du fonds national (FN-1047) consacré à la sculpture fribourgeoise du 16^e siècle. Il a établi les constats d'état et procédé aux contrôles de sortie lors du démontage de l'exposition «100 x Saint Nicolas». Il a également établi les constats d'état et procédé aux contrôles d'entrée et de sortie lors du montage/démontage de l'exposition «René Burri». Il a participé à la planification et accompagné le montage et le démontage de l'exposition «François Burland». Il a établi les constats d'état et procédé aux contrôles d'entrée lors du montage de l'exposition «Koenig». En rapport avec cette exposition, l'atelier a également procédé à des travaux d'entretien, de conservation et restauration sur plusieurs objets de la collection. Il a accueilli une étudiante de l'école de restauration de Berne, Madame Katharina Zürcher, pour un stage en cours de formation d'une durée de 6 semaines chacun, dans la période du 23 janvier au 3 mars.

5.9 Réorganisation

A la demande de la DICS, le Service de la culture a procédé à une réorganisation de l'institution par la création d'un Conseil de direction hebdomadaire, d'une Conférence du personnel et d'une procédure de circulation de l'information à l'interne. Conjointement avec les personnes concernées, le Service a également réactualisé l'organigramme et les cahiers des charges des fonctions cadres. Les cahiers des charges des autres fonctions doivent également faire l'objet d'une réactualisation dans les meilleurs délais.

5.10 Commission

La Commission et le Bureau se sont réunis à deux reprises. Ils ont examiné les comptes et ont donné leur aval au projet de budget 2007 et aux propositions d'acquisitions. Ils ont été associés à la réflexion concernant la réorganisation du Musée et ils ont été consultés sur les projets y relatifs.

6. Musée d'histoire naturelle

6.1 Généralités

En 2006, 42 792 (41 204) personnes ont visité le Musée d'histoire naturelle, dont 7962 (7678) élèves provenant de 484 (473) classes. Durant l'année, 1 051 024 (1 016 649) accès au site internet du Musée ont été recensés.

Le directeur du Musée est membre de la Commission consultative pour la protection de la nature et du paysage, du Comité de Fribourg Tourisme et de la Commission Culture & Histoire du 850^e anniversaire de la Ville de Fribourg.

Le directeur adjoint a représenté le Musée au sein de deux commissions (Möserkommission Düringen et Rechthalten – St. Ursen).

Le Musée est reconnu comme station de soins pour animaux sauvages. D'une manière générale, la peur suscitée par la grippe aviaire a influé sur le nombre d'animaux reçus. Durant l'année, 152 (190) animaux blessés ont été apportés; 72 (72) ont été soignés et relâchés; 73 (110) sont morts ou ont été endormis. Le 31 décembre, 7 (8) animaux étaient encore en soins.

6.2 Service aux écoles

Le service du prêt a fourni 219 (207) objets les plus divers à 91 (172) personnes.

Des dossiers pédagogiques en lien avec les expositions temporaires, ainsi qu'un dossier sur la salle de la Faune régionale pour les classes enfantines à 3^e primaire, ont été réalisés par une pédagogue et sont aussi disponibles sur la page internet destinée au corps enseignant.

Deux ateliers ont aussi été mis sur pied sous le label «Culture et Ecole», avec le soutien du Service de la culture du canton de Fribourg.

La collaboration entre le Musée et le Centre fri-tic dans le cadre du projet «Mon animal préféré» s'est poursuivie.

6.3 Animations diverses

Plusieurs visites guidées et conférences ont eu lieu, en particulier lors des expositions temporaires et des deux petits déjeuners organisés par la Société des amis du Musée.

Trois activités ont été proposées cette année dans le cadre du Passeport-vacances, soit une visite commentée du Musée, une animation dans le cadre de l'exposition «Ouvrons l'Œil!» et une introduction au monde des pierres précieuses.

6.4 Collaborations diverses

Les activités de suivi satellitaire de la Cigogne blanche, du Milan royal, du Hibou grand-duc et de l'Harfang des neiges se sont poursuivies. L'étude s'est élargie à une nouvelle espèce: le Labbe à longue queue. Les déplacements des oiseaux ont été régulièrement mis à jour sur le site du Musée et 2474 (1820) abonnés ont reçu chaque semaine de leurs nouvelles par courrier électronique. La Fédération suisse pour l'élevage des petits animaux a récompensé le Musée en lui octroyant le prix Tierwelt 2006 pour l'étude des migrations, et plus particulièrement pour le suivi satellitaire de la cigogne Max, qui détient depuis 2006 le record mondial de l'animal vivant suivi le plus longtemps par satellite.

Le Musée, reconnu en qualité d'établissement d'affectation du service civil, a accueilli deux civilistes pour une durée totale de cinq mois et demie. En outre, il a collaboré avec le Centre d'intégration socioprofessionnelle en permettant à une personne d'effectuer un stage d'observation en entreprise, avec l'Office de l'assurance-invalidité du canton de Fribourg en accueillant un stagiaire dans le cadre

des mesures de réadaptation d'ordre professionnel, avec l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière en permettant à deux personnes d'effectuer un stage en entreprise favorisant leur réintégration dans la vie professionnelle et avec le Service du personnel et d'organisation de l'Etat de Fribourg, grâce auquel le Musée a bénéficié des connaissances d'une pédagogie dans le cadre d'un stage post universitaire.

L'inventaire de la bibliothèque s'est poursuivi en collaboration avec la Bibliothèque cantonale et universitaire.

6.5 Bâtiment

Plusieurs séances ont eu lieu avec le Service des bâtiments dans le cadre des travaux d'aménagement et d'entretien des expositions permanentes.

6.6 Expositions temporaires

- «Les Cécilies, amphibiens mystérieux» (10 septembre 2005 – 15 janvier 2006)
- «Hiboux et Chouettes» (8 octobre 2005 – 23 avril 2006)
- «MusEufs FrEiburg» (18 mars 2006 – 23 avril 2006)
- «Manger ou être mangé» (24 juin 2006 – 24 septembre 2006)
- «Ouvrons l'Œil!» (20 mai 2006 – 29 octobre 2006)
- «Chambre des Merveilles – Photogrammes de Floris Neusüss et Renate Heyne» (21 octobre 2006 – 25 février 2007)
- «Corbeaux et corneilles, oiseaux de malheur?» (2 décembre 2006 – 15 avril 2007).

6.7 Expositions permanentes

La salle d'exposition permanente consacrée à la faune régionale propose depuis 2006 trois bornes informatiques réalisées par les Ateliers de la Gérine et des Préalpes. Elles proposent aux visiteurs d'en savoir plus sur la faune des trois grandes zones géographiques du canton, à savoir la région des lacs, le Plateau et les Préalpes, et de rechercher des animaux dans leur milieu naturel.

Une nouvelle vitrine présente, dans la salle consacrée à la géologie, une reconstitution partielle d'un squelette d'Ours des cavernes découvert dans la cavité du Bärenloch, ainsi qu'une série d'os de Lion des cavernes, de loup et d'autres grands vertébrés. Le contenu scientifique de la vitrine a été élaboré par l'Institut suisse de spéléologie et de karstologie.

Grâce au soutien de la Société des amis du Musée, deux Bonobos morts de mort naturelle au sanctuaire «Lola ya bonobo», en République démocratique du Congo, ont pu être naturalisés et exposés dans la salle de Zoologie.

6.8 Prêt d'expositions temporaires

Divers éléments de l'exposition «Mollusques marins» ont été prêtés au Musée jurassien des sciences naturelles de Porrentruy en vue d'une exposition temporaire. L'exposition «Zones alluviales» a été mise à la disposition de l'Ar-

beitsgemeinschaft zum Schutz der Aare du 15 mai 2006 au 31 octobre 2007.

6.9 Collections

Les inventaires des différentes collections du Musée se sont poursuivis.

Les collections paléontologiques se sont enrichies de 10 (8) échantillons. Comme en 2005, il s'agit de fossiles provenant du massif rhénan, en Allemagne. Agées de près de 400 millions d'années, ces pièces sont dans un excellent état de conservation et témoignent d'une faune depuis longtemps disparue. La Société des amis du Musée a aussi contribué à l'acquisition d'un fossile de Ptérosaure, un saurien volant provenant d'une carrière bavaroise (Allemagne).

La collection minéralogique compte désormais 41 (650) nouveaux échantillons principalement issus des Alpes suisses et italiennes. Mentionnons en particulier une améthyste trouvée au pied du Galmihorn dans la vallée de Conches (VS). Par ailleurs, un grand choix de septarias incrustés de minéraux et provenant de la Drôme (France) a été offert au Musée par M. Roger Martin de Nyon. L'inventaire de ces pièces est en cours. Quant à l'inventaire de la donation de M. Alfred Frey d'Estavayer-le-Lac, il a été établi et comprend toutes les pièces qu'il a offertes depuis 1968, soit 2952 échantillons.

La collection de la faune indigène s'est enrichie de 87 (131) pièces. Un Tétralyre, une Gélinoche des bois, un Balbuzard, une Cigogne blanche, deux Castors et une Fouine albinos ont notamment été remis au Musée cette année.

L'inventaire des collections malacologiques s'est poursuivi. Elles se sont enrichies de 488 (386) nouvelles pièces, soit 204 (132) bivalves et 284 (254) gastéropodes marins.

En botanique, l'inventaire de la flore des Préalpes fribourgeoises s'est poursuivi en vue d'une publication et d'une exposition temporaire. De nombreuses excursions scientifiques ont été effectuées afin de contrôler et de visiter les sites potentiels des plantes rares des Préalpes fribourgeoises, de les photographier et d'estimer le degré de menace qu'elles encourent. A la fin de l'année 2006, 90 % (80 %) des plantes prioritaires ont été recensés. Les quelque 3000 (2000) photographies digitales et 3500 (3000) diapositives réalisées dans le cadre de ce projet seront inventoriées et intégrées à la banque de données iconographiques du Musée.

Les inventaires des herbiers du canton de Fribourg (Herbiers réunis) se sont poursuivis et plusieurs collections scientifiques sont désormais consultables sur le site internet du Musée et notamment plusieurs herbiers représentant plus de 17 000 (16 000) plantes.

6.10 Commission

La commission s'est réunie à deux reprises. Elle a approuvé les comptes 2005 et examiné le projet de budget 2007. Elle a aussi débattu la question de la délocalisation du Musée et le problème du manque récurrent de locaux.

6.11 Dons

215 (297) personnes ont fait don au Musée d'histoire naturelle de 264 (430) animaux ou objets.

7. Château de Gruyères

7.1 Personnel

Pas de changement dans le personnel fixe.

7.2 Expositions

- Noël au Château: Les crèches de l'atelier Huggler-Wyss, Brienz (19 novembre 2005 au 8 janvier 2006)
- Grzegorz Rosinski: De Thorgal à Skarbek (12 novembre 2005 au 29 janvier 2006)
- Jean-Claude Mathier: Compositions photographiques (11 février au 7 mai 2006)
- Art shamanique de l'Himalaya: Sculptures et photographies (20 mai au 29 octobre 2006)
- Noël au Château: Les crèches de la collection de Miriam et Louis Polla (18 novembre 2006 au 14 janvier 2007).

Parallèlement aux expositions, le Château a organisé différentes animations et des spectacles:

- «La Saint-Jean au castel» (Fête médiévale avec les compagnies des Tours et des Quatre Lunes, 24 et 25 juin 2006)
- Atelier de musique ancienne. Construction d'un violon baroque avec Pierre Louis. Quatre concerts dans l'église paroissiale de Gruyères (27 août au 3 septembre 2006).

319 (312) visites commentées du Château et de la cité de Gruyères ont été organisées par le secrétariat du Château. Au total, le Château et ses expositions ont été visités par 172 167 (167 837) personnes, ce qui donne une moyenne journalière de 472 (459) visiteurs.

7.3 Collection

Les dépliants en treize langues avec la description du Château et de la collection ont été revus et corrigés. La tapisserie dérobée en 2001, verdure des Flandres, fin XVII^e siècle, a été restituée. Elle a été nettoyée et a retrouvé sa place dans la salle baroque. Dans la galerie du deuxième étage, l'accrochage des tableaux d'Auguste Baud-Bovy a été renouvelé. Un spectacle multimédia présentant l'histoire et la collection du Château est en cours de réalisation.

7.4 Bâtiments

Commencés en automne 2005, les travaux de transformation du bâtiment de l'ancienne conciergerie se poursuivent. La peinture murale dans la cour intérieure par Francis Furet, scène de chasse, autour de 1900, a été restaurée. L'éclairage dans la salle des chevaliers, la salle baroque et la salle de Bourgogne a été modernisé. Toutes les fenêtres

du Château ont été sécurisées et les volets ont été repeints. Des travaux d'entretien ont été effectués aux galeries de la cour intérieure et des tuiles remplacées sur différents toits.

7.5 Informatique

Le site internet du Château a été mis à jour régulièrement et consulté par 99 178 (81 246) visiteurs.

7.6 Dons, acquisitions

Acquisition du portrait du bailli Jean-Jacques-Joseph d'Alt, début du XVIII^e siècle, huile sur toile.

7.7 Service pédagogique

Durant l'année, 263 (223) «balades contées du Château» et «chasses au trésor» ont été organisées pour des écoles venant de toute la Suisse ainsi que pour des privés. Des cours d'histoire ont été donnés à 22 (16) classes des 5^e et 6^e années primaires du canton de Fribourg. 1 (4) école a pris part à «la journée médiévale».

7.8 Conseil de fondation

Le Conseil de fondation du Château s'est réuni quatre fois. Le bureau du Conseil de fondation s'est réuni quatre fois.

8. Centre suisse de recherche et d'information sur le vitrail à Romont

8.1 Généralités

Parallèlement à ses activités de recherche, le Centre a été fortement engagé dans le projet de l'accueil et de la mise en valeur de la collection Ruth et Frieder Ryser à Romont, en collaboration avec le Musée suisse du vitrail et des arts du verre. Le dépôt de la collection a été aménagé dans la section consacrée à la peinture sous verre du Vitromusée agrandi. Environ un quart (250 œuvres) de la collection est présenté dans les nouvelles salles, suivant un concept du Centre. Les nouvelles structures ont été inaugurées le 7 octobre lors d'un grand évènement. Pour cette occasion, les collaborateurs du Centre ont également rédigé deux publications-guides sur l'art du vitrail et de la peinture sous verre. Le Centre a modifié son appellation par rapport à son nouveau champ d'activités; un nom plus court et définissant les liens avec le Musée a été trouvé. Dans le cadre du projet de recherche «Médialité», une nouvelle collaboratrice, Christine Hediger, a été engagée.

8.2 Conservation et technologie

La cathédrale de Fribourg a été l'un des objets les plus importants traités par le secteur de la conservation des vitraux historiques. Ses vitraux du début du XVI^e siècle provenant de Carignan ont été restaurés au Centre, sous sa responsabilité. Le Vitrocentre a continué à suivre les travaux dans le cloître de Muri (AG), dans la cathédrale de Berne et dans plusieurs cantons. Parmi les nouveaux objets pour lesquels le Centre a été consulté figure le Palais fédéral à Berne. Sur le plan international, la conservation des vitraux de l'église de Crevoladossola (I) a été suivie. Un

projet de recherche du 6^e programme cadre de l'EU regroupant le Centre et 11 instituts partenaires européens a été accepté. Arrivant au terme de son mandat prolongé, le directeur du Centre a cédé sa responsabilité pour le Comité international du Corpus Vitrearum pour la conservation des vitraux.

8.3 Recherches historiques

Les projets de recherche de base les plus importants ont été les volumes du Corpus Vitrearum sur les vitraux de Königshausen, des cantons de Schaffhouse et de Genève ainsi que le projet sur les vitraux historiques de 1600 à 1800 en Suisse romande. Plus de 400 œuvres sont en cours d'étude dans le canton de Fribourg, avec en plus les sources historiques y relatives. Le projet de recherche sur le vitrail et la médialité au Moyen Age dans le cadre d'un pôle de la recherche nationale, a trouvé son plein essor. L'étude sur la collection de peintures sous verre au Dolder Haus à Beromünster a été terminée. Le Centre a continué à être sollicité par des institutions publiques et des privés pour des expertises et des consultations. Les liens avec la recherche et la formation universitaires ont été entretenus de manière intense et les activités de recherche du Vitrocentre ont été diffusées à travers des publications et des conférences.

9. Espace Tinguely – Niki de Saint Phalle

9.1 Expositions et animations

L'Espace a organisé les expositions temporaires suivantes: «René Burri: Photos de Jean Tinguely et Cie» (du 4.05 au

27.08) et «Niki de Saint Phalle: Œuvre graphique», du 19.10 au 4.02.07). Il a également proposé cinq concerts en collaboration avec le Conservatoire. L'Espace a été visité par 14 437 personnes (14 038); il a été loué à 42 (91) reprises pour diverses manifestations. Au total 51 (50) visites commentées et 12 (12) animations pédagogiques ont été organisées.

9.2 Conseil de fondation

Le Conseil de fondation a siégé une fois. A cette occasion, il a approuvé les comptes et le projet de budget, ainsi qu'arrêté le programme des animations et expositions.

10. Musée romain de Vallon

10.1 Expositions et animations

Le Musée a été visité par 7403 visiteurs (7649). Au total 57 (48) visites commentées et 49 (28) animations pédagogiques ont été organisées. Le Musée a organisé en particulier une Fête romaine qui a rassemblé près de 500 personnes. Il a participé à plusieurs événements culturels (Ludimaniak à Estavayer-le-Lac et les Fêtes romaines d'Augst et de Vindonissa).

10.2 Conseil de fondation

Le Conseil de fondation s'est réuni à deux reprises. Il a reconstitué son Bureau et s'est préoccupé en particulier de trouver une solution aux risques d'inondation récurrents des mosaïques.

XV. Service archéologique

1. Généralités

Suite au départ à la retraite le 30 juin 2006 de M^{me} Maria Perzynska, ce poste a été repourvu par MM. Pierre-Alexandre Huguet (50 %) et Evencio Garcia Cristobal (50 %) tous deux auparavant employés dans le secteur «Routes nationales» du Service.

Après avoir passé 30 ans sur les sites de fouilles dans le canton, M^{me} Michèle Roy a démissionné pour raison d'âge. Ce poste a été partiellement repourvu par l'engagement, à 60 %, de M^{me} Dorothee Heinzelmänn qui travaille depuis le 1^{er} juillet 2006 comme assistante scientifique dans le secteur médiéval.

En l'absence de M. Noé Terrapon (congé non payé jusqu'au 31 mars 2007), le laboratoire de restauration-conservation a accueilli, de septembre à décembre (50 %), M^{me} Maude Bütikofer.

Le Service a pu bénéficier de la collaboration bienvenue de personnes astreintes au service civil pour des périodes allant de 3 à 6 mois, aussi bien sur le terrain que dans les dépôts.

2. Fouilles et études de bâtiments

2.1 Interventions diverses

Des fouilles de sauvetage ont été effectuées à: Arconciel/Pré de l'Arche (suite et fin de la fouille de la nécropole gallo-romaine découverte en 1991); Arconciel/La Souche (suite de la fouille-école à l'emplacement de l'abri mésolithique sous falaise); Bösinggen/Dorfplatz (fouille de vestiges gallo-romains et médiévaux); Bossonens/St-Claude (suite de la fouille-école dans le bourg médiéval); Fribourg/Tivoli (suite et fin de la fouille et documentation de tronçons de murs liés à la fortification de la Porte de Romont); Matran/Le Perru (fouille d'un tumulus); Vallon/Sur Dompierre (fouille partielle de la zone des jardins de l'établissement romain); Villeneuve/Le Pommay (suite et fin de la fouille de vestiges romains entreprise en 2005).

De nombreux édifices médiévaux ont fait l'objet d'analyses, de documentation, de sondages et/ou de fouilles, ainsi que de suivis de travaux dans le cadre de projets de restauration et/ou de transformation: Avry-dt-Pont/Eglise St-Martin; Broc/Chapelle des Marches; Bulle/Rue du Marché 28; Bulle/Eglise St-Pierre; Cerniat/La Valsainte; Châtel-St-Denis/Château; Estavayer-le-Lac/Place de l'Eglise 6/Rue des Arcades 2/Rue du Four 28/Rue de la Rochette 6/Impasse de Motte Châtel 8; Font/Eglise St-Sulpice; Fribourg/Cure St-Jean/Rue des Forgerons 28/Collège St-Michel/Place du Petit Paradis/Petites Rames 3/Rue de la Samaritaine 26/Rue du Stalden 3; Gruyères/Château (fouilles du sous-sol et analyse des maçonneries de la Conciergerie)/Rue du Bourg 36/Rue du Château 4; Murten/Hauptgasse 11 (fouille de la cave du bâtiment médié-

val)/Hauptgasse 19/Speichergasse; Posieux/Abbaye d'Hauterive; Romont /Chemin du Brit/Château (fouilles dans le cadre de l'agrandissement du Vitromusée)/Collégiale/Tour de Billens.

3. Prospections, sondages et surveillance de travaux

La prospection (recherche de vestiges à la surface de champs et/ou de prairies) ainsi que les sondages (creusement de tranchées de reconnaissance au moyen d'une pelle mécanique) permettent de mieux cerner les caractéristiques de sites menacés sur lesquels des fouilles doivent être entreprises.

Grâce à ces investigations, qui rendent en outre possible la délimitation de périmètres archéologiques reportés sur les plans d'affectation de zones lors de procédures de révisions de plans d'aménagement locaux, de nouveaux sites ont été repérés.

Dans le cadre du programme de recherches sur l'occupation de nos Préalpes durant le Mésolithique, plusieurs nouveaux points de découverte ont été recensés lors d'une campagne de prospection réalisée par des étudiants encadrés par du personnel du SAEF à Charmey/Gros Mont. L'abri sous bloc de Charmey/Les Arolles a fait l'objet de sondages, tandis que celui de Charmey/Les Pucelles, découvert en été, a été relevé.

Le Service a réalisé de nombreux sondages d'évaluation par souci d'application d'une stratégie préventive. Des sondages ont ainsi été effectués à: Arconciel/Pré de l'Arche; Bas-Vully/Sugiez-Les Sauges; Bulle/Champ Francey; Bulle/Eglise St-Pierre; Bulle/Route de la Pâla; Corpataux/Les Sciaux; Ecublens/Grangery; Galmiz/Pra Mottet; Muntelier/Dorfmatte; Rossens/Combernesse; Sévaz/Condémine; Villeneuve/Le Pommay.

Des relevés ont été effectués à Illens/Château, Arconciel/Sous les Châteaux et à Fribourg/Gottéron (abris préhistoriques sous falaise), ainsi qu'à Pont-la-Ville/Bertigny (ruines médiévales en partie détruites par une gravière).

Des visions locales, au nombre de 148, ont été effectuées sur des chantiers sur l'ensemble du territoire cantonal. En outre, les chantiers suivants ont fait l'objet d'un suivi appuyé de la part du Service: Arconciel/Pré de l'Arche; Bulle/La Rieta/Le Terraillet/Rue du Marché; Estavayer-le-Gibloux/Au Village; Estavayer-le-Lac/Bel Air; Fribourg/Commanderie St-Jean; Gruyères/Rue du Bourg; Matran/Le Perru; Muntelier/Dorfmatte/Fischergässli; Pont-en-Ogoz/Vers les Tours; Praroman/Le Mouret; Rue/Place de la Foire.

4. Collaboration avec le Service des biens culturels

Les médiévistes du Service archéologique ont été sollicités par le Service des biens culturels pour plusieurs projets de transformation et de restauration qui ont notamment tou-

ché les ruines de Bossonnens, de nombreux bâtiments dans les bourgs médiévaux et en vieille ville de Fribourg, ainsi que quelques monuments historiques appartenant à l'Etat de Fribourg, comme par exemple les châteaux de Gruyères et de Châtel-St-Denis, ou encore la cathédrale Saint-Nicolas. Les deux services ont également collaboré pendant les «Journées du Patrimoine Européennes», ainsi que pour des publications telles que les «Fiches du patrimoine de la Ville de Fribourg» (Rue de la Neuveville 46 et Rue du Pont Muré 16-18).

5. Collaboration avec le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA)

Dans le cadre de la procédure de demandes de permis de construire, 623 préavis (527 en 2005), dont 58 (55) demandes préalables, ont été formulés. 66 (75) préavis ont été donnés à des demandes anticipées dont 49 (66) dans le district de la Gruyère. 41 (39) dossiers de plans d'aménagement locaux ainsi que 37 (26) dossiers relatifs à des plans d'aménagement de détail ont été préavisés.

21 % (13 %) des requérants se sont conformés à la demande du Service mentionnée dans le permis de construire, à savoir l'annonce préalable du début du chantier concerné. L'amélioration relevée par rapport à 2005 pourrait être liée à l'introduction des émoluments par le Service depuis le 1^{er} avril 2006.

La consolidation des périmètres archéologiques sur le serveur SDE (SIG ArcView) a été effectuée pour 23 (38) communes. Dans le cadre de révisions de plans d'aménagement communaux (PAL), le recensement des périmètres archéologiques de 32 (40) communes a été mis à jour.

6. Travaux postfouilles: documentation, restauration, mise en valeur et inventaire

6.1 Elaboration et publications

6.1.1 Monographies

C. Agustoni, Vallon: côté JARDIN, côté cour (Musée Romain de Vallon 2), Fribourg 2006.

Concernant les sites autoroutiers de la Broye et du Lac, la priorité a été donnée à une monographie de synthèse présentant une grande partie des interventions archéologiques effectuées sur l'A1; l'élaboration de la publication des autres sites fouillés est parallèlement en cours (Sévaz/Tudinges 1, Châbles/Les Biolleyres, Morat/Löwenberg, Courgevau/Le Marais 1, Lully/La Faye, Morat/ Combette et Frasses/Les Champs Montants).

Deux publications importantes, dont la parution est prévue pour 2007, sont en cours d'élaboration. Il s'agit des monographies présentant la synthèse des interventions effectuées sur l'établissement gallo-romain de Vallon/Sur Dompierre ainsi que la nécropole gallo-romaine d'Arconciel/Pré de l'Arche.

6.1.2 «Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise» (CAF) 8, 2006.

6.1.3 Articles

C. Agustoni, Vallon: côté JARDIN, côté cour. A propos des jardins de Vallon, *Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise* 8, 2006, sous presse.

S. Andrey, «Les ossements humains épars des stations palafittiques fribourgeoises analysés dans leur contexte régional», *Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise* 8, 2006, sous presse.

R. Blumer, «Nouvelles tombes du Bronze ancien: le rôle de la Gruyère et de la Sarine dans la Culture du Rhône», *Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise* 8, 2006, sous presse.

R. Blumer – C. Matthey, «De l'aquarelle au laser: évolution des techniques d'acquisition en archéologie et perspectives d'applications», *Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise* 8, 2006, sous presse.

G. Bourgarel, «Rue de la Neuveville 46 et Rue du Pont-Muré16-18 (Café du Gothard)», *Fiches du patrimoine de la ville de Fribourg* (Fribourg 2006).

D. Bugnon, «La tombe à armes augustéenne de Sévaz/Fin des Coulayes», *Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise* 8, 2006, sous presse.

S. Garnerie-Peyrollaz, «L'inventaire d'une peinture murale». Une expérience Fribourgeoise, *Dossiers Histoire et Archéologie* 318, 2006.

S. Garnerie-Peyrollaz, «Balade dans la pergola peinte de Bösinggen», *Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise* 8, 2006, sous presse.

G. Graenert – Ch. Kündig, «Die Burg von Bossonnens – ein Lehrstück für den wissenschaftlichen Nachwuchs», *Freiburger Hefte für Archäologie* 8, 2006, im Druck.

M. Mauvilly – L. Braillard – L. Kramer, «Le Petit Mont, une vallée-sanctuaire préhistorique au cœur des Préalpes fribourgeoises», *Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise* 8, 2006, sous presse.

M. Mauvilly – L. Dafflon – C. Buchiller, «Une exceptionnelle tombe à arme hallstattienne à l'entrée de Bulle», *Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise* 8, 2006, sous presse.

M. Mauvilly – S. Menoud, «Les Préalpes fribourgeoises: un terrain de prospection au potentiel prometteur», *NIKE* 6/2006, 20-23.

J. Monnier – P.-A. Vauthey, «Archéologie fribourgeoise: déclinaisons gallo-romaines», *AS* 29, 2006.1, 16-23.

M. Ruffieux – H. Vigneau – M. Mauvilly – A. Duvauchelle – M. Guélat – Ch. Kramar – C. Olive – T. Uldin, «Les nécropoles de La Tène finale dans la Broye: Châbles/Les Biolleyres 3 et Frasses/Champs Montants», *Cahiers d'Archéologie Fribourgeoise* 8, 2006, à paraître.

C. Wolf, «Die Seeufersiedlungen des Murtensees – ein 6000-jähriges Archiv menschlicher Besiedlung im Seebezirk», *Freiburger Volkskalender* 2007, 88-93.

C. Wolf, «Private Metallsondengänger versus Archäologische Denkmalpflege», *NIKE* 6/2006, 37-39.

C. Wolf, «Paul Vouga, die *Classification du néolithique lacustre* und die Pfahlbauarchäologie in den Jahren zwischen 1920 und 1935. Der Versuch einer Annäherung an den «*mythe des cités lacustres*» jener Zeit», in: M.-A. Kaeser (dir.), *De la mémoire à l'histoire: l'œuvre de Paul Vouga (1880 – 1940). Des fouilles de La Tène au néolithique lacustre* (Neuchâtel 2006) 47-81.

6.1.4 Annonces de découvertes

«Chronique archéologique 2005», CAF 8, 2006, à paraître. ASSPA 89, 2006, passim.

6.2 Bureau des graphistes et dessinateurs

- Mise en valeur muséographique: Bulle/Planchy d'Avau, Estavayer-le-Gibloux, Fribourg/Grand Rue, Muntelier/Dorfmatte, Riaz/Tronche Belon, Sevaz/Fin des Coulayes.
- Mise en page/layout: Exposition «Vallon: côté JARDIN, côté cour».
- Elaboration de matériel (posters et panneaux) pour de nombreuses expositions.
- Collaborations diverses pour le volume 8 des Cahiers d'archéologie fribourgeoise.
- Nombreuses collaborations pour la préparation de conférences.

6.3 Laboratoire de conservation et de restauration (LCR)

Le LCR a réceptionné et conditionné provisoirement 4332 (2433) objets. Sur le plan de la conservation préventive, le LCR a poursuivi le contrôle climatologique dans les divers dépôts de stockage du mobilier archéologique (taux d'humidité notamment). Le rangement d'éléments visuels (dias, images numériques) et écrits (rapports) de la documentation de travail s'est poursuivi.

6.3.1 Radiographies

Poursuite de la collaboration avec le CIMED.

6.3.2 Traitements

- Le laboratoire a poursuivi ses travaux sur les ensembles d'enduits peints d'Estavayer-le-Gibloux, Vallon/Sur Dompierre et de Bösingen/Cyrusmatte et leur reconditionnement définitif après étude.
- Le dégagement de couches peintes récentes sur un fourneau en molasse de Gruyères est en cours; par ailleurs, un lot d'éléments architecturaux en pierre de différentes époques a été conditionné en vue de son stockage au dépôt à Belfaux.
- Poursuite du collage et remontage de matériel céramique, terre cuite et faïence: Bösingen/Cyrusmatte, Estavayer-le-Gibloux/Pré de la Cure et Au Village, Bulle/Condémine, Villeneuve/Le Pommay; Fri-

bourg/Grand-Rue 10 et Ruelle des Maçons 10-12. Les délicats récipients protohistoriques plâtrés de Bulle/Terraillet et Route de Riaz et de Matran/Perru ont également été restaurés.

- En matière de conservation curative, le traitement de déchloruration des métaux ferreux s'est poursuivi, concernant notamment le solde de matériel provenant de fouilles de la A12 (Marsens/En Barras) et de la A1 (Frasses/Champs Montants, Lully/La Faye, Sévaz/Condémine). Des travaux ont été effectués sur du matériel provenant du sanctuaire gallo-romain d'Estavayer-le-Gibloux et des tumuli de Matran/Perru et Villars-sur-Glâne/Les Daillettes. Parallèlement à la fouille au service des tombes prélevées en bloc de Bulle/Condémine 2004, des traitements conservatoires ont été entrepris sur les objets métalliques provenant de ces incinérations. A noter le traitement d'un objet particulier comme la lame d'épée ployée provenant du Terraillet à Bulle.
- Le marquage et le conditionnement du matériel provenant d'ensembles en cours de remontage (par ex. catelles de poêle médiévales de Fribourg/Ruelle des Maçons et Grand-Rue 10) ou d'ensembles réunis pour étude (par ex., Arconciel/La Souche, artefacts mésolithiques; Bossonnens/Château, Vallon/Sur Dompierre, Villeneuve/Le Pommay, etc.) se sont poursuivis. Un accent particulier a été mis sur le lot de faïences destinées à un projet d'étude du FNRS.
- Des moulages des statuettes en bronze exposées au Musée romain de Vallon ont été réalisés, ainsi que de deux autres statuettes (Minerve de Lussy, bélier de Font) et de la fibule mérovingienne de La Tour-de-Trême/La Ronclina.
- Des récipients en verre de divers sites ont fait l'objet d'un remontage, à l'instar de l'urne de la tombe 4 de Bulle/Condémine. Suite à une recherche de collage, l'amphorique de Vallon a pu être complété de même qu'une bouteille médiévale de Fribourg/Criblet.
- Quelques travaux ont été effectués pour des tiers, à savoir des soclages d'objets, pour le Musée de la Bible et de l'Orient à Fribourg, ainsi que des interventions de conservation d'objets valaisans de Salgesch/Mörderstein.
- Le Service a d'autre part poursuivi sa collaboration avec l'Institut suisse de spéléologie et de karstologie de La Chaux-de-Fonds relative au traitement d'imprégnation et de stabilisation des restes du crâne de «ours 3» mis au jour en juillet 2006 au Bärenloch (Charmey).

6.4 Inventaire du mobilier, collections et Archivage

- S'agissant du prêt d'objets, le Service a été sollicité dans le cadre d'expositions temporaires tenues à Avenches, Bienne, Vallon et Bâle. Des travaux de gestion ont également été effectués sur les objets rentrants, une fois les expositions terminées (expos de Vallon, d'Avenches, de Bienne, expo «Les Lacustres...»).

- La majorité des objets ayant constitué l'exposition permanente du Musée romain de Vallon a été rapatriée, contrôlée et rangée en dépôt.
- Le listing manuel des objets néolithiques du canton de Fribourg conservés dans des musées extra-cantonaux qui avait été établi par Hanni Schwab a été informatisé, afin de rendre ces informations accessibles.
- L'accueil et la collaboration avec différents chercheurs suisses et étrangers a nécessité cette année encore la préparation et la mise à disposition de diverses catégories de matériel archéologique: mosaïques gallo-romaines, pierre ollaire, tabletterie d'Avenches, anneaux protohistoriques en pierre, textiles préhistoriques, etc.
- Le Service a participé à l'enquête de la Confédération concernant l'Inventaire des collections conservées dans les dépôts des services archéologiques cantonaux.
- Après tri et conditionnement, un lot d'archives concernant les sites neuchâtelois fouillés à l'occasion de la 2^e Correction des Eaux du Jura a été remis au service archéologique cantonal de Neuchâtel; un travail de tri et de rangement a également été opéré sur les archives des fouilles réalisés sur le Mont Vully, concernant à la fois l'association Pro Vistiliaco et le service.
- Le service a participé activement à l'élaboration d'un rapport commun à différentes institutions cantonales concernant l'archivage de documents informatiques à valeur patrimoniale.

6.5 Laboratoire photo

- Nombreuses réalisations pour publications, expositions, conférences
- Réalisation d'images dans le cadre du suivi des mosaïques du Musée Romain de Vallon
- Collaboration avec le team graphistes dans le cadre de publications.

7. Autres activités

7.1 Site Web

Constamment enrichi, le site internet du Service n'existe pour le moment qu'en version française.

7.2 Visites guidées

- l'Abri-sous-roche d'Arconciel-la-Souche
- Vallée du Petit Mont
- tumulus hallstattien de Matran/Perru
- fortification celtique de l'oppidum du Vully
- villa romaine de Bösinggen
- Basilique Notre-Dame de Fribourg
- vieille ville de Fribourg

- portes ouvertes sur les sites mésolithique d'Arconciel/La Souche, gallo-romain de Vallon/Sur Dompierre et moyenâgeux du château de Bossonnens
- bâtiment et activités du Service archéologique à Fribourg pour divers groupes et classes d'écoles, visites de fouilles pour groupes et classes d'écoles; visites guidées de l'exposition temporaire
- passeport vacances de la ville de Fribourg et environs.

7.3 Cours et manifestations

- Quatrième collaboration avec la Haute Ecole pédagogique fribourgeoise: «L'histoire d'avant l'Histoire», cours d'introduction à l'archéologie fribourgeoise
- Cours à l'Université de Fribourg sur la préhistoire régionale donné par l'archéologue cantonal
- Cours à l'université de Fribourg sur le Mésolithique donné par le chef de secteur Pré- et Protohistoire
- Cours à l'Université de Genève et à Lausanne (en architecture médiévale) donné par le chef de secteur Moyen Age
- Cours sur l'urbanisme de Fribourg et son architecture médiévale pour une classe d'ingénieurs de la HES (Chef de secteur Moyen Age)
- Cours sur le dessin des objets archéologiques pour les étudiants des universités de Berne, Neuchâtel et Fribourg (Chef de secteur Pré- et Protohistoire)
- Orientation professionnelle (information) pour les futurs étudiants en archéologie
- Organisation d'initiation ludique à la fouille pour les enfants dans le cadre des Ludimaniak d'Estavayer-le-Lac en juin
- Collaboration à la journée de formation continue pour les enseignants germanophones du canton de Fribourg à l'occasion de la présentation du nouveau livre d'histoire «Freiburger Geschicht(e)n»
- Conférences de presse, interviews et présentations à divers colloques donnés par l'archéologue cantonal et les collaboratrices et collaborateurs du Service.

7.4 Exposition/Muséographie et autres

Réalisation de l'exposition temporaire «A>Z. Balade archéologique en terre fribourgeoise/Archäologischer Streifzug durch das Freiburgerland» en collaboration avec l'Association des Amis de l'archéologie, studio KO, Yverdon-les-Bains et Jacquenoudesign à Penthälaz; collaboration à l'animation pédagogique accompagnant ce projet (diverses activités et projet «Les enfants mettent l'archéologie en vitrine»).

Collaboration avec le Musée Romain de Vallon: assistance au montage et au démontage de l'exposition «Vallon: côté JARDIN, côté cour» ainsi que pour le layout du document accompagnant l'exposition jubilaire.

Mise en place de l'exposition archéologique dans le pavillon d'information du Service des Ponts et des chaussées installé à La Tour-de-Trême, à l'occasion de la journée «Portes ouvertes» de la H 189.

Participation à une exposition sur les Gastlosen organisée par le Musée de Charmey.

Collaboration avec l'Association romande des animateurs en préhistoire, invitée d'honneur du Salon des Goûts et Terroirs à Bulle (env. 35 000 visiteurs).

Démontage en vue du remontage et de la mise en valeur d'une partie de la redoute de la porte de Romont, suivi de la planification des marquages de surface et préparation d'une exposition permanente dans la galerie marchande

des futurs multiplex en collaboration avec l'Atelier d'architecture S. Charrière et J.-L. Nordmann.

Collaboration à l'élaboration d'une demande au Fonds national pour le projet d'étude sur la faïence fribourgeoise du XVIII^e siècle, avec comme base les éléments de la manufacture du Passage de la Cour-Robert à Fribourg (fouille 1989), avec la collaboration de l'Institut de minéralogie et pétrographie de l'UNIFR.

Animation par différents conférenciers du Service de nombreuses présentations organisées dans le cadre des apéritifs archéologiques mensuels de l'Association des Amis de l'archéologie ainsi que la prise en charge d'un cycle de 6 conférences dans le cadre de l'exposition temporaire.

XVI. Service des biens culturels

1. Recensements des biens culturels

Les recensements ont pour but d'identifier les objets dignes d'être considérés comme des biens culturels et de donner aux propriétaires et aux autorités chargées de leur protection les informations nécessaires sur la valeur patrimoniale des objets.

1.1 Recensement des biens culturels immeubles

Le recensement constitue l'une des données de base dont les communes doivent tenir compte pour prendre des mesures de protection lors de la révision des plans d'aménagement local. A chaque révision de plans, le recensement pour les communes concernées doit être mis à jour.

Le recensement a été révisé dans 35 localités soit 14 communes: Treyvaux, Gurmels, Villars-sur-Glâne, Kerzers, Vuisternens-dvt-Romont, Rechthalten, La Brillaz, Prévondavaux, Matran, Villorsonnens, La Sonnaz, St-Martin, Marly et Le Flon. Au total, sur près de 11 400 immeubles considérés, 895 ont été recensés et évalués.

Faute de moyens, la rédaction des recensements a été interrompue et le recensement thématique des manoirs et maisons de campagne reporté. 9 immeubles ont fait l'objet de documentation étendue, tous en ville de Fribourg.

Le géoréférencement des 14 755 immeubles recensés dans le canton a été réalisé, ce qui permettra l'accès à l'ensemble des données du recensement via le guichet cartographique de l'Etat de Fribourg.

1.2 Recensement des biens culturels meubles

Le recensement des biens culturels meubles (ou du patrimoine religieux) bénéficie d'une subvention de 27 % de l'Office fédéral de la protection de la population. Le recensement très important de la paroisse d'Estavayer-le-Lac a été terminé, tout comme celui de la crypte du Collège Ste-Croix à Fribourg; des recensements partiels ont été réalisés à Châtel-sur-Montsalvens et à Matran.

Collaborant à quelques dossiers de conservation et restauration, le responsable a participé à la réalisation d'une plaque sur l'église de Nuvilly et rédigé une étude sur le monastère de Montorge à Fribourg.

1.3 «Monuments d'art et d'histoire de Suisse»

Le rédacteur a poursuivi le dépouillement des archives concernant Estavayer-le-Lac et le district de la Broye de façon plus générale. Il a répertorié tous les plans relatifs au corpus étudié conservés aux Archives communales d'Estavayer-le-Lac. Les plus intéressants ont été photographiés. Cette tâche est en voie d'achèvement. Il a poursuivi la visite et l'observation des édifices tant privés que publics. Les informations recueillies sont en cours de classement par thèmes et par édifices dont les plus intéressants seront publiés selon les critères de recherche et rédactionnels des Monuments d'Art et d'Histoire. La

campagne de relevés et de photographies devant illustrer la publication future s'est poursuivie.

2. Mesures de protection

Sur la base des recensements, le Service propose aux autorités compétentes des mesures de protection des biens culturels. Il est également chargé d'établir et de mettre à jour la liste des biens culturels protégés (inventaire).

2.1 Biens culturels immeubles

Le Service collabore avec les communes dans l'exercice de leurs tâches en matière de protection des biens culturels lors de la révision de leur plan d'aménagement local. Le Service a examiné 78 demandes relatives à des pré-études, modifications partielles ou révisions totales de plans d'aménagement local, en examen préalable ou final, et comparé les préavis à l'attention de la Commission des biens culturels ou de son bureau.

2.2 Biens culturels meubles

324 biens culturels appartenant à des paroisses ont été mis sous protection.

2.3 Inventaire

Chaque année, des moyens importants doivent être engagés pour la mise à jour de l'inventaire des immeubles protégés, suite aux approbations de révisions de plans d'aménagement local, aux autorisations de transformation ou démolition, aux fusions de communes et aux changements d'adresses des immeubles.

3. Conservation des biens culturels

Le Service assure la conservation des biens culturels en donnant aux autorités compétentes en matière de permis et d'autorisation les informations utiles à des décisions adaptées et en apportant aux propriétaires des conseils et aides financières.

3.1 Préavis pour demandes de permis

Toutes phases de procédure confondues (consultations hors procédure, demandes préalables, demandes de permis, prises de position après préavis ou après décision), le Service a examiné 1134 demandes, hormis les demandes relatives aux révisions de plans d'aménagement local (voir ci-dessus point 2.1). Les demandes traitées, quant à leur objet, se distribuent de la manière suivante: immeubles protégés ou inscrits au recensement 47 %, immeubles non recensés et nouvelles constructions situées en sites protégés ou dignes de protection 49 %, plans d'aménagement de détail et aménagements routiers 4 %.

3.2 Subventions

L'Etat participe aux frais de conservation et restauration des biens culturels protégés appartenant à des personnes

privées. Il peut également contribuer à ces frais lorsque les biens appartiennent à d'autres personnes. De 1997 à 2001, le montant alloué au budget est passé de 2 000 000 de francs à 1 500 000 francs. Le montant est resté au même niveau jusqu'en 2004. Il a été augmenté à 1 800 000 francs en 2005, à 1 900 000 francs en 2006. Une provision de 1 000 000 de francs a été constituée aux comptes 2005, afin de rétablir un équilibre entre les engagements et les paiements.

Les subventions versées représentent un montant de 2 207 792 francs. Elles concernent 80 objets. Elles ont été destinées pour 91 % à des privés et pour 9 % à des personnes morales de droit public (communes et paroisses).

Les demandes d'octroi de subvention traitées par la Commission des biens culturels représentent un montant total prévu de 2 385 000 francs. Elles concernent 95 objets. Les subventions sollicitées par des privés représentent 87 % du montant total; celles sollicitées par des personnes morales de droit public (communes et paroisses) 13 %. Le montant comprend l'actualisation de la subvention octroyée pour les travaux d'assainissement du site de la Chartreuse de la Valsainte (633 000 francs).

Des subventions fédérales ont été versées pour un montant de 1 237 000 francs. Des subventions fédérales ont été octroyées pour un montant de 1 684 000 francs.

Dans le cadre de la préparation et du suivi des travaux de conservation et restauration, le Service a pris en charge des expertises, analyses et sondages pour un montant d'environ 67 000 francs.

4. Documentation sur le patrimoine

Le Service est chargé d'établir, d'entretenir et de mettre à disposition des chercheurs et du public intéressé une documentation sur le patrimoine culturel fribourgeois.

La section recensement a poursuivi la saisie d'informations d'une petite base de données dite des «auteurs», associée à la base de données du recensement des biens culturels immeubles. Ce travail a pour but de rassembler des informations éparses sur les artistes, les artisans et les maîtres d'ouvrages ayant œuvré dans le canton, informations collectées lors des travaux de documentation et de recensement des immeubles. Ce fichier informatisé contient près de 3500 entrées.

La documentation sur le patrimoine culturel a été complétée. 195 ouvrages ont été acquis pour la bibliothèque de travail qui compte actuellement 10 596 unités. Un travail de classement et tri d'anciennes photographies a été mené durant l'année. Près de 15 000 tirages ont été identifiés et enrichissent désormais la photothèque du Service.

En collaboration avec le Service de probation, la section recensement a accueilli 10 personnes, soit un total de 762 heures de travaux d'intérêt général affectées à la documentation du patrimoine.

5. Publications et actions de sensibilisation

Le Service est chargé de favoriser la connaissance et le respect des biens culturels.

La publication du 17^e numéro de la revue Patrimoine Fribourgeois a dû être reportée en raison d'un manque de ressources en personnel. La cinquième série des fiches sur la ville de Fribourg a paru en automne. Le Service a collaboré à la rédaction d'une plaquette éditée pour l'assemblée générale de Domus Antiqua à Fribourg, d'un ouvrage consacré à Franz Peter Koenig par le MAHF, du Guide artistique de la Suisse, pour le canton de Fribourg.

Le Service a participé à des manifestations et actions visant à sensibiliser le public au patrimoine culturel du canton. Il a en particulier pris en charge l'organisation des Journées européennes du patrimoine 2006 et lancé les Printemps du patrimoine, une manifestation destinée à faire découvrir, en collaboration avec la Société d'histoire du canton de Fribourg, des chantiers de restauration. Divers collaborateurs du Service ont été sollicités pour des visites guidées (à la demande notamment de paroisses, d'offices du tourisme, d'associations consacrées à la protection du patrimoine) ainsi que pour des cours et conférences (à la demande notamment de l'Université, de l'École d'ingénieurs et d'architectes, de la Haute Ecole pédagogique de Fribourg). Près de 8400 personnes ont participé aux visites et conférences.

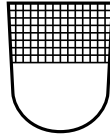
6. Protection des biens culturels en cas de conflits et de crises

La constitution de plusieurs documentations a bénéficié de la subvention de 27 % accordée par l'Office fédéral de la protection de la population: recensement des biens culturels meubles, documentation des collections du Musée gruérien de Bulle, inventaire des archives paroissiales de Romont.

Un cours cantonal de protection des biens culturels a été organisé.

7. Commissions

La Commission des biens culturels a tenu 12 séances; le bureau de la Commission des biens culturels, 46 séances; la Sous-commission des biens culturels mobiliers, 1 séance.



Canton de Fribourg

Compte rendu du Conseil d'Etat
pour l'année 2006

Direction
de la sécurité et de la justice

Imprimerie Saint-Paul, Fribourg 2007

Table des matières

Direction	5	7. Patentes de commerce	23
I. Législation	5	8. Crédit à la consommation	23
II. Instruction d'affaires contentieuses	6	9. Poids et mesures	23
III. Conférences intercantionales des Directeurs	6	V. Service de l'exécution des peines (SEP)	24
I. Police cantonale (POL)	7	1. Personnel	24
1. Ressources humaines	7	2. Dispositions légales	24
2. Activité de la Police cantonale	8	3. Exécution des peines et mesures en 2006	24
3. Événements de l'année 2006	9	4. Recours en grâce	25
4. Domaines particuliers	10	5. Casier judiciaire	25
5. Logistique	11	VI. Service des prisons (SPri)	26
II. Service des affaires militaires et de la protection de la population (SAMPP)	13	1. Personnel	26
A. Organisation du service	13	2. Détenus	26
B. Affaires militaires	13	3. Subsistance	27
C. Protection de la population	16	4. Locaux	27
D. Protection civile	17	5. Occupation des détenus	27
III. Service de la population et des migrants (SPoMi)	21	6. Assistance des détenus	27
1. Personnel et organisation	21	VII. Service de probation (SProb)	28
2. Police des étrangers	21	1. Personnel	28
3. Domaine de l'asile	21	2. Dispositions légales	28
4. Main-d'œuvre étrangère	22	3. Activités	28
5. Passeports et cartes d'identité suisses	22	VIII. Service de la justice (SJ)	30
IV. Service de la police du commerce (SPoCo)	23	A. Collège électoral	30
1. Etablissements publics	23	B. Tribunaux d'arrondissement	30
2. Commerce des boissons	23	C. Barreau	30
3. Loteries et collectes	23	D. Notariat	31
4. Contrôle des cinémas	23	E. Assistance judiciaire en matière civile	31
5. Entreprises de sécurité	23	F. Entraide judiciaire	31
6. Appareils de jeu et salons de jeu	23	G. Bureau de la médiation pénale pour les mineurs	31

IX. Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle (SSFP)	32	XII. Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB)	34
A. Personnel	32	XIII. Ministère public (MP)	34
B. Activités	32	1. Personnel	34
C. Données statistiques	32	2. Affaires pénales	34
X. Service de législation (SLeg)	33	3. Affaires civiles	35
1. Personnel	33	4. Affaires administratives	35
2. Mise en œuvre générale de la nouvelle Constitution	33	5. Remarques générales	35
3. Projets de mise en œuvre de la Constitution	33	6. Statistiques	35
4. Elaboration d'autres projets législatifs	33	XIV. Etablissements de Bellechasse (EB)	36
5. Collaboration à l'élaboration de la législation spéciale	33	XV. Autorité cantonale de surveillance en matière de protection des données (APrD)	36
6. RSF, BDLF, sites Internet et Intranet	34		
7. Divers	34		
XI. Office de la circulation et de la navigation (OCN)	34		

Direction

I. Législation

A. Lois et décrets

Décret du 9 février 2006 modifiant le décret fixant l'effectif des agents de la Police cantonale

Loi du 17 mars 2006 modifiant la loi sur les établissements publics et la danse

Loi du 26 juin 2006 inscrivant le partenariat enregistré dans la législation cantonale

Loi du 26 juin 2006 modifiant la loi sur les appareils de jeu et les salons de jeu

Loi du 6 septembre 2006 modifiant l'organisation judiciaire (justices de paix)

Loi du 4 octobre 2006 modifiant le code de procédure et de juridiction administrative (avance de frais)

Décret du 4 octobre 2006 portant adhésion du canton de Fribourg au concordat sur l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures concernant les adultes et les jeunes adultes dans les cantons latins (concordat latin sur la détention pénale des adultes)

Loi du 6 octobre 2006 sur le Conseil de la magistrature

Loi du 6 octobre 2006 adaptant la loi sur la juridiction pénale des mineurs au droit pénal des mineurs

Loi du 6 octobre 2006 modifiant le code de procédure pénale

Décret du 3 novembre 2006 relatif à la construction d'un bâtiment destiné à l'exécution anticipée des peines et d'une salle de sport ainsi qu'au réaménagement des ateliers sécurisés, sur le site des Etablissements de Bellechasse

B. Ordonnances et tarif

Ordonnance du 24 janvier 2006 déléguant à la commune de Corminbœuf la compétence d'infliger des amendes d'ordre

Ordonnance du 24 janvier 2006 déléguant à la commune de Givisiez la compétence d'infliger des amendes d'ordre

Ordonnance du 24 janvier 2006 déléguant à la commune de Granges-Paccot la compétence d'infliger des amendes d'ordre

Ordonnance du 31 janvier 2006 modifiant le tarif des impôts sur les bateaux

Ordonnance du 28 mars 2006 modifiant l'arrêté d'exécution de la loi d'application de la législation sur la circulation routière

Ordonnance du 27 juin 2006 modifiant le règlement d'exécution de la loi sur les établissements publics et la danse

Ordonnance du 29 août 2006 déléguant à la commune de Fribourg la compétence d'infliger des amendes d'ordre

Ordonnance du 29 août 2006 déléguant à la commune de Marly la compétence d'infliger des amendes d'ordre

Ordonnance du 29 août 2006 déléguant à la commune de Villars-sur-Glâne la compétence d'infliger des amendes d'ordre

Ordonnance du 29 août 2006 déléguant à la commune de Bulle la compétence d'infliger des amendes d'ordre

Ordonnance du 29 août 2006 déléguant à la commune de Gruyères la compétence d'infliger des amendes d'ordre

Ordonnance du 29 août 2006 déléguant à la commune de Morat la compétence d'infliger des amendes d'ordre

Ordonnance du 29 août 2006 déléguant à la commune de Romont la compétence d'infliger des amendes d'ordre

Ordonnance du 29 août 2006 déléguant à la commune d'Estavayer-le-Lac la compétence d'infliger des amendes d'ordre

Ordonnance du 29 août 2006 déléguant à la commune de Châtel-St-Denis la compétence d'infliger des amendes d'ordre

Ordonnance du 12 septembre 2006 modifiant le règlement d'exécution de la loi sur les appareils de jeu et les salons de jeu

Ordonnance du 10 octobre 2006 supprimant les sections militaires

Ordonnance du 30 octobre 2006 modifiant le tarif concernant les indemnités allouées aux défenseurs en matière d'assistance judiciaire au civil et au pénal et d'aide aux victimes d'infractions

Ordonnance du 30 octobre 2006 modifiant le tarif des dépens en matière civile

Ordonnance du 7 novembre 2006 sur le partenariat enregistré

Tarif du 14 novembre 2006 des contributions de remplacement et de rachat applicables en 2007 pour les abris de la protection civile

Ordonnance du 28 novembre 2006 fixant l'indice moyen du coût de contribution applicable en 2007 pour l'assurance des bâtiments

Ordonnance du 28 novembre 2006 fixant le taux des primes et des surprimes de l'assurance des bâtiments pour 2007

Ordonnance du 5 décembre 2006 modifiant l'ordonnance sur l'asile

Ordonnance du 5 décembre 2006 fixant le prix de pension des détenus, des condamnés et des internés aux Etablissements de Bellechasse

Règlement du 12 décembre 2006 des prisons

Ordonnance du 12 décembre 2006 concernant l'application des sanctions pénales

Ordonnance du 12 décembre 2006 sur l'exécution du travail d'intérêt général (OTIG)

Ordonnance du 12 décembre 2006 concernant l'exécution des peines sous la forme de journées séparées

Ordonnance du 12 décembre 2006 concernant la Commission consultative de libération conditionnelle et d'examen de la dangerosité

Ordonnance du 19 décembre 2006 adoptant la recommandation concernant la liste des établissements pour l'exécution des sanctions pénales privatives de liberté ou à titre anticipé

Ordonnance du 19 décembre 2006 adoptant la recommandation relative aux conditions et aux modalités d'application du plan d'exécution de la sanction pénale ou à titre anticipé

Ordonnance du 19 décembre 2006 adoptant la recommandation relative à la rémunération et aux indemnités versées aux personnes placées dans les établissements concordataires

Ordonnance du 19 décembre 2006 adoptant la recommandation relative à l'exécution des peines sous la forme de la semi-détention

Ordonnance du 19 décembre 2006 adoptant la recommandation concernant l'organisation de la formation de base et continue, des études, de la formation professionnelle et du perfectionnement des personnes détenues

Ordonnance du 19 décembre 2006 adoptant la recommandation concernant l'octroi d'autorisations de sortie aux personnes condamnées adultes et jeunes adultes

Ordonnance du 19 décembre 2006 adoptant la recommandation concernant le travail externe ainsi que le travail et le logement externes

Ordonnance du 19 décembre 2006 concernant des mesures contre la violence lors de manifestations sportives

II. Instruction d'affaires contentieuses

1. La Direction prend les décisions que la législation place dans sa compétence. Elle traite aussi, sur la base de l'article 116 al. 1 CPJA, des recours contre des décisions prises par ses services lorsque la loi ne prévoit pas un recours direct au Tribunal administratif. La situation de ces recours pour 2006 est la suivante:

Recours déposés	47
dont	
Admis	0
Rejetés	16
Sans objet vu retrait de la décision ou retrait du recours	18
Irrecevables	6
Encore pendants à la DSJ au 1 ^{er} janvier 2007	7

Ces recours concernent les services suivants: Police cantonale, Service des affaires militaires et de la protection de la population, Service de la police du commerce, Service de l'exécution des peines, Etablissements de Bellechasse. A remarquer qu'une décision rendue sur recours par la Direction en 2005 a fait l'objet d'un recours au Tribunal administratif; ce recours est encore pendant au 1^{er} janvier 2007.

2. La Direction instruit les cas de responsabilité civile concernant les actes de ses agents (loi du 16 septembre 1986 sur la responsabilité civile des collectivités publiques et de leurs agents et cas de responsabilité découlant du droit fédéral). Les déterminations sont prises par le Conseil d'Etat ou, dans certains cas, par la Direction (requêtes périmées, requêtes d'indemnités de moins de 3000 francs). La situation est à cet égard la suivante:

Requêtes déposées en 2006	4
Requêtes liquidées en 2006	
a) par une détermination de la Direction	3
b) par une détermination du Conseil d'Etat	1
Requêtes encore pendantes au 31 décembre 2006	2

Une détermination du Conseil d'Etat de 2006 a fait l'objet d'une action au Tribunal administratif; cette action est toujours pendante.

3. La Direction instruit aussi les requêtes concernant certains chefs de responsabilité de droit fédéral. Au 31 décembre 2006, l'instruction de trois cas de responsabilité mettant en cause des membres d'autorités tutélaires est pendante. Par ailleurs, deux requêtes concernant les offices des poursuites ont été déposées en 2006. Au 31 décembre 2006, un cas a été liquidé et l'instruction d'un autre cas est encore pendante.

III. Conférences intercantionales des Directeurs

A. Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP)

1. La CCDJP, présidée par le conseiller d'Etat Markus Notter (ZH), a tenu deux séances plénières, le 6 avril à Berne et les 9 et 10 novembre 2006 à Zoug.

2. Elle a traité en particulier des sujets suivants:

- Sur le plan des relations internationales: mise en œuvre des accords de Schengen/Dublin dans différents domaines (sécurité aux frontières et dans les zones frontalières; centres de coopération policière avec les pays voisins); mesures d'organisation en vue du Championnat d'Europe de football (Euro 2008)

- Approbation:

- de l'accord administratif IKAPOL relatif à la collaboration entre la Confédération et les cantons pour la sécurité intérieure;

- du contrat-cadre entre les cantons et le Centre suisse de formation pour le personnel pénitentiaire à Fribourg;
- du nouveau contrat pour l'Institut suisse du fédéralisme à Fribourg;
- du programme de la fondation Drosos pour la formation dans les établissements pénitentiaires;
- du nouveau concept de la statistique policière de la criminalité.
- Harmonisation des règles régissant la surveillance des entreprises privées de sécurité
- Préparation d'une nouvelle campagne de lutte contre la pornographie infantile sur Internet
- Recommandation aux cantons d'introduire les nouvelles munitions à expansion contrôlée
- Asile: le dialogue critique entre les cantons et la Confédération s'est poursuivi; les cantons s'opposent aux transferts de charges proposés par la Confédération, qui augmenteraient considérablement les dépenses des cantons.

B. Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux des affaires militaires et de la protection civile (CDMP)

La CDMP, présidée par le Conseiller d'Etat Ernst Hasler (AG), a tenu son assemblée annuelle le 5 mai 2006 à Maienfeld.

A l'issue de la partie statutaire de l'assemblée, la Conférence s'est fait informer sur les objets suivants:

- Le chef du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) a présenté un état des lieux politique sur la suppression des arsenaux cantonaux, le plan de développement de l'armée 2008–2011 et la mise en place d'un nouveau système de coopération nationale pour la sécurité.
- Le directeur de l'Office fédéral de la protection de la population a informé sur l'avance des travaux engagés dans les domaines de l'aide en cas de catastrophe, du réseau de radio de sécurité Polycom et du projet national de protection atomique, biologique et chimique.
- Enfin, le directeur d'Armasuisse, a exposé le concept de liquidation des immeubles propriétés du DDPS. Il en ressort notamment que les collectivités publiques intéressées à des acquisitions d'immeubles auront la priorité sur les acquéreurs privés dans l'ordre suivant: Confédération – cantons – communes – privés. En Suisse romande, quelque 190 ouvrages militaires sont concernés par cette mise en vente.

I. Police cantonale (POL)

1. Ressources humaines

1.1 Effectif au 31.12.2006

	Agent-e-s	Aspirant-e-s	Auxiliaires	Civil-e-s	Apprenti-e-s	Total
Commandement, et services généraux	41	24	2	49	3	119
Gendarmerie	296	–	19	13	2	330
Police de sûreté	82	–	–	10	–	92
Total	419	24	21	72	5	541

1.2 Mouvement de l'effectif

	Agent-e-s	Aspirant-e-s	Auxiliaires	Civil-e-s	Total
Engagements	2	25	1	13	41
Départs à la retraite	7	–	–	1	8
Démissions	11	1	–	8	20

1.3 Formation et formation continue

Le 5 janvier 2006, 25 personnes ont intégré l'école d'aspirants de police (EAP), à savoir 19 aspirants gendarmes (dont quatre femmes) et six aspirants inspecteurs (dont trois femmes). En cours d'année, un aspirant gendarme a démissionné. Au terme de leur année de formation, les 24 aspirants ont tous passé avec succès les examens pour l'octroi du brevet fédéral de policier. Cette session d'examens fédéraux était organisée pour la deuxième année consécutive pour la Police cantonale fribourgeoise.

L'EAP 2007, qui a débuté le 4 janvier 2007, compte 23 aspirants, soit seize aspirants gendarmes (dont sept femmes) et sept aspirants inspecteurs (dont trois femmes).

Parallèlement, sur la base du concept général de formation continue élaboré en 2002, le centre de formation a organisé, en 2006, des journées de séminaire pour les diverses catégories de cadres (officiers, sous-officiers supérieurs, chefs et sous-chefs de groupe). Parmi les thèmes traités, une place importante a été réservée à l'appréciation de la situation et à la donnée d'ordre, à la gestion d'événements majeurs, ainsi qu'à divers aspects juridiques en lien avec l'activité ordinaire.

En plus, un cours de répétition a été dispensé au profit de 23 agents et agentes de la gendarmerie. Les thèmes traités étaient l'enquête judiciaire, la culture d'entreprise, la tactique de police, la sécurité personnelle, ainsi qu'une approche juridique de divers aspects pratiques.

Différents autres cours à but formatif ont été dispensés pendant l'année 2006 aux agents et agentes de la Police cantonale, en particulier trois entraînements de tir (pour

tous), deux cours de répétition portant sur la sécurité personnelle (utilisation du bâton tactique et self-défense; suivi par 220 personnes), ainsi qu'un cours informatique (application Zéphyr; suivi par 126 personnes). De plus, tous les agents et agentes de la Police cantonale ont, lors d'une journée de formation spéciale, été instruits aux nouvelles règles en matière de circulation routière, ainsi que sur la modification de la partie générale du code pénal suisse. Ils ont également suivi une demi-journée de cours sur le thème du débriefing.

Le personnel de la Police cantonale a, par ailleurs, été inscrit pour le suivi de cours externes, tout particulièrement pour des enseignements dispensés par l'Institut suisse de police (ISP) ou sous le contrôle de l'Etat de Fribourg.

En résumé, en 2006, chaque collaborateur et collaboratrice de la Police cantonale a suivi, en moyenne, sept jours de formation continue.

En outre, parallèlement à son rôle de coordinateur interne, le centre de formation a organisé différents cours au profit des partenaires de la Police cantonale, en particulier les agents et agentes des polices locales, le personnel de la Chambre pénale des mineurs et les sapeurs-pompier.

2. Activité de la Police cantonale

2.1 Affaires traitées

	2005	2006
Rapports de police établis	20 364	21 056
Événements traités	54 620	74 993
Plaintes pénales enregistrées	10 444	11 217
Réquisitions traitées	28 361	34 757
Appels téléphoniques entrants	150 460	165 565
dont des appels sur un numéro d'urgence	90 032	91 235
Alarmes avec intervention	943	994
soit pour incendie	218	264
soit pour effraction/agression	725	730
Transports de détenus et prévenus	4 556	4 070
soit dans le canton	3 627	3 413
soit hors canton	929	657
Identifications par le SIJ	305	285
soit par empreintes digitales	92	88
soit par ADN	134	132
soit par traces de semelles	79	65
Relations par ADN	179	135
soit internes	18	26
soit avec d'autres cantons	161	109
Prises ADN sur la personne	941	869
Effacements de profils ADN	–	27

2.2 Arrestations

	2005		2006		Total	
	CH	Etr.	CH	Etr.	2005	2006
Gendarmerie	54	176	49	150	230	199
Police de sûreté	76	100	35	115	176	150
Total	130	276	84	265	406	349

2.3 Circulation et navigation

En matière de lutte contre l'alcool au volant, l'activité de la Police cantonale en 2006 s'est principalement focalisée sur un renforcement des contrôles routiers et une présence sur la route fondée sur le slogan «plus de présence, moins de victimes».

Concrètement, il a été procédé pour l'année 2006 au nombre suivant de contrôles d'alcoolémie, étant souligné que ceux-ci pouvaient être systématiques (contrôle de tous les conducteurs) ou ponctuels (sur la base d'indices d'ivresse):

	Nombre de contrôles		Conducteurs en état d'ivresse	
	2005	2006	2005	2006
Janvier	2 858	2 289	3,1 %	4,19 %
Février	1 815	3 131	4,4 %	4,50 %
Mars	984	2 184	10,2 %	5,49 %
Avril	917	1 643	10,1 %	5,10 %
Mai	1 795	2 163	7,2 %	6,97 %
Juin	1 767	1 186	6,4 %	8,67 %
Juillet	1 599	1 292	5,9 %	6,73 %
Août	2 659	2 097	5,6 %	6,34 %
Septembre	2 347	1 504	5,4 %	7,51 %
Octobre	2 391	1 611	5,2 %	6,01 %
Novembre	1 445	1 606	6,8 %	4,79 %
Décembre	1 568	1 514	5,3 %	3,96 %
Total	22 145	21 220	5,8 %	5,7 %

Pour le surplus, en matière de circulation et de navigation, il est souligné ce qui suit:

Districts	Nombre d'accidents		Nombre de blessés		Nombre de tués	
	2005	2006	2005	2006	2005	2006
Sarine	686	688	391	332	3	1
Singine	207	212	125	149	1	1
Gruyère	276	239	171	163	8	5
Lac	176	144	128	81	1	1
Glâne	72	71	45	49	1	1
Broye	94	100	52	67	0	2
Veveyse	68	80	43	51	0	0
Total	1 579	1 534	955	892	14	11

	2005	2006
Saisies du permis de conduire	1 112	1 147
Conducteurs empêchés de prendre la route	59	45
Contrôles de vitesse	2 452	2 780
Fuites après accident	417	491
Découvertes de conducteurs ayant pris la fuite après accident	74	79
Montant des amendes d'ordre encaissé	Fr. 3 237 328	Fr. 4 235 873
Entreprises de transport contrôlées	71	25
Accompagnements de transports spéciaux	165	140
Accidents de navigation	1	0
Aides apportées aux navigateurs ou nageurs en difficulté	3	10
Engagements du groupe des plongeurs	7	7

2.4 Stupéfiants

	2005	2006
Personnes dénoncées	1 326	1 265
dont des femmes	424	126
dont des mineurs	206	143
dont des trafiquants purs	67	62
dont des trafiquants consommateurs	176	171
Stupéfiants séquestrés		
haschisch (en grammes)	12 193	55 795
marijuana (en grammes)	40 720	278 250
héroïne (en grammes)	591	550
cocaïne (en grammes)	440	873
pastilles thai, LSD, ecstasy, amphétamines	1 357	835
Morts par surdose	4	5
Vols par effraction et tentative dans des pharmacies et hôpitaux	31	18

S'agissant de la culture du chanvre, il est souligné ce qui suit:

	2005	2006
Champs	11 (superficie de 80 000 m ²)	10 (superficie d'env. 40 000 m ²)
dont en Sarine	1	1
dont en Singine	6	7
dont en Glâne	0	0
dont en Gruyère	0	0
dont en Lac	3	2
dont en Broye	1	0
dont en Veveyse	0	0
Quantité de chanvre séquestré	–	900 kg (détruit immédiatement)
Enquêtes pénales	–	2

3. Événements de l'année 2006

3.1 Affaires judiciaires particulières traitées par la police de sûreté

Dans le courant de l'année 2006, la police de sûreté a notamment procédé à des investigations importantes suite aux événements marquants suivants:

Homicides	Grattavache	Le 30 mai, un enfant de 18 mois est tué par sa maman.
	Bulle	Le 3 juin, une personne est tuée par arme à feu.
	Vuisternens-devant-Romont	Le 3 décembre, une jeune dame est tuée par son ex-ami, lequel lui a asséné des coups de couteau en grand nombre.
Vols par effraction	Estavayer-le-Lac	Dans le cadre d'une enquête pour infractions d'ordre patrimonial, arrestation d'une fillette de 8 ans, de ses parents, ainsi que des cinq

autres enfants de la famille. Lors des investigations, découverte d'un grand nombre d'objets dérobés (bijoux, appareils informatiques, etc.) provenant d'environ 40 vols commis au cours d'une période de 2 mois.

Marly
Soustraction de matériel militaire, notamment des armes. Après identification et interpellation des auteurs, tout le matériel dérobé a pu être récupéré et restitué à son détenteur légitime, l'armée suisse.

Incendie
Estavayer-le-Lac
Immeuble incendié volontairement, avec de multiples foyers dénombrés dans le cadre de l'enquête. Identification de l'auteur rendue possible notamment par la découverte de traces biologiques.

Stupéfiants
Canton
Démantèlement d'un réseau de trafiquants albanophones s'adonnant à la vente d'héroïne et de cocaïne, ainsi qu'à l'importation d'héroïne.
Canton
Arrestation de deux dealers albanais très actifs dans la vente d'héroïne et de cocaïne.

Atteintes à l'intégrité sexuelle
Canton
Nombreuses enquêtes consécutives à des dénonciations de victimes pour des actes d'ordre sexuel à l'endroit de personnes mineures et de personnes incapables de discernement ou de résistance.

Prévention des infractions
Visite par la brigade des mineurs (BMI) de 223 classes primaires (soit 4256 élèves), et environ 200 élèves des différents cycles d'orientation du canton de Fribourg.

3.2 Engagement hors canton

En 2006, la Police cantonale est intervenue hors du territoire fribourgeois à une seule reprise (deux en 2005). Cette intervention était consécutive à la demande d'entraide de la Confédération helvétique, pour le World Economic Forum (WEF), à Davos, du 25 au 30 janvier 2006.

3.3 Actions de prévention

01.01 – 31.12
La ceinture pour la vie
Contrôles sur l'entier du réseau routier cantonal sur le port de la ceinture de sécurité.

01.01 – 31.12	TECO	Contrôles relatifs à l'utilisation illicite du téléphone portable au volant.
02.05 – 31.05	«2 roues – 1 vie»	Opération effectuée principalement à l'intérieur des localités, avec interception des motards en infraction et distribution d'une brochure traitant du comportement adéquat et des dangers de la circulation.
Juin – juillet	Action deux-roues «Task Force»	Contrôles de vitesse ciblés sur les routes régulièrement fréquentées par les motards, avec poste d'interception, après annonce par le biais des médias.
21.08 – 08.09	Rentrée scolaire	Surveillances des passages de sécurité pour piétons, avec contrôles de vitesse à proximité des écoles ou sur les voies empruntées par les écoliers. Des contrôles axés sur le non-port de la ceinture de sécurité complétaient cette action.
22.09	A pied à l'école	Effort préventif pour encourager les enfants à se rendre à pied à l'école.
27.11 – 11.12	Eclairage	Contrôles de l'éclairage des véhicules et de l'utilisation des phares antibrouillard.

4. Domaines particuliers

4.1 Gens du voyage

Dans le courant de l'année 2006, l'intervention de la Police cantonale a été sollicitée à 53 reprises lors de l'arrivée et de l'installation des gens du voyage (en 2005, 75 interventions). Ces personnes sont demeurées 168 jours sur le territoire fribourgeois. En l'absence de tout terrain directement affecté à l'accueil des gens du voyage, il est chaque fois procédé, pour déterminer le lieu de séjour, à une négociation entre les intéressés, les autorités (communales et/ou préfectorales) et, le cas échéant, le propriétaire des lieux. Ces discussions sont généralement menées par un officier de police judiciaire.

4.2 Protection de personnalités

Le groupe d'intervention (GRIF) a effectué 23 services de protection rapprochée en 2006 (en 2005, 25 services), dont trois à l'endroit de représentants des autorités fédérales ou de personnalités étrangères en visite en Suisse (en 2005, six services).

4.3 Refoulement à l'étranger

En 2006, la Police cantonale a procédé à huit reprises (en 2005, cinq reprises) à l'escorte de ressortissants étrangers

expulsés du territoire helvétique à destination de leur pays d'origine. A noter que huit agents et agentes (en 2005, trois agents et agentes) ont été spécialement formés auprès de l'Institut suisse de police (ISP) pour l'exécution de ces refoulements.

4.4 Chiens de police

	2005	2006
Nombre de chiens	13	16
dont polyvalents	6	8
dont formés à la recherche de personnes	1	1
dont en formation	3	4
Nombre d'engagements	333	500
dont des arrestations et/ou découvertes d'objets dérobés	33	36
dont des perquisitions par des spécialistes drogue	101	109
dont des recherches de personnes	60	52
dont des fouilles préventives par des spécialistes des explosifs	2	2

Les chiens drogue ont contribué à la découverte des quantités suivantes de stupéfiants, en plus d'un montant total de 18 230 francs et 1185 euros.

	2005	2006
Cocaïne	159 g	65 g
Haschisch	4 462 g	52,5 g
Marijuana	8 207,5 g	12 492,2 g
Héroïne	–	26,5 g
Chanvre	87 g	550 g
Speed	–	15,2 g
Amphétamine	–	127 pièces
Ecstasy	84	520 pièces

4.5 Cellule «relations humaines»

En mai 2006, l'ensemble du personnel policier a suivi un module de formation continue consacré aux compétences sociales.

Le responsable de la cellule «relations humaines» a apporté son concours au groupe de travail chargé d'étudier l'éventuelle création d'une unité mobile d'urgences sociales (postulat n° 282.05).

En matière d'organisation en cas de catastrophe (ORCAF), la cellule «relations humaines», qui participe à la conduite de la cellule «accueil psychologique de l'ORCAF», a été certifiée et reconnue par le RNAPU (réseau national d'aide psychologique d'urgence).

4.6 Education routière

Le secteur de l'éducation routière a notamment eu, au cours de l'année 2006, les activités suivantes:

	2005	2006
Leçons de circulation dans les écoles et instituts	1 152	1 257
Formation des patrouilleurs scolaires enfants	1 598	1 453

	2005	2006
Formation des patrouilleurs scolaires adultes	474	481
Examens pour obtention du permis de conduire (nombre de personnes)	1 291	1 697
Cours d'éducation pour mineurs dénoncés pour infractions à la LCR	11	13

4.7 Bureau des armes et explosifs (BAE)

L'activité du BAE pour 2006 a été la suivante:

	2005	2006
Autorisations d'achat d'armes	221	222
Autorisations exceptionnelles d'achat d'armes	59	47
Autorisations spéciales de chasse ou de tir à l'étranger	16	21
Attestations en vue de l'utilisation de matières explosibles	–	6
Autorisations de vente d'engins pyrotechniques	113	110
Permis d'acquisition de matières explosives	11	16
Permis de port d'armes	56	55
Demandes refusées (acquisition et port d'armes)	1	0

4.8 Service de presse

Le service de presse et de prévention, en 2006, s'est particulièrement engagé pour le lancement, puis l'actualisation régulière, du site Internet de la Police cantonale (www.policefr.ch ou www.polizeifr.ch). A fin décembre 2006, 226 visites étaient effectuées quotidiennement sur le site Internet. Celui-ci a également permis la diffusion de diverses campagnes de prévention, comme «click it», «vols dans les véhicules», «attention aux pickpockets» et «voir et être vu».

Parallèlement, le service de presse a contribué au développement d'un nouveau logo de la Police cantonale et surtout à sa diffusion. Il a aussi prêté main forte à la conception et la réalisation d'un film et d'une brochure présentant les principales activités policières.

Le service de presse et de prévention a aussi été présent lors de diverses manifestations régionales ou locales, tout particulièrement lors des foires de Plaffeien, Tifers et de Düdingen.

Dans le cadre de son activité de communication avec les médias, le service de presse de la Police cantonale a notamment apporté son concours pour la gestion des événements suivants:

03.03	Décès d'une jeune femme suite à l'effondrement d'un échafaudage par l'effet du vent, à Fribourg
28.03	Effondrement d'un plafond dans le bâtiment de la Poste, à Fribourg
10-12.04	Fortes intempéries dans le canton
10.04	Collision train-camion, avec produits toxiques

23.04	Décès d'un jeune homme (mineur), écrasé par un monument funéraire (marbre), au cimetière de Bulle
23.06	Importante pollution au purin à Avry-devant-Pont
13.09	Emanations de chlore d'une entreprise, à Châtel-St-Denis
20.09	Viol en bande à Bulle
06.11	Agression d'un groupe de jeunes gens sur un employé de la ville de Fribourg
18.12	Suicide d'un père, entraînant sa petite fille dans la mort

Durant l'année 2006, le service de presse a également organisé des conférences de presse et offert la possibilité aux médias de prendre part à diverses manifestations particulières, dont notamment celles-ci:

24.01	Point presse sur la campagne de prévention suisse en matière de cybercriminalité
24.02	Conférence de presse annuelle, avec présentation des données statistiques 2005
13.03	Conférence de presse pour la présentation du nouveau logo de la Police cantonale, du nouvel uniforme de police et du nouveau site Internet
12.04	Point presse pour la campagne de prévention des accidents dans l'Intyamont
25.04	Point presse pour la présentation du GRIF et de ses activités
26.05	Journée des parents de l'EAP
02.08	Traversée du Lac de Morat
16.08	Campagne de prévention «rentrée scolaire»
12.09	Point presse pour la présentation du concours de dessins organisé par la brigade des mineurs (BMI) sur le thème «respect et responsabilité»
15.12	Assermentation de l'EAP 2006.

En outre, le service a donné et/ou organisé une cinquantaine de conférences, visites ou séances d'information (personnes âgées, victimes de cambriolages, entreprises privées, écoles, pompiers). Il a aussi soutenu une trentaine d'étudiants pour rédiger des travaux (exposés, séminaires) portant sur divers aspects du métier de policier ou alors sur la criminalité dans le canton de Fribourg. Enfin, le service de presse de la Police cantonale a présenté un module de formation continue pour les journalistes.

5. Logistique

5.1 Informatique et télécommunication

Au cours de l'année 2006, les travaux suivants ont notamment été réalisés:

- études diverses dans le cadre du projet national Polycocom;

- installation d'un processus d'authentification par une PKI (Public Key Infrastructure), pour la sécurité informatique, sur la base des exigences des services de la Confédération;
- intégration de la signature électronique pour la messagerie Outlook;
- cryptage sur le canal radio de la Police cantonale réservé à des usages spécifiques;
- migration des bases de données policières (Zéphyr) et adaptation du module «rédaction des rapports»;
- automatisation pour l'établissement des rapports lors d'excès de vitesse constatés par des radars;
- mise en place du SSO-Portal (accès central aux applications de la Confédération);
- remplacement du central téléphonique de Granges-Paccot, ainsi que du système téléphonique du CEA;
- analyse détaillée de l'intégration du système d'alarme téléphonique dans le système d'aide à l'engagement du CEA;
- remplacement du système d'alarme téléphonique à usage de l'ORCAF.

5.2 Véhicules

Le parc des véhicules de la Police cantonale est constitué comme suit:

	2005	2006
Voitures	166	167
Motos	16	11
Bateaux	5	5

5.3 Intendance

Le secteur de l'intendance a notamment réalisé les activités suivantes en 2006:

- dans le bâtiment de la Police cantonale sis Place Notre-Dame 2, à Fribourg, mise en place de mesures sécuritaires complémentaires (limitation des accès à la zone carcérale par un système de contrôle biométrique);
- pré-étude en vue du renforcement des mesures de protection sur les centres d'intervention de gendarmerie (CIG);
- études et établissement des plans dans le cadre du projet de construction du poste de police de Fribourg, à la Rue des Pilettes;
- études dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment pour le commandement de la Police cantonale et divers autres secteurs;
- déménagement des agents du poste de Fribourg/La Grenette à la Route-Neuve, à Fribourg;
- travaux divers de réfection dans les postes de campagne de Cheyres, Prez-vers-Noréaz et Châtonnaye;
- étude pour un nouveau poste de police à Cugy;
- établissement d'un concept de transmission des images vidéo depuis les trois centres d'intervention de gendarmerie (CIG) vers le CEA;
- étude et modification des systèmes sécuritaires (incendie – prise otage) des prisons de Bulle et de Romont.

5.4 Habillement, équipement et armement (HEA)

Pour l'année 2006, les réalisations suivantes sont en particulier mentionnées:

- adoption du nouvel uniforme UNIMATOS, dont les agents (policiers) sont équipés depuis le printemps 2006;
- adoption du nouvel uniforme UNIMATOS, dont les auxiliaires de police (hôtesses et convoyeurs) sont équipés depuis l'été 2006;
- s'agissant de l'habillement des policiers, poursuite des travaux et réflexions dans le cadre de la commission intercantonale UNIMATOS (cantons romands, Berne et Tessin);
- analyse pour l'équipement des policiers avec une nouvelle arme de service (Glock 19), dont les moniteurs de tir, les agents du GRIF et les aspirants de police ont été équipés pour une phase de test;
- assainissement de la cave de tir de précision;
- nouvelle installation et réorganisation du local MO.

5.5 Comptabilité

Le service de comptabilité de la Police cantonale a établi 18 122 factures pour l'année 2006, (18 074 en 2005) sur la base de l'arrêté du 22 décembre 1987 concernant les émoluments de la Police cantonale (RSF 551.61). Un chiffre d'affaires de CHF 3 646 971.20 (CHF 3 528 280.00 en 2005) a été réalisé.

II. Service des affaires militaires et de la protection de la population (SAMPP)

A. Organisation du service

Suite à la démission de M. Laurent Verdon, le Bureau des demandes de dispenses de service a été repris par M. Michel Müller (50 %) et par M^{me} Christiane Sieber (50 %).

Suite à la suppression des sections militaires, les activités des chefs de section ont été reprises par l'arrondissement militaire. Celui-ci a pu disposer à cet effet d'un demi-poste de travail supplémentaire, transféré du bureau de la taxe d'exemption.

L'effectif global du SAMPP, à savoir 30,6 EP, n'a dès lors, pas subi de modification en 2006.

B. Affaires militaires

1. Activités particulières

Le SAMPP s'est chargé du remplacement des 28 collaborateurs cantonaux concernés par la fermeture de l'arsenal de Fribourg, survenue à fin 2006. 27 collaborateurs ont pu être replacés; une collaboratrice a renoncé à un nouvel engagement.

Le SAMPP s'est renseigné auprès du commandant des Forces terrestres au sujet de l'avenir des places d'armes de Fribourg et de Drogens. Malgré les nouveaux développements programmés pour notre armée, l'occupation des places d'armes respectivement par les troupes de ravitaillement/évacuation et de transport est garantie à long terme.

S'agissant de la place d'armes de Fribourg, une nouvelle convention pour l'exploitation de la place d'armes est actuellement en préparation.

Le SAMPP a organisé la réunion annuelle de la Conférence suisse des responsables cantonaux des affaires militaires et de la protection de la population. Cette réunion, organisée à Charmey et suivie par de nombreux cadres de l'armée et de l'administration fédérale, s'est bien déroulée.

2. Marche du service

2.1 Promotions d'officiers

88 officiers fribourgeois ou domiciliés dans le canton ont été promus par le Conseil fédéral ou par le Département de la défense, de la protection de la population et des sports, soit:

- 8 colonels
- 15 lieutenants-colonels
- 19 majors
- 11 capitaines
- 13 premiers-lieutenants
- 22 lieutenants.

2.2 Service d'instruction des formations

En 2006, 1578 demandes ont abouti à 1200 déplacements de service (76 %) ainsi qu'à 378 refus (24 %).

Les motifs des demandes de déplacements de service accordés sont les suivants:

Apprentissage	3,7 %
Etudes	43,3 %
Professionnel	26,1 %
Perfectionnement professionnel	7,0 %
Séjour à l'étranger	4,8 %
Raison médicale	10,5 %
Autres raisons	4,6 %

2.3 Tirs hors service

2.3.1 Commission cantonale de tir – Suppression de la sous-commission de tir 5 FR

Suite aux fusions de communes et à la fermeture de 25 installations de tir non conformes au sens de l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit, le nombre des sociétés de tir et des installations de tir à 300 m a fortement régressé.

Cette régression a entraîné une diminution de l'activité exercée par les sous-commissions de tir. En vue de la démission du président de la sous-commission de tir 5 FR, annoncée pour la fin 2006, la suppression de la sous-commission 5 FR et une nouvelle répartition des tâches entre les autres sous-commissions ont été décidées. Les sociétés de tir du district de la Glâne ont été réparties au sein de la sous-commission de tir 1 FR (Sarine) et celles de la Veveyse au sein de la sous-commission de tir 3 FR (Gruyère).

La commission cantonale de tir comprend désormais cinq sous-commissions de tir, soit:

Sous-commission de tir 1 FR (Sarine)

Sous-commission de tir 2 FR (Singine)

Sous-commission de tir 3 FR (Gruyère)

Sous-commission de tir 4 FR (Lac)

Sous-commission de tir 5 FR (Broye)

2.3.2 Mutations au sein de la commission cantonale de tir

Sous-commissions	Démissions au 31.12.2006	Nomination au 1.1.2007
1 FR Sarine	maj Laurent Verdon	
5 FR Glâne-Veveyse	maj Jean-Marc Guenat	
6 FR Broye	maj Jacques Chassot	cap Yvan Bächler

2.3.3 Participation aux exercices fédéraux

	Tir au fusil à 300 m		Tir au pistolet	
	Tir obligatoire Tireurs	Tir en campagne Tireurs	Programme fédéral Tireurs	Tir en campagne Tireurs
2006	9 453	6 052	838	1 669
2005	10 287	6 319	855	1 613
2004	11 424	6 542	838	1 574

Nombre des jeunes tireurs

2006	758
2005	874
2004	895

2.3.3 *Dispenses des tirs obligatoires*

2006	147
2005	209

2.4 *Affaires disciplinaires et pénales*

1028 (1629 en 2005) enquêtes pour défaut au tir obligatoire ont abouti à 682 (772) décisions disciplinaires.

Onze (dix) recours contre ces décisions ont été traités par la Direction de la sécurité et de la justice. Sept ont été rejetés et quatre jugés irrecevables.

32 conscrits francophones ont été punis disciplinairement pour un premier défaut au recrutement, huit pour un deuxième défaut, deux pour un troisième défaut et un pour un quatrième défaut.

En ce qui concerne les conscrits alémaniques, aucune décision disciplinaire n'a été prononcée pour défaut au recrutement.

2.5 *Recrutement*2.5.1 *Séances d'information*

26 journées d'information pour les recrutables de la classe d'âge 1988 ont été organisées sur la place d'armes de Fribourg par la commandante d'arrondissement.

La planification de l'école de recrues des 1001 conscrits de langue française a été établie de la manière suivante:

Conscrits de la classe d'âge 1988 (1001)

Année	Printemps	Eté	Automne
2007	4,0 %	4,2 %	8,6 %
2008	6,4 %	16,1 %	37,7 %
2009	6,5 %	3,0 %	10,8 %
2010	0,0 %	0,8 %	1,9 %

Pour les 363 conscrits alémaniques la situation se présente comme suit:

Conscrits de la classe d'âge 1988 (363)

Année	Printemps	Eté	Automne
2007	3,9 %	3,0 %	8,8 %
2008	6,0 %	20,7 %	33,9 %
2009	6,0 %	4,7 %	11,6 %
2010	0,0 %	0,6 %	0,8 %

2.5.2 *Organisation du recrutement*

En 2006 les recrutements dans les Centres de recrutement de Lausanne et de Sumiswald (BE) ont abouti aux décisions suivantes:

	Lausanne	Sumiswald
Nombre	974	372
Aptes au service militaire	601 (61,7 %)	246 (66,1 %)
	dont 74 service long	dont 44 service long
Aptes au service PCi	157 (16,1 %)	85 (22,8 %)
Inaptes au service PCi	169 (17,4 %)	20 (5,4 %)
Inaptes au service PCi in abs	12 (1,2 %)	9 (2,4 %)
Ajournés au recrutement compl.	24 (2,4 %)	9 (2,4 %)
Ajournés d'une année	10 (1,1 %)	2 (0,6 %)
Ajournés de deux années	1 (0,1 %)	1 (0,3 %)

2.5.3 *Service sans arme*

Sept demandes pour un service sans arme ont été présentées. Trois ont été acceptées et quatre cas sont en suspens.

2.6 *Libérations de service*

787 militaires des classes d'âge 1972 (solde) 1973, 1974, 1975 et 1976 ayant terminé leurs obligations ont été libérés au 31.12.2006. Les inspections de libération ont été organisées sur deux jours à raison de trois détachements par jour sur la place d'armes de Fribourg en tenue civile.

En application des articles 11 et 12 de l'Ordonnance du 5 décembre 2003 concernant l'équipement personnel des militaires (OEPM), les militaires désirant garder l'arme personnelle (fusil d'assaut 90, 57 ou pistolet) ont dû fournir un extrait du casier judiciaire suisse. Sur les 749 militaires armés, 244 (32,57 %) ont demandé la cession de l'arme en toute propriété. Lors de la remise de l'arme en toute propriété, une indemnité imposée par le DDPS a été perçue à raison de 30 francs pour le pistolet, de 60 francs pour le fusil d'assaut 57 et de 100 francs pour le fusil d'assaut 90.

Les officiers supérieurs de la classe d'âge 1956, les capitaines de la classe d'âge 1964 et les officiers subalternes de la classe d'âge 1970, soit au total 62 officiers, ont été libérés lors d'une cérémonie présidée par le Directeur de la sécurité et de la justice.

2.7 *Taxe d'exemption de l'obligation de service (TEO)*

Les modifications légales, à l'origine de l'entrée en vigueur de l'Armée XXI, ont déployé leurs effets pour la deuxième fois en 2006 (année d'assujettissement 2005). Le registre des assujettis durables (assujettis non incorporés) compte 5837 assujettis au 31.12.2006.

2332 renvois de services militaires et 629 renvois d'ER ont été examinés en 2006. Pour 1523 des assujettis temporaires concernés, une décision de taxation a été notifiée.

Le bureau de la taxe d'exemption a renoncé à établir une taxation provisoire au 1^{er} mai et a procédé directement à la taxation définitive, ceci dans le but d'alléger les procédures de perception et de taxation, compte tenu de la diminution du personnel.

Quatre décisions sur réclamation (deux en 2005) ont été l'objet de recours interjetés auprès du Tribunal administratif.

L'actuel système Team Spirit est en application depuis dix ans et compte dix cantons partenaires. Un groupe de travail

des utilisateurs a été réactivé en 2006 et a permis l'installation de nouvelles adaptations.

2.7.1 Perception

	2006	2005
Taxes payées par des assujettis en Suisse	4 021 490.27	4 402 487.05
Taxes payées par des assujettis à l'étranger	440.45	402.90
Intérêts moratoires portés en compte	28 244.80	10 697.50
Intérêts sur montants à restituer	901.80	901.80
Perception brute	4 021 930.70	4 402 889.95
Remboursements (remplacement de service)	67 207.00	46 313.40
Produit net de la perception	3 954 723.70	4 356 576.55
Part de la Confédération (80 %)	3 163 778.95	3 485 261.25
Part du canton (20 %)	790 944.75	871 315.30

2.7.2 Statistiques

	2006	2005
Décisions de taxation provisoires (toutes années confondues)	544	3 161
Décisions de taxation définitives (toutes années confondues)	6 656	8 441
Taxe moyenne par assujetti	Fr. 697.20	587.75

Assujettis sans facture (années d'assujettissement 2005)

Exonérés art. 4 LTEO	454	474
Signalés au RIPOL	11	4

Catégories d'assujettissement (année 2005)

Assujettis incorporés ayant manqué le service militaire	2 141	1 467
Assujettis pas incorporés dans l'armée	5 772	5 837
Assujettis ayant manqué le service civil	43	56
Assujettis avec prestations en capital		
provenant de la prévoyance	0	35
Arriérés	2 627 895.70	1 873 072.60
Taxes abandonnées	77 40.58	31 288.05
Taxes remises	40 844.85	77 922.85
Taxes prescrites	0.00	7 006.00
Montant des actes de défaut de biens	203 266.95	141 534.05
Décisions de remboursement (services remplacés)	248	172
Décisions de restitutions (révisions, excédents)	214	595
Congé étranger – examen de l'assujettissement	73	80
Décisions de facilités de paiement (toutes années)	682	677

Décisions de facilités de paiement non respectées et annulées	127	196
Décisions de remise de la taxe	93	281
Réclamations	124	177
Sommations	1 718	1 703
Derniers avertissements / deuxièmes sommations	761	940
Réquisitions de poursuites (toutes années)	867	459
Plaintes pénales pour distractions de biens saisis	10	8
Demandes de mainlevée d'opposition	19	38
Réquisitions de continuer la poursuite	358	1 005
Réquisitions de ventes	8	11
Productions à l'office des faillites	18	2
Avances de frais de poursuites payées	74 883.90	89 976.30

3. Intendance des bâtiments militaires

3.1 Confection du matériel d'armée / travaux à domicile

L'Intendance des bâtiments a fait confectionner et a livré à la Confédération sa quote-part d'effets neufs, soit:

2000 sachets de propreté personnels
4000 fourreaux pour brosses à graisse
2000 brosses à graisse
1000 sacs à effets.

Les montants suivants ont été payés pour le travail de confection à domicile:

Nature du travail	Personnes/ entreprises	Fr. 2005	Fr. 2006
Confection d'articles de sellerie	5 selliers	93 961.50	66 095.90

Les commandes passées par la Confédération pour la confection d'habillement et d'articles de sellerie sont définitivement abolies à partir de 2007. Ainsi se termine une tradition de collaboration entre la Confédération et les cantons vieille de plus de cent ans.

3.2 Arsenal

Entretien des bâtiments

En fonction de la résiliation au 31.12.2006 de la convention entre la Confédération et le canton de Fribourg et compte tenu de la fermeture de l'Arsenal de Fribourg pour cette échéance, les travaux d'entretien se sont limités au strict minimum.

Afin de pouvoir accueillir l'Ecole des métiers au début 2007, l'Arsenal a été entièrement vidé de son contenu (ateliers, stockage, bureaux), à l'exception de la partie occupée par le SAMPP.

En vue de l'arrivée de la protection civile sur le site de l'arsenal et du réaménagement des bureaux du SAMPP, des travaux de rafraîchissements de peinture ont été réalisés.

3.3 Caserne de la Poya

Entretien des bâtiments

Les travaux suivants ont été réalisés:

- Rénovation de la toiture et de la charpente du stand de service intérieur
- Assainissement de la production de chaleur dans la maison du casernier
- Assainissement de la distribution de chaleur dans le bâtiment 4 de la caserne
- Mise en conformité technique de l'ascenseur principal
- Détartrage des chauffe-eau (2 × 2000 litres, 1 × 1500 litres) de la place d'armes
- Carrelage du sol d'une salle d'instruction.

Une convention a été signée entre la Confédération et le canton afin de régler le financement des travaux d'aménagement (douches, lavabos, cellule de congélation) pour un montant de 790 000 francs. Le projet est entièrement financé par la Confédération et le début des travaux est planifié pour mars 2007.

4. Camp du Lac-Noir

4.1 Effectif

L'effectif comprend un employé permanent et trois auxiliaires, soit deux EP.

4.2 Entretien des bâtiments

Les travaux suivants ont été réalisés:

- Remise en état d'une partie des conduites de chauffage
- Mise en conformité des schémas électriques
- Réfection de l'entrée du bâtiment A (travaux encore en cours)
- Installation de lignes Internet ADSL dans divers bureaux au bâtiment A
- Réalisation de l'étude concernant l'assainissement de la ventilation des cuisines ainsi que le remplacement des marmites prévu en 2007 et 2008.

4.3 Achat et entretien de mobilier

- Le remplacement des chaises des réfectoires, datant des années 70, a été réalisé en trois étapes. Avec la 3^e étape en 2006, 200 chaises ont été achetées.
- Achat de quatre buffets réfrigérés pour buffets froids/salades (sur demande des colonies belges Inter-soc).
- La deuxième partie des lits du camp militaires a été équipée de literie nordique (1^{re} étape en 2005).

4.4 Journées d'occupation

2005	2006
54 271	56 227

Sur les 56 227 journées, 38 247 journées civiles ont été accomplies par les colonies belges et 7639 par des écoles, sociétés et groupements divers. Les occupations militaires se sont élevées à 10 341 journées.

C. Protection de la population

1. Activités administratives

1.1 Loi sur la protection de la population

Les groupes de travail formés en 2005 dans le cadre du projet «Protéger la population contre les catastrophes et dans les situations d'urgence» ont rendu leur rapport, à savoir:

- «Préparation et engagement en cas de catastrophes et de situations d'urgence»
- «Préparation et engagement en cas de grands sinistres»
- «Tâches et organisation de la commune dans le cadre de la protection de la population (prévention, préparation et engagement)»
- «Prévention des catastrophes».

Ces différents travaux ainsi que quelques études complémentaires ont fourni les éléments nécessaires à la rédaction de la future loi sur la protection de la population.

La mise en consultation de ce projet de loi a été décidée par le Conseil d'Etat en décembre 2006.

1.2 Travaux particuliers

Le système de mobilisation rapide GAFRI (Gestion des alarmes Fribourg), appelé à remplacer le système AMWA-T, a été mis en service et validé par deux séries de tests d'envergure. La gestion administrative du personnel incorporé dans les organes de conduite et d'intervention de l'ORCAF a été poursuivie. L'intégration de GAFRI dans le système d'aide à la conduite de la centrale d'engagement et d'alarme de la police cantonale est en cours et sera achevée au début 2007.

En outre, les activités suivantes ont été réalisées durant l'année par le secteur de la protection de la population:

- Suivi des températures (en collaboration avec le Service de l'environnement) et poursuite de l'envoi des avis canicule (en collaboration avec le Service du médecin cantonal).
- Introduction d'une plateforme destinée à coordonner la formation dans le domaine de la protection de la population «Coordination Formation Protection de la population» (CoFoP).
- Redéfinition des ayants-droit et mise à jour de la liste des natels prioritaires de l'ORCAF, après l'abandon de la coordination par la Confédération et selon la nouvelle offre de Swisscom-Mobile.

1.3 Collaboration avec les instances fédérales

Outre la participation aux différentes séances et conférences ordinaires des partenaires fédéraux (office fédéral de la protection de la population/OFPP, MétéoSuisse, centrale

nationale d'alarme/CENAL, Région territoriale 1), la protection de la population a participé au projet OWARNA (Optimierung der Alarmierung bei Naturkatastrophen), conduit par la CENAL sur mandat du Conseil fédéral, en collaborant au sous-projet «Information de la population».

Une visite de la CENAL, associée à une orientation sur son rôle et ses relations avec les cantons, s'est déroulée à Zurich au profit des membres du service NRBC (nucléaire-radiologique-biologique-chimique) de l'ORCAF.

2. Préparatifs ORCAF

2.1 Préparatifs

La commission du plan ORCAF a siégé à trois reprises en 2006 pour traiter principalement de l'avancement des travaux ORCAF et des programmes d'activité de la protection de la population.

Le groupe de coordination ORCAF (GROCAF), composé de représentants de tous les services ORCAF, a siégé à quatre reprises durant l'année, dont une en collaboration avec l'état-major cantonal de liaison territoriale Fribourg. Ce groupe est chargé de traiter des questions opérationnelles de l'ORCAF.

Sur la base des enseignements des différents exercices et engagements, le plan ORCAF restreint est en cours de révision pour mieux l'adapter aux missions principales des services.

2.2 Exercices

Le 3 octobre 2006 a eu lieu un exercice d'état-major PCE sur le thème de l'épizootie de grippe aviaire. Cet exercice, destiné à entraîner le poste de commandement engagement (PCE), s'est déroulé en étroite collaboration avec le service du vétérinaire cantonal et Micarna SA. Il a permis d'établir un ordre d'engagement applicable lors d'un cas réel si la présence de la grippe aviaire devait être confirmée dans une exploitation avicole située aux abords de l'abattoir de Micarna.

La protection de la population a également participé au montage et à la direction d'un exercice destiné à l'état-major de crise du centre de recherche en santé animale (CRA) de Novartis à St-Aubin. Cet exercice a eu comme thème la grippe aviaire.

2.3 Engagements réels

Au début avril 2006, de fortes précipitations ont nécessité le déclenchement du plan ORCAF restreint. La cellule de conduite a été conduite par le chef de la protection de la population. Comme le veut le plan ORCAF, cet engagement a permis de coordonner tous les services engagés et de prendre toutes les mesures nécessaires à la résolution de la crise.

Sous la conduite du chef du Service des affaires militaires et de la protection de la population (SAMPP), une cellule de coordination en cas d'épizootie a été constituée afin de régler les problèmes liés à une épizootie de grippe aviaire. Ceci s'est concrétisé par l'établissement d'un concept d'intervention en cas d'épizootie, accepté par le Conseil d'Etat en mai 2006.

Pour régler les problèmes d'une pandémie de grippe aviaire, la protection de la population a participé aux séances du groupe sanitaire «pandémie», groupe qui a établi le plan de pandémie cantonal. Pour faire suite à ce plan sanitaire, le Conseil d'Etat a chargé le Service des affaires militaires et de la protection de la population d'établir un plan de protection pandémie qui intègre tous les partenaires de la protection de la population ainsi que des instances extérieures, telles que les entreprises. Ce plan sera présenté au Conseil d'Etat dans le courant 2007.

D. Protection civile

1. Généralités

L'année 2006 a été marquée par la consolidation de la nouvelle organisation de la protection civile dans le canton de Fribourg (PCi XXI FR). Les cours de répétition ont ainsi pu se dérouler selon la planification établie.

La centralisation du matériel de réserve (matériel surnuméraire) a pu débuter en fin d'année. Les locaux de l'arsenal de Fribourg prévus à cet effet ont été aménagés en conséquence.

2. Personnel

2.1 Instructeurs

L'année 2006 a été marquée par l'absence, pour cause de maladie, du chef de l'instruction et d'un instructeur. En se concentrant sur les activités essentielles et en autorisant l'accomplissement d'heures supplémentaires, il a néanmoins été possible de maintenir le programme des écoles de formation au centre d'instruction de Sugiez.

2.2 Divers

Les apprenants du SAMPP sont désormais formés également auprès du secteur de la protection civile. La formation porte sur les domaines de la comptabilité et de l'administration générale. L'apprenant(e) effectue un stage de deux semaines au centre d'instruction de Sugiez.

Une analyse EVALFRi est en cours pour les fonctions d'instructeur PCi, d'inspecteur/trice des constructions PC et de chef des constructions PC.

3. Administration

3.1 Administration et informatique

La convocation aux différents services, la gestion des services et la communication des jours accomplis au secteur de la taxe d'exemption ont été effectuées au moyen du système informatique OM. Ces opérations se sont déroulées à entière satisfaction.

3.2 Demandes de dispenses

Le nombre de demandes de dispenses, malgré les courtes périodes de service (deux à cinq jours pour les cours de répétition, deux semaines pour les écoles de formation de base) est très élevé. Il en découle une charge administrative importante.

3.3 Conventions intercommunales

Les nouvelles conventions intercommunales réglant la collaboration en matière de protection civile des communes membres d'un groupement ont été en grande partie adaptées à la nouvelle législation cantonale et signées par les communes concernées. Certaines ont abouti soit à la fusion de corps locaux, soit au démarrage d'un processus de fusion. Pratiquement toutes les conventions ont été rédigées en prenant comme base la convention standard élaborée par le secteur SAMPP-PCi.

3.4 Affaires disciplinaires

Défaillants aux cours de protection civile:	118 (2005: 152)
Renoncations après enquête pénale préliminaire:	26 (2005: 30)
Avertissements (cas de peu de gravité):	8 (2005: 15)
Dénonciations pour infraction à la LF	83 (2005: 104)
Sanctions/décisions	
– Amende et/ou peine prononcée	57
– Non-lieu	0 (2005: 2)
– Renvoi au juge de répression	0 (2005: 3)
– En cours	14 (2005: 28)
– Instructions pénales préliminaires en cours	1

Sur l'ensemble des ordonnances pénales rendues, seules deux ont fait l'objet d'une opposition de la part d'astreints.

4. Instruction

Les divers services d'instruction se sont déroulés en application du tableau des cours 2006. En plus de la formation de base et de celle des cadres et des spécialistes, l'accent a été mis sur des cours de perfectionnement permettant de rafraîchir les connaissances techniques des astreints.

Comme partenaire de la protection de la population, la protection civile a été engagée dans divers exercices de l'ORCAF avec comme objectif d'intensifier la collaboration avec la police et les sapeurs-pompiers.

4.1 Centre d'instruction de Sugiez, écoles de formation de base (EFB)

Douze EFB (2005: onze) ont été organisées pour les trois fonctions de base (collaborateur EM, pionnier et préposé à l'assistance). Compte tenu de l'effectif toujours plus élevé d'astreints à la PCi, treize écoles sont d'ores et déjà planifiées pour 2007.

Fonction enseignée	Participants	TOTAL
Préposé à l'assistance	65	208
Pionnier	100	
Collaborateur EM	43	
	2005:	232

4.2 Cours intercantonaux pour cadres et spécialistes et cours de la Confédération

En application de la convention intercantonale en matière d'instruction (cantons romands + canton de Berne), des cours de cadres et spécialistes ont eu lieu au centre d'in-

struction de Sugiez, au centre d'instruction de Grône VS, au centre d'instruction de Spiez, à Schlieren bei Köniz, à Neuchâtel et au centre d'instruction de Genève. Les programmes d'instruction pour d'autres fonctions cadres que celles mentionnées ci-après sont en voie d'élaboration pour les années à venir.

Ecole / cours	Participants fribourgeois
Sugiez, chef de section appui	5
Sugiez, chef de groupe appui	31
Sugiez, préposé aux constructions	31
Sugiez et Schlieren bei Köniz (BE), préposé au matériel	9
Grône (VS) et Spiez (BE), chef de groupe assistance	18
Spiez (BE), chef de section appui	5
Spiez (BE), chef élément logistique	2
Genève et Schlieren bei Köniz (BE), cours pour spécialistes PBC	6
Neuchâtel, cours comptable	4
Schwarzenburg, cours pour instructeurs	2

Journées d'occupation du Centre de Sugiez

Ecoles de formation	2 988
Cours de cadres intercantonaux	586
Rapports cdt PCi + PBC	74
Cours de répétition cp et corps locaux	877
Institut Suisse de police	135
Police cantonale Fribourg	147
Divers	130
soit au total	4 937 journées (2005: 4 553)

5. Organisation

5.1 Commissions régionales de protection civile

Elles se sont réunies conformément aux dispositions légales régissant leur activité. Elles se sont prononcées sur le plan des services 2007 et sur les demandes de travaux pratiques en faveur des collectivités publiques et des organisateurs de manifestations.

5.2 Corps locaux

Le nouveau corps local de Belfaux est issu de la fusion des corps de Grolley et Belfaux. Il comprend cinq communes représentant 5300 habitants.

5.3 Véhicules pour les compagnies d'intervention

La protection civile dispose de huit véhicules de transport de quatorze places et d'un véhicule tout-terrain. Ils servent soit à l'engagement, soit à l'instruction (instruction de base et cours de répétition).

5.4 Recrutement

Résultats du recrutement 2005

	Collaborateurs EM	Préposés à l'assistance	Pionniers	Total
Centre de recrutement Lausanne (f)	24	91	140	255
Centre de recrutement Sumiswald (d)	31	31	47	109
Total	55	122	187	364
			2005:	336

En raison du nombre croissant de personnes aptes à la protection civile, le nombre d'école de formations de base (EFB) à Sugiez a été augmenté de huit (2004) à onze (2005), puis à douze (2006).

5.5 Cours de répétition

488 (2005: 428) cours de répétition représentant 7821 jours/homme ont été accomplis en 2006. Il s'agit, en particulier, de cours destinés à l'entretien périodique des installations, de travaux pratiques en faveur de la collectivité, et d'appui dans le cadre d'exercices ou d'engagements ORCAF.

5.6 Déplacements de service

Malgré la courte durée des cours de répétition, nous avons dû faire face à un grand nombre de demandes de dispenses. Celles-ci sont traitées selon la procédure appliquée par le SAMPP pour les demandes de déplacements de service des astreints au service militaire. Ainsi, sur les 4438 (2005: 5710) convocations établies, 726 dispenses (2005: 912) ont été accordées et 93 refusées. 133 astreints n'ont pas accompli leur service pour des raisons médicales alors que 118 ne sont pas entrés en service.

6. Constructions et matériel

Matériel

Contrôles et inspections

Les organisations de La Biorda, Bösinggen, Châtel-St-Denis, Estavayer-le-Lac, Haut-Lac français et Romont ont été inspectées.

Ces contrôles ont démontré que le matériel de ces organisations est entretenu et entreposé de manière adéquate et est prêt à l'intervention.

Entretien des constructions et du matériel

Sur la base de leurs rapports de travail, les organisations de protection civile ont été autorisées à utiliser les contributions de remplacement pour le règlement d'une partie des prestations liées à l'entretien des constructions et du matériel.

Contrôle périodique des constructions

Les constructions des organisations suivantes ont été contrôlées:

Belfaux, Broc, Bulle, Charmey, Domdidier, Düdingen, Estavayer-le-Lac, Marly, Semsales et Ueberstorf-Albligen.

Toutes ces constructions répondent aux normes en vigueur. Les défauts constatés ne mettent pas en péril l'état de préparation à leur engagement en cas de nécessité.

Listes de contrôle pour l'entretien

Les listes et les documents de contrôle pour l'entretien des constructions ont été réalisés dans tous les corps locaux. Ces contrôles sont donc terminés.

Sirènes

Les frais d'abonnement des télécommandes de sirènes SFI-457 se sont élevés à: 59 910 francs, dont 50 % à charge du canton; soit 29 955 francs. Lors de l'essai annuel des sirènes de février, quatre sirènes fixes et huit sirènes mobiles ont présenté des défauts qui ont été réparés dans les meilleurs délais.

Secteur constructions

Abris privés

Constructions annoncées en 2006: 97, représentant 4747 places protégées, dont 62 abris privés communs représentant 3016 places protégées

Dossiers liquidés en 2006: 68, représentant 4100 places protégées, dont 51 abris privés communs représentant 2796 places protégées

Dossiers en cours:	252
Places rachetées en vue de la construction d'abris privés communs:	2 004
Contributions de remplacement destinées à la construction d'abris publics:	1 930

Abris publics

Projets approuvés en 2006:	0
Dossiers liquidés en 2006:	7 représentant 1565 places protégées

Terminés et payés en 2006: Attalens (2 ×), Chénens, Semsales, Ried, Rossens, Fétigny

En cours de construction:

Corpataux-Magnedens, Corserey, Ecublens, Granges, Le Glèbe, Les Montets, Sâles, Vuisternens-devant-Romont

Avant-projets et projets en cours d'étude ou d'approbation:

Alterswil, Cottens, La Sonnaz (Lossy)

Subventions versées:

Confédération	685 467 francs
Canton	35 216 francs

Constructions pour les organismes de protection et le service sanitaire

Installations payées en 2006:

- Chénens: direction locale
- Attalens: direction locale

Installation terminée et reconnue en 2006:

- Vuisternens-devant-Romont: poste de commandement III, poste d'attente III

Installations en construction:

- Avry: poste de commandement III, poste d'attente III
- Corpataux-Magnedens: direction locale
- Corserey: direction locale
- Ecublens: direction locale
- Granges: poste d'attente III
- Les Montets: poste d'attente III

Installations en projet:

- Jaun: poste d'attente III, Alterswil: poste d'attente III, Le Mouret: poste d'attente III

Subventions versées:

- Confédération 668 062 francs
- Canton 4 199 francs

III. Service de la population et des migrants (SPoMi)

1. Personnel et organisation

L'effectif du personnel permanent n'a pas subi de modification (35,1 EPT). Par contre, l'accroissement régulier et important de tâches générées en particulier par l'augmentation dans le canton du nombre de personnes de nationalité étrangère a, tout comme les années précédentes, rendu indispensable l'appui de personnel temporaire (5,1 EPT). Un renforcement de cet appui s'est même révélé nécessaire en fin d'année (1 EPT).

2. Police des étrangers

La libre circulation progressive des personnes en provenance de l'Europe des 15 et de l'AELE a connu, au 1^{er} avril 2006, une extension aux ressortissants des 10 nouveaux Etats entrés dans l'UE au 1^{er} mai 2004. L'immigration européenne (+ 7,4 %) a, cette année encore, fortement contribué à la progression globale de 3,5 % de l'effectif de la population étrangère résidente du canton (3,6 % en 2005; 3,4 % en 2004). Parallèlement, un nombre toujours plus important de situations a nécessité des mesures de refoulement, en particulier en raison du séjour illégal (+ 22 %).

2.1 Nouveaux permis annuels

2502 (2927) nouvelles autorisations annuelles de séjour ont été accordées.

2.2 Autorisations de séjour de courte durée

3450 (3148) autorisations de séjour de courte durée, avec ou sans activité lucrative (étudiants), ont été délivrées par le service.

2.3 Autorisations d'établissement

2117 (2904) nouvelles autorisations d'établissement ont été délivrées par le service.

2.4 Prolongations d'autorisations de séjour et d'établissement

Le service a procédé à 10 541 (13 464) prolongations d'autorisations de séjour ou du délai de contrôle de l'autorisation d'établissement.

2.5 Récapitulation des permis délivrés

	2005	2006
Permis de séjour annuels (permis B)	2 927	2 502
Permis d'établissement (permis C)	2 904	2 117
Permis de séjour de courte durée (permis L)	3 148	3 450
Prolongations de permis B-C	13 464	10 541
Totaux	22 443	18 610

2.6 Effectif de la population étrangère totale résidant dans le canton en date du 31 décembre 2006, sans les requérants d'asile ni les personnes admises provisoirement

	2005	2006
Permis courte durée	1 522	1 868
Permis B	11 707	11 473
Permis C	26 310	27 581
Totaux	39 539	40 922

2.7 Mesures administratives

	2005	2006
Rejets par le service de demandes nominatives d'assurances d'autorisations de séjour ou d'autorisations d'entrée	143	78
Décisions de refoulement	247	302
Décisions de refus ou de révocation d'autorisations de séjour	95	84
Menaces d'expulsion	24	33
Décisions d'expulsion selon l'art. 10 LSEE	15	8
Décisions de détention en vue de refoulement rendues	144	149
Décisions de détention en vue de refoulement exécutées	95	92
Séances de contrôle auprès du Tribunal administratif	53	44
Assignations et interdictions de pénétrer un territoire	7	11
Rejets de demandes de permis pour cas personnel d'extrême gravité	45	31
Recours interjetés au Tribunal administratif contre l'ensemble de ces mesures administratives	93	126
Recours admis par le Tribunal administratif	1	1
Recours admis partiellement		2
Recours admis avec renvoi pour nouvelle décision		2
Affaires rayées du rôle par le Tribunal administratif	6	23
Interdictions d'entrée en Suisse prononcées par l'Office fédéral des migrations (ODM), sur proposition du canton	264	312

2.8 Assentiments

293 (252) assentiments au travail en faveur de ressortissants étrangers résidant dans d'autres cantons ont été délivrés.

2.9 Visas de retour

162 (162) visas de retour en Suisse ont été accordés à des étrangers en 2006.

3. Domaine de l'asile

Si le nombre des requérants d'asile nouvellement attribués en 2006 au canton a légèrement augmenté (+ 7 % par rapport à 2005), l'effectif total des ressortissants étrangers relevant de la procédure d'asile ou au bénéfice de l'admission provisoire a diminué de 4,8 % durant l'année écoulée (1436 personnes contre 1505 en 2005). Le nombre des ressortissants étrangers faisant l'objet dans le canton d'une

décision de non-entrée en matière sur leur demande d'asile (NEM) reste quant à lui contenu à un niveau très bas (34 personnes enregistrées au 31 décembre 2006).

3.1 Activités dans le domaine de l'asile:	2005	2006
Personnes envoyées dans les centres d'enregistrement	20	26
Requérants d'asile attribués au canton de Fribourg selon la clé de répartition fédérale	324	347
Auditions effectuées par le service (cas asile et police des étrangers)	281	296
Demandeurs d'asile ayant obtenu un permis pour cas personnel d'extrême gravité	84	81
Requérants d'asile mis au bénéfice d'une admission provisoire par l'Office fédéral des migrations (ODM)	137	116
Décisions positives rendues par l'ODM	54	57
Décisions négatives rendues par l'ODM	313	183
Demandes d'asile en suspens auprès de l'ODM	104	210
Dossiers en suspens auprès du canton en vue d'audition (asile)	5	13
Total des demandeurs d'asile séjournant dans le canton de Fribourg au 31.12.2006	820	711
Total des étrangers admis provisoirement séjournant dans le canton de Fribourg au 31.12.2006	685	725

3.2 Détail des autorisations provisoires d'exercer une activité lucrative délivrées aux requérants d'asile et aux ressortissants étrangers admis provisoirement:

	2005	2006
Agences temporaires	258	232
Industrie	25	28
Hôtellerie	26	17
Commerce	13	1
Construction	13	18
Hôpitaux	8	8
Nettoyage	20	14
Divers	61	63
Totaux	424	381

4. Main-d'œuvre étrangère

Depuis le 1^{er} avril 2006, le marché du travail suisse s'est progressivement ouvert aux ressortissants des dix nouveaux Etats entrés dans l'UE au 1^{er} mai 2004. Leur admission, à l'exception de ceux de Chypre et de Malte qui bénéficient de la libre circulation des personnes au même titre que les ressortissants des anciens membres de l'UE, ne peut toutefois se réaliser que sous certaines conditions. Ainsi, l'octroi d'une autorisation de séjour à ces ressortissants dits de la CE – 8 est soumis à la priorité de la main-d'œuvre indigène, au contrôle des conditions de travail et de rémunération, ainsi qu'aux mesures de limitation quantitative. Pour les ressortissants de Chypre et de Malte, pour ceux des anciens membres de l'UE et ceux des Etats membres de l'AELE, seules les mesures de limitation quantitative ont encore été applicables.

4.1 R ressortissants CE/AELE

Annonces	2005	2006
– pour activité limitée à trois mois maximum auprès d'un employeur suisse	981	1 245
– pour travailleurs détachés	580	659
– pour prestataires de services transfrontaliers indépendants	46	215

4.1.2 Autorisations préalables (concernent les ressortissants CE – 8)

Autorisations de longue durée	–	8
Autorisations de courte durée	–	233
Autorisations pour une durée maximale de quatre mois	–	188

4.2 R ressortissants des pays tiers

Autorisations préalables	2005	2006
Autorisations de longue durée	50	34
Autorisations de courte durée	178	111
Autorisations pour une durée maximale de quatre mois	133	51
Autorisations pour artistes	585	593

4.2.2 Préavis	3 257	3 760
---------------	-------	-------

4.3 Mesures administratives

En vertu de l'art. 55 OLE, un employeur qui enfreint à plusieurs reprises ou gravement les prescriptions du droit des étrangers peut se voir rejeter totalement ou partiellement ses demandes de main-d'œuvre étrangère ou peut être mis en garde par sommation écrite.

	2005	2006
Avertissements	203	178
Sommations	115	130
Suspensions	19	31

5. Passeports et cartes d'identité suisses

Le fléchissement amorcé en 2005 dans l'établissement global de passeports et de cartes d'identité s'est poursuivi en 2006. Après l'engouement suscité à son introduction, le passeport ordinaire 2003 a en particulier vu sa demande régresser en 2006 (– 12 %). Cette demande n'a néanmoins que peu été influencée par la mise en œuvre, dès septembre 2006, du projet pilote de passeports biométriques 2006 (59 exemplaires produits pour le canton). Enfin, la rapidité actuelle du processus d'établissement du passeport ordinaire explique la diminution du nombre de passeports provisoires ayant dû être confectionnés.

5.1 Le service a délivré les documents suivants en 2006

	2005	2006
Passeports ordinaires	24 025	21 076
Cartes d'identité	29 598	28 418
Passeports provisoires	1 262	984
Passeports biométriques	–	59

IV. Service de la police du commerce (SPoCo)

1. Etablissements publics

En 2006, la Direction a octroyé:

- 1 nouvelle patente A d'hôtellerie,
- 20 nouvelles patentes B d'établissement avec alcool,
- 1 nouvelle patente C d'établissement sans alcool,
- 1 nouvelle patente D de dancing ou de cabaret,
- 18 nouvelles patentes G d'établissement dépendant d'un commerce d'alimentation,
- 16 nouvelles patentes spéciales H,
- 7 nouvelles patentes I d'établissement parahôtelier,
- 209 patentes en vue de la reprise d'un établissement en activité.

Elle a en outre procédé au renouvellement de 345 patentes, autorisé 24 changements de dénomination d'établissement et accordé sept extensions de patente.

Elle a de plus ordonné la fermeture de six établissements, procédé au retrait de sept patentes et refusé une patente.

Le nombre des établissements publics en activité au 31 décembre 2006 est le suivant:

Etablissements hôteliers	174
Etablissements avec alcool	535
Etablissements sans alcool	16
Dancings, cabarets	33
Bars d'hôtel	15
Restaurants de nuit	3
Etablissements dépendant d'un commerce d'alimentation	101
Buvettes, cafétérias, colonies étrangères	483
Etablissements parahôteliers	90
Total	1 450

La Société des cafetiers, restaurateurs et hôteliers (Gastro Fribourg) a organisé, sous la surveillance de la Direction, deux cours professionnels pour exploitants d'établissements publics, qui ont été suivis par 100 personnes de langue française.

La Direction a délivré 55 certificats de capacité professionnelle. En outre, 21 titulaires d'un certificat de capacité délivré par un autre canton ou d'un diplôme d'une école hôtelière reconnue se sont présentés à l'examen partiel prévu par la loi.

2. Commerce des boissons

En 2006, le Service a procédé au retrait de deux patentes.

Au 31 décembre 2006, 458 commerces bénéficiaient d'une patente de boissons alcooliques.

3. Loteries et collectes

En 2006, 155 autorisations de loterie ont été délivrées, contre 158 en 2005. Dans ce chiffre ne sont pas compris la Loterie Romande, le Sport-Toto et la Loterie Suisse à numéros.

60 collectes destinées à des œuvres de bienfaisance, dont 57 prévues au calendrier du Bureau de renseignements, ont été autorisées.

4. Contrôles des cinémas

Les directeurs de salles de cinéma ont annoncé 216 films et obtenu l'autorisation d'en projeter 216.

La commission de surveillance des cinémas et des théâtres n'a pas siégé.

5. Entreprises de sécurité

En 2006 ont été délivrées:

119 autorisations d'engager du personnel,

149 autorisations d'exercer.

Le Service a en outre autorisé l'engagement de cinq personnes chargées du maintien de l'ordre dans un établissement public.

Il a refusé l'engagement de douze agents de sécurité.

Par ailleurs, il a octroyé trois autorisations d'exploiter une entreprise de sécurité.

La Commission d'examen pour les entreprises de sécurité a organisé deux sessions d'examens.

On compte actuellement neuf entreprises de sécurité autorisées dans le canton.

6. Appareils de jeu et salons de jeu

En 2006, le Service a octroyé 825 autorisations d'exploiter un appareil à sous servant aux jeux d'adresse. Il a en outre octroyé 428 autorisations d'exploiter un appareil de distraction.

On compte actuellement onze salons de jeu dans le canton.

7. Patentes de commerce

En 2006, ont été délivrées:

113 cartes de légitimation pour commerçants itinérants.

8. Crédit à la consommation

En 2006, ont été délivrées:

Neuf autorisations d'exercer à titre professionnel l'activité de courtier en crédit.

9. Poids et mesures

Ont fait l'objet d'un contrôle, conformément aux prescriptions fédérales: 788 balances pour la vente directe au public, 655 balances non destinées à la vente directe au public, 46 balances pour véhicules routiers, trois balances ferroviaires, 40 balances spéciales, 17 instruments de pesage totalisateur discontinu à fonctionnement automatique, 210 instruments de pesage étiqueteurs de prix, treize poids, 783 ensembles de mesurage de volume pour produits pétroliers, 34 ensembles de mesurage de volume pour denrées alimentaires et 423 appareils mesureurs des gaz d'échappement.

V. Service de l'exécution des peines (SEP)

1. Personnel

L'effectif du Service de l'exécution des peines comprend un chef de service, deux collaboratrices administratives et une apprentie.

2. Dispositions légales

Les bases légales de l'activité du Service de l'exécution des peines se trouvent principalement dans le code de procédure pénale (art. 247 et 248), dans l'arrêté du Conseil d'Etat du 26 août 1975 sur l'organisation du Service pénitentiaire, dans le règlement du 11 juillet 1986 concernant l'exécution des peines par journées séparées et sous forme de semi-détention ainsi que dans le règlement du 7 juin 1993 sur l'exécution des peines sous forme de travail d'intérêt général.

3. Exécution des peines et mesures en 2006

3.1 Exécution de courtes peines d'emprisonnement dans les prisons du canton

278 personnes ont subi des peines de moins de six mois à la Prison centrale ou dans les prisons de district.

- 69 personnes ont obtenu l'autorisation d'exécuter leur peine sous le régime de la semi-détention; ce régime consiste à laisser au détenu la possibilité de conserver son activité lucrative et à ne passer en prison que la nuit et le dimanche.
- 4 personnes ont demandé à répartir les journées de condamnation sur les fins de semaine.

205 personnes qui ne remplissaient pas les conditions pour l'octroi d'un régime facilité ont purgé leur peine en détention normale à la Prison centrale ou à la prison de Bulle, et parfois aux Etablissements de Bellechasse.

3.2 Exécution dans d'autres cantons

521 condamnations prononcées par les autorités judiciaires de notre canton (y compris amendes converties) ont été exécutées dans d'autres cantons, étant donné que les condamnés étaient domiciliés ou séjournaient hors canton.

3.3 Travail d'intérêt général

Depuis l'entrée en vigueur du règlement sur l'exécution des peines sous forme de travail d'intérêt général, le 1^{er} août 1993, des peines d'arrêts et d'emprisonnement jusqu'à 90 jours peuvent être exécutées sous forme de travail d'intérêt général. Ce travail doit être accompli au profit d'un organisme privé à but social ou d'utilité publique, d'une administration publique ou d'une personne ayant besoin d'aide. Pour exécuter l'équivalent d'une journée de privation de liberté, le condamné doit fournir quatre heures de travail d'intérêt général.

En 2006, 337 dossiers ont été traités, représentant un total de 48 598 heures, équivalent à 12 149 journées de détention exécutées sous la forme de travail d'intérêt général. Dans douze cas, des suppressions ont dû être prononcées pour des raisons d'indiscipline, d'absences injustifiées ou parce que la personne condamnée a finalement opté pour un régime de détention.

3.4 Exécution de longues peines et de mesures du Code pénal

- 219 personnes ont exécuté des peines de plus de 90 jours dans des établissements concordataires ou non concordataires. En outre, 20 personnes ont été internées en vertu des articles 43, 44 et 100^{bis} du code pénal suisse, dans des établissements, des maisons d'éducation au travail, des centres pour toxicomanes ou alcooliques ainsi que dans des cliniques et hôpitaux.

Ces personnes ont été placées comme suit:

	Journées de détention	Détenus
– Etablissements de Bellechasse	18 705	106
– Etablissements de la plaine de l'Orbe	3 962	21
– Colonie pénitentiaire de Crêtelongue/VS	1 419	11
– Etablissement de Bellevue à Gorgier/NE	2 011	17
– Prison de La Tuilière à Lonay/VD	304	3
– Pénitencier de Witzwil/BE	578	5
– Pénitencier de Realta, Cazis/GR	347	2
– Etablissements de Bostadel, Menzingen/ZG	272	1
– Pénitencier de Hindelbank/BE	630	3
– Pénitencier La Stampa, Lugano/TI	431	3
– Prison de Thorberg/BE	265	2
– Pénitencier de Pöschwies /ZH	334	1
– Centre de mesures St-Jean/BE	753	3
– Maison d'éducation au travail Pramont/VS	333	2
– Fondation Bartimée/VD	275	2
– Pénitencier de Lenzburg /AG	844	5
– Centre de sociothérapie La Pâquerette/GE	38	1
– Centre le Levant/NE	19	1
– Foyer St Louis, Fribourg	96	1
– Maison Schmelzi, Granges /SO	80	1
– Fondation Terra Vecchia, Niedermuhlern /BE	33	1
– Diverses courtes peines hors canton	972	47
Total	32 701	239

- En section de fin de peine (semi-liberté), 32 personnes ont été placées comme suit:

– Prison centrale	218	5
– Prison de Bulle	281	3
– Maison Montfleury/GE	951	9
– Maison Le Vallon/GE	590	9
– Maison Adler, Frauenfeld /TG	176	1
– Maison Bethlehem, Wangen b. Olten /SO	116	1
– Maison La Ronde, La Chaux-de-Fonds /NE	53	3
– Foyer Le Relais, Morges /VD	31	1
Total	2 416	32

A l'exception d'une personne, toutes les personnes détenues placées en régime de fin de peine ont respecté les conditions de la semi-liberté.

c) Libération conditionnelle

La Commission consultative de libération conditionnelle s'est réunie à cinq reprises pour examiner 84 cas. Cette commission donne son préavis chaque fois qu'une peine de plus d'une année d'emprisonnement ou une mesure prise en application du code pénal suisse permet une libération conditionnelle ou à l'essai. Ses préavis, qui furent toujours suivis par le Chef de la Direction de la sécurité et de la justice ont abouti aux décisions suivantes:

– libération conditionnelle accordée après l'exécution du minimum légal	51
– libération conditionnelle accordée pour une date ultérieure	13
– refus de libération	7
– révocation d'une libération conditionnelle	5
– avertissement	8
Total	84

Six personnes ont déposé des recours au Tribunal administratif contre les décisions de la Direction de la sécurité et de la justice. Quatre recours ont été rejetés, un recours a été déclaré irrecevable et un recours est encore pendant.

Libération pour des peines de moins d'une année:

– libération conditionnelle après l'exécution du minimum légal	35
– refus	0
– révocation	0
Total	35

3.5 Amendes converties

Les amendes impayées sont converties en jours d'arrêts (30 francs = 1 jour d'arrêts).

En 2006, les autorités judiciaires ont adressé au Service de l'exécution des peines 3023 ordonnances de conversion d'amendes, totalisant un montant de 821 700 francs convertis en 27 390 jours d'arrêts. Grâce à la possibilité de payer les amendes même après la conversion, 401 363 francs ont été encaissés par le Service de l'exécution des peines.

3.6 Divers

– Convocations pour l'exécution d'une peine dans un établissement de détention	175
– Envoi du questionnaire pour le choix du mode d'exécution de courtes peines	390
– Interruption de l'exécution des peines	1
– Annonces au Moniteur suisse de police (MSP)	132
– et au Journal cantonal des recherches (JCR)	86
– Transferts	65

4. Recours en grâce

Le Grand Conseil devait traiter un recours en grâce en 2006. Ce recours a été rejeté.

5. Casier judiciaire

Le Service de coordination du casier judiciaire a traité 2733 inscriptions concernant des condamnés avec sursis ayant subi le délai d'épreuve: dans 2219 cas (81 %), il a ordonné la radiation de l'inscription; dans 514 cas (19 %), les conditions d'une radiation n'étaient pas réunies.

VI. Service des prisons (SPri)

1. Personnel

L'effectif du personnel se présente comme suit: un chef de service, un surveillant-chef, deux surveillants-chefs remplaçants (nouvelles fonctions dès le 01.05.2006), dix surveillants, dont deux à la prison de Bulle, trois surveillantes (intégrées dans l'horaire continu depuis le 01.07.2006), un surveillant-réceptionniste, un surveillant d'atelier, un cuisinier, une secrétaire (40 %) et une infirmière (70 %).

2. Détenus

Les établissements hébergent, en principe, les catégories de personnes suivantes, des deux sexes, majeures ou mineures:

- les inculpés en détention préventive pour la durée de l'enquête;
- les inculpés en détention préventive au terme de l'enquête et jusqu'à leur jugement;
- les personnes condamnées, jusqu'à leur transfert dans un établissement d'exécution de peines;

- les détenus en transfert d'un établissement à l'autre;
- les détenus aux arrêts;
- les personnes condamnées qui purgent une peine de quinze jours au plus par journées séparées;
- les personnes condamnées qui exécutent une peine, en principe de six mois au maximum, sous le régime de la semi-détention;
- les personnes condamnées qui exécutent une peine, de plusieurs mois, sous le régime de la semi-liberté (fin de longues peines);
- les personnes condamnées qui exécutent une peine de trois mois au maximum sous le régime ordinaire;
- les personnes retenues en vertu de la juridiction pénale des mineurs;
- les personnes détenues en vertu des dispositions fédérales sur les mesures de contrainte en matière de droit des étrangers.

2.1 Entrées en 2006

	Suisses	Etrangers
– Hommes – Prison centrale	133	472
– Hommes – Prison de Bulle	38	58
– Hommes – Prison de Romont	0	0
– Femmes – Prison centrale	19	23
Total	190	553

2.2 Journées de détention

	Suisses		Etrangers		Totaux
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Détention préventive					
– Prison centrale	1 080	224	9 750	579	11 633
– Prison de Bulle	175	0	1 606	0	1 781
Détention des mineurs					
– Prison centrale	153	0	251	4	408
– Prison de Bulle	0	0	0	0	0
Exécution ordinaire de peines ou d'arrêts					
– Prison centrale					
– Prison de Bulle	793	249	3 330	17	4 389
– Prison de Romont	38	0	122	0	160
Exécution par journées séparées	7	10	12	10	39
Exécution en semi-détention					
– Prison centrale	1 344	19	765	0	2 128
– Prison de Bulle	602	0	140	0	742
Exécution en semi-liberté					
– Prison centrale	170	0	35	0	205
– Prison de Bulle	215	0	66	0	281
Mesures de contrainte	0	0	1 608	6	1 614
Arrêts militaire – Bulle	9	0	0	0	9
Totaux	4 586	502	17 685	616	23 389

3. Subsistance

A la Prison centrale, les repas sont préparés par un cuisinier professionnel, secondé par des détenus. Dans les prisons de district, les repas sont livrés par une institution.

Aucune réclamation n'a été enregistrée par la direction de l'établissement en 2006, en ce qui concerne aussi bien la qualité que la quantité des mets servis.

4. Locaux

4.1 Les locaux de la Prison centrale sont divisés en huit secteurs, soit:

– la détention préventive hommes:	37 places
– la détention des mineurs:	3 places
– la détention communautaire:	11 places
– la détention préventive femmes:	5 places
– l'exécution de la semi-liberté:	4 places
– l'exécution par journées séparées et la semi-détention:	7 places
– l'exécution des mesures de contrainte:	<u>9 places</u>
Total des places à disposition:	76 places

4.2 Les locaux de la prison de Bulle sont divisés en deux secteurs, soit:

– la détention préventive hommes:	6 places
– l'exécution de peines pour hommes:	<u>5 places</u>
Total des places à disposition:	11 places

4.3 Les locaux de la prison de Romont sont divisés en deux secteurs, soit:

– la détention préventive hommes:	5 places
– l'exécution de peines pour hommes:	<u>2 places</u>
Total des places à disposition:	7 places

5. Occupation des détenus

Les personnes placées en détention préventive n'ont pas l'obligation de travailler. Par contre, les dispositions du code pénal prévoient que les détenus condamnés aux arrêts ou à l'emprisonnement peuvent être astreints au travail.

A la Prison centrale, un certain nombre de détenus sont occupés aux travaux de cuisine, d'entretien, de nettoyage des locaux et en atelier. La réaffectation d'un surveillant aux travaux d'atelier a permis d'augmenter sensiblement le nombre de détenus occupés.

6. Assistance des détenus

Le chef de service ou le surveillant-chef se sont entretenus, dans les 48 heures, avec les nouveaux arrivants, notamment les prévenus, les détenus en exécution ferme ainsi

que les personnes détenues en vertu des dispositions fédérales sur les mesures de contrainte en matière de droit des étrangers. L'assistance médicale à la Prison centrale est assurée par deux médecins ainsi que par une infirmière. Depuis le début de cette année, le service de santé occupe de nouveaux locaux qui répondent aux recommandations des règles pénitentiaires européennes. Au cours de l'année 2006, les médecins de la Prison centrale ont consulté 433 détenus. En ce qui concerne les prisons de district, le personnel fait appel au médecin de garde (en 2006, 72 consultations). Plusieurs détenus ont dû être conduits en milieu hospitalier pour des examens, des traitements ambulatoires, ou encore pour des interventions. Il est regrettable qu'aucun établissement de soins du canton ne soit à même de recevoir des détenus pour traitement tout en assurant un minimum de sécurité. Cette situation oblige les juges d'instruction à faire hospitaliser les prévenus dans les quartiers cellulaires des hôpitaux de Genève ou de Berne.

Depuis 2004, le Service psychosocial intervient un après-midi par semaine à la Prison centrale. D'autre part, certains spécialistes ont prêté leur concours aux médecins de la prison, notamment pour le traitement d'alcooliques ou de toxicomanes. La présence de détenus de cette dernière catégorie dans un milieu carcéral tel que celui de la Prison centrale continue à poser des problèmes délicats qui devront trouver une solution dans le cadre d'un examen général avec les milieux médicaux concernés.

Les aumôniers catholiques et réformés assurent régulièrement l'assistance morale et spirituelle des détenus. En outre, les aumôniers des missions catholiques italiennes ou espagnoles, de même que d'autres prêtres ou laïcs, viennent rendre visite aux pensionnaires.

Les détenus qui en ont besoin peuvent également bénéficier d'une aide matérielle limitée.

Les collaborateurs du Service de probation ont, entre autres missions, la charge du service social dans les prisons du canton. Ils sont présents trois après-midi par semaine à la Prison centrale et rencontrent tous les nouveaux arrivants, dans des locaux spécialement conçus à cet effet. Dans les prisons de district, les collaborateurs du Service de probation interviennent deux fois par mois ou sur demande. Ces contacts atténuent le choc que peut provoquer l'incarcération et favorisent le retour des anciens détenus à la liberté. Ils facilitent aussi les relations entre les pensionnaires et leur famille, de même qu'avec les employeurs.

Un certain nombre de personnes bénévoles, dûment autorisées en application de l'arrêté du Conseil d'Etat du 18 novembre 1986 fixant le statut des visiteurs des détenus, se sont rendues dans les prisons du canton pour y rencontrer des détenus, en particulier ceux qui n'ont pas de famille ou qui n'ont plus de contact avec elle.

Tous les samedis, les détenus en exécution de peines sous le régime ordinaire peuvent recevoir la visite de leurs proches. Il en est de même pour les inculpés en détention préventive avec l'autorisation du juge d'instruction.

VII. Service de probation (SProb)

1. Personnel

Le Service de probation est composé d'un chef de service, d'une adjointe du chef de service, de six agents de probation, d'une cheffe de bureau, de deux secrétaires et d'une apprentie de commerce. Comme chaque année, le Service a bénéficié de la présence de deux stagiaires en travail social provenant d'une HES qui ont chacun effectué un stage d'une durée de six mois.

2. Dispositions légales

Le Service de probation du canton de Fribourg agit jusqu'à l'entrée en vigueur du nouveau code pénal au 1^{er} janvier 2007 en application des articles 47 et 379 du code Pénal Suisse (CPS) et du règlement cantonal du 10 décembre 1973 concernant le Service de probation. Il a notamment pour tâches d'assurer, en vertu de l'art 113 CPP et sous l'autorité des juges d'instruction, le suivi et le contrôle des prévenus libérés provisoirement. Le Service de probation assume également le suivi social pénal et postpénal des détenus condamnés par la justice fribourgeoise et placés en détention dans le cadre du Concordat romand et du Tessin sur l'exécution des peines et des mesures. Il garantit par ailleurs, en vertu du règlement du 7 juin 1993 sur l'exécution des peines sous forme de travail d'intérêt général, la mise en œuvre, la gestion et la bonne exécution de l'ensemble de ces peines.

3. Activités

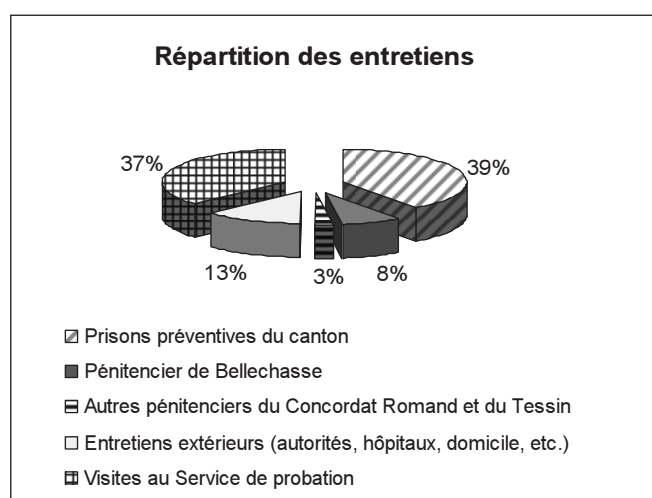
Le Service de probation a concentré son activité durant l'année 2006 sur deux axes majeurs. L'informatisation des dossiers du secteur social et la mise en réseau du service avec ses partenaires institutionnels que sont le Service d'application des sanctions pénales (SASP), le Service des prisons (SPri) ainsi que les Etablissements de Bellechasse (EB). Le deuxième axe de travail fut la mise à jour des situations de travail d'intérêt général après la reprise de cette activité en été 2005. Citons encore une réflexion qui a conduit à une restructuration du groupe de visiteurs bénévoles. L'année s'est terminée avec la mise en place de l'ensemble des mesures dans la perspective de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions du code pénal, qui auront des conséquences directes notamment sur le travail d'intérêt général.

3.1 Données chiffrées

Durant l'année 2006, le secteur social du Service de probation a réalisé 1571 entretiens dans les prisons préventives et les établissements d'exécution de peines du canton et hors canton, ainsi que 1365 rencontres dans les bureaux du Service ou à l'extérieur du Service (autorités, hôpitaux, domicile, foyers, lieux publics, etc.) pour un total de 2936 entretiens. En ce qui concerne les mandats de patronage (192

mandats), il faut relever qu'un dixième d'entre eux sont des situations confiées par l'Office des juges d'instruction en application de l'article 113 CPP (suivi de prévenus remis en liberté).

La proportion entre les hommes (89,5 %) et les femmes (10,5 %) s'est légèrement modifiée durant l'année 2006, alors que le taux de récidive évolue à la baisse de près de deux points pour atteindre 18,2 %. Un quart des personnes suivies ont de 18 à 25 ans. Les secours versés représentent un montant de 81 369 francs 60. Le secours financier est accordé sous forme de montants en espèces, vivres, vêtements, bons de transports ou sous forme de participation à des séances de psychothérapie, à des cours ou à des formations diverses (permis de conduire, formation de cariste, etc.).



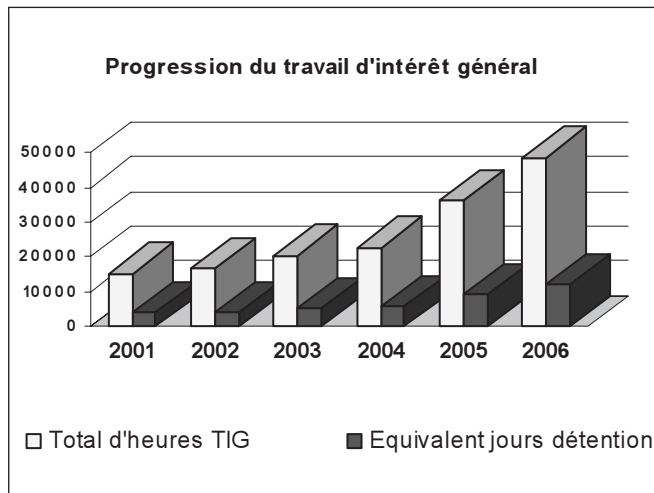
3.2 Travail d'intérêt général (TIG)

Le Travail d'intérêt général (couramment désigné par l'acronyme TIG) indique une forme récente d'exécution de peine dite alternative ou substitutive à l'emprisonnement. Découlant d'une évolution de la conception de la sanction pénale, l'accomplissement d'un travail utile à la collectivité en remplacement d'une incarcération met en œuvre le principe de réparation ou de restauration du lien social et représente un bon exemple d'une forme d'exécution de peine gérée par les services de probation.

Encore en vigueur jusqu'au 31.12.06, l'Ordonnance 3 relative au Code pénal suisse, dans sa teneur du 4.12.1995, prévoit l'exécution de courtes peines, soit de peines d'une durée de trois mois au plus, sous forme de travail d'intérêt général. L'exécution ne peut être ordonnée qu'avec le consentement du condamné et se déroule au profit d'un organisme privé à but social ou d'utilité publique, d'une administration publique ou d'une personne ayant besoin d'aide, désigné par l'autorité compétente.

À l'heure actuelle, le TIG est appliqué par la plupart des cantons. Il est considéré comme une sanction socialement constructive qui présente un potentiel important de resocialisation et d'intégration. En accomplissant un travail d'intérêt général, le condamné fournit une contribution positive à la société et cette forme alternative d'exécution de peine s'insère parfaitement dans les objectifs visés par les Services de probation.

Au cours des six dernières années, la progression des TIG dans le canton a été constante. Le nombre de dossiers était de 139 en 2001, correspondant à 3817 journées de détention. En 2006, ce sont 337 dossiers qui ont été traités, équivalant à 12 149 journées de détention.



Au 1^{er} janvier 2006, 50 programmes de travail d'intérêt général étaient en cours d'exécution et 387 condamnés s'y sont ajoutés en demandant à bénéficier de cette forme d'exécution durant l'année. Au 31 décembre 2006, 163 condamnés avaient terminé l'exécution de leur peine. A cette même date, 90 personnes accomplissaient un travail dans une institution. Dans 32 cas, des tractations avec des potentiels bénéficiaires étaient en cours. Dans onze cas, l'exécution de la peine sous forme facilitée a été interrompue pour des raisons d'indiscipline ou d'absences injustifiées. Pour 20 personnes le travail d'intérêt général a dû être suspendu pour maladie et un pour cause de décès. 20 dossiers ont été retournés au Service d'application des sanctions pénales (SASP). Il s'agit là de personnes qui ont renoncé, préférant exécuter la peine sous un autre régime ou de personnes qui n'ont pas répondu aux convocations. Ainsi, le nombre total de dossiers traités en 2006 est de 337 pour un total de 48 598 heures.

Les principales difficultés rencontrées sont l'organisation et la planification des TIG dépassant 180 heures ainsi que la mise sur pied de programmes avec des personnes présentant des difficultés particulières nécessitant un travail adapté (AI, maladie, toxicomanie, etc.). Il faut également relever les attentes des bénéficiaires qui nécessitent une grande adaptation et implication des collaboratrices du secteur PMO. Ces difficultés conduisent à un défi permanent qui s'inscrit dans le domaine spécifique du travail social.

3.3 Mise en service du logiciel GINA NT2

Depuis juin 2006, le Service de probation est relié informatiquement par l'intermédiaire du logiciel Gina NT2 avec le Service de l'application des sanctions pénales (SASP), le Service des prisons et les établissements de Bellechasse. Une entreprise informatique a été mandatée pour l'installation du logiciel conformément aux études du groupe de travail «GinaFri». A fin 2006, tous les dossiers des «clients actifs» du secteur social, soit 286, sont mis en réseau. Ce changement de gestion a occasionné une importante charge

de travail du secteur administratif du fait que de nombreuses adaptations du système ont été nécessaires. 2007 verra encore l'intégration de nouvelles applications, telles que les statistiques et diverses listes.

3.4 Visiteurs des détenus

Dans le courant de l'année 2006, un nouveau groupe s'est constitué. Il est composé d'anciens et nouveaux visiteuses et visiteurs. Préalablement, une formation de deux jours avait été proposée. Le groupe est actuellement composé de personnes de diverses nationalités et offre une pluralité linguistique et culturelle apte à répondre aux multiples demandes. Les visiteurs se retrouvent quatre fois par an pour une supervision animée par un psychologue indépendant. Ces rencontres permettent aux visiteuses et visiteurs d'échanger sur leurs pratiques et sur les problématiques rencontrées. En décembre, une journée de formation et d'échange a eu lieu avec un repas pris en commun afin de les remercier de leur engagement envers les détenus.

3.5 Arrêts domiciliaires sous surveillance électronique

En complément aux autres formes d'exécution de sanctions pénales, les arrêts domiciliaires sont pratiqués depuis plusieurs années dans sept cantons (BS, BL, BE, TI, VD, SO), à la grande satisfaction des autorités cantonales et de tous les milieux concernés. Le canton de Fribourg a considéré que l'introduction des arrêts domiciliaires apporterait une complémentarité bienvenue permettant de faire face à des situations difficilement gérables avec les formes classiques de sanctions pénales. Le Service de probation, conjointement avec le Service d'application des sanctions pénales, a élaboré un concept pour les arrêts domiciliaires très proche de celui appliqué par les autres cantons romands pratiquant cette forme d'exécution de peines. La Direction de la sécurité et de la justice a fait parvenir, en date du 13 novembre 2006, une demande d'autorisation à l'Office fédéral de la justice. Dans sa séance du 21.12.06, le Conseil fédéral a rejeté la demande d'autorisation présentée par le canton de Fribourg et prolongé les autorisations déjà accordées aux autres cantons pour une année, soit jusqu'au 31.12.07, au motif qu'avec l'introduction de la nouvelle partie générale du code pénal entrée en vigueur le 1.01.2007, le remplacement des peines de courte durée par des peines pécuniaires et du travail d'intérêt général fait disparaître le principal domaine d'application de la surveillance électronique.

VIII. Service de la justice (SJ)

A. Collège électoral

Dans ses séances des 17 janvier, 21 février, 27 juin, 26 septembre, 30 octobre et du 19 décembre 2006 le Collège électoral a procédé aux élections suivantes:

1. Tribunal pénal économique

M. François Bosson, juge
M. Gérard Ducarroz, juge

2. Tribunaux d'arrondissement

Sarine:

M^{me} Marie-Anne Bourqui, vice-présidente
M. Jean-Benoît Meuwly, vice-président
M. François Jordan, juge
M. Jean-Marie Remy, juge
M^{me} Béatrice Ackermann-Clerc, juge suppléante
M^{me} Anne-Lyse Guignard, juge suppléante
M. Eric Kolly, juge suppléant

Singine:

M^{me} Mélanie Bapst-Buntschu, juge suppléante

Gruyère:

M^{me} Claudia Dey, présidente à 50 %
M. Louis Sansonnens, président à 50 %

Lac:

M. Jean-Benoît Meuwly, vice-président

Glâne:

M^{me} Claudia Dey Gremaud, vice-présidente
M. Jean-Benoît Meuwly, vice-président

Broye:

M. Jean-Benoît Meuwly, président
M^{me} Françoise Bastons Bulletti, vice-présidente
M. Jérôme Delabays, vice-président
M. Nicolas Emery, vice-président
M. Pascal L'Homme, vice-président

Veveyse:

M^{me} Claudia Dey Gremaud, vice-présidente
M. Stéphane Broillet, juge suppléant

3. Chambres des prud'hommes

Gruyère:

M. Philippe Clément, assesseur suppléant (représentant les employeurs)
M^{me} Annick Remy, assesseure suppléante (représentant les employeurs)
M. Daniel Magnin, assesseur suppléant (représentant les travailleurs)

4. Tribunaux des baux à loyer

Gruyère, Glâne, Broye et Veveyse:

M. Jean-Benoît Meuwly, suppléant du président
M. Louis Sansonnens, suppléant du président

5. Commission de surveillance en matière de privation de liberté à des fins d'assistance

M^{me} Sibylle Isabelle Castella Beer, assesseure

6. Justices de paix

Farvagny:

M. Michel Allemann, 2^e suppléant

Gruyères:

M. Claudio Derada, 2^e suppléant

Morat:

M. Stefan Leuenberger, 1^{er} suppléant
M. Reto Lamia, 2^e suppléant

Nant/Vully:

M. Daniel Derron, juge de paix
M. Michel-André Biolley, 1^{er} assesseur
M^{me} Antoinette Simonet, 2^e assesseure
M. Jean-Marc Cressier, 1^{er} suppléant

Cugy:

M^{me} Sylvie Bise, 2^e suppléante

B. Tribunaux d'arrondissement

1. Tribunal de la Broye

A la suite de la démission du Président Baechler, le Collège électoral a élu le 17 janvier 2006, pour le remplacer, M. Jean-Benoît Meuwly qui, jusqu'à son élection, était greffier-chef du Tribunal administratif.

2. Tribunal de la Gruyère

M. Le Président Louis Sansonnens a réduit son taux d'activité à 50 % avec l'accord du Collège électoral dès le 1^{er} mai 2006. Pour occuper l'autre mi-temps, le Collège électoral a élu M^{me} Claudia Dey, qui occupait jusqu'à son élection la fonction de greffier-rapporteur auprès du Tribunal administratif.

C. Barreau

La Commission d'examen des candidats au barreau a délivré un brevet de capacité à M^{mes} Sandrine Arn, Nathalie Boichat, Isabelle Borgeat, Stéphanie Decroux, Muriel Eggertswyler, Murielle Fragnière, Alexandra Rossi Carre, Simone Studer et MM. Michel Anliker, Christophe Baeriswyl, Mathias Boschung, Vincent Bosson, Béat Brechbühl, Ralph Doleschal, Jean-Baptiste Emery, Philippe Genoud, Tarkan Göksu, Fabrice Kuhn, Roy Maybud, Jacques Moser, Pascal Richard, Christoph Rohrer et Christian Voide.

La Commission du barreau a inscrit au Registre cantonal des avocats et des avocates sept personnes titulaires d'un brevet de capacité fribourgeois ainsi que deux personnes titulaires d'un brevet d'un autre canton.

La Commission du barreau a également inscrit au tableau des avocats et avocates membres des Etats de l'UE et de l'AELE une personne titulaire d'un brevet d'un autre pays.

En outre, la Commission du barreau a radié du Registre cantonal des avocats et avocates deux inscriptions.

Elle a, par ailleurs, délivré 27 autorisations de stage.

Etaient inscrits au 31 décembre 2006:

Avocats inscrits au Registre cantonal des avocats et des avocates	142
Avocats inscrits au Tableau fribourgeois des avocats membres de l'UE et de l'AELE	2
Avocats stagiaires	96

La Commission du barreau a reçu quatre dénonciations à l'encontre d'avocats en 2006.

Elle a classé trois dénonciations à l'encontre d'avocats reçues en 2005.

D. Notariat

Au 31 décembre 2006, il y avait 43 notaires en exercice, dont quatre notaires n'entrant plus dans le calcul du nombre maximal fixé par la loi sur le notariat. Le nombre maximal des notaires fixé à 42 par la loi n'était ainsi pas atteint.

E. Assistance judiciaire en matière civile

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2006, le Service de la justice a reçu 1023 avis d'assistance judiciaire se répartissant ainsi:

	Assistance avec remb.*	Assistance sans remb.*	Retraits	Refus	Total
Tribunal cantonal	1	11	2	10	24
Tribunal administratif	–	41	–	2	43
Tribunal de la Sarine	25	305	–	65	395
Tribunal de la Singine	4	43	2	16	65
Tribunal de la Gruyère	7	128	4	31	170
Tribunal du Lac	1	61	2	21	85
Tribunal de la Glâne	1	41	2	8	52
Tribunal de la Broye	4	35	–	2	41
Tribunal de la Veveyse	3	29	–	4	36
Justices de paix	–	112	–	–	112
Totaux	46	806	12	159	1 023

* remb. = remboursement

790 listes de frais d'avocats et des greffes des justices de paix ont été payées en 2006 pour un montant de 1 641 034 francs (1 492 209 francs en 2005 pour 780 listes de frais), résultant des causes suivantes:

	Fr.
Actions en divorce	1 126 630
Actions en séparation de corps	303 116
Actions en paternité ou en désaveu	13 126
Affaires tutélaires	60 299
Affaires du droit des obligations	60 323
Recours administratifs	36 470
Divers	41 070
Total	1 641 034

A teneur de l'art. 3 LAJ, le Service de la justice peut, dans un délai de dix ans, demander le remboursement partiel ou total de l'assistance judiciaire lorsque la personne est revenue à meilleure fortune.

En 2006, un montant de 127 676 francs a été récupéré à ce titre.

F. Entraide judiciaire

Le Service de la justice procède aux transmissions nécessaires à l'entraide judiciaire internationale. En 2006, il a traité onze demandes provenant d'autorités judiciaires d'Etats étrangers et 27 demandes provenant d'autorités judiciaires du canton.

G. Bureau de la médiation pénale pour les mineurs

Statistiques 2006 (2004-5)

1. Nombre d'affaires déléguées par les juges (processus de médiation): 79 (77)

concernant (nombre de mineurs impliqués comme mis en cause): 153 (128)

50 affaires ne concernaient qu'un seul mineur mis en cause
11 affaires concernaient deux mineurs mis en cause
18 affaires concernaient trois mineurs mis en cause ou plus (jusqu'à 16)

2. Répartition selon le sexe

Garçons 114 (116)
Filles 39 (12)

3. Répartition selon la langue

Français 115 (100)
Allemand 38 (28)

4. Provenance

Fribourg-Ville 18 (15)
Sarine campagne 30 (23)
Gruyère 16 (21)
Broye 36 (25)
Glâne 8 (6)
Veveyse 2 (9)
Singine 8 (20)
Lac 34 (9)
Autre canton 1 (0)

5. Résultats du traitement des affaires

Processus ayant conduit à un accord de médiation 54 (40)
Processus de médiation n'ayant pas abouti 13 (9)
Processus en cours au 31 décembre 2006 40 (28)

IX. Service de la surveillance des fondations et de la prévoyance professionnelle (SSFP)

A. Personnel

Le personnel comprend une cheffe de service, un adjoint et une secrétaire à 60 %. Il a été renforcé par l'engagement temporaire d'une collaboratrice administrative supérieure à 50 %.

B. Activités

Le Service surveille les fondations dites classiques (art. 84 CC) ainsi que les institutions de prévoyance professionnelle (art. 61ss LPP).

1. Fondations classiques

Sont considérées comme fondations classiques toutes les fondations n'ayant pas la prévoyance professionnelle pour but et n'étant pas des fondations de famille ou des fondations ecclésiastiques.

Les principales activités de surveillance, dans le but de pourvoir à ce que les biens des fondations soient employés conformément à leur destination, comprennent l'assujettissement de fondations, l'examen annuel des rapports de gestion et des comptes, la modification des statuts et la dissolution de fondations.

Le droit des fondations a fait l'objet d'une révision qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006, dont les principales modifications consistent en l'introduction de l'obligation de désigner un organe de révision (art. 83a CC) et de mesures prescrites par la loi en cas de surendettement et d'insolvabilité (art. 84a CC). Par ailleurs, les modifications de moindre importance de l'acte de fondation sont désormais réglementées par l'article 86b CC.

2. Institutions de prévoyance professionnelle

Les institutions de prévoyance professionnelle protègent leurs membres contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité et du décès. Si elles ont pour objet la prévoyance professionnelle obligatoire selon la LPP, elles doivent être enregistrées dans le Registre cantonal de la prévoyance professionnelle, tenu par le Service. Les institutions et fondations de prévoyance non enregistrées (fondations complémentaires, fondations patronales, fonds de secours) sont également surveillées par le Service.

Dans le cadre de la surveillance, le Service vérifie en particulier la conformité des dispositions réglementaires avec les prescriptions légales, il exige de l'institution de prévoyance un rapport annuel, il prend connaissance des rapports de l'organe de contrôle et de l'expert en matière de prévoyance professionnelle, il prend les mesures propres à éliminer les insuffisances constatées et il connaît des contestations relatives aux droits d'information de l'assuré.

Le taux de couverture des institutions et fondations de prévoyance continue de s'améliorer, grâce au meilleur rendement des placements et aux mesures d'assainissement. Un suivi régulier des institutions et fondations de prévoyance actives a permis de régler et d'anticiper de nombreux problèmes.

L'année 2006 a été marquée par l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier, du 3^e et dernier paquet dit fiscal de la 1^{re} révision de la LPP. Cette importante révision engendre l'adaptation des statuts, des règlements de prévoyance, des règlements de placement et l'adoption d'une réglementation sur la liquidation partielle et sur les réserves.

La surveillance peut être amenée à évoluer au cours des prochaines années en fonction des décisions qui pourraient être prises dans le cadre de la réforme structurelle qui est à l'étude sur le plan fédéral.

La tendance à la liquidation totale d'institutions et de fondations de prévoyance se poursuit. Des placements auprès de(s) employeur(s) qui avaient été effectués dans le passé par les institutions et fondations de prévoyance rendent leurs liquidations plus complexes et le Service a dû prendre, à plusieurs reprises, des mesures de surveillance en vue de sauvegarder les intérêts des assurés.

C. Données statistiques

1. Fondations classiques

Au 31 décembre 2006, 272 fondations classiques étaient placées sous la surveillance du Service.

Les fondations classiques actives représentent une valeur totale au bilan de 677 millions de francs à cette date.

2. Institutions de prévoyance professionnelle

Au 31 décembre 2006, le Service assurait la surveillance de 198 institutions de prévoyance au total. Les institutions de prévoyance actives représentent une valeur totale au bilan de l'ordre de cinq milliards de francs.

X. Service de législation (SLeg)

1. Personnel

Le SLeg comprend un chef de service, un chef de service adjoint, une conseillère juridique et une juriste (à mi-temps chacune), deux conseillers juridiques, ainsi qu'une secrétaire à mi-temps.

2. Mise en œuvre générale de la nouvelle Constitution

Le SLeg est fortement impliqué dans la mise en œuvre de la nouvelle Constitution. Son chef et un collaborateur engagé à cet effet sont membres du Comité de pilotage. Ils assurent la direction de projet et le secrétariat de ce comité. A ce titre, ils préparent les dossiers et en assurent le suivi, servent d'intermédiaires entre le Comité de pilotage et les Directions, gèrent un site Internet et un site Intranet et contrôlent la gestion du budget.

Une adaptation de la planification des travaux de mise en œuvre a été effectuée au début de l'année. La préparation du rapport intermédiaire du Conseil d'Etat au Grand Conseil – traité à la session de novembre – a été pour une bonne part assurée au sein du Service.

Par la plupart de ses collaborateurs, le SLeg est engagé dans de nombreux projets qu'il mène en propre ou auxquels il collabore avec la Direction concernée (cf. ci-dessous pt 3). Il examine en outre les textes législatifs élaborés dans le cadre de l'application de la Constitution et fait part de ses observations, notamment au stade de la procédure de consultation.

Le SLeg fournit régulièrement des résultats de recherches ciblées sur les travaux de la Constituante, permettant de dégager la volonté de celle-ci et, par là, d'aider à déterminer le sens de telle ou telle norme de la Constitution.

3. Projets de mise en œuvre de la Constitution

Le SLeg a continué d'assumer, par son chef adjoint, la direction du projet consacré à l'élaboration de la nouvelle loi sur le Grand Conseil. Le comité de pilotage de ce projet a adopté et transmis en janvier au Bureau du Grand Conseil son avant-projet de loi. Le chef de projet a collaboré étroitement à l'examen de cet avant-projet par le Bureau et rédigé une vingtaine de documents complémentaires ainsi que le projet de loi finalement transmis au Grand Conseil et adopté par celui-ci le 6 septembre. Il a assuré l'accompagnement du projet lors des débats et a collaboré à sa mise en œuvre, notamment par la rédaction du projet d'ordonnance d'adaptation et d'une note d'information aux Directions.

Le SLeg a continué à être fortement impliqué dans l'élaboration d'un avant-projet de loi sur l'information et l'ac-

cès aux documents, qui doit aboutir à l'introduction du principe de transparence au sein des organes de l'Etat et des communes. Il a notamment assuré la direction de ce projet et a établi les propositions nécessaires aux neuf séances tenues durant l'année par la commission ad hoc. Celle-ci a achevé ses travaux en octobre par la transmission au Conseil d'Etat d'un avant-projet et d'un rapport explicatif.

Le SLeg a mené les travaux d'adaptation à la nouvelle Constitution des dispositions relatives à l'organisation du Conseil d'Etat et au statut de ses membres, qui ont abouti à la loi du 5 septembre 2006.

Il a rédigé les projets de loi et d'ordonnance introduisant le partenariat enregistré dans la législation cantonale. La loi a été adoptée le 26 juin, l'ordonnance l'a été le 7 novembre.

Il a collaboré à l'élaboration de la loi du 6 octobre sur le Conseil de la magistrature et des lois du 7 septembre touchant les droits politiques (en particulier: motion populaire, droit de pétition, actes urgents).

4. Elaboration d'autres projets législatifs

Le SLeg collabore étroitement à l'élaboration d'une loi sur la protection de la nature et mène les travaux de révision partielle de la loi sur la protection des données (exigences posées par les accords Schengen/Dublin). Il a collaboré au projet de loi sur les polices communales, dont l'entrée en matière a été refusée par le Grand Conseil.

5. Collaboration à l'élaboration de la législation spéciale

Le SLeg a collaboré sous diverses formes avec les Directions et services à l'élaboration de la législation spéciale.

Il a examiné une cinquantaine de projets législatifs et fait part de ses observations à la Direction concernée. On peut citer en particulier les avant-projets de lois sur l'Office cantonal du matériel scolaire, sur l'orientation professionnelle, sur l'organisation du pouvoir judiciaire (adaptation à la Constitution), sur l'application du code pénal, sur la détention des chiens, sur le droit de cité fribourgeois, sur l'emploi et le marché du travail, sur la sécurité alimentaire, sur l'impôt sur les successions et les donations, sur les eaux et sur l'aménagement du territoire et les constructions.

Le SLeg est représenté au sein de plusieurs comités ou groupes de travail: RPT, amélioration du potentiel de recettes du canton, conventions-programmes, réexamen périodique des taxes et émoluments.

Il a établi plusieurs rapports et avis de droit, à l'intention du Conseil d'Etat et de l'administration cantonale.

Il a fourni régulièrement aux Directions et services des renseignements sur la technique législative à suivre dans leurs projets.

6. RSF, BDLF, sites Internet et Intranet

Le SLeg gère le Recueil systématique (RSF) et la Banque de données (BDLF) de la législation fribourgeoise, ainsi qu'un site Internet et un site Intranet.

Il a procédé aux mises à jour nos 35 et 36 du RSF, qui donnent l'état de la législation au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet 2006. Il a aussi procédé à la publication du Répertoire 2006 de ce Recueil.

Il a assuré en outre la mise à jour hebdomadaire d'un complément actualisé des Tables des matières semestrielles du RSF, en français et en allemand. Disponible sur Internet, ce complément mentionne toutes les modifications législatives publiées dans le ROF depuis la dernière mise à jour du RSF.

Il a procédé à 11 mises à jour de la BDLF, dans les deux langues officielles. A la fin de l'année, la BDLF était à jour au 1^{er} décembre 2006 et offrait en outre un historique à partir du 1^{er} juillet 1996. La version française de la BDLF a été publiée à quatre reprises sur un CD-ROM édité par la Chancellerie genevoise, ainsi que sur un DVD comportant la législation des cantons latins.

Les deux sites électroniques gérés par le SLeg, l'un sur Intranet et l'autre sur Internet, offrent de nombreuses informations sur la législation et la technique législative fribourgeoises. Le site Internet, qui donne accès à la BDLF, a reçu plus de 222 000 visites, soit 850 visites par jour ouvrable (+ 23 %) et, chaque mois, 16 500 textes législatifs ont été téléchargés en moyenne. La réalisation d'un nouveau site Internet au moyen de l'application de gestion des contenus (CMS) de l'Etat de Fribourg a débuté en novembre.

7. Divers

Le SLeg est représenté au sein du comité de rédaction de la Revue fribourgeoise de jurisprudence. Il apporte son soutien technique à la publication des différents numéros de cette revue et établit le répertoire annuel de celle-ci. Il met également à disposition sur son site Internet divers documents concernant la revue, notamment des répertoires pluriannuels actualisés régulièrement.

Il a fourni régulièrement des renseignements sur la législation fribourgeoise.

Il a assuré la traduction en allemand des projets qu'il a élaborés.

Dans le cadre de la formation continue du personnel de l'Etat, le chef adjoint du SLeg a dispensé un cours aux nouveaux collaborateurs et collaboratrices de l'Etat sur les trois Pouvoirs et les principes de l'activité administrative.

Le SLeg assume lui-même de nombreuses tâches en relation avec l'utilisation de l'informatique au sein du service, comme l'installation de logiciels, la formation du personnel, ainsi que le développement de macro-commandes et de modèles pour le traitement de texte.

Plusieurs membres du SLeg ont participé à des colloques ou cours de formation.

XI. Office de la circulation et de la navigation (OCN)

L'activité de l'Office de la circulation et de la navigation fait l'objet d'un rapport particulier.

XII. Etablissement cantonal d'assurances des bâtiments (ECAB)

L'activité de l'Etablissement cantonal d'assurances des bâtiments fait l'objet d'un rapport particulier.

XIII. Ministère public (MP)

1. Personnel

M^e Raphaël Bourquin et M^e Alessia Chocomeli ont suivi, avec succès, les cours de post-grade de la magistrature. Dans un emploi du temps déjà très chargé, leurs efforts méritent d'être soulignés. Ils doivent en être félicités.

Le poste de stagiaire a été occupé successivement par M. Benoît Ducry et M^{me} Nathalie Brodard, chacun pour une période de six mois.

2. Affaires pénales

La statistique générale entraîne les commentaires suivants:

- les comparutions devant les tribunaux de 1^{re} instance ont à nouveau très légèrement diminué. Toutefois, leur nombre est égal à celui de 2003, année qui avait connu une forte augmentation. Il convient de relever qu'en 2000, elles n'étaient encore que de 126 et qu'aujourd'hui elles sont de 218;
- si la participation aux enquêtes pénales a retrouvé le niveau de 2004, force est de constater que les auditions effectuées en urgence ont plus que triplé;
- les officiers du Ministère public ont comparu à 27 reprises devant la Cour d'appel. Sur les dix recours interjetés, trois ont été admis et sept rejetés;
- sur treize recours interjetés auprès de la Chambre pénale, trois ont été admis et quatre rejetés. En revanche, les observations déposées auprès de cette autorité ont augmenté de 20 %;
- comme en 2004, il y a eu 36 réponses motivées aux recours en appel interjetés par la défense;

- les dossiers examinés avant de décider de la participation du Ministère public aux enquêtes pénales ont plus que doublé depuis 2004: de 169, leur nombre a atteint le chiffre de 390;
- les décisions soumises au contrôle du Ministère public (jugements de 1^{re} instance, ordonnances pénales des juges d'instructions et des préfets) ont augmenté de près de 2000 unités; alors qu'elles étaient 27 117 en 2002, elles ont été 35 358 en 2006;
- les dossiers en allemand représentent 18 % des dossiers pendants. Ce pourcentage n'est guère représentatif de l'importance et des difficultés rencontrées. En 2006, les procès contre les paysans chanvriers se sont poursuivis. Sur la base des réquisitions de l'accusation, l'Etat a ainsi pu récupérer un montant de 200 000 francs d'une créance compensatrice.

3. Affaires civiles

Comme les années précédentes, le Service cantonal de l'état civil a informé régulièrement le Ministère public des mariages conclus entre un époux suisse et un étranger, unions ne respectant pas les exigences légales helvétiques. Par ailleurs, le Ministère public a ouvert une action en annulation de mariage pour cause d'incapacité de discernement.

4. Affaires administratives

Le nombre de recours administratifs est resté stable par rapport à 2005. Les décisions attaquées concernent uniquement des questions relatives au statut du personnel. Il y a eu plus de recours traités que de recours interjetés.

5. Remarques générales

Le recours interjeté par le Ministère public en faveur du condamné dont la collaboration très importante à l'enquête (affaire Albatros) avait permis de démanteler une grande partie du trafic, a été admis. Une telle intervention de l'accusation permet d'assurer une saine application des garanties procédurales. Toujours dans cette affaire, doivent encore être rendus quelques jugements et 4 prévenus sont sous mandat d'arrêt international.

Deux affaires d'assassinat ont entraîné des peines de l'ordre de 13, 15 et 17 ans de réclusion. Estimant que l'une d'entre elles était trop clémente, l'accusation a recouru auprès de la Cour d'appel pénal.

Une affaire de pédophilie qui avait mobilisé les acteurs de l'Association «Marche blanche», en raison de la mise en liberté provisoire du prévenu, a enfin été jugée.

Quelques dossiers anciens ont été liquidés, dont celui de la SLK. L'affaire Cannabioland a été renvoyée pour la seconde fois. L'affaire de tentative d'instigation à assassinat pendante depuis plusieurs années et dont les faits remontaient au début des années nonante, a enfin été jugée. Ces retards portaient atteinte à la crédibilité de la justice fribourgeoise.

Le Ministère public relève le nombre croissant d'affaires d'agressions qui trouvent leur origine dans de banales divergences, par ex. entre voisins. Doit aussi être souligné le nombre toujours plus élevé de violences et de menaces envers les fonctionnaires de police.

Le Ministère public est intervenu plus fréquemment auprès de la Chambre pénale des mineurs. Il y a eu cinq participations aux débats. Il a aussi été contacté à six reprises pour déterminer sa participation. Le Ministère public a toujours donné son accord, aux cas de médiation qui lui étaient soumis. Un recours interjeté contre l'un des jugements de la Chambre pénale des mineurs a été admis par la Cour d'appel pénal.

Enfin, le Ministère public a obtenu gain de cause auprès du Tribunal fédéral dans une affaire de contrainte sexuelle où la quotité de peine avait été critiquée. L'accusation avait en effet estimé qu'un acte analogue à l'acte sexuel devait entraîner une peine privative de liberté d'un an minimum, par analogie avec le viol.

6. Statistiques

Statistique générale

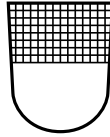
	2005	2006
Comparutions devant les TP de 1 ^{re} Instance	304	218
Participations aux enquêtes pénales	284	200
dont obligatoires	172	
dont urgentes	38	
Comparution devant la Cour d'appel	15	27
Visa de jugements et ordonnances pénales	33 505	35 358
Oppositions	9	13
Demandes de rédaction intégrale	6	13
Recours en appel	15	10
admis	–	6
rejetés	2	7
Recours à la Chambre pénale	6	13
admis	4	3
rejetés	–	4
Réponses motivées à la Chambre pénale	120	76
Demandes d'observations		
de la Chambre pénale	216	261
Réponses motivées aux recours en appel	55	36
Pourvoi en nullité	2	1
Réponses à des pourvois en nullité au TF	5	10
Réponses à des recours de droit public au TF	15	16
Examen de dossier pour décider		
de la participation aux enquêtes pénales	263	390
Affaires dénoncées aux Juges d'instruction	1	1
Recours administratifs déposés	12	11
Recours administratifs liquidés	8	12
Instructions ouvertes	172	172
Instructions pendantes	111	110
Dossiers en 1 ^{re} instance	146	134
Recours pendants	32	31

XIV. Etablissements de Bellechasse (EB)

L'activité des Etablissements de Bellechasse fait l'objet d'un rapport particulier.

XV. Autorité cantonale de surveillance en matière de protection des données (APrD)

L'activité de l'Autorité cantonale de surveillance en matière de protection des données fait l'objet d'un rapport particulier.



Canton de Fribourg

Compte rendu du Conseil d'Etat
pour l'année 2006

Direction
des institutions, de l'agriculture
et des forêts

Imprimerie Saint-Paul, Fribourg 2007

Table des matières

Direction	5	Service de l'agriculture	25
I. Législation	5	I. Encouragement à l'agriculture	25
1. Lois et décrets	5	1. Généralités	25
2. Ordonnances	5	2. Personnel	25
3. Règlements	6	3. Préposés locaux	25
II. Généralités	6	4. Bail à ferme agricole pour parcelles	25
III. Personnel	7	5. Surface agricole utile (SAU)	25
IV. Affaires contentieuses	7	6. Contributions agricoles	25
V. Autorité foncière cantonale	7	7. Elevage bovin	26
1. Droit foncier rural	7	8. Elevage chevalin	27
2. Bail à ferme agricole	7	9. Elevage porcin, ovin et caprin	28
VI. Bureau et Commission de l'égalité hommes- femmes et de la famille	8	10. Viticulture	28
VII. Exercice des droits politiques	9	11. Patentes de commerce de bétail	29
1. Elections communales	9	12. Aménagement du territoire	29
2. Votations	9	13. Protection de l'environnement	29
VIII. Préfectures	10	14. Protection de la nature: ordonnance sur la qualité écologique (OQE)	30
1. Généralités	10	II. Vignes	30
2. Personnel et administration	10	Service des améliorations foncières	31
3. Activités judiciaires et administratives	11	1. Généralités	31
4. Activités au niveau communal	11	2. Activités	31
Service de l'état civil et des naturalisations	21	Institut agricole de l'Etat de Fribourg ..	34
1. Généralités	21	1. Généralités	34
2. Etat civil	21	2. Formation professionnelle	34
3. Naturalisations	22	3. Stations agricoles et laitière et services de l'IAG	35
Service des communes	23	Service vétérinaire	37
1. Généralités	23	1. Généralités	37
2. Personnel	23	2. Personnel	37
3. Surveillance et décisions y relatives	23	3. Activités	37
4. Limite de l'endettement légal	23		
5. Associations de communes	23		
6. Activités de gestion-conseil et contrôles financiers	23		
7. Rapports entre l'Etat et les Eglises	23		
8. Travaux législatifs	24		
9. Autres activités	24		
10. Statistiques	24		

Service des forêts et de la faune	41
I. Forêts	41
1. Généralités	41
2. Personnel	41
3. Projets d'innovation	41
4. Formation	41
5. Dangers naturels	42
6. Promotion du bois	42
7. Protection de la nature en forêt	43
8. Projets techniques	43
9. Planification forestière	44
10. Statistique forestière	44
11. Dégâts aux forêts	44
12. Mesures de sylviculture	44
13. Police forestière	45
II. Chasse, faune et pêche	45
1. Administration	45
2. Chasse	45
3. Pêche	46

Direction

Les chiffres () sont ceux du compte rendu 2005

I. Législation

La liste par ordre chronologique des lois et décrets d'une part et des ordonnances publiés dans le Recueil officiel fribourgeois (ROF) d'autre part, dans les domaines relevant de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, est la suivante:

1. Lois et décrets

- Décret du 14 mars 2006 relatif aux naturalisations
- Loi du 16 mars 2006 modifiant la loi sur les communes (haute surveillance des communes et des associations de communes et adaptation partielle à la Constitution cantonale)
- Décret du 20 juin 2006 relatif aux naturalisations
- Loi du 23 juin 2006 sur l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg (LIAG)
- Décret du 20 juin 2006 portant dénonciation du concordat concernant la Haute Ecole et le Centre de formation professionnelle de Wädenswil
- Loi du 7 septembre 2006 modifiant la loi sur l'exercice des droits politiques (introduction de la motion populaire)
- Loi du 7 septembre 2006 modifiant la loi sur l'exercice des droits politiques (procédure en cas d'actes urgents du Grand Conseil et promulgations)
- Loi du 7 septembre 2006 modifiant la loi sur l'exercice des droits politiques (signatures des Suisses et Suisesses de l'étranger)
- Loi du 7 septembre 2006 modifiant la loi sur l'exercice des droits politiques (exercice du droit de referendum en matière communale)
- Loi du 7 septembre 2006 modifiant la loi sur l'exercice des droits politiques (changement de cercle électoral en cours de législature)
- Loi du 7 septembre 2006 modifiant la loi sur l'exercice des droits politiques (accès au deuxième tour de scrutin)
- Loi du 7 septembre 2006 modifiant la loi sur le droit de pétition (droit à une réponse motivée, adaptation au rythme des sessions et secret des signatures)
- Décret du 3 octobre 2006 relatif aux naturalisations
- Loi du 3 octobre 2006 sur l'agriculture (LAgri)
- Décret du 2 novembre 2006 relatif aux naturalisations
- Décret du 2 novembre 2006 prorogeant le décret permettant l'utilisation de techniques nouvelles pour l'établissement des résultats des votations

- Loi du 2 novembre 2006 sur la détention des chiens (LDCh)

2. Ordonnances

- Ordonnance du 20 février 2006 du vétérinaire cantonal exécutant l'ordonnance du Conseil fédéral instituant des mesures préventives urgentes destinées à empêcher l'introduction de la grippe aviaire classique en Suisse
- Ordonnance du 4 avril 2006 fixant les conditions d'estivage
- Ordonnance du 30 mars 2006 de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts modifiant l'ordonnance concernant les épreuves et les conditions de réussite de l'examen d'aptitude pour chasseurs
- Ordonnance du 11 avril 2006 prorogeant l'ordonnance fixant, pour la période d'assurance 2005/06, les primes dues à Sanima et l'estimation maximale des espèces assurées
- Ordonnance du 7 juin 2006 modifiant le règlement sur la chasse et la protection des mammifères, des oiseaux sauvages et de leurs biotopes
- Ordonnance du 7 juin 2006 modifiant le règlement sur l'exercice de la chasse
- Ordonnance du 7 juin 2006 sur l'exercice de la chasse en 2006, 2007 et 2008
- Ordonnance du 7 juin 2006 modifiant l'ordonnance concernant les zones protégées pour les animaux sauvages
- Ordonnance du 7 juin 2006 concernant la régulation du cheptel des bouquetins en 2006
- Ordonnance du 20 juin 2006 de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts modifiant l'ordonnance concernant l'emploi des véhicules par les chasseurs
- Ordonnance du 19 septembre 2006 relative à la classification des communes pour les années 2007 et 2008
- Ordonnance du 19 septembre 2006 déterminant les incidences fiscales de la mise en place du Réseau hospitalier fribourgeois
- Ordonnance du 26 septembre 2006 modifiant le règlement d'exécution de la loi sur les communes
- Ordonnance du 10 octobre 2006 du vétérinaire cantonal exécutant l'ordonnance du Conseil fédéral fixant des mesures préventives pour empêcher l'introduction de la peste aviaire classique en Suisse
- Ordonnance du 30 octobre 2006 fixant le montant de la contribution cantonale à l'estivage pour l'exercice 2006
- Ordonnance du 5 décembre 2006 sur l'exécution du contrôle d'hygiène dans les domaines de la production et de la transformation laitières

- Ordonnance du 12 décembre 2006 prorogeant l'arrêté relatif au soutien à l'écoulement du bétail de rente et de boucherie

3. Règlements

- Règlement du 28 avril 2006 de la Commission intercantonale de la pêche dans le lac de Neuchâtel sur l'exercice de la pêche dans le lac de Neuchâtel en 2007, 2008 et 2009
- Règlement du 28 avril 2006 de la Commission intercantonale de la pêche dans le lac de Morat sur l'exercice de la pêche dans le lac de Morat en 2007, 2008 et 2009
- Règlement du 12 septembre 2006 concernant l'exercice de la pêche concédé par permis en 2007, 2008 et 2009

II. Généralités

Outre les activités figurant en titre du rapport de chaque service, établissement ou autre unité administrative, la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF) s'est occupée des principaux dossiers suivants ou a accompli les tâches particulières suivantes:

- 1) L'état des travaux de mise en œuvre de la Constitution, placés sous la coordination et le suivi du Comité de pilotage, présidé par le Conseiller d'Etat-directeur des institutions, a fait l'objet notamment d'un rapport intermédiaire au Grand Conseil le 2 octobre 2006. Ce rapport, en conclusion, constate que grâce à l'ensemble des partenaires impliqués, la mise en œuvre de la Constitution du 16 mai 2006 suit son cours normalement. Seuls quelques retards mineurs ont été enregistrés. Toutefois, dans l'ensemble, le programme devrait être achevé dans les temps. Comme cela a été annoncé, la priorité a été donnée aux projets de législation rendus impératifs par la Constitution elle-même.
- 2) Dans le cadre de la poursuite des travaux en faveur d'une politique familiale coordonnée, la DIAF a participé aux séances du Comité de pilotage, aux cours desquelles ont été examinés en particulier les projets se rapportant à l'assurance maternité, aux allocations de maternité, à l'accueil de la petite enfance et la deuxième année d'école infantine.
- 3) Tout en consolidant encore la qualité de ses prestations, du fait de sa nouvelle structure organisationnelle qui s'est avérée efficace, le Service de l'Etat civil et des naturalisations, par ses offices d'état civil de district, a poursuivi ses travaux d'informatisation et de saisie des données individuelles concernant les actes d'état civil. Le Conseil d'Etat a par ailleurs adopté le projet de loi modifiant la loi du 16 novembre 1996 sur le droit de cité fribourgeois, portant en particulier sur l'abolition du denier de naturalisation. Le projet de loi a été soumis au Grand Conseil.
- 4) Dans le domaine des communes, à noter notamment la poursuite des travaux sur la péréquation intercommunale, en particulier après l'étude de la péréquation des res-

sources, l'examen des besoins. A relever aussi la participation du Conseiller d'Etat-directeur et des représentants du Service des communes aux travaux de constitution de l'agglomération de Fribourg et de la mise en place du réseau hospitalier fribourgeois (RHF), dont le Conseiller d'Etat-directeur de la DIAF est membre du conseil d'administration.

- 5) Sur le plan de l'agriculture, les projets de loi sur l'agriculture et l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg, à Grangeneuve, ont abouti par leur adoption par le Grand Conseil. Les travaux d'élaboration des ordonnances d'exécution et de mise en place des nouvelles structures ont été entrepris, de telle sorte que les modalités qu'elles engendrent pourront être mises en place en 2007.
- 6) Dans les domaines vétérinaires et de la protection des animaux, la loi sur la détention des chiens a abouti par son adoption par le Grand Conseil. Des travaux de réorganisation, en collaboration avec la Direction de la santé et des affaires sociales, en matière de sécurité alimentaire (contrôle des denrées alimentaires et de l'hygiène des viandes), il en est résulté un projet de loi sur la sécurité alimentaire, qui a été soumis au Grand Conseil et un projet d'organigramme sur les structures intégrées du Service vétérinaire et du Laboratoire cantonal.
- 7) Dans le domaine forestier, les travaux de répartition en relation notamment avec la mise en place de la réforme sur la nouvelle péréquation financière et la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons se sont poursuivis. Les modalités du mandat de prestations ont été adaptées, de manière à mieux définir les produits, en relation avec la réorganisation de l'administration, dans le domaine forestier au niveau de la Confédération.
- 8) La DIAF, par son Conseiller d'Etat-directeur, a participé à six et à quatre séances dans le cadre respectivement de la Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture et de celle des forêts.

La Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture, dont le Conseiller d'Etat-directeur de la DIAF est membre du comité, a abordé les thèmes principaux suivants:

- la modification des statuts des centrales de vulgarisation;
- la réforme du mandat de prestations conclu entre Aviforum (organisation suisse de formation et de conseil dans le domaine de la volaille) et les cantons;
- le suivi de la réforme de la politique agricole fédérale, PA 2011;
- les accords de libre-échange entre la Suisse et l'Union européenne;
- la révision de l'ordonnance fédérale sur la protection des animaux.

La Conférence des directeurs cantonaux des forêts s'est penchée quant à elle sur les aspects principaux suivants:

- la politique forestière des cantons et de la Confédération;
- la révision de la législation forestière fédérale et de la nouvelle initiative fédérale populaire «Sauvez la forêt suisse»;
- la réorganisation de l'administration forestière fédérale.

Lors de leur assemblée annuelle des 27 et 28 août 2006 à Neuchâtel, les Autorités cantonales de surveillance de l'état civil ont traité en particulier de la poursuite des travaux de mise en place de la banque de données centrales en matière d'état civil et des investissements y relatifs, de l'harmonisation des registres et des effets sur l'état des registres des personnes, ainsi que des questions du droit privé international et de l'enregistrement du partenariat des personnes du même sexe.

- 9) Fonction exercée depuis plusieurs années, le Conseiller d'Etat, directeur de la DIAF, a continué à présider l'Association suisse pour le développement de l'agriculture et l'espace rural (Agridea), dont l'activité s'exerce sur les deux sites de Lausanne et de Lindau. Cette association est l'organe central du conseil en agriculture. A ce titre, elle met en place et assure le suivi des manifestations et de l'élaboration des documents de travail dans le domaine du conseil en agriculture en général.

Membre de la Conférence tripartite sur les agglomérations en qualité de délégué de la Conférence des gouvernements cantonaux, le Conseiller d'Etat-directeur de la DIAF a participé à plusieurs séances. Un travail qui a abouti notamment à l'élaboration d'un rapport sur la politique des agglomérations de la Confédération.

Enfin, le Conseiller d'Etat-directeur de la DIAF, après avoir présidé le Concordat de la Haute école suisse d'agronomie, dont le siège est à Zollikofen, en assure maintenant la présidence du Conseil d'administration.

III. Personnel

M^{me} Gilberte Pandur, secrétaire, puis assistante de direction depuis 1984, a fait valoir son droit à la retraite. Elle a été remplacée par M^{me} Brigitte Dougoud, à Fribourg, secrétaire de direction. Pour reprendre ce poste, M^{mes} Christine Droux de Vuisternens-en-Ogoz et Gisèle Tinguely de La Roche ont été engagées à raison d'un taux de 50 % chacune.

IV. Affaires contentieuses

La Direction connaît en principe des recours contre les décisions des services qui lui sont subordonnés, soit essentiellement des décisions prises par le Service de l'état civil et des naturalisations, le Service de l'agriculture, le Service vétérinaire et le Service des forêts et de la faune. Elle connaît aussi des autres recours que la loi place dans sa compétence. Elle doit également statuer sur les oppositions formulées en matière forestière.

Recours liquidés:	21
Recours pendants au 31.12.2006:	5
Oppositions liquidées:	–
Oppositions pendantes:	1

La Direction a en outre instruit un cas de prétention en responsabilité civile. Un cas de prétention en responsabilité civile a été porté devant les autorités juridictionnelles suite à la détermination du Conseil d'Etat. Deux cas sont toujours pendants devant les tribunaux.

V. Autorité foncière cantonale

1. Droit foncier rural

L'Autorité foncière cantonale (AFC), dont le secrétariat est assuré par le personnel rattaché au Secrétariat général de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, est chargée d'appliquer, en qualité d'autorité administrative de première instance, la loi fédérale sur le droit foncier rural du 4 octobre 1991.

Elle est présidée par M. Henri Nuoffer, juriste et secrétaire de la Conférence romande des chefs de départements de justice et police (CLDJP).

Durant l'année 2006 l'AFC a enregistré 540 (534) dossiers dont:

- 326 se rapportant respectivement à des autorisations de partage matériel (art. 58 al. 1 LDFR), de morcellement (art. 58 al. 2 LDFR), d'acquisitions d'entreprises ou d'immeubles agricoles (art. 60 LDFR)
- 152 portant sur l'assujettissement au droit foncier rural d'immeubles situés en zone agricole
- 60 de fixation du prix licite (art. 66 LDFR)
- 2 se rapportant à une autorisation de dépassement de la charge maximale (art. 76 al. 2 LDFR)

4 décisions ont fait l'objet d'un recours au Tribunal administratif.

2. Bail à ferme agricole

Conformément aux compétences qui lui sont assignées par la loi du 24 février 1987 d'application de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole, l'Autorité foncière a été saisie de 64 (54) dossiers, soit:

- 24 portant sur la réduction de la durée de bail
- 6 portant sur la détermination du fermage licite
- 3 affermages par parcelles d'entreprises agricoles
- 25 approbations de fermage d'entreprises agricoles.

Elle a, en outre, admis 6 dossiers d'oppositions au fermage de baux à ferme formulées par le Service de l'agriculture et procédé à 6 réductions du fermage.

Ces dossiers ont été traités lors de 16 séances plénières (273 décisions en séance) et de séances hebdomadaires avec effectif restreint (715 décisions par voie présidentielle).

VI. Bureau et Commission cantonale de l'égalité hommes-femmes et de la famille

Le Bureau de l'égalité hommes-femmes et de la famille est un organe de conseil, de consultation, d'information, de promotion, d'exécution et de contrôle pour toutes les questions relevant de l'égalité des droits entre femmes et hommes et de la politique familiale.

Les principales tâches accomplies par le Bureau sont les suivantes:

Egalité

- L'organisation le 6 octobre 2006 d'une journée marquant les 10 ans de l'entrée en vigueur de la loi sur l'égalité à l'Institut agricole de Grangeneuve (IAG);
- Dans le cadre des 10 ans de la loi sur l'égalité, la participation à la campagne de sensibilisation sur les discriminations salariales organisée par les Bureaux de l'égalité romands, action traduite par une campagne d'affichage dans les transports publics, favorisant ainsi une prise de conscience collective des inégalités salariales, et par la diffusion d'un dépliant d'information dans les milieux concernés;
- La co-organisation, avec le syndicat Unia et espace-femmes, de l'événement «égalité salariale» lors de la journée du 14 juin 2006, marquant les 10 ans de la Loi sur l'égalité;
- La mise en œuvre, sur le plan cantonal, de la 6^e Journée des Filles le 9 novembre 2006;
- La collaboration aux travaux des Conférences Suisse et Latine des délégué-e-s à l'égalité, notamment en lien en 2006 avec les 10 ans d'entrée en vigueur de la Loi sur l'égalité;
- Le soutien aux candidates aux élections cantonales par l'organisation d'un événement «Porte-bonheur pour Fribourg» le vendredi 13 octobre 2006 sur la place de l'Hôtel cantonal, avec la participation de nombreuses candidates;
- La mise en œuvre du projet WINS, proposant des stages dans les métiers techniques aux jeunes filles du niveau Cycle d'orientation, en collaboration avec l'Ecole d'ingénieur-e-s et d'architectes de Fribourg (HES-SO) et avec le soutien financier de l'OFFT;
- La réactivation du groupe de personnes de confiance contre le harcèlement sexuel au sein de l'Etat de Fribourg par l'élaboration d'un projet de nouvelles directives;
- Le soutien au projet «Duo accompagnement de femme à femme» d'espacefemmes lancé lors de la Journée internationale des femmes, le 8 mars 2006;
- La préparation des journées START – forum des métiers, de janvier 2007, en collaboration avec la FIA (groupement professionnel des femmes ingénieures et architectes et la Fem Tech);

Famille

- L'envoi, aux milieux intéressés, des résultats d'un sondage sur les accueils extrascolaires dans le canton de Fribourg;
- L'organisation et la présidence du comité de projet en matière de politique familiale globale qui s'est réuni à sept reprises en 2006 pour traiter des thèmes suivants: accueils extrascolaires, harmonisation des horaires scolaires, conciliation travail-famille au sein de l'Etat;
- La participation aux travaux législatifs en matière de prestations de maternité, selon la Constitution fribourgeoise de 2004;
- Les invitations, l'organisation des séances du Club des questions familiales du Grand Conseil et la tenue du secrétariat du Club (3 séances plénières et 1 séance du comité).

Violence conjugale

- L'organisation, par le Bureau de l'égalité et de la famille et la Commission contre la violence conjugale, d'un colloque «violence conjugale dans le canton de Fribourg: que faire?», le 24 novembre 2006 à l'Institut agricole de Grangeneuve, permettant ainsi à un public de professionnel-le-s de s'informer sur les développements récents de prise en charge durable et efficace et de mieux connaître les réseaux de collaboration existants;
- La réimpression et la diffusion, à large échelle, de la «carte d'urgence» pour les victimes de violence conjugale;
- L'adaptation dans les deux langues, pour le canton de Fribourg, du manuel DOTIP, protocole d'intervention à l'usage des professionnel-le-s permettant le dépistage, le soutien et l'orientation des personnes victimes de violence conjugale;
- La prise de position concernant les nouvelles dispositions légales relatives à l'éloignement d'une personne violente de son domicile (art. 28CC et loi d'application fribourgeoise);
- La préparation et l'élaboration de «Recommandations» sur la dénonciation dans le cadre de la poursuite d'office de violence conjugale: un outil pour les milieux professionnels concernés par cette problématique;

Bureau

- La création d'un nouveau poste à 50 % et l'engagement, au 1^{er} septembre 2006, d'une juriste en la personne de M^{me} Nathalie Liaudat-Guittard;
- Les consultations, accompagnements et réponses aux demandes privées à propos de discriminations dans la vie professionnelle (notamment au sein de l'Etat); les conseils et informations aux personnes privées ainsi qu'aux professionnel-le-s sur des questions liées à l'égalité ou aux questions familiales;
- Les prises de position et réponses données à des consultations internes à l'administration ou concernant des

projets de lois, tant sur le plan cantonal que fédéral (21 consultations ou prises de position en 2006);

- Les contacts avec les médias (communiqués de presse et interviews, notamment en lien avec les différents événements tels que les 10 ans de la loi sur l'égalité, le colloque contre la violence conjugale, la Journée des Filles);
- La présentation des inégalités salariales et de la loi sur l'égalité lors d'une assemblée politique; la participation à une séance de coordination cantonale en matière de petite enfance et d'éducation familiale; la participation au colloque suisse sur l'autorité parentale; l'intervention lors de la manifestation marquant les 20 ans de l'association Solidarité Femmes Fribourg;
- La collaboration avec divers organismes tels que la COFF (Commission fédérale de coordination pour les questions familiales), avec le groupe de pilotage SCOTT (Service de coordination en matière de lutte contre la traite d'êtres humains et le trafic des migrant-e-s) et avec le comité de Pro Familia Fribourg.

Le Bureau assure le secrétariat de la Commission cantonale de l'égalité hommes-femmes et de la famille. La Commission collabore avec le Bureau, elle assure également la liaison avec les associations intéressées. Elle a tenu 3 séances plénières durant l'année et un groupe de travail élabore un projet sur la reconnaissance du bénévolat.

Le Bureau assure le secrétariat de la Commission de conciliation en matière d'égalité entre les sexes dans les rapports de travail (LEg: loi fédérale sur l'égalité): cette commission s'est penchée sur un cas en 2006.

Le Bureau assure la coprésidence et le secrétariat de la Commission cantonale contre la violence conjugale qui a tenu 4 séances plénières en 2006; ses membres sont répartis en trois groupes de travail: «interventions», «prise en charge» et «communication et sensibilisation».

Le Bureau assure la présidence du Comité de projet et participe aux séances du Comité de pilotage en matière de politique familiale globale.

VII. Exercice des droits politiques

Sur proposition de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, le Conseil d'Etat a pris les arrêtés suivants:

1. Elections communales

- Arrêté du 29 novembre 2005 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg pour le dimanche 5 mars 2006 en vue du renouvellement intégral des conseils communaux et des conseils généraux.

2. Votations

2.1 Votations fédérales

- Arrêté du 13 mars 2006 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg en vue de la votation populaire

fédérale du dimanche 21 mai 2006 portant sur l'objet suivant:

- Arrêté fédéral du 16 décembre 2005 modifiant les articles de la Constitution sur la formation.
- Arrêté du 4 juillet 2006 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg en vue de la votation populaire *fédérale* du dimanche 24 septembre 2006 portant sur les objets suivants:
 - Initiative populaire du 9 octobre 2002 «Bénéfices de la Banque nationale pour l'AVS» (arrêté fédéral du 16 décembre 2005);
 - Loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers (LEtr);
 - Modification du 16 décembre 2005 de la loi sur l'asile (LAsi).
- Arrêté du 26 septembre 2006 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg en vue de la votation populaire *fédérale* du dimanche 26 novembre 2006 portant sur les objets suivants:
 - Loi fédérale du 24 mars 2006 sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est;
 - Loi fédérale du 24 mars 2006 sur les allocations familiales (loi sur les allocations familiales, LAFam).

2.2 Votations cantonales

- Arrêté du 4 juillet 2006 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg en vue de la votation populaire *cantonale* du dimanche 24 septembre 2006 portant sur les objets suivants:
 - Décret du 23 juin 2006 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction du pont et du tunnel de la Poya et l'aménagement à quatre voies de la route de Morat à Fribourg et Granges-Paccot.
- Arrêté du 4 juillet 2006 convoquant le corps électoral du canton de Fribourg pour le dimanche 5 novembre 2006 en vue du renouvellement intégral du Grand Conseil et du Conseil d'Etat et de l'élection des préfets.
- Arrêté du 7 novembre 2006 indiquant le résultat de l'élection du 5 novembre 2006 pour le renouvellement intégral du Conseil d'Etat et convoquant le corps électoral du canton de Fribourg pour le dimanche 26 novembre 2006 en vue du second tour de scrutin.
- Arrêté du 7 novembre 2006 indiquant le résultat de l'élection du 5 novembre 2006 des préfets des sept districts du canton et convoquant le corps électoral du district de la Singine pour le dimanche 26 novembre 2006 en vue du second tour de scrutin.

Les résultats de ces scrutins figurent sous la partie réservée à la Chancellerie.

VIII. Préfectures

1. Généralités

La Conférence des Préfets

La Conférence des Préfets, organe informel de coordination et plate-forme d'échange entre les préfets, s'est réunie à 12 reprises en séance plénière en 2006, à quoi il faut ajouter des séances sur des sujets divers (entrée en vigueur des modifications du code pénale), deux réunions de travail avec les lieutenants de préfet et plusieurs participations à des commissions, séances et manifestations diverses.

La Conférence a permis à divers conseillers d'Etat ou chefs de service de venir présenter de nouveaux projets ou de discuter de points particuliers concernant l'ensemble des préfectures.

La Conférence des préfets a également répondu aux consultations qui lui ont été soumises et a permis la coordination des procédures ou réponses à des questions impliquant une réponse uniforme sur l'ensemble du territoire cantonal (p. ex. publicité électorale, interdiction des feux pendant la sécheresse, etc).

Préfecture de la Sarine

Le volume des tâches de la Préfecture de la Sarine tend à augmenter, en particulier dans le domaine du traitement des demandes de permis de construire.

Préfecture de la Singine

Comme par le passé, la Préfecture de la Singine s'est tenue à disposition des communes, des associations de communes, ainsi que des citoyennes et des citoyens.

Cette année a été marquée par les élections communales au printemps et les élections cantonales en automne.

Préfecture de la Gruyère

Les tâches effectuées sont comparables en volume et en complexité à celles de l'année 2005.

Une activité soutenue est déployée dans le traitement des demandes de permis de construire qui découlent d'un développement économique et immobilier en Gruyère.

Préfecture du Lac

Par rapport à l'année précédente, les activités administratives de la Préfecture ont augmenté, tant quant au nombre d'affaires traitées qu'à leur complexité. De même, le nombre de dossiers pénaux a enregistré une augmentation.

La santé publique était à nouveau au premier plan de la collaboration intercommunale. Le point fort des travaux concernait la création d'un réseau de santé dans le district du Lac.

Préfecture de la Glâne

Si la Glâne semble bénéficier de la reprise conjoncturelle à l'instar de la plupart des régions, avec ses implications sur le volume des affaires de la Préfecture, l'engagement du

préfet est de plus en plus orienté par la mise en œuvre des nouvelles politiques cantonales ou régionales (loi sur le tourisme, politique régionale, gens du voyage, politique culturelle, etc.).

Préfecture de la Broye

Le nombre de dossiers traités enregistre une nouvelle augmentation, s'agissant tout particulièrement des ordonnances pénales et des autorisations diverses.

De même, les dossiers de permis de construire, en constante augmentation ces cinq dernières années, constituent un indicateur économique dont il faut se réjouir, quand bien même ils nécessitent un engagement conséquent.

Préfecture de la Veveyse

Le développement démographique important du district implique, pour la Préfecture un rôle accru et dont les activités sont de plus en plus sollicitées par les communes et la population. A cela s'ajoutent les tâches de la préfecture et du préfet deviennent de plus en plus complexes.

2. Personnel et administration

Préfecture de la Sarine

L'effectif du personnel est demeuré inchangé durant l'année écoulée. Toutefois, M. Serge Rappo, collaborateur administratif supérieur, a quitté la Préfecture; il a été remplacé par M. Yvan Richoz.

Préfecture de la Singine

Après 15 ans de service à la Préfecture, le Préfet Marius Zosso a renoncé à un nouveau mandat. Elu lors des élections générales de l'automne, le nouveau préfet Nicolas Bürgisser est entré en fonction au 1^{er} janvier 2007.

Dans le courant de l'année, M. Ewald Schafer a terminé avec succès son stage pratique dans le cadre d'une reconversion professionnelle AI. Après un engagement complémentaire de 3,5 mois dans le cadre de l'assurance chômage, M. Schafer a trouvé un poste fixe.

Préfecture de la Gruyère

M^{me} Gisèle Tinguely, secrétaire, a quitté la préfecture le 15 octobre 2006, étant engagée en qualité de secrétaire de direction à mi-temps par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. Pour lui succéder, M^{me} Rita Noël, jusqu'alors secrétaire à la préfecture de la Glâne, a été engagée à partir du 1^{er} décembre 2006.

Préfecture du Lac

Dans le courant de l'année, M^{me} Maude Favarger a quitté la Préfecture, ayant été engagée à un poste de greffière rapporteure au Tribunal administratif. Le poste de juriste auprès de la Préfecture (50 %) est mis au concours.

Préfecture de la Glâne

M^{me} Rita Noël, collaboratrice administrative depuis 1995, a quitté la préfecture de la Glâne pour rejoindre celle de la

Gruyère. Elle a été remplacée par M^{me} Virginie Rotzetter, de Domdidier, à partir de novembre 2006.

Préfecture de la Broye

Le poste de secrétaire incombe désormais à une seule personne, M^{me} Eliane Beer, laquelle a complété son activité, jusqu'ici à temps partiel, en suppléant au départ de M^{me} Laurence Meylan.

La préfecture a en outre enregistré le départ de son apprentie de commerce, M^{lle} Mélanie Peter, qui, auréolée de son certificat de fin d'études, a fait place à M^{lle} Nadia Zeferino.

Préfecture de la Veveysse

Pas de changement en 2006.

3. Activités judiciaires et administratives (statistiques)

	Sarine	Singine	Gruyère	Lac	Glâne	Broye	Veveysse
Plaintes et dénonciations	8 035 (9 418)	871 (1 003)	1 554 (1 770)	1 119 (1 056)	452 (474)	1 124 (962)	627 (428)
Tentatives de conciliation	405 (469)	39 (53)	145 (122)	80 (58)	77 (64)	63 (77)	43 (36)
– ayant abouti		25 (24)	110 (78)	29 (23)	47 (28)	35 (45)	26 (25)
– ayant échoué	127 (153)	12 (19)	35 (44)	51 (35)	16 (28)	28 (32)	17 (11)
Ordonnances pénales	7 630 (8 750)	805 (950)	1 409 (1 648)	1 039 (953)	375 (401)	1 061 (885)	584 (392)
– définitives	7 478 (8 576)	780 (927)	1 368 (1 608)	1 000 (918)	359 (361)	1 029 (851)	569 (378)
– frappées d'opposition	152 (174)	25 (23)	41 (40)	39 (35)	2 (40)	32 (34)	15 (14)
Recours administratifs (enregistrés en 2006)	65 (120)	13 (17)	53 (43)	12 (20)	16 (34)	22 (22)	11 (6)
Permis de construire (yc installations de chauffage)	946 (958)	510 (486)	692 (690)	540 (511)	306 (307)	573 (546)	275 (342)
Permis de chasse	320 (309)	328 (333)	564 (570)	131 (149)	161 (157)	121 (120)	159 (166)
Permis de pêche	1 528 (1 471)	1 139 (1 181)	1 846 (1 738)	2 136 (2 127)	247 (218)	446 (434)	222 (223)
Mises en bière	26 (21)	1 (0)	8 (6)	1 (1)	0 (2)	1 (2)	0 (2)
Autorisations diverses	2 799 (2 975)	1 395 (1 401)	2 656 (1 069)	1 870 (1 756)	1 315 (1 100)	1 741 (1 411)	624 (752)
Privations de liberté (mandats d'amener)	20 (32)			– (–)	4 (3)	4 (1)	0 (1)

Rem.: les chiffres entre parenthèses et en italique sont ceux de l'année précédente, soit 2005

4. Activités au niveau communal, régional et cantonal

A signaler, selon les attributions des Directions, les principales activités suivantes:

4.1 Domaines de la DICS

Préfecture de la Sarine

- Association des communes du Cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français: Les travaux d'agrandissement et de réfection des bâtiments du Cycle d'orientation de Marly ont été achevés. Les travaux pour les bâtiments du nouveau Cycle d'orientation de Sarine-Ouest avancent conformément à la planification. Etant donné le retard pris suite aux diverses procédures judiciaires, les élèves de la 3^e année du Cycle d'orientation ont été logés dans des containers supplémentaires installés sur le territoire de la commune d'Avry.
- Coriolis (promotion culturelle): L'Association de communes Coriolis Promotion a continué son activité de subventionnement d'institutions culturelles et d'organisatrice de spectacles durant l'année écoulée. Ainsi, ce sont plus de 1,5 million de francs qui ont pu être affectés à ces institutions. Il est à relever que la nouvelle sal-

le de l'Espace Nuithonie jouit d'une très grande popularité. L'année a également été marquée par la constitution de l'Association de communes Coriolis Infrastructures, qui est chargée dorénavant de mettre sur pied et de financer l'entretien des nouvelles infrastructures culturelles. Finalement, il y a lieu de signaler le vote par le peuple de Fribourg-Ville du crédit pour la nouvelle salle de spectacle des Grand-Places.

Préfecture de la Singine

- Association du Cycle d'orientation des communes de la Singine: en plus des tâches statutaires, le préfet, membre du comité directeur du CO de la Singine, s'est notamment penché sur les dossiers suivants:
 - les travaux d'agrandissement du CO de Wünnewil;
 - la préparation d'un concours pour l'agrandissement du CO de Plaffeien;
 - la révision partielle des statuts, suite aux nouvelles dispositions de la loi sur les communes;
 - le comportement des écoliers: essai d'un modèle à trois piliers (famille-école-autorités communales) et

le renforcement de la collaboration entre le travail social scolaire et l'offre «Choice».

Préfecture de la Gruyère

- Association du Cycle d'orientation de la Gruyère: Plus de 1700 élèves fréquentent désormais les écoles sises à Bulle et La Tour-de-Trême. Au vu de l'évolution démographique du district et des infrastructures à disposition, le Comité d'école a décidé, d'entente avec la Ville de Bulle, de confier à l'Institut de géographie de l'Université de Lausanne une étude scientifique ayant pour but de connaître les effectifs futurs au CO de la Gruyère ainsi que dans les écoles primaires et enfantines de la Ville de Bulle. En fonction des résultats de l'enquête, les autorités pourront prendre les dispositions utiles afin d'assurer une mise à disposition adéquate de locaux.
- Collège du Sud: L'Institution connaît également un développement soutenu de ses effectifs, ce qui ne manquera pas de nécessiter une réflexion sur les infrastructures nécessaires pour accueillir les étudiants dans le futur.
- Fondation du Château de Gruyères: Les travaux liés à la rénovation du bâtiment de la conciergerie et à la création d'un spectacle multimédia ont grandement avancé, laissant augurer d'une ouverture au public dans le courant de l'année 2007.
- Fondation Pro Gruyères: Les travaux de pavage de la cité comtale se sont poursuivis jusqu'à la hauteur du Calvaire, redonnant à Gruyères sont lustre d'antan.
- Classes d'enseignement spécialisé de la Gruyère: La Fondation, qui gère les classes d'enseignement spécialisé ainsi que les Services auxiliaires scolaires, a poursuivi et développé sa mission en faveur des enfants frappés d'un handicap ou d'un retard dans le développement. L'engagement soutenu du nouveau Directeur Jean Rouiller a permis de renforcer la sérénité au sein de l'Institution. A noter toutefois que, à l'instar de ce qui est relevé dans d'autres districts, le mode de subventionnement pratiqué par l'Etat à l'égard des Services auxiliaires scolaires ne manque pas de préoccuper les responsables de l'Institution et les communes qui en assument partiellement le financement.

Préfecture du Lac

- Cycles d'orientation: présidence de l'Assemblée des délégués et participation aux séances de comité du CO de la région de Morat; participation à l'assemblée des délégués et aux séances de comité du CO de Sarine-Campagne et du Haut-Lac français.
- Conseil professionnel: dans le cadre des travaux du préfet en tant que président de la Commission pour l'orientation professionnelle du district du Lac, il a été en particulier question des méthodes de sélection en vue de l'engagement d'une nouvelle conseillère en orientation professionnelle pour la partie alémanique du district du Lac.

– Culture:

Dans le cadre des activités de l'Association régionale pour l'économie, le tourisme et la culture du Lac, un répertoire des artistes, des formes d'expression culturelle et des centres culturels du district du Lac a été mis sur Internet, afin de favoriser les contacts. Le répertoire du district du Lac est un projet pilote d'un futur répertoire suisse.

Avec environ 30 concerts en trois semaines et 6500 visiteurs, le festival «Murten Classics» a été l'un des événements culturels les plus importants du canton. Les concerts qui se sont déroulés dans la cour du château en étaient le point fort.

Outre le festival Murten Classics, le préfet a soutenu différentes organisations pour le maintien ou la renaissance de biens culturels.

Préfecture de la Glâne

- Association du cycle d'orientation de la Glâne: Le CO a passé une année extrêmement difficile de par les graves problèmes de santé qui ont affecté son directeur (absent dès le 13 janvier), puis son administrateur.
- Culture au Bicubic Romont: Cette infrastructure doit trouver sa vitesse de croisière et convaincre communes et sponsors de soutenir financièrement une saison culturelle de bon niveau, ce qui est nouveau dans un district.
- Enseignement spécialisé: Les besoins nouveaux en la matière impliquent la mise à disposition de nouveaux moyens financiers et les restrictions budgétaires ont nécessité un transfert de charges aux communes.
- Vitromusée Romont: Les investissements consentis par le canton dans la transformation et l'agrandissement du Musée suisse du travail (ancienne appellation) ont abouti à un résultat exceptionnel, qui ne manquera pas d'affirmer le caractère unique, de niveau international de ce musée, en particulier grâce à la présentation dans l'aile fribourgeoise (ancien appartement du préfet) de l'unique collection de peinture sous-verre de la Fondation Rieser, confiée au Vitromusée.
- Château de Mézières: Grâce aux subventions fédérales et cantonales, mais surtout grâce à l'appui unique de la Loterie romande et de généreux sponsors, les travaux globaux de rénovation du château, mais surtout de son unique collection de papiers peints conservés in situ ont pu avancer à grands pas.

Préfecture de la Broye

- Association du Cycle d'orientation des communes de la Broye et de la commune de Villarepos: L'accroissement des effectifs se poursuit, avec quelque 1050 élèves lors de la rentrée 2006/2007. Cette rentrée a été marquée par l'entrée en fonction d'un second directeur, en la personne de M^{me} Chantal Vienny Guerry, directrice du CO de Domdidier, alors que le CO d'Estavayer-le-Lac reste sous la responsabilité de M. Henry Terrapon. Le développement des projets d'extension, à Estavayer-le-Lac et Domdidier, a nécessité un important engagement des

membres du comité et de la commission de bâtisse. Le lauréat du concours d'architecture pour l'extension du CO de Domdidier est ainsi connu alors que celui du CO d'Estavayer-le-Lac le sera au début de l'année 2007. Il convient également de signaler qu'un échange de terrain entre la commune d'Estavayer-le-Lac et l'association des communes de la Broye pour les services médico-sociaux dans le district a permis de débloquent le dossier de la construction d'une halle de sports triple à Estavayer-le-Lac, tant et si bien qu'un projet, auquel l'Association du CO de la Broye est partie prenante, est en cours d'élaboration. Tous ces projets devraient ainsi être présentés aux communes de l'association avant la fin de l'année 2007, de façon à ce que les nouveaux bâtiments soient opérationnels pour la rentrée 2009/2010.

- Gymnase intercantonal de la Broye (GyB): L'établissement est désormais sur les rails. Il sera notamment intéressant de mesurer, s'agissant de la maturité fédérale, les effets de la cohabitation entre élèves fribourgeois (4 ans de maturité) et élèves vaudois (3 ans).
- Commission de surveillance des Services auxiliaires de l'arrondissement scolaire de la Broye: L'accès aux services de logopédie, psychologie et psychomotricité demeure une préoccupation, quand bien même de nouvelles procédures ont été instaurées. Les modes de subventionnement sont également un sujet de préoccupation.
- Migrations scolaires: Le groupe de travail, instauré par les Conseils d'Etat des cantons de Fribourg et de Vaud et composé de représentants des deux cantons, est sur le point de rendre un rapport préliminaire sur les possibilités de renforcer la collaboration intercantonale en matière d'enseignement obligatoire (enfantin, primaire et secondaire).

Préfecture de la Veveyse

- Association de communes pour le Cycle d'orientation (CO): A signaler l'obtention dans un laps de temps très court des permis de construire une halle de sport triple. Un prêt LIM dépendait de la célérité avec laquelle le dossier serait traité.
- Autres commissions ou associations: Le préfet préside diverses associations ou commissions, et participe à d'autres. Parmi elles, «Tous unis contre la violence», dont le travail préventif est reconnu.

A noter le souci, partagé, émis par la Commission des services auxiliaires Glâne-Veveyse, relativement à la politique cantonale en matière de budget et de subventionnement.

4.2 Domaines de la DSJ

Préfecture de la Sarine

- Ordre public: La Préfecture a poursuivi sa mission de surveillance des établissements publics en collaboration avec le Service de la police du commerce et la Gendarmerie cantonale. Une attention particulière a été

portée à l'organisation de certaines manifestations, notamment les Fêtes de Jeunesse. En effet, il s'agit d'enrayer le mieux possible le phénomène de la propension de la consommation d'alcool chez les jeunes. Les excès dans ce domaine sont souvent à l'origine de certains actes de violence. Malgré les efforts faits par l'autorité préfectorale, il s'agira de susciter la collaboration de tous les intéressés dans ce domaine, notamment des parents. En effet, une partie de ces derniers n'assument plus leurs devoirs en la matière en ne fixant pas de limite à leurs enfants, particulièrement dans le cadre de sorties nocturnes.

Préfecture de la Singine

- Ordre public: dans le cadre de la surveillance des établissements publics, le préfet a ordonné, en collaboration avec le Service de la police du commerce et la Police cantonale, la fermeture provisoire d'une entreprise sans patente.

Préfecture de la Gruyère

- Ordre public: La Préfecture a poursuivi sa mission de surveillance des établissements publics, dans un esprit de collaboration avec les exploitants, le Service de la police du commerce et la Gendarmerie cantonale. Un établissement public a fait l'objet d'une décision de fermeture en raison d'une situation de désordre liée à la présence de stupéfiants. Le sentiment de sécurité a pu être renforcé dans la région, grâce à l'intervention de nombreux acteurs, notamment de la Fondation Passage et de l'Association Stop violence en Gruyère. Toutefois, le district a dû déplorer un viol commis par un groupe de jeunes adultes ainsi qu'un meurtre perpétré avec une arme à feu.

Préfecture du Lac

- Nouveau droit pénal: le préfet, ainsi que le personnel de la Préfecture s'occupant des dossiers de droit pénal, ont participé à plusieurs séances d'information dans lesquelles les nouveautés apportées par la révision du droit pénal touchaient plus particulièrement les ordonnances pénales prononcées par la Préfecture.
- Ordre public: Le Préfet a ordonné la fermeture de plusieurs établissements publics qui fonctionnaient sans la patente requise. Avec l'entrée en vigueur de la révision de la loi du 1^{er} juillet 2006 sur les établissements publics et la danse, cette compétence a été déléguée à la Direction.

De plus, la Préfecture a enregistré des plaintes relatives au bruit venant de locaux publics et de manifestations ponctuelles.

- Tir: A deux occasions, le préfet a mené avec succès la médiation de projets intercommunaux (construction d'un stand de tir intercommunal et assainissement du sol). Un permis de construire a pu être accordé au projet commun de stand de tir de Courgevax et Morat.

Le préfet a présidé la Commission cantonale pour les stands de tir.

- Protection de la population: le préfet a participé aux exercices de protection à la population effectués dans le district du Lac.
- Sapeurs-pompiers: le préfet a participé à un rapport entre les responsables des sapeurs-pompiers des communes et le commandant du corps des sapeurs-pompiers, ainsi qu'aux séances d'informations organisées par l'établissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB). Comme chaque année. Le Préfet a participé à plusieurs inspections et exercices régionaux, ainsi qu'à des cours de district et des cours cantonaux.

Préfecture de la Glâne

- Parc automobile de l'armée (PAA Romont): Malgré diverses interventions au plus haut niveau de la hiérarchie politique et militaire, l'incertitude règne sur l'avenir à court terme (horizon 2010) des activités déployées sur le site de Romont et des emplois qui vont de pair. L'administration a déménagé à Grolley, mais les séances ont souvent lieu à Romont, faute d'infrastructures adéquates là-bas!

Préfecture de la Broye

- Sapeurs-pompiers: L'année écoulée a permis à la préfecture de lancer un certain nombre de réflexions quant à l'organisation de la défense incendie dans le district.
- Activité pénale des préfectures: La mise en œuvre des nouvelles dispositions du code pénal a nécessité un investissement important de la part du préfet de façon à ce que les préfectures du canton soient en mesure d'assimiler les différentes nouveautés.
- Protection de la population: Le préfet a participé à différents groupes de travail destinés à préparer le projet de loi sur la protection de la population.
- Ordre et établissements publics: La préfecture s'est attachée à la surveillance des différents établissements publics du district, relevant au passage le nombre important de changements de tenancier, changements qui ne s'opèrent pas toujours dans des conditions optimales. Enfin, il convient de relever l'excellente collaboration entretenue avec le Service de la police du commerce.

Préfecture de la Veveysse

- Ordre public: A une exception près où il a fallu sévir (restrictions imposées à un établissement de nuit), nous n'avons pas à nous plaindre de troubles de l'ordre public. Déprédations ou autres actes d'incivilités reviennent toutefois chroniquement, mais dans des proportions qui sont plutôt rassurantes.

4.3 Domaines de la DIAF

Préfecture de la Sarine

- Agglomération: Ce dossier difficile pose passablement de problèmes et de travail au Préfet. En automne,

l'assemblée constitutive a fixé le calendrier définitif qui prévoit que les populations des diverses communes formant le périmètre provisoire de l'agglomération seront appelées aux urnes à la fin du mois de février 2008.

Préfecture de la Singine

- Le Préfet a dirigé et coordonné la préparation, l'information et la mise en œuvre des élections communales du printemps 2006. Une séance d'information a été organisée pour les étrangères et les étrangers exerçant pour la première fois leur droit de vote. Les élections se sont déroulées conformément à la loi et n'ont fait l'objet d'aucune plainte. Toutefois, il faut mentionner que deux communes ont obtenu au premier tour un nombre inférieur de candidates et de candidats que de sièges à pourvoir. Un deuxième tour a été organisé dans six communes. Les nouvelles conseillères communales et les nouveaux conseillers communaux élus et réélus ont été assermentés le 7 avril 2006 et la constitution des différents conseils communaux s'est déroulée sans difficulté particulière. Au terme de cette première année de période législative, on peut relever que les communes ont été bien conduites et administrées. Cela vaut aussi pour les associations de communes également reconstituées suite aux élections communales.

- Le préfet a activement collaboré à la préparation et la mise en œuvre des cours d'introduction proposés aux conseillères communales et conseillers communaux, sous la direction de l'Association des communes fribourgeoises (ACF).
- L'enquête faisant suite à des plaintes enregistrées l'année précédente contre le Conseil communal de Tentlingen a été close et un rapport comprenant les conclusions relatives ainsi que des mesures à adopter a été constitué. Il faut constater que, depuis les nouvelles élections du printemps 2006, le Conseil communal de Tentlingen a retrouvé son calme.
- Agglomération: Cette année, le préfet a également soutenu les travaux et les missions de l'Assemblée constitutive dont il est vice-président. Une attention toute particulière a été portée aux conséquences probables de l'agglomération de Fribourg sur les communes singinoises.
- Structures territoriales: le préfet a collaboré au groupe de travail mis en place par le Conseil d'Etat concernant le réexamen des structures territoriales du canton.

Préfecture de la Gruyère

- Le personnel de la Préfecture a été particulièrement engagé au niveau des votations fédérales et cantonales, plus particulièrement pour les élections communales du printemps et les élections cantonales de l'automne. Les nouveaux élus communaux ont été assermentés par le Préfet de la Gruyère le 1^{er} avril 2006 à la Salle CO2, à La Tour-de-Trême.
- Fusion de communes: Si le district n'a pas connu de nouvelle fusion durant l'année écoulée, la Préfecture a

particulièrement prêté son concours à la mise en œuvre de la nouvelle commune résultant de la fusion Bulle – La Tour-de-Trême.

- Informatique dans les communes: Sous l'impulsion de l'Association Régionale la Gruyère, un groupe de travail a poursuivi son étude des besoins des communes du district, en matière informatique, afin de proposer dès que possible des solutions pour relever les défis du futur.

Préfecture du Lac

- Elections: concernant les élections communales et cantonales de cette années, la Préfecture a organisé des séances d'information en collaboration avec les responsables communaux engagés dans ce travail. A chaque week-end concerné, l'application des règlements et la bonne marche des élections ont pu être constatées. Suite aux élections communales, les conseillères et conseillers communaux élus ont été assermentés par le préfet. Depuis les élections, six retraits de conseillères ou conseillers communaux ont été enregistrés. Dans l'un des cas, il s'agissait du syndic.
- Cours d'introduction pour les conseillers communaux: le préfet a participé aux cours d'introduction organisés par l'Association cantonale des communes pour les conseillères et conseillers communaux et s'est exprimé à l'occasion de plusieurs des thèmes traités.
- Association des communes du Lac: dans le cadre de l'Association des communes du district du Lac, de nombreuses prises de positions ont été rédigées concernant des objets importants. L'Association s'est particulièrement penchée sur les questions ressortant de la révision de la loi communale et du domaine de la santé publique (création du réseau hospitalier fribourgeois et du réseau de santé du district du Lac).
- Fusion de communes: après la fusion au 1^{er} janvier 2006 des communes d'Agriswil et de Ried, plus aucune fusion de communes n'a été enregistrée dans le district du Lac.
- Péréquation financière intercommunale: le préfet a participé à la Commission chargée de l'élaboration du projet de péréquation financière intercommunale.
- Syndicats d'améliorations foncières: présidence de la réunion de constitution du syndicat des améliorations foncières de Misery-Courtion: la réunion a rejeté le projet de statuts proposé par le Comité d'initiative, c'est pourquoi une deuxième réunion de constitution sera nécessaire.

Préfecture de la Glâne

- La formation dispensée aux élus communaux par l'Association des communes fribourgeoises, de concert avec les préfets et le Service des communes, a reçu un écho très positif. Il en va de même des séances de formation mises sur pied à l'occasion des élections communales du printemps, puis cantonales de l'automne.
- Le projet de mise en réseau et de partages des procédures informatiques entre les communes, associations de communes et l'Etat a progressé au point d'obtenir un

accord de principe de toutes les communes. Cela a impliqué plusieurs séances d'information et de travail (projet piloté par le lieutenant de préfet et le secrétariat de la Région Glâne – Veveysse).

Préfecture de la Broye

- Votations et élections: Le personnel de la préfecture s'est investi dans les tâches liées aux votations fédérales et cantonales, s'agissant tout particulièrement des élections communales du printemps dernier et des élections cantonales de l'automne passé. Le renouvellement des élus communaux s'est opéré dans de bonnes conditions et le préfet a procédé à leur assermentation le samedi 1^{er} avril 2006 à Estavayer-le-Lac.
- Communes: Il convient de relever la qualité des contacts qu'entretiennent la préfecture et les communes du district. Il est en effet primordial de pouvoir garantir ce lien privilégié avec les exécutifs et les secrétariats communaux, ce qui permet non seulement d'intervenir rapidement en cas de difficultés mais aussi d'anticiper bon nombre de problèmes.
- Association des communes de la Broye (Ascobroye): Le préfet a participé aux différentes séances du comité de l'association des communes de la Broye ainsi qu'aux assemblées, en apportant son concours à la conduite des dossiers en cours.

Préfecture de la Veveysse

- Conférence des syndicats: Ladite conférence s'est substituée au comité de l'Association des communes de la Veveysse. Elle présente l'avantage de fonctionner très simplement et de traiter les dossiers les plus chauds avec une certaine célérité. Elle est pour beaucoup dans le renforcement de la solidarité entre les communes du district.
- La première conférence de l'année fut également la dernière pour certains syndicats, parfois à la tête de leurs communes respectives depuis fort longtemps. Ainsi en a-t-il été de M^{mes} Elisabeth Sapin (32 ans de présence communale, dont 9 comme syndique), Raymonde Favre (20 ans de conseil dont 15 comme syndique) et Jean-Luc Favre (15 ans de conseil dont 5 comme syndique).
- Agriculture: Une affaire relative aux négligences d'un éleveur de bétail a nécessité beaucoup d'énergie et provoqué une multitude d'appels téléphoniques ou autres courriers.

4.4 Domaines de la DEE

Préfecture de la Sarine

- Communauté urbaine des transports de l'agglomération fribourgeoise (CUTAF): Les activités de cette importante association se déroulent à un rythme accéléré, notamment dans le cadre de la participation au financement de réalisations sur les territoires des diverses communes de l'Association. Suite à la construction d'un important quartier d'habitation à Villars-sur-Glâne, la

conception d'une nouvelle ligne de trolleybus a dû être effectuée et mise en service.

Préfecture de la Singine

- Association des communes du district de la Singine: dans le cadre des activités de l'Association des communes, le préfet a activement participé à l'encouragement de la collaboration intercommunale particulièrement dans domaines suivants:
- Nouvelle constitution du Comité directeur: conformément aux nouvelles dispositions des statuts, tous les syndiqués et syndicats du district du Lac sont membres du Comité directeur; ce comité remplace l'Association des syndicats se réunissant jusqu'à présent.
- Conséquences de la nouvelle politique régionale de la Confédération et du Canton; élaboration de projets relatifs aux buts de cette législation.
- Octroi de crédits LIM pour des projets d'importance locale et régionale (CO de Wünnewil, zone d'activités Birch) à la charge des autorités cantonales et fédérales compétentes.
- Réorganisation des structures touristiques du district de la Singine:
 - Transfert des tâches communales à l'association intercommunale, conformément à la loi sur le tourisme;
 - Contrat de prestations avec l'Office de tourisme du Lac Noir concernant le marketing touristique de tout le district de la Singine;
 - A l'avenir, les communes participeront aux frais de promotion touristique pour un montant de Fr. 3.– par habitant.
- Analyse des conséquences d'une éventuelle adhésion des communes de Guin et Tafers à la future agglomération de Fribourg; examen des possibilités de conventions entre la région singinoise et l'agglomération dans le secteur de la promotion touristique.
- Soutien financier pour une étude en vue de la promotion de l'économie alpestre.
- Adoption d'une charte économique de coopération entre l'économie et les communes.
- Etude de mise en réseau des réseaux communaux d'approvisionnement en eau en cas d'urgence.
- Projet de station ferroviaire à St-Léonard, et suppression de celle de Fillistorf.
- Poursuite de l'élaboration du label «Energienstadt Region Sense»: projet conjoint du plan sectoriel de l'énergie et de la comptabilité énergétique.
- CUTAF: comme les années précédentes, le préfet a activement soutenu les objectifs de la CUTAF, en tant que membre du Comité directeur ainsi que du bureau.

Préfecture de la Gruyère

- Association touristique La Gruyère (ATG): Ayant mené à bien la réorganisation des structures touristiques du district, le Directeur Pierre-Alain Morard a donné sa démission pour relever de nouveaux défis dans un canton voisin. Des réflexions seront menées au sein de l'Institution pour assurer le développement des activités en faveur de la région.
- Remontées mécaniques: Le Conseil régional des remontées mécaniques a poursuivi ses démarches en vue de favoriser une promotion commune des installations gruyériennes. Cet organisme a également défini les investissements prévus dans le secteur pour les 15 prochaines années et retenu des critères de priorité dans la sélection des projets.
- Centre thermo-ludique de Charmey: Le financement du Centre thermo-ludique de Charmey a pu être finalisé et les travaux de réalisation menés à une cadence soutenue. Ce nouveau fleuron du tourisme fribourgeois, qui est appelé à accueillir près de 200 000 visiteurs à l'année, devrait être inauguré en mars 2007.
- Association Régionale la Gruyère: Des démarches ont été entreprises au sein de l'Association et auprès des communes membres pour recapitaliser le fond régional d'investissements afin de continuer à soutenir dans le futur des projets d'intérêt régional.
- Nouvelle Politique Régionale (NPR): A l'instar des autres Présidents de Régions LIM, le Préfet a participé à plusieurs séances de la Conférence des Régions afin d'anticiper l'entrée en vigueur de la Nouvelle Politique Régionale.

Préfecture du Lac

- Redwood / Amgen: dès le début de l'année l'entreprise Amgen a annoncé son choix définitif de l'Irlande pour l'implantation de ses nouveaux locaux. Les efforts du Conseil d'Etat et du Comité de soutien en vue de l'établissement de cette société dans le canton de Fribourg, soit à Galmiz, n'ont pas abouti. Pour la population, comme pour les autorités du district du Lac, le travail de soutien fourni a été un succès, puisqu'il a contribué au renforcement de la collaboration et du sentiment d'appartenance communautaire dans lesquels les autorités cantonales et les diverses instances avaient été menées. C'est pourquoi, malgré l'échec des transactions, le district du Lac est ressorti fortifié de ces efforts. Les communes du district ont alors exprimé leur ferme volonté de mettre tout en œuvre afin de se tenir à l'avenir prêtes en vue d'éventuels nouveaux projets de grande envergure.
- Nouvelle politique régionale: sur l'initiative de la Conférence des préfets, une Conférence régionale (et/ou Conférence des régions) a été constituée, afin d'accompagner et coordonner la mise en œuvre sur un plan cantonal de la nouvelle politique régionale de la Confédération, ainsi que les initiatives et les travaux relatifs. Le district du Lac est représenté à cette Conférence par le préfet et la directrice de l'Association des communes.

- **Tourisme:** le nouveau concept de financement de l'Association Régionale devenu nécessaire, en particulier suite à la révision de la loi sur le tourisme ainsi qu'à l'introduction d'un fond pour la promotion touristique coordonnée (en lieu et place des subventions précédentes en faveur des fédérations régionales), a été mis en œuvre avec succès. L'Association Régionale du Lac a activement participé à l'effort commun de promotion touristique.
- **Marché de l'emploi:** le préfet a présidé la Commission tripartite des centres de placement (RAV) des districts du Lac et de la Singine. En collaboration avec son homologue du district de la Singine, il est membre du Conseil de fondation de la fondation «Starts», active dans le soutien aux jeunes chômeurs.

Préfecture de la Glâne

- **Tourisme:** Pour relever les défis des changements législatifs intervenus, en particulier sous l'angle financier, les communes ont décidé de confier les tâches en la matière à la Région Glâne – Veveyse, moyennant une contribution annuelle de Fr. 3.– par habitant. La Région devient ainsi le partenaire des organismes touristiques régionaux de la Veveyse et de la Glâne (Office du tourisme de Romont et sa région).
- **Nouvelle politique régionale:** Le préfet, en sa qualité de vice-président de la Région Glâne – Veveyse, a initié et managé avec le secrétariat régional Glâne-Veveyse la Conférence des Régions, qui réunit l'ensemble des régions fribourgeoises (LIM ou non-LIM), qui a déjà siégé à 3 reprises et qui constitue non seulement une plate-forme d'échanges en regard de la Nouvelle Politique Régionale adoptée par la Confédération, mais le partenaire en la matière du canton, en particulier de la Promotion économique.
- **Economie Glâne 2020:** L'étude initiée par le Directeur de l'économie, dans la foulée de la restructuration de Tetra Pak et confiée au professeur Martial Pasquier de l'Idheap, a mis à contribution nombre d'entrepreneurs de la région ou ayant une bonne connaissance de la région. Elle a débouché sur un constat et des perspectives plutôt rassurantes qu'alarmistes, pour autant que la Glâne joue dans les années à venir la carte de la solidarité régionale et que ces acteurs (politiques et économiques) deviennent beaucoup plus actifs que par le passé. Cette étude sera un outil important dans la détermination des stratégies sur lesquelles le district doit se mettre d'accord rapidement.
- **Cinémagination – Max Le Film:** L'entreprise fribourgeoise vouée à la réalisation du plus important film d'animation jamais réalisé en Suisse (30 millions de budget) a travaillé d'arrache-pied pour tenir son calendrier, de sorte que jusqu'à 130 personnes en provenance de divers pays, les meilleurs spécialistes dans le domaine, ont travaillé à Romont, dans les locaux mis à disposition par l'entreprise Tetra Pak. L'Equipe de Max Le Film a trouvé à Romont le cadre idéal pour concrétiser ce projet, grâce aussi à l'engagement du préfet et du

secrétariat régional, mais aussi grâce à l'aide et la complicité des services et autorités cantonales mises à contribution.

- **Tetra Pak:** Les efforts conjugués de la Promotion économique et de Tetra Pak ont permis l'implantation d'une nouvelle entreprise de production d'emballage de haute technologie, qui comblera partiellement les pertes, en particulier d'emplois, liées à la fermeture d'une large partie de la production de l'entreprise Tetra Pak.
- **Héliport Villaz-St-Pierre:** Ce dossier a progressé de manière importante grâce à la requête formelle formulée par le canton à la Confédération de la modification du plan des infrastructures aéronautiques, afin d'y intégrer Villaz-St-Pierre en qualité d'héliport.

Préfecture de la Broye

- **Communauté régionale de la Broye (COREB):** Les réformes des structures de la COREB sont à bout touchant. La communauté s'est ainsi dotée de nouveaux statuts, de façon notamment à renforcer l'implication des communes, et se réjouit de la fusion des trois associations régionales de la Broye vaudoise, dès lors que le fonctionnement général de la COREB s'en trouvera grandement simplifié. Sur le terrain, le dossier de l'aéropôle suscite toutes les attentions, quand bien même toutes les barrières, notamment militaires, ne sont pas encore entièrement levées.
- **Office régional de placement (ORP):** Le préfet a présidé les séances de la Commission tripartite et suivi attentivement l'évolution du marché du travail dans le district.
- **Nouvelle Politique Régionale (NPR):** Le préfet a suivi avec intérêt les travaux de la Conférence des Régions afin d'anticiper l'entrée en vigueur de la Nouvelle Politique Régionale.

Préfecture de la Veveyse

- **Région Glâne – Veveyse (RGV):** Présidée par le préfet de la Veveyse, cette association de communes a fourni un travail important et un suivi de tous les instants, dans le but de dynamiser toute la région et de tendre, via la Conférence des régions, vers les objectifs arrêtés dans la nouvelle politique régionale de la Confédération. A noter que les communes du district ont pris le relais du canton et pallié ainsi, financièrement parlant, les manques occasionnés dans le tourisme par la nouvelle loi cantonale.
- **Centre de création et d'accompagnement pour PME (CCAPP):** Les visites d'entreprises que nous effectuons en partenariat avec la commune siège sont très appréciées. Les conseils aux créateurs potentiels d'entreprise également.

4.5 Domaines de la DSAS

Préfecture de la Sarine

- **Association des communes pour les services médico-sociaux (ACSMS):** Les travaux pour l'agrandissement

du Home médicalisé de la Sarine situé au Guintzet ont débuté en automne. La mise en service des nouveaux locaux devrait avoir lieu en automne 2008.

- Spitex (service d'aide et de soins à domicile): La nouvelle organisation d'aide et de soins à domicile basée sur une structure juridique sous forme d'une fondation de droit privé a fait ses preuves à la satisfaction générale des communes du district de la Sarine. Afin d'offrir à la population une accessibilité optimale et simple aux diverses prestations, une antenne supplémentaire a été ouverte en Ville de Fribourg.

Préfecture de la Singine

- Association des communes pour l'hôpital, le home médicalisé et les services sociaux médicaux en Singine: les thèmes suivants ont occupé de manière significative les organes concernés:
 - la révision et le début de la mise en œuvre du concept hospitalier «Nord-est». Depuis le 1^{er} mai 2006, les centres hospitaliers de Tafers et de Meyriez ont une direction commune.
 - la cantonalisation des services hospitaliers en particulier la modification du rôle et des tâches de l'Association des communes et la séparation des hôpitaux et des homes médicalisés: préparation du transfert des valeurs patrimoniales au Réseau hospitalier fribourgeois.
 - la mise en place d'un groupe de projet, afin de clarifier la structure d'un réseau de santé de la Singine: homes médicalisés, Spitex, puériculture, etc.
 - l'étude en vue de la mise sur pied d'un département spécial pour les malades mentaux.
 - la mise au point d'une offre de séjours hospitaliers de jour ou de courte durée.
 - l'adaptation des conventions passées avec l'Association des médecins singinois à propos des services de piquet et d'urgence, et avec la Société Sense AG en charge des services d'ambulance et de sauvetage.
 - la certification ISO a été délivrée dans le courant de l'année.
- Santé publique: le préfet s'est occupé cette année, au niveau cantonal, de la Commission pour la planification sanitaire et du groupe de pilotage pour la préparation de la loi sur le Réseau hospitalier fribourgeois (RHF).

Préfecture de la Gruyère

- Association du Réseau de santé et social de la Gruyère: Cette structure a intégré avec succès l'aide et les soins à domicile ainsi que le Service social du district. La nouvelle entité permet de répondre avec professionnalisme aux attentes des usagers, à satisfaction du personnel et des collectivités qui lui assurent son financement. Propriétaire du site hospitalier de Riaz, l'Association du Réseau santé et social de la Gruyère a suivi également avec attention les décisions politiques liées à la mise en œuvre du Réseau Hospitalier Fribourgeois.

- COSAF et CODEMS: Par sa présidence dans la Commission de district pour les soins à domicile et l'aide familiale (COSAF) et la Commission des EMS (CODEMS), le Préfet a pu favoriser une collaboration saine et constructive entre les différents partenaires du domaine de la santé.

Préfecture du Lac

- Réseau fribourgeois hospitalier: dans le cadre des Associations des communes du district du Lac et de l'Association de l'hôpital du district du Lac, les travaux de mise en œuvre du Réseau hospitalier fribourgeois ont été suivis avec attention. En ce qui concerne le passage au réseau cantonal, la mise en œuvre du concept hospitalier «Nord-est» (centres hospitaliers de Tafers et Merlach) a rapidement progressé. Une étape décisive a été effectuée lors de la fusion des directions des deux centres hospitaliers.
- Réseau de santé du Lac: les travaux préparatoires en vue de la création d'un réseau de santé du Lac, qui se limitent dans un premier temps à la fusion des structures financières porteuses des homes gérés par les Associations de communes, ont progressé de façon significative. Le groupe de travail dirigé par le préfet a procédé à l'analyse du potentiel de synergies et, après avoir examiné les structures adoptées dans d'autres cantons, a mis au point une proposition qui sera discutée par les communes et les instances concernées au printemps 2007.
- Homes: la reconnaissance du home d'Ulmiz (avec pour l'instant 10 lits) a été accordée par le canton. A Morat, un nouveau projet de lotissement avec logements protégés pour personnes âgées et lits médicalisés est en cours d'élaboration.
- Soins et aide à domicile: le préfet a présidé et dirigé le secrétariat de la Commission du district du Lac pour les soins et l'aide à domicile qui décide notamment de l'octroi d'allocations forfaitaires.

Préfecture de la Glâne

- Réseau Santé de la Glâne:
 - Les travaux préparatoires à la transformation du site hospitalier de Billens en centre de soins et de réadaptation sont entrés dans une phase décisive avec la délivrance du permis de construire et les premiers appels d'offre.
 - L'augmentation des prestations d'aide et de soins à domicile reste constante. Quant aux incertitudes liées à certains points du financement des séjours dans les EMS (prix de pension, frais financiers), elles n'ont pas trouvé de réponses pour l'instant.
 - Santé Jeunesse: L'initiative des 4 piliers de l'économie, soutenue par le canton, en particulier la DICS et la DSAS, a eu un écho favorable à l'occasion du séjour en Glâne du bus et de l'accueil mis en place dans ce cadre.

Préfecture de la Broye

- Association des services médico-sociaux dans le district: l'association a lancé un certain nombre de réflexions en matière de structures de prise en charge et d'accompagnement des personnes âgées. Les communes ont ainsi accepté un premier rapport et des propositions concrètes devraient suivre prochainement. En outre, la refonte des structures a été initiée de façon notamment à réunir sous une seule et même entité les services médico-sociaux et les missions que devrait encore conserver l'association des communes de la Broye pour l'exploitation de l'hôpital de district.
- Hôpital intercantonal de la Broye (HIB): Le conseil d'administration s'est attaché à suivre la mise en place du Réseau Hospitalier Fribourgeois (RHF) ainsi que le dossier de la structure juridique de l'établissement. Cela étant, d'autres décisions importantes sont tombées durant l'année écoulée, parmi lesquelles la construction d'un satellite IRM/Scanner sur le site de Payerne.
- Ambulance et service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR): La convention liant les communes du district et le Service de la Santé publique du canton de Vaud et visant à garantir le maintien et la couverture des besoins de la population du district de la Broye en la matière est définitivement sous toit.
- COSAF et CODEMS: Le préfet, au travers de la présidence de ces deux commissions, a veillé à favoriser une saine et étroite collaboration entre les différents partenaires du domaine de la santé.
- Association pour l'aide et les soins à domicile du district de la Broye (ASDB): Dès lors que le rythme de croisière est désormais atteint, il s'agit maintenant de développer des pistes de réflexion visant à examiner les possibilités d'un rapprochement ou d'une collaboration avec l'association voisine du canton de Vaud (ABSMAD).
- Commission jeunesse: Le projet d'ouvrir une «permanence jeunes» à Estavayer-le-Lac s'est concrétisé, si bien que le district de la Broye sera en mesure d'offrir aux adolescents et aux jeunes adultes domiciliés dans la région une aide pour leur insertion sociale, scolaire ou professionnelle.

Préfecture de la Veveyse

- Association de communes pour le Réseau Santé de la Veveyse (RSV): Le Réseau tourne à plein régime, à satisfaction générale. Les Veveysans sont très demandeurs en matière d'aide et de soins à domicile, ce qui se reflète également dans les comptes. Ces derniers montrent bien que le district ne donne que des indemnités complètes, contrairement à d'autres et que nombre de patients sont hospitalisés dans des hôpitaux vaudois, dans lesquels la durée d'hospitalisation est plus courte.
- CODEMS: La commission pour les EMS (CODEMS) possède maintenant son unité d'accueil de jour agréée.

*4.6 Domaines de la DFIN**Préfecture de la Sarine*

- Analyse des prestations étatiques (APE): Les activités de la Préfecture de la Sarine ont été examinées dans le cadre du projet d'analyse des prestations étatiques (APE).

Préfecture de la Singine

- APE: Le préfet a effectué le processus d'analyse des prestations de l'Etat (APE). En coordination avec les autres préfets, différentes propositions quant à l'amélioration de son efficacité ont été formulées, sans que celles-ci ne portent préjudice au contact avec la population.

Préfecture de la Gruyère

- APE: La Préfecture a été engagée dans le processus de réflexion découlant d'APE. En concertation avec les autres districts, des propositions constructives ont pu être émises à cette occasion en vue d'augmenter l'efficacité du service.

Préfecture du Lac

- APE: Le préfet, le lieutenant de préfet et une secrétaire ont activement participé, avec un collaborateur du service de mise en œuvre de ce projet, à l'établissement du catalogue des diverses prestations offertes par la Préfecture et aux propositions en vue de l'amélioration de son efficacité.

Préfecture de la Glâne

- APE: La Préfecture de la Glâne a joué avec celle de la Sarine le rôle de préfecture pilote.

Préfecture de la Broye

- APE: La préfecture s'est investie dans le processus d'analyse des prestations de l'Etat (APE). Des propositions concrètes ont pu ainsi être formulées afin d'augmenter l'efficacité de la préfecture, tout en portant une attention particulière sur la nécessité de garantir des services de proximité.
- Informatique dans les communes: Sous la conduite de l'association des communes de la Broye (Ascobroye), un groupe de travail a été constitué afin d'évaluer l'opportunité d'offrir aux communes du district une solution centralisée en matière informatique.

Préfecture de la Veveyse

- APE: L'analyse des prestations de l'Etat a permis à la préfecture de se livrer à une analyse de ses activités.

*4.7 Domaines de la DAEC**Préfecture de la Sarine*

- Gens du voyage: Suite aux oppositions rencontrées dans les communes concernées par la construction d'aires d'accueil, le Conseil d'Etat a provisoirement

suspendu les démarches sur les deux sites, chargeant le Préfet de la Sarine de trouver un autre site sur le territoire de la Sarine.

Préfecture de la Singine

- Aménagement du territoire: Dans le cadre d'un groupe de travail réunissant les communes, un avant-projet de prise de position quant à la révision de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC) a été élaboré.
- Dangers naturels: Comme les années précédentes, le préfet a présidé à la Commission des dangers naturels dont les travaux visant à établir la carte des dangers dans l'espace préalpin ont été achevés.
- Routes alpêtres et forestières: Un groupe de travail réunissant les milieux concernés, présidé par le préfet, a élaboré un rapport comprenant des propositions de convention d'utilisation des routes alpêtres et forestières vu l'introduction de procédures formelles indispensables.
- Circulation routière: L'Association des communes «Region Sense» a décidé, sur la proposition du préfet, d'étendre l'étude cantonale sur le trafic en cours à tout le district.

Préfecture de la Gruyère

- Gens du voyage: Dans le cadre de la Commission cantonale instituée pour les Gens du voyage, des pourparlers ont eu lieu avec la Ville de Bulle en vue de l'installation éventuelle d'une aire d'accueil à La Tour-de-Trême. Après un nouvel examen de la situation, le Conseil d'Etat a toutefois provisoirement suspendu les démarches sur ce site.
- Commission cantonale des dangers naturels (CCDN): En sa qualité de vice-président de la Commission, le préfet a collaboré à l'élaboration définitive de la cartographie des communes concernées par les différents phénomènes de dangers dans l'arc préalpin.
- Trafic urbain: Avec les travaux liés à la mise en œuvre de la H189, le trafic routier a été sensiblement perturbé dans le chef-lieu gruyérien, plus particulièrement en direction de l'autoroute A12, à la jonction de Riaz. Le réaménagement de la route cantonale, à l'entrée de l'A12, ne manque pas d'engendrer provisoirement un ralentissement du trafic.
- Route Romont – Vaulruz: Le Comité de pilotage pour la réalisation de la route Romont – Vaulruz a poursuivi ses réflexions afin de présenter des propositions au Conseil d'Etat dans les meilleurs délais.

Préfecture du Lac

- Révision de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions: le préfet a représenté la Conférence des préfets dans le cadre du projet de commission pour la révision de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions.

- Routes et transports publics: dans le cadre des associations de communes du district du Lac, une prise en compte des besoins et une coordination des demandes émanant des communes concernant les routes et des transports publics ont été effectuées. Il a également été fait remarquer qu'un accord entre les communautés tarifaires fribourgeoise et bernoise concernant les transports publics serait indispensable pour le district du Lac.

Préfecture de la Glâne

- Route Romont – Vaulruz: Le Comité de pilotage pour la réalisation de la route Romont – Vaulruz, comité auquel participe le préfet, a poursuivi ses réflexions afin de présenter des propositions au Conseil d'Etat dans les meilleurs délais. La solution arrêtée, celle d'un nouveau tracé à travers Vuisternens et d'un contournement du quartier des Chavannes à Romont, semble de nature à améliorer la situation difficile du district sous l'angle des accès aux autoroutes et autres chefs-lieux. A noter l'excellent esprit qui a régné, en particulier de la part de la direction et du service concerné de l'Etat.
- Gens du voyage: Il est chaque année plus difficile de convaincre des collectivités ou des particuliers de mettre leur terrain à disposition des gens du voyage pour un séjour de quelques jours. A cet égard, l'instauration de places fixes reste plus que jamais pertinente.

Préfecture de la Broye

- Commission de gestion de la Grande-Cariçaie: Le préfet a participé aux différentes réflexions liées à la rive sud du lac de Neuchâtel, s'agissant notamment de la problématique des chalets.
- Commission intercantonale pour l'entretien de la Petite-Glâne et du Fossé Neuf: Les travaux et réflexions visant à favoriser l'entretien et le renforcement des berges se sont poursuivis sous la présidence du préfet.
- Plan directeur intercantonal: La région de la Broye (fribourgeoise et vaudoise), sous l'égide de la COREB, a lancé d'importantes réflexions visant à l'élaboration d'un plan directeur régional, convaincue de l'importance d'un tel instrument pour assurer un développement cohérent et harmonieux de toute la région.

Préfecture de la Veveyse

- Permis de construire: Avec les services de l'Etat, la préfecture poursuit l'examen des dossiers concernant les établissements publics ou autres buvettes d'alpage dont les situations, suite à des transformations sauvages, sont à régulariser.
- Après l'euphorie des années 2004 et 2005, le nombre de permis de construire délivrés est en légère baisse. Celle-ci nous semble toutefois passagère, au vu des projets qui sont en voie de réalisation.

Service de l'état civil et des naturalisations

1. Généralités

L'année 2006 a été la première année de fonctionnement de l'état civil restructuré. Les derniers travaux en vue de l'installation définitive de l'office de l'état civil de la Veveysse ont été également achevés durant l'année. Les officiers de l'état civil sont maintenant à l'aise dans l'exploitation quotidienne du système Infostar, lequel fonctionne correctement, à la satisfaction des utilisateurs et des usagers. En l'état, il n'est pas prévu d'entamer un nouveau processus de restructuration des offices de l'état civil du canton. Il faut relever que l'option choisie, à savoir un office par district administratif donne entière satisfaction aux usagers, lesquels sont maintenant habitués à traiter avec nos offices localisés dans les chefs-lieux de district.

Le système Infostar a été adapté durant l'année 2006 en vue de l'entrée en vigueur du partenariat enregistré et la formation des officiers de l'état civil a été également effectuée à cet égard.

Dans le domaine des naturalisations, le service a élaboré un projet de modification de la loi sur le droit de cité fribourgeois, après la consultation sur l'avant-projet. Le Conseil d'Etat a adopté le projet et transmis le dossier au Grand Conseil. En raison des élections générales cantonales de la fin de l'année 2006, les travaux parlementaires auront lieu durant l'année prochaine. Le dossier suit son cours ordinaire.

2. Etat civil

Durant l'année 2006, le Service de l'état civil et des naturalisations a traité les objets ci-après:

2.1 Documents d'état civil se rapportant à l'étranger

transcription d'actes provenant de l'étranger (art. 23 de l'ordonnance fédérale sur l'état civil du 28 avril 2006, ci-après OEC)	1 169	(1 416)
transcriptions refusées	6	(4)
transmission à l'étranger d'actes relatifs à des faits d'état civil survenus dans le canton et concernant des ressortissants étrangers (art. 54 OEC)	188	(214)
transmission au Service de la police des étrangers d'actes relatifs à des faits d'état civil survenus dans le canton et concernant des ressortissants étrangers (art. 28 du Règlement d'exécution de la loi sur l'état civil)	1 755	(1 667)
transmission à l'office fédéral de l'état civil de documents d'état civil de ressortissants suisses domiciliés à l'étranger	85	(-)

2.2 Mariages

certificats de capacité matrimoniale délivrés à des Fribourgeois à l'étranger (art. 75 OEC)	27	(24)
---	----	------

examen de dossiers de procédure de mariage d'étrangers (art. 16 OEC)	477	(545)
dossiers de procédure de mariage retirés	23	(34)

2.3 Reconnaissances

examen de dossiers de reconnaissances d'enfants (art. 11 et 16 OEC)	72	(61)
---	----	------

2.4 Changements d'état civil

rectifications, radiations et compléments dans les registres spéciaux et des familles (art. 43 CC et 29 OEC)	82	(151)
rectification judiciaire (art. 42 CC et 30 OEC)	1	(3)
rectifications refusées	2	(-)
instructions diverses relatives au service de l'état civil	250	(308)
adoptions (art. 264 ss CC)		
a) prononcées par la DIAF	39	(26)
b) demandes retirées	3	(1)
changements de noms de famille et de prénoms (art. 30 CC)		
a) accordés par le SECiN	147	(131)
b) demandes retirées	14	(11)
déclarations de soumission du nom au droit national (art. 37 al. 2 de la loi sur le droit international privé)	241	(244)
déclarations concernant le nom	8	(21)

2.5 Droit de cité

(loi fédérale du 29 septembre 1952 sur l'acquisition et la perte de la nationalité suisse, ci-après LN, et loi du 15 novembre 1996 sur le droit de cité fribourgeois, ci-après LDCF)

contrôle des données d'état civil pour les réintégrations dans le droit de cité suisse et fribourgeois		
a) selon art. 21, 23 et 58 LN	8	(17)
b) selon art. 21 LDCF	7	(4)
contrôle des données d'état civil pour les dossiers de naturalisations et de réintégrations	599	(546)
naturalisations ordinaires (art. 13 LN)	620	(707)
naturalisations de Fribourgeois dans d'autres cantons	19	(71)
naturalisations facilitées (art. 27, 28 et 29 LN)	256	(301)
naturalisations facilitées (art. 31, 58a, 58b et 58c LN)	106	(58)
naturalisations de Fribourgeois dans d'autres communes fribourgeoises (art. 36 LDCF)	7	(6)
conservations du droit de cité fribourgeois suite à la naturalisation		
dans un autre canton (art. 27 LDCF)	19	(34)
bourgeoisie d'honneur (art. 42 et 43 LDCF)	2	(2)
pertes du droit de cité fribourgeois (art. 27 LDCF)	25	(40)
pertes du droit de cité suisse (art. 9 et 10 LN)	3	(6)

libérations du droit de cité fribourgeois (art. 28 et 29 LDCF)	10	(11)
libérations du droit de cité de communes fribourgeoises (art. 39 LDCF)	3	(6)
annulations de la nationalité suisse (art. 41 LN)	3	(3)
dénonciations suite à la naturalisation facilitée	9	(17)

2.6 Divers

autorisations d'obtenir des renseignements d'état civil à but généalogique (art. 59 OEC)	27	(26)
recherche d'un membre de la famille	11	(10)

2.7 Offices décentralisés de l'état civil

En 2006, les offices décentralisés de l'état civil ont procédé à l'enregistrement de

• Naissances	2 352	(2 238)
• Reconnaissances	457	(409)
• Mariages	1 392	(1 356)
• Décès	1 879	(1 798)

3. Naturalisations

3.1 Généralités

Durant l'année 2006, le Service des naturalisations a enregistré 1367 (1144) nouveaux dossiers, toutes procédures confondues. Le nombre de nouvelles demandes a légèrement augmenté, d'environ 115 (100) demandes par mois.

3.2 Naturalisation ordinaire

Le Grand Conseil s'est prononcé sur 326 (357) demandes de naturalisation ordinaire qui se répartissent comme suit:

Personnes de nationalité étrangère:

4 Afghanistan	3 Iran
2 Algérie	15 Italie
9 Allemagne	22 Macédoine
2 Angola	2 Maroc
4 Belgique	1 Maurice (Ile Maurice)
1 Biélorusse	1 Pays-Bas
19 Bosnie-Herzégovine	1 Philippines
3 Brésil	1 Pologne
4 Cambodge	22 Portugal
1 Cameroun	6 République démocratique du Congo
4 Cap-Vert	2 Roumanie
2 Chili	4 Russie
4 Chine	4 Rwanda
1 Croatie	89 Serbie et Monténégro
1 République Dominicaine	6 Somalie
2 Erythrée	14 Sri Lanka
12 Espagne	2 Tunisie
13 France	27 Turquie
3 Grande-Bretagne	1 Uruguay
2 Inde	6 Vietnam
2 Irak	

Personnes confédérées:

1 Vaud

Parmi ces 326 (357) dossiers de naturalisation ordinaire, 164 (144) concernent des étrangers de la deuxième génération.

Ainsi, avec les membres de leur famille compris dans la naturalisation, 620 (707) personnes ont été naturalisées fribourgeoises, soit 326 (351) ressortissant(e)s étranger(ères) avec 84 (96) conjoints étrangers et 210 (260) enfants étrangers.

3.3 Droit de cité cantonal

Outre l'octroi par le Grand Conseil du droit de cité fribourgeois à 1 (3) Confédéré, le Conseil d'Etat a prononcé 9 (21) réintégrations de Confédérés dans le droit de cité fribourgeois et 9 (13) libérations du droit de cité fribourgeois.

3.4 Naturalisation facilitée

En application de la loi fédérale sur la nationalité (LN), l'Office fédéral des migrations, après préavis de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, a traité 638 (482) demandes de naturalisation facilitée. Ces procédures de naturalisations facilitées se répartissent comme suit:

562 (426) demandes de naturalisation du conjoint étranger d'une Suisse ou de l'épouse étrangère d'un Suisse (art. 27 et 28 LN);

3 (12) demandes de naturalisation facilitée d'enfants étrangers nés d'un père Suisse non marié avec la mère (art. 31 LN);

48 (43) demandes de naturalisation facilitée d'enfants étrangers nés avant 1985 de l'union d'une Suisse par filiation mariée à un étranger (art. 58a LN);

25 (1) demandes de naturalisation facilitée d'enfants étrangers d'une Suisse par mariage antérieur avec un Suisse et remariée à un étranger (art. 58b et 58c LN);

3.5 Réintégration (art. 21, 23 et 58 LN)

7 (17) anciens ressortissants suisses et fribourgeois ont été réintégrés dans la nationalité suisse et dans le droit de cité fribourgeois par décision de l'Office fédéral des migrations.

3.6 Révocation (art. 41 LN)

2 (3) annulations de naturalisation facilitée ont été prononcées par l'office des migrations suite à la dénonciation par le canton.

Service des communes

1. Généralités

L'année 2006 a vu la fin des mesures d'encouragement aux fusions de communes. Elle fut également marquée par la poursuite des travaux de révision totale de la péréquation financière et d'une révision partielle de la loi sur les communes.

2. Personnel

M. Georges Clément, réviseur, a démissionné au mois d'avril 2006 et a été remplacé par M^{me} Sara Auderset.

3. Surveillance et décisions y relatives

Au cours de l'année 2006, le Service s'est occupé de 350 requêtes de communes et d'associations de communes.

- a) 6 requêtes ont fait l'objet d'arrêtés du Conseil d'Etat, à savoir:
 - 4 abrogations de l'autorisation de percevoir l'impôt sur les personnes physiques à un coefficient supérieur à 100 % de l'impôt cantonal de base
 - 2 dissolutions d'associations de communes
- b) 205 requêtes ont fait l'objet de décisions du Service, soit:
 - 147 autorisations de financer des dépenses d'investissement
 - 1 autorisation d'achats immobiliers et autres transactions immobilières
 - 19 autorisations à caractère financier (cautionnements, comptes de trésorerie)
 - 27 approbations de règlements communaux
 - 10 modifications de statuts d'associations de communes
 - 1 levée des mesures de surveillance
- c) En outre, le Service a enregistré 51 communications relatives à des changements de coefficients d'impôts communaux et préavisés 99 règlements communaux, à l'intention des Directions dont ils relèvent.

Le solde des requêtes concernait des avis de droit, des renseignements juridiques, des analyses de situations financières et des limites de l'endettement légal ou d'autres dossiers qui ne font pas l'objet d'une décision ou d'un arrêté.

4. Limite de l'endettement légal

Le Service des communes établit pour toutes les communes, associations de communes et établissements communaux de droit public, la limite de l'endettement légal. Cette limite est fondée sur la somme des autorisations de financement délivrées tenant compte des obligations d'amortissements prescrits par la loi sur les communes. Le

contrôle de la limite de l'endettement légal a été mis à jour sur la base des bilans établis au 31 décembre 2005.

5. Associations de communes

Deux associations ont été dissoutes en 2006, soit «Antenne sociale Glâne-Sud» et «OS Gurmels». Par tâche, la répartition des associations se présente ainsi:

Ecoles	7
Culture	2
Salles de sport	3
Hôpitaux de district	2
Homes	9
Eau potable	15
Evacuation et épuration des eaux	23
Régions	8
Buts multiples	7
Aide sociale	1
Protection civile	1
Police	1
Transports	1
Structures d'accueil de la petite enfance	1
Total	81

6. Activités de gestion-conseil et contrôles financiers

Par activités de gestion-conseil, il faut entendre les conseils et mandats de nature économique et financière (tels la mise en œuvre d'une planification financière, les calculs de marge nette d'autofinancement, les capacités d'emprunt ou d'investissement, le calcul de tarifs et charges de préférence pour des tâches particulières) et les conseils juridiques (notamment en ce qui concerne la préparation des statuts d'associations de communes).

Dans le cadre du contrôle financier, le Service des communes établit divers documents à l'attention de toutes les communes, notamment l'analyse de la situation financière, en tant qu'outil d'aide à la décision, effectuée sur la base des comptes arrêtés au 31 décembre 2005.

Un groupe de travail étudie la mise en place d'un nouveau plan comptable harmonisé des communes, associations de communes et établissements communaux de droit public.

7. Rapports entre l'Etat et les Eglises

En 2006, la Commission cantonale pour les questions d'aumônerie s'est réunie quatre fois. La convention cadre, conclue entre l'Etat de Fribourg, l'Eglise catholique romaine et l'Eglise évangélique réformée du canton de Fribourg en mai/juin 2005, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2006. Dès lors, l'essentiel de l'activité de ladite Commission durant l'année 2006 a consisté à élaborer des contrats de prestations pour chaque établissement de l'Etat concerné par les questions d'aumônerie. Au 31 décembre 2006, deux contrats de prestations ont été signés. Ils concernent l'exercice de l'aumônerie catholique romaine et de l'aumônerie évangélique réformée dans les écoles secondaires du deuxième degré. La signature des autres contrats de prestation devrait intervenir dans le courant de l'année 2007.

Concernant la possibilité d'appliquer par analogie des principes de la convention cadre aux relations entre les

Eglises et l'Association fribourgeoise des institutions s'occupant de personnes handicapées ou inadaptées (AFIH), la question est encore ouverte et devra être discutée au sein du Groupe de travail AFIH.

En principe, la Commission cantonale n'est pas compétente pour traiter les problèmes liés à l'aumônerie dans les institutions pour personnes handicapées ou inadaptées. Avec l'autorisation du Conseil d'Etat, elle a toutefois décidé de constituer en 2005 un Groupe de travail AFIH dont le but est de trouver un régime uniforme applicable aussi bien aux aumôniers catholiques romains qu'évangéliques réformés dans les institutions de l'AFIH. Ce groupe, après avoir entamé les discussions en 2005, n'a toutefois pas pu se réunir en 2006, mais les travaux se poursuivront en 2007. Le Groupe de travail AFIH compte des représentants de l'AFIH, des Eglises et de la Direction de la santé et des affaires sociales.

8. Travaux législatifs

Le Service des communes a mené plusieurs travaux législatifs, à savoir

une révision partielle de la loi sur les communes (adoptée par le Grand Conseil le 16 mars 2006, entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2006);

une révision partielle du règlement d'exécution de la loi sur les communes (adoptée par le Conseil d'Etat le 26 septembre 2006 et entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2006).

9. Autres activités

Le Service des communes était actif dans les relations intercantionales. Ainsi, il a contribué au projet «Conférence tripartite des agglomérations» mené par la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) en partenariat avec la Confédération et les Associations des villes et communes suisses. Ainsi, le Service participe au Groupe de travail «TA Städte».

Le suivi du dossier de l'agglomération (en tant que nouvelle institution à créer) s'est poursuivi en 2006. En outre, le Service fait partie du groupe technique de l'agglomération, chargé d'accompagner l'élaboration d'un projet d'agglomération au sens du concept de l'Office fédéral du développement territorial.

Le Service a poursuivi, en collaboration avec le Département d'économie politique de l'Université de Fribourg, les travaux de réforme de la péréquation financière intercommunale. Le comité de pilotage a ainsi pu prendre connaissance de la première partie du rapport relative à la péréquation des ressources.

Le Service continue d'être partenaire pour la mise en œuvre et le développement de la formation intercantonale de secrétaires communaux; il a préparé également des supports de cours pour une partie d'un module de formation et une collaboratrice du Service a été engagée pour dispenser des heures d'enseignement également dans le cadre de la deuxième volée, qui a commencé en octobre 2006.

Il est également présent dans plusieurs groupes de travail, respectivement plusieurs commissions. On citera à cet égard:

FREUlex, adaptation du droit cantonal aux Accords sectoriels entre la Suisse et la Communauté européenne;

Comité et secrétariat de la Conférence des autorités cantonales de surveillance des finances communales;

Groupe d'accompagnement de l'unité «politiques locales» de l'Institut de Hautes Etudes en administration publique;

Comité de pilotage de la réforme de la péréquation financière intercommunale;

Commission de coordination des examens périodiques de subventions;

Commission des constructions scolaires;

Groupe d'accompagnement de l'Office fédéral du développement territorial chargé de faire des propositions sur le cadre légal du «projet d'agglomération»;

Assemblée constitutive de l'agglomération;

Comité de pilotage «réformes des structures sanitaires»;

Comité de pilotage du projet d'analyse des prestations de l'Etat;

Comité de pilotage «programme informatique CAFCom»;

Comité de pilotage RPT (réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons);

Groupe de travail «amélioration du potentiel des recettes du canton»;

Groupe de travail «structures territoriales»;

Groupe de travail «site informatique de la DIAF»;

Groupe de travail pour les cours de formation destinés aux élus communaux;

Groupe de travail interdépartemental pour la nouvelle politique régionale;

Groupe de travail pour l'élaboration du règlement-type d'organisation des conseils communaux.

Le concours du Service a été sollicité pour diverses conférences ou séances d'information sur des sujets relevant des institutions communales.

On notera enfin que le Service des communes dispose depuis l'année 2006 de son propre site internet, qui est régulièrement tenu à jour et complété par de nouvelles rubriques.

10. Statistiques

Tous les tableaux statistiques sont publiés dans l'Annuaire statistique du canton de Fribourg.

Service de l'agriculture

I. Encouragement à l'agriculture

1. Généralités

L'examen des subventions pour la protection des eaux (projets nitrates) a permis de conclure que les buts fixés par la législation avant tout fédérale, mais aussi cantonale, ont été atteints. Les quelques problèmes mineurs décelés concernent avant tout des procédures internes et ils seront résolus dans les plus brefs délais.

2. Personnel

A la fin octobre, M. Félix Aeby, chef de service, a pris sa retraite. Il a été remplacé par M. Jean-Paul Meyer, chef de service des améliorations foncières, en attendant le regroupement au 1^{er} mars 2007 de ces deux services avec, en plus, l'office cantonal du crédit agricole. M. David Aeschlimann a été engagé au service de l'agriculture le 1^{er} novembre 2006 pour reprendre temporairement le secteur de M^{me} Nathalie Oulevey, actuellement en congé maternité.

3. Préposés locaux

En vertu de la loi du 7 février 1996 instituant des préposés locaux de l'agriculture, les fonctions d'inspecteurs du bétail et de gérants des cultures sont confiées à un préposé local à l'agriculture.

Au 31 décembre 2006, on dénombre, pour l'ensemble du canton, 159 personnes nommées comme «préposé local à l'agriculture».

4. Bail à ferme agricole pour parcelles

Autorité habilitée, selon la loi du 24 février 1987 d'application de la loi fédérale sur le bail à ferme agricole, à former opposition contre l'affermage complémentaire et le fermage d'immeubles agricoles, le Service de l'agriculture a traité, en 2006, 151 contrats de bail à ferme agricole dont 131 contrats de bail portant sur des immeubles communaux. Il a formé opposition contre 88 fermages, soit 58 % des contrats traités.

5. Surface agricole utile (SAU)

Les géomètres officiels du canton de Fribourg ont poursuivi l'actualisation de la couverture du sol, respectivement du contrôle de la SAU, selon le cahier des charges établi à cet effet.

En 2006, l'actualisation de la couverture du sol a concerné 12 communes.

Concernant la procédure de consultation, elle n'a pas été modifiée par rapport à 2005. Les forestiers ont toutefois été davantage impliqués, en particulier lors de la journée où les propriétaires et exploitants pouvaient exprimer leurs souhaits.

Le projet est entré dans sa phase terminale puisque tous les mandats ont été donnés. La fin de toutes les actualisations est prévue pour 2009. Le comité de pilotage a été dissout à la fin 2006.

6. Contributions agricoles

Les contributions suivantes ont été versées:

6.1 Contributions fédérales

Genre de contributions	Nombre d'exploitations		Contributions versées en milliers de Fr.	
– Contributions à la surface	3 101	(3 156)	96 215	(96 957)
– Contributions pour la garde d'animaux consommant des fourrages grossiers	1 834	(1 887)	15 712	(15 607)
– Contributions pour la garde d'animaux dans des conditions difficiles et consommant des fourrages grossiers	1 760	(1 783)	12 220	(12 333)
– Contributions générales pour des terrains en pente	1 463	(1 491)	2 776	(2 797)
– Contributions pour les surfaces viticoles en pente	17	(17)	20	(19)
– Contributions suite à la sécheresse de 2003	–	(28)	–	(141)
Total paiements directs généraux			126 943	(127 854)
– Contributions pour la compensation écologique	3 015	(3 067)	7 371	(7 393)
– Contributions pour la culture extensive de céréales et de colza	1 217	(1 233)	2 404	(2 404)
– Contributions pour la culture biologique	109	(108)	804	(756)
– Contributions pour les systèmes de stabulation particulièrement respectueux des animaux	1 354	(1 321)	4 261	(4 062)
– Contributions pour les sorties régulières en plein air des animaux de rente	2 428	(2 440)	13 097	(12 881)
– Contributions pour les exploitations d'estivage et de pâturage	631	(634)	7 010	(7 014)
– Contribution pour la protection des eaux	59	(57)	781	(678)
– Contribution pour la qualité écologique, partie biologique	244	(237)	143	(134)
– Contribution pour la qualité écologique, partie réseau	484	(454)	422	(385)
– Contributions pour la qualité écologique partie biologique/réseau	122	(105)	149	(126)
Total des contributions écologiques			36 442	(35 833)
Contributions à la culture des champs	600	(576)	2 927	(2 819)
Total des contributions fédérales			166 312	(166 506)

6.2 Contributions cantonales

– Contributions à l'estivage	40	(42)	191	(189)
– Contributions pour la protection des eaux	58	(57)	120	(129)
– Contributions pour la qualité écologique, partie biologique	244	(237)	16	(15)
– Contributions pour la qualité écologique, partie réseau	484	(454)	16	(43)
– Contributions pour la qualité écologique partie biologique/réseau	122	(105)	47	(14)

Genre de contributions	Nombre d'exploitations	Contributions versées en milliers de Fr.	
– Contributions pour les méthodes culturales préservant le sol	38 (47)	108	(145)
Total des contributions cantonales		498	(535)

Les chiffres énoncés ci-dessus appellent les remarques suivantes:

- 3101 exploitations ont reçu des paiements directs, soit 55 exploitations, respectivement 1,7 pour-cent de moins qu'en 2005.
- Le montant total des paiements directs versés en 2006, soit 166,3 millions de francs, est de 0,2 million plus bas qu'en 2005.
- La totalité des contributions écologiques a augmenté de 0,6 million, en raison notamment du nombre croissant d'animaux remplissant les conditions des programmes de sortie des animaux en plein air et en raison, aussi, du nombre croissant d'agriculteurs qui participent au programme nitrate et font partie des réseaux écologiques.

7. Elevage bovin

7.1 Contributions fédérales et cantonales en faveur de l'élevage bovin

En application de la loi cantonale du 16 mai 1961 sur l'amélioration des espèces bovine, chevaline et du menu bétail, il a été alloué en faveur de l'élevage bovin une aide financière de 1 280 000 francs. 855 000 francs ont servi au co-financement des mesures prévues par la Confédération et le solde, soit 425 000 francs, en faveur de mesures cantonales spécifiques pour l'encouragement de l'élevage bovin.

7.2 Marché-concours de taureaux

Organisé par le Service de l'agriculture, la Station cantonale des productions animales et végétales à Grangeneuve et les Fédérations cantonales d'élevage bovin, le Marché-concours de Bulle est un concours cantonal obligatoire pour les reproducteurs mâles affectés à la monte naturelle ou artificielle. Le Marché-concours 2006 s'est déroulé les 26 et 27 septembre 2006 à Espace-Gruyère à Bulle.

Tous les taureaux ont été classés au ring par un seul juge par ring. Les résultats se présentent comme suit:

Race	Race		Total moyen
	tachetée rouge	holstein	
Taureaux inscrits	345	105	450
Taureaux présentés	305	84	389
Taureaux admis au herd-book	303	84	387
Taureaux refusés	2	0	2
Commercialisation:			
– Taureaux de 7-18 mois vendus pour l'élevage	102	37	139
– Prix moyen en francs	3 263	3 205	3 247

La Coopérative fribourgeoise pour l'écoulement du bétail a organisé le 27 septembre 2006, un marché pour les taureaux et vaches de boucherie. 55 taureaux et plus de 50 vaches et génisses ont été vendus par ce canal. Le prix au

poids vif s'est élevé de 3,30 à 4,10 francs par kg. Le prix moyen des taureaux de boucherie s'est élevé à 2560 francs par taureau. En plus, chaque taureau de boucherie a bénéficié d'une prime cantonale de 110 francs.

7.3 Expertises de taureaux en janvier 2006

Les expertises de taureaux pour la race tachetée rouge ont eu lieu du 5 au 11 janvier 2006 sur les 6 places officielles réparties dans le canton. Des 93 taureaux inscrits, 89 ont été admis au herd-book.

7.4 Exposition nationale de vaches laitières holstein et red-holstein

Sous les auspices du Service de l'agriculture, les Fédérations cantonales des races tachetée rouge et holstein ont organisé la 35^e Exposition de vaches laitières à Bulle (Espace-Gruyère) du 1^{er} au 2 avril 2006, ouverte aux races red-holstein et holstein de tous les cantons suisses.

L'effectif des animaux se présentait comme suit:

Race	Bêtes inscrites au catalogue	dont provenant du canton de Fribourg	Total bêtes présentées	dont provenant du canton de Fribourg
Holstein	238	138	164	100
Tachetée rouge	275	147	211	122
Totaux	512	285	375	222

JUNIOR-EXPO Bulle 2006

C'est armés d'innovation et de motivation, que du 30 novembre au 2 décembre 2006 les jeunes éleveurs fribourgeois ont exposé plus de 800 génisses et vaches des races tachetée rouge et holstein en provenance de tous les cantons confédérés.

Une nouvelle édition de l'école suisse des jeunes éleveurs a été organisée avec succès en 2006.

Les effets spécifiques de cette école se font remarquer au niveau de la préparation et de la conduite des animaux dans les rings d'exposition, tant au niveau régional que national.

Swiss-Expo

La Swiss-Expo 2006 a permis à de nombreux éleveurs de toute la Suisse d'exposer environ 1000 animaux de toutes les races présentes en Suisse. Des éleveurs réputés de France et d'Italie ont fait défiler quelques magnifiques vaches.

Une fois de plus, plusieurs éleveurs fribourgeois se sont distingués lors de cette manifestation.

Expo internationale d'Oldenburg (Allemagne)

Une dizaine de vaches des races tachetée rouge et holstein ont été exposées lors de cette manifestation. Les vaches red-holstein et Holstein du canton de Fribourg ont remporté plusieurs prix de Championnat. Il est important de relever l'exploit de M. François Morand, éleveur à Vuadens, qui a remporté le Championnat rouge avec Chicoutimi et le Championnat Holstein avec Bretagne. C'est un fait unique dans l'histoire de l'élevage international.

7.5 Syndicats d'élevage et effectif du bétail

	Race tachetée rouge	Race holstein	Race brune	Race à viande
Nombre de syndicats d'élevage	106	37	2	0
Effectif admis Herd-book en 2006 y compris la Fédération des sélectionneurs de bétail bovin (FSBB)	32 288	18 263	510	580

7.6 Description linéaire et classification

L'organisation de la Description linéaire et classification (DLC) incombe aux Fédérations suisses d'élevage. Ces descriptions ont lieu directement chez les éleveurs, deux à trois fois par an.

Nombre de têtes soumises à la DLC en 2006, par race:

Race tachetée rouge	9 832	(10 026)
Holstein	7 393	(7 706)
Brune	232	(166)
Association suisse des détenteurs de vaches nourrices et mères	741	(622)
Jersey	33	(6)
Grauvieh Pro Specie Rara	2	(0)
Total	18 233	(18 526)

7.7 Jubilés de syndicats et Expositions régionales

Plusieurs syndicats d'élevage ont marqué l'anniversaire de leur fondation:

Syndicats d'élevage	Année de fondation	Effectif de bétail	Nombre de membres
Race tachetée rouge:			
Cugy	1946	201	5
Estavayer-le-Lac	1906	334	10
Siviriez	1916	562	17
Saint-Martin	1921	633	22

Race holstein:

Aucun jubilé n'a été organisé en 2006.

7.8 Clubs de district

Avec l'introduction de la banque de données sur le trafic des animaux (BDTA), de l'ordonnance fédérale sur l'élevage de 1998 et de la DLC, l'activité des syndicats d'élevage est réduite. Les postes de secrétaires de syndicats ont été supprimés. L'administration technique de l'élevage se passe directement entre la Fédération suisse et les éleveurs.

Cette nouvelle forme de collaboration a donné naissance aux clubs de districts. Ces clubs ou Associations constituées avec des statuts, remplaceront peu à peu les syndicats d'élevage.

Les principales activités des clubs en 2006 ont été les suivantes:

Pour les races tachetée rouge, la race holstein et brune: des expositions dans les districts, des cours et des conférences

ainsi que des visites d'exploitations en Suisse et à l'étranger ont été organisés. Le canton soutient les activités spécifiques de ces clubs.

7.9 Jury cantonal des experts

Le jury est composé de 5 experts, membres de l'ancien jury de la race tachetée rouge.

L'abandon de l'organisation des expertises de taureaux et le classement des taureaux au ring par des juges reconnus lors du marché-concours ne nécessitent plus l'engagement d'experts officiels. Ce jury est dissous à partir du 1^{er} janvier 2007.

Les juges pour les expositions et le marché-concours sont choisis, formés et payés par les fédérations suisses et cantonales d'élevage.

Les éleveurs de la race brune, domiciliés dans le canton de Fribourg, sont rattachés à la Fédération romande de la race brune; le siège se trouve dans le canton de Vaud.

7.10 Activités diverses

Le responsable du secteur de l'élevage bovin rencontre une à deux fois par an les experts du jury supérieur, les comités des jeunes éleveurs. Il participe aux séances des comités des Fédérations cantonales tachetée rouge, holstein et brune et la Fédération des sélectionneurs de bétail bovin.

Les résultats quantitatifs et qualitatifs du contrôle laitier, les résultats d'aptitudes à la traite, les concours de familles d'élevage et les résultats DLC, l'identité des vaches fribourgeoises ayant produit 100 000 kg de lait, sont contenus dans les rapports des Fédérations suisses et cantonales d'élevage.

8. Elevage chevalin

8.1 Contributions fédérales et cantonales en faveur de l'élevage du cheval

En application de l'ordonnance fédérale sur l'élevage du 7 décembre 1998 et de la loi cantonale du 16 mai 1961 sur l'amélioration des espèces bovine, chevaline et du menu bétail, il a été alloué en faveur de l'élevage chevalin, les prestations suivantes:

	2006 en milliers de Fr.	2005 en milliers de Fr.
A) Soutien cantonal lié au soutien de la Confédération		
– Contribution aux organisations d'élevage reconnues	167	(167)
B) Autre soutien cantonal spécifique		
– Primes d'élevage	36	(42)
– Autres allocations (organisations, épreuves)	14	(8)
Totaux	217	(217)
– dont soutien à l'élevage ovin/caprin	122	(124)
– dont soutien à l'élevage porcin	95	(93)

Le soutien cantonal 2006, autre que celui qui est lié au soutien de la Confédération, est composé des primes d'élevage (syndicats, étalonniers, chevaux qui ont réussi le test en ter-

rain), d'une contribution au test en terrain de Grangeneuve (2500 francs), à la Fédération cantonale (1800 francs) ainsi que d'une contribution à la liste de chevaux à vendre (2000 francs).

8.2 Syndicats d'élevage chevalin

Au 31 décembre 2006, le canton de Fribourg comptait dix syndicats chevalins, dont huit de la race Franches-Montagnes, un de la race Demi-sang et un de la race Hafling. La répartition des chevaux détenus dans le canton selon les races et pour lesquels une prime cantonale a été versée est la suivante:

	2006	2005
Franches-Montagnes	564	(550)
Demi-sang	33	(43)
Hafling	38	(16)
Totaux	635	(609)

Les effectifs mentionnés ci-dessus correspondent aux juments, aux poulains de l'année ainsi qu'aux étalons. Les jeunes chevaux de 18 mois et de 2 1/2 ans ne sont pas pris en compte.

9. Elevage porcin, ovin et caprin

9.1 Contributions fédérales et cantonales en faveur de l'élevage du menu bétail

En application de l'ordonnance fédérale sur l'élevage du 7 décembre 1998 et de la loi cantonale du 16 mai 1961 sur l'amélioration des espèces bovine, chevaline et du menu bétail, il a été alloué en faveur de l'élevage du menu bétail les prestations suivantes:

	2006 en milliers de Fr.	2005 en milliers de Fr.
A) Soutien cantonal lié au soutien de la Confédération		
– Contribution aux organisations d'élevage reconnues	79	(69)
– Contribution pour la préservation de la race des Franches-Montagnes	44	(45)
B) Autre soutien cantonal spécifique		
– Primes d'élevage	30	(31)
– Autres allocations (organisations, épreuves)	7	(6)
Totaux	160	(151)

Pour l'élevage porcin, le soutien comprend exclusivement le soutien aux organisations reconnues par la Confédération, contrairement au soutien à l'élevage ovin et caprin. Les autres allocations sont composées de la contribution au Marché-concours de Bulle (5400 francs), à Chèvres en ville (4000 francs), à la Fédération (1800 francs) et à l'Exposition nationale Brun noir du Pays (300 francs).

9.2 Effectif ovin inscrit au herd-book

	Nombre de sujets inscrits au herd-book	
	2005	2004
Race Blanc des Alpes	595	(713)
Race Oxford	319	(339)
Race Brun noir du pays	1 338	(1 538)
Race Nez-noir	71	(76)
Race Charollais	277	(270)
Race Suffolk	71	(20)
Totaux	2 671	(2 956)

Le nombre de syndicats ovins est de 23. Le syndicat de Cottens a été dissous en 2006.

9.3 Effectif caprin inscrit au herd-book

Sur les 8 syndicats et l'unique station d'élevage, seule la station de Botterens ne détient qu'une seule race de chèvres. Les autres syndicats détiennent 2 ou 3 races différentes. Outre les races mentionnées ci-dessous, des chèvres d'autres races plus rares comme la chèvre Appenzell, Boergoat, la chèvre grisonne à raies, la chèvre Col noir, Toggenbourg et la chèvre Paon sont également élevées dans le canton de Fribourg. Le nombre de syndicats est resté identique à l'année passée.

	Nombre de sujets inscrits au herd-book	
	2005	2004
Race Chamoisée	978	(934)
Race Gessenay	384	(373)
Race Toggenbourg	18	(24)
Race Appenzell	18	(13)
Autres races	67	(48)
Totaux	1 465	(1 392)

Les effectifs 2006 n'étant pas encore disponibles, les effectifs ci-dessus sont ceux de l'année 2005.

9.4 Appréciation

L'appréciation des moutons et des chèvres a été effectuée sous la responsabilité du Service de l'agriculture sur mandat des Fédérations d'élevages respectives reconnues par l'Office fédéral de l'agriculture.

10. Viticulture

10.1 Reconstitution du vignoble

Ont été traitées 28 demandes d'attribution de subventions cantonales pour la reconstitution de vignes, portant sur une superficie totale de 36 420 m², soit par région:

Vully, 22 demandes portant sur une surface de 29 485 m²,
Cheyres, 6 demandes portant sur une surface de 6935 m²

En outre, dans le cadre de l'application de l'ordonnance fédérale du 7 décembre 1998 sur la viticulture et l'importation de vin, 15 demandes de reconversions de vignes (arrachage de cépage de Chasselas et Müller-Thurgau et remplacement par un autre cépage) ont été traitées pour une surface de 25 074 m².

10.2 Vendanges

L'appellation d'origine contrôlée est définie pour l'ensemble des vignobles fribourgeois par le règlement du 15 septembre 1997 (AOC).

Pour la vendange 2006, les normes de qualité (teneur minimale en sucre) et la limitation de production ont été arrêtées par décision de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts du 30 juin 2006, comme suit:

	Limitation de production	Teneur minimale en sucre (degré Oechsle)
Vully		
Cépages blancs:	1,1 kg/m ²	60°
Cépages rouges (*):	1,05 kg/m ²	65°
Cheyres		
Cépages blancs:	1,25 kg/m ²	60°
Cépages rouges (*):	1,1 kg/m ²	65°

(*) La teneur minimale en pourcent de sucre (degré Oechsle) a été fixée pour le Pinot noir à 68°Oe.

Ces limitations de production retenues pour le vignoble fribourgeois sont plus sévères que les limites fédérales. Seuls les apports de vendange qui répondent à ces critères permettent l'élaboration de vins avec appellation d'origine contrôlée (AOC) et l'appellation d'origine (AO).

La vendange 2006 a fourni des rendements légèrement supérieurs à l'année précédente. Cependant, pour la deuxième année consécutive, le rendement pour l'ensemble du vignoble cantonal est inférieur à 1 million de kilos de raisin et s'établit tous cépages confondus à 976 319 kg. A nouveau en 2006, un important travail de dégrappage a été effectué par les producteurs pour maîtriser quantité et qualité. Au niveau qualitatif, le taux de sucre mesuré en degré Oechsle est bon et la vendange est équilibrée, ce qui laisse présager d'un bon millésime.

L'année 2006 aura été marquée par un hiver long et froid, suivi d'un printemps plutôt humide. Par la suite, les mois de juin et juillet ont favorisé une forte croissance de la vigne. Par contre, un retour du froid au début du mois d'août avec une météo plus défavorable a ralenti le développement des plantes.

Le début du mois de septembre était plus ensoleillé et la récolte se présentait sous les meilleurs auspices. Cependant, une fin de mois plus humide et assez chaude a favorisé le développement de pourriture sur certaines vignes. Ainsi, les vigneron ont dû réagir rapidement pour vendanger un raisin de qualité, anticipant ainsi la progression de l'attaque de botrytis. Néanmoins, un tri sévère a dû être effectué, ce qui explique des rendements inférieurs aux attentes. Malgré cette météo difficile, les sondages, qui sont légèrement en retrait de l'année précédente, sont bons. Ainsi, l'ensemble de la vendange 2006 a pu atteindre les exigences de l'appellation d'origine contrôlée pour les vignobles du Vully et de Cheyres.

Les quantités suivantes ont été enregistrées:

Vully	en kg	degré moyen
Chasselas	524 020	68.19
Pinot Noir	183 213	86.33

	en kg	degré moyen
Gamay	8 329	80.10
Spécialités blanches	76 856	84.67
Spécialités rouges	61 082	80.23
Cheyres		
Chasselas	46 077	65.57
Pinot Noir	63 885	84.68
Gamay	0	0
Spécialités blanches	4 353	92.29
Spécialités rouges	8 504	82.62

11. Patentes de commerce de bétail

En vertu du Concordat intercantonal sur le commerce de bétail du 13 septembre 1943, il a été délivré 58 patentes principales et 12 patentes de courtier. 39 patentes ont été délivrées à des propriétaires de chenils (art. 6 de l'arrêté du 21 décembre 1982 relatif à l'impôt sur les chiens).

Aucun candidat n'a participé au cours d'introduction pour nouveaux marchands.

La Commission consultative de taxation, composée d'un représentant par district et de deux représentants de l'Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA), a siégé durant une journée. Elle a procédé à la fixation des taxes proportionnelles sur la base de l'ordonnance du 12 avril 2005 fixant pour la période d'assurance 2005/06 les primes dues à SANIMA.

12. Aménagement du territoire

Conformément à l'article 11 du règlement du 18 décembre 1984 d'exécution de la loi du 9 mai 1983 sur l'aménagement du territoire et des constructions, ont été préavisés durant l'année 2006:

- 103 (92) demandes d'autorisation de construire relatives à de nouvelles constructions ou transformations d'habitations et 20 (24) demandes émanant directement d'agriculteurs ou de communes, relatives au calcul des unités de logement;
- 264 (268) demandes d'autorisation de construire relatives à de nouvelles constructions ou modifications de ruraux, hangars, porcheries, poulaillers, chalets d'alpage, installation de biogaz, activités accessoires non agricoles.
- 92 (86) dossiers de révision ou de modification de plans d'aménagement locaux, à l'examen préalable ou à l'examen final, des études préliminaires en vue de la révision prochaine du PAL, la révision du plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux (PSEM) ou la construction de la route Marly-Matran.

13. Protection de l'environnement

13.1 Protection du sol

a) Permis de construire

Conformément à l'ordonnance du 20 août 2002 sur la protection des sols, le Service de l'agriculture a préavisé 60 (48) demandes de permis de construire en zone agricole, relatives à des travaux ayant un impact qualitatif ou quanti-

tatif sur le sol, tels la pose de conduites d'eau, la création de chemins, de biotopes, l'exploitation de gravières, l'exécution de remblayages.

b) Semis sans labour

En application du décret du 26 juin 2003 sur l'application de méthodes culturales préservant le sol agricole, le Service de l'agriculture a versé des contributions à 42 (47) agriculteurs pour un montant total de 108 108 (145 391) francs. Ces contributions sont liées à des contrats d'une durée de 5 ans entre l'agriculteur et le Service. Les surfaces sous contrat sont de 271 hectares.

c) Erosion

Le projet de relevé de l'érosion mis en place en 2005 a été suspendu en 2006 suite au dépôt d'un postulat par les députés Losey/Bachmann. Suite à la réponse donnée par le Conseil d'Etat et au retrait du postulat, le groupe de travail Erosion s'est élargi en intégrant quatre personnes des milieux agricoles. Le groupe de travail élargi s'est réuni pour la première fois en décembre 2006.

13.2 Protection de l'eau

En application de l'arrêté du 28 novembre 2000 sur la réduction des charges en nitrates provenant de l'exploitation agricole du sol, le Service de l'agriculture a versé des indemnités à la surface pour 54 agriculteurs exploitant des terres situées dans les projets suivants: Avry, Middel, Courgevans, Fétigny, Domdidier et Lurtigen. Il n'y a donc pas eu de nouveau projet financé par le canton en 2006. La part cantonale des indemnités versées s'élève à 80 217 francs qui sont répartis à parts égales entre le canton et les propriétaires des captages. De plus, le canton a apporté un soutien de 39 825 francs pour la restructuration d'une communauté sise sur la commune de Lurtigen.

14. Protection de la nature: Ordonnance sur la qualité écologique (OQE)

En application de l'ordonnance fédérale sur la qualité écologique, 244 exploitations ont touché pour le volet qualité biologique de cette ordonnance, un montant total de 152 761 francs. 484 exploitations ont bénéficié d'un bonus de 480 588 francs pour le volet mise en réseau des surfaces combinées écologiques. 122 exploitations ont participé à ces deux mesures pour un montant total de 158 512 francs. Il n'y a pas eu de nouveaux projets de mise en réseau OQE qui ont été reconnus dans le canton de Fribourg en 2006. L'ordonnance sur la qualité écologique est financée à raison de 90 pour-cent par la Confédération et 10 pour-cent par le canton.

II. Vignes

Les résultats des deux domaines se présentent comme suit:

Lavaux

Volume de la vendange:

– Faverges blanc	57 800 lt de vin clair (25 750)
– Ogoz (uniquement du raisin blanc)	6 020 lt de vin clair (2 450)
– Faverges rouge	22 090 lt de vin clair (8 160)

Ventes de la récolte précédente:

– Faverges blanc 2005	23 020 lt de vin (85 600)
– Ogoz 2005	2 450 lt de vin (7 280)
– Faverges rouge 2004	8 960 lt de vin (28 520)
– Faverges rouge 2005	7 780 lt de vin

Stock au 31.12.2006:

– Faverges blanc 2005	3 900 bouteilles (23 020)
– Ogoz 2005	0 bouteille (5 660)
– Faverges rouge 2004	29 600 bouteilles (3 500)
– Faverges rouge 2005	500 bouteilles

La totalité du vin rouge du Domaine des Faverges 2006 sera mise en bouteilles au printemps 2008 et sera par conséquent vendue au cours de l'année 2008.

Vully

Volume de la vendange:

– Etat de Fribourg blanc	12 200 lt de vin clair (13 400)
– Château de Mur blanc	9 150 lt de vin clair (12 300)
– Etat de Fribourg rouge	4 100 lt de vin clair (3 900)
– Château de Mur rouge	8 200 lt de vin clair (7 550)

Ventes de la récolte précédente:

– Etat de Fribourg blanc 2005	11 930 lt de vin (12 040)
– Château de Mur blanc 2005	12 000 lt de vin (10 830)
– Etat de Fribourg rouge 2005	2 100 lt de vin (1 390)
– Château de Mur rouge 2005	4 590 lt de vin (5 940)

Stock au 31.12.2006:

– Etat de Fribourg blanc 2005	2 100 bouteilles (3 650)
– Château de Mur blanc 2005	410 bouteilles (3 510)
– Etat de Fribourg rouge 2005	2 560 bouteilles (1 720)
– Château de Mur rouge 2005	4 230 bouteilles (3 090)

Service des améliorations foncières

1. Généralités

L'année 2006 n'a pas été marquée par des faits significatifs.

2. Activités

2.1 Personnel

M. Jean-Paul Schmid a quitté le service durant l'année pour une préretraite et a été remplacé par M. Ernest Bühler.

2.2 Travaux subventionnés par le canton

Le tableau suivant donne la récapitulation des ouvrages ayant fait l'objet d'une décision d'octroi d'une subvention cantonale en 2006, ainsi que leur répartition par genre d'entreprise, sans les engagements à charge du Fonds des améliorations foncières.

	Nombre de projets	Devis subventionnables Fr.	Subventions cantonales Fr.
Remaniements parcellaires	6	2 886 446	868 253
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	22	5 710 284	1 737 280
Adductions d'eau	6	25 243 787	1 012 904
Autres améliorations foncières (assainissements de terrain, amenées d'électricité, irrigations, remises à ciel ouvert de ruisseaux, remises en état de terrains, ...)	4	1 350 000	277 800
Constructions rurales et laiteries	69	37 105 400	4 108 100
Ouvrages servant au stockage des engrais de ferme	–	–	–
Total 2006	107	72 295 917	8 004 337
Total 2005	120	47 608 605	7 800 003
Total 2004	102	45 967 581	8 104 903
Total 2003	103	42 874 937	7 206 071
Total 2002	120	51 630 188	9 185 124

Le total des subventions cantonales en 2006 correspond à la moyenne des dernières années. La forte augmentation pour les adductions d'eau provient d'un gros projet subventionné en 2006; l'octroi de la subvention fédérale pour ce projet interviendra en 2007. La subvention cantonale allouée pour les constructions rurales en zone de plaine, conformément à la motion Godel/Page, s'élève à 1 136 900 francs pour 27 cas.

Le total des subventions allouées en 2006 sous la rubrique du Fonds des améliorations foncières s'élève à 353 750 francs pour un devis subventionnable de 1 448 000 francs correspondant à 18 projets ou étapes.

2.3 Travaux subventionnés par la Confédération

Récapitulation des ouvrages ayant fait l'objet d'une décision d'octroi d'une subvention fédérale en 2006:

	Fr.
Remaniements parcellaires	1 065 829
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	1 865 975
Adductions d'eau	940 146
Autres améliorations foncières	472 800
Constructions rurales et laiteries	3 052 900
Ouvrages servant au stockage des engrais de ferme	–

Total des subventions fédérales allouées au canton:

en 2006	7 397 650
en 2005	7 916 659
en 2004	7 673 341
en 2003	7 679 415
en 2002	8 022 328

Une certaine diminution des demandes a été observée.

2.4 Travaux terminés en 2006

Il s'agit des entreprises ou étapes dont le décompte a été établi en 2006.

	Nombre de projets	Coût effectif Fr.
Remaniements parcellaires	4	1 246 671
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	15	3 828 813
Adductions d'eau	2	440 819
Autres améliorations foncières	3	2 045 148
Constructions rurales et laiteries	54	26 572 441
Ouvrages servant au stockage des engrais de ferme	8	956 000
Total 2006	86	35 089 892
Total 2005	85	43 885 798
Total 2004	77	40 676 841
Total 2003	91	41 722 976
Total 2002	100	38 794 493

Cette récapitulation n'a jamais pris en compte le Fonds des améliorations foncières.

2.5 Subventions versées en 2006 (sans celles du Fonds des améliorations foncières)

	Subventions cantonales Fr.	Subventions fédérales Fr.
Remaniements parcellaires	1 272 980	1 409 359
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	1 245 485	1 093 905
Adductions d'eau	618 298	793 698
Autres améliorations foncières	451 882	495 155
Constructions rurales et laiteries	3 416 500	2 728 100
Ouvrages servant au stockage des engrais de ferme	169 460	–
Total versé en 2006	7 174 605	6 520 217
Total versé en 2005	7 698 327	7 980 061
Total versé en 2004	7 898 295	7 398 149
Total versé en 2003	7 572 035	7 467 518
Total versé en 2002	7 444 251	9 284 410

Au 31 décembre 2006, cinq décomptes se trouvaient à la Division des améliorations structurelles de l'Office fédéral de l'agriculture pour approbation et paiement.

Au 31.12.2005:	4 décomptes
au 31.12.2004:	0 décompte
au 31.12.2003:	6 décomptes
au 31.12.2002:	2 décomptes

L'augmentation en 2002 du total des versements fédéraux s'explique par la mise à disposition de crédits supplémentaires accordés à la Division fédérale des améliorations structurelles et par le report de montants non utilisés par certains cantons.

Les versements cantonaux et fédéraux par rubrique ne sont pas toujours proportionnels aux taux respectifs de ces rubriques, car certains versements peuvent être différés d'une année à l'autre en fonction des crédits à disposition.

2.6 Subventions versées en 2006 par le Fonds des améliorations foncières

	Fr.
Total pour 2006	449 537
Total pour 2005	510 855
Total pour 2004	600 917
Total pour 2003	748 462
Total pour 2002	1 045 844

La diminution par rapport à 2005 s'explique par la mise à disposition de crédits suffisants de la part de la Confédération, ce qui a permis de subventionner des projets avec l'aide de la Confédération et non seulement du Fonds des améliorations foncières. La diminution par rapport à 2003 et 2002 provient principalement de l'abandon du subventionnement des ruraux communautaires en zone de plaine par le biais du Fonds des améliorations foncières. A partir de 2002, ces ruraux communautaires sont subventionnés avec les autres constructions rurales sises en zone de plaine, conformément à la motion Godel/Page.

2.7 Etat des engagements par genre d'entreprises

Le solde des subventions cantonales, octroyées mais non versées, représente au 31 décembre 2006 les sommes suivantes:

	Fr.
Remaniements parcellaires	2 848 923
Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes	1 892 547
Assainissements de terrains	46 000
Adductions d'eau	605 600
Autres améliorations foncières	399 400
Constructions rurales et laiteries	2 634 000
Ouvrages servant au stockage des engrais de ferme	655 180
Total des engagements	
au 31 décembre 2006	9 081 650
Idem au 31 décembre 2005	8 803 793
Idem au 31 décembre 2004	6 483 689
Idem au 31 décembre 2003	7 024 197
Idem au 31 décembre 2002	8 378 440

Les engagements du Fonds des améliorations foncières au 31 décembre 2006 s'élèvent à 503 104 francs.

2.8 Remarques générales concernant certains projets

a) Remaniements parcellaires

Il n'y a pas eu de constitution de syndicat de remaniement parcellaire en 2006.

Les travaux des nouveaux syndicats constitués ces dernières années avancent normalement, en respectant les devis prévus.

b) Chemins alpestres et chemins d'accès aux fermes

Le montant alloué pour la construction ou la remise en état de ces chemins, situés en zone de montagne ou en zone des collines, a augmenté en 2006 par rapport aux années précédentes.

c) Adductions d'eau

Les demandes concernant cette rubrique sont importantes, surtout depuis l'introduction par la Confédération, à partir de 1999, de la possibilité d'un subventionnement en zone des collines et non seulement en zone de montagne comme jusqu'alors.

d) Autres améliorations foncières

En 2006, trois projets d'irrigation et un projet de raccordement électrique ont été subventionnés. Les projets d'irrigation concernent des consortiums d'agriculteurs devant arroser des cultures de pommes de terre ou de légumes. C'est la deuxième année que la Confédération soutient de tels projets, ce qui représente une aide indispensable à ces agriculteurs dynamiques confrontés à l'obligation d'assurer non seulement la qualité de leurs produits mais aussi la quantité.

e) Constructions rurales et laiteries

L'introduction, dès le 1.1.1999, des nouvelles dispositions légales fédérales permet de subventionner des éléments de construction (par ex. étables, remises). Un plus grand nombre de cas a ainsi été traité à partir de cette date avec la Confédération et avec le Fonds des améliorations foncières.

A la suite de la mise en vigueur au 1.1.2002 de la motion Godel/Page, 27 constructions rurales ont été subventionnées en zone de plaine en 2006, 18 en 2005, 19 en 2004 et 18 en 2003.

f) Ouvrages servant au stockage des engrais de ferme

Le nombre de cas subventionnés à titre individuel dans le cadre du programme d'assainissement s'est terminé à la fin 2005, selon décision du Conseil d'Etat.

Depuis la mise sur pied en 1988 du programme cantonal d'assainissement de ces installations, 1634 cas ont été subventionnés à titre individuel, représentant un volume de 640 434 m³. Les subventions cantonales allouées à ce titre depuis 1988 s'élèvent au total à 39 882 000 francs. A ces chiffres s'ajoutent 395 ouvrages réalisés dans le cadre du subventionnement d'une rationalisation de bâtiment ou d'un assainissement d'étable, représentant 166 464 m³. Ce

total de 807 000 m³ subventionné représente un effort très important en faveur de la protection des eaux.

2.9 Activité des commissions

a) Commission pour l'amélioration des structures en agriculture

Cette commission, instituée le 25 novembre 2003 par le Conseil d'Etat, réunit les activités des anciennes commissions suivantes:

- la Commission cantonale des crédits agricoles,
- la Commission consultative en matière d'améliorations foncières,
- la Commission de coordination en matière de bâtiments ruraux.

Elle a siégé à dix reprises en commission plénière en 2006. L'examen de problèmes spéciaux a été confié à une sous-commission qui a siégé à une reprise.

b) Commission de recours en matière d'améliorations foncières

Affaires pendantes	au 31 décembre 2005	—
Affaires enregistrées	en 2006	4
Affaires liquidées	en 2006	4
Affaires suspendues	au 31 décembre 2006	—
Affaires pendantes	au 31 décembre 2006	—

c) Commission d'acquisition d'immeubles

La Commission d'acquisition d'immeubles s'est réunie à 19 reprises au cours de l'année 2006, neuf fois en séance plénière et dix fois en séance avec effectif restreint.

Elle a traité plusieurs dossiers, dont:

- 2 intéressent le Service des autoroutes
- 7 intéressent le Service des ponts et chaussées
- 1 intéresse le Service des bâtiments
- 9 intéressent d'autres services de l'Etat de Fribourg
- 6 intéressent les communes ou paroisses
- 1 intéresse la Confédération

2.10 Mandats confiés au service

La rémunération de ces mandats s'élève à 300 francs et représente les honoraires encaissés lorsqu'un représentant du service assure les prestations d'un ingénieur ou d'un architecte. L'importante diminution par rapport à l'année précédente est due principalement à un grand projet dont la totalité des honoraires a été encaissé en 2005.

2.11 Fonds suisse de secours pour les dommages non assurables causés par les forces de la nature

Le Fonds suisse a versé à divers sinistrés du canton 137 466 francs (en 2005: 26 664 francs, en 2004: 14 778 francs, en 2003: 81 530 francs et en 2002: 119 490 francs). De ce total, 70 200 francs concernent la remise en état d'ouvrages appartenant à des syndicats d'améliorations

foncières. Un certain nombre de sinistres est en cours d'examen par les responsables du Fonds suisse à Berne. Le montant varie d'année en année selon le nombre et l'ampleur des sinistres.

2.12 Fonds des améliorations foncières

a) Mouvement du Fonds

Les recettes comprennent:

	Fr.
• versements au Fonds sur position 3435/380.002	—,.—
• les intérêts annuels 2 %	66 908.30
• les versements des registres fonciers	<u>4 570 758.05</u>
Total des recettes	4 637 666.35

Les dépenses englobent:

• versement au budget sur position 3435/402.001	4 570 758.05
• versement au budget sur position 3435/480.002	380 000.—
• diminution de la fortune	<u>— 313 091.70</u>
Total des dépenses	4 637 666.35

b) Etat du Fonds au 31 décembre 2006

Fortune au 31 décembre 2005	3 345 415.30
Diminution de la fortune	— 313 091.70
Fortune au 31 décembre 2006	3 032 323.60

c) Remarques générales

Le montant de la fortune ci-dessus ne tient pas compte du prêt de deux millions à Prolait (Plate-forme laitière de Suisse occidentale) qui fait suite au décret du 12 décembre 2002 relatif à l'octroi d'une aide financière en faveur de l'économie laitière fribourgeoise. Le remboursement est prévu à partir de 2008 sur une durée maximale de dix ans.

Les recettes du Fonds varient en fonction du volume des ventes portant sur des terrains agricoles affectés à d'autres buts que l'agriculture. Les variations sont assez prononcées d'une année à l'autre comme le démontre le relevé des cinq dernières années:

	Fr.
2002	3 187 755
2003	2 428 448
2004	3 834 698
2005	3 156 404
2006	4 570 758

Législation

La loi sur l'agriculture, adoptée par le Grand Conseil le 3 octobre 2006 et qui entrera en vigueur le 1^{er} mars 2007, entraîne la modification de plusieurs dispositions de la loi sur les améliorations foncières. Ces modifications sont essentiellement formelles du fait de l'intégration du Service des améliorations foncières au Service de l'agriculture.

Institut agricole de l'Etat de Fribourg

1. Généralités

L'Institut agricole de l'Etat de Fribourg à Grangeneuve (IAG) a réalisé ses mandats de formation et de prestations de services, conformément aux exigences légales fédérales et cantonales. Au niveau de ses écoles professionnelles et spécialisées, l'IAG a assuré la formation dans les filières agricoles, agro-commerciales, forestières, laitières, agro-alimentaires et en économie familiale. Les prestations de service réalisées sont, pour la plupart, des mandats publics dans les domaines de la formation continue, des mandats de conseils et des contrôles ainsi que des mises à disposition de ressources.

Les activités de l'IAG sont assurées dans la majorité des cas dans les langues française et allemande.

Outre les missions ordinaires et permanentes assignées à l'IAG, il importe de relever les activités et éléments particuliers suivants:

- révision de la Loi sur l'IAG et création d'une Loi cantonale sur l'agriculture qui précise les domaines de compétence de l'IAG
- la mise à disposition d'une partie du bâtiment de l'ancienne école ménagère pour l'Ecole du personnel soignant (EPS) ainsi que la collaboration de l'IAG avec cette école.
- organisation de la manifestation «Mais.06» à Grangeneuve
- intégration de l'exploitation agricole de l'Abbaye de Sorens dans le périmètre de certification ISO 9001, aspect confirmé lors de l'audit de suivi de décembre 2006. L'ensemble de l'IAG est ainsi certifié.
- modification du système de sécurité de l'IAG
- assainissements de la porcherie de l'exploitation agricole de l'Abbaye de Sorens
- création d'un magasin unique sur le site de Grangeneuve
- ouverture d'une formation de type «formation initiale de deux ans» pour les technologues en industrie laitière et les employés en intendance
- création de l'Association du réseau des entreprises formatrices pour les gestionnaires en intendance
- organisation du 25^e congrès-séminaire international des études agricoles (CIEA)
- création de CASEi, nouvelle structure de consultation et de formation continue dans les domaines de la production et de la consultation laitière pour les cantons de Berne, Neuchâtel et Fribourg
- dissolution du Service d'inspection et de consultation en matière d'économie laitière (SICL)

2. Formation professionnelle

Les trois centres de formation professionnelle (agriculture et forêt, industrie laitière et agro-alimentaire, économie familiale), soutenus par le Conseil de surveillance et les Commissions consultatives, ont fonctionné régulièrement au service de 838 (851) élèves.

En tenant compte de la dissolution du tronc commun qui était en place avec l'Ecole professionnelle santé social et qui comptait environ 50 apprenants, le nombre d'élèves à l'IAG est toujours en progression.

2.1 Centre de formation agricole et forestière

	Nombre d'élèves/candidats	
– Ecole professionnelle agricole	141	(151)
– Ecole professionnelle des forestiers-bûcherons	45	(48)
– Ecole d'agriculture	145	(127)
– Cours préparatoire au brevet agricole	49	(49)
– Cours préparatoire pour les examens fédéraux de maîtrise agricole	98	(86)
– Cours d'agro-commerçant	8	(10)

Les projets de l'ordonnance de formation et le canevas de formation pour les différentes professions du champ professionnel de l'Organisation du monde du travail AgriAli-Form ont été soumis en consultation interne. Le Centre de formation agricole et forestière a élaboré, en étroite collaboration avec la Commission cantonale de la formation agricole, la prise de position et les propositions par rapport à ces deux projets.

Le 17 novembre 2005, MM. les Conseillers d'Etat Michel Pittet et Pascal Corminbœuf ont pris la décision de transférer la formation professionnelle des horticulteurs à l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg (IAG). Le transfert de cette formation de l'Ecole professionnelle artisanale et industrielle à l'IAG repose sur la volonté d'assurer une optimisation de l'utilisation de l'infrastructure existante de l'Etat en exploitant les synergies et tout en préservant une formation de qualité. Le transfert est prévu pour la rentrée scolaire 2007/2008.

2.2 Centre de formation laitière et agro-alimentaire

	Nombre d'élèves/candidats	
– Cours d'introduction I + II	55	(57)
– Apprentissage technologues en industrie laitière	110	(101)
– Apprentissage technologues en denrées alimentaires	35	(35)
– Cours de brevet de technologue en industrie laitière	10	(11)
– Cours de diplôme de technologue en industrie laitière	–	(11)
– Ecole supérieure technique agro-alimentaire	16	(9)

Le nombre total d'apprenants au Centre de formation laitière et agro-alimentaire en 2006/2007 a augmenté par rapport à l'année précédente.

Vu le faible nombre de candidats, l'ouverture d'un cours de diplôme pour les technologues en industrie laitière a été reportée à 2007.

Début d'un nouveau cours à l'Ecole supérieure technique agro-alimentaire dont la formation est bisannuelle pour la rentrée scolaire 2006/2007.

L'OFFT a mis en consultation un projet d'ordonnance sur la formation professionnelle initiale de praticienne/praticien en denrées alimentaires avec attestation fédérale. Le premier cours débutera vraisemblablement en 2008.

2.3 Centre de formation en économie familiale

	Nombre d'élèves/candidats	
– Tronc commun: aide familial-e, assistant-e en soins et santé communautaire, gestionnaire en économie familiale	0	(52)
– Tronc commun: aide familial-e, gestionnaire en intendance	16	(0)
– Gestionnaire en économie familiale – formation modulaire	37	(27)
– Cours préparatoire aux examens de brevet et de diplôme	6	(11)
– Apprentissage de gestionnaire en intendance	34	(38)
– Apprentissage élémentaire gestionnaire en économie familiale (d)	0	(8)
– Apprentissage initial employé-e en intendance	10	(0)
– Apprentissage d'aide familial-e	23	(20)

La séparation entre les filières appartenant au Centre de formation en économie familiale (CEFA) et à l'Ecole professionnelle santé sociale (ESSG) a été effectuée à la fin août 2006. Désormais, la classe du tronc commun réunit les aides familiales et les gestionnaires en intendance. Les cours en économie familiale pour les apprenants de l'ESSG se donnent donc séparément, mais par des enseignants de l'IAG.

D'autre part, la formation initiale de deux ans d'employé-e en intendance a débuté à la fin août pour 10 jeunes apprenants provenant des cantons de Vaud, Neuchâtel, Genève et Fribourg.

Le Centre de formation en économie familiale de Grange-neuve, en collaboration avec le canton de Vaud, continue de proposer la formation de la paysanne pour la Suisse romande. Les premiers examens de cette nouvelle formule ont eu lieu le 31 janvier 2006.

Pour la partie alémanique, ce sont quatre paysannes qui ont obtenu leur brevet en octobre 2006.

Le réseau fribourgeois d'entreprises formatrices des gestionnaires en intendance et employé-e-s en intendance a été créé le 20 septembre 2006.

3. Stations agricoles et laitière et services de l'IAG

3.1 Le service d'inspection et de consultation en matière d'économie laitière (SICL) et le laboratoire agro-alimentaire fribourgeois (LAAF)

Suite à la modification de l'ordonnance sur la qualité du lait, les activités de prestations de service du Centre de formation laitière et agro-alimentaire (CFLA) sont profondément restructurées et réorganisées. Ces changements deviennent effectifs au 1^{er} janvier 2007.

- La consultation en production et transformation artisanale du lait se fera sous l'égide d'une société simple nommée CASEi dont les partenaires sont les cantons de Berne, Fribourg et Neuchâtel.
- L'inspection de l'assurance qualité dans l'économie laitière est transférée à raison de 2.4 EPT au Service vétérinaire et 0.4 EPT au Laboratoire cantonal. A noter par ailleurs que cette situation revêt un caractère transitoire, dès lors que l'ensemble des normes légales cantonales en matière d'application de la loi sur les denrées alimentaires et les dispositions y relatives dans la loi fédérale sur l'agriculture sont intégrées dans le projet de loi cantonale sur la sécurité alimentaire qui a été transmis au Grand Conseil.
- Le Laboratoire agro-alimentaire fribourgeois, unité Station laitière, abandonne le contrôle de la qualité des laits de producteurs et reprend les analyses pour l'assurance qualité des fromageries bernoises. De plus, le laboratoire reprend la collecte des échantillons laitiers pour l'ensemble de la Suisse romande.

3.2 Les stations agricoles et le service de vulgarisation en économie familiale

Le nombre de membres affiliés est de 2085 pour la vulgarisation agricole et de 771 pour la vulgarisation en économie familiale.

Le secteur comptable a bouclé 1113 comptabilités agricoles dont 57 % sont tenus par l'agriculteur sur son ordinateur.

En 2006, les stations ont été actives dans les domaines particuliers suivants:

- mise sur pied de la journée technique «Maïs.06» qui a attiré 1300 personnes
- organisation des inspections d'alpages et rédaction du rapport y relatif
- participation à l'information et la formation des agriculteurs concernés par les exigences SwissGap, création d'un groupe d'intérêt
- collaboration à l'étude du dossier «Agriculture et environnement»
- conduite d'essais culturaux en collaboration avec les Stations fédérales de recherche agronomique et Swissgranum
- mise à disposition de ressources pour les Fédérations d'élevage du canton et pour l'organisation des expositions de vaches, de taureaux et du petit bétail à Bulle

- publication régulière d'articles techniques concernant les productions animales et végétales dans les journaux alémanique et francophones
- création d'un groupe d'intérêt sur le tourisme rural
- suivi des dossiers des agriculteurs en difficulté en collaboration avec les Services sociaux
- calcul des indemnités pour la mise en place des zones S de protection pour l'eau potable
- séances d'information sur:
 - sortie du contingent
 - PA 2011
- utilisation et production d'énergies renouvelables par le secteur agricole
- auto-approvisionnement dans les ménages agricoles
- transfert du patrimoine, fermages, communautés d'exploitation
- information sur le projet d'éradication de la BVD (Bovine Viral Diarrhea), en collaboration avec les vétérinaires

Service vétérinaire

1. Généralités

Comme le 23 novembre 2005 le Conseil fédéral a accepté 34 ordonnances dans le domaine des denrées alimentaires, cette année le service vétérinaire s'est vu contraint de commencer à mettre en pratique le droit en vigueur. Grâce à une entraide intercantonale et à la participation efficace de l'Office vétérinaire fédéral, la tâche fut allégée et uniformisée dans toute la Suisse.

Sur le plan des abattoirs, 3 établissements supplémentaires ont cessé leur activité en raison des nouvelles exigences. Des séances d'information destinées aux contrôleurs des viandes vétérinaires et non vétérinaires, ainsi qu'aux responsables d'abattoirs, ont été nécessaires dans le but de synchroniser et d'organiser les nouvelles tâches, telles que le contrôle systématique des tous les animaux vivants avant l'abattage, ainsi que l'analyse des trichines pour les porcs et les chevaux. Les abattoirs et les ateliers de découpe se sont vus ainsi attribuer un numéro d'agrément qui sera inscrit sur la liste officielle à Bruxelles. Ceci leur permettra de déplacer leurs marchandises dans toute l'Europe alors que, jusqu'à présent, seulement quelques entreprises du canton pouvaient le faire.

Dans le domaine du lait, l'inspection (SICL), au niveau des productions primaires, a rejoint le 31 décembre 2006 le service vétérinaire et, pour ce qui est des inspections des entreprises de transformation, le laboratoire cantonal.

Un projet de loi sur la santé alimentaire, intégrant le Service vétérinaire et le Laboratoire cantonal, a été élaboré de concert avec la Direction de la santé et des affaires sociales, suite notamment à la motion du député Jacques Bourgeois, demandant la création d'une instance unique du contrôle des denrées alimentaires, en l'occurrence à rattacher à la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts.

En ce qui concerne la grippe aviaire, même si en fin d'année la situation au niveau des oiseaux sauvages est restée calme en Europe, le début de l'année 2006 a été mouvementé et a sollicité tant le service vétérinaire que l'organisation en cas de catastrophe (ORCAF). Un exercice d'état major a été organisé par cette dernière en vue de mettre sur pied un plan d'intervention, au cas où un abattoir tel qu'Optigal devait se trouver dans une zone touchée par la grippe aviaire. Avec l'aide de la Chancellerie, le service vétérinaire en a profité pour mettre sur pied son site internet.

Enfin, la loi sur la détention des chiens a été acceptée par le Grand Conseil mais n'a pas encore pu être mise en vigueur, vu le lancement d'un référendum. Par contre, les nouveaux articles 34 a et b de l'ordonnance fédérale sur la protection des animaux ont dû être mis en place et appliqués.

2. Personnel

M. Daniel Fontana, spécialiste dans le domaine du comportement des chiens, est entré en fonction de 1^{er} juillet 2006, suite notamment aux nouvelles activités conférées, par la loi, dans ce domaine au Service vétérinaire.

Le service collabore de manière étroite avec 20 (20) vétérinaires de cantonnement, 2 vétérinaires officiels effectuant des contrôles bleus, 2 inspecteurs des viandes et 22 (24) contrôleurs des viandes vétérinaires.

L'octroi d'autorisations de pratiquer la médecine vétérinaire dans le canton de Fribourg est de la compétence de la Direction de la santé et des affaires sociales.

3. Activités

3.1 Lutte contre les épizooties

Epizooties hautement contagieuses

Aucun cas ni aucune suspicion signalée.

Grippe aviaire: Comme en automne 2005, le Conseil fédéral a décidé le 15 février 2006 de nouvelles mesures de confinement de la volaille (c.à.d. pour les poules, dindes, pintades, perdrix, paons, faisans, cailles, canards, oies, autruches, émeus d'Australie et nandous américains) destinées à éviter l'apparition de la grippe aviaire sur le territoire suisse. Au printemps, ces mesures ont dû être appliquées dans tout le canton. Pour certaines exploitations détenant des oiseaux aquatiques, l'application de leur confinement était problématique vu la saison de ponte et de nidation. Ainsi, 9 dérogations à l'obligation de confiner les volailles ont été accordées pour des canards, oies, cygnes, paons et émeus. Une surveillance vétérinaire a été mise en place et des échantillons de fientes ont régulièrement été prélevés pour être analysés quant à la présence du virus H5N1. D'autre part, 31 analyses ont été effectuées dans le canton sur des oiseaux sauvages découverts morts, toutes négatives. Ces mesures de confinement ont été levées le 1^{er} mai 2006.

En automne, le Conseil fédéral a à nouveau décidé le 29 septembre 2006 de mesures de confinement dans les zones dites à risque, où la probabilité que des oiseaux aquatiques aient un contact avec de la volaille domestique est élevée. Dans le canton de Fribourg, les régions à risque sont les rives du lac de Neuchâtel, du lac de Morat et du canal de la Broye. La situation est nettement plus calme qu'au printemps. Une seule dérogation à l'obligation de confiner les volailles a été demandée et accordée. Les mesures de confinement resteront en vigueur jusqu'au 30 avril 2007. D'autre part, durant la période de chasse ordinaire, le gibier d'eau (fuligules morillons, fuligules milouins et canards colverts) fait l'objet d'une surveillance active de la part des gardes faunes. A ce jour, toutes les analyses effectuées dans le cadre de ce programme de surveillance se sont révélées négatives.

Epizooties à éradiquer

Aucun cas (0) d'encéphalite spongiforme bovine (ESB). 2 suspicions se sont révélées négatives.

Aucun cas (0) d'encéphalopathie spongiforme transmissible (EST) chez les ovins et caprins. 1 suspicion sur une chèvre s'est révélée négative.

La surveillance de la rhinotrachéite infectieuse des bovins et vulvovaginite pustuleuse infectieuse (IBR/IPV), de la

leucose bovine enzootique (LBE) et de la brucellose ovine et caprine s'est effectuée, à l'instar de l'ensemble de la Suisse, au moyen d'une enquête effectuée par sondage dans des exploitations choisies au hasard par l'Office vétérinaire fédéral. Les prélèvements pour la surveillance de la maladie d'Aujeszky se sont effectués, cette année, directement à l'abattoir Micarna, à Courtepin.

Dans le canton, 175 (183) exploitations ont ainsi fait l'objet d'un contrôle, dont 96 (93) concernant l'IBR/IPV et la LBE, 56 (62) concernant la brucellose ovine, 23 (25) concernant la brucellose caprine. Toutes ces analyses se sont révélées négatives.

En matière d'arthrite/encéphalite caprine (AEC) enfin, les chèvres de 149 (142) exploitations ont été contrôlées, dont les analyses ont toutes donné des résultats négatifs.

Epizooties à combattre

2 (0) chiens positifs à la leptospirose.

16 (7) exploitations touchées par la coxiellose.

1 (2) cas de salmonellose chez un lézard.

Aucun cas (1) de laryngotrachéite infectieuse aviaire.

Sur les alpages situés dans certaines communes des districts de la Gruyère, de la Singine et de la Veveyse, la vaccination contre le charbon était obligatoire. 1049 (1024) bovins de 69 (89) exploitations ont ainsi été vaccinés.

2758 (3674) moutons ont été traités préventivement contre la gale pour l'estivage.

Dans le cadre de la lutte contre les pneumonies porcines, 1 (1) exploitation s'est révélée positive quant à la pneumonie enzootique, a été placée sous séquestre et a dû assainir sa porcherie. 1 (3) exploitation a été mise sous séquestre jusqu'à infirmation de la maladie. Par ailleurs, 1 exploitation mise sous séquestre fin 2005 pour actinobacillose du porc a été assainie en 2006. 1 autre exploitation positive à l'actinobacillose du porc a été placée sous séquestre et a dû assainir ses porcheries.

53 (57) exploitations détenant plus de 50 poules pondeuses ont été soumises à un programme de dépistage de *Salmonella Enteritidis*. Dans 3 (5) exploitations, l'analyse sérologique des œufs a donné un résultat positif, une deuxième analyse ayant, dans tous les cas, infirmé la suspicion.

8 (6) cas de loque américaine des abeilles ont nécessité la destruction de 46 (24) colonies.

10 (2) cas de loque européenne des abeilles ont nécessité la destruction de 33 (3) colonies.

Epizooties à surveiller

6 cas (4) de paratuberculose chez des bovins.

Aucun cas (1) de campylobactériose.

Aucun cas (1) de listériose.

1 cas (0) de coryza gangreneux.

1 cas (0) de Maedi Visna.

1 cas (0) d'avortement enzootique des brebis et des chèvres.

1 cas (0) de maladie hémorragique virale du lapin

1 cas (1) de néosporose des bovins.

21 cas (4) de cryptosporidiose.

BVD/MD (diarrhée virale bovine/maladie des muqueuses): la préparation du programme de lutte et de l'information aux détenteurs est en cours. En 2006, 125 cas de bovins antigène positifs ont été indemnisés par l'établissement d'assurance des animaux de rente SANIMA.

Contrôles officiels

Les contrôles officiels des exploitations détenant des animaux de rente, appelés contrôles bleus, ont pour but la surveillance de l'état sanitaire des animaux, l'utilisation des médicaments vétérinaires et le contrôle de l'identification et du trafic des animaux. Les deux vétérinaires officiels ont ainsi contrôlé 200 (163) exploitations.

3.2 Hygiène des viandes

Abattages ordinaires

476 234 (351 236) animaux ont été abattus. La viande de 475 251 (350 408) animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 983 (828) animaux a été déclarée impropre à la consommation.

Abattages d'animaux malades ou accidentés

846 (1482) animaux ont été abattus. La viande de 639 (1169) animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 207 (313) animaux a été déclarée impropre à la consommation.

Abattages d'animaux provenant de l'étranger

1810 (2332) animaux ont été abattus. La viande de 1810 (2331) animaux a été déclarée propre à la consommation et celle de 0 (1) animal a été déclarée impropre à la consommation.

Substances inhibitrices

60 cas de présence de substances inhibitrices dans les reins des animaux ont été décelés aux abattoirs, dont 33 provenant du canton, ce qui a entraîné 19 avertissements.

Sarcosporidiose / Cysticercose

3 (0) cas de sarcosporidiose provenant du canton ont été décelés, ce qui a entraîné la déclaration de 3 carcasses impropres.

Sur 211 (156) cas de cysticercose décelés aux abattoirs sur des animaux provenant du canton, 1 (1) carcasse a été déclarée impropre à la consommation et 210 (155) ont pu être libérées à la consommation après congélation.

3.3 Protection des animaux

Animaux de compagnie et de rente

L'an passé, 1275 (1151) exploitations agricoles ont été contrôlées sur le plan de la protection des animaux par l'Association fribourgeoise des agriculteurs pratiquant la production intégrée (AFAPI), organe de contrôle dans le cadre des paiements directs généraux. 90,4 % (89,3 %) de ces exploitations étaient conformes à la législation sur la protection des animaux. Pour la deuxième année consécutive, les agriculteurs détenant des chevaux ont été contrôlés. 39 (47) détenteurs avaient des manquements avec cette catégorie d'animaux, soit le 26,2 % (28,5 %). En excluant les manquements avec les chevaux, 9,6 % (10,7 %) des exploitations contrôlées, soit 122 (123), avaient des manquements.

En plus des contrôles de prestations écologiques requises (PER) par l'AFAPI, 135 (105) inspections locales ont été effectuées dans le cadre de la protection des animaux par le service vétérinaire. 4 (3) mandats ont été envoyés aux vétérinaires officiels pour diverses interventions. 211 (151) plaintes pour des animaux mal détenus (soit 40 % de plus qu'en 2005) sont parvenues au service vétérinaire l'an passé, transmises par des particuliers (38 %), par la SPA Fribourg (15 %), par la Police (9,5 %), les abattoirs (7,1 %), par les services vétérinaires d'autres cantons (5,7 %), les communes (4,7 %), les vétérinaires (4,7 %) et le solde (31 plaintes) par des instituts de contrôle, des services de l'Etat, les préfectures et d'autres sociétés ou associations.

Les animaux concernés par les plaintes sont en majorité les chiens (63 plaintes, uniquement pour la détention des chiens et non pour la dangerosité), les bovins (48), les moutons (35), les porcs (21) (dont 7 dossiers pour des surcharges de porcs lors de transports aux abattoirs), les chevaux (18), les animaux sauvages (13), les chats (11), les lapins (10) et les chèvres (4).

22 (29) dossiers de plaintes ont été transmis à l'Office des juges d'instruction pour dénonciation et 1 (3) interdiction partielle de détention d'animaux a été prononcée.

404 attestations de participation des agriculteurs à un cours et confirmation de l'instruction à l'animal pour l'écorchage de veaux, 15 pour la castration de veaux et 3 pour la castration d'agneaux sont parvenues à notre service.

Préavis de construction

Le Service des constructions et de l'aménagement a transmis 174 (163) dossiers de construction, pour lesquels le Service vétérinaire a émis un préavis.

Animaux sauvages

24 (25) nouvelles demandes d'autorisation de détention d'animaux sauvages sont parvenues à notre service dont la majorité des demandes concernait les furets (8), les serpents venimeux (4) et des caméléons (3). Le solde des nouvelles demandes d'autorisation concernait des cervidés, caméléons, oiseaux divers, renards, singes et wallabies. A part les nouvelles demandes, 16 demandes de renouvellement nous sont parvenues, dont la majorité pour des cervi-

dés (7) et des serpents venimeux (4). Le solde des demandes de renouvellement concernait des furets, des bisons et des chouettes.

Détention des chiens

Depuis le 1^{er} juillet 2006, date d'entrée en fonction d'un responsable de la détention des chiens, 58 annonces de morsures sur humains, 18 annonces de morsures sur animaux et 22 annonces de dangerosité ont été signalées et traitées. En parallèle avec le traitement de ces dossiers, 4 élevages ont été contrôlés tant au niveau de la détention qu'au niveau de la sociabilité des quelque 55 chiens. Suite aux annonces de chiens dangereux par 17 communes, 4 chiens ont passé une évaluation sommaire.

La campagne d'identification des chiens au moyen du microchip a conduit à ce que 14 506 chiens soient identifiés sur environ 16 500 chiens se trouvant sur le territoire du canton.

Durant cette courte période, il a fallu répondre aux inquiétudes de la population, aux demandes de conseil des différentes autorités qu'il s'agisse des communes, de la police, des préfectures, des écoles, etc. Cette activité représente 330 appels téléphoniques et 7 entretiens dans nos locaux.

A 15 reprises, le service a été sollicité en rapport avec la problématique des chiens par les médias. 2 cours sur la dangerosité ont été dispensés, soit à la SPA et à un club cynologique de Fribourg.

Dans le canton, 13 chiens, 153 chats et 10 autres animaux ont été trouvés et inscrits dans la banque de données officielle. Par contre, 21 chiens et 102 chats ont été annoncés comme perdus.

Expériences sur animaux

La commission de surveillance des expériences sur animaux s'est réunie cinq fois durant l'année 2006. Les tâches exécutées ont été les suivantes:

- 56 (63) demandes d'autorisation pour expériences sur animaux ont été examinées
- 52 (59) autorisations ont été accordées
- 2 (0) préavis favorables ont été donnés à des demandes intercantionales
- 5 (4) visites d'établissements pratiquant l'expérimentation animale ont eu lieu

3.4 Importations et Exportations

Depuis juillet 2004, il n'est plus nécessaire de demander à l'Office vétérinaire fédéral (OVF) une autorisation d'importation pour les animaux en provenance de l'UE suivants: volaille d'élevage et de rente (œufs/poussins), bovins, ovins et caprins. Cependant, après importation, ces animaux restent soumis à une surveillance vétérinaire officielle, selon les directives du Vétérinaire cantonal. Pour les animaux en provenance d'autres pays ou pour ceux énumérés dans l'Ordonnance concernant l'importation, le transit et l'exportation d'animaux ou de produits d'animaux (OITE), une autorisation de l'OVF demeure obligatoire.

Pour l'exportation, 359 (386) certificats ont été délivrés pour des produits laitiers.

Notre service a établi 37 (36) certificats d'exportation avec le nouveau système de l'Union européenne pour la notification électronique du trafic des animaux «Traces» pour l'estivage de bovins en France, 49 (34) certificats pour l'exportation temporaire ou définitive de chevaux, 16 (11) certificats d'exportation pour d'autres animaux (serpents anacondas, singes de nuit, etc.) et 11 (5) certificats pour des embryons bovins.

72 exploitations pour l'importation de poussins d'un jour ont été contrôlées dans le canton.

3.5 Transhumance des moutons

4 (4) troupeaux, au bénéfice d'une autorisation du service vétérinaire, transhumant dans le canton.

3.6 Autorisations de valorisation des déchets de cuisine

La nouvelle législation sur les sous-produits animaux a exigé un assainissement et une mise en conformité des installations, ce qui fait que certains détenteurs de porcs ont renoncé à cette valorisation. Fin 2006, il reste 5 détenteurs d'autorisations dans le canton.

3.7 Autorisation d'inséminer dans sa propre exploitation

25 (8) détenteurs de bovins ou de porcs ont suivi un cours et ont obtenu une autorisation.

3.8 Divers

Centrale téléphonique: plus de 5000 (4000) appels entrants recensés en 2006.

Enregistrement et traitement de dossiers: en santé animale, le service a enregistré 3213 (3364) courriers, 2395 (1605) courriers en rapport avec la protection des animaux, 1462 (925) en import-export, 1048 (738) en hygiène des viandes et 329 (338) courriers divers, soit au total 8447 (6970) courriers.

Service des forêts et de la faune

I. Forêts

1. Généralités

La situation économique reste difficile pour les propriétaires forestiers publics et privés. Les travaux prioritaires en forêt (entretien des surfaces dévastées en reconstitution, entretien des forêts protectrices, soins aux jeunes forêts, entretien et remise en état des infrastructures indispensables) chargent les budgets des unités de gestion forestière. Heureusement, une reprise de la demande consolide le marché des bois.

En automne, le Parlement fédéral a décidé la loi fédérale concernant l'adoption et la modification d'actes dans le cadre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT). Les différents domaines de la forêt sont particulièrement concernés par l'introduction, dès 2008, des conventions-programmes par produits comme unique mode de collaboration entre office fédéral et canton.

2. Personnel

2.1 Etat des effectifs (quota en équivalent plein temps)

• Administration (y. c. apprentie)	8.9
• Ingénieurs forestiers, chefs de secteur	13.0
• Forestiers	20.0
• Forestiers-bûcherons, ouvriers, apprentis	49.25

5 postes de forestiers-bûcherons ont été supprimés.

2.2 Personnel technique et scientifique

M. Pascal Balmer a été engagé au poste de surveillant des réserves naturelles de la rive sud du lac de Neuchâtel dès le 1^{er} septembre 2006. Ce poste est partagé entre les cantons de Fribourg et de Vaud. Cette fonction a été partiellement occupée (poste à 30 %) par M. Charles Henninger jusqu'au 30 septembre 2006.

2.3 Personnel administratif

Il n'y a aucun changement à signaler.

3. Projets d'innovation

3.1 Corporations de triage

La situation des corporations de triage et unités de gestion forestière se présente comme suit à fin 2006:

- 15 corporations de triage et 10 unités de gestion forestière ont été créées.
- Différents projets de corporations ou d'unités de gestion existent pour le solde du territoire forestier cantonal.

3.2 Adaptation à la RPT

Le projet d'adaptation aux changements que la RPT induira dès 2008 a progressé en 2006. La nouvelle structure des

produits du Service des forêts et de la faune est connue. Les besoins financiers 2008-2011 du canton pour les quatre produits du domaine forestier qui seront subventionnés par la Confédération à l'aide de conventions-programmes ont été communiqués à l'Office fédéral de l'environnement.

3.3 Indemnisation de l'accueil du public en forêt

L'indemnisation pour l'accueil du public en forêt, prévue par la législation forestière cantonale, a été mise en application en 2006.

La forêt est un espace de détente très apprécié par la population. Dans certaines forêts, la fréquentation est si élevée que l'accueil du public devient l'objectif prioritaire de gestion. Les prestations réalisées par les propriétaires pour le délassement sont d'intérêt général et, à partir de 2006, les coûts supplémentaires sont indemnisés sur une base forfaitaire. Cette aide s'avère nécessaire pour que les propriétaires continuent à réaliser les mesures indispensables pour maintenir la qualité d'accueil de certaines forêts. La législation actuelle limite le champ d'application aux forêts publiques organisées en unités de gestion (les corporations forestières). Le canton distingue 4 catégories de forêt, selon l'importance de l'accueil du public. Les objectifs et les prestations que les propriétaires s'engagent à réaliser sont définis (par exemple l'absence d'arbres dangereux pour les visiteurs).

En 2006, l'aide cantonale totalise 819 000 francs. Cela correspond à environ 3 fr. 20 par habitant du canton de Fribourg (population résidante au 31.12.2005 = 258 606 habitants).

3.4 ForestMap

ForestMap: cartographie des peuplements et suivi des interventions en forêt (notamment en relation avec les futures conventions-programmes avec la Confédération). Ce logiciel permettra la consultation et l'édition des données se trouvant sur un serveur central, ainsi que l'impression d'informations cartographiques par les utilisateurs répartis dans le canton (transferts via Internet).

4. Formation

4.1 Formation continue

De nombreux cours d'utilisation de la tronçonneuse et de bûcheronnage pour débutants et pour professionnels ont été organisés.

Ainsi, des cours de «Plans de gestion futurs» ont été organisés durant le mois de janvier 2006.

Un cours pour instructeurs de génie forestier a été mis sur pied en mars 2006 et des cours de formation «Soins modérés» en mai 2006.

Des cours de répétition de secourisme ont été organisés en mai 2006 pour le personnel forestier.

4.2 Formation professionnelle (apprentissage de forestier-bûcheron)

a) Examens de fin d'apprentissage

21 candidats se sont présentés aux examens de fin d'apprentissage, dont 16 francophones et 5 alémaniques.

21 candidats arrivaient à la fin de l'apprentissage, dont 4 candidats étaient des répétants.

20 candidats ont réussi l'examen et il faut déplorer 1 échec.

Le nombre des forestiers-bûcherons ayant obtenu leur CFC dans le canton depuis l'introduction de l'apprentissage en 1963 est de 556.

b) Examens intermédiaires

13 apprentis de 1^{re} année (11 francophones et 2 alémaniques) ont passé les examens intermédiaires scolaires des connaissances professionnelles et des branches de culture générale. Sur ces 13 apprentis, 2 ont des résultats insuffisants. Les 11 autres apprentis ont tous été promus en 2^e année.

19 apprentis de 2^e année (13 francophones et 6 alémaniques) ont passé les examens pratiques dans la forêt de la Bourgeoisie de Fribourg. Sur ces 19 apprentis, 4 ont des résultats insuffisants pour la pratique. Des séances ont eu lieu avec les apprentis qui ont reçu une note insuffisante, leurs maîtres d'apprentissage et leurs parents. Il n'y a pas d'examens scolaires des branches générales et des connaissances professionnelles en 2^e année d'apprentissage.

c) Recrutement de nouveaux apprentis

Au début de l'automne 2006, 19 nouveaux apprentis ont commencé un apprentissage, dont 15 francophones et 4 alémaniques.

d) Effectifs des apprentis par année d'apprentissage au 1^{er} octobre 2006

1 ^{re} année:	19	(15 F et 4 A)
2 ^e année:	11	(9 F et 2 A)
3 ^e année:	17	(10 F + 1 formation pratique et 6 A)
Total:	47	(35 F et 12 A)

e) Cours d'introduction pour les apprentis

Les apprentis ont suivi des cours d'introduction de bûcheronnage et de débardage, de sylviculture et de génie forestier, de secourisme, ainsi que des cours de maçonnerie et de menuiserie.

f) Cours à Grangeneuve

Les élèves francophones et alémaniques de l'école d'agriculture ont suivi des cours de bûcheronnage et de sylviculture.

4.3 Autres formations

a) Brevets et diplômes

Des personnes sont actuellement en formation.

b) Stagiaires

1 étudiant de l'école de gardes forestiers et 1 étudiant ingénieur forestier de l'EPFZ ont effectué un stage auprès d'arrondissements forestiers.

1 biologiste a effectué son service civil auprès de la centrale du Service des forêts et de la faune.

1 géographe a effectué un stage postgrade de 3 mois auprès de la centrale du Service des forêts et de la faune.

5. Dangers naturels

Les principales activités du Service des forêts et de la faune dans le domaine des dangers naturels, par ailleurs souvent exécutées en étroite collaboration avec d'autres services, ont été poursuivies:

- Cartographie des dangers naturels: Les travaux pour les Préalpes ont abouti et les résultats définitifs sont disponibles depuis fin 2005. Une conférence de presse a eu lieu au début 2006, organisée par la DIAF et la DAEC. Un CD-ROM qui permet de visualiser les cartes a été distribué aux communes concernées dans la zone préalpine. Un projet de «guichet cartographique» piloté par le SITEL a été préparé durant 2006. Il rendra ces données accessibles via Internet, normalement à partir du mois de février 2007. L'extension du programme à la région du Plateau, dans une première étape, sous forme d'une carte indicative pour les phénomènes d'instabilité de terrain et de chute de pierres, a été mandatée par le Service des forêts et de la faune. Les résultats sont attendus pour 2007.
- Cadastre des événements StorMe: En 2006, aucune catastrophe ou situation d'urgence de très grande ampleur n'a été enregistrée. Au début avril, une période extrêmement pluvieuse a provoqué de nombreux glissements et des dégâts. La plupart de ces glissements ont eu lieu le 10 avril 2006. Pour l'instant, 19 nouveaux événements particuliers ont été répertoriés dans le cadastre (1 avalanche, 3 chutes/éboulements, 15 glissements). Une grande avalanche exceptionnelle s'est arrêtée à quelques mètres de la route cantonale, avant Moléson-Village, le 4 mars 2006. Un éboulement assez important d'environ 15 000 m³ a eu lieu le 15 mai 2006, au fond de la vallée du Motélon (Varvalanna). Il a atteint un chalet d'alpage, toutefois sans le détruire.
- Projets de mesures de protection: La réalisation de différents projets a été poursuivie, notamment l'assainissement du glissement Hohberg avec une extension du périmètre en direction du Schwarzsee, mesures dans le bassin versant de la Mortivue à Semsales, AMIZOM Cousimbert. Les mesures d'assainissement après l'orage du 12 juin 2003 à l'Aettenberg ont été terminées. Un projet global pour traiter un certain nombre de problèmes suite aux intempéries du mois d'août 2005 est en cours d'exécution. Il comprend 3 situations particulières concernant la sécurité d'habitations individuelles.

Quelques aspects financiers d'autres projets concernant des ouvrages de protection sont mentionnés dans le chapitre 8 «Projets techniques».

6. Promotion du bois

Par arrêté du Conseil d'Etat n° 1473 du 28 novembre 2006, une directive est adoptée en matière d'utilisation du bois dans les constructions publiques et auxquelles l'Etat participe.

En collaboration avec Lignum Fribourg et le Service des transports et de l'énergie, plusieurs interventions ont été effectuées pour sensibiliser les maîtres d'œuvre à l'utilisation du bois. Par exemple à Domdidier, une nouvelle centrale de chauffage à bois a été mise en service en automne 2006; un autre projet important est à l'étude dans la commune de Le Pâquier.

7. Protection de la nature en forêt

7.1 Réserves forestières

En 2006, aucune nouvelle réserve forestière n'a été créée. Toutefois, les études et tractations pour la création de réserves forestières sur les hauts de la Berra-Cousimbert, ainsi qu'au Tannholz et au Remlitswilholz sont en cours.

7.2 Cartographie des stations forestières

En 2006, 6 lots représentant une surface totale de 2422 ha de forêt répartis sur 6 arrondissements ont été cartographiés. A la fin 2006, 27 935 ha de forêt ont été cartographiés. Cela représente 69,8 % de l'aire forestière du canton (surface totale 40 000 ha).

8. Projets techniques

8.1 Projets approuvés en 2006 par le canton et la Confédération

Communes, syndicats et particuliers

Les programmes d'allègement budgétaire au niveau fédéral, liés à un contingentement des possibilités d'engagement, continuent à restreindre le lancement de nouvelles activités. Dans l'attente d'une mise en place, à partir de 2008, d'un nouveau système de subventionnement fédéral par des conventions-programmes, seulement 3 nouveaux projets avec une participation financière fédérale ont été approuvés: «intempéries 2005» (projet cadre), un centre forestier et un projet de sylviculture C en lien avec les routes cantonales. Un projet global de réfection des chemins forestiers – terminé à fin 2006 – a toutefois permis l'entrée en matière de 7 projets de détail d'un volume total de 171 370 francs, projets qui sont gérés dans un cadre financier déjà approuvé.

Ne sont mentionnés ci-dessous que les projets pour lesquels les deux instances cantonale et fédérale ont rendu leur décision d'approbation en 2006.

	Nbre	Devis	Subv. cant.	Subv. féd.
		Fr.	Fr.	Fr.
Infrastructures dessertes*	1	635 500	114 390	285 975
Amélioration conditions de gestion	0	–	–	–
Assainissements, reboisements et ouvrages de protection*	1	585 700	79 070	409 990
Projets de sylviculture B/C	1	1 760 000	–	1 084 160
Total	3	2 981 200	193 460	1 780 125

* Projet global «Intempéries 2005»

Etat de Fribourg

Un seul projet pour la réalisation d'un centre forestier (Petit Belmont) a été approuvé.

	Fr.	Fr.
Amélioration conditions de gestion	1 650 000	– 292 500

8.2 Décomptes présentés et subventions versées en 2006

Pour différentes raisons, les indications financières ne correspondent pas exactement aux chiffres de la comptabilité. Aussi, l'introduction de projets globaux au niveau de la Confédération peut changer le mode de fonctionnement dans la gestion des projets.

a) Communes et tiers

A la fin de l'année en cours, 35 projets (individuels et globaux) étaient ouverts. Pendant la période écoulée, 4 projets ont été bouclés par des décomptes finaux.

Le tableau ci-dessous résume les décomptes approuvés et versés par la Confédération. Les moyens dans les composantes «421 Infrastructures» et «431 Mesures de protection» étaient suffisants, tandis que plusieurs décomptes dans la composante «411.2/3 Soins aux forêts protectrices» n'ont pas pu être traités en 2006.

Les subventions cantonales atteignent en moyenne environ 20 % de la subvention fédérale.

	Nbre décomptes	Montant décompté Fr.	Subv. féd. versées Fr.
Infrastructures dessertes 421.1	14	1 938 000	872 000
Amélioration conditions de gestion 421.2	4	790 000	203 000
Assainissements, reboisements et ouvrages de protection 431	11	1 305 000	908 000
Sylviculture B/C 411.2/3	26	3 580 000	2 148 000
Total	55	7 613 000	4 131 000

Tous les chiffres sont arrondis.

b) Décomptes des projets de l'Etat de Fribourg

A la fin de l'année en cours, 5 projets subventionnés par la Confédération étaient ouverts. Pendant la période écoulée, 2 projets ont été bouclés par un décompte final.

Le tableau ci-dessous résume les décomptes approuvés par la Confédération.

	Nbre décomptes	Montant décompté Fr.	Subv. féd. versées Fr.
Infrastructures dessertes 421.1	1	180 000	90 000
Amélioration conditions de gestion 421.2	1	520 000	234 000
Assainissements, reboisements et ouvrages de protection 431	3	223 000	156 000
Sylviculture B/C 411.2/3	1	72 000	43 000
Total	6	995 000	523 000

Tous les chiffres sont arrondis.

8.3 Crédits d'investissement

Au total, 67 contrats sont actuellement en cours de traitement. Des contrats pour 7 crédits d'un montant total de 2 205 533 francs ont été conclus (1 avance de la subvention fédérale pour la composante 413, 3 véhicules forestiers, 2 infrastructures, 1 projet sylvicole en forêt protectrice). 4 contrats ont pu être clôturés grâce au remboursement des dernières annuités. Durant la période, 61 remboursements d'un montant total de 1 672 445 francs ont eu lieu. Sur la base de contrats, 8 versements d'un montant total de 2 325 533 francs ont été effectués.

Ces moyens financiers sont mis à disposition du canton par la Confédération. Aucun versement au fonds n'a été demandé à la Confédération en 2006 étant donné que les remboursements des crédits en cours sont suffisants pour assurer les transactions nécessaires. Par rapport à l'année passée, le niveau d'endettement de ce programme reste inchangé; il atteint environ 5 885 000 francs à fin 2006.

9. Planification forestière

Conformément aux prescriptions légales, les révisions des plans d'aménagement forestiers suivants ont été effectuées au cours de l'année écoulée:

Arrondissement 1: Les nouveaux plans de gestion sont en cours d'élaboration.

Arrondissement 3: Le plan forestier régional de la vallée de la Jogne a été approuvé par le Conseil d'Etat le 28 mars 2006. La cartographie des peuplements forestiers a été préparée pour le triage 3.3. Le plan de gestion du triage 3.1 est en cours d'élaboration.

Arrondissement 5: La cartographie des peuplements forestiers a été effectuée pour les triages 5.1, 5.2 et 5.3; les nouveaux plans de gestion sont en élaboration.

Arrondissement 6: La cartographie des peuplements forestiers a été effectuée pour les triages 6.3 et 6.7.

10. Statistique forestière

10.1 Forêts publiques

a) Superficie

Surface forestière productive	22 500 ha
Surface d'arbustes et de buissons	1 100 ha
Surface utilisée à d'autres fins ou improductive	<u>1 400 ha</u>
Total	25 000 ha

(soit quelque 58 % de la surface forestière totale du canton)

b) Exploitations et résultats financiers

L'évolution des exploitations et des ventes de bois (B.) se présente comme suit pour les années 2001 à 2005:

Année	Exploitations	B. service	B. industrie	B. feu
	m ³	%	%	%
2001	366 800	85	7	8
2002	240 000	81	8	11
2003	236 600	78	9	13
2004	223 000	80	10	10
2005	214 000	75	9	16

2006 Les chiffres seront disponibles au mois de juin 2007.

10.2 Forêts privées

Le tableau ci-après indique, pour chaque arrondissement, les surfaces des forêts privées et des exploitations y relatives durant l'année 2005:

Arrondissement	Surface ha	Exploitation 2005 m ³
1 ^{er} Sarine	1 500	11 350
2 ^e Singine/Gruyère	4 400	18 600
3 ^e Gruyère	4 100	20 100
4 ^e Gruyère	3 000	13 600
5 ^e Lac/Broye	2 700	29 900
6 ^e Glâne/Veveyse	<u>2 500</u>	<u>13 650</u>
Total	18 200	107 200

(soit quelque 42 % de la surface forestière totale du canton et 33 % des récoltes de bois)

Les chiffres pour l'année 2006 seront disponibles au mois de juin 2007.

11. Dégâts aux forêts

La prolifération du bostryche typographe continue de causer d'importants dégâts aux forêts, bien que le volume de bois endommagé (47 000 m³) soit en baisse par rapport à l'année 2005 (72 000 m³). Dans les forêts de montagne, les subventions fédérales et cantonales ont été octroyées, alors que seule la subvention cantonale est versée dans les forêts de plaine. Un crédit d'investissement a été utilisé pour avancer les subventions fédérales manquantes en 2006.

• Montant des travaux décomptés:	5 037 000 fr.
• Subventions cantonales:	864 000 fr.
• Subventions fédérales:	2 528 000 fr.
– 2 335 000 fr.	subventions octroyées par la Confédération
– 193 000 fr.	avance grâce à un crédit d'investissement

Tous les chiffres sont arrondis.

12. Mesures de sylviculture

12.1 Soins aux jeunes peuplements (Sylviculture A)

Des soins aux jeunes peuplements forestiers ont été réalisés en 2006 pour un volume de travail qualifié comme normal.

• Montant des travaux décomptés:	1 171 000 fr.
• Subventions cantonales:	211 000 fr.
• Subventions fédérales:	585 000 fr.

Tous les chiffres sont arrondis.

12.2 Soins aux forêts protectrices (Sylviculture B/C)

Des travaux dans les forêts protectrices ont été poursuivis. Les attaques du bostryche typographe ayant diminué par rapport à 2005, la reprise des travaux selon la planification des différents projets est devenue possible.

Le chapitre 8 «Projets techniques» fournit quelques aperçus quant au volume financier décompté pour ces travaux. Actuellement, on peut compter 21 différents projets concernant la sylviculture B/C. Les forêts comprises dans les périmètres de ces projets couvrent une surface d'environ 7540 ha, soit plus de la moitié des forêts protectrices du canton.

Les chapitres 5 et 8 renseignent également sur les activités dans ce domaine.

12.3 Reconstitution des forêts

La reconstitution des forêts détruites par l'ouragan Lothar et la prolifération du bostryche s'est poursuivie en 2006, avant-dernière année du projet cantonal subventionné par la Confédération.

• Montant des travaux décomptés:	2 415 000 fr.
• Subventions cantonales:	420 000 fr.
• Subventions fédérales:	1 207 000 fr.

Tous les chiffres sont arrondis.

13. Police forestière

13.1 Défrichements

La Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts a délivré 13 autorisations de défrichement.

Les motifs de ces autorisations de défrichement sont:

• Conduite d'eau	10 799 m ²
• Place de parc	776 m ²
• Parking	816 m ²
• Habitation / Changement d'affectation	1 123 m ²
• Trottoir	575 m ²
• Pont	8 712 m ²
• Décharge	8 574 m ²
• Remodelage terrain / Divers	2 540 m ²
• Glissement de terrain	1 900 m ²
Total	35 815 m ²

13.2 Exploitations préjudiciables

Le Service des forêts et de la faune a rendu 5 autorisations d'exploitation préjudiciable pour des constructions ou des installations en forêt.

13.3 Constatations de la nature forestière

La Direction a rendu 13 décisions de constatation de la nature forestière, sur proposition du Service des forêts et de la faune.

13.4 Constructions à proximité des forêts

Le Service des forêts et de la faune a donné 256 préavis pour des demandes de permis de construire à proximité des forêts, ainsi que des préavis pour des plans d'aménagement locaux et des plans de quartier situés à proximité de forêts.

II. Chasse, faune et pêche

1. Administration

1.1 Etat des effectifs (quota en équivalent plein temps)

• Administration (chefs de secteur, secrétaire)	3
• Gardes-faune	15

1.2 Formation

Un cours de perfectionnement pour gardes-pêche, organisé par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), a eu lieu à Sursee (LU); son thème était la gestion piscicole des plans d'eau; 3 gardes fribourgeois y ont pris part.

Deux cours de perfectionnement pour gardes-faune ont été organisés par l'OFEV. L'un était consacré aux oiseaux d'eau et à la grippe aviaire et a eu lieu à Rüti (ZH); 5 gardes fribourgeois y ont pris part. L'autre était consacré à l'hygiène de la venaison et a eu lieu à Schüpfheim (LU); 7 gardes fribourgeois y ont pris part.

1.3 Rapports de dénonciation

En 2006, les gardes-faune permanents et les gardes auxiliaires ont déposé les rapports de dénonciation suivants:

34 rapports en matière de chasse et de protection de la faune
36 rapports en matière de pêche
86 rapports en matière de protection des eaux
6 rapports en matière de protection de la nature et cueillette de champignons

En outre, 9 avertissements écrits ont été remis à des personnes qui ne respectaient pas les prescriptions concernant la chasse ou les chiens.

Le secteur pêche a traité 269 dossiers concernant des interventions techniques dans les cours d'eau et les lacs (endiguements, corrections, extractions de matériaux, curages, prélèvements et déversements d'eau, etc.); 123 décisions en matière de pêche ont été rendues par la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts pour ces interventions.

2. Chasse

2.1 Saison de chasse 2006/2007

En montagne (permis A), le tir d'un chamois, des marmottes et des carnassiers était autorisé du 18 au 30 septembre. Pour la huitième année consécutive, la chasse du chevreuil n'était pas autorisée en montagne parce que la population de cette espèce y est basse. Les titulaires du permis B ont pu chasser en plaine du 18 septembre au 30 octobre; du 18 septembre au 14 octobre, le tir d'un, deux ou trois chevreuils était autorisé aux titulaires du permis B. Au moins un des trois chevreuils devait être abattu dans un secteur de faune pour lequel un plan de tir avait été établi; dans ces secteurs de faune, la chasse du chevreuil a duré jusqu'au 21 octobre. La chasse du sanglier en plaine a débuté avant les autres chasses, soit le 2 septembre. La chasse du sanglier était autorisée dans certains secteurs de faune de la zone de montagne, en novembre et décembre.

La chasse du lièvre n'était pas autorisée (cette mesure a été instaurée en 1990).

Les titulaires du permis pour la chasse du cerf pouvaient abattre un cerf en montagne ou en plaine du 18 septembre au 7 octobre. Une chasse complémentaire du cerf a eu lieu les 18, 20, 21, 25, 27 et 28 novembre. Une chasse spéciale du chamois a eu lieu du 2 au 7 octobre, destinée à abattre des chamois dans les deux districts francs fédéraux et dans des réserves cantonales. Une chasse de régulation du cheptel des bouquetins a eu lieu dans le district franc fédéral de la Dent-de-Lys et à ses abords.

Le permis C pour la chasse du gibier à plumes en plaine avec chien d'arrêt donnait le droit de tirer notamment le faisan jusqu'au 30 octobre, les colombidés, canards et corvidés jusqu'au 30 novembre et la bécasse des bois jusqu'à la mi-décembre.

Pour la chasse d'automne 2006, le nombre de chasseurs était de 722. Durant cette chasse, 1309 chevreuils (dont 389 jeunes), 360 chamois (dont 72 jeunes), 19 cerfs (aucun jeune) et 4 bouquetins ont été abattus.

2.2 Statistique des permis de chasse délivrés en 2006

374	permis A (chasse en montagne)
676	permis B (chasse générale en plaine)
75	permis C (chasse du gibier à plumes avec chien d'arrêt en automne)
78	permis pour la chasse du cerf
512	permis D (chasse des carnassiers et du sanglier en hiver)
31	permis E (chasse du gibier d'eau en hiver)
0	permis E cormoran (chasse du cormoran seulement)
0	permis F (chasse du gibier d'eau sur le lac de Neuchâtel)
2	permis G (chasse du gibier d'eau sur le lac de Morat)
9	permis H (chasse du gibier d'eau sur les lacs de la Gruyère, de Montsalvens et de Schiffenen)

2.3 Statistique des permis de chasse délivrés et du gibier abattu durant l'automne 2005 et l'hiver 2005/2006

367	permis A (chasse en montagne)
668	permis B (chasse générale en plaine)
85	permis C (chasse du gibier à plumes avec chien d'arrêt en automne)
85	permis pour la chasse du cerf
499	permis D (chasse des carnassiers et du sanglier en hiver)
28	permis E (chasse du gibier d'eau en hiver)
0	permis E cormoran (chasse du cormoran seulement)
1	permis F (chasse du gibier d'eau sur le lac de Neuchâtel)
2	permis G (chasse du gibier d'eau sur le lac de Morat)
11	permis H (chasse du gibier d'eau sur les lacs de la Gruyère, de Montsalvens et de Schiffenen)

Nombre de chasseurs 708.

Sur l'ensemble du territoire cantonal, les chasseurs ont abattu le gibier suivant durant la saison 2005–2006:

Chamois	325	Blaireaux	13
Chevreuils	1 191	Fouines	16
Bouquetins	5	Martres	8
Cerfs	15	Chats haret	13
Lièvres bruns	0	Faisans	0
Lièvres variables	0	Bécasses	50
Sangliers	35	Colombidés	140
Marmottes	15	Corvidés	338
Renards	2 088	Oiseaux d'eau	430

2.4 Animaux périssés

Du mois d'avril 2005 au mois de mars 2006 ont été trouvés morts:

110	chamois (48 % à la suite de chutes ou d'avalanches)
808	chevreuils (48 % tués par le trafic routier)
13	bouquetins (85 % à la suite de chutes ou d'avalanches)
1	cerf (mort de cause naturelle)
42	lièvres bruns (80 % tués par le trafic routier)
12	sangliers (75 % tués par le trafic routier)
1 069	renards (61 % tués par le trafic routier)
247	blaireaux (72 % tués par le trafic routier)

3. Pêche

3.1 Statistique des permis de pêche délivrés pour les cours d'eau et lacs cantonaux

En 2006, les permis suivants ont été délivrés:

- Rivières et lacs cantonaux (permis A):

1 418	permis annuels
228	permis de 6 mois
78	permis de 7 jours
1 332	permis d'un jour
- Rivières seulement (permis B):

237	permis annuels
75	permis de 6 mois
- Lacs cantonaux seulement (permis C):

455	permis annuels
225	permis de 6 mois
- Permis additionnels pour la pêche en bateau sur les lacs cantonaux (permis D et E):

1 029	permis annuels
1	permis de 7 jours
455	permis d'un jour
- Permis pour le canal de la Broye et la Bibera inférieure (permis F):

137	permis annuels
879	permis d'un jour
- 22 permis collectifs dans divers cours d'eau et lacs

3.2 Pêche affermée

En 2004, une nouvelle période d'affermage a débuté; elle durera jusqu'à la fin 2009.

Des 74 lots de pêche mis aux enchères, 70 sont affermés.

3.3 Pêche dans le lac de Neuchâtel

En 2006, les permis suivants ont été délivrés par le canton de Fribourg:

7 permis de pêche professionnelle (permis A), 1 permis spécial de pêche professionnelle (permis B), 103 permis de pêche de loisir avec traîne (permis C), 115 permis de pêche de loisir (permis D) et 41 permis additionnels «hôte».

Résultats de la pêche professionnelle de l'ensemble du lac (en tonnes):

	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999
Palées	81.9	96.0	61.3	79.0	82.1	81.1	76.7	49.0
Bondelles	86.9	87.9	121.7	118.6	123.4	152.0	161.7	135.8
Truites	3.9	2.8	2.6	3.4	3.4	3.1	2.8	2.2
Ombles-chev.	0.7	0.7	2.6	1.8	1.3	1.0	1.2	0.8
Perches	30.2	21.7	52.7	64.5	38.1	43.5	50.5	55.2
Brochets	5.3	8.2	6.9	9.3	6.1	7.8	7.8	5.0
Vengerons	34.4	26.8	29.0	30.1	29.4	19.2	17.8	19.8
Brèmes	1.4	1.1	0.9	1.2	1.7	0.3	0.4	1.3
Autres	3.9	3.9	7.1	7.2	3.4	1.0	1.6	2.7

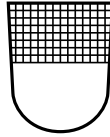
3.4 Pêche dans le lac de Morat

En 2006, les permis suivants ont été délivrés par le canton de Fribourg:

1 permis de pêche professionnelle (permis A), aucun permis spécial de pêche professionnelle (permis B), 258 permis de pêche de loisir avec traîne (permis C), 381 permis de pêche de loisir (permis D) et 103 permis additionnels «hôte».

Résultats de la pêche professionnelle (en tonnes), y compris les 4 pêcheurs professionnels vaudois:

	2006	2005	2004	2003	2002	2001	2000	1999
Corégones	0.7	0.8	0.6	0.6	0.5	0.3	0.4	0.1
Truites	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2	0.4	0.3
Brochets	0.9	0.7	1.1	0.8	0.9	1.4	1.3	1.4
Perches	4.2	4.5	5.2	5.4	8.1	9.3	10.3	9.2
Brèmes	1.9	1.2	1.0	1.2	0.2	1.4	1.5	1.1
Vengerons	5.0	3.5	3.5	1.9	4.6	3.0	6.3	5.1
Silures	0.4	0.2	3.3	0.5	0.4	0.3	0.3	0.3
Sandres	4.3	4.9	7.7	7.8				
Autres	0.5	0.2	0.3	0.2	3.1	1.7	1.9	1.0



Canton de Fribourg

Compte rendu du Conseil d'Etat
pour l'année 2006

Direction de l'économie
et de l'emploi

Imprimerie Saint-Paul, Fribourg 2007

Table des matières

Direction	5	Service des transports et de l'énergie ...	16
I. Législation	5	I. Service	16
1. Loi et décrets	5	II. Transports	16
2. Ordonnances et règlements	5	1. Procédures de consultation	16
II. Généralités	5	2. Planification des transports	16
III. Acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger	6	3. Horaires	16
IV. Tourisme 2006	6	4. Rail 2000, 2 ^e étape	16
Promotion économique du canton de Fribourg	7	5. Améliorations techniques des entreprises de transports publics	16
1. L'économie fribourgeoise dans son contexte conjoncturel	7	6. Concessions et autorisations pour le transport de voyageurs	17
2. Activités de la Promotion économique	8	7. Installations de remontées mécaniques ...	17
3. Développement régional	9	8. Obstacles à la navigation aérienne	17
Service public de l'emploi	10	9. Navigation aérienne	17
I. Généralités	10	III. Energie	17
1. Généralités	10	1. Procédures de consultation	17
2. Ressources humaines	10	2. Activités concernant l'énergie	17
3. Formation	10	3. Installations de réfrigération et/ou d'humidification	17
II. Sections	10	4. Installations de chauffage au bois	17
1. Section Chômage	10	5. Installations solaires thermiques	17
2. Section Marché du travail	11	6. Installations solaires photovoltaïques ...	17
3. Section juridique	12	7. Bâtiment remplissant les critères du standard Minergie	18
4. Section Services généraux	13	8. Gaz naturel	18
Caisse publique de chômage	14	Service de la statistique	19
1. Organisation	14	I. Généralités	19
2. Décisions	14	II. Activités	19
3. Statistiques	14	1. Recensement fédéral de la population ...	19
Service du registre du commerce	15	2. Recensement fédéral des entreprises ...	19
1. Activité	15	3. Statistique progressive de la population (ESPOP)	19
2. Etat des sociétés inscrites au registre du commerce	15	4. Statistique scolaire	19
		5. Statistique des enseignants	19
		6. Statistique de la construction et statistique des aliénations immobilières	19
		7. Test conjoncturel	20
		8. Statistique de l'emploi	20
		9. Enquête sur la structure des salaires ...	20
		10. Publications	20
		11. Site Internet	20
		12. Autres activités	20

Service du logement	21	Haute école fribourgeoise de technique et de gestion (HEF-TG)	24
1. Marché du logement	21	1. Formation tertiaire universitaire: contexte général	24
2. Encouragement à la construction de logements	21	2. Contexte local: évolution de la HEF-TG	25
3. Abaissement des loyers par les pouvoirs publics	21	3. Mission de la HEF-TG	25
4. Suivi des aides octroyées	21	4. Autres événements	27
5. Amélioration du logement dans les régions de montagne	21	5. La HEF-TG en chiffres 2005/2006 et 2006/2007	27
6. Lutte contre les abus dans le secteur locatif ...	22	6. L'Ecole technique de la construction	29
7. Réserves de terrains	22	7. Etat des fondations	29
8. Vente d'immeubles aux étrangers	22		
9. Commission cantonale du logement	22		
Service de la formation professionnelle ..	23		
1. Généralités	23		
2. Commission cantonale de la formation professionnelle	23		
3. Formation professionnelle initiale / Préparation à la formation professionnelle initiale	23		
4. Cours interentreprises	23		
5. Formation continue à des fins professionnelles	23		
6. Enseignement professionnel	23		
7. Bibliothèque des arts et métiers – centre de ressources des écoles	24		
8. Bâtiments de l'Ecole des métiers	24		
9. Ecole professionnelle Santé-Social	24		

Direction

I. Législation

1. Lois et décrets

Loi du 7 février 2006 sur la statistique cantonale.

2. Ordonnances et règlements

Règlement du 21 février 2006 sur le tourisme.

Ordonnance du 28 mars 2006 portant adoption du plan cantonal des transports.

Ordonnance du 22 août 2006 indiquant les effectifs au 31 décembre 2005 de la population dite «légale» et de la population résidente des communes du canton de Fribourg.

Ordonnance du 2 octobre 2006 fixant les taxes locales de séjour.

Ordonnance du 2 octobre 2006 fixant la liste transitoire des pôles touristiques régionaux.

Ordonnance du 12 décembre 2006 modifiant le règlement sur l'énergie.

II. Généralités

La Direction a préparé la réponse du Conseil d'Etat à des consultations organisées par la Confédération sur les sujets suivants:

- Cession de la participation de la Confédération dans l'entreprise Swisscom SA;
- Abrogation de la loi fédérale sur l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE/Lex Koller) – Révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (mesures d'accompagnement liées à l'abrogation de la LFAIE);
- Loi sur l'Inspection fédérale de la sécurité nucléaire;
- Modification du code des obligations (bail à loyer);
- Directive CFST n° 6503 «Amiante»;
- Modification d'ordonnance relative au service universel dans le domaine des télécommunications;
- Loi fédérale sur la sécurité des produits;
- Projet d'ordonnance sur la sécurité et la protection de la santé des travailleurs lors de l'utilisation des équipements sous pression;
- Ordonnance d'exécution de la loi fédérale concernant des mesures de lutte contre le travail au noir;
- Ordonnance sur les installations à câbles relative à la nouvelle loi sur les installations à câbles;

- Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl). Révision de la loi sur les installations électriques (LIE);
- Suppression et simplification d'autorisations;
- Projet concernant le trafic marchandises;
- Projet de loi fédérale sur Promotion Suisse;
- Ordonnance sur les aides financières aux organisations de cautionnement en faveur des petites et moyennes entreprises.

Le Directeur de l'économie et de l'emploi est membre de quatre conférences intercantionales.

Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP)

La CDEP a tenu en 2006 deux séances de travail, ainsi que son assemblée générale, le 26 octobre.

Elle a notamment traité:

- de la promotion de l'image de la Suisse;
- du programme pluriannuel 2008-2015 de la nouvelle politique régionale de la Confédération;
- de l'importance économique et des conséquences pour la Suisse du principe du Cassis de Dijon.

Conférence des directeurs cantonaux de l'économie publique de Suisse occidentale (CDEP-SO)

La CDEP-SO s'est réunie deux fois en 2006 et a notamment traité des sujets suivants:

- concept de mise en œuvre de la marque commune de la CDEP-SO «Trade West Switzerland Geneva Business Region»;
- promotion économique exogène commune;
- collaboration intercantonale dans le cadre de la nouvelle politique régionale.

Conférence des directeurs cantonaux des transports publics (CTP)

La CTP a tenu une assemblée plénière le 7 avril 2006 et son assemblée générale le 21 septembre 2006. Elle a notamment examiné un projet de la Confédération de réduction des subventions pour le trafic régional des voyageurs, projet auquel elle a décidé de s'opposer fermement.

Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie

Cette conférence s'est réunie deux fois en 2006 et a traité notamment:

- du programme d'assainissement des bâtiments;
- de la taxe sur le CO₂;
- du potentiel et des coûts des nouvelles énergies renouvelables et de nouvelles installations nucléaires.

III. Acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger

La Commission a rendu, en 2006, 44 décisions, soit:

- 37 décisions accordant l'autorisation
- 5 décisions constatant le non-assujettissement
- 1 radiation de charges
- 1 constat de retrait

Les 37 décisions accordant l'autorisation se répartissent comme suit:

- 13 autorisations de revente HLM;
- 24 logements de vacances:

Secteur Vallée de la Jogne et Berra:	12
Secteur Veveysse:	3
Secteur Intyamon:	6
Secteur Singine:	1
Secteur Bulle:	2

IV. Tourisme 2006

Ainsi que l'ont établi les dernières données recueillies par l'Office fédéral des statistiques (OFS), l'hôtellerie suisse, secteur dominant de la branche, a enregistré en 2006 des résultats «nuitées» en progression de quelque 5,8 %. Si, faute de comparatifs fiables l'année précédente, les chiffres 2005 avaient dû être appréciés avec circonspection, les résultats 2006 traduisent de manière indiscutable le regain d'activité pressenti précédemment.

S'agissant toujours de la seule hôtellerie, l'OFS escompte, sur la base de données disponibles, un résultat annuel de 34,8 millions de nuitées, en hausse de près de 1,9 million, soit un résultat qui se rapproche des meilleurs enregistrés par le passé.

Ce constat d'ensemble recouvre une augmentation des nuitées suisses de 580 000 unités (+ 4 %). Quant à l'accroissement de la clientèle étrangère, dont la part à la demande globale est de quelque 56 %, il a été d'environ 7,2 %, à l'actif principalement des hôtes les plus classiques de la Suisse, en provenance d'Allemagne (+ 193 000 nuitées, ou 3,5 %), des Etats-Unis (+ 165 000, ou 11 %) ou encore de Grande Bretagne (+ 178 000, ou 8,8 %).

Dans ce contexte d'embellie confirmée au plan national, l'hôtellerie fribourgeoise améliore elle aussi très substantiellement ses résultats des exercices précédents, pourtant déjà réjouissants. Plus de 16 000 nuitées supplémentaires (en hausse de 4,7 %) ont été enregistrées, dues essentiellement à la clientèle étrangère, notamment italienne (+ 18,2 %), belge (+ 24,3 %) et surtout espagnole (+ 42,3 %).

S'agissant de la parahôtellerie, importante dans le Pays de Fribourg, mais essentiellement résidentielle et, par conséquent, moins commercialisée et moins sensible à la

conjoncture, les premières évaluations semblent confirmer le lent et modeste tassement des résultats, déjà observé à l'issue des exercices précédents.

Il apparaît dès lors qu'en ce qui concerne l'hébergement, le bilan 2006 du tourisme fribourgeois s'avère positif, constat d'autant plus satisfaisant que, par ailleurs, les activités touristiques «à la journée» (excursionnisme) ont fortement bénéficié en début d'année d'un hiver 2005 – 2006 bien enneigé, dont les domaines skiables des Alpes fribourgeoises ont tiré le meilleur profit.

Quant à l'été qui a suivi, il n'a été que partiellement favorisé par la météo: en août notamment, certaines activités de plein air (piscines) ont été confrontées à de notables baisses de clientèle, dont une partie s'est alors tournée vers les sites de visites (musées, etc.) qui ont pu faire état de résultats positifs, voire excellents.

Au chapitre des faits ayant marqué de manière particulière – et positive – l'année touristique fribourgeoise 2006, il sied par ailleurs de mentionner:

- l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2006 de la nouvelle loi sur le tourisme et l'ensemble des mesures de restructuration subséquentes que les organismes touristiques et locaux ont été amenés à prendre;
- le lancement ou l'achèvement – en divers lieux du Pays de Fribourg: Bulle, Charmey, Cheyres, Les Paccots, Romont – de plusieurs importants projets de construction, d'aménagement ou de rénovation d'équipements de caractère touristique;
- l'exécution par l'UFT – en application de sa stratégie promotionnelle privilégiant notamment l'action de promotion des ventes en direction des intermédiaires professionnels – d'un important programme d'activités publicitaires et promotionnelles en Suisse, Allemagne, France, Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, en coordination avec les organismes touristiques des régions et pôles cantonaux fribourgeois, mais aussi dans le cadre d'importants partenariats avec Suisse Tourisme, Genève Tourisme, l'Office du tourisme du canton de Vaud, Tourisme neuchâtelois et Valais Tourisme;
- l'accueil par les services de l'UFT, en collaboration avec Suisse Tourisme et les principales régions et stations fribourgeoises, de plus de 110 représentants de médias touristiques et d'intermédiaires commerciaux, en provenance notamment d'Afrique du Sud, d'Allemagne, du Brésil, de Chine, d'Espagne, des Etats-Unis, de France, de Grande-Bretagne, de Grèce, de Hollande, de Hongrie, d'Inde, d'Israël, d'Italie, du Kazakhstan, de Pologne, de la République Tchèque, de Russie et de Suisse;
- la tenue de plusieurs événements touristiques d'importance nationale voire internationale, entre autres les deux journées Slow Up du Lac de Morat et de la Gruyère;
- l'édition par l'UFT de plusieurs imprimés et matériels destinés à la promotion du tourisme fribourgeois, notamment la brochure *Pays de Fribourg – Emotion* (document principal traitant de l'offre touristique

«toutes saisons» du canton), le *Guide des Hôtels*, le dépliant «*Séjours attractifs*», le *Programme des randonnées guidées* ou encore la réalisation de dix nouveaux *stands portables (Quickscreen)*;

- l'exploitation et la poursuite du développement du système télématique cantonal d'information et de réservation touristique directe, parallèlement d'une part à la gestion de l'important site Internet consacré au Pays de Fribourg touristique (www.pays-de-fribourg.ch – www.freiburgerland.ch – www.myfribourg.com) et, d'autre part, au lancement d'une refonte globale de ce site – en référence directe à celui de Suisse Tourisme – simultanément à celles des sites des principales localités touristiques du canton;
- la poursuite de l'exploitation des deux antennes cantonales d'information touristique des restoroutes de la Gruyère et de Lully;
- la publication de l'organe de communication de l'UFT «Tourisme-Info»;
- l'activité de service déployée par la Centrale d'encaissement de la taxe de séjour, exploitée par l'UFT au profit, en 2006, de dix-neuf (des vingt-six) sociétés de développement;
- l'action de valorisation et de gestion touristique des réseaux de randonnée du Pays de Fribourg, dans le cadre notamment du nouveau dispositif légal ainsi que de la poursuite du projet national SuisseMobile;
- les activités des organisations régionales de promotion touristique d'Estavayer-le-Lac et sa Région (ATER), de la Région de Fribourg (OTF), de la Glâne-Veveyse (ATGV), de la Gruyère (ATG), du district du Lac (ARL), et de celle du Sense-Oberland (TVSO);
- l'obtention du label de qualité pour le tourisme suisse par cinq prestataires touristiques fribourgeois supplémentaires.

La contribution ordinaire de l'Etat – à laquelle se sont ajoutés quelque 1 300 000 francs de taxe cantonale de séjour, affectés au financement de prestations directes en faveur des hôtes – a servi pour l'essentiel à continuer à faire connaître les attraits touristiques du canton et à y promouvoir toujours davantage la qualité de l'information et de l'accueil.

Quant au Fonds cantonal d'équipement touristique, qui présentait, au 31 décembre 2006, un actif de 950 800 francs, il a poursuivi durant l'année son action d'appui et d'encouragement à l'amélioration de l'offre structurelle fribourgeoise. Dans ce contexte, le Comité de gestion du Fonds a décidé – outre la confirmation, à hauteur de quelque 1 089 000 francs, d'engagements pluriannuels antérieurs – l'octroi d'aides financières ordinaires (prise en charge partielle d'intérêts) en faveur des bénéficiaires suivants:

- Halle d'escalade, à Bulle: nouvel équipement;
- Zone récréative, aux Paccots: nouvel équipement;
- Hôtel Cailler, à Charmey: transformation partielle.

Promotion économique du canton de Fribourg

1. L'économie fribourgeoise dans son contexte conjoncturel

1.1 Economie mondiale

L'évolution favorable de l'économie mondiale pressentie en fin d'année 2005 s'est confirmée. La croissance a été exceptionnelle et l'augmentation du PIB, qui devrait avoisiner 5,1 %, pourrait être la meilleure enregistrée depuis trente ans.

Cette évolution positive devrait se poursuivre l'année prochaine, malgré un léger ralentissement envisagé des économies américaines et européennes. Les analystes prévoient pour 2007 une croissance globale de l'ordre de 4,7 %.

1.2 Economie suisse

L'économie suisse a aussi connu une évolution positive en 2006, les experts du Seco estimant la croissance du PIB à 2,7 %.

Selon les prévisions du Seco, la croissance du PIB devrait être réduite à environ 1,7 % en 2007.

1.3 Economie fribourgeoise

La croissance s'est poursuivie dans le canton de Fribourg en 2006, le PIB augmentant de 2,5 %. L'industrie des biens d'équipement et le commerce en ont été les principaux moteurs. Les industries tournées vers l'exportation ont été particulièrement actives.

En 2007, l'économie fribourgeoise devrait s'aligner sur le ralentissement économique mondial et national et connaître un taux de croissance du PIB de l'ordre de 2 %.

1.4 Evolution du marché de l'emploi

Les résultats du recensement fédéral des entreprises, publiés en 2006 par l'Office fédéral de la statistique, ont confirmé la bonne santé de l'économie fribourgeoise. Selon ces résultats, qui tiennent compte des secteurs secondaires et tertiaires, le nombre d'emplois dans le canton de Fribourg a augmenté de 4,3 % (+ 4100 postes) entre 2001 et 2005 (0,7 % au niveau national). Fribourg figure ainsi au quatrième rang des cantons présentant les plus fortes augmentations et se classe meilleur canton romand. La progression du nombre d'emplois est principalement due à l'accroissement du travail à temps partiel. En termes d'équivalents plein-temps, Fribourg a enregistré une augmentation de 2,8 %, alors qu'une baisse de 0,7 % était constatée au niveau national.

2. Activités de la Promotion économique

2.1 Activités à l'étranger

La Promotion économique a soutenu en 2006 l'implantation dans le canton de Fribourg d'une quinzaine de nouvelles entreprises étrangères, en provenance des pays de démarchage prioritaire (USA, France, Allemagne) mais également des Pays-Bas, du Royaume-Uni, de Norvège et d'Égypte. La majorité de ces entreprises développeront dans le canton des activités de services, alors que trois d'entre elles investiront une vingtaine de millions de francs dans des activités industrielles.

2.1.1 Démarchage direct

Le démarchage à l'étranger, ayant pour objectif la rencontre de dirigeants d'entreprises pouvant envisager la Suisse pour le développement de leurs activités internationales, a été étendu à de nouveaux marchés géographiques.

Outre l'effort important accompli sur les marchés nord-américain et français, en étroite collaboration avec ses représentants sur place, la Promotion économique a effectué des visites promotionnelles en Allemagne, au Royaume-Uni, en Belgique et aux Pays-Bas.

Une douzaine de séries de visites ont été organisées et ont permis l'établissement de contacts avec plus de soixante nouvelles entreprises étrangères, dont une vingtaine de multinationales. Lors de ces visites, des rencontres individuelles ont aussi eu lieu avec de nombreux conseillers d'entreprises, membres d'associations et autres partenaires. Enfin, la Promotion économique a participé à plusieurs séminaires professionnels de différents domaines.

Ces démarches ont permis de convaincre une vingtaine de sociétés étrangères de se déplacer dans le canton pour une analyse détaillée des conditions d'implantation et des possibilités de développement de leurs activités. Les programmes de visites mis sur pied ont permis à ces investisseurs potentiels de rencontrer des entreprises et partenaires déjà établis dans le canton.

2.1.2 Démarchage en collaboration avec d'autres partenaires

La collaboration avec la Promotion économique genevoise a continué à porter ses fruits en 2006. La complémentarité entre Genève et Fribourg permet d'offrir une solution attrayante à tout nouvel investisseur, sans risque de concurrence entre les deux cantons. Des dossiers de multinationales ont été suivis en commun, avec des offres d'implantation combinée (activités de management et financières à Genève, activités de production, de développement et de logistique à Fribourg). De nouveaux projets amenés et soutenus par l'un ou l'autre des partenaires sont en voie de concrétisation.

La Promotion économique a participé à huit séminaires organisés par Location: Switzerland en Allemagne, aux États-Unis, en France, en Belgique et aux Pays-Bas.

Un accord de collaboration a été conclu en automne 2006 avec un avocat suisse exerçant à Hong Kong et en Chine

continentale, lequel représente dorénavant le canton de Fribourg dans ces régions.

Enfin, de nombreux contacts ont pu être créés grâce aux conseillers d'entreprises et autres professionnels avec lesquels la Promotion économique entretient des relations suivies.

2.1.3 Soutien et accompagnement d'entreprises déjà implantées

Des efforts soutenus ont été consacrés au développement des activités d'entreprises étrangères dont l'implantation avait été gagnée durant les années précédentes. L'accompagnement de ces entreprises permet d'influencer positivement la réalisation des projets annoncés et de développer aussi de nouveaux projets.

2.2 Activités dans le canton

Le guichet d'orientation pour les entreprises, mis en place en 2005, a permis de renseigner une quarantaine de sociétés (ou de personnes souhaitant créer une entreprise) et de les orienter vers les partenaires adéquats.

Le soutien du canton à la mise en place d'une société de microcrédits (ASECE) a contribué à renforcer l'offre de soutiens destinés aux petites entreprises.

Afin d'améliorer le soutien apporté aux sociétés, Fri Up, Genilem et le Réseau Technologique Fribourg (RTF) ont choisi de fusionner sous le nom de Fri Up en décembre 2006. Cette fusion permettra de mieux coordonner les activités de chaque institution.

2.3 Politique régionale

2.3.1 Nouvelle politique régionale (NPR)

Les Chambres fédérales ont adopté, le 6 octobre 2006, la loi fédérale sur la nouvelle politique régionale.

Au niveau cantonal, un comité de pilotage et un groupe interdépartemental conduisent les travaux relatifs à la mise en œuvre de la NPR et qui doivent aboutir à l'élaboration d'un programme pluriannuel et à la révision de la loi sur la promotion économique.

Les régions de montagne et de plaine se sont organisées au sein d'une Conférence des régions, qui a tenu quatre séances. Une séance de présentation de la NPR a également été organisée pour d'autres acteurs potentiels de la NPR (économie, tourisme, agriculture, hautes écoles, etc.).

2.3.2 Remontées mécaniques fribourgeoises

L'étude complémentaire «Partenariats Agglomérations – Préalpes – Alpes pour la promotion de la relève des skieurs» s'est poursuivie en 2006. Le rapport final sera remis à la Confédération à la fin du premier trimestre 2007.

2.4 Collaborations intercantionales

2.4.1 Plates-formes Suisse occidentale

Le canton de Fribourg a participé à l'élaboration de plates-formes thématiques réalisées sous l'égide de la Conférence des Chefs de département de l'économie publique de Suisse

occidentale. En plus de BioAlps, dédiée à la mise en valeur des sciences de la vie, de nouvelles plates-formes sont en préparation dans les domaines des micro- et nano-technologies et des technologies de l'information.

En 2006, une marque commune, GateWest Switzerland – Geneva Business Region, ainsi qu'un portail internet (www.gatewestswitzerland.org) ont vu le jour. Ce guichet virtuel commun à toute la Suisse occidentale fournira un accès vers chacune des plates-formes thématiques. Quant à la marque commune, elle sera notamment utilisée pour faire connaître la région dans le cadre de la défense par Alinghi de la Coupe de l'America.

Le canton de Fribourg a également participé à la création de la Fondation franco-suisse pour la Recherche et la Technologie. Les établissements d'enseignement supérieur du canton et les entreprises fribourgeoises sont représentés au Conseil scientifique et économique de la Fondation dont l'objectif est de promouvoir la coopération et le partenariat franco-suisse en matière de recherche scientifique et technologique, de stimuler l'innovation régionale et de favoriser les partenariats des laboratoires et des entreprises pour des projets orientés vers des applications économiques, voire industrielles, au niveau régional.

2.4.2 Réorganisation de Promotion Suisse

Dans le cadre de l'élaboration d'une nouvelle loi fédérale sur la promotion suisse, la Conférence des directeurs cantonaux de l'économie publique a créé un groupe de travail, auquel la Promotion économique du canton de Fribourg a participé activement.

3. Développement régional

a) Exécution de la loi fédérale sur l'aide aux investissements dans les régions de montagne (LIM) du 21 mars 1997

Prêts de la Confédération

Les prêts de la Confédération accordés selon les décisions prises par le canton jusqu'à fin 2006 se montent à 76 911 000 francs, correspondant à 234 décisions. Ces crédits se répartissent de la manière suivante:

Secteur concerné	Nombre de projets	Investissement total à fin 2006 Fr.	Prêts octroyés par la Confédération Fr.
Projets appartenant à plusieurs domaines	35	110 112 510	24 791 000
Culture	12	22 844 034	3 771 000
Formation	25	62 753 466	7 452 000
Santé publique	7	27 178 594	4 568 000
Approvisionnement en énergie, en eau, épuration des eaux	60	79 467 594	13 403 000
Loisirs et sports	14	44 181 618	8 277 000
Administration publique	38	43 521 611	8 998 000
Transports	40	27 384 774	5 311 000
Protection contre les dommages causés par les forces naturelles	3	2 715 000	340 000
Total	234	420 159 201	7 911 000

Prêts du canton

En vertu de l'article 11 de la loi cantonale du 27 novembre 1998 d'application de la LIM, les prêts suivants ont été alloués:

	Prêts octroyés par le canton Fr.
Prêts alloués jusqu'à fin 2005:	48 376 400
Prêts alloués en 2006:	4 358 000
Total	52 734 400

Les amortissements réalisés jusqu'à fin 2006 s'élèvent à 26 390 258 francs. Selon la loi cantonale du 27 novembre 1998 d'application de la LIM, la limite des prêts est fixée à 50 millions de francs.

b) Exécution de la loi du 3 octobre 1996 sur la promotion économique

1. Décisions prises durant l'année 2006 (aide aux communes, collectivités publiques)

Au cours de l'année 2006, aucune demande n'a été soumise à la Commission des mesures d'aide en matière de promotion économique.

2. Contributions au service de l'intérêt versées en 2006

En 2006, les contributions au service de l'intérêt ont été allouées de la manière suivante:

Requérant	Projet	Montant Fr.
Domdidier	Equipement de la zone industrielle 2 ^e étape	10 978
Chiètres	Papiliorama-Nocturama	41 754
Total		52 732

Aide aux associations de développement régional pour l'année 2006

Une aide financière pour le fonctionnement du secrétariat régional, s'élevant respectivement à 27 000 francs pour l'Association des communes broyardes (Ascobroye) et à 27 000 francs pour l'Association Régionale du Lac a été octroyée.

3. Décisions prises durant l'année 2006 (aide aux entreprises)

Au cours de l'année 2006, la Commission des mesures d'aide en matière de promotion économique a examiné et accepté sept demandes. Le Conseil d'Etat a aussi accepté les six demandes qui lui ont été soumises.

Cautiionnements en vertu de l'arrêté Bonny Etat au 31.12.2006	Nombre	Montant Fr.
	8	11 256 000

4. Contributions au service de l'intérêt versées par le canton

	Montant des contributions au service de l'intérêt Fr.
Contributions au service de l'intérêt versées jusqu'à fin 2005:	13 644 635
Contributions au service de l'intérêt versées en 2006:	1 625 185
Total	15 269 820

Service public de l'emploi

I. Généralités

1. Généralités

En 2006, l'économie du canton de Fribourg a affiché une belle tonicité, sans parvenir toutefois à ranimer de manière sensible le marché de l'emploi. Le taux de chômage, en moyenne annuelle, a légèrement diminué et est resté inférieur à celui affiché au niveau suisse.

La société vaudoise Habilis Conseil SA a été mandatée pour effectuer un audit du Service public de l'emploi (SPE).

2. Ressources humaines

Au 31 décembre 2006, le SPE comptait 148 collaborateurs (75 femmes et 73 hommes) pour 122,75 équivalents plein temps. 112 travaillent dans la section Chômage, dont 19 dans le secteur des Mesures actives du marché du travail, et 12 dans la section Marché du travail. Le solde de l'effectif est réparti entre la direction (5), la section juridique (11) et les services généraux (8).

3. Formation

840 jours de formation ont été octroyés aux collaborateurs, soit en moyenne 5 jours par personne. 18 conseillers en personnel ont été inscrits à la formation imposée par l'ordonnance sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (OACI) en vue de l'obtention du brevet fédéral. 10 personnes ont suivi la formation initiale du SPE, qui décrit les missions, les tâches et les procédures de travail.

II. Sections

1. Section Chômage

1.1 Assurance-chômage

Le taux de chômage dans le canton a baissé de 0,5 points pour s'établir à 3 % en fin d'année. Le taux moyen pour 2006 est de 3 % (3,1 % en 2005 et 2,9 % en 2004). Le tableau ci-après permet de suivre l'évolution du chômage dans le canton, en comparaison avec la moyenne nationale.

	Canton de Fribourg			Suisse	
	2005	2006	%	2006	%
Janvier	4 258	4 498	3,5	154 204	3,9
Février	4 259	4 296	3,4	150 099	3,8
Mars	4 103	4 030	3,2	143 249	3,6
Avril	3 944	3 843	3,0	136 360	3,5
Mai	3 788	3 624	2,8	129 486	3,3
Juin	3 620	3 542	2,8	122 837	3,1
Juillet	3 726	3 565	2,8	121 725	3,1
Août	3 882	3 781	3,0	123 074	3,1
Septembre	3 768	3 716	2,9	121 876	3,1
Octobre	3 838	3 656	2,9	122 675	3,1
Novembre	3 834	3 716	2,9	124 133	3,1
Décembre	4 168	3 867	3,0	128 580	3,3

En 2006, 882 personnes ont épuisé leur droit aux prestations de l'assurance-chômage, soit 9,3 % de moins que l'année précédente (972). Quant au nombre de places vacantes enregistré auprès des ORP, il atteint la moyenne annuelle de 300, soit une légère augmentation par rapport aux années précédentes.

1.2 Les offices régionaux de placement

Le canton compte trois ORP: l'ORP CENTRE pour le district de la Sarine, l'ORP SUD avec trois antennes dans les districts de la Glâne, de la Gruyère et de la Veveyse et l'ORP NORD avec trois antennes dans les districts de la Broye, du Lac et de la Singine.

En moyenne mensuelle, les conseillers en personnel ont donné 6186 entretiens de conseil et de suivi. Ils ont proposé aux demandeurs d'emploi 834 postes de travail chaque mois, ce qui s'est traduit par plus de 538 placements mensuels. Toujours en moyenne mensuelle, 1290 demandeurs d'emploi ont travaillé en gain intermédiaire. Les conseillers en personnel ont apporté leur soutien à 9165 demandeurs d'emploi. Chaque conseiller en personnel s'occupe en moyenne de 97 dossiers.

Les ORP ont fêté leurs dix ans d'existence en 2006. Une série de manifestations ont été organisées pour présenter leurs activités, notamment au Comptoir de Fribourg.

1.3 Mesures actives du marché du travail (MMT)

Le secteur des MMT met à disposition des ORP des outils leur permettant de conseiller utilement le demandeur d'emploi dans le cadre de ses recherches d'emploi et de l'augmentation de son aptitude au placement. En outre, il gère administrativement les mesures cantonales, à savoir les programmes d'emploi qualifiant (PEQ).

Conformément à l'ordonnance du Conseil d'Etat du 30 septembre 2003, tous les fournisseurs de mesures actives ont acquis ou sont en train d'acquies leur certification eduQua.

En 2006, 4355 personnes ont suivi des cours de perfectionnement professionnel (technique de recherche d'emploi: 1332; langues: 1474; informatique: 751; autres: 798). 1801 personnes ont participé à des programmes d'emploi temporaire (PET), dont la durée moyenne a été de 2,19 mois (2,3 mois en 2005). La répartition de ces PET s'est effectuée comme suit: 370 personnes ont suivi un PET auprès d'associations à but non lucratif, 62 auprès des communes, 107 auprès d'organismes hors du canton, 208 auprès des services de l'Etat et 1054 auprès de fournisseurs subventionnés. Le secteur MMT a créé 36 nouveaux postes de PET auprès d'associations à but non lucratif. Il a effectué 26 contrôles.

Durant l'année scolaire 2005-2006, 344 jeunes ont été pris en charge par la Plateforme Jeunes. Une majorité a intégré un des cinq semestres de motivations (SeMo) existants (Déclat, Intervalle, le Centre de préformation de Grolley, de Start à Düdingen et le SeMo intercantonal de la Broye). Le SPE a développé une permanence afin d'assurer le suivi des jeunes en cas de manque de place au sein d'un SeMo.

Les chômeurs en fin de droit qui remplissaient les conditions légales ont trouvé dans les programmes d'emploi qualifiant (PEQ) une nouvelle chance d'intégrer un emploi. En 2006, 197 personnes (293 contrats) ont bénéficié d'un contrat de durée déterminée auprès d'associations à but non lucratif et 75 personnes (101 contrats) ont participé à un PEQ auprès d'entreprises privées.

1.4 Sécurité au travail

En 2006, 73 contrôles ont été organisés dans les PET qui peuvent présenter certains risques, afin d'y garantir le respect des normes d'hygiène et de sécurité dans les différents ateliers et chantiers des organisateurs. En collaboration avec le responsable du secteur PET de la SUVA, des audits ont été organisés auprès de tous les fournisseurs de PET et de SeMo. Cinq responsables de PET ont suivi des cours organisés par l'Economie forestière suisse et quatre responsables ont suivi le cours «ALBE» (Sécurité au travail et protection de la santé dans les PET) organisé par la SUVA.

1.5 Collaboration interinstitutionnelle (CII)

La collaboration interinstitutionnelle (CII) est destinée à améliorer la collaboration entre les partenaires de l'assurance-chômage, de l'aide sociale et de l'assurance-invalidité. Depuis 2002, le canton de Fribourg s'est engagé activement pour encourager le développement de la CII et a soutenu différentes initiatives locales et cantonales. Le Conseil d'Etat a autorisé la généralisation du dispositif CII à l'ensemble du canton. Une formation destinée à l'ensemble des personnes concernées sera mise sur pied dans le courant de l'année 2007.

1.6 Book Trading

132 personnes (dont 70 % de femmes) ont participé à cette mesure. Book Trading, entreprise d'entraînement, s'est réorganisé en trois départements (administration, commercial et comptabilité) suite au départ du responsable de l'informatique. Les procédures de travail ont été revues et rendues compatibles avec le prochain renouvellement de la certification eduQua. Book Trading a participé à la foire internationale *Swissmeet 06* qui s'est déroulée à Lausanne.

1.7 Frima 1606

Le PEQ *Frima 1606* est un projet de formation continue pour demandeurs d'emplois dont le but est la réalisation d'une maquette historique de la ville de Fribourg sur la base du plan gravé par Martin Martini en 1606.

50 stagiaires ont fréquenté la mesure pendant l'année 2006, durant une période moyenne de 14 semaines. 48,9 % des participants ont trouvé un emploi en cours de mesure ou à l'issue de celle-ci; 10,6 % ont changé d'activité (changement de profession, reprise des études, etc.); 40,4 % ont quitté la mesure sans solution professionnelle.

Frima a également participé aux manifestations liées aux dix ans des ORP en présentant au Comptoir de Fribourg ses activités sur un stand abritant une partie de la maquette.

1.8 Médiation

118 interventions ont été recensées (166 en 2005). Elles concernent les assuré(e)s qui ont des problèmes avec les caisses de chômage et les ORP notamment. La quasi-totalité des assuré(e)s se déclare satisfaite de l'intervention du médiateur.

2. Section Marché du travail

2.1 Inspection du travail

L'Inspection du travail a pris part à plusieurs commissions et groupes de travail à l'échelle cantonale et nationale.

2.1.1 Protection des travailleurs

Durant l'année, les inspecteurs ont effectué 358 visites d'entreprises (495 en 2005), en partie en collaboration avec le seco (Inspection fédérale du travail) et la Caisse nationale suisse en cas d'accidents (SUVA).

2.1.2 Activités dans le domaine de la santé au travail

Une fois de plus, la problématique de l'amiante a constitué une des préoccupations majeures dans le domaine de la santé au travail. Plusieurs chantiers d'assainissement ont pu être suivis d'entente avec la SUVA. Le laboratoire intercantonal de santé au travail (LIST) a examiné trente échantillons de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante.

Dans le courant de l'année, l'Inspection du travail a participé à une campagne intercantonale d'investigation sur les conditions de travail dans les magasins de grande surface, portant principalement sur la ventilation et le confort climatique, l'éclairage, la protection de la sphère privée du personnel, ainsi que l'ergonomie.

L'Inspection du travail a effectué cinq enquêtes dans des entreprises du canton au sujet de vapeurs de solvants, de vapeurs irritantes dans l'industrie alimentaire, de gaz toxiques dans l'agriculture et de poussières nocives.

2.1.3 Dérogation à la durée normale de la semaine de travail

L'Inspection du travail délivre les permis de courte durée (moins de six mois). Les dérogations à la durée normale de la semaine de travail pour une période de plus de six mois font l'objet de décisions du seco. Les principaux secteurs concernés sont ceux de la construction et de la distribution.

	Permis délivrés par le SPE		Permis délivrés par le seco	
	2005	2006	2005	2006
Travail de nuit	46	43	72	71
Travail du dimanche	77	96	59	55
Travail en continu	–	2	7	10
Travail en 3 équipes	–	–	–	–
Total	123	141	138	136

2.1.4 Approbation de plans – autorisation d'exploiter

Tous les travaux d'agrandissement ou de transformation effectués au sein des entreprises industrielles du canton doivent être approuvés par l'Inspection du travail, qui délivre ensuite l'autorisation d'exploiter. En ce qui concerne les

entreprises non industrielles, l'Inspection délivre des préavis dans le cadre des procédures d'octroi du permis de construire.

	2005	2006
Agrandissements		
(transformations) industriels	27	22
Autorisations d'exploiter	23	19
Entreprises non industrielles	546	583
Total	596	624

2.1.5 Récipients sous pression

Pour des raisons de sécurité, les entreprises ou les privés employant des récipients sous pression (utilisés en général dans les installations de chauffage ou à air comprimé) doivent demander une autorisation d'exploitation à l'Inspection du travail.

	2005	2006
Récipients à air ou à gaz	76	77
Chaudières à vapeur ou à eau surchauffée	1	1
Total	77	78

2.2 Observatoire du marché du travail

Le canton de Fribourg a participé à plusieurs enquêtes réalisées par l'Observatoire romand et tessinois du marché de l'emploi (ORTE):

- Evolution du chômage par branche économique en Suisse romande entre le premier et deuxième semestre 2005 (avril 2006).
- Evolution du chômage par branche économique en Suisse romande entre le premier semestre 2005 et le premier semestre 2006 (octobre 2006).
- Evolution du chômage par branche économique dans le canton de Fribourg entre le premier semestre 2005 et le premier semestre 2006 (novembre 2006).
- Evolution du travail intérimaire en Suisse romande (octobre 2006).

2.3 Approvisionnement économique du pays

L'Office cantonal de l'approvisionnement économique du pays a participé aux travaux du nouveau plan de rationnement des carburants. Il a participé à une séance de l'Office fédéral de l'approvisionnement économique consacrée à la réglementation de l'huile de chauffage.

Un projet de loi d'application de la loi fédérale sur l'approvisionnement économique du pays a été mis en consultation à la fin de l'année 2006.

2.4 Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP)

Le SPE veille activement à l'application des mesures d'accompagnement de l'ALCP. L'inspecteur de l'emploi contrôle sur sol fribourgeois les travailleurs détachés par des entreprises étrangères ainsi que les indépendants en provenance de l'Union européenne. 93 contrôles portant sur 510 travailleurs ont été réalisés, principalement dans les domaines de l'agriculture, du jardinage-paysagisme et de la location de services.

Le SPE est l'autorité cantonale au sens de la législation fédérale sur les travailleurs détachés; il a instruit, à ce titre, huit dénonciations et prononcé sept sanctions pour infraction à la loi.

Le secrétariat de la Commission de surveillance du marché du travail, assumé par le SPE, a traité 2119 annonces de travailleurs, dont 659 pour des travailleurs détachés, 1245 pour prise d'emploi en Suisse et 215 pour des prestataires de services indépendants.

2.5 Lancement du système Chèque Emploi

Le SPE a piloté le lancement du système Chèque Emploi dans le canton de Fribourg. Opérationnelle depuis juin 2006, cette formule permet de clarifier et de simplifier les rapports de travail pour tous les emplois de proximité (travaux de ménage, garde à domicile, soutien scolaire, travaux de jardinage occasionnels, etc.). L'employeur paye le salaire de son employé et Chèque Emploi se charge de la gestion administrative liée à la couverture sociale du travailleur (AVS, AI, APG, assurance-chômage, assurance accident et impôt à la source).

3. Section juridique

3.1 Décisions et avis de droit

En qualité d'autorité cantonale, la section a rendu 4346 décisions et avis de droit en matière d'assurance-chômage et de droit du travail en 2006, selon la répartition suivante:

- Suspension dans l'exercice du droit à l'indemnité: 3455
- Aptitudes au placement et autres décisions: 285
- Remises de l'obligation de restituer: 50
- Avis de droit en matière d'assurance-chômage et de droit du travail: 546

Durant l'année 2006, la section juridique a également enregistré 346 oppositions contre l'ensemble des décisions rendues par le SPE. Elle a rendu 332 décisions. 70,8 % des oppositions ont été rejetées ou déclarées irrecevables, 19,6 % ont été admises, 6,6 % ont été partiellement admises et 3 % ont été rayées du rôle.

32 recours ont été interjetés auprès du Tribunal administratif du canton de Fribourg contre les décisions du SPE. La section a déposé des observations dans 56 affaires. Le Tribunal administratif a rendu 36 arrêts. 72,3 % des recours ont été rejetés ou déclarés irrecevables, 8,3 % ont été admis, 8,3 % ont été partiellement admis et 11,1 % ont été rayés du rôle.

3.2 Réduction d'horaires de travail et Intempéries

	Travailleurs touchés			Heures chômées		
	2005	2006	Suisse	2005	2006	Suisse
Janvier	66	10	1 353	4 526	1 368	94 179
Février	87	14	2 206	5 160	888	125 779
Mars	90	21	1 589	6 059	3 158	120 784
Avril	73	14	1 216	3 339	1 764	75 677
Mai	34	11	827	1 745	570	49 159
Juin	79	2	558	5 812	254	38 062

	Travailleurs touchés			Heures chômées		
	2005	2006	Suisse	2005	2006	Suisse
Juillet	66	0	502	8 249	0	28 928
Août	111	2	293	8 238	53	18 725
Septembre	104	2	383	8 685	112	26 762
Octobre	43	2	372	4 818	86	29 294
Novembre	26	2	473	2 700	62	35 981
Décembre	43	0	262	1 683	0	17 635

3.3 Placement privé et location de services

La section a délivré six nouvelles autorisations en 2006: cinq pour le placement privé et une pour la location de services. Sept autorisations ont été supprimées (transfert dans un autre canton ou cessation d'activités). Six nouvelles autorisations ont en outre été établies suite au changement du responsable et trois suite à un changement d'adresse. Une décision imposant à une entreprise d'augmenter son cautionnement a été prononcée.

Par ailleurs, la section a mené vingt-deux investigations afin de combattre et de prévenir l'exercice illicite du placement privé et de la location de services. Suite à ces contrôles, trois sociétés ont déposé une demande d'autorisation, d'autres ont cessé leurs activités ou ont pu démontrer que leurs activités dans le domaine des ressources humaines n'étaient pas soumises à autorisation.

Quatre visites de contrôle ont également été effectuées et trois rapports ont été rédigés. Les pratiques illicites constatées au détriment du travailleur concernent notamment les infractions à la loi fédérale sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE), les décomptes de salaires trompeurs, les pratiques de sous-location illicites, le non-respect du salaire minimum conventionnel, ainsi que le non-respect de la forme et du contenu des contrats.

En 2006, 526 personnes de nationalité suisse et 131 de nationalité étrangère ont été placées par les agences de placement privé fribourgeoises; les services de 2633 personnes de nationalité suisse et de 2877 de nationalité étrangère ont été loués, ce qui correspond à 2 432 478 heures de mission. Ce chiffre tend à confirmer la constante progression du travail temporaire au cours des trois dernières années.

L'entrée en vigueur au 1^{er} avril 2006 de la révision des articles 17 et 20 de la loi sur le service de l'emploi et la location de services (LSE) a eu des incidences sur le travail de la section. Du fait de cette révision, le bailleur de services qui place un travailleur dans une entreprise de mission soumise à une convention collective de travail (CCT) étendue ne doit pas seulement, comme auparavant, respecter les dispositions en matière de salaire et de durée du travail mais doit également appliquer les dispositions concernant l'obligation de contribuer aux frais de formation continue et aux frais d'exécution de ladite convention et appliquer, le

cas échéant, les règles concernant le régime de la retraite anticipée. Les agences de placement privé et/ou de location de services ont été informées par une circulaire de ces changements fondamentaux. La section doit veiller à ce que les agences complètent leurs contrats-cadres, contrats de mission et de location de services par une rubrique mentionnant la CCT étendue et la déduction des pourcentages pour la formation continue et la retraite anticipée. Etant donné qu'en outre, les organes paritaires prévus par la CCT étendue sont habilités à vérifier que les bailleurs de services respectent les nouvelles dispositions de la LSE et, en cas d'infraction grave, à infliger une peine conventionnelle, la section a pris des mesures pour renforcer la collaboration avec ces organes.

4. Section Services généraux

4.1 Communication

Le site Internet du SPE constitue un outil d'information grandement utilisé par les demandeurs d'emploi, les travailleurs et les entreprises. Chaque mois plus de 25 000 entrées sont enregistrées. Le SPE a rédigé plus de 500 réponses à l'attention des visiteurs du site.

Le SPE a participé, en tant qu'hôte d'honneur, au Comptoir de Fribourg 2006. A cette occasion, les activités du service et des ORP, ainsi que du programme d'emploi qualifiant Frima 1606, ont été présentées au public.

4.2 Informatique

Le SPE a poursuivi le renouvellement complet de son système de téléphonie. Il s'est également préparé à l'introduction, prévue pour 2007, d'un système de gestion électronique des documents, ainsi que du nouveau système fédéral d'administration des données des demandeurs d'emploi (PLASTA).

4.3 Comptabilité

La section gère toutes les comptabilités fédérales et la comptabilité cantonale du Fonds de l'emploi. Elle s'occupe notamment des salaires à verser mensuellement aux demandeurs d'emploi en PEQ, de l'établissement des attestations d'employeurs, des certificats de salaires et des décomptes AVS, SUVA ou impôts à la source.

Le coût de fonctionnement du SPE a été de 14 millions de francs. En outre, 3 788 000 francs ont été prélevés sur le Fonds cantonal de l'emploi pour financer les mesures destinées aux chômeurs qui avaient épuisé leurs droits aux indemnités fédérales. Les PEQ en entreprises ont coûté 1 203 000 francs, les PEQ associations 1 662 000 francs, et les PEQ canton et communes 923 000 francs. Au 31 décembre 2006, le capital du Fonds se montait à 4 952 000 francs.

Caisse publique de chômage

1. Organisation

La Caisse publique de chômage est une unité rattachée administrativement à la Direction de l'économie et de l'emploi. Elle est ouverte à tous les assurés domiciliés dans le canton; en outre, elle est à la disposition des entreprises sises dans le canton pour verser à l'intention de tous les travailleurs touchés, quel que soit leur lieu de domicile, les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail et les indemnités en cas d'intempéries. Elle est enfin seule compétente pour verser des indemnités en cas d'insolvabilité.

2. Décisions

La Caisse publique de chômage a notifié 3114 décisions de caisse. Elle a soumis au Service public de l'emploi 101 cas pour examen.

3. Statistiques

	2005	2006
<i>Demandes d'indemnités en cas de chômage total ou partiel</i>		
Nombre d'assurés	4 478	4 417
dont nouveaux assurés	4 062	3 890

	2005	2006
<i>Demandes d'indemnités en cas d'intempéries</i>		
Nombre d'entreprises annoncées	148	95
<i>Demandes d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail</i>		
Nombre d'entreprises annoncées	18	15
<i>Demandes d'indemnités en cas d'insolvabilité</i>		
Nombre d'assurés	206	199
Indemnités versées	2005	2006
	Fr.	Fr.
Chômage complet (IC)	52 149 751.30	50 385 382.55
Allocations familiales	1 524 311.50	1 427 432.85
Mesures relatives au marché du travail (MMT)	4 805 420.40	3 812 400.45
Coût afférent au projet (organisateur)	15 654 235.35	15 248 331.55
Intempéries et réduction de l'horaire de travail	4 372 201.05	1 977 395.30
Insolvabilité	742 287.55	1 011 790.20
Total	79 248 207.15	73 862 732.90

Service du registre du commerce

1. Activité

Le Service du registre du commerce a traité dans le courant de l'année 2006 un total de 5962 dossiers, soit 260 unités de moins par rapport à l'année 2005, pour un total de 5473 inscriptions, soit une augmentation de 73 inscriptions au journal du registre du commerce par rapport à l'année précédente. Ces 5473 inscriptions concernent 1157 nouvelles sociétés, 3444 modifications dans des sociétés existantes et 872 radiations de sociétés.

Le site Internet du Service du registre du commerce a fait l'objet de 236 455 consultations, ce qui représente une moyenne d'environ 648 consultations par jour en provenance du monde entier.

Le Service du registre du commerce poursuit sa collaboration avec le Tribunal de la Sarine dans le cadre de la formation des apprenant-e-s, auquel-le-s des stages de six mois permettent d'accéder à la pratique du registre du commerce.

Il a également organisé un stage de formation pratique d'une année, pour une élève fribourgeoise des «Rischik Schulen», à Berne.

2. Etat des sociétés inscrites au registre du commerce

Au 31 décembre 2006, l'état des sociétés actives inscrites auprès du Service du registre du commerce est le suivant:

Associations	155
Sociétés Coopératives	668
Entreprises de droit public	23
Entreprises individuelles (EI)	5 074
Fondations	569
Sociétés anonymes	6 583
Sociétés à responsabilité limitée	2 793
Sociétés en commandite (SC)	26
Société en commandite par actions	2
Succursales d'une entreprise étrangère	184
Succursales d'une entreprise suisse	340
Entreprises non astreintes à inscription	8
Sociétés en nom collectif (SNC)	436
Total	16 861

Le français est la langue d'inscription de 13 383 sociétés; l'allemand celle de 3478 sociétés.

Le tableau comparatif des nouvelles sociétés inscrites en 2005 et 2006 se présente comme suit:

	Ass	Coop	EI	Fond	SA	Sàrl	Succ	SNC & SC
2005	7	3	351	24	292	350	60	49
2006	7	5	359	14	298	372	46	54

Service des transports et de l'énergie

I. Service

Durant l'année 2006, le Service a participé à l'étape 3 du projet d'Analyse des Prestations de l'Etat (APE).

Dans le cadre de consultations communes aux sections «transports» et «énergie», il s'est prononcé sur différents projets, dont notamment:

- la révision totale de la loi du 9 mai 1983 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC);
- la révision de plus de 80 plans d'aménagement communaux.

II. Transports

1. Procédures de consultation

L'Office fédéral des transports a requis l'avis du Service sur:

- la convention sur les prestations entre la Confédération suisse et la société anonyme des Chemins de fer fédéraux (CFF) applicables aux années 2007 à 2010;
- les dispositions relatives aux conventions de financement de l'infrastructure selon la loi sur les chemins de fer;
- la modification des dispositions d'exécution de l'ordonnance sur l'accès au réseau ferroviaire (prix de l'énergie);
- le nouveau calcul des parts cantonales des indemnités et des subventions du trafic régional pour les années 2008 à 2012;
- la modification de l'ordonnance sur l'accès au réseau ferroviaire;
- le répertoire des haltes pour le trafic de bus de ligne transfrontalier.

Le Service a donné son avis sur l'ouverture de négociations avec la France concernant la création d'un bloc d'espace aérien fonctionnel.

Au niveau des consultations cantonales, il s'est notamment prononcé sur:

- les mesures d'accompagnement de la route d'évitement Bulle – La Tour-de-Trême (H189);
- l'adaptation du plan sectoriel militaire;
- le plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux (PSEM);
- la convention intercommunale pour le télé-réseau «Broyevision»;

- le règlement sur le stationnement des véhicules sur les parkings d'échange de la Communauté urbaine des transports de l'agglomération fribourgeoise;
- la consolidation des itinéraires SuisseMobile.

2. Planification des transports

La Commission consultative des transports a tenu une séance consacrée principalement à la mise en place de la communauté tarifaire intégrale Frimobil et au développement des projets ferroviaires jusqu'en 2030 (projet «ZEB»).

Le Service a suivi les travaux relatifs à la mise en place de Frimobil en collaboration avec les entreprises de transports et les cantons concernés. Cette communauté tarifaire intégrale cantonale a été introduite lors de l'entrée en vigueur de l'horaire 2007 le 10 décembre 2006.

Sur le plan régional, il a poursuivi son activité avec les groupes d'accompagnement, composés notamment de représentants des districts concernés, pour planifier les futurs horaires régionaux des transports publics.

Il a également suivi les travaux menés par la Communauté urbaine des transports de l'agglomération fribourgeoise et par la Communauté régionale des transports de l'agglomération bulloise. Il a participé à plusieurs études régionales relatives, notamment, à la communauté tarifaire bernoise Libero et au RER bernois.

Il a également procédé à un examen de son programme de subventionnement conformément à la loi cantonale du 17 novembre 1999 sur les subventions.

3. Horaires

Suite à la procédure de consultation relative au projet d'horaire 2007, le Service a réuni le Groupe horaire pour traiter les requêtes formulées. Les unes visaient des modifications prioritaires pour l'horaire 2007, les autres des modifications à moyen terme, pour lesquelles le Service a demandé aux entreprises de transport de fournir un rapport sur la fréquentation, la faisabilité technique, les coûts financiers et les conséquences éventuelles sur les courants de trafic.

Se fondant sur la nouvelle législation en vigueur et sur les offres des entreprises de transport, il a affecté, en accord avec l'Office fédéral des transports, les ressources financières disponibles pour l'offre en transports publics pour les périodes horaires 2006 et 2007.

4. Rail 2000, 2^e étape

Le Service a suivi la planification des travaux de planification de la deuxième étape de Rail 2000, appelé à l'avenir projet «ZEB».

5. Améliorations techniques des entreprises de transports publics

Conformément aux procédures d'approbation de plans selon le droit ferroviaire, l'Office fédéral des transports a demandé au Service de se prononcer sur les objets suivants:

- la fermeture de deux passages à niveau et la construction d'un nouveau passage à niveau dans la zone industrielle de Sugiez;
- l'équipement de barrières de sécurité des passages à niveau «Au Moulin» et «Rouvena» sur la ligne Palézieux – Châtel-St-Denis;
- le remplacement des demi-barrières par des barrières complètes au passage à niveau «Vernes» sur la ligne Bulle – Montbovon;
- le rehaussement des quais et la rénovation de la station de Galmiz;
- le rehaussement des quais et la rénovation de la station de Villaz-St-Pierre.

Par ailleurs, se fondant sur l'article 56 de la loi sur les chemins de fer, le Service a préavisé favorablement la 3^e convention d'investissement en faveur des Transports publics fribourgeois.

6. Concessions et autorisations pour le transport de voyageurs

L'Office fédéral des transports a requis l'avis du Service pour quatre demandes de renouvellement de concession automobile, deux demandes de transfert, une demande de modification, une demande d'extension et sept demandes d'autorisation pour un service de lignes internationales.

Conformément au règlement du 3 novembre 1999 concernant l'octroi d'autorisations cantonales pour le transport des voyageurs, le Service a délivré 26 autorisations pour le transport de voyageurs.

7. Installations de remontées mécaniques

Le Service a renouvelé trois autorisations d'exploiter un téléski et cinq autorisations d'exploiter un mini-téléski. Il a délivré une autorisation de construire et d'exploiter un tapis roulant. Il a transmis quinze rapports d'inspection émanant de l'Organe de contrôle du concordat intercantonal sur les téléphériques et les téléskis. Par ailleurs, il s'est également prononcé sur la demande de concession de construire une télécabine groupée reliant Schwarzsee-Bad au Schwyberg.

8. Obstacles à la navigation aérienne

Le Service a transmis à l'Office fédéral de l'aviation civile treize annonces relatives à une installation constituant un obstacle à la navigation aérienne et trois annonces de démontage.

9. Navigation aérienne

Le Service s'est prononcé sur la demande d'approbation des plans pour la construction d'un abri léger d'aéronef sur l'aérodrome régional de Fribourg – Ecuwillens. Il a également donné son avis sur une manifestation publique de ballons à air chaud à Villars-sur-Glâne.

III. Energie

1. Procédures de consultation

Le Service s'est prononcé sur plus de 1970 demandes de permis de construire.

2. Activités concernant l'énergie

La Commission cantonale de l'énergie a tenu une séance consacrée principalement à la modification du règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie.

Le Service a poursuivi son programme d'information sur les températures moyennes et les degrés jours, qui permet la réalisation de la signature énergétique des bâtiments.

Conformément aux grandes lignes de la politique énergétique, il a poursuivi son action d'information dans les communes par l'intermédiaire des programmes «SuisseEnergie pour les communes» et «Energho». Par ailleurs, il a développé une application permettant d'effectuer la comptabilité énergétique des bâtiments communaux. Des cours ont été donnés au personnel des communes souhaitant utiliser cette application.

Il a également poursuivi ses activités d'information dans les classes francophones du canton.

En matière de projet pilote et de démonstration, il a contribué à des projets dans les domaines du biogaz, du solaire, du bois et de l'éolien.

Sur le plan intercantonal, il a participé à différents groupes de travail ou d'accompagnement mis en place par l'Office fédéral de l'énergie et la Conférence des services cantonaux de l'énergie.

3. Installations de réfrigération et/ou d'humidification

Conformément à la loi du 9 juin 2000 sur l'énergie, le Service a accordé trois autorisations.

4. Installations de chauffage au bois

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 175 promesses de subvention représentant un montant de 1 170 819 francs pour une puissance de 7148 kW.

5. Installations solaires thermiques

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 179 promesses de subvention représentant un montant de 489 843 francs pour une surface totale installée de 1548 m².

6. Installations solaires photovoltaïques

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 14 promesses de subvention représentant un montant de 210 792 francs pour une surface totale installée de 605 m².

7. Bâtiment remplissant les critères du standard Minergie

Conformément au règlement du 5 mars 2001 sur l'énergie, le Service a délivré 64 promesses de subvention représentant un montant de 982 454 francs pour une surface de référence énergétique de 59 578 m².

8. Gaz naturel

Le Service a autorisé la construction et l'exploitation des extensions suivantes du réseau Frigaz:

- secteur pont sur la Broye, route de Saint-Aubin, route de l'Industrie, route de l'Arbogne, ruisseau de l'Hôpital, commune de Domdidier;
- secteur Micarna, route de Fribourg, route de la Colline, commune de Courtepin;
- secteur route de Siviriez, route de Lausanne, chemin Sainte-Anne, commune de Romont;
- secteur chemin de la Croix-de-Pierre, chemin des Marais, Bel-Air, commune d'Estavayer-le-Lac;
- secteur route de Domdidier, Novartis, commune de Saint-Aubin;
- secteur route du Bois, route de la Pâle, Avry-Bourg, chemin de la Cornache, route du Madelain, communes de Matran et d'Avry;
- secteur route de la Gruyère, route du Levant, route de la Veveyse, route de Beaumont, commune de Fribourg;
- secteur chemin Fin du Mossard, communes de Courgevaux et de Morat;
- commune de Villeneuve;
- commune d'Attalens.

Service de la statistique

I. Généralités

La loi sur la statistique cantonale (LStat) a été adoptée par le Grand Conseil le 7 février 2006 et est entrée en vigueur le 1^{er} mai 2006. Par ailleurs, la loi fédérale sur l'harmonisation des registres des habitants et d'autres registres officiels de personnes (Loi sur l'harmonisation des registres, LHR) du 23 juin 2006 est entrée partiellement en vigueur au 1^{er} novembre 2006 (sans les dispositions sur le nouveau numéro d'assurance sociale). La responsabilité de la coordination, de l'application et du contrôle des mesures d'harmonisation au sens de l'article 9 de cette loi a été confiée au Service de la statistique par le Conseil d'Etat.

II. Activités

1. Recensement fédéral de la population

Le Service de la statistique a participé au lancement d'un projet de regroupement au niveau cantonal des données communales du contrôle des habitants. Ce système mettra à la disposition des services de l'Etat et de toutes les instances autorisées les informations dont ils ont besoin, de façon aisée et harmonisée. Dans le domaine statistique, en particulier, ce système permettra d'extraire les données exigées par la Confédération dans le cadre du Recensement fédéral de la population 2010. Malgré l'opposition des cantons, le Conseil fédéral a adopté le projet de Recensement 2010 tel qu'il avait été présenté lors de la consultation en 2005. Le message s'y rapportant a été transmis aux Chambres fédérales en décembre 2006, pour y être traité au printemps 2007.

2. Recensement fédéral des entreprises

Les tâches du Service de la statistique dans le cadre de ce projet fédéral ont consisté à procéder aux rappels des non répondants et à contrôler les résultats. Ces derniers ont été publiés le 30 novembre par l'Office fédéral de la statistique et, pour les données cantonales, par le Service de la statistique.

3. Statistique progressive de la population (ESPOP)

Le Service de la statistique est chargé d'effectuer la saisie et de contrôler le relevé annuel des arrivées et des départs, selon les décomptes communiqués par les communes. Cette enquête ne concerne que la population de nationalité suisse. Le registre fédéral des étrangers et les registres de l'état civil fournissent les autres données nécessaires à la statistique progressive de la population. C'est à partir de ces informations que l'Office fédéral de la statistique (OFS) calcule la population résidente permanente des communes, qui sert ensuite au Service de la statistique du canton Fribourg pour calculer les effectifs communaux de la population dite «légale» et de la population résidente.

En collaboration avec l'OFS, le Service de la statistique a pu avancer les calculs des effectifs fribourgeois, de sorte

que la nouvelle répartition des sièges au Grand Conseil a pu se baser sur les chiffres au 31 décembre 2005. L'ordonnance du Conseil d'Etat du 22 août 2006 a officialisé les effectifs communaux au 31 décembre 2005.

4. Statistique scolaire

Le Service de la statistique a publié les résultats détaillés du recensement scolaire 2005/2006 dans l'annuaire statistique 2006/2007, ainsi que sur son site internet. Comme les années précédentes, il a transmis les données nécessaires à l'OFS et, pour la dernière fois, à l'assurance scolaire cantonale contre les accidents.

Le relevé pour l'année scolaire 2006/2007 a eu lieu le 2 novembre 2006 auprès de toutes les écoles du canton, à l'exception des hautes écoles spécialisées et de l'Université.

Le Service de la statistique représente le canton de Fribourg au sein du «Réseau statistique de la formation» créé par l'OFS en vue de la modernisation des enquêtes dans le domaine de la formation. A ce titre, il a été chargé de répondre à la consultation concernant trois projets de révision: statistique des élèves et étudiants, statistique des enseignants et registre des écoles. Trois autres domaines (formation professionnelle, diplômes et dépenses d'éducation) seront également révisés.

5. Statistique des enseignants

Les données 2005 ont été transmises à l'OFS le 16 mars 2006. Comme l'année précédente, les données sur les enseignants des écoles publiques des degrés préscolaire, primaire, secondaire I et secondaire II, y compris l'enseignement professionnel, ont pu être tirées des fichiers du Service du personnel et d'organisation, sans qu'il soit nécessaire de procéder à une enquête.

6. Statistique de la construction et statistique des aliénations immobilières

La statistique cantonale de la construction (autorisations de construire, constructions mises en chantier et constructions terminées) et celle des aliénations immobilières font l'objet de publications régulières dans *Conjoncture fribourgeoise* et sur le site internet *Statistique Fribourg*.

Pour le compte de l'OFS, le Service de la statistique procède au relevé trimestriel de la production de logements. Cette enquête est réalisée, par sondage, auprès de 38 communes.

Pour l'OFS également, le Service de la statistique a exécuté l'enquête annuelle sur la construction.

Depuis mars 2005, le registre des bâtiments et logements fribourgeois est géré de façon autonome par le canton, tout en étant désormais reconnu officiellement comme faisant partie intégrante du registre fédéral. La Confédération indemnise chaque mise à jour du registre cantonal reprise par le registre fédéral. En gérant lui-même le registre des bâtiments et logements, le canton est mieux à même de coordonner les relations avec les communes. Il est aussi mieux armé pour préparer le passage à un recensement de la population basé sur l'exploitation des registres, comme le prévoit le projet de loi sur le recensement fédéral 2010.

7. Test conjoncturel

Depuis 1988, l'exécution du test conjoncturel dans l'industrie du canton de Fribourg se poursuit, en étroite collaboration avec le Centre de recherches conjoncturelles de l'École polytechnique fédérale de Zurich (KOF) et la Chambre fribourgeoise du commerce, de l'industrie et des services.

Les principaux résultats sont publiés dans le bulletin trimestriel *Conjoncture fribourgeoise*, sous forme de commentaires, de graphiques et de tableaux.

8. Statistique de l'emploi

Le Service de la statistique, en collaboration avec le Service du personnel et d'organisation (SPO) et le Service de l'informatique et des télécommunications, a transmis trimestriellement à l'OFS, après les avoir validées, les informations requises concernant l'administration cantonale.

9. Enquête sur la structure des salaires

Cette enquête nationale par échantillon a lieu tous les deux ans et fournit des résultats au niveau des sept grandes régions suisses. Depuis 2002, le canton de Fribourg finance une densification de l'échantillon afin de pouvoir disposer de résultats cantonaux. A la fin de l'année 2005, le Service de la statistique a reçu les premiers résultats partiels 2004 et les a soumis à certaines validations. Les résultats ont été publiés le 26 juin 2006 sous la forme d'une Actualité du Service de la statistique et de l'Observatoire cantonal du marché du travail.

10. Publications

En février, mai, août et novembre ont été publiées les quatre éditions de *Conjoncture fribourgeoise*. A fin 2006, cette publication s'adresse à 573 abonnés.

La publication semestrielle *Perspectives – Economie fribourgeoise* est réalisée avec le soutien de la Banque Cantonale de Fribourg. L'édition de printemps a paru en mai 2006, celle d'automne en novembre.

L'*Annuaire statistique du canton de Fribourg* a été entièrement révisé durant l'année 2006. Les objectifs de cette révision ont été les suivants:

- rationalisation et allègement du processus de mise à jour et de mise en page;
- réduction du coût de production;
- réduction des délais afin d'améliorer la fraîcheur des données;

- introduction de présentations cartographiques et introduction de la couleur;
- adaptation du mode de production à une flexibilisation du contenu.

Le nouvel annuaire paraîtra au début février 2007. Il portera désormais la mention de l'année en cours, et non plus celle de l'année précédente. Ainsi, l'année de référence sera désormais la même que celle du «mémento» qui est produit en même temps que l'annuaire.

Le mémento *Le canton de Fribourg en chiffres*, édité par la Banque Cantonale de Fribourg et l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB), et réalisé par le Service de la statistique, a été distribué en décembre 2006 et sera joint à l'envoi de l'annuaire.

11. Site Internet

Le site Internet *Statistique Fribourg* (www.stat-fr.ch ou www.fr.ch/stat/), mis en fonction le 2 juin 2003, a poursuivi son développement en 2006. Toutes les publications éditées sur papier par le Service sont disponibles sur ce site, avec toutefois une édition de retard pour les publications payantes. Dès 2007, toutes les publications seront disponibles en format pdf, gratuitement et sans retard.

12. Autres activités

Le service participe à plusieurs groupes de travail, notamment le Groupe interdépartemental sur la Nouvelle politique régionale, le Comité de projet sur les structures territoriales, le Comité de pilotage et le Groupe de travail sur l'harmonisation des registres de personnes, le Comité de pilotage du projet de système d'administration des écoles, la Commission tripartite de surveillance du marché du travail. Dans le cadre de ces projets, le Service de la statistique est mis à contribution pour rassembler et analyser des informations statistiques.

Depuis le début 2006, le Chef du Service de la statistique est le secrétaire de la Conférence suisse des offices régionaux de statistique (CORSTAT).

Pour la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport, le Service de la statistique a développé un nouveau système d'évaluation et de gestion de l'examen de passage du primaire au secondaire I intitulé désormais «procédure de préorientation» (PPO). Il a procédé au calcul des barèmes, à l'établissement des résultats et à l'impression des fiches d'élèves et des listes de résultats.

Enfin, le Service répond en permanence à de nombreuses demandes de renseignements.

Service du logement

1. Marché du logement

Au 1^{er} juin 2006, 1209 logements vacants ont été recensés dans le canton de Fribourg, soit 87 unités de plus que l'année précédente. En conséquence, le taux de logements vacants, rapporté au total approximatif des logements en 2005, a légèrement augmenté de 1 % à 1,06 %. La construction de nouveaux logements a par conséquent permis de couvrir l'augmentation de la demande conditionnée par l'évolution démographique soutenue du canton de Fribourg.

Le taux de logements vacants varie fortement d'un district à l'autre, mais est partout inférieur à 1 % sauf dans le district de la Sarine.

Sarine	1,87 %
Glâne	0,53 %
Gruyère	0,91 %
Broye	0,40 %
Veveyse	0,24 %
Singine	0,74 %
Lac	0,45 %

La répartition des logements vacants est la suivante:

1 et 2 pièces	21 %
3 pièces	27 %
4 pièces	36 %
5 pièces et plus	16 %

En outre, sur l'ensemble des logements vides, 80 % sont à louer et 20 % sont à vendre.

Le marché fribourgeois fait donc apparaître une offre différenciée de logements selon les endroits.

2. Encouragement à la construction de logements

La nouvelle loi fédérale sur le logement du 21 mars 2003 (LOG) est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2003. La Confédération peut, en vertu de la LOG, accorder des prêts sans intérêt ou à taux préférentiel pour promouvoir l'offre de logements locatifs à loyer modéré et l'accession à la propriété de logements à prix modéré. En raison de l'acceptation par les Chambres fédérales du programme d'allègement budgétaire 2003, les articles 12 et 24 de la LOG, qui constituent la base légale de ces prêts directs, ne seront toutefois pas appliqués avant 2009.

Le programme d'allègement budgétaire 2003 n'a pas d'incidence sur les autres mesures de la LOG: aide indirecte pour les maîtres d'ouvrages qui ne disposent pas de fonds propres suffisants (cautionnements et arrière-cautionnements), soutien aux maîtres d'ouvrage et aux organisations faïtières de la construction de logements d'utilité publique et poursuite des activités de recherche. Les maîtres d'ouvrage d'utilité publique qui construisent ou rénovent des logements à loyer ou à prix modérés ont la possibilité de

demander des prêts à taux préférentiel auprès des organisations faïtières (Association Suisse pour l'Habitat, ASH, dont le secrétariat est à Lausanne). Pour des logements en propriété, les coopératives de cautionnement hypothécaire accordent des cautionnements qui peuvent être garantis par des arrière-cautionnements de la Confédération (Coopérative Romande de Cautionnement Immobilier, CRCI, dont le siège est à Lausanne).

3. Abaissement des loyers par les pouvoirs publics

En application de la loi fédérale du 4 octobre 1974 encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements (LCAP) et de la loi du 26 septembre 1985 encourageant la construction de logements à caractère social, environ 9500 logements bénéficient d'abaissements de loyers selon la situation personnelle et financière des occupants.

Dans ce domaine, l'activité du Service est concentrée sur les deux tâches principales suivantes:

- mutations de locataires (environ 1000 par années) et paiement des subventions cantonales et communales aux bénéficiaires. Les contributions cantonales dues au titre de l'abaissement des loyers se sont élevées à 5 031 568 francs; quant aux contributions communales, elles ont atteint 2 206 534 francs;
- contrôle de la situation personnelle et financière des bénéficiaires de l'aide fédérale (environ 9500 logements). A la suite de ces contrôles, un certain nombre de subventions ont été réduites ou supprimées.

4. Suivi des aides octroyées

Les propriétaires d'immeubles construits en vertu de l'arrêté du Conseil fédéral du 30 juin 1942 concernant les mesures destinées à atténuer la pénurie de logements et à faciliter la construction d'immeubles, de l'arrêté fédéral du 8 octobre 1947 concernant les mesures destinées à encourager la construction de maisons d'habitation, ainsi que des diverses lois concernant l'amélioration du logement dans les régions de montagne, ont l'obligation de rembourser les subventions à l'Etat en cas de vente de leur immeuble avec bénéfice. En 2006, sept ventes d'immeubles ont fait l'objet d'un remboursement de subventions. Le montant total de ces remboursements s'est élevé à 46 543 francs. Les parts revenant à la Confédération et aux communes ont été restituées.

5. Amélioration du logement dans les régions de montagne

La loi fédérale du 20 mars 1970 concernant l'amélioration du logement dans les régions de montagne permet au Service d'allouer des subventions à fonds perdu aux propriétaires désireux de rénover leur logement. Cette aide leur est

accordée à condition que le logement à rénover soit situé dans une zone de montagne ainsi définie par le cadastre fédéral de la production animale, qu'il soit habité par une famille de condition modeste et qu'il s'agisse de travaux à plus-values.

Une promesse a été accordée en 2006 dans le district de la Gruyère. Plusieurs demandes sont en cours d'examen.

Un décompte de construction, représentant une subvention totale de 40 000 francs, a été approuvé pour des assainissements acceptés antérieurement.

6. Lutte contre les abus dans le secteur locatif

Les trois autorités de conciliation ont traité 868 contestations de locataires en 2006. Ces contestations, dont la plupart concernent le loyer lui-même, les frais accessoires ainsi que la protection contre les congés, ont été réglées comme suit:

Conciliations	661	(76 %)
Pas d'entente	108	(13 %)
Décisions prises concernant		
la protection contre les congés		
et la consignation du loyer	37	(4 %)
Pas d'entrée en matière, retrait	52	(6 %)
Au tribunal arbitral	10	(1 %)
	868	(100 %)
Demandes pendantes à fin 2006	111	

7. Réserves de terrains

En 2006, aucune requête n'a été déposée par les sociétés immobilières en vue d'obtenir de l'Etat, en application du décret du 11 mai 1977 relatif aux réserves de terrains à bâtir, une garantie d'emprunt pour une réservation de terrain.

8. Vente d'immeubles aux étrangers

Selon l'article 25 de la loi du 26 septembre 1985 encourageant la construction de logements à caractère social, les loyers des immeubles ayant fait l'objet d'acquisition par des personnes à l'étranger sont fixés par le Service du logement. En 2006, le Service n'a été saisi d'aucune demande dans ce domaine.

9. Commission cantonale du logement

La commission cantonale du logement a été instituée par arrêté du Conseil d'Etat du 20 avril 1993. Elle a essentiellement pour but d'analyser l'offre et la demande de logements, le prix des loyers, et de susciter des initiatives tendant à promouvoir la mise à disposition de logements à louer et en propriété à bon marché. Elle n'a tenu aucune séance en 2006.

Service de la formation professionnelle

1. Généralités

Avec l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2004 de la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle, les quelque 325 règlements d'apprentissage doivent être adaptés, voire réformés. En 2006, douze ordonnances sur la formation professionnelle initiale (nouvelle dénomination des règlements d'apprentissage) sont entrées en vigueur.

Un avant-projet de loi cantonale sur la formation professionnelle initiale et continue a été élaboré et sera mis en consultation en 2007.

L'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie a subventionné, sur la base de la loi fédérale sur la formation professionnelle, divers projets qui ont un objectif commun: augmenter le nombre de places d'apprentissage. Ainsi, le Service de la formation professionnelle, en étroite collaboration avec ses partenaires des secteurs privé et public, a contribué à créer quelque 300 places d'apprentissages supplémentaires depuis 2004.

Le Service de la formation professionnelle et quatre écoles professionnelles qui lui sont rattachées ont analysé leurs prestations dans le cadre du projet «Analyse des prestations de l'Etat (APE)».

En avril 2006, le Service a publié son nouveau site Internet, qui offre sur ses activités une information complète.

L'Association du Centre professionnel cantonal a déposé le 22 septembre 2006 une demande de permis de construire pour l'agrandissement du site Derrière-les-Remparts, à Fribourg. Le début des travaux est prévu dans le courant de l'été 2007.

2. Commission cantonale de la formation professionnelle

La Commission cantonale de la formation professionnelle a tenu deux séances consacrées principalement à la nomination des membres des commissions d'apprentissage, à l'avant-projet de la nouvelle loi d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle, aux salaires indicatifs et à l'introduction du nouvel apprentissage de deux ans.

3. Formation professionnelle initiale / Préparation à la formation professionnelle initiale

	Contrats		Certificats / Attestations	
	2005	2006	2005	2006
Maturité professionnelle			347	327
Apprentissage	5 833	6 617	1 640	1 543
Art. 32 OFPr	117	60	63	38
Formation pratique	23	17	15	10
Formation élémentaire	166	59	85	105
Préapprentissage	41	33		
Cours préparatoire	220	163		
Cours d'intégration	73	72		
Total	6 632	7 163	2 150	2 023

4. Cours interentreprises

6870 apprenti-e-s ont suivi les cours interentreprises dans le canton durant l'année scolaire 2005/2006.

5. Formation continue à des fins professionnelles

Durant l'année scolaire 2005/2006, 1896 personnes ont participé aux cours de perfectionnement professionnel organisés par des associations/institutions fribourgeoises, alors que 510 participant(e)s ont pris part aux cours à l'extérieur du canton.

Le Centre de perfectionnement et d'informatique (CPI) a enregistré 1882 inscriptions pour des formations: 630 en informatique, 498 en marketing, 175 dans les domaines de l'artisanat et de l'industrie, 298 en ressources humaines, 141 en langues et 140 en pédagogie.

6. Enseignement professionnel

a) Personnes en formation

Etablissements de formation	Classes	Personnes en formation		Total
		Français	Allemand	
EPAI Fribourg	272	2 196	819	3 015
EPC Fribourg	62	598	378	976
EMF Fribourg	25	295	56	351
EPAC Bulle	67	983		983
ESSG Posieux	11	159	8	167
Autres écoles et institutions	–	474	11	485
Cours hors canton	–	702	661	1 363
Total	426	5 407	1 933	7 340

Ce total de 7340 personnes est plus élevé que celui mentionné sous chiffre 3 ci-dessus car il comprend également des apprenti-e-s dont le contrat a été conclu dans un autre canton.

b) Personnel enseignant

Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI)	Fribourg	235
Ecole professionnelle commerciale (EPC)	Fribourg	64
Ecole des métiers (EMF)	Fribourg	58
Ecole professionnelle artisanale et commerciale (EPAC)	Bulle	69
Ecole professionnelle santé-social (ESSG)	Posieux	24
Total du personnel enseignant		450

7. Bibliothèque des arts et métiers – centre de ressources des écoles

La Bibliothèque des arts et métiers a poursuivi son développement dans un souci de rester un outil pédagogique performant. Elle a acquis 1080 nouveaux ouvrages et en a prêté 6397. La statistique de fréquentation de la bibliothèque annonce 165 visites de classes des écoles professionnelles et 17 290 visiteurs. 796 nouveaux lecteurs se sont inscrits au cours de l'année.

La bibliothèque/centre de ressources de l'Ecole professionnelle artisanale et commerciale de Bulle a enregistré, quant à elle, 2307 prêts, 410 acquisitions d'ouvrages et de documents et 5852 visiteurs. 1092 lecteurs y sont inscrits au 31 décembre 2006.

8. Bâtiment de l'Ecole des métiers

Sous réserve de l'issue d'une procédure de recours auprès du Tribunal administratif, la construction de la nouvelle Ecole des métiers de Fribourg, qui implique la démolition du bâtiment Troller, chemin du Musée 2, devrait commencer au printemps 2007. Les ateliers de cette école, situés actuellement dans le bâtiment Troller, seront déménagés dans les locaux de l'Arsenal de Fribourg pour toute la durée du chantier, soit jusqu'à l'été 2009.

9. Ecole professionnelle Santé-Social

La nouvelle Ecole professionnelle Santé – Social (ESSG) a été inaugurée en septembre 2006. Son transfert de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport à la Direction de l'économie et de l'emploi est effectif au 1^{er} janvier 2007.

Depuis la rentrée 2006, l'effectif de la filière «Santé» (modèle école-stage) est de 136 apprenant-e-s assistant-e-s en soin et santé communautaire et celui de la filière «Social» (système dual-dégressif) de 31 apprenant-e-s assistant-e-s socio-éducatif.

Haute école fribourgeoise de technique et de gestion (HEF-TG)

1. Formation tertiaire universitaire: contexte général

Sous la double pression de l'augmentation des effectifs d'étudiant-e-s (près de 170 000 à la rentrée académique 2006/2007) et de la nécessité de maîtriser l'accroissement des besoins en ressources, les hautes écoles de type universitaire, à savoir les Ecoles polytechniques fédérales (EPF), les Hautes écoles universitaires (HEU) et les Hautes écoles spécialisées (HES) continuent à évoluer: rapprochement, redistribution des tâches, recherche de financement externe, etc. En cela, elles anticipent les grandes lignes du *Rapport sur la refondation du paysage des hautes écoles* (Berne, octobre 2004). La question du financement des hautes écoles par les pouvoirs publics reste d'une brûlante actualité. Elle a fait l'objet de débats soutenus dans le cadre de l'élaboration du message FRI (formation, recherche et innovation) 2008-2011.

1.1 HES

Les HES attirent de plus en plus de jeunes issus de l'apprentissage avec maturité professionnelle et aussi de jeunes détentrices et détenteurs d'une maturité classique ayant effectué un stage pratique d'une année. Leur attrait peut être attribué, d'une part, à l'aspect pratique des études qu'elles offrent et, d'autre part, aux excellents débouchés sur le marché de l'emploi auxquels conduisent de telles études. Une étude de l'Office fédéral de la statistique intitulée «Les diplômés des hautes écoles sur le marché du travail», publiée fin 2006, montre qu'en comparaison avec les diplômé-e-s des autres hautes écoles, les diplômé-e-s des HES jouissent d'une position et de perspectives tout à fait enviables des points de vue type d'activité, position hiérarchique et perspectives de carrière, conditions d'emploi et salaires.

1.2 HES-SO

La Haute Ecole spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) reste la plus grande des sept HES publiques suisses. Comptant plus de 12 000 étudiant-e-s, elle propose des formations de type bachelor dans six domaines d'études comprenant au total près de quarante filières différentes, réparties sur environ trente sites. Un master en cinéma et un master en architecture complètent cette offre. Par ailleurs, l'intégration progressive du domaine «musique et arts de la scène» s'est poursuivie en 2006.

La restructuration de la HES-SO annoncée en 2005 est devenue effective en 2006. Elle vise à assurer un pilotage par domaine (dimension verticale) tout en conservant des prérogatives et une marge de manœuvre aux cantons (dimension horizontale). Au plan de la communication, les HES cantonales portent désormais les appellations HES-

SO Genève, HES-SO Fribourg, HES-SO Valais, etc., ce qui revêt une valeur symbolique non négligeable.

La rédaction de la Convention unique HES-SO qui doit remplacer dès 2008 l'actuel Concordat SO de 1997 et la Convention S2 de 2001 est très avancée.

Finalement, comme toutes les HES, la HES-SO sera soumise dès 2007 aux premières démarches d'accréditation de la part de la Confédération. Ces accréditations constituent la suite logique des «Peer Reviews» organisées par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie en 2001 et 2003 et qui avaient abouti à l'autorisation de gestion pour les HES octroyée par le Conseil fédéral.

2. Contexte local: évolution de la HEF-TG

2.1 HEF-TG

Un avant-projet de loi sur HES-SO Fribourg a été élaboré en 2006 et sera mis en consultation en 2007.

Dans le but de favoriser la mise en place des services centralisés prévus dans cet avant-projet de loi (finances, informatique, ressources humaines et communication), un comité de direction de la HES-SO Fribourg a déjà fonctionné tout au long de l'année 2006. Sous la présidence du directeur général de la HEF-TG, il réunit les directions de l'École d'ingénieurs et d'architectes, de la Haute Ecole de gestion, de la Haute Ecole de santé, de la Haute Ecole fribourgeoise de travail social et de la Haute Ecole de musique, le responsable de la recherche appliquée et du développement et les chefs des services centraux de la HEF-TG.

Pour tenir compte du fait que les écoles de la future HES-SO Fribourg (à l'exception de la HEM) bénéficient désormais d'un seul service informatique, une commission informatique de la HES-SO Fribourg a été mise sur pied.

La HEF-TG a passé avec succès son audit de certification selon la norme ISO 9001: 2000. Après trois ans d'efforts, elle s'est dotée ainsi d'un système de gestion moderne, adapté aux nombreux défis qu'elle doit en permanence relever. Les autres écoles de la future HES-SO Fribourg poursuivent actuellement la même démarche, avec l'appui des spécialistes de la HEF-TG.

2.2 EIA-FR

L'École d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg a œuvré à une refonte de la charte de l'école et à une redéfinition des priorités fondamentales de celle-ci, en remettant au centre des débats sa mission principale, à savoir la formation, aux niveaux bachelor et master, des ingénieur-e-s et des architectes.

Diverses actions ont été mises en œuvre, parmi lesquelles peuvent être citées la rédaction d'un guide de l'étudiant-e, la création d'une association des étudiant-e-s, la mise en place d'une boîte à idées, la parution d'une lettre mensuelle de la direction, ainsi que l'organisation de cafés scientifiques hebdomadaires favorisant les échanges entre personnes de filières et de départements différents.

En matière de bilinguisme, l'offre de l'EIA-FR s'est étoffée avec la mise sur pied, dès l'année académique 2006-2007, d'un cursus de formation bilingue français-allemand en filière de chimie. Avec cette nouvelle offre, trois des huit filières de formation de l'EIA-FR permettent désormais aux étudiant-e-s d'obtenir un diplôme bilingue.

2.3 HEG-FR

La Haute Ecole de gestion de Fribourg a poursuivi la mise en place des études de bachelor pour la formation d'économiste d'entreprise. Les formations postgrades connaissent toujours un franc succès mais la concurrence d'écoles fortement subventionnées se fait sentir. Les formations postgrades, la recherche appliquée et les mandats ont progressé ces dernières années et ont permis à la HEG-FR de réaliser près de deux millions de francs de recettes en 2006. Au total, l'école compte plus de 400 étudiant-e-s, toutes formations confondues.

La HEG-FR s'est distinguée en 2006 par l'organisation du Congrès international en entrepreneuriat et PME. Ce congrès a tenu toutes ses promesses: 170 spécialistes de quinze pays différents, 111 exposés scientifiques et dix tables rondes.

Enfin, la HEG-FR a été honorée par une publication de l'Université de St-Gall qui, dans son rapport du Swiss Survey on Collegiate Entrepreneurship 2006, montre que la HEG-FR figure en tête de toutes les universités et HES suisses quant à la capacité des étudiant-e-s à créer leur propre entreprise.

3. Mission de la HEF-TG

Quatre missions fondamentales sont dévolues aux HES: enseignement, perfectionnement professionnel, recherche-développement/prestations à des tiers et collaborations sur les plans national et international. Le perfectionnement professionnel et les prestations à des tiers doivent être autofinancés. En ce qui concerne la mission recherche et développement, toutes les HES sont tenues de faire augmenter la part de financement des projets de recherche par les fonds de tiers; pour la HES-SO, cette part devrait s'élever à 50 % dès 2008. Pour les domaines «Sciences de l'ingénieur» et «Economie et services», cet exercice ne va pas de soi et il s'avère extrêmement difficile, voire irréalisable, pour les autres domaines (architecture, santé, travail social, musique).

Dès la rentrée académique 2006/2007, les deux écoles de la HEF-TG offrent des formations de base selon le modèle de Bologne (cycles d'études bachelor). L'EIA-FR offre en outre une partie de la formation master dans la filière architecture, le reste de la formation étant dispensé par la HES-SO Genève et par la Berner Fachhochschule (site de Berthoud).

En ce qui concerne la recherche appliquée et le développement (RA&D), le bon développement signalé en 2005 s'est poursuivi en 2006. L'objectif d'un financement externe à hauteur de 50 % a d'ores et déjà été atteint par la HEF-TG.

Les rencontres régulières déjà organisées entre le conseil de direction de la HEF-TG et le rectorat de l'Université de Fribourg ont été élargies au comité de direction de la HES-SO Fribourg. Elles visent à définir et à exploiter les synergies potentielles entre ces deux hautes écoles, afin de tirer le meilleur profit des compétences de chacune des institutions et aussi d'une situation géographique unique en Suisse: celle du Plateau de Pérolles.

3.1 EIA-FR: Enseignement

Alors que certaines écoles voient leurs effectifs stagner, ceux de l'EIA-FR continuent à progresser de manière réjouissante, puisque 585 étudiant-e-s ont commencé l'année scolaire 2006-2007 (565 en 2005).

La filière d'informatique est sortie en tête au «ranking SwissUp 2006» des formations HES en informatique.

Dans le domaine de l'ingénierie (génie mécanique, génie électrique, technologies de l'information et de la communication), les travaux de mise sur pied d'une offre de masters coordonnée entre les sept HES de Suisse se poursuivent, afin de définir une offre commune de cours théoriques, appelés à être dispensés sur trois sites, Lausanne, Berne et Zürich. La filière de chimie travaille dans le même sens avec ses partenaires suisses actifs en chimie et en sciences du vivant. L'ouverture des premières classes est prévue en 2008.

3.2 HEG-FR: Enseignement

Pour la formation d'économiste d'entreprise, l'année académique 2005-2006 a été conduite avec treize classes parallèles, comptant au total 300 étudiant-e-s, dont près de 40 % de femmes, et avec une répartition équilibrée entre germanophones et francophones.

La HEG-FR se prépare à organiser une formation de master dès 2008, en collaboration avec les autres HEG de la HES-SO et des HEG alémaniques.

3.3 EIA-FR: Perfectionnement professionnel

Le département de la construction de l'EIA-FR a mis sur pied un «certificate of advanced studies» dans le domaine du génie parasismique. L'offre de cours est proposée en collaboration avec la filière de génie civil de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL). Ce département propose en outre un «master of advanced studies» dans le domaine de l'expertise immobilière, en collaboration avec la faculté de droit de l'Université de Fribourg et le département d'architecture de l'EPFL.

La formation postgrade en technologies de l'information et de la communication, mise sur pied par les écoles d'ingénieurs de la HES-SO, a été reconnue comme «master of advanced studies». Le programme de formation est focalisé sur les technologies de l'Internet, la sécurité et les applications mobiles.

En 2006, comme les années précédentes, l'EIA-FR a assuré l'enseignement des modules technologiques du programme MBA de l'Institut international de management en technologies.

L'EIA-FR a accueilli diverses journées scientifiques, séminaires et assemblées générales.

3.4 HEG-FR: Perfectionnement professionnel

Les formations postgrades de la HEG-FR s'adressent à environ 100 étudiant-e-s. Depuis près de dix ans, les cours postgrades en gestion (en langues française et allemande) destinés aux cadres des entreprises connaissent un écho très favorable, de même que les cours postgrades en environnement. La 8^e volée des études postgrades trilingues, Integrated management, Executive MBA (Master of Business Administration) a débuté son cursus en mars 2006 avec une vingtaine de participant-e-s.

3.5 EIA-FR: Recherche et développement et prestations à des tiers

Le chiffre d'affaires réalisé en 2006 dans ce domaine est de 6.9 millions. 80 % du chiffre d'affaires correspond à des projets de recherche et 20 % à des prestations de service. Le financement est assuré à raison de 48 % par des fonds de tiers, 34 % par la HES-SO et 18 % par d'autres fonds (CTI, fondations, etc.). Sur les 190 projets réalisés, 132 correspondent à des travaux de recherche appliquée et de développement et 58 à des prestations à des tiers. Deux projets ont été réalisés avec des partenaires étrangers et 27 avec des partenaires fribourgeois. Au total, 116 collaborateurs scientifiques et étudiant-e-s, représentant 58 EPT, ont œuvré à plein temps ou à temps partiel; 50 professeur-e-s, représentant 7.6 EPT, ont suivi ou dirigé ces projets. Cela signifie que 16,6 % de l'activité des professeur-e-s est dédiée à la recherche alors qu'elle représente 50 % dans les universités. Ces 16,6 % correspondent à la moyenne suisse, moyenne qui devrait s'élever à 20 % d'ici à 2008 selon les souhaits de la Conférence suisse des HES.

Dans le cadre de la Journée de la recherche des HES, la journée organisée par l'EIA-FR pour l'ensemble de la HES-SO a eu pour thème: «Les apports de la recherche pratiquée dans les HES pour l'économie et les HES en général».

Une dizaine d'exposés ont été présentés par des professeur-e-s de l'EIA-FR dans le cadre de conférences nationales ou internationales. 47 articles ont été publiés dans des revues spécialisées ou dans les actes de conférences.

Au cours de l'année, une vingtaine de conférences importantes ont été organisées à l'EIA-FR.

En 2006, la HEF-TG a publié son deuxième rapport annuel d'activités Ra&D qui présente l'ensemble des activités des groupes de compétences: projets, mandats, événements, publications, etc. Deux projets de chaque groupe, dont un réalisé par un-e étudiant-e dans le cadre de son travail de diplôme, y sont exposés de façon détaillée. Ce rapport Ra&D a été financé par des partenaires industriels.

3.6 HEG-FR: Recherche et développement et prestations à des tiers

Une vingtaine de projets de recherche et de prestations à des tiers ont été menés en 2006 pour environ 800 000 francs. Les projets principaux se rapportent à la gestion par mandats

de prestations et à l'analyse des prestations de l'Etat (APE) pour le canton de Fribourg.

3.7 EIA-FR: Collaborations nationales et internationales

La passerelle bachelor-master mise en place avec le département d'informatique de l'Université de Fribourg est opérationnelle, avec neuf diplômés des filières d'informatique et télécommunications qui poursuivent leur formation à l'Université.

La filière de chimie entretient depuis de nombreuses années des relations très étroites avec la Fachhochschule d'Offenburg (D). Dans ce cadre a eu lieu, pour la deuxième année consécutive, à fin septembre, un échange d'étudiant-e-s entre les deux institutions, dans le but de favoriser la mobilité, de pratiquer le bilinguisme et de faire connaître la culture de chaque école.

34 étudiant-e-s de l'EIA-FR ont réalisé avec succès leur projet de diplôme à l'étranger dans des universités des pays suivants: Etats-Unis (6), Canada (16), Mexique (3), Burkina Faso (1), Grèce (2), Norvège (2), France (3), Italie (1), ce qui correspond à 24,3 % de l'effectif des diplômant-e-s.

Vingt étudiant-e-s étrangers/-ères ont effectué des séjours de formation à Fribourg, dans le cadre de leur travail de bachelior, de leur travail de master ou de leur thèse de doctorat.

Le développement des relations internationales passe par une prospection continue effectuée par les professeur-e-s. 28 d'entre eux se sont déplacés en vue de préparer un travail de diplôme ou de poser les jalons de futures collaborations, alors que onze professeurs étrangers ont été accueillis à l'EIA-FR. Des accords de collaboration ont été conclus avec l'Université de Rhode Island aux Etats-Unis, l'Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aérotechnique en France, le Groupe EIER-ETSHER au Burkina Faso et l'Ecole Polytechnique de Montréal, au Canada.

3.8 HEG-FR: Collaborations nationales et internationales

Le Congrès international francophone en entrepreneuriat et PME (CIFEPME), qui a réuni quelque 170 participant-e-s d'une quarantaine d'universités a été l'événement marquant des relations internationales de la HEG-FR et lui a permis de se faire connaître très largement sur le plan international.

Par l'intermédiaire de son directeur, la HEG-FR a participé à la mission politico-économique fribourgeoise qui s'est rendue en Chine en août 2006. Les contacts établis permettront à l'école de développer les relations avec des institutions de ce pays.

Les coopérations principales pour l'enseignement ont été menées avec l'Université de Trier (D) et l'Ecole de management de Grenoble (F) pour les cours postgrades en gestion et avec l'Université du Québec à Trois-Rivières (Canada) pour les cours et études postgrades en entreprise horizontale. Enfin, des accords de collaboration ont pu être initiés en 2006 avec l'Université du Vermont à Burlington aux USA et l'Université de Monterrey au Mexique.

4. Autres événements

Le 16 juin 2006, environ 3000 personnes, pour l'essentiel des jeunes, ont participé à la première «Campus Fever», fête initiée par les étudiant-e-s du département des technologies de l'information et de la communication.

Le 4 octobre 2006, l'EIA-FR a accueilli la seconde édition du forum des entreprises organisé par l'ensemble des écoles d'ingénieurs et d'architectes de la HES-SO. Ce forum vise à mettre en contact les futur-e-s ingénieur-e-s et leurs employeurs potentiels, dans la perspective d'une recherche d'emploi. Une centaine d'entreprises étaient présentes.

Les journées portes ouvertes et d'exposition des travaux de diplôme se sont tenues les 1^{er} et 2 décembre 2006. Elles ont permis aux étudiant-e-s fraîchement diplômé-e-s de présenter leurs travaux de fin d'étude et à la population fribourgeoise de découvrir la richesse et la variété des activités qui se déroulent à l'EIA-FR.

Les 4 et 5 décembre, pour la sixième année consécutive, l'EIA-FR a organisé, en collaboration avec la faculté des sciences de l'Université de Fribourg, des stages WINS pour collégiennes dans les métiers de l'ingénierie et des sciences. Ces stages, dont le but est de promouvoir les sciences et les techniques auprès des femmes, ont donné l'occasion à plus d'une centaine de jeunes filles de s'adonner un ou deux jours durant à des activités pratiques de ces domaines, dans les deux institutions.

5. La HEF-TG en chiffres 2005/2006 et 2006/2007

5.1 Statistique des collaborateurs/collaboratrices EIA-FR + HEG-FR → HEF-TG

	EIA-FR ¹		HEG-FR		HEF-TG	
	05/06	06/07	05/06	06/07	05/06	06/07
Professeur-e-s						
plein temps	56	57	8	4	64	61
temps partiel	61	60	27	26	88	86
Total	117	117	35	30	152	147

	EIA-FR ¹		HEG-FR		HEF-TG	
Collaborateurs/collaboratrices scientifiques et techniques						
plein temps	74	65	6	6	80	71
temps partiel	19	22	3	4	22	26
Total	93	87	9	10	102	97
Administration et direction						
plein temps	9	10	1	3	10	13
temps partiel	8	9	8	6	16	15
Total	17	19	9	9	26	28
Apprenti-e-s						
	22	22	–	–	22	22
Total général						
plein temps	161	154	15	13	176	167
temps partiel	88	91	38	36	126	127
Total	249	245	53	49	302	294

¹ Y compris l'Ecole technique de la construction ETC

5.2 Statistiques des étudiant-e-s

Année académique 2005-2006 (2006-2007 pour l'ETC)

	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année	Master	Total	Diplômes délivrés en 2006
EIA-FR							
Architecture	37	34	26		6	103	28
Chimie	33	11	13			57	12
Génie civil	14	16	8			38	8
Informatique	29	22	28			79	26
Télécommunications	28	18	19			65	17
Génie électrique	63	44	–			145	–
– Electronique	–	–	19			–	15
– Energie électrique	–	–	19			–	17
Génie mécanique	35	24	16			75	16
<i>Total EIA-FR</i>	<i>239</i>	<i>169</i>	<i>148</i>		<i>6</i>	<i>562</i>	<i>139</i>
HEG-FR							
Economie d'entreprise à plein temps	31	68	33	–		132	24
Economie d'entreprise en emploi	71	32	46	18		167	13
<i>Total HEG-FR</i>	<i>102</i>	<i>100</i>	<i>79</i>	<i>18</i>		<i>299</i>	<i>37</i>
ETC							
Conduite des travaux	18	19	14			51	9
Total HEF-TG	359	288	241	18	6	912	185
<i>Dont niveau HES</i>	<i>341</i>	<i>269</i>	<i>227</i>	<i>18</i>	<i>6</i>	<i>861</i>	<i>176</i>

5.3 Statistique par provenance (cantons, étrangers)

	EIA-FR	HEG-FR	ETC
Fribourg	317	224	17
Berne	19	41	4
Genève	9	–	–
Jura	14	2	5
Neuchâtel	19	–	3
Tessin	59	2	–
Vaud	53	20	12
Valais	20	2	9
Autres cantons	11	8	1
Etrangers	41	–	–

6. L'École technique de la construction

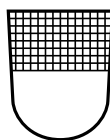
L'ETC est une école supérieure (ES) qui se situe dans le secteur tertiaire non universitaire. Les ES jouent un rôle important dans la formation de spécialistes, actifs dans le monde du travail. En sus de l'offre en matière d'examens professionnels et d'examens professionnels supérieurs, elles permettent d'acquérir les compétences requises pour assumer des responsabilités aussi bien techniques que de gestion.

Les ES délivrent actuellement environ 4000 diplômes par année. L'intégration des domaines de la santé, du social et des arts va vraisemblablement doubler le nombre de diplômes décernés ces prochaines années.

La statistique des étudiant-e-s de l'ETC est fournie dans les tableaux 5.2 et 5.3 ci-dessus.

7. Etat des fondations

Fondation	Etat au 31.12.2005 en CHF	Etat au 31.12.2006 en CHF
Habricht del Soto	35 648.80	36 361.80
Fonds James Daler	70 956.70	72 375.85
Fonds Frédéric Broillet, peintre	52 523.35	53 573.80
Fonds Ampelio Regazzoni, sculpteur	19 327.95	19 714.50
Fonds Placide Perroset	8 161.30	8 324.55
Fonds J.-B. Zbinden	4 324.75	4 411.25
Fondations		
Caisse maladie EIA-FR	86 374.06	88 101.56



Canton de Fribourg

Compte rendu du Conseil d'Etat
pour l'année 2006

Direction de la santé
et des affaires sociales

Imprimerie Saint-Paul, Fribourg 2007

Table des matières

Direction	3	3. Autres activités	26
1. Législation	3	4. Publications	27
2. Personnel	3	5. Données statistiques	27
3. Activités	3	VI. Service de planning familial et d'information sexuelle (SPFIS)	28
Santé publique	5	1. Personnel	28
I. Service de la santé publique (SSP)	5	2. Activités	28
1. Personnel	5	3. Données statistiques	29
2. Activités en général	5	VII. Laboratoire cantonal (LC)	30
3. Professions de la santé	6	1. Personnel	30
4. Hôpitaux	7	2. Missions du laboratoire cantonal	30
5. Hospitalisations hors canton	8	3. Activités en 2006 – l'essentiel en bref ...	30
6. Planification hospitalière	9	4. Dénonciations	33
7. Soins et aide familiale à domicile	9	Affaires sociales	34
8. Promotion de la santé et prévention	10	I. Service de la prévoyance sociale (SPS)	34
9. Activités du pharmacien cantonal	11	1. Personnel	34
10. Assurance-maladie	11	2. Activités	34
11. Assurance scolaire contre les accidents (ASA)	12	II. Service de l'action sociale (SASoc)	39
II. Service du médecin cantonal (SMC)	13	1. Personnel	39
1. Personnel	13	2. Aide aux personnes dans le besoin	39
2. Activités générales	13	3. Aide aux victimes d'infractions	42
3. Activités spécifiques	13	4. Aide aux requérants d'asile, aux réfugiés et aux personnes sous le coup d'une décision de non-entrée en matière entrée en force (personnes NEM)	43
III. Service dentaire scolaire (SDS)	14	5. Aide au recouvrement et avances de pensions alimentaires	46
1. Personnel	14	III. Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) ..	48
2. Activités	15	1. Mandats et personnel	48
IV. Service psycho-social (SPsy)	16	2. Activités générales	49
1. Personnel	16	3. Activités des secteurs	49
2. Activités principales	17		
3. Autres activités	24		
V. Service de pédopsychiatrie (SPP)	24		
1. Personnel	24		
2. Activités principales	25		

Direction

1. Législation

La liste, par ordre chronologique, des lois, décrets, ordonnances et règlements arrêtés en 2006 dans les domaines relevant de la Direction de la santé et des affaires sociales, est la suivante:

Loi du 12 mai 2006 sur l'enfance et la jeunesse (LEJ).

Loi du 12 mai 2006 abrogeant la loi créant une assurance scolaire contre les accidents.

Loi du 12 mai 2006 modifiant la loi sur les allocations familiales.

Loi du 27 juin 2006 concernant le Réseau hospitalier fribourgeois (LRHF).

Loi du 5 octobre 2006 sur l'organisation des soins en santé mentale.

Décret du 5 octobre 2005 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation du projet Bertigny III de l'Hôpital cantonal.

Rapport du 5 octobre 2006 sur le postulat N° 249.04 Anne-Claude Demierre/Jean-Jacques Collaud concernant l'introduction d'un revenu déterminant unique (RDU) pour les prestations sociales cantonales.

Décret du 3 novembre 2006 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour les travaux d'assainissement des bâtiments et des routes de l'Hôpital cantonal.

Loi du 3 novembre 2006 abrogeant la loi concernant la constitution de la fondation de droit public cantonal «Bellevue» pour l'accueil de personnes handicapées psychiques et mentales et constituant un droit de superficie en faveur de la fondation «HorizonSud».

Règlement du 10 janvier 2006 sur l'aide et les soins à domicile (RASD).

Ordonnance du 10 janvier 2006 fixant le cercle des ayants droit à la réduction des primes d'assurance-maladie.

Ordonnance du 31 janvier 2006 approuvant la convention concernant les prestations ambulatoires (hors TARMED) effectuées dans les hôpitaux ainsi que son annexe I, passées entre les hôpitaux publics et santésuisse.

Ordonnance du 9 février 2006 fixant l'horaire d'intervention des services d'aide et de soins à domicile.

Ordonnance du 13 juin 2006 fixant le montant de l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile.

Ordonnance du 5 juillet 2006 fixant les modalités de remboursement aux communes des primes arriérées dans l'assurance-maladie.

Ordonnance du 12 juillet 2006 modifiant l'ordonnance fixant l'organisation de la médecine scolaire à l'école enfantine.

Ordonnance du 12 juillet 2006 modifiant l'ordonnance fixant l'organisation de la médecine scolaire à l'école primaire.

Ordonnance (DSAS) du 23 août 2006 relative à l'évaluation et à la classification de fonctions subventionnées.

Ordonnance du 19 septembre 2006 déterminant les incidences fiscales de la mise en place du Réseau hospitalier fribourgeois.

Ordonnance du 10 octobre 2006 approuvant les annexes (forfaits hospitaliers 2006) aux conventions concernant le traitement hospitalier en division commune, passées entre santésuisse et les hôpitaux publics du canton de Fribourg.

Ordonnance du 10 octobre 2006 approuvant la convention passée le 8 mai 2006 entre santésuisse et l'Association fribourgeoise des institutions pour personnes âgées (soins dans les foyers de jour).

Ordonnance du 10 octobre 2006 approuvant la convention relative aux prestations paramédicales fournies au cabinet médical, passée entre santésuisse et les médecins signataires individuels.

Ordonnance du 5 décembre 2006 concernant la création d'un Fonds cantonal de l'action sociale.

Ordonnance du 5 décembre 2006 instituant un prix de l'Etat de Fribourg pour le travail social et pour le travail auprès de la jeunesse.

2. Personnel

Le personnel rattaché au Secrétariat général de la Direction comprend un secrétaire général à plein temps, une assistante de direction à plein temps, une traductrice à 80 %, un conseiller juridique à plein temps, une conseillère scientifique à 60 % et une secrétaire à mi-temps. L'équipe a été renforcée par un juriste à plein temps, engagé dans le cadre d'un programme «premier emploi».

3. Activités

Introduction

De nombreuses activités de la Direction ont fait l'objet de conférences ou de communiqués de presse. Toutes les informations figurent sur le site de la direction (www.admin.fr.ch/dsas). Celui-ci, régulièrement actualisé, contient une grande diversité d'informations. Un bulletin d'information édité à 1800 exemplaires a également vu le jour en décembre 2006. Paraissant 3 fois par année, ce bulletin est téléchargeable sur le site de la DSAS. La direction

veut répondre aux attentes actuelles en matière d'information et entend développer sa communication avec un large public.

Fonds de désendettement

Les mesures déjà prises dans ce domaine ont été complétées par la création d'un fonds de désendettement et la nomination d'une commission qui statue sur les demandes. Le capital du fonds est plafonné à 1,4 million de francs. Son but est d'accorder des prêts d'un montant maximum de 30 000 francs. La commission peut accorder un prêt lorsqu'une personne, avec l'aide d'un service social, a établi un budget d'assainissement détaillé.

Planification hospitalière

Le Conseil fédéral a partiellement admis le recours des assureurs contre la liste des hôpitaux du canton. Bien qu'il n'ait pas remis en cause la planification hospitalière réalisée depuis 1997, le Conseil fédéral exige que le canton établisse une nouvelle liste basée sur une analyse actualisée des besoins. Le canton devra également démontrer que les prestations attribuées notamment à l'Hôpital du district du Lac peuvent être fournies de manière économique.

La Direction a immédiatement mis en place une organisation de projet afin de pouvoir répondre aux exigences de cette décision dans le délai de 18 mois fixé par la Confédération.

Réseau hospitalier fribourgeois

Le 27 juin 2006, le Grand Conseil a adopté la loi concernant le Réseau hospitalier fribourgeois, résultat d'un intense travail de conceptualisation. Cette date a marqué le début des travaux de mise en œuvre d'une nouvelle organisation du système hospitalier public du canton.

Une évolution des coûts maîtrisée grâce à une seule organisation administrative, un suivi optimal des patients, des montants investis permettant une efficacité maximale et une cantonalisation du financement des hôpitaux, ce sont en résumé les buts principaux de cette loi. Le Conseil d'administration, nommé en automne, a immédiatement commencé à concrétiser ces buts.

Sécurité alimentaire

C'est en 2006 également qu'un avant-projet de loi sur la sécurité alimentaire a été mis en consultation et qu'un projet remanié a été transmis au Grand Conseil. Le projet prévoit la création d'un seul service chargé de tous les contrôles étatiques des denrées alimentaires. De cette façon, on espère mieux séparer les contrôles des conseils et garantir ainsi aux consommatrices et consommateurs un contrôle neutre et professionnel de toutes les denrées alimentaires et des objets usuels.

Le projet de loi prévoit encore, pour les différents intervenants de la production et de la transformation des denrées alimentaires, un seul guichet pour tout ce qui concerne les contrôles. A noter ici que, matériellement, le contrôle des denrées alimentaires est presque entièrement régi par des dispositions légales de la Confédération.

Loi sur l'enfance et la jeunesse

Le 12 mai 2006, le Grand Conseil a adopté la nouvelle loi sur l'enfance et la jeunesse. Cette date marque le début d'une politique globale en faveur de la jeunesse du canton. Ce but sera atteint ces prochaines années avec l'appui des délégué-e-s de la jeunesse et de la future commission de l'enfance et de la jeunesse.

Nouvelle organisation des soins en santé mentale

Offrir un dispositif de prise en charge correspondant aux besoins souvent très variables des patients et favoriser leur autonomie, ce sont les deux objectifs principaux que s'est fixé le nouveau projet d'organisation des soins en santé mentale. L'atteinte de ces objectifs passe par la création de chaînes de traitement faisant le lien entre ambulatoire et stationnaire, par la priorité donnée à la prise en charge ambulatoire et par le renforcement du partenariat entre le public et le privé.

La réalité fribourgeoise reflète une tendance de la société actuelle: un accroissement important de la demande en soins psychiatriques, concernant des personnes de tout âge et de toute condition sociale. Ainsi, l'Hôpital psychiatrique de Marsens (HPC) a vu le nombre d'admissions doubler en l'espace de 35 ans, passant de 774 en 1970 à 1639 en 2005. Le Service psycho-social (SPsy) prend en charge aujourd'hui plus de quatre fois plus de cas (2335 en 2005) qu'en 1970 (570 cas). Le Service de pédopsychiatrie (SPP) a traité trois fois plus de jeunes en 2005 (681) que lors de sa première année d'existence (205 en 1993).

Avec l'adoption, le 5 octobre 2006, de la loi sur l'organisation des soins en santé mentale, le Grand Conseil a accepté cette réorganisation profonde.

Approbation des règlements communaux relatifs à la distribution d'eau potable

La Direction a approuvé au total 11 actes législatifs communaux: 7 concernaient des révisions partielles et 4 des révisions totales.

Traitement des recours

En sa qualité d'autorité de recours, la Direction de la santé et des affaires sociales a été saisie de 13 recours en 2006 (13 en 2005, 37 en 2004, 26 en 2003, 26 en 2002 et 25 en 2001).

Santé publique

I. Service de la santé publique (SSP)

1. Personnel

Le personnel comprend un chef de service, un chef de service adjoint à 90 %, une économiste à 50 % adjointe du chef de service, un économiste à temps complet, une économiste à 50 %, un conseiller juridique à 80 % et un juriste à plein temps, un pharmacien cantonal à 50 %, une collaboratrice scientifique universitaire à 30 % (jusqu'au 31 octobre 2006), une déléguée à la prévention des dépendances et à l'éducation pour la santé à 50 %, deux collaborateurs administratifs supérieurs à temps complet, une secrétaire à plein temps, une secrétaire à 80 %, une secrétaire à 50 %, une secrétaire à 20 % et une apprentie.

2. Activités en général

Le Service de la santé publique est principalement chargé des tâches suivantes:

- a) suivi du dossier de la planification hospitalière;
- b) subventionnement des hôpitaux de district;
- c) subventionnement des services d'aide et de soins à domicile;
- d) gestion du financement des hospitalisations hors canton;
- e) suivi et subventionnement des institutions de promotion de la santé et de prévention et des projets spécifiques en la matière;
- f) – gestion des autorisations de pratique pour les professionnel-le-s de santé;
– préavis des demandes de permis de séjour pour des professionnel-le-s de santé;
– gestion des autorisations de pratiquer à charge de l'assurance-maladie obligatoire;
- g) gestion des autorisations d'exploitation des institutions de santé;
- h) contrôle des agents thérapeutiques et de leur mise dans le commerce, surveillance des pharmacies et des drogueries du canton et contrôle des stupéfiants;
- i) subventionnement des primes de l'assurance-maladie;
- j) subventionnement de l'assurance scolaire contre les accidents, jusqu'à fin août 2006 (cf. ci-dessous, point 11).

En plus de ces activités régulières, les collaboratrices et collaborateurs du service se sont fortement impliqués dans le groupe de travail chargé de donner suite au Rapport du Conseil d'Etat sur la réforme des structures sanitaires fribourgeoises, mis en consultation en 2003. Le Conseil d'Etat ayant décidé la réorganisation prioritaire du système hospitalier par la création d'un réseau hospitalier fribourgeois (RHF), dont la gestion a été confiée à un établisse-

ment autonome de droit public, il s'est agi de prêter main forte à la préparation d'un avant-projet de loi instituant le RHF, avec les adaptations législatives qui en découlent. Après modification, pour tenir compte des remarques émises dans le cadre de la consultation qui s'était achevée à mi novembre 2005, ce projet a été examiné par le Conseil d'Etat puis par la Commission parlementaire ad hoc, avant d'être adopté par le Grand Conseil le 27 juin 2006. La loi concernant le Réseau hospitalier fribourgeois entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2007 (voir également ci-dessous, point 6).

Pour donner suite à la consultation de l'avant-projet de loi sur l'organisation des soins en santé mentale et au rapport de l'expertise réalisée par une délégation d'experts psychiâtres de l'OMS, le service a mené à bien le suivi du projet et la préparation des propositions à la commission chargée, par le Conseil d'Etat, de la finalisation du projet de loi. Le projet définitif a été examiné par le Conseil d'Etat, puis par la Commission parlementaire ad hoc, avant d'être adopté par le Grand Conseil le 5 octobre 2006. La loi sur l'organisation des soins en santé mentale devrait être mise en vigueur d'ici la fin de l'année 2007 (voir également ci-dessous, point 6).

Le service a préparé le règlement d'aide et de soins à domicile (RASD) que le Conseil d'Etat a approuvé le 10 janvier 2006. Ce règlement précise un certain nombre de dispositions de la loi du 8 septembre 2005 sur l'aide et les soins à domicile. Le service a également élaboré l'ordonnance, arrêtée par le Conseil d'Etat le 9 février 2006, qui fixe l'horaire d'intervention des services d'aide et de soins à domicile, ainsi que l'ordonnance arrêtée par le Conseil d'Etat le 13 juin 2006, qui fixe le montant de l'indemnité en matière d'aide et de soins à domicile.

Le service a préparé la modification des deux ordonnances du 8 mars 2005, fixant l'organisation de la médecine scolaire à l'école enfantine et à l'école primaire. Les modifications apportées, qui allègent les tâches administratives des médecins scolaires et des communes et simplifient le mode de tarification, ont été approuvées par le Conseil d'Etat le 12 juillet 2006.

Le service a en outre poursuivi l'examen des demandes d'autorisation d'exploiter que doivent obtenir les institutions de santé.

Le service a transmis à la Direction de la santé et des affaires sociales, pour approbation, 23 règlements communaux de cimetièrre et sept règlements communaux en matière de participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires. De plus, le Conseil d'Etat a approuvé, sur la proposition de la Direction de la santé et des affaires sociales, une convention communale relative à l'organisation du Service dentaire scolaire.

Le service a traité les questions concernant l'application de l'accord sur la libre circulation des personnes, conclu avec la Communauté européenne (CE) et la convention relative à l'Association européenne de libre échange (AELE) en matière d'assurance-maladie.

L'accord sur la libre circulation des personnes, entré en vigueur le 1^{er} juin 2002 et réglementant la coordination de

la sécurité sociale, a été étendu en 2006 aux dix nouveaux Etats membres de l'Union Européenne, à savoir Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie.

Le service dispose d'un site Internet pour l'information au public (adresse: <http://www.fr.ch/ssp>). Le nombre de visites sur le site s'élève à 72 275.

3. Professions de la santé

a) Autorisations de pratique

Conformément aux dispositions de la législation sur la santé, la Direction de la santé et des affaires sociales a délivré:

- 2 autorisations de pratiquer la profession d'ambulancier-ière
- 1 autorisation de pratiquer la profession de chiropraticien-ne
- 1 autorisation de pratiquer la profession de chiropraticien-ne assistant-e
- 10 autorisations de pratiquer la profession de médecin dentiste
- 5 autorisations de pratiquer la profession de médecin dentiste assistant-e
- 1 autorisation de pratiquer la profession de droguiste
- 1 autorisation de pratiquer la profession d'ergothérapeute
- 1 autorisation de pratiquer la profession d'hygiéniste dentaire
- 34 autorisations de pratiquer la profession d'infirmier-ière
- 2 autorisations de pratiquer la profession de logopédiste
- 4 autorisations de pratiquer la profession de masseur-euse médical-e
- 41 autorisations de pratiquer la profession de médecin
- 25 autorisations de pratiquer la profession de médecin chef-fe de clinique
- 2 autorisations de pratiquer la profession de médecin chef-fe de clinique adjoint-e
- 85 autorisations de pratiquer la profession de médecin assistant-e
- 11 autorisations de pratiquer la profession de médecin dépendant-e
- 2 autorisations de pratiquer la profession d'opticien et d'opticien-ne
- 1 autorisation de pratiquer la profession d'opticien-ne diplômé-e
- 9 autorisations de pratiquer la profession d'ostéopathe
- 12 autorisations de pratiquer la profession de pharmacien-ne
- 2 autorisations de pratiquer la profession de pharmacien-ne assistant-e
- 8 autorisations de pratiquer la profession de physiothérapeute
- 4 autorisations de pratiquer la profession de podologue
- 9 autorisations de pratiquer la profession de psychologue-psychothérapeute
- 3 autorisations de pratiquer la profession de psychologue-psychothérapeute en formation
- 6 autorisations de pratiquer la profession de sage-femme
- 1 autorisation de pratiquer la profession de vétérinaire
- 1 autorisation de pratiquer la profession de vétérinaire dépendante
- 1 autorisation de pratiquer la profession de technicien-ne pour dentiste

Durant l'année 2006, 89 préavis en matière de demandes de permis de travail, pour du personnel étranger exerçant une profession de la santé, ont été donnés.

b) Surveillance des professions de la santé

Au cours de sa 6^e année d'activité, la Commission de surveillance des professions de la santé et des droits des patients et patientes a été saisie de 20 plaintes, dénonciations ou autres requêtes. Par ailleurs, 24 affaires enregistrées au rôle de la Commission les années précédentes ont également été traitées en 2006.

Au total, en 2006, la Commission a liquidé 25 affaires, soit:

- une par médiation,
- six par préavis à l'intention de la Direction de la santé et des affaires sociales,
- dix-huit par d'autres décisions (non entrée en matière, classement ou émission d'un avis).

Au 31 décembre 2006, 20 dossiers restent pendents devant la Commission.

La Commission s'est réunie à onze reprises en séance ordinaire.

Ses membres ont en outre pris part, hors séances, aux tâches rendues nécessaires tant par l'instruction des dossiers (notamment des auditions et des inspections), que par la préparation de directives et circulaires ou par divers échanges de vues (notamment avec le D^r Chung-Yol Lee, nouveau médecin cantonal et avec le secrétariat juridique de la Commission genevoise de surveillance des professions de la santé).

Le secrétariat de la Commission est assuré par le service. Pour le secrétariat juridique, la Commission bénéficie de

l'appui d'un juriste francophone et d'un juriste germanophone.

c) Formation

A fin 2003, l'ensemble du secteur formation des professions de la santé a été transféré à la Direction de l'instruction publique, de la culture et des sports. Néanmoins, le service est appelé à fournir des préavis concernant des concepts de formation et des reconnaissances de diplômes.

4. Hôpitaux

a) Activités générales

En application de la loi du 23 février 1984 sur les hôpitaux (ci après: LH) et de la loi du 16 novembre 1999 sur la santé, le service surveille la gestion et l'administration des hôpitaux publics, contrôle l'activité médico-hospitalière et accorde les subventions cantonales aux hôpitaux de district. A cet effet, il adresse à ces établissements les directives pour la préparation des budgets et des comptes, puis procède à l'analyse des documents qui lui sont transmis. Le service assure le secrétariat des Commissions médicale et de gestion, qui préavisent à l'intention du Conseil d'Etat les demandes budgétaires et les comptes présentés par les hôpitaux, et prépare les séances de ces commissions. Il élabore, pour le compte de la Direction de la santé et des affaires sociales, les projets d'arrêtés concernant les budgets et les comptes des hôpitaux de district, en formulant des propositions d'enveloppe budgétaire et de corrections éventuelles d'enveloppes.

En outre, le service répond aux diverses questions relatives au domaine hospitalier et participe aux commissions inter-cantonales et fédérales. Il est également chargé des travaux liés à la planification hospitalière, à sa concrétisation et à la mise à jour de la liste des hôpitaux.

Par ailleurs, le service élabore les projets de message et de décret relatifs aux travaux de construction et la rénovation des hôpitaux. Enfin, le service veille au respect de projets adoptés par le Grand Conseil et procède au subventionnement des travaux.

b) Subventionnement

L'excédent d'exploitation des hôpitaux cantonaux se monte à 81 915 366 francs, soit 22 026 553 francs pour l'Hôpital psychiatrique cantonal de Marsens et 59 888 813 francs pour l'Hôpital cantonal de Bertigny. Ces chiffres comprennent un montant de 19 323 995 francs représentant la participation sarinoise aux frais d'exploitation de l'Hôpital cantonal en tant qu'hôpital du district de la Sarine.

Le service a analysé les comptes 2005 et les budgets 2007 des hôpitaux de district. Cependant, si les comptes 2005 des hôpitaux de district ont été analysés sous l'angle de la LH, la procédure budgétaires 2007 a fait le lien entre cette loi, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2006, et la loi du

27 juin 2006 concernant le Réseau hospitalier fribourgeois qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2007. Ainsi, les budgets 2007 des hôpitaux publics en soins généraux ont suivi la procédure applicable jusqu'au 31 décembre 2006, jusqu'à un point près; les associations de communes exploitant un hôpital n'ont pas eu à accepter les budgets, étant donné qu'à partir du 1^{er} janvier 2007, les dépenses hospitalières sont financées en totalité par l'Etat. Par la suite, les enveloppes calculées pour les hôpitaux de district et le budget de l'Hôpital cantonal, adopté par le Grand Conseil, ont été consolidées pour aboutir à l'arrêté du Conseil d'Etat attribuant une seule enveloppe au Réseau hospitalier fribourgeois pour 2007.

En 2006, les hôpitaux de district ont reçu une subvention cantonale de 26 738 360 francs pour leurs frais d'exploitation. Ce montant comprend les acomptes prévisionnels qui s'élèvent à 27 158 543 francs, ainsi qu'un montant de 420 183 francs porté en déduction de ces acomptes et qui représente la correction des comptes 2005. Les montants payés se répartissent entre les hôpitaux de district de la manière suivante:

Tafers:	Fr. 4 802 018	dont – Fr. 16 451 pour la correction des comptes 2005.
HSF:	Fr. 15 025 860	dont + Fr. 44 380 pour la correction des comptes 2005.
Meyriez:	Fr. 2 914 023	dont – Fr. 198 112 pour la correction des comptes 2005.
HIB:	Fr. 3 996 459	dont – Fr. 250 000 pour la correction des comptes 2005.

Un montant de 3 600 000 francs a été prévu au budget 2006 du service, pour le subventionnement des travaux de rénovation, d'agrandissement et de transformation du Centre de soins et de réadaptation de Billens et des travaux de transformation de l'Hôpital de Meyriez nécessaires à sa nouvelle mission. Ce dernier dossier a été bloqué, suite à la demande du Conseil fédéral de réexaminer la planification hospitalière cantonale, dont le contenu sera connu dans le courant de l'été 2007. Suite à ce blocage et au retard pris dans le démarrage des travaux sur le Centre de soins et de réadaptation de Billens, ce montant a été entièrement reporté sur 2007.

c) Statistiques

Le service est aussi chargé de l'établissement des statistiques cantonales en relation avec les hôpitaux.

Le service a également participé au relevé de la statistique fédérale des hôpitaux, dont les résultats sont publiés par l'Office fédéral de la statistique. Les données récoltées concernent des informations administratives sur les hôpitaux pour l'année 2005. S'agissant des données de la statistique médicale fédérale, leur récolte est assurée par le Service du médecin cantonal.

Statistiques générales d'exploitation en 2006 des hôpitaux en soins somatiques et psychiatriques du canton

ÉTABLISSEMENTS	Lits annuels moyens autorisés	Nombre de sorties	Nombre de journées de malades	Taux moyen d'occupation	Durée moyenne de séjour	Nombre moyen de patients présents
Hôpitaux cantonaux						
Hôpital cantonal de Bertigny	351	10 309	102 316	80 %	9.9	280
Hôpital psychiatrique de Marsens	190	1 605	66 319	96 %	41.3	182
Hôpitaux de district						
Hôpital de la Singine, Tavers	67	2 646	21 185	87 %	8.0	58
Hôpital du Sud fribourgeois, Site de Riaz	98	4 586	28 026	78 %	6.1	77
Hôpital du Sud fribourgeois, Site de Billens	35	573	10 697	84 %	18.7	29
Hôpital du Sud fribourgeois, Site de Châtel-St-Denis	45	646	13 267	81 %	20.5	36
Hôpital du Lac, Meyriez	50	1 712	13 741	75 %	8.0	38
Hôpital intercant. de la Broye, Site d'Estavayer-le-Lac ¹	46	746	16 974	101 %	22.8	47
Hôpital intercant. de la Broye, Site de Payerne ¹⁾	105	4 912	31 714	83 %	6.5	87
Cliniques privées de Fribourg²⁾	137	4 799	32 551	²⁾ 65 %	6.8	89
Total cantonal soins somatiques et psychiatriques	1 124	32 534	336 790	82 %	10.4	923

¹⁾ Données relatives à l'ensemble de l'Hôpital intercantonal de la Broye (y c. les patients vaudois)

²⁾ Pour raison de rénovation, des lits ont provisoirement été fermés dans les cliniques privées de juillet à décembre 2006

5. Hospitalisations hors canton

Conformément à l'article 41 al. 2 et 3 de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal) et des dispositions cantonales d'exécution, le canton de résidence du patient participe financièrement aux frais d'hospitalisations hors canton avec raison médicale. Il s'agit de cas d'urgence survenus hors canton ou de cas dans lesquels le traitement nécessaire ne peut pas être fourni par un hôpital situé dans le canton de Fribourg, selon la liste négative des prestations, établie par le Service du médecin cantonal. A cet effet, le service gère la participation financière et le paiement des factures concernant les séjours hospitaliers, dont la raison médicale a préalablement été formellement reconnue par le Service du médecin cantonal et pour lesquels une garantie de paiement a été octroyée par la Direction de la santé et des affaires sociales. Le service négocie également les conventions tarifaires avec les cantons romands et du Tessin, ainsi qu'avec l'Inselspital à Berne.

Par ailleurs, le service établit et met à jour la liste, fixée par le Conseil d'Etat, des hôpitaux situés hors du canton de Fribourg, qui sont nécessaires à la couverture des besoins de la population fribourgeoise, l'offre hospitalière interne n'y répondant pas.

Concernant les séjours 2006, environ 4400 demandes de participation financière ont été examinées. Environ 64 % de ces demandes ont été acceptées, tandis que le solde a été refusé, car les conditions fixées par la LAMal n'étaient pas remplies. Les décisions émises par le Service du médecin cantonal, au nom de la Direction de la santé et des affaires sociales par délégation de compétence, sont communi-

quées aux hôpitaux de destination, aux médecins traitants, aux assureurs-maladie et en cas de refus de participation financière de l'Etat également aux patients. Ces décisions sont susceptibles de recours au Tribunal administratif. En 2006, neuf recours ont été déposés auprès du Tribunal administratif. Dans le cadre de cette procédure, deux demandes ont été finalement octroyées par la DSAS sur la base d'informations médicales complémentaires, une décision de refus de participation financière a été confirmée par le Tribunal administratif, tandis que six affaires sont encore en cours.

En 2006, les comptes de l'Etat de Fribourg pour le financement des hospitalisations hors canton ont affiché un montant de 24 230 348 francs. Environ 18,6 millions de francs concernent des séjours de l'année en cours et près de 5,9 millions de francs ont servi à payer des factures concernant des séjours antérieurs à 2006.

	Séjours antérieurs à 2005	Séjours 2005	Séjours 2006	Total
Comptes 2005	8 444 650	16 716 035	-	25 160 685
Comptes 2006	119 732	5 471 056	18 639 560	24 230 348

Il convient de rappeler que les patients au bénéfice d'une assurance complémentaire peuvent recourir librement, par convenance personnelle (sans raison médicale avérée), aux services d'un hôpital situé hors canton, sans cependant bénéficier de la contribution financière de l'Etat.

La facturation des séjours 2006 n'étant pas achevée à fin 2006, les dernières données disponibles pour une période achevée se rapportent à l'année 2005. La répartition des séjours par catégorie d'hôpitaux montre la prédominance des prestations universitaires par rapport aux autres types d'établissements.

Catégories d'hôpitaux	Séjours 2005	Jours 2005	Montant 2005
• CHUV (VD)	873	7 859	8 658 296
• Hôpital de l'Ile (BE)	1 086	7 655	9 160 072
• Hôpitaux universitaires de Genève (GE)	100	1 037	1 144 997
• Hôpital universitaire de Zurich (ZH)	9	143	145 933
• Autres hôpitaux universitaires	8	55	116 760
Hôpitaux universitaires	2 076	16 749	19 101 310
• Hôpital de l'Enfance (VD)	30	238	136 761
• Hôpital ophtalmique Jules Gonin (VD)	43	123	142 482
• Hôpital orthopédique (VD)	2	27	17 267
• Autres hôpitaux spécialisés	9	245	104 651
Hôpitaux spécialisés	84	633	401 161
Hôpitaux de soins généraux	231	1 155	941 642
• Berner Klinik (VS)	69	1 517	473 803
• Berner Reha Zentrum (BE)	51	1 140	303 108
• Bethesda Klinik (BE)	39	1 069	288 810
• Institution de Lavigny (VD)	7	134	51 765
• Centre de réada. cardio-vasculaire (JU)	0	0	0
• Centre pour paraplégique (LU)	0	0	0
• Autres hôpitaux de réadaptation	6	278	131 709
Hôpitaux de réadaptation	172	4 138	1 249 194
• Universitäre psychiatrische Dienste (BE)	18	648	261 830
• Autres hôpitaux psychiatriques	16	393	107 206
Hôpitaux psychiatriques	34	1 041	369 036
Total	2 597	23 716	22 187 091

6. Planification hospitalière

La nouvelle liste des hôpitaux du canton de Fribourg, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2005, a fait l'objet d'un recours déposé par SantéSuisse Fribourg, qui s'est opposé en particulier à la planification prévue pour l'hôpital du district du Lac. Par décision du 15 février 2006, le Conseil fédéral a partiellement accepté le recours; il attend maintenant du Conseil d'Etat qu'il publie une nouvelle liste hospitalière au plus tard en août 2007, en se basant sur une nouvelle évaluation des besoins de l'ensemble de la population du canton de Fribourg. L'attribution des mandats de prestations en vertu de la loi fédérale sur l'assurance maladie doit impérativement passer par une telle analyse. La liste de 2005 reste cependant en vigueur jusqu'à cette date. Compte tenu de la décision du Conseil fédéral, l'étude spécifique confiée à un expert externe sur la planification de la prise en charge des soins dans les établissements privés, dont les résultats étaient attendus en 2006, a été abandonnée. L'évaluation des besoins de la population en soins

hospitaliers comprendra l'ensemble des établissements, y compris les cliniques privées.

La loi du 27 juin 2006 concernant le Réseau Hospitalier Fribourgeois (LRHF) entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2007, le service a été très impliqué dans les travaux de mise en œuvre du réseau. Il a notamment été chargé d'assurer le pilotage des travaux et des réflexions du groupe de travail inter directionnel de l'administration cantonale, chargé par le Conseil d'Etat d'accompagner la mise en œuvre du RHF. Il a également assuré, jusqu'au 31 décembre 2006, le suivi des travaux et le secrétariat du Conseil d'administration du RHF, ainsi que des différentes délégations dont ce conseil s'est doté.

S'agissant de la loi du 5 octobre 2006 sur l'organisation des soins en santé mentale, le service a activement participé aux travaux de la Commission parlementaire ad hoc et se chargera du suivi des travaux de mise en œuvre du futur réseau de soins en santé mentale, dans le courant de l'année 2007.

7. Soins et aide familiale à domicile

Le service est chargé du subventionnement des services d'aide et de soins à domicile. Pour l'accomplissement de cette tâche, il adresse des directives aux services pour l'établissement des budgets et des comptes et analyse en détail les données nominatives salariales du personnel qu'il subventionne. Pour la Direction de la santé et des affaires sociales, le service analyse les demandes de modification de la dotation des services, ainsi que leurs demandes d'autorisation d'exploiter. Il répond aux diverses questions relatives aux soins et à l'aide familiale à domicile et participe, dans la mesure de ses disponibilités, aux travaux intercantonaux et fédéraux.

Depuis l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2006, de la loi révisée sur l'aide et les soins à domicile, douze services d'aide et de soins à domicile offrent les soins et l'aide familiale à domicile et un service fournit de l'ergothérapie à domicile sur mandat de la Sarine, de la Gruyère et de la Broye, les autres districts faisant appel à des ergothérapeutes privés ou à l'Hôpital Sud fribourgeois. Toute la population fribourgeoise est couverte par l'ensemble de ces services, qui bénéficient d'une subvention cantonale. Les subventions sont allouées sur la base des frais du personnel soignant et des aides familiales et au foyer, déduction faite des subventions fédérales reçues par les services et des produits de la facturation des prestations à charge de l'assurance obligatoire des soins. Le taux de subventionnement est de 35 % pour l'aide et les soins à domicile. La loi prévoit également que l'association faîtière de l'aide et des soins à domicile puisse obtenir un mandat de la Direction de la santé et des affaires sociales. Pour l'année 2006, l'établissement et le suivi des statistiques annuelles de l'aide et des soins à domicile et la promotion et l'introduction de la politique de qualité ont fait l'objet d'un contrat avec l'Association fribourgeoise aide et soins à domicile (AFAS).

Les subventions aux services d'aide et de soins à domicile ont atteint 2 796 180 fr. 60 (2 768 891 fr. 40 en 2005). Elles ont été réparties comme il suit:

Subventions cantonales versées en 2006	Aide et soins à domicile
Sarine	866 813.10
Singine	386 056.80
Gruyère	473 729.70
Lac	240 423.80
Glâne	386 649.65
Broye	181 483.90
Veveyse	261 023.60
Total	2 796 180.55

8. Promotion de la santé et prévention (voir II. Service du médecin cantonal, ch. 3)

En collaboration avec le Service du médecin cantonal, le service, principalement par la déléguée à la prévention des dépendances et à la promotion de la santé, veille à la pertinence des actions de promotion de la santé et de prévention, au suivi et à la coordination entre les différents projets de promotion de la santé et de prévention.

En 2006, le service s'est employé à élaborer un Plan cantonal de promotion de la santé et de prévention pour 2007-2011, sur la base d'un processus impliquant la Commission cantonale de promotion de la santé et de prévention, le Service du médecin cantonal et les partenaires cantonaux de la prévention et de la promotion de la santé.

Le service est également chargé de la préparation et du suivi des dossiers de la Commission de promotion de la santé et de prévention, qui s'est réunie à six reprises pendant l'année. L'activité de la Commission cantonale pour l'année 2006 a essentiellement été consacrée à l'élaboration de priorités de promotion de la santé et de prévention pour le canton, pour les années à venir. La Commission a également préavisé des projets de prévention en cours de réalisation et/ou à réaliser dans le canton.

Au budget du service figurent, d'une part, les subventions de prestations d'institutions de promotion de la santé et de prévention et, d'autre part, les subventions pour des projets spécifiques. En 2006, un montant total de 1 179 750 francs a été consacré aux prestations d'institutions et un montant de 1 209 857 fr. 90 à divers projets spécifiques. Ces montants comprennent aussi la part prélevée sur la Dîme de l'alcool, versée au canton par la Régie fédérale des alcools.

Pour ce qui a trait aux prestations d'institutions, le montant des subventions couvre les activités constantes des institutions concernées, à savoir notamment: l'analyse des besoins, la mise en œuvre et le suivi des prestations correspondant à leur mission, l'élaboration de concepts généraux et de projets spécifiques, la collaboration avec d'autres partenaires pour la conception, la réalisation et/ou l'évaluation de projets spécifiques ainsi que la diffusion de l'information. Les institutions qui reçoivent des subventions à ce titre sont le Release, le Verein für Gesundheitsförderung und Suchtprävention et la Ligue fribourgeoise pour la prévention de l'alcoolisme et des autres toxicomanies (LIFAT). A noter que le Release et la LIFAT ont concrétisé un processus de fusion en 2006.

Le service continue la préparation de mandats de prestations à passer avec la plupart des institutions de promotion

de la santé et de prévention. Ces mandats permettront de définir plus clairement la relation de l'Etat avec ces institutions et leur rôle dans la couverture des besoins de la population fribourgeoise. Ils permettront aussi de lier les activités de ces institutions aux priorités proposées dans le plan cantonal de promotion de la santé et de prévention.

S'agissant des projets spécifiques, qui désignent des actions de promotion de la santé et de prévention ciblées en fonction d'une thématique particulière, ils sont limités dans le temps et doivent faire l'objet d'une évaluation systématique de l'adéquation entre les objectifs visés et les moyens déployés (procédures, méthodes). Ces projets spécifiques s'inscrivent, en 2006, dans le cadre des «Domaines prioritaires de santé» approuvés par le Conseil d'Etat en mars 1999 (suicides, comportements néfastes à la santé, accidents, utilisation inadéquate des services de santé), valables pour la période 1999-2002 et reconduits jusqu'en 2006.

Les divers projets spécifiques de promotion de la santé et de prévention soutenus en 2006 portent sur des thématiques variées, par exemple: promotion de la santé des personnes de 50 ans et plus (le service a choisi de se concentrer sur l'axe de la santé au travail, avec comme groupe cible les employé(e)s de l'administration cantonale fribourgeoise au sens large), alimentation saine, activité physique, tabac, alcool, programme de prévention alcool drogue et prévention routière pour les 16-25 ans, projet de promotion de la santé par l'éducation familiale. Ce dernier projet a fait l'objet, en 2006, d'une évaluation, et a initié une réflexion concernant la coordination des offres dans le domaine de l'éducation familiale pour les enfants de 0-7 ans et leurs parents.

Sur le plan de la santé scolaire, le service a été actif de la manière suivante: implication dans le projet «Santéjeunesse» en partenariat avec les quatre Piliers de l'économie fribourgeoise; en collaboration avec le Service du médecin cantonal et les services concernés de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS), suivi de la mise en œuvre du projet expérimental de santé scolaire (PESS), projet conduit avec le soutien de l'Institut de psychologie et de réhabilitation de l'Université de Fribourg et devant aboutir à un concept de santé scolaire; en collaboration avec le Service de la formation professionnelle, implication dans un projet devant établir un bilan de santé dans les écoles professionnelles du canton, projet également conduit avec le soutien de l'Institut de psychologie et de réhabilitation de l'Université de Fribourg.

Dans le domaine du tabagisme et en particulier concernant le thème de la fumée passive, le service a élaboré la réponse du Conseil d'Etat à la motion déposée par les députés Cédric Castella et Jean-Pierre Dorand concernant les hôpitaux, écoles et administrations sans fumée. Afin de s'informer et de suivre l'évolution de ce thème, il a participé à divers séminaires. Le service a également participé à l'élaboration, avec les principaux acteurs de la prévention du tabagisme et sous la direction de l'OFSP, à une stratégie nationale de prévention du tabagisme. Il a enfin aussi répondu à une consultation fédérale concernant l'initiative parlementaire «Protection de la population et de l'économie contre le tabagisme passif».

Le service a participé à une procédure d'avis concernant l'opportunité d'une nouvelle réglementation de la prévention et de la promotion de la santé en Suisse. Il a également participé à l'élaboration, avec d'autres partenaires et dans le cadre d'un groupe d'accompagnement, à la mise sur pied d'un Programme national alcool (PNA) 2007-2011.

Au niveau intercantonal, dans le cadre du Dispositif intercantonal pour la prévention et la promotion de la santé (DiPPS), le service a également été actif dans le cadre de la coordination romande, notamment pour le Programme intercantonal de promotion de la santé des personnes de 50 ans et plus, le programme de promotion de la santé par une alimentation équilibrée Fourchette verte, la diffusion des résultats de l'analyse intercantonale des données de l'Enquête suisse sur la santé de 2002 et les prises de positions concernant la nouvelle stratégie à long terme de Promotion santé suisse.

Le service a été actif dans le cadre de la Conférence des délégués cantonaux aux problèmes de toxicomanie (CDCT), qui s'est réunie à quatre reprises au cours de 2006. La réunion de l'été a consisté en un séminaire sur le thème de la protection de la jeunesse.

A relever enfin, que le service a participé à la 8^e Conférence nationale sur la promotion de la santé à Aarau, à la 14^e Conférence européenne sur la santé publique à Montreux et à la 1^{re} Conférence sur les Evaluations d'impacts sur la santé à Lugano.

9. Activités du pharmacien cantonal

Le canton compte 25 pharmacies dans le Grand Fribourg et 66 pharmacies au total, placés sous la surveillance du pharmacien cantonal.

S'agissant des entreprises de fabrication et de commerce (distribution) autorisées pour les médicaments et dispositifs médicaux, on peut dénombrer dans le canton de Fribourg:

- 10 entreprises de fabrication, c'est-à-dire mise en forme du médicament, conditionnement primaire et secondaire, emballage avant libération des lots pour mise sur le marché par les distributeurs et grossistes. Ces entreprises doivent satisfaire aux Bonnes Pratiques de Fabrication BPF (ou GMP);
- 18 entreprises de distribution autorisées au commerce de gros, voire import et/ou export. Ces entreprises doivent satisfaire aux Bonnes Pratiques de Distribution BPD (ou GDP).

Selon la répartition des tâches entre Swissmedic, Institut suisse des produits thérapeutiques, et les cantons, les fabricants sont soumis, tous les deux ans, à l'inspection du responsable de l'Inspectorat de Suisse Occidentale des Produits Thérapeutiques (ISOPTh) ou des divisions spécialisées de Swissmedic. Les contrôles, inspections et expertises de la bonne distribution et du commerce de gros des médicaments et des dispositifs médicaux sont par contre du ressort des cantons, généralement de leur pharmacien cantonal. Les autorisations idoines formelles quant à elles sont toujours de la compétence de Swissmedic.

Depuis décembre 2006, l'ISOPTh et les inspections cantonales romandes qui lui sont liées sont au bénéfice de la certification du Service d'accréditation suisse (SAS) du Seco. Ainsi, grâce au système d'assurance qualité développé par l'ISOPTh et certifié au nom de l'ISOPTh et de ses six partenaires cantonaux, le rapport établi au plan cantonal est valable au niveau international, dans le cadre des reconnaissances mutuelles des autorisations de distribution et de commerce pour la mise sur le marché.

Aussi en 2006, le responsable de l'ISOPTh, accompagné du pharmacien cantonal tant que n'est pas validé le système qualité, a-t-il procédé à l'inspection de douze entreprises fribourgeoises: cinq comme Fabricants et sept comme Distributeurs. Aucune mesure sévère n'a dû être prise, aucun produit ni lot de fabrication n'a dû être retiré du commerce pour vice de production ou de présentation.

10. Assurance-maladie

L'avant-projet de modification de la loi du 24 novembre 1995 d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LALAMal), mis en consultation dans le courant du deuxième semestre 2005 et très bien accueilli par les organismes consultés, a été transmis par le Conseil d'Etat au Grand Conseil qui l'a adopté le 15 mars 2006; pour l'essentiel, la modification est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2006. Une disposition applicable dès le 1^{er} janvier 2006 a créé une base légale permettant de porter une partie des sommes arriérées dans l'assurance-maladie à charge des communes, au compte des montants fédéraux et cantonaux destinées à la réduction des primes, ce dans les limites autorisées par le droit fédéral. Selon l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), les arriérés de primes et les intérêts moratoires y relatifs peuvent seuls être portés au compte des montants versés pour la réduction des primes.

En ce qui concerne la gestion des dispenses de l'obligation d'assurance, le service a traité 257 demandes durant l'année 2006. Plus de 80 % de ces demandes concernent des personnes en formation ou en perfectionnement, ainsi que des enseignants et chercheurs rattachés à des établissements scolaires. Près de 18 % des demandes ont été déposées par des travailleurs et environ 2 % concernent des rentiers:

	Accepté	Refusé	En suspens	Total
Formation	175	19	14	208
Travailleurs	13	32	0	45
Rentiers	0	1	3	4
Total	188	52	17	257

Pour la première catégorie de personnes, le taux d'acceptation de la dispense est de l'ordre de 90 %. Concernant les travailleurs, ce taux atteint près de 30 % et aucune dispense n'a été acceptée pour les rentiers.

Les variations du taux d'acceptation des requêtes entre ces trois catégories de personnes s'expliquent par une réglementation légale différente. En effet, les travailleurs doivent généralement conclure une assurance-maladie au lieu de travail, alors que les personnes rattachées à des établissements scolaires peuvent en principe prétendre à l'octroi

d'une dispense sur la base de la présentation d'une carte européenne d'assurance-maladie ou d'une couverture d'assurance équivalente à celle offerte par un assureur LAMal.

S'agissant de la réduction de primes accordée aux assurés de condition modeste en 2006, 88 535 personnes en ont bénéficié, pour un montant total de 125 873 101 francs. Pour le surplus, il y a lieu de consulter le rapport de l'Établissement cantonal des assurances sociales (ECAS), présenté au Grand Conseil.

11. Assurance scolaire contre les accidents (ASA)

Le personnel de l'ASA comprend deux collaborateurs à plein temps dont l'un, responsable de l'institution, est spécialisé dans la liquidation des sinistres et l'autre, collaborateur administratif, dans la facturation informatisée et la gestion des grands fichiers cantonaux. Suite à la dissolution de la Mutualité Assurances au 31.12.2004, la responsabilité de la gestion comptable (en particulier, bouclage des comptes et contentieux) est assumée par Mutuel Assurances du Groupe Mutuel depuis le 1^{er} janvier 2005.

L'ASA a pour but d'intervenir financièrement lors d'une lésion corporelle subie par un ou une élève et doit garantir:

- le paiement de tous les frais de traitement (immédiats et futurs) à charge des parents, à titre complémentaire et subsidiaire;
- une indemnité en cas de décès;
- le versement d'un capital en cas d'invalidité.

Pour chaque cas de sinistre, l'ASA prend en charge les frais non couverts par l'assurance-maladie, à savoir: le solde des frais qui touche les soins dentaires, la quote-part de 10 % (traitement ambulatoire et séjour hospitalier), la franchise annuelle à option, la franchise annuelle ordinaire, les transports, les frais de recherches et de sauvetage, les lunettes cassées, les moyens orthopédiques, les prothèses et les béquilles.

Les cas de décès (indemnité de 5000 francs) et d'invalidité (capital de 150 000 francs progressif à 350 %) sont annoncés à la Nationale Suisse Assurances qui réassure ces deux risques.

Pour remplir ces tâches, l'ASA encaisse des primes et reçoit des subventions cantonales et communales. Ainsi, durant le deuxième trimestre de chaque année scolaire, l'ASA expédie des décomptes de prime (30 francs par élève) à plus de 21 000 familles du canton. Une prime intégrale de 40 francs (sans subventionnement) est encaissée auprès des élèves «hors-canton». Une prime facultative est encore encaissée pour plus de 300 enfants en âge préscolaire. Quant aux subventions, un décompte est adressé à toutes les communes pour le paiement de la subvention communale annuelle (selon effectif des élèves et classification de la commune). Le canton s'acquitte d'une subvention égale au montant de la subvention communale.

Enfin, l'ASA remplit le rôle d'organe de contrôle pour l'obligation d'assurance du risque accident (gestion des élèves assurés auprès d'une assurance privée).

a) Données statistiques

Prestations payées	Fr. 316 517.80
Nombre d'accidents survenus en 2006	836
Nombre d'accidents annoncés en 2006 (mais survenus au cours des années antérieures)	66
Total	902

Chaque année, il y a une différence entre le nombre de cas d'accidents annoncés et celui des prestations servies. L'Assurance scolaire contre les accidents étant complémentaire et subsidiaire aux autres caisses-maladie, elle n'intervient donc pas nécessairement dans chaque cas ou n'intervient qu'ultérieurement pour des prestations non reconnues par ces dernières. Dans bien des cas, le traitement doit être différé en raison de l'âge de la victime.

Année d'accident	Nombre de prestations servies en 2006	Montant
1984	2	164.30
1986	5	4 056.85
1988	11	12 803.50
1989	4	2 816.30
1990	4	709.90
1991	5	5 892.20
1992	2	4 018.15
1993	11	15 619.10
1994	11	12 416.15
1995	16	12 670.85
1996	9	5 481.05
1997	8	1 407.60
1998	7	4 422.30
1999	13	5 416.35
2000	11	3 891.05
2001	10	3 120.00
2002	33	14 262.10
2003	19	4 163.70
2004	59	13 671.20
2005	432	76 265.25
2006	558	113 249.90
Total	1 230	316 517.80

La répartition des frais selon leur nature est la suivante:

Frais médicaux et hospitaliers	47,1 %
Soins dentaires	34,5 %
Frais de transports	11,3 %
Appareils, prothèses, lunettes	6,5 %
Frais de sauvetage	0,6 %

En 2006, quatre cas de décès et cinq cas d'invalidité ont été annoncés à la Nationale Suisse Assurances. Cette dernière a réglé trois cas d'invalidité représentant une somme de 494 780 fr. 20 et quatre cas de décès pour un montant total de 20 000 francs. Cependant, au 31 décembre 2006, dix cas d'invalidité sont restés en suspens pour une réserve totale de 818 588 francs. La prime de réassurance pour décès et invalidité s'élève à 31 fr. 40 par assuré, soit une somme totale d'environ 880 000 francs.

b) Cotisations

Un montant de 1 014 690 francs a été facturé pour les assurés «obligatoires» à 30 francs (33 823), un montant de

9930 francs pour les assurés «préscolaires» à 30 francs (331) et un montant de 8000 francs pour les assurés «hors-canton» à 40 francs (200).

Lors de cette facturation, 5460 assurés privés ont été dispensés de l'obligation d'assurance auprès de l'ASA.

c) Subventions

Les subventions des 177 communes représentent la somme totale de 167 520 francs. La subvention cantonale s'élève également à 167 520 francs.

d) Dissolution de l'ASA

Lors de la session de mai 2006, le Grand Conseil, vu le message du Conseil d'Etat du 31 janvier 2006 et sur proposition de cette autorité, a décidé d'abroger, avec effet au 1^{er} septembre 2006, la loi créant une assurance scolaire contre les accidents. L'Etat assure toutefois la garantie de la prise en charge des prestations qui devront être fournies au-delà de l'abrogation de la loi.

La fortune de l'assurance scolaire contre les accidents est transférée dans un fonds affecté à la couverture des prestations futures garanties. Dans les limites des disponibilités du fonds, il est également possible de verser des participations aux familles d'enfants accidentés, après l'abrogation de l'assurance scolaire contre les accidents, notamment pour les cas de rigueur. Le service a présidé le groupe de travail ad hoc chargé d'élaborer un projet de règlement d'exécution à l'attention du Conseil d'Etat, qui a la compétence de fixer la nouvelle réglementation.

Depuis le 1^{er} septembre 2006, le service s'est vu confier la tâche de gérer la liquidation des cas en cours, en ce qui concerne les accidents survenus avant le 1^{er} septembre 2006, et le traitement des cas de rigueur, survenus après cette date.

II. Service du médecin cantonal (SMC)

1. Personnel

Le personnel comprend un médecin cantonal, un médecin cantonal adjoint, une collaboratrice administrative, 3 secrétaires se partageant 1,55 EPT, une apprenante employée de commerce, deux EPT occupés par 3 infirmières en soins généraux. D'août à décembre, le secteur infirmier a fonctionné avec un effectif allégé, le congé maternité d'une collaboratrice n'ayant été que partiellement compensé par l'engagement d'une nouvelle infirmière.

2. Activités générales

Le Service du médecin cantonal a donné de nombreux préavis sur des projets fédéraux et cantonaux en matière de santé et a élaboré plusieurs projets de réponse à des questions émanant du Grand Conseil, des professionnels de santé, des médias et du public.

Après une étude approfondie des dossiers, 16 préavis favorables à l'octroi d'une autorisation d'exploiter ont été accordés à des EMS, des services d'aide et de soins à domicile et des services de puériculture.

Le médecin cantonal a participé au groupe stratégique national sur la prévention du tabagisme, au groupe d'accompagnement scientifique de la nouvelle stratégie migration et santé de la Confédération, ainsi qu'au groupe consultatif externe du projet de révision de la loi fédérale sur les épidémies. Finalement, le médecin cantonal et son adjoint ont répondu à plusieurs demandes de présentation sur différents thèmes, comme la surcharge pondérale chez les enfants et les adolescents, l'assistance au suicide dans les EMS, les lobbies économiques et la santé publique, la prévention du tabagisme en Suisse.

3. Activités spécifiques

a) Lutte contre les maladies transmissibles

La menace d'une pandémie grippale émanant de la grippe aviaire a fortement occupé le service pendant toute l'année. En coordination avec la Confédération et les autres cantons, un plan sanitaire cantonal en cas de pandémie a été élaboré, en collaboration avec les experts du domaine sanitaire et non-sanitaire du canton. Ce plan a été approuvé par le Conseil d'Etat et se base sur les recommandations de l'OFSP. Il est avant tout sanitaire et doit en conséquence être complété par des mesures non sanitaires, ainsi que par un plan d'action plus détaillé. Dans ce contexte, le médecin cantonal a présidé un groupe de travail sur la gestion de contacts en cas de pandémie.

Parmi les maladies transmissibles, déclarées conformément à la loi fédérale sur les épidémies et ayant nécessité des enquêtes épidémiologiques, signalons en particulier: 27 cas de salmonelloses, 4 cas de shigelloses, 33 cas d'hépatite B (dont 4 chroniques), 36 cas d'hépatite C (dont 3 chroniques), 2 cas d'hépatite cumulée B+C.

Le service a mandaté la Ligue pulmonaire fribourgeoise pour effectuer 4 contrôles d'entourage, parfois étendus, dans des cas de tuberculose déclarée.

3 nouveaux cas de SIDA ont été déclarés et 16 tests HIV se sont révélés positifs. La prévention de cette maladie, ainsi que l'aide aux personnes touchées, sont assurées en collaboration avec le Service du planning familial et d'information sexuelle et le Groupe fribourgeois de coordination contre le SIDA, ainsi que le centre Empreinte.

Parmi les autres maladies annoncées, signalons 10 cas d'encéphalite à tiques, 2 cas de légionellose, 3 cas d'hépatite A, 8 cas de paludisme, 2 cas d'Escherichia coli, 3 cas d'haemophilus influenzae, 34 cas de pneumocoques et 9 cas de rougeole (tous les 9 non vaccinés).

575 vaccins, dont 286 contre la fièvre jaune, ont été administrés à des voyageurs dont 170 ont bénéficié d'une consultation médicale.

60 doses de vaccins contre l'hépatite B ont été administrées aux aspirants de police et à des collaborateurs du Tremplin. A signaler que l'Ecole du personnel soignant ne fait plus appel à notre service pour la vaccination des étudiants contre l'hépatite B. Grâce à la vaccination dans le cadre du CO, le nombre d'étudiants/es nécessitant une vaccination a nettement diminué. Les vaccinations éventuellement nécessaires s'effectuent dorénavant chez les médecins traitants.

Dans le cadre de la prévention de la grippe aviaire et à la demande du vétérinaire cantonal, 11 personnes à risques, exposées en raison de leur activité professionnelle, ont été vaccinées. 17 conducteurs de chiens ont bénéficié de vaccins contre l'encéphalite à tiques.

b) Médecine scolaire

Les médecins scolaires ont procédé aux contrôles préventifs dans l'ensemble du canton, à l'école enfantine et en 5^e année primaire, ainsi que dans quelques cycles d'orientation. Les médecins scolaires ont en outre administré 2490 vaccins contre la rougeole, oreillons et rubéole, 2060 contre la diphtérie et tétanos, 1488 vaccins combinés contre la diphtérie – tétanos – coqueluche – poliomyélite. Comme ces dernières années, la vaccination des adolescents dans les CO contre l'hépatite B a remporté un bon succès, puisque environ 2287 jeunes ont été vaccinés.

c) Toxicomanies

438 personnes bénéficient d'un traitement autorisé de substitution: 335 hommes et 103 femmes dont la fourchette d'âge se situe entre 19 et 62 ans. Parmi ces patients, 33 ont un traitement à la buprénorphine, 405 un traitement de méthadone par voie orale. 175 cas sont suivis par l'UTA à Fribourg, 17 par le Service psychosocial à Bulle et le nombre restant par les 67 médecins autorisés à les traiter.

Le médecin cantonal a conduit un projet de la prise en charge des personnes dépendantes, qui a pour but primaire d'améliorer la coordination de la prise en charge des personnes dépendantes dans le canton et avec les cantons limitrophes.

d) Institutions de santé – personnes âgées

55 lits (dont 5 «courts séjours») supplémentaires ont été médicalisés dans 10 établissements. 5 visites standard selon les exigences intercantionales, parfois couplées à une procédure approfondie pour l'octroi de l'autorisation d'exploiter, ont été menées dans des EMS. Plusieurs dossiers d'institutions de santé ont été étudiés dans le cadre de l'octroi de l'autorisation d'exploiter.

En 2006, aucun recours contre des décisions de degrés de dépendance des résidents en EMS n'a été déposé auprès de la commission d'experts EMS. Le service est par contre intervenu dans le cadre d'une dénonciation de maltraitance dans un EMS. Les plaignants ont été soutenus dans leur démarche et orientés vers la *Commission de surveillance des professionnels de la santé et droit des patients*.

Le Service du médecin cantonal a accompagné l'introduction d'une unité spécialisée en psychogériatrie dans un EMS, un projet pilote à évaluer.

e) Prévention et promotion de la santé

Tout au long de l'année passée, le médecin cantonal et son adjoint, ce dernier en tant que membre de la Commission de promotion de la santé et de prévention, ont participé à l'élaboration d'un projet de plan cantonal de promotion de la santé et de prévention. Ce nouveau plan cantonal servira de base à un plan d'action plus détaillé, destiné à guider la

mise en œuvre des mesures dans les domaines prioritaires pour les années à venir (cf. rapport du Service de la santé publique). Ceci, tout en continuant à soutenir les projets importants dans les domaines de prévention prioritaires menés jusqu'à présent.

Sur mandat de l'Etat, la Ligue fribourgeoise contre le cancer a poursuivi, pour la 3^e année, le programme de dépistage systématique du cancer du sein par mammographie. Les résultats de la première vague du programme de dépistage révèlent un taux de participation de 34,4 % et un taux de rappel de 7,6 %; résultats qui sont jugés satisfaisants par rapport aux autres programmes décentralisés et en comparaison aux autres centres romands se trouvant dans la même phase. Ces résultats correspondent aussi aux recommandations européennes. Le dépistage a permis d'identifier 65 cas de cancer, ce qui correspond à un taux de 7,6 ‰ femmes. La qualité et les interprétations des mammographies ont pu être améliorés, grâce au volume de lectures par radiologue accrédité, à un feedback individualisé, au contrôle systématique et rigoureux de la qualité des appareils et à la formation spécifique offerte au personnel en radiologie. Une coordination entre les programmes romands a été assurée et renforcée.

Le Registre fribourgeois des tumeurs, un mandat donné à la Ligue fribourgeoise contre le cancer, est devenu opérationnel au début 2006. La statistique, arrêtée au 8 novembre 2006, relève que 1090 cas ont déjà été répertoriés, dont 1043 cas dans le canton de Fribourg et 47 cas hors canton. 1300 à 1500 nouveaux cas sont attendus par an. A ce jour, la quasi-totalité des partenaires nous adressent leurs données dans un climat d'excellente collaboration. Il y a encore quelques difficultés à surmonter pour détecter et documenter les cas traités hors canton. Finalement, une convention a été signée avec l'Office fédéral de la statistique pour l'accès à leur statistique sur la mortalité.

Le service a diffusé, sur son site web (www.fr.ch/smc), une information et des conseils concernant la prévention des effets négatifs des canicules et des particules fines sur la santé. En collaboration avec le Service de la protection de la population, des informations ont été communiquées à toutes les communes et aux fournisseurs de soins pour personnes âgées.

f) Hospitalisations hors canton

Le Service du médecin cantonal a réglé environ 4400 garanties de paiement pour les hospitalisations hors canton, dont environ 64 % ont été acceptées.

III. Service dentaire scolaire (SDS)

1. Personnel

Le personnel comprend un chef de service, un médecin dentiste conseil à temps partiel, quatre médecins dentistes spécialistes en orthodontie à temps partiel, neuf médecins dentistes, dont deux à temps partiel, une hygiéniste dentaire à temps partiel, dix-sept assistantes en médecine dentaire, dont dix à temps partiel, trois apprenties, deux éduca-

trices en hygiène dentaire à temps partiel et quatre secrétaires à temps partiel.

2. Activités

L'activité du Service dentaire scolaire est axée sur la prévention, la promotion de l'hygiène bucco-dentaire, la lutte contre la carie, les affections parodontales et la correction des malformations bucco-dentaires. Pour mener à bien ses différentes tâches, le service est divisé en trois sections:

a) Prophylaxie

Les éducatrices en hygiène dentaire dispensent aux élèves du canton, en âge de scolarité primaire, un enseignement tant pratique que théorique sur la manière adéquate d'observer une saine hygiène dentaire. De l'école enfantine à la sixième primaire, chaque classe est visitée, en principe une fois par année. Actuellement, vu l'augmentation constante du nombre de classes et d'élèves, il faut toujours environ 18 mois à nos deux éducatrices pour voir l'ensemble des enfants du canton. Afin de permettre aux élèves de mettre en pratique la théorie enseignée et également dans un but préventif, chaque enfant reçoit gratuitement une brosse à dents, ainsi que du matériel didactique. Les éducatrices en hygiène dentaire ont visité 833 classes et ont dispensé leur enseignement à 15 071 élèves.

Grâce au travail de fond effectué par le service et au suivi régulier du médecin dentiste, la carie régresse de manière satisfaisante chez les enfants en âge de scolarité. Par contre, année après année, on constate encore et toujours une progression très inquiétante de la carie chez les enfants en bas âge.

Cette année, le service a participé à la journée romande de prophylaxie, qui s'est déroulée à Genève. Une quarantaine de spécialistes de toute la Romandie ont assisté à cette journée. Cette manifestation fut, d'une part, l'occasion de présenter le travail effectué dans notre canton, de rappeler les valeurs essentielles d'une bonne prophylaxie dentaire et, d'autre part, de faire le bilan de la santé bucco-dentaire en Suisse romande.

b) Soins dentaires

Le service met à disposition des enfants en âge de scolarité obligatoire une infrastructure permettant de contrôler et, si nécessaire, de soigner leurs dents et leurs gencives. Il dispose toujours de quatre cliniques dentaires itinérantes, dont deux sont à l'usage exclusif des contrôles et, désormais, de huit cliniques fixes. En effet, à la rentrée scolaire 2006/2007, le service a ouvert une nouvelle clinique dentaire en ville de Fribourg. Cette clinique, sise dans le bâtiment de la Fondation des Buissonnets, dessert les classes du Schönberg, de la Villa Thérèse, du CO du Belluard, ainsi que celles de la Fondation des Buissonnets.

Les différentes cliniques du service fonctionnent selon le rythme scolaire, c'est-à-dire qu'elles ferment durant les vacances. Les cliniques itinérantes sont chargées de se déplacer dans toutes les communes du canton qui n'ont pas de médecin dentiste scolaire.

Les objectifs prioritaires fixés pour 2006, qui étaient de desservir toutes les communes du canton qui n'avaient pas eu la visite de la clinique dentaire en 2005, voire 2004, ont été réalisés. En effet, à fin 2006, toutes les communes du canton qui n'avaient pas été vues en 2004 et 2005, ont bénéficié de la visite du Service dentaire scolaire. Il faut environ 18 mois pour que le service puisse contrôler et soigner l'ensemble des enfants du canton.

Pour mémoire, il faut encore rappeler que le service est toujours en phase de restructurations, lesquelles seront poursuivies ces prochaines années. Le but est d'améliorer les prestations des soins et de garantir une meilleure rentabilité de son fonctionnement. Le concept prévoit qu'à moyen terme, le Service dentaire scolaire ne desservira plus les communes du canton au moyen de cliniques itinérantes, mais proposera aux communes qui ne disposent pas de leur propre service dentaire et qui ne souhaitent pas collaborer avec des dentistes privés, de faire contrôler et soigner leurs enfants dans des cabinets fixes, installés dans plusieurs localités du canton. Dans la réorganisation du Service dentaire scolaire, diverses étapes ont déjà été franchies:

- 1999: regroupement des communes du plateau de Marly sur la clinique de Marly;
- 2000: diminution des déplacements de la clinique N° 2 qui desservait la Glâne;
- 2001: suppression de la clinique N° 1 qui desservait notamment la Singine et le Lac; prise en charge des enfants de ces districts par les cliniques fixes de Düdingen, Marly et Fribourg, ainsi que par une clinique itinérante stationnée en alternance à Tifers, Wünnewil et Schmitzen;
- 2002: regroupement des enfants de La Tour-de-Trême sur la clinique de Bulle et de ceux de Granges-Paccot sur la clinique de Villars-sur-Glâne;
- 2003: suppression des cliniques itinérantes N°s 2 et 4 desservant respectivement les districts de la Glâne et de la Gruyère et remplacement par des cliniques dentaires fixes. Les contrôles dentaires continuent à être assurés dans ces deux districts par une caravane dentaire. Aménagement d'un cabinet au Collège du Sud à Bulle pour la pratique de l'orthodontie.
- 2005: développement de l'orthodontie, engagement d'un nouveau médecin;
- 2006: ouverture d'une nouvelle clinique dentaire permanente en ville de Fribourg.

Il faut relever avec satisfaction que les différentes restructurations ont apporté année après année, une augmentation réjouissante du nombre de patients et ont amélioré sensiblement la rentabilité du service. Toutefois, cet optimisme doit être fortement tempéré, car victime de son succès, le service ne peut toujours pas faire face à la demande. Il ne peut encore pas contrôler et soigner les enfants conformément à la loi, qui prévoit que le médecin dentiste scolaire examine au moins une fois par année la dentition des enfants.

En 2006, les cliniques de Marly et de Villars-sur-Glâne ont continué de contrôler et soigner les enfants selon les critères définis par l'OMS. Les données ainsi fournies ont permis d'étayer une étude comparative sur le développement de la carie entre une région de Suisse et différentes régions du globe. Cette importante étude s'est achevée en fin d'année et sera publiée courant 2007.

Le nombre de déplacements des cliniques itinérantes est encore en légère progression. En effet, ce nombre est passé de 111 en 2000, à 69 en 2001, 64 en 2002, 36 en 2003, 34 en 2004, 45 en 2005 et 49 en 2006. Cette légère augmentation est à mettre en relation avec les objectifs du service, qui étaient de desservir en 2006 toutes les communes du canton qui n'avaient pas été contrôlées en 2005.

En 2006, le Service dentaire scolaire a contrôlé 9064 enfants dont 7542 ont bénéficié de soins appropriés.

c) Soins orthodontiques

Situées au boulevard de Pérolles 23 à Fribourg et au Collège du Sud à Bulle, les cliniques orthodontiques sont spécialisées dans le traitement des malformations dento-faciales.

Cette année, contrairement aux années précédentes, le personnel est resté d'une grande stabilité et nous n'avons eu à déplorer aucun départ préjudiciable au fonctionnement du service. La situation financière des cliniques s'en est fortement ressentie et les résultats sont tout à fait conformes aux prévisions.

En 2006, grâce à une conjoncture relativement stable, le nombre de patients souhaitant entreprendre un traitement orthodontique a été en légère progression. Le service n'a plus de liste d'attente et chaque nouvelle demande peut être traitée dans un délai raisonnable. Le chiffre d'affaires des cliniques orthodontiques se monte à 1 802 821 francs. 1732 enfants ont été traités lors de 8470 rendez-vous.

CLINIQUES	1. Total des enfants ayant eu la possibilité de bénéficier de la visite de la clinique dentaire 2 + 5	2. Nbre d'enfants contrôlés à la clinique 3 + 4	3. Nbre d'enfants soignés à la clinique	4. Nbre d'enfants contrôlés à la clinique et soignés en privé	5. Nbre d'enfants contrôlés et soignés en privé (avec attestation)	Total des factures	% des enfants contrôlés et soignés à la clinique
Les Buissonnets	380	336	263	73	44	78 161.30	88,42 %
Fribourg	2 716	1 469	1 298	168	1 247	273 046.45	54,09 %
Romont / Glâne	1 984	1 159	991	19	825	209 941.20	58,42 %
N° 3 Sarine	2 572	940	727	213	1 632	144 158.10	36,55 %
N° 4 Vudalla Bulle / Gruyère	1 508	596	454	88	912	158 301.60	39,52 %
N° 5 Broye	2 542	1 077	968	101	1 465	155 601.20	42,37 %
N° 8 Marly, je/ve	1 371	637	628	7	734	65 042.40	46,46 %
N° 9 Villars-sur-Glâne, lu/ma	1 446	782	526	242	664	116 703.05	54,08 %
N° 10 Collège Sud Bulle / Gruyère	3 203	1 204	1 076	123	1 999	227 284.95	37,59 %
N° 11 Düdingen, me/je/ve	3 605	864	611	253	2 741	113 841.55	23,97 %
Total	21 327	9 064	7 542	1 287	12 263	1 542 081.80	42,50 %

IV. Service psycho-social (SPsy)

Le Service psycho-social (SPsy) est le service public de psychiatrie ambulatoire du canton. Il prend en charge la population adulte dès l'âge de 18 ans. Il traite tout le spectre des affections psychiatriques, mais avec un accent particulier sur les situations urgentes, les cas nécessitant des interventions sociales et les toxicodépendances. Par ailleurs, il assure les consultations psychiatriques dans des hôpitaux et des institutions publiques (homes, prisons, postes de police ...).

Le SPsy déploie son activité sur plusieurs sites: le service de Fribourg-Ville, auquel sont rattachées l'Unité de traitement des addictions (UTA) et les antennes d'Estavayer-le-Lac et de Meyriez; le Service psycho-social de Bulle; l'Hôpital cantonal (HCF), l'Hôpital du Sud Fribourgeois (HSF) et d'autres hôpitaux et institutions.

1. Personnel

Le service compte 33,4 équivalents plein temps dont 1380 % de médecins, 300 % de psychologues, 210 % d'assistants sociaux, 650 % d'infirmiers et 800 % de personnel administratif. En raison de postes momentanément vacants, l'effectif réel au 31.12.2006 était de 33,1 équivalents plein temps.

Au SPsy de Fribourg travaillent un médecin-directeur, chef du service, un médecin sous-directeur, un médecin adjoint, deux médecins permanents à temps partiel, une médecin-chef de clinique à temps partiel, deux médecins-assistants à plein temps, trois médecins-assistants à temps partiel, ainsi que deux psychologues à temps partiel. Le poste et demi attribué au travail social est assumé par deux assistantes sociales à temps partiel. Le personnel infirmier se compose d'une infirmière responsable à plein temps, d'une

infirmière à plein temps, ainsi que de deux infirmières à temps partiel.

L'UTA est placée sous la responsabilité du médecin sous-directeur. Deux médecins-assistants à temps partiel, deux psychologues à temps partiel, plusieurs infirmiers et infirmières (2,5 équivalents plein temps), ainsi que deux secrétaires à temps partiel y sont rattachés. Pour ce qui est de la prise en charge sociale, l'UTA travaille en collaboration avec le service social de la Fondation «Le Tremplin».

Le SPsy de Bulle comprend un médecin sous-directeur, une médecin-chef de clinique et un médecin-assistant à plein temps, ainsi qu'une psychologue, une assistante sociale et deux infirmières à temps partiel. Une assistante médicale à plein temps assume des tâches administratives et infirmières. Deux secrétaires à temps partiel effectuent les tâches administratives liées au secrétariat médical ainsi que la saisie des prestations.

Le médecin adjoint du SPsy est responsable de la psychiatrie de consultation-liaison à l'Hôpital cantonal. Il y consacre le 60 % de son temps de travail. Il est secondé par une médecin-chef de clinique à 50 %.

Le SPsy assure également un service de consultation-liaison à l'Hôpital du Sud Fribourgeois. Une médecin-chef de clinique y travaille à 50 %.

La consultation médicale à l'antenne d'Estavayer-le-Lac est assurée par un médecin permanent à raison de 2 jours par semaine. Quant à la consultation médicale à l'antenne de Meyriez, elle est assumée par un médecin permanent bilingue, à 50 %.

La gestion administrative de l'ensemble des unités du SPsy et la gestion du personnel sont placées sous la responsabilité d'un adjoint du chef de service, qui assume la même fonction auprès du Service de pédopsychiatrie. Au SPsy de Fribourg, trois secrétaires et une réceptionniste à temps partiel se répartissent le travail administratif. Une employée d'administration à temps partiel s'occupe de la saisie, de la facturation des prestations et du suivi des débiteurs.

Durant l'année, quatre étudiants en médecine provenant de l'Université de Lausanne et de Genève, trois psychologues-stagiaires, ainsi que deux élèves de l'École du Personnel soignant ont effectué un stage auprès du SPsy de Fribourg.

Le SPsy de Bulle a accueilli deux élèves infirmières. Quant à l'UTA, une élève infirmière y a également accompli un stage.

Enfin, pour parer au manque d'effectif dans le service de consultation de Fribourg ainsi qu'à l'UTA, le secteur administratif a bénéficié de l'apport de deux secrétaires, qui ont effectué un stage d'occupation. Ces stages se sont déroulés dans le cadre d'un programme de qualification cantonal au sens de la Loi sur l'Emploi et l'Aide au Chômeurs (LEAC).

2. Activités principales

L'activité principale consiste en prestations psychiatriques à visée diagnostique ou thérapeutique, fréquemment asso-

ciées à un appui social et, dans une moindre mesure, en l'établissement de rapports et d'expertises psychiatriques.

a) Vue d'ensemble

Durant l'année, le service a poursuivi son développement selon les axes définis par la politique de la Santé: accessibilité aux soins, disponibilité, collaborations avec les partenaires sociaux, amélioration de la qualité des prestations dans un esprit de partenariat avec les patients et leurs proches.

La psychiatrie de liaison, considérée comme prioritaire, a consolidé son implantation récente au HSF (octobre 2005) par des accords concernant les modalités de collaboration. Un groupe de travail sur les interventions de crise à l'HCF, qui s'est réuni à de nombreuses reprises, est sur le point de finaliser des propositions concrètes. Pour renforcer la présence en périphérie, la création d'un poste de chef de clinique destiné à l'ouverture d'une antenne à l'Hôpital de Tavel et à la psychiatrie pénitentiaire a été acceptée pour janvier 2007.

Dans le cadre des prises en charge dans le lieu de vie, des professionnels (infirmières, psychologues) offrent depuis peu des soins psychiatriques à domicile, sur une base privée.

L'offre thérapeutique s'est enrichie de la création d'un nouveau groupe sociothérapeutique appelé «structuration du temps au quotidien», destiné à des patients souffrant d'un manque d'activités et de contacts.

L'amélioration de la qualité s'est réalisée avant tout par le biais de la formation complémentaire des collaborateurs (médecins, psychologues, infirmiers, assistantes sociales). Comme antérieurement, l'accent a été mis sur les thérapies brèves et sur les approches cognitivo-comportementales, dont l'efficacité est la mieux démontrée. Un répertoire d'outils thérapeutiques (tests, échelles d'évaluation, formulaires de travail) a été mis au point et remis à tous les soignants. Le travail interdisciplinaire a pu s'appuyer sur une nouvelle forme de dossier médical, dont l'informatisation facilite l'échange d'informations à l'interne.

En ce qui concerne l'évolution quantitative de l'activité du service, les tableaux statistiques en donnent un reflet précis, avec les chiffres comparatifs de l'année précédente.

Après deux ans de stabilisation, le nombre d'admissions est à nouveau en augmentation, passant de 2335 en 2005 à 2605 en 2006 (+ 11,6 %), et cela malgré l'abandon de l'activité LAVI dans le cours de l'année 2005. Cette augmentation se manifeste principalement sur le site de Fribourg (de 995 à 1060, + 6,5 %) et surtout en psychiatrie de liaison (de 623 à 745 au HCF, + 19,6 %; à quoi s'ajoutent nouvellement 146 cas au HSF). Sur le site de Bulle, on constate par contre une baisse des nouveaux cas (de 398 à 344, - 13,5 %), vraisemblablement en raison de l'ouverture de deux cabinets privés de psychiatrie dans la région.

Si l'on tient compte des traitements qui se sont poursuivis d'une année sur l'autre, le total de patients ayant bénéficié de consultations en 2006 se monte à 3287.

Malgré l'accroissement des admissions, le nombre de prestations médicales est en régression (– 6 % en terme d'actes facturés, – 4,8 % en terme de temps facturable). Cette diminution est sans doute attribuable à l'absence prolongée de deux médecins-assistants durant l'année, et à la baisse de la demande à Bulle.

Les prestations infirmières accusent une baisse de 13,5 % en terme d'actes facturés, mais par contre une quasi stabilité si l'on considère le temps facturé (+ 0,4 %). Cette différence s'explique par la régression dans la remise de produits de substitution (méthadone, buprénorphine) de – 15,6 % à l'UTA et de – 22,2 % à Bulle, régression qui se manifeste depuis plusieurs années. Le personnel infirmier a donc la possibilité de se consacrer à d'autres soins plus complexes, moins nombreux, mais exigeant davantage de temps.

Le nombre de prestations psychologiques a fait un bond de 42,6 %, et même de 77 % en termes de temps facturé, grâce notamment à l'activité d'un psychologue engagé à la fin de l'année 2005. Cette évolution correspond à l'objectif du service d'améliorer son offre en matière de psychothérapie, tant sur le plan des thérapies individuelles que de groupe.

Quant aux prestations sociales, basées en bonne partie sur l'échange et le travail de réseau, elles se prêtent mal, par nature, à l'analyse statistique. Dans la mesure où elles ont pu faire l'objet d'une saisie, les chiffres montrent une légère augmentation de 7 %.

En 2006, le service a procédé à 461 hospitalisations (2005: 435), dont la majorité à l'Hôpital psychiatrique cantonal de Marsens (431). Il a pris 192 mesures de privation de liberté à fin d'assistance (2005: 187).

Comme antérieurement, une proportion importante des admissions dans le service s'est faite en urgence (25,8 %; 2005: 25 %) ou en semi-urgence, c'est-à-dire dans un délai de 48 heures après l'appel (7,2 %; 2005: 6,2 %).

La formation occupe une place importante et a concerné tout le personnel, tant clinique qu'administratif. Elle s'est faite aussi bien par de activités internes que par des participations à des formations à l'extérieur. Dans le cadre des lunch-meetings du SPsy, ouverts à tous les psychiatres du canton et aux professionnels intéressés, 8 exposés portant

sur des développements récents dans le domaine de la psychiatrie ont été organisés. La participation à diverses recherches a stimulé l'intérêt et la réflexion, et permis d'intéressants contacts. Les résultats d'une étude sur le devenir de suicidants examinés par des médecins du service à l'HCF ont été présentés en juin au congrès européen de psychiatrie de liaison (l'EACLPP), à Lausanne.

Sur le plan administratif, les variations de la valeur du point TARMED continuent à représenter une source d'incertitude. Partant d'un niveau de CHF 0.94 en 2004, une baisse à 0.88 avait été enregistrée en 2005, et à 0.75 en 2006, engendrant une diminution importante des recettes. Après d'âpres négociations avec les assureurs-maladie, auxquelles a participé l'adjoint du chef de service, la valeur a été fixée à 0.85 pour 2007. Un autre sujet d'inquiétude est la suspension du paiement des prestations par les assurances-maladie, autorisée désormais par la loi, en cas de non-paiement des primes. Le service est particulièrement touché par cette décision fédérale, car nombre de ses patients sont dans une situation financière précaire. La nouvelle ordonnance OPAS (Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins) sur la prise en charge des psychothérapies, qui prévoit dès le 1^{er} janvier 2007, des limitations et une annonce obligatoire au médecin-conseil après 6 séances, entraînera un accroissement des tâches administratives et peut-être des réductions de soins pour certains patients. L'important absentéisme des patients (consultations manquées, souvent sans avertissement ni excuses) a fait l'objet d'une réflexion interne et des mesures sont prévues pour 2007 afin de contrer ce phénomène.

En octobre 2006, le Grand Conseil a adopté la nouvelle loi sur la santé mentale, qui prévoit la fusion de tous les services publics de psychiatrie en un seul établissement, le Réseau fribourgeois de soins en santé mentale (RFSM), au 1^{er} janvier 2008.

b) Données chiffrées

Les tableaux statistiques rendent compte de manière plus précise de l'activité du SPsy. A l'exception du tableau concernant les nouveaux cas, ils ne comprennent pas l'activité à l'Hôpital cantonal, car certaines données statistiques ne sont pas enregistrées pour les patients examinés sur ce site.

Nouveaux cas

	Fribourg	Estavayer	Meyriez	UTA	Bulle	HCF	HSF	Total
Troubles psychiques	1 060	60	73	177	344	745	146	2 605
Rappel 2005	995	75	74	170	398	623	–	2 335

Une nouvelle rubrique, HSF, a été introduite, pour refléter l'activité de psychiatrie de liaison à l'Hôpital du Sud Fribourgeois ayant débuté en octobre 2005. Le tableau fait apparaître une augmentation globale des nouveaux cas (+ 11,6 %), marquée surtout sur le site de Fribourg (+ 6,5 %) et l'HCF (+ 19,6 %). Une diminution de 13,5 % est enregistrée à Bulle.

Prestations médicales

	Fribourg	Estavayer	Meyriez	UTA	Bulle	HCF	HSF	Total
Consultations individuelles	5 258	343	593	876	2 736	970	186	10 962
Consultations urgentes ou de crise	543	10	7	62	156	–	–	778
Consultations de couple ou de famille	132	–	–	–	42	–	–	174

	Fribourg	Estavayer	Meyriez	UTA	Bulle	HCF	HSF	Total
Thérapie de groupe	–	–	–	5	–	–	–	5
Consultations à l'extérieur	9	–	–	2	20	–	–	31
Autres prestations	801	88	148	469	1 149	–	–	2 655
Total	6 743	441	748	1 414	4 103	970	186	14 605
Rappel 2005	7 021	523	506	1 968	4 704	823	–	15 545

Malgré l'augmentation des nouveaux cas, le nombre global des prestations médicales est en légère régression (– 6 %). Ceci peut s'expliquer par l'absence prolongée de deux médecins-assistants durant l'année.

Expertises

	Fribourg	Bulle	Total
Expertises AI	24	2	26
Expertises judiciaires	25	–	25
Expertises autres	5	–	5
Total	54	2	56
Rappel 2005	60	5	65

Le nombre d'expertises effectuées se maintient à un haut niveau. La légère régression enregistrée n'est pas due à une diminution des demandes, mais à une difficulté du service à y répondre.

Prestations infirmières

	Fribourg	Estavayer	Meyriez	UTA	Bulle	Total
Méthadone, Buprénorphine	11	–	–	10 236	1 824	12 071
Antabus	410	–	–	93	412	915
Autres médicaments	2 591	–	3	704	1 782	5 080
Injections, prises de sang	644	–	–	74	466	1 184
Perfusions	16	–	–	–	–	16
Contrôles d'urine	47	–	–	32	79	158
Approches corporelles	78	–	–	–	129	207
Entretiens	1 225	3	2	641	401	2 272
Thérapie de groupe	557	–	–	–	158	715
Autres	179	–	–	95	161	435
Total	5 758	3	5	11 875	5 412	23 053
Rappel 2005	5 821	25	16	14 362	6 342	26 566

On constate une baisse globale du nombre de prestations (– 13,5 %), principalement due à une diminution des remises de méthadone et buprénorphine (– 15,6 % à l'UTA, – 22,2 % à Bulle), confirmant une tendance existant depuis plusieurs années. En terme de temps facturé, les prestations infirmières sont restées stables (+ 0,4 %).

Prestations psychologiques

	Fribourg	Estavayer	Meyriez	UTA	Bulle	Total
Thérapie individuelle	844	2	–	934	393	2 173
Thérapie de couple/famille	18	–	–	18	7	43
Thérapie de groupe	92	–	–	–	59	151
Passation de tests	5	–	–	–	–	5
Analyse de tests	4	–	–	–	–	4
Autres prestations	178	–	–	361	62	601
Total	1 141	2	–	1 313	521	2 977
Rappel 2005	750	8	–	783	547	2 088

Le nombre de prestations psychologiques a fait un bond de 42,6 %, et de 77 % en terme de temps facturé. Ceci reflète l'engagement d'un nouveau psychologue et l'amélioration de l'offre du service en matière de psychothérapie individuelle et groupale.

Prestations sociales

	Fribourg	Estavayer	Meyriez	UTA	Bulle	Total
Consultations sociales	615	2	12	10	183	822
Consultations groupes	1	–	1	–	–	2
Thérapie de groupe	141	–	18	–	92	251
Consultations LAVI	10	–	–	–	–	10
Total	767	2	31	10	275	1 085
Rappel 2005	764	1	14	7	224	1 010

Les prestations sociales ont connu une augmentation globale de 7 %, l'accroissement étant surtout marqué à Bulle (+ 22,7 %).

Répartition des diagnostics des nouveaux cas selon CIM-10

F 0	Troubles mentaux organiques	1,6 %
F 1	Troubles liés à l'utilisation de substances psycho-actives	15,6 %
	dont F 10: alcool	8,4 %
	dont F 11: opiacés	2,3 %
F 2	Psychoses non organiques	8,0 %
	dont F 20: schizophrénies	3,6 %
F 3	Troubles de l'humeur	23,3 %
	dont F 32: épisodes dépressifs	11,4 %
F 4	Troubles névrotiques et réactionnels	34,4 %
	dont F 43: troubles réactionnels	25,8 %
F 5	Troubles alimentaires, sexuels et autres syndromes comportementaux	1,7 %
F 6	Troubles de la personnalité	6,8 %
F 7	Retard mental	0,5 %
F 8-9	Troubles débutant dans l'enfance	0,6 %
Autres	Autres et sans diagnostics	7,5 %

Ce tableau présente les diagnostics ayant motivé le traitement ou l'examen des nouveaux cas de l'ensemble du SPsy, à l'exception des consultations à l'Hôpital cantonal et à l'Hôpital du Sud Fribourgeois. Il n'y a pas de modifications importantes par rapport aux années précédentes. Les troubles névrotiques et réactionnels se trouvent toujours en tête (34,4 %), suivis des troubles de l'humeur (23,3 %, en légère augmentation) et des troubles dus à l'abus de substances (15,6 %). On note une régression pour les abus d'opiacés (de 3,8 % à 2,3 %).

Lieu de domicile des patients par district

Sarine:	50,8 %
Gruyère:	15,3 %
Singine:	5,4 %
Broye:	8,7 %
Glâne:	5,5 %
Lac:	6,9 %
Veveyse:	3,4 %
Hors canton:	3,7 %

Les patients provenant des districts alémaniques (Lac, Singine) sont nettement sous-représentés (12,3 %), comme en 2005 (12,1 %). Il en est de même pour les districts dépourvus de service de consultation SPsy (Glâne, Veveyse). La part du district de la Sarine est en augmentation (50,8 % contre 46,3 % en 2005).

Langue

Globalement, les germanophones ne constituent que 13,8 % de la clientèle (14,3 % au site de Fribourg; 79 % au site de Meyriez). Leur proportion est en légère augmentation par rapport aux années précédentes (11,4 % en 2005; 8,4 % en 2002).

Nationalité

La proportion d'étrangers est globalement de 29,2 % (2005: 30,5 %), dont 32,1 % à Fribourg et 25,9 % à Bulle. 69 nationalités sont représentées, avec tous les problèmes de langue que cela implique.

Mode d'admission

25,8 % des nouveaux cas ont été admis en urgence et 7,2 % en semi-urgence (dans les 48 heures). Ces chiffres mettent en évidence le rôle du SPsy dans les situations de crise. Le chiffre pour les admissions en urgence est stable par rapport à l'an passé (25,2 %), où il avait diminué suite à l'implication de la psychiatrie privée dans la garde (2004: 31,2 %).

Initiateurs de la demande de consultation

Une part croissante des patients (40,6 %), consulte à sa propre initiative (2005: 32,6 %), 19 % des patients sont envoyés par leur médecin traitant et 4,9 % par leur famille ou leurs proches. Un faible pourcentage a été examiné à la demande de la police (1,9 %) et des juges (1,6 %).

Situation sociale

Avec 7,9 %, les personnes au chômage sont en proportion plus élevée parmi les patients que dans la population fribourgeoise, de même que les bénéficiaires de prestations AI (10,5 %) et les requérants d'asile (3,1 %). Pour la 3^e année consécutive, ce dernier groupe est en régression par rapport à la précédente (2005: 3,5 %).

Age et sexe

La moyenne d'âge des patients est basse: 6,7 % ont moins de 20 ans, 20,1 % moins de 25 ans, 33,4 % moins de 30 ans et 48 % moins de 35 ans. Seuls 6,4 % ont plus de 65 ans. L'âge moyen s'est légèrement abaissé depuis l'an passé (2005: 46,8 % de moins de 35 ans). Concernant le sexe des patients, les hommes sont légèrement surreprésentés (51,8 %) par rapport aux femmes.

c) Site de consultation de Fribourg-Ville

Avec 1060 nouveaux cas, une augmentation des admissions de 6,5 % est enregistrée sur ce site par rapport à l'année précédente, malgré l'absence prolongée de deux médecins-assistants. Le nombre de prestations médicales a par contre baissé de 4 %. Cette diminution a pu être compensée en partie par une intensification du travail pluridisciplinaire et un engagement plus important des psychologues (augmentation des prestations de 52 %).

Psychologues

En plus des tâches habituelles (psychothérapies individuelles et de groupe, passation de tests, formation interne et encadrement des stagiaires), le service psychologique a mis en place, durant l'année 2006, un document de travail inspiré de la thérapie cognitivo-comportementale, ainsi que de l'approche systémique solutionniste brève. Ce document, sous forme de classeur, a été distribué à tous les collaborateurs, et a pour but une optimisation de la prise en charge des patients, une saisie plus fine de la symptomatologie, ainsi qu'une meilleure définition des objectifs de la thérapie. Par ailleurs, outre la supervision interne relative à la prise en charge des patients présentant un trouble de la personnalité borderline, une présentation de cette approche a été faite auprès de l'Hôpital psychiatrique de Marsens, mais également auprès de deux foyers accueillant ce type de population. Le projet serait donc à l'avenir d'améliorer la prise en charge individuelle et groupale de ce type de patients, et d'avoir ainsi une ligne de conduite entre l'ambulatoire et l'hospitalier.

Groupes thérapeutiques

Les groupes thérapeutiques sont une offre spécifique et bien établie du SPsy et permettent de répondre d'une manière économique aux besoins croissants d'aide et de soins.

De divers types, ils s'adressent à des problématiques psychologiques spécifiques rencontrées fréquemment chez les patients, indépendamment des catégories diagnostiques. Ils reposent sur des modules bien structurés de type cognitivo-comportemental. Ils sont animés par des psychologues, des assistantes sociales et des infirmières, sous supervision médicale.

En tant qu'offre groupale de langue allemande, le groupe «Selbstbestimmte Kommunikation und Sozialkompetenz», module analogue au groupe d'«Affirmation de soi», s'est établi avec succès.

Une nouvelle offre groupale sociothérapeutique, «Structuration du temps au quotidien», liée au thème de la structuration du temps au quotidien, a été conceptualisée et mise en œuvre en 2006.

Le groupe «Gestion des émotions», destiné aux patients borderline, répond à un grand besoin thérapeutique pour ces cas difficiles. Dans le cadre de ce programme de prise en charge thérapeutique spécialisé, perfectionné en 2006, l'offre de seize séances collectives a été complétée par quatre séances individuelles.

Les groupes «Affirmation de soi» et «Relaxation» sont très demandés. Ils apportent des solutions à des difficultés qui se rencontrent à travers une large gamme de diagnostics.

Le groupe «Alimentation», créé en 2005, s'adresse aux patients présentant un excès de poids en rapport avec leur médication. Il les aide à adopter un comportement alimentaire approprié.

Les groupes «Abus d'alcool» sont inclus dans les offres de l'UTA destinées aux diverses dépendances. Ces groupes, intitulés «Se libérer d'une dépendance», se diversifient en «Motivation: demain, j'arrête» et «Action: comment rester abstinent?».

Statistiques de l'activité groupale 2006

Groupe	Nombre de séances	Nombre moyen de participants par séance
Gestion des émotions	31	5,2
Affirmation de soi	20	10,8
Selbstbestimmte Kommunikation (all.)	16	3,9
Relaxation	21	4
Alimentation	7	3,1
Structuration du temps au quotidien	9	5,3
Dépendance: motivation (UTA)	8	6,5
Dépendance: action (UTA)	8	4,5

Secteur social

Dans le cadre de l'évolution de l'activité interdisciplinaire de la maison, le secteur social du SPsy a pu consolider son rôle de partenaire. Il intervient sur demande des référents médicaux des patients ou des patients eux-mêmes, afin d'évaluer des situations sociales, professionnelles, financières, juridiques etc. souvent complexes, et d'y apporter clarifications, ouvertures et solutions.

En 2006, outre les soutiens ponctuels, l'accent a été mis sur les ressources des patients, leurs potentialités et leurs projets en vue de favoriser leur autonomie et leur intégration sociale. La collaboration étroite avec les réseaux personnels, institutionnels et associatifs des patients a pris une place importante. Au total, 179 dossiers ont été traités, avec un nombre de contacts variant de 1 (demande ponctuelle, évaluation) à 12 (demande de suivi social à moyen et long terme) en 2006.

Une nouvelle offre de groupe sociothérapeutique liée au thème de la structuration du temps au quotidien pour patients en situation d'inactivité professionnelle, inspirée par des méthodes cognitivo-comportementales, a pu être conceptualisée et mise en œuvre.

A travers la participation à des conférences publiques, des séances de formation et des réunions d'échange et d'information auprès d'autres services du réseau social fribourgeois, le secteur social du SPsy a continué à développer les liens interinstitutionnels, dans le souci constant d'offrir des prestations de qualité à ses usagers. En vue de l'entrée en vigueur de la nouvelle organisation des soins en santé men-

tale, il a participé à un groupe de réflexion en vue de la future collaboration des services sociaux spécialisés en psychiatrie du canton (SPsy de Bulle et HPC de Marsens).

d) Unité de traitement des addictions (UTA)

En 2006, l'UTA, après avoir vécu des changements organisationnels majeurs l'année précédente, s'est stabilisée dans l'accueil des personnes dépendantes. Que ce soit dans la prise en charge des drogues illégales ou dans le traitement de l'alcoolodépendance, de l'abus de médicaments ou du jeu excessif, elle a maintenu la palette de ses offres thérapeutiques.

Il a été noté une légère augmentation du nombre de nouveaux patients traités pour les problèmes d'addiction (177, + 4,1 %). Les patients étaient au nombre de 260 dans la file active, c'est-à-dire de suivis en cours. Les demandes de prise en charge pour un pur problème de dépendance aux drogues illicites ont tendance à diminuer. Cela se traduit par une baisse du nombre de personnes en traitement avec des produits de substitution. En ce qui concerne les consommateurs de drogues issues d'un trafic illégal, les patients viennent demander de l'aide surtout pour les abus de substances multiples et pour des troubles psychiques souvent issus de la polyconsommation. On relève, dans ces troubles psychiques concomitants, la présence de troubles anxieux et surtout d'états dépressifs. Il y a également des pathologies de type psychotique comme la schizophrénie ou des syndromes persécutaires divers.

Concernant les prestations, on note une baisse du nombre de prestations infirmières (- 17,3 %), due principalement à la chute de la remise de produits de substitution (- 15,6 %) et à la transformation d'un poste d'infirmière en poste administratif. Par contre, on enregistre une augmentation des prestations des psychologues (+ 67,7 %).

Dans le courant de l'année 2006, malgré la prise en charge, cinq patients de la file active sont malheureusement décédés, soit par overdose, soit par accident ou par suicide.

L'UTA est très impliquée dans une activité de type pharmacie, puisqu'elle est en charge de la remise de méthadone et de buprénorphine à une centaine de patients. En 2006, cette activité a nécessité une réorganisation en profondeur de toute la traçabilité des médicaments remis aux patients, en raison du nouveau conditionnement de la méthadone sous forme de gélules. Par ailleurs, fin 2006, une assistante sociale à temps partiel est venue renforcer l'aide sociale aux personnes en traitement à l'UTA.

En 2006, l'offre de psychothérapie en groupe a trouvé un rythme de croisière. Chaque semaine, environ une dizaine de patients ont bénéficié d'une thérapie en groupe spécifiquement orientée sur la motivation au traitement et la prévention des rechutes. Ces activités groupales sont assurées conjointement par deux psychologues de l'unité.

L'UTA a poursuivi son engagement dans la vie du Quartier d'Alt et ce travail de partenariat a certainement contribué à ce qu'il n'y ait pas d'événements majeurs à signaler en 2006.

e) Consultation à l'Hôpital cantonal

L'activité de psychiatrie de consultation-liaison à l'Hôpital cantonal a nettement progressé en 2006, avec 745 consultations initiales (+ 20 %) et 225 consultations de suivi pour 120 patients durant le séjour hospitalier. La répartition par classe d'âge comprend 171 patients âgés de 65 et plus et 33 patients de moins de 18 ans.

La répartition des diagnostics est comparable aux années précédentes avec 47 diagnostics de troubles organiques, 145 diagnostics de troubles addictifs, 60 diagnostics de troubles de la lignée schizophrénique, 159 diagnostics de troubles de l'humeur et 282 diagnostics de troubles anxieux, de l'adaptation et somatoformes. Seuls 4 diagnostics principaux de troubles du comportement alimentaire ont été retenus, mais ces patients ont généralement bénéficié d'un suivi intensif et prolongé en cours d'hospitalisation de la part de notre service. Le solde des diagnostics se répartit entre troubles de la personnalité, essentiellement de type borderline et autres.

Le nombre de tentatives de suicide enregistré à l'Hôpital cantonal par notre service s'élève à 138 pour l'année 2006, ce qui constitue une augmentation de 20 % par rapport à 2005. Le nombre d'interventions au Service des urgences a également augmenté pour s'élever à 244 et le nombre d'interventions de la garde psychiatrique du SPsy s'élève à 220 dont 175 en soirée, la nuit et durant les jours fériés et week-ends. 155 hospitalisations en milieu psychiatrique ont été nécessaires, dont 85 en non volontaires. Il est à relever que 81 hospitalisations ont été réalisées en privation de liberté, à l'Hôpital psychiatrique cantonal de Marsens, contre 59 en volontaire.

La répartition des interventions par unité de soins à l'Hôpital cantonal révèle 252 interventions au Service des urgences, 41 interventions au Service des soins intensifs, 384 interventions dans les unités de médecine y compris les soins continus, 42 interventions dans les unités de chirurgie et d'orthopédie, 8 interventions dans les unités de gynécologie et obstétrique et 7 interventions dans l'unité d'ORL. Six consiliums ont été rédigés dans le cadre du colloque interdisciplinaire du sommeil, 1 en dialyse et 4 dans l'unité C3, vraisemblablement pour des patients de médecine.

L'activité de psychiatrie de consultation-liaison a été réalisée par le médecin adjoint du SPsy, en collaboration avec une cheffe de clinique, avec des pourcentages d'activité respectivement de 60 et de 40 à l'Hôpital cantonal. Dans le cadre de son activité en psychiatrie de liaison, le médecin adjoint a participé à la formation continue des médecins-assistants et du personnel infirmier de l'Hôpital cantonal, à des colloques interdisciplinaires réguliers au Service des urgences de l'Hôpital cantonal, à des colloques interdisciplinaires réguliers en médecine du sommeil. Il a organisé et encadré des stages cliniques d'étudiants en médecine de 5^e année, à Lausanne et de 6^e année, à Genève. Il participe également au colloque pluridisciplinaire hebdomadaire du Service de rhumatologie. Il a en outre poursuivi la présidence du Groupe de travail «Développement de la psychiatrie de liaison et de crise à l'Hôpital cantonal de Fribourg»

et a présenté divers rapports en vue d'un développement prévisible dans le cadre du futur Réseau fribourgeois en santé mentale. Il participe, à titre de médecin adjoint externe, au Comité du Collège des médecins de l'Hôpital cantonal de Fribourg pour un mandat de quatre ans (2005 à 2008). Il coordonne également l'activité de psychiatrie de liaison dans le cadre des hôpitaux fribourgeois et participe régulièrement à des rencontres romandes de psychiatrie de liaison, organisées dans le cadre du CHUV à Lausanne.

f) Antenne d'Estavayer-le-Lac

L'antenne d'Estavayer-le-Lac continue à fonctionner sous des modalités inchangées; la consultation est assurée par le médecin permanent, spécialiste en psychiatrie adulte, à raison de deux jours par semaine.

En termes de prestations, la priorité est toujours donnée à la psychiatrie de liaison à l'intérieur de l'Hôpital intercantonal de la Broye, site d'Estavayer-le-Lac, ainsi qu'auprès des institutions de la région (La Rosière, Les Mouettes). On a noté une diminution du nombre de demandes de l'EMS Les Mouettes. Ceci est dû à l'augmentation du nombre de consultations offertes par le service de psychogériatrie de Marsens, prévue dans la planification cantonale. La demande de consiliums, faite par les médecins généralistes de la région, s'est maintenue au même niveau. Le nombre de nouveaux cas (60) reste stable, avec une demande de soins toujours en croissance; la conséquence est qu'une partie des patients vus en consilium doit être dirigée vers les psychiatres installés en cabinet, donc principalement à Fribourg. Ceci pose souvent un problème d'organisation du côté des patients.

La collaboration avec deux infirmiers indépendants de la région, débutée en 2005, poursuit son développement et permet d'assurer la continuité de la prise en charge psychiatrique dans de bonnes conditions.

g) Antenne de Meyriez

Dans la 4^e année de son existence, l'antenne de Meyriez n'a pas connu de changement majeur dans le domaine de la psychiatrie adulte.

Le psychiatre responsable, spécialiste FMH bilingue, continue à offrir des évaluations et thérapies psychiatriques ambulatoires, ainsi que des examens à titre de consultant, en collaboration avec l'Hôpital de Meyriez, durant trois jours de la semaine (50 %).

Le nombre de consultations a augmenté par rapport à l'année précédente, à 593 (2005: 435), dont 36 consiliums (2005: 49). Le nombre de nouveaux cas est resté stable, à 73 (2005: 74).

h) Consultation à l'Hôpital Sud Fribourgeois

Les consultations psychiatriques de liaison à l'Hôpital Sud Fribourgeois (HSF) ont été réalisées par une cheffe de clinique du SPsy, présente à l'HSF 4 demi-journées par semaine. Les interventions urgentes effectuées par les médecins de garde du SPsy sont comprises dans les statistiques 2006.

La psychiatre de liaison est responsable des consultations et des suivis psychiatriques sur les 3 sites de l'HSF (Riaz – Billens – Châtel-St-Denis), ainsi que de la supervision des équipes soignantes et du psychologue stagiaire engagé en 2006 par l'HSF à un taux d'activité de 50 %. Concernant les modalités d'engagement et l'activité du psychologue stagiaire, un avenant a été élaboré et rajouté à la convention entre le SPsy et l'HSF dans le souci du respect des recommandations de la Fédération Suisse des Psychologues (FSP). La psychiatre de liaison participe à la formation continue des médecins-assistants de l'Hôpital.

Le nombre global de consultations de liaison effectuées en 2006 s'élève à 186, comprenant 146 nouveaux cas, 36 consultations de suivi et 4 séances de débriefing pour les équipes soignantes. Ces statistiques n'englobent pas les entretiens et les suivis psychologiques effectués par le psychologue stagiaire. 80 % des personnes consultées étaient âgées entre 17 et 65 ans et 20 % avaient plus de 65 ans. 42 consiliums ont été motivés par des tentatives de suicide. 33 transferts en milieu psychiatrique ont été demandés, dont 12 en privation de liberté sur l'avis du psychiatre consultant.

i) Service psycho-social de Bulle

Le SPsy de Bulle a vu le nombre de ses nouveaux cas (343) diminuer de 13 % en 2006. Les prestations médicales ont reculé de 12 %.

Les prestations psychologiques ont diminué de 15 %, pour passer à 462 cas.

Les prestations infirmières ont également régressé de 16 % (5289 actes facturables). La diminution s'est faite dans tous les secteurs d'activité de manière relativement homogène.

Le nombre global de prestations sociales a augmenté, mais pas le nombre de consultations sociales. Cette augmentation est due au fait que l'activité sociale a été recensée avec davantage de détails cette année.

Parmi les nouvelles admissions, la première consultation s'est faite en urgence dans 30 % des cas.

Les nouveaux patients viennent principalement de la Gruyère (60 %), puis de la Glâne (17,5 %) et de la Veveyse (14 %). La majorité vient consulter de sa propre initiative ou de celle de sa famille (46 %). Une autre part importante (30 %) est adressée par le médecin-traitant somaticien. Le reste (24 %) est adressé par des institutions, principalement l'Hôpital de Marsens, qui adresse le ¼ de cette population. 11 % sont requérants d'asile et adressés par La Croix-Rouge. Il y a eu moins de personnes adressées par les institutions policières ou judiciaires (11 %). Enfin, 5 % ont été adressés par l'UTA.

25 % des patients sont d'origine étrangère et viennent de 29 pays, par ordre d'importance: Portugal (28 %), France (10 %), Italie, Turquie et Kosovo (chacun 5,6 %), Serbie (4,5 %), Macédoine et Russie (chacun 3,4 %).

La diminution générale des nouveaux cas et des prestations est peut-être due à l'augmentation de l'offre de la psychia-

trie privée, puisque deux nouveaux psychiatres se sont installés dans le sud fribourgeois. En effet un tel recul ne s'observe pas sur les autres sites du SPsy.

Sur le plan de la formation et de l'organisation, l'introduction du dossier informatique commun s'est accompagnée de supervisions régulières du travail d'équipe interdisciplinaire. Cette supervision interne est complétée par des supervisions trimestrielles, animées par un psychiatre externe au service.

3. Autres activités

a) Site de consultation de Fribourg-Ville

Le médecin-directeur a présenté divers exposés à l'intention de confrères et de diverses associations. Il a participé au congrès de l'American Psychiatric Association à Toronto. Il a collaboré aux travaux et aux séances de la Commission chargée de l'avant-projet de loi sur l'organisation des soins en santé mentale. Il a poursuivi son enseignement de la psychopharmacologie au département de psychologie et à l'Institut de pédagogie curative de l'Université de Fribourg. Il a siégé comme suppléant à la Commission consultative de libération conditionnelle.

Le responsable de l'UTA a participé à un congrès majeur international aux Etats-Unis, sur la recherche dans le domaine des addictions et a eu l'occasion de participer à plusieurs conférences dans le domaine des addictions en Suisse. Il a également contribué à disséminer les connaissances dans le domaine des addictions en donnant un cours sur les toxicomanies au Département de psychologie de l'Université de Fribourg. Il a également donné un cours sur le traitement de l'alcoolodépendance, dans le cadre de perfectionnement pour les médecins-psychiatres, au site de Cery, le département universitaire de psychiatrie adulte du canton de Vaud. Enfin, comme expert, il a été missionné par l'ONU dans le cadre d'un projet d'évaluation des besoins de formation pour le personnel de deux centres de traitement des toxicomanies au Togo et au Bénin.

Le médecin adjoint est membre du Comité de l'Association Prévention Suicide Fribourg et participe de ce fait aux diverses manifestations organisées par cette association. Il est membre du Comité du Groupement des psychiatres fribourgeois et y représente le pool institutionnel. Il est membre du Comité de l'Association fribourgeoise en thérapie familiale et systémique, ainsi que du Comité de l'Association suisse en thérapie familiale et systémique. Il exerce une activité de superviseur en thérapie familiale et systémique à l'Hôpital psychiatrique cantonal de Marsens. Il est également membre du Conseil de fondation du Foyer St-Louis et psychiatre-référent de cette institution, où il effectue des supervisions d'équipes régulières.

b) Site de consultation de Bulle

Le médecin sous-directeur et médecin responsable du SPsy de Bulle a été membre actif du Comité de la Société Fribourgeoise d'Hygiène Mentale et de celui de la section romande de la Société Suisse de Psychiatrie Sociale. Il a participé à l'organisation, à Ueberstorf, des journées du Comité central suisse de cette Société. Il a aussi été actif au

sein de l'Association Romande de Psychothérapie Analytique (ARPP) et de l'Association Fribourgeoise d'Intervention Systémique et de Thérapie Familiale (AFRISTEF). Il a assuré un colloque hebdomadaire de liaison entre l'antenne de Bulle et l'Hôpital psychiatrique de Marsens. Il a participé également à un groupe de travail sur la création d'une unité mobile d'urgences sociales, à la demande de la Direction de la Santé et des Affaires Sociales. Enfin, il a organisé «La rencontre d'automne» de la psychiatrie fribourgeoise regroupant psychiatres privés et psychiatres institutionnels autour d'une conférence sur le thème «Troubles somatoformes douloureux chroniques», en collaboration avec l'Assurance-Invalidité.

Une infirmière a supervisé l'aspect psychiatrique du travail des soins à domicile et des aides familiales du Réseau de Santé Gruyère et a animé un groupe d'information et d'échange sur la dépression, destiné aux proches des patients.

L'assistante sociale a participé au groupe de coordination médico-social de la Glâne et de la Gruyère. Elle a organisé deux expositions de peinture de patients dans les locaux du service à Bulle.

Aide aux victimes d'infractions (LAVI)

L'activité LAVI a été transférée au Service de l'Enfance et de la Jeunesse (SEJ) en juin 2005. Aucun nouveau cas n'a donc été pris en charge. Mais dix consultations LAVI ont encore été effectuées, pour clore des cas en cours.

V. Service de pédopsychiatrie (SPP)

Le service de pédopsychiatrie a pour mission la prise en charge psychiatrique et psychothérapeutique ambulatoire de la population mineure du canton de Fribourg, soit des enfants et des jeunes de moins de 18 ans. Le SPP offre des consultations ambulatoires à la policlinique centrale à Fribourg ainsi que dans ses antennes régionales à l'Hôpital du District du Lac à Meyriez, à l'Hôpital Intercantonal de la Broye (HIB) à Estavayer-le-Lac, et à Bulle. La collaboration avec l'Hôpital cantonal (HC) s'est poursuivie grâce à la présence d'un psychiatre consultant et de liaison intégré à la Clinique de pédiatrie. Cette coopération permet une meilleure prise en charge des enfants hospitalisés.

1. Personnel

Le Service de pédopsychiatrie compte 13,8 équivalents plein temps dont 750 % de médecin, 300 % de psychologue, 80 % d'assistant social et 250 % de personnel administratif.

Le budget 2006 a permis au SPP de compléter son effectif par l'engagement d'un médecin assistant à plein temps ainsi que d'une psychologue-psychothérapeute à temps partiel. L'équipe du SPP se compose donc d'un médecin-chef de service à plein temps qui, depuis cette année, travaille à la policlinique centrale de Fribourg et à l'Hôpital psychiatrique de Marsens, d'une médecin-chef adjointe à plein temps, d'un médecin chef de clinique à plein temps et de

deux médecins cheffes de clinique à temps partiel. L'équipe psychosociale est formée de trois psychologues-psychothérapeutes et d'un assistant social à temps partiel. La gestion administrative est assumée par l'adjoint du chef de service à temps partiel, la réception et le secrétariat par quatre secrétaires également à temps partiel. La collaboration avec la Clinique de pédiatrie à l'HC s'est poursuivie par la mise à disposition d'une médecin assistante à 50 % et celle avec Time Out, le foyer d'observation semi-fermé pour jeunes, par la mise à disposition d'un 20 % de médecin cheffe de clinique.

2. Activités principales

a) Consultations à la Polyclinique centrale

Bien que les statistiques n'indiquent pas pour cette année une progression de la demande, le travail de consultation n'a pas été moins intensif dans les trois domaines médico-psychiatrique, psychologique et social. En effet, le service partage l'impression d'autres institutions pédopsychiatriques du pays, à savoir que les situations signalées deviennent de plus en plus complexes et compliquées. Le signalement de l'enfant peut être causé par un problème d'abord individuel de son développement psycho-mental, il est cependant lié à son contexte socio-familial. Ceci dit, l'examen médico-psychiatrique doit régulièrement être complété par un bilan psychologique et souvent encore par une évaluation de la situation de vie de l'enfant concerné. Ces éléments permettent de poser un diagnostic complet, prémisses indispensables pour une intervention thérapeutique bénéfique et appropriée. Le plus souvent, un traitement psychiatrique-psychothérapeutique intégré, c'est-à-dire une prise en charge avec plusieurs éléments tels qu'un travail psychiatrique-psychothérapeutique, la collaboration avec les parents, la famille et le réseau et, éventuellement, un traitement médicamenteux peuvent être envisagés. Un certain nombre d'enfants pourra profiter d'une psychothérapie individuelle, de la famille ou en groupe sans autres composantes. La «consultation thérapeutique», intervention thérapeutique spécifique pour enfants en bas âge, où l'enfant est vu avec au moins un des deux parents est à classer dans le même contexte. Ces différenciations seront d'autant plus importantes que, dès le 1^{er} janvier 2007, les nouvelles dispositions de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS) entreront en vigueur. Celle-ci obligera tous les psychiatres-psychothérapeutes, pour enfants, adolescents et adultes, à signaler les psychothérapies proprement dites qui dépasseront les 10 séances. N'entrent pas dans ce groupe, en plus des thérapies psychiatriques-psychothérapeutiques intégrées, les urgences psychiatriques, les consilia, donc des prestations souvent dispensées dans le cadre de notre collaboration avec la Clinique de pédiatrie à l'Hôpital cantonal.

A la fin de l'année 2006, 91 cas restent sur la liste d'attente (118 à la fin 2005). Les retraits, c'est-à-dire les signalements qui ont été retirés au cours de l'année, soit à cause d'une amélioration de la situation de l'enfant, soit à cause d'une réorientation vers d'autres spécialistes et institutions, s'élèvent à 98.

b) Consultations régionales

Le service continue, à offrir les mêmes prestations dans les consultations régionales, bien que celles-ci ne soient occupées que partiellement. Les interventions psychologiques et sociales sont toujours dispensées à partir de la polyclinique centrale. Afin de pouvoir offrir les soins les plus proches des «utilisateurs», donc des enfants, adolescents et leurs familles, le service continue à consolider, voire à élargir les offres régionalisées.

c) Consultations pédopsychiatriques et collaboration des psychiatres consultants et psychiatres de liaison à la Clinique de pédiatrie de l'Hôpital cantonal

La collaboration «K&L», c'est-à-dire les consilia, la psychiatrie de liaison et les interventions de crise représentent un pilier important et fort utile du travail clinique. En effet, il n'est pas rare qu'une problématique psychologique se manifeste, au moins au début, par une symptomatologie somatique. Les interventions pédopsychiatriques immédiates et les colloques bi-hebdomadaires avec l'équipe médicale et parfois également avec l'équipe des soignant(e)s, permettent aux professionnels des soins d'évaluer l'impact psychologique de la souffrance que l'enfant exprime, au premier plan, par une manifestation somatique. La consultation «en tandem» du médecin adjoint en pédiatrie gastro-entérologique et du médecin cadre du SPP continue à permettre une meilleure prise en charge spécialisée de certains enfants présentant des troubles du tube digestif. Cette collaboration a été renforcée par l'élaboration d'un protocole d'intervention pour les jeunes présentant des troubles alimentaires.

d) Collaboration avec d'autres services et institutions

Dans une vision socio-psychiatrique, voire systémique, le Service de pédopsychiatrie reste un service offrant une approche spécifique médicale et psychologique dans le domaine de l'enfance et de l'adolescence. Il est partenaire actif et «d'office» pour un grand nombre d'institutions, de services et de spécialistes s'occupant de la population mineure du canton. Une collaboration privilégiée existe avec le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ), avec lequel il partage un nombre important de situations. Celle-ci est également pratiquée avec le Service éducatif itinérant (SEI), les services dits auxiliaires du domaine scolaire, à savoir les psychologues scolaires, les logopédistes et les psychomotriciennes, la Chambre pénale des mineurs (ChPM), le Centre thérapeutique de jour (CTJ) pour enfants et, depuis l'automne 2006, pour adolescents. Cette dernière offre correspond tout à fait au projet de la psychiatrie infanto-juvénile prévue dans le cadre du Réseau friburgeois de la santé mentale (RFSM).

Des collaborations régulières existent également avec les tribunaux, les instances tutélaires, à savoir la Justice de paix, et les institutions pédagogiques spécialisées du canton. Sont à mentionner spécialement la collaboration avec le Service de puériculture de l'Office familial et notre engagement au Time Out, l'institution semi fermée pour jeunes, sous la responsabilité de l'Association Saint-Etienne.

Une collaboratrice expérimentée est régulièrement présente lors des consultations des puéricultrices qui bénéficient également de supervisions dispensées par le médecin-chef du SPP. Ces consultations communes d'une puéricultrice et d'un médecin pédopsychiatre sont devenues un instrument important de la prévention des troubles de développement de la petite enfance.

Grâce à la présence d'un médecin consultante à raison de 20 % au Time Out, il est possible d'intervenir pour les jeunes qui, en plus de leurs troubles de comportement, manifestent une problématique psychosociale avérée. Il est certain, que cette collaboration facilitera les interventions prévues dans le cadre du nouveau droit pénal pour mineurs (DPMIn), entré en vigueur le 1^{er} janvier 2007. En effet, chaque mineur auquel on imposera une mesure de placement, voire d'internement, d'une durée maximale de 4 ans devra impérativement être soumis à une expertise médicale ou psychologique, voire pédopsychiatrique.

Une nouvelle collaboration plus intensive existe depuis une année avec les Unités psychiatriques pour adolescents à l'Hôpital psychiatrique cantonal de Marsens (HPC). En effet, dès le 1^{er} février 2006, le médecin-chef du SPP assume la direction médicale des deux Unités psychiatriques pour adolescents. En plus, il dirige un groupe de travail interinstitutionnel chargé de préparer un concept pour la psychiatrie juvénile au sein du futur secteur pour la psychiatrie et psychothérapie d'enfants et d'adolescents selon la nouvelle loi sur les structures des soins en santé mentale (LSM), acceptée le 5 octobre 2006. Cette loi entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2008.

e) données chiffrées

Prestations médicales:

	Fribourg	Bulle	Hôpital cantonal	Estavayer	Meyriez	Total
Consultations	2496	55	81	93	60	2785
Autres prestations	1762	19	12	238	22	2053
Total	4258	74	93	331	82	4838

Prestations psychologiques:

	Fribourg	Bulle	Hôpital cantonal	Estavayer	Meyriez	Total
Consultations	1664		4		17	1685
Autres prestations	756				2	758
Total	2420		4		19	2443

Prestations sociales:

	Fribourg	Bulle	Hôpital cantonal	Estavayer	Meyriez	Total
Consultations	327				3	330
Autres	57					57
Total	384				3	387

- L'âge des patients: comme c'est probablement le cas pour tous les services de pédopsychiatrie, la grande majorité des enfants signalés se trouve en âge de scolarité primaire, c'est-à-dire entre 6 et 12 ans. Les adolescents représentent le deuxième groupe, suivis par les tout petits, donc les enfants en âge préscolaire. Le groupe

des jeunes entre 17 et 18 ans représente la 4^e tranche d'âge.

- Langues: le phénomène de la sous-représentation des germanophones du canton, continue à être présent.
- Nationalités: comparable au pourcentage de personnes étrangères au sein de la population du canton (16,3 %), la proportion des personnes d'une autre nationalité et d'une autre culture est de 12,9 %.

3. Autres activités

Il appartient à la mission et aux tâches d'un service public de psychiatrie et psychothérapie pour enfants et adolescents de s'engager dans la formation du grand public et la formation du groupe professionnel spécifique, tel que les étudiants, les soignants, les services sociaux et autres.

Ainsi, le médecin-chef, la médecin-chef adjointe, d'autres collaborateurs et collaboratrices du SPP ont à nouveau donné plusieurs conférences et exposés sur des sujets de santé mentale de l'enfant et de l'adolescent, entre autres auprès des directeurs et directrices des écoles et des inspecteurs et inspectrices, dans le cadre du projet «Santé Jeunesse» et auprès du corps médical, etc.

Les cadres médicaux et psychologiques ont également continué leur engagement dans l'enseignement et la formation à la Haute Ecole de Santé, à la Haute Ecole de Travail social, ainsi qu'auprès des équipes de différentes institutions.

Dans le cadre de conférences et exposés donnés par le médecin-chef, les sujets suivants ont été abordés: la prévention du suicide, l'organisation des soins en santé mentale pour enfants et adolescents, la prévention de la maltraitance et des abus sexuels, l'intervention dans ces cas, la psychiatrie sociale de l'enfance et de l'adolescence, etc.

L'engagement au sein du GRIMABU (Groupe pour la prévention de la maltraitance et des abus sexuels) et du CAN-Team (Child abuse and neglect prevention team) a continué, la médecin-chef adjointe et la psychologue responsable étant les représentantes au sein des groupes mentionnés.

Le médecin-chef assume toujours la présidence de l'association PréSuiFri (Prévention du suicide dans le canton de Fribourg), qui a poursuivi ses activités en 2006. Au cours de cette année, les protocoles d'intervention («guidelines») ont été élaborés pour les professionnels de différents domaines. En plus, plusieurs formations ont été organisées en partie avec Caritas Suisse, notamment auprès de professionnels des domaines psychosociaux, du personnel des établissements pénitenciers et du corps médical, c'est-à-dire des médecins généralistes et médecins de premiers recours. Le médecin-chef, en tant que représentant de Pré-SuiFri, a participé à plusieurs événements et rencontres au niveau national, particulièrement auprès du groupe s'occupant de la mise sur pied des alliances contre la dépression, un projet devenu important également au niveau européen.

Le 24 juin 2006 a eu lieu à Fribourg le 2^e congrès sur la psychothérapie, organisé par plusieurs sociétés psychia-

triques, psychologiques et psychothérapeutiques. En tant que membre du comité d'organisation, le médecin-chef a eu l'honneur de présider cette journée importante et a pu compter sur la contribution et la présence de M^{me} Ruth Lüthi, conseillère d'Etat, directrice de la santé et des affaires sociales, de M. le Prof. Thomas Zeltner, directeur de l'Office fédéral de la santé publique, et de plusieurs autres personnalités du domaine scientifique et politique.

Le 7 septembre 2006, le SPP a eu l'honneur de recevoir la visite du «Club familles» du Grand Conseil de l'Etat de Fribourg. Cette visite a donné l'occasion aux responsables du SPP de présenter en détail l'activité du service, son évolution et ses projets.

En sa qualité de past-président de la Société suisse de psychiatrie et psychothérapie pour enfants et adolescents (SSPEA) et de délégué et représentant au sein de la Société internationale de psychiatrie pour enfants et adolescents et des professions alliées (IACAPAP), le médecin-chef a eu l'occasion de participer au congrès international de cette société à Melbourne, congrès qui a lieu tous les 4 ans. Lors de ce congrès, intitulé «Santé mentale de l'enfant et de l'adolescent: cultiver la diversité» (Child and adolescent mental health: Nurturing Diversity), il a pu présenter deux exposés, l'un ayant pour sujet l'état de la psychiatrie infanto-juvénile helvétique et l'autre les résultats d'un travail de recherche sur le problème d'accès des jeunes aux soins de santé mentale. Le médecin-chef continue à collaborer dans le groupe de travail psychothérapie des deux sociétés de discipline psychiatrique.

Le médecin-chef continue à être membre de la Commission fédérale pour les questions de la famille (COFF) et a participé à diverses séances et journées de travail de cette commission. Le «Forum» de la COFF au printemps 2006 était consacré à la discussion sur les familles dites «sandwich», c'est-à-dire les familles devant prendre en soin aussi bien les enfants que les grands-parents.

En plus, le médecin-chef a été nommé en 2006 membre de l'Académie Suisse des Sciences médicales (ASSM).

L'événement marquant de cette année 2006 a sans doute été le déménagement – préparé et attendu de longue date. En effet, depuis le 1^{er} mai 2006, le Service de pédopsychiatrie a le plaisir de résider dans des locaux spacieux et bien appropriés à son activité au chemin des Mazots 2 à Fribourg, en «cohabitation» avec les inspecteurs scolaires francophones du Nord du canton, qui occupent, eux, l'étage supérieur du bâtiment. L'inauguration officielle des nouveaux locaux a eu lieu lors d'une journée portes ouvertes, le 24 novembre 2006, en présence et avec une allocution d'ouverture de la Conseillère d'Etat Directrice de la santé et des affaires sociales, M^{me} Ruth Lüthi, ainsi que des exposés, l'un historique portant sur les lieux, donné par l'historien Jean-Pierre Anderegg et l'autre, scientifique et historique, sur l'évolution de la psychiatrie infanto-juvénile, par le Prof. Walter Bett-schart.

Enfin, le SPP a continué à être un service formateur pour les futurs médecins pédopsychiatres et les futurs psycho-

logues psychothérapeutes pour enfants et adolescents. Comme chaque année, plusieurs membres de l'équipe thérapeutique sont en formation psychothérapeutique dans une des approches reconnues par les sociétés de discipline, à savoir l'approche psycho-dynamique, l'approche familialo-systémique ou l'approche cognitivo-comportementale. Les membres de l'équipe ont eu l'occasion de profiter de supervisions avec des superviseurs externes, dans une de ces approches. L'équipe entière bénéficie régulièrement de demi-journées de supervision, afin de garantir un bon niveau de fonctionnement.

Plusieurs évènements de formation postgraduée et continue, internes au SPP, animés par des intervenants internes ou externes, étaient également ouverts à des professionnels intéressés, provenant d'autres institutions ou à des spécialistes en cabinet privé. On peut mentionner une matinée sur l'adolescence et l'homéopathie, des conférences sur les problèmes des familles migrantes, l'offre de la consultation psychologique à l'université et un exposé sur le «totem familial», c'est-à-dire l'évaluation thérapeutique des caractères dans la famille par des représentations d'animaux.

4. Publications

Haemmerle Patrick (2006): Von der Schwierigkeit, Haltgebende Strukturen zu schaffen in haltloser Zeit. Kinderpsychiatrie als Sozialpsychiatrie. In: Ramseyer F., Genner R., Brenner H., Hrsg.: Die Schweizer Psychiatrieversorgung im internationalen Vergleich. Edition 8.

5. Données statistiques

Nombre – nouveaux cas:	553
– anciens cas:	360

Prestations et interventions particulières

– Urgences (interventions dans les 24 h qui suivent le signalement)	38
– Expertises (droit civil, pénal, militaire, AI, LAVI)	4
– Consilia	21
– Retraits	98
– Liste d'attente le 31.12.06	91

Les données suivantes ne concernent que les nouveaux cas:

Age	0 – 5 ans	95
	6 – 12 ans	247
	13 – 16 ans	173
	17 – 18 ans	35
	plus de 18 ans	3
Total		553
Sexe	féminin	236
	masculin	317
Total		553
Langue	français	473
	allemand	76
	autres	4
Total		553

<i>Annoncé par</i>	mère	411
	père	60
	patient(e)	4
	tierce personne	78
Total		553
<i>Répartition par district</i>	Sarine	263
	Singine	49
	Gruyère	74
	Lac	32
	Glâne	28
	Broye	91
	Veveyse	9
	Hors canton	7
Total		553

Diagnostic (diagnostics multiples possibles):

(selon CIM10, Classification Internationale des Maladies multiaxiales)

– troubles du comportement et troubles émotionnels (F9)	330
– troubles dépressifs et anxieux (F3 + F92.0)	389
– troubles de l'adaptation et névrotiques (F4)	777
– troubles du développement (F8)	356
dont 53 troubles envahissants du développement (troubles autistiques)	
– troubles somatiques, somatoformes, psychosomatiques ou associés à des atteintes somatiques (F5 + axe IV)	323
dont 43 troubles des conduites alimentaires (anorexie et boulimie) (F50)	
53 troubles des fonctions sphinctériennes (énurésie et encoprésie) (F98.0 + F98.1)	
25 tentatives de suicide (X60-84)	
– troubles psychosociaux ou circonstances psychosociales anormales	1 536

(Commentaire: le chiffre élevé de cette rubrique montre que l'on a trouvé, en moyenne, chez chaque enfant, 1 à 2 facteurs psychosociaux auxquels il a fallu attribuer une valeur pathogénétique quant à l'atteinte aux troubles diagnostiqués.)

VI. Service de planning familial et d'information sexuelle (SPFIS)

Le Service de planning familial et d'information sexuelle a pour mission la prévention et la promotion de la santé sexuelle et reproductive dans le canton de Fribourg, plus particulièrement auprès des enfants et des adolescents. Les activités visent la prévention des grossesses non désirées, des infections sexuellement transmissibles, du VIH/SIDA, des abus sexuels et des maltraitances. Le service comprend deux secteurs, le planning familial et l'information sexuelle, et ses activités se déploient dans tout le canton.

1. Personnel

Le personnel du planning familial est composé d'une cheffe de service, de trois conseillères en planning familial, d'une assistante médicale, soit l'équivalent de 3,2 EPT. Les consultations médicales sont assurées deux jours par semaine (12 heures) par un médecin-assistant du service de gynécologie de l'Hôpital cantonal. Le siège du service est à Fribourg et il y a deux antennes d'information et de conseil dans le canton. La première est à Bulle, dans les locaux du Réseau Santé Gruyère. La seconde antenne se situe à Morat, à l'Hôpital de Meyriez.

Le personnel de l'information sexuelle comprend une cheffe de service adjointe, responsable du secteur, travaillant à 50 %, et neuf formatrices qui interviennent dans les écoles et institutions du canton. Elles travaillent toutes à temps partiel, ce qui représente l'équivalent de 2,5 EPT. L'équipe est complétée par un formateur et une formatrice travaillant sur la base d'un contrat-horaire.

2. Activités

a) *Planning familial et consultations en matière de grossesse*

Conformément à son mandat de prévention et de promotion de la santé sexuelle et reproductive, le service a répondu aux demandes individuelles, de couple et de groupes concernant la santé sexuelle, la vie affective et la grossesse. En 2006, les entretiens se répartissent ainsi: 56 % des demandes concernent la contraception, 19 % touchent à la grossesse, 25 % concernent les infections sexuellement transmissibles et le VIH/Sida. Par rapport à l'âge de la clientèle qui fréquente le service, 50 % des personnes ont moins de vingt ans et, dans ce pourcentage, 13 % sont âgées de moins de 16 ans. Les statistiques démontrent une stabilité dans le nombre des consultations et dans l'âge des personnes qui fréquentent le service. Par contre, la proportion entre population suisse et étrangère continue à évoluer (63 % de Suisses, 37 % d'étrangers). Par comparaison, en 2002, la proportion était de 56 % de Suisses et 44 % d'étrangers. On constate aussi une augmentation des entretiens téléphoniques, qui se chiffrent à 4754 entretiens (+ 568).

En application de la loi fédérale du 9 octobre 1981 sur les centres de consultation en matière de grossesse, le service offre, aux personnes qui le demandent, des entretiens d'information, de clarification et de soutien (347 entretiens en 2006, dont 90 concernent des situations de grossesse non désirée).

Prévention VIH SIDA

Le service offre la possibilité de faire des tests de dépistage VIH accompagnés d'un entretien conseil. Si la clientèle est essentiellement féminine dans la demande de contraception, les hommes sont bien représentés en matière de demande de tests VIH (123 hommes pour 287 tests). Dans ce domaine de prévention, des formatrices sont intervenues à l'école professionnelle de Bulle, à l'école des métiers de Fribourg et au centre de formation de Courtepin.

Autres activités

Comme centre de compétence en matière de santé sexuelle et reproductive, le service a donné des cours dans le cadre de la formation professionnelle ou de la formation continue auprès d'étudiants en soins infirmiers, d'assistants en soin et en santé communautaire et de médiateurs scolaires. Ces interventions sont l'occasion de développer des relais pour la prévention et la promotion de la santé sexuelle. Une conseillère est intervenue avec d'autres professionnels lors de la formation continue des enseignants de langue allemande, sur le thème de la gestion de la violence et de la violence sexuelle. La responsable du service fait partie d'un groupe intercantonal, qui réfléchit à la création d'un planning familial dans la Broye.

De septembre à décembre 2006, le service a vécu l'expérience du projet d'Analyse des Prestations de l'Etat (APE). Etant donné la petite taille du service, les collaborateurs ont été fortement impliqués dans cette démarche, qui a demandé un surcroît de travail considérable. Les propositions élaborées dans le cadre de ce projet seront examinées par le Conseil d'Etat dans le courant de l'année 2007.

Collaboration et formation

Le service collabore avec plusieurs institutions du domaine médical, social et éducatif, notamment avec l'Hôpital cantonal, l'Hôpital Sud Fribourgeois, les gynécologues, les pharmaciens, avec le Service psycho-social, le Service de pédopsychiatrie, le Service de l'enfance et de la jeunesse, avec la fondation pour la Femme et l'Enfant «Aux Etangs» et avec Empreinte. Le service entretient aussi une collaboration régulière avec la division des requérants d'asile de la Croix-Rouge et avec Fri-Santé, pour assurer un suivi dans la prévention et les soins destinés aux femmes concernées. Il en est de même avec les institutions qui accueillent des jeunes telles que Seedorf, les Peupliers, Time Out, la Transversée, Transit, Vis la Vie en Gruyère.

Le service fait partie de différents groupements de professionnels de la santé et de la prévention, tels que le groupement de promotion, de prévention & d'éducation à la santé du canton de Fribourg (GES), le groupement de coordination du Réseau Santé Gruyère, le Verein Sozialtätige Deutsch Freiburg (VSD), le groupement fribourgeois Coordination Sida, et Prévention Suicide Fribourg (PréSui-Fri).

Formation

Les conseillères et des formatrices en santé sexuelle ont participé à la formation continue de l'association suisse des conseillères en planning familial. Une conseillère a suivi le Forum Sida Suisse organisé par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Plusieurs collaboratrices ont participé à la journée de formation organisée par l'association de planning familial du Valais (SIPE), qui fêtait ses trente ans. Deux formatrices ont assisté à la journée de formation organisée par Sexualpädagogik Deutsche Schweiz (SEDES). Une conseillère a suivi un symposium sur la sexualité à l'Université de Fribourg.

b) Information sexuelle

En 2006, les cycles d'orientation de la Gruyère ont également fait appel au service pour des cours d'information sexuelle, ce qui a augmenté le nombre d'interventions dans les CO et les à fait passer au nombre de 127 (+ 35). Il est à relever, que dorénavant, toutes les classes de 2^e année des CO francophones du canton bénéficient d'une intervention variant entre deux et six heures d'information sexuelle. Ces interventions font suite à de celles qui sont données dans l'offre de base en classe enfantine et en 4^e année de l'école primaire, ainsi que dans l'offre plus large qui couvre l'école enfantine, la 2^e, la 4^e et la 6^e primaire. Dans la partie allemande du canton, des cours sont donnés dans les classes enfantines et primaires, mais encore très peu dans les cycles d'orientation, faute de demande de la part des CO.

En plus de la gestion des interventions habituelles dans les classes du canton, la responsable est intervenue auprès d'étudiants du collège Sainte-Croix sur le thème «La sexualité des adolescents influencés par la pornographie», ainsi qu'auprès du Service de pédopsychiatrie pour une réflexion sur l'évolution de la sexualité chez les adolescents aujourd'hui. Plusieurs entretiens avec la presse écrite et la radio ont été réalisés à la suite d'événements d'actualité liés à la sexualité des adolescents. A ce propos, inquiétés par l'apparition dans les classes de questions liées à la pornographie et aux blogs, aux téléphones portables et à l'Internet, les formatrices et formateurs en santé sexuelle ont participé à une rencontre avec un représentant de la Brigade des mœurs de la Police cantonale.

Enfin, comme chaque année, le service est intervenu dans plusieurs institutions d'enfants. Deux d'entre elles, préoccupées par l'apparition de situations nouvelles liées à la violence sexuelle, ont fait une demande pour une réflexion et une démarche de formation auprès des enseignants et des éducateurs de ces établissements.

3. Données statistiques*a) Planning familial**Consultations des conseillères en planning*

Entretiens individuels, de couples	2 219
Entretiens de groupes	78
Total	2 297

(français 87 %)

(allemand 12 %)

(anglais 1 %)

Entretiens téléphoniques 4 754

Total 7 051

Consultations médicales 1 262

Injections Depo-Provera 65

Total 1 327*Nationalité*

Suisse 63 %

Etrangère 37 %

Domicile

Ville de Fribourg	38 %
District de la Sarine	27 %
Singine et Lac	10 %
District de la Gruyère et de la Veveyse	11 %
District de la Glâne et de la Broye	6 %
Autres cantons	4 %
Inconnu	4 %

Personnes venues seules ou accompagnées

Seules	66 %
Avec parent, ami, autre	22 %
Avec partenaire	12 %

*b) Information sexuelle**Type d'intervention*

Interventions en classe	2 632 heures
Soirées de parents	99 soirées
Entretiens téléphoniques	462

Lieu d'intervention

Fribourg	13 %
Autres communes du canton	87 %

Scolarité des participants

Adolescents et apprentis	21 %
Enfants écoles enfantines et primaires	74 %
Classes spécialisées	5 %

Nombre de classes visitées

Ecoles enfantines, 1 ^{res} et 2 ^e primaires (prévention des abus sexuels)	269 classes
français	200
allemand	69
Ecoles primaires (information sexuelle)	258 classes
français	202
allemand	56
Cycles d'orientation (information sexuelle)	127 classes
français	126
allemand	1
Ecoles professionnelles (prévention Sida)	24 classes
français	22
allemand	2
Autres institutions	35 classes
français	30
allemand	5

VII. Laboratoire cantonal (LC)**1. Personnel**

Le personnel comprend le chimiste cantonal, deux chimistes, un collaborateur scientifique à mi-temps, cinq inspecteurs des denrées alimentaires, un inspecteur de l'eau potable (poste à plein temps depuis 2006), deux secrétaires, une employée de bureau à mi-temps, quatre laboran-

tines (dont deux à mi-temps), trois laborantins, une préparatrice. Le poste à mi-temps d'inspecteur des toxiques n'a pas été repourvu, en attendant l'entrée en vigueur de l'ordonnance cantonale d'application de la loi fédérale sur les produits chimiques. Au cours de l'année 2006, sont partis à la retraite l'inspecteur de l'eau potable (juillet) et le chimiste cantonal (décembre).

2. Missions du laboratoire cantonal

Le laboratoire cantonal a pour mission de protéger les consommatrices et consommateurs contre les denrées alimentaires et les objets usuels pouvant mettre leur santé en danger. Il doit également veiller à ce que la manutention des denrées soit faite dans de bonnes conditions d'hygiène et enfin protéger les consommatrices et consommateurs contre les tromperies relatives aux denrées.

A ces tâches s'ajoutent la surveillance de la qualité des eaux de baignade (piscines, plages), la surveillance du commerce des toxiques, l'application de l'ordonnance sur la déclaration agricole et le contrôle des vigneron encaveurs.

Le droit alimentaire impose aux opérateurs du secteur alimentaire d'assurer eux-mêmes (autocontrôle) la conformité de leurs produits; l'Etat n'intervient que selon le principe de subsidiarité. Les contrôles (prélèvements, analyses, inspections) se font par sondage. La nature des produits (périssables ou non), les antécédents des commerces/entreprises et d'autres facteurs déterminent la fréquence des contrôles.

En appliquant ces principes (contrôle par sondage, priorités définies après une analyse du risque), une bonne sécurité alimentaire peut être assurée tout en maintenant les coûts à un niveau supportable pour le contribuable.

Depuis plusieurs années, le laboratoire cantonal participe activement aux actions organisées au niveau national ou régional, que ce soit dans le domaine analytique ou dans le domaine de l'inspection. Cela permet de comparer la sécurité alimentaire du canton avec celle des autres cantons.

3. Activités en 2006 – l'essentiel en bref

Comme les interventions du laboratoire cantonal se font en priorité dans les domaines critiques, les résultats de ces contrôles ne sauraient être considérés comme représentatifs de la situation générale. Ci-après, un tableau récapitulatif des échantillons analysés et la description sommaire de problèmes particuliers ou des campagnes de l'année.

Echantillons analysés

Désignation	Nombre d'échantillons analysés	Nombre d'échantillons contestés
Eaux de boisson / eaux minérales	1 893	166
Eaux de source, puits, lac	1 136	–
Eaux de piscine – baignade	76	20*
Eaux techniques / eaux usées	105	–
Autres denrées alimentaires	870	186
Cosmétiques et objets usuels autres	260	34
Objets divers	44	–
Totaux	4 384	

* législation cantonale

*Eau potable**Rapport annuel pour chaque réseau public d'eau potable*

Le laboratoire cantonal analyse l'eau potable des réseaux publics au moins deux fois par an et établit un rapport suite à chaque prélèvement. En fin d'année, il rédige un rapport de synthèse pour chacun des 139 réseaux publics et évalue leur sécurité en tenant compte des résultats d'analyse de l'eau, des constats faits lors des inspections (en 2006, 37 réseaux ont fait l'objet d'inspection), des mesures mises en place par les exploitants et des lacunes et défauts constatés. Alors que pour une majorité de réseaux la sécurité est assurée, pour quelques-uns, des assainissements sont indispensables.

A quoi sert une installation de chloration qui ne fonctionne pas correctement?

Suite à l'appel d'une consommatrice, qui avait constaté que l'eau présentait une odeur et un goût très prononcés de chlore, le laboratoire cantonal est intervenu auprès des responsables du réseau concerné. Les mesures ont révélé que l'eau en question présentait une teneur en chlore dépassant plus de 50 fois la valeur de tolérance (0.1 mg/l). Des mesures immédiates ont été ordonnées: information de la population par les media de ne pas consommer l'eau, interdiction de distribuer l'eau surchlorée à partir du réservoir et diverses autres mesures. La surchloration résulte de l'enchaînement de deux erreurs:

- l'installation de chloration avait un défaut de conception;
- informé que l'eau présentait un taux de chlore anormalement élevé, le fontainier avait déclenché l'alimentation électrique de l'installation de chloration, sans s'assurer que l'adjonction d'eau de Javel était effectivement interrompue.

Cet exemple illustre la nécessité, pour les distributeurs d'eau, de maîtriser leurs ouvrages et les installations de traitement.

Moins d'herbicides dans l'eau, le long des voies des chemins de fer

Dans les années 80, une pollution importante par des herbicides, en particulier l'atrazine, a été décelée dans les eaux de puits et de sources situées à proximité des voies de chemin de fer. Les quantités d'herbicides trouvées dépassaient régulièrement la valeur de tolérance de 0,1 µg/l. Par la suite, l'atrazine a été interdit comme herbicide pour les voies de chemins de fer. Dans les zones critiques, le glyphosate, un herbicide plus facilement dégradable, est actuellement utilisé. En 2006, le laboratoire cantonal a voulu connaître l'importance de la diminution de la teneur en atrazine et rechercher l'éventuelle apparition de glyphosate dans les eaux de source.

Sur les 14 échantillons d'eaux analysés, aucun ne dépasse la valeur de tolérance de 0,1 µg/l en atrazine. Dans 5 échantillons, des traces d'atrazine inférieures à la valeur de tolérance ont été décelées.

Depuis l'interdiction d'utiliser de l'atrazine sur les voies de chemin de fer, la pollution par cet herbicide a diminué de manière constante. Aucun résidu de glyphosate n'a pu être décelé, la limite de détection étant fixée à 0,05 µg/l. Les 8 autres herbicides recherchés n'ont pas été mis en évidence non plus, dans les seuils de détection respectifs.

*Lait et produits laitiers**Campagne nationale concernant les produits laitiers artisanaux*

346 échantillons de produits laitiers et 68 eaux ont été analysés dans le cadre de la campagne nationale 2006, organisée par les laboratoires cantonaux et l'office vétérinaire fédéral. La qualité microbiologique des produits laitiers industriels est maîtrisée. Les produits fabriqués par des entreprises artisanales et d'alpage posent parfois quelques problèmes. Les produits ayant fait le plus fréquemment l'objet de contestation sont le sérac (36 %) et la double crème (29 %). Une campagne sera à nouveau organisée en 2007.

*Viandes – produits à base de viande**Jambon à l'os – encore trop de nitrate – rubéfaction mal maîtrisée*

25 échantillons de jambon à l'os ont subi divers contrôles chimiques. 9 (= 36 %) des échantillons contrôlés ont été contestés pour une teneur en nitrate trop élevée. Malgré les nombreux contrôles faits ces dernières années, ce bilan montre que plusieurs producteurs ne maîtrisent toujours pas la technologie de ce produit, qui fait l'objet d'une demande d'AOC. Des contrôles se poursuivront en 2007.

Poissons – dénomination parfois fautive!

Ces dernières années, il a été constaté, notamment par le service de la consommation de Neuchâtel (SNCO), que la dénomination des espèces de poissons pose problème. En 2005, suite à de nombreuses demandes, l'OFSP a mis à jour la liste des dénominations à utiliser pour les poissons. Cette liste comprend les dénominations latine, française, allemande et italienne.

Le laboratoire cantonal a prélevé 21 échantillons de produits de la pêche ou de produits préparés de la pêche dans 6 établissements (supermarchés, grossistes) du canton. Le but de la campagne était de vérifier si la dénomination des produits correspondait à la réalité. Les produits ont été choisis parmi les espèces faisant le plus fréquemment l'objet de problème de dénomination, à savoir: filet royal, lieu noir d'Alaska, limande, limande sole, sole, cabillaud, loup de mer, carrelet, merlan. Les analyses, effectuées par le service de la consommation de Neuchâtel (SNCO), ont révélé que la dénomination de 5 échantillons sur les 21 prélevés n'était pas conforme:

- dans 2 cas, de la «limande-sole» était désignée «limande»; l'erreur a été commise par le personnel de vente;
- dans 2 cas, du «loup» (= bar commun) était désigné «loup de mer». L'erreur a été commise par le personnel de vente;

- dans 1 cas, l'échantillon prélevé, désigné comme du filet de carrelet, était en fait de l'églefin («Mélanogrammus aeglefinus»). L'origine de l'erreur n'a pas pu être déterminée de manière précise.

Ce bilan (24 % de contestation) révèle une situation inacceptable. En 2007, des contrôles seront à nouveau effectués.

Fruits – légumes – épices

Aflatoxines dans les figues – des contrôles à maintenir

Les teneurs en aflatoxines (toxines produites par des moisissures) ont été contrôlées sur 14 échantillons de figues. L'un des échantillons analysés présentait une teneur en aflatoxine supérieure à la valeur limite. Le solde du lot en question a été retiré de la vente et détruit. Même si le taux de contestation est faible, une campagne annuelle de contrôle est justifiée, car les aflatoxines constituent un risque important pour la santé du consommateur.

Aflatoxines dans les épices – aucune contestation en 2006

Après les contrôles effectués en 2005, le laboratoire cantonal a procédé à de nouvelles analyses des teneurs en aflatoxines, métaux et colorants (en particulier le Soudan) dans 15 échantillons d'épices. Aucun des échantillons analysés n'a fait l'objet de contestation. Des sondages continueront à être effectués en 2007.

Noix et noisettes parfois rances!

Les noix et les noisettes sont des produits susceptibles de devenir rances. Le laboratoire cantonal a procédé à des contrôles de ce phénomène sur 12 échantillons. Chacun des échantillons a fait l'objet d'un examen organoleptique, puis d'une analyse chimique (détermination de l'indice de peroxyde). Des 6 échantillons de cerneaux de noix analysés, 2 ont fait l'objet de contestation en raison de leur goût rance. Aucun des 6 échantillons de noisettes n'a été contesté. L'examen organoleptique pratiqué par plusieurs dégustateurs semble être le meilleur moyen de déceler les produits rances.

Fines herbes – métaux lourds: point de la situation

Les teneurs en plomb et cadmium ont été déterminées sur 64 échantillons de fines herbes. Un échantillon a été contesté en raison d'un dépassement de la valeur de tolérance pour le plomb. Il s'agissait d'un échantillon de thym. A relever que les 4 échantillons de thym analysés présentaient les teneurs en plomb les plus élevées de toutes les fines herbes. Un contrôle plus spécifique du thym sera effectué ces prochaines années.

Germes – pousses de diverses espèces végétales

Qualité microbiologique à surveiller

La littérature mentionne des cas d'intoxications alimentaires (salmonelles, E. coli O157, ...) liées à la consommation de pousses/germes de diverses natures. En 2006, le laboratoire cantonal a procédé au prélèvement de 9 échantillons de pousses/germes (alfalfa, oignons, radis, haricots

mungo, fenugrec, choux rouges, lentilles, germes de blé). Chacun de ces échantillons a fait l'objet de nombreuses analyses microbiologiques. Deux échantillons ont été contestés: l'un en raison de la présence de salmonelles, l'autre en raison d'une teneur en *Bacillus cereus* en quantité supérieure à la valeur limite.

La souche de salmonelles isolée de l'un des échantillons a été remise au laboratoire national des entéropathogènes (NENT), à Lucerne, pour sérotypisation. La souche en question était une souche rare. Malgré de nombreuses investigations, il n'a pas été possible de trouver l'origine de ces salmonelles. Selon la littérature, les graines utilisées pour la germination sont parfois contaminées par des salmonelles. De nouveaux contrôles seront effectués en 2007.

Pâtes alimentaires

Utilisation interdite de colorants artificiels dans les produits d'origine asiatique

L'utilisation de colorants artificiels n'est pas admise dans les pâtes alimentaires. Une campagne faite en 2003 avait révélé que de nombreux produits asiatiques en contenaient et, par conséquent, n'étaient pas conformes à la législation suisse.

Un nouveau contrôle a eu lieu en 2006. Sur 23 échantillons de pâtes alimentaires provenant d'Asie et analysés par le laboratoire cantonal, 11 contenaient des colorants artificiels, dont la tartrazine. Le laboratoire cantonal a ordonné le retrait de ces produits et leur élimination.

Mets préparés dans les établissements publics

Pâtes et riz fréquemment contestés

Durant l'année, les inspecteurs des denrées alimentaires procèdent, dans les établissements publics, à des prélèvements de divers produits en vue d'un contrôle de leur qualité microbiologique. Ces contrôles ont pour but de vérifier le respect des bonnes pratiques en matière d'hygiène. Les pâtes alimentaires et le riz font fréquemment l'objet de contestation. Il s'agit de produits préparés en trop grande quantité et conservés généralement trop longtemps. Ces contrôles sont effectués systématiquement chaque année.

Objets usuels

Encore trop de nickel dans les parties métalliques de pièces de vêtement

126 pièces d'habillement contenant des parties métalliques ont été contrôlées. Sur 32 vêtements qui contenaient du nickel, 26 ont dû être retirés de la vente car leur teneur en nickel dépassait la valeur limite admise. Cette situation insatisfaisante oblige le laboratoire cantonal à poursuivre ces contrôles.

Articles de puériculture, jouets pour enfants de moins de 36 mois – objets à contrôler

115 échantillons des produits susmentionnés ont été analysés quant à leurs teneurs en phtalates et métaux. 3 échantillons ont été contestés: l'un pour une teneur trop élevée en

phtalates et deux pour leur teneur en zinc trop élevée. Ces contrôles seront poursuivis par sondage.

Enquête dans le cadre d'une intoxication

En juillet 2006, le personnel d'un hôpital régional a demandé au laboratoire cantonal s'il était en mesure de procéder à des analyses microbiologiques sur des échantillons de risotto, thé et eau potable. De plus, il désirait savoir s'il était possible de déterminer l'espèce de champignon présente dans le risotto. Ces demandes faisaient suite à l'hospitalisation de 3 personnes qui participaient à un camp. Celles-ci avaient été victimes de troubles de santé quelques heures après le repas du soir. De nombreuses analyses ont été effectuées sur les échantillons transmis. De plus, un inspecteur a procédé à une enquête dans le camp et à des prélèvements. Confiée à un expert mycologue, l'analyse des champignons présents dans le risotto n'a pas révélé la présence d'espèces toxiques. Lors de l'appréciation des résultats d'analyse, le laboratoire cantonal a appris que les restes de risotto avaient été prélevés sur un compost quelques heures après le repas. De plus, ces restes étaient restés une douzaine d'heures à température ambiante. Dès lors, l'interprétation des résultats était très difficile. A relever que seules trois personnes sur les huitante présentes ont

été malades. L'origine exacte des problèmes de santé chez ces trois personnes n'a pu être déterminée.

Sécurité alimentaire des entreprises du canton

Selon le concept élaboré par les chimistes cantonaux en 2000, chaque entreprise inspectée se voit attribuer l'un des quatre niveaux de sécurité suivants:

Niveau 1: sécurité assurée:	pas de lacunes;
Niveau 2: sécurité amoindrie:	lacunes sans effet direct sur la qualité des denrées;
Niveau 3: sécurité compromise:	lacunes et erreurs importantes;
Niveau 4: sécurité non assurée:	graves lacunes; risques pour la santé des consommateurs.

Pour 2006, 966 inspections de commerces de denrées alimentaires, 37 inspections de réseaux publics d'eau et 102 évaluations de réseaux publics d'eau potable, faites sur la base des résultats d'analyse de l'année, ont servi à l'élaboration du bilan suivant:

	Niveau de sécurité			
	1	2	3	4
Commerces de denrées alimentaires	842	105	19	0
Réseaux publics d'eau – évaluation suite à une inspection	19	15	3	0
Réseaux publics d'eau – évaluation du niveau de sécurité sur la base des résultats d'analyse et du dossier des réseaux en question	55	41	6	0

Divers éléments contrôlés lors des inspections

Dénomination «jambon» – des contestations encore trop nombreuses

Le jambon est un produit obtenu à partir de viande de la cuisse arrière de porc. Les produits, dans lesquels d'autres morceaux de viande de porc ou la viande d'autres espèces animales sont utilisés, ne peuvent pas porter la désignation «jambon». Il est tentant d'utiliser de la viande moins chère que le «jambon» pour fabriquer des produits déclarés «au jambon», tels que sandwiches au jambon, pizzas au jambon.

Dans 111 commerces, l'utilisation de la dénomination «jambon» a été contrôlée. Dans 27 cas, soit 24 %, la dénomination «jambon» a été contestée car trompeuse. A relever, que la plupart des pizzerias ont préféré acheter du «jambon» et garder la dénomination «pizza au jambon», plutôt que de modifier leurs cartes des menus en supprimant la dénomination «jambon». Ces contrôles seront poursuivis en 2007.

Vente de boissons alcooliques – présence d'affiches

Dans 630 commerces, la présence d'une affiche précisant les âges légaux pour la remise d'alcool a été contrôlée. Dans 87 commerces, soit 14 %, l'absence d'affiche a dû être contestée. Ces contrôles seront poursuivis en 2007.

Eau des piscines et plages publiques

Dans l'ensemble, la qualité des eaux de piscines et de plages pour la baignade est comparable à celle de 2005.

4. Dénonciations

7 cas ont été dénoncés aux autorités de poursuite pénale, soit:

- trois établissements publics pour inobservation des règles d'hygiène;
- une entreprise pour tromperie du consommateur (prolongation du datage de produits);
- une entreprise pour mise dans le commerce d'un nouveau produit sans autorisation;
- une entreprise pour inobservation de l'interdiction de vente d'un produit;
- une entreprise pour mise en danger de la santé des consommateurs.

Affaires sociales

I. Service de la prévoyance sociale (SPS)

1. Personnel

Le personnel du service comprend une cheffe de service à temps partiel (depuis le 1^{er} mars 2006), un adjoint de la cheffe de service responsable du secteur des EMS, une inspectrice des institutions spécialisées à mi-temps, deux collaborateurs scientifiques à temps complet et deux collaboratrices à temps partiel pour le secteur des institutions spécialisées, une collaboratrice administrative à mi-temps travaillant essentiellement dans le domaine des EMS, deux secrétaires à mi-temps et une apprentie (jusqu'en été 2006). Relevons encore la présence durant l'année de personnel de soutien en vue de l'introduction d'une nouvelle application informatique dans le service et celle d'une stagiaire.

2. Activités

Le Service de la prévoyance sociale assure la mise en œuvre d'une politique en faveur des personnes handicapées ou inadaptées, ainsi que des personnes âgées.

Le service est formé de deux secteurs:

- le secteur des institutions spécialisées pour les personnes handicapées ou inadaptées;
- le secteur des établissements médico-sociaux pour les personnes âgées.

a) Le secteur des institutions spécialisées

Généralités

Les missions principales du secteur des institutions spécialisées sont la planification, la coordination et le subventionnement des institutions résidentielles pour personnes handicapées mentales, psychiques, physiques et sensorielles, ainsi que le contrôle des prestations fournies par ces institutions. Ce champ d'activité s'étend aussi aux institutions accueillant des personnes touchées par des problèmes de dépendance, aux ateliers protégés et aux maisons d'éducation pour mineurs.

RPT

Le secteur a été très sollicité par les travaux liés à l'entrée en vigueur de la Réforme de la péréquation financière et de la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), prévue pour le 1^{er} janvier 2008. La loi fédérale du 6 octobre 2006 sur les institutions destinées à promouvoir l'intégration des personnes invalides (LIPPI) définit un certain nombre d'exigences que les cantons devront remplir afin de garantir à toute personne invalide l'accès à une institution. La LIPPI exige en particulier des cantons qu'ils établissent un plan stratégique pour 2011 dans lequel devront être développés les principes, les outils et les procédures qui prévaudront notamment en matière d'évaluation des besoins, de financement et de collabora-

tion intercantonale. Durant une période transitoire de trois ans, (2008-2010), les cantons seront tenus de prendre en charge les prestations allouées jusqu'ici par l'AI.

Le service a pris une part active dans divers groupes de travail qui ont été institués au plan romand et suisse en vue de collaborer à la mise en œuvre de la RPT et de définir quels pourraient être les procédures et outils à mettre en commun, soit au plan régional, soit au plan suisse. Parmi les outils indispensables au financement des institutions figure la comptabilité analytique. Un premier modèle de comptabilité analytique a été développé et introduit durant cette année dans les institutions fribourgeoises. Ce modèle est conforme aux exigences en matière de compensation des coûts, telles que définies dans la Convention intercantonale relative aux institutions sociales (CIIS). La CIIS, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2006, a pour but de fixer les modalités permettant d'assurer, pour les personnes placées dans des institutions en dehors de leur canton de domicile, le financement de leur séjour.

Prise en charge des personnes dépendantes

La Direction de la santé et des affaires sociales a désigné un groupe de travail chargé d'élaborer un concept de prise en charge des personnes dépendantes pour le canton de Fribourg. En effet, face à l'évolution des besoins de prise en charge et à la diminution du taux d'occupation constatées dans certains secteurs des institutions fribourgeoises actives dans le domaine de la dépendance, une redéfinition des tâches et des compétences s'avère nécessaire et s'inscrit dans la même logique que celle qui prévaudra en matière d'institutions soumises à la LIPPI.

Examen périodique des subventions

La Loi du 17 novembre 1999 sur les subventions (LSub) prévoit un examen périodique des subventions sous l'angle de leur nécessité, utilité, efficacité et économie. En date du 25 avril 2006, le Conseil d'Etat a arrêté les domaines de subventions retenus pour être examinés durant l'année 2006, dont celui couvert par la loi du 20 mai 1986 d'aide aux institutions spécialisées pour personnes handicapées ou inadaptées. L'objectif fixé par le Conseil d'Etat était d'analyser, dans une optique prospective, le projet de mise en œuvre des contrats de prestations.

Le financement des institutions, sur la base de mandats de prestations, sera l'un des sujets à développer dans le plan stratégique exigé par la LIPPI. Il fera l'objet d'une procédure d'analyse et de consultation à ce moment-là.

Familles d'accueil professionnelles

Durant l'année 2006, trois structures d'accueil pour enfants ont été reconnues par la Direction de la santé et des affaires sociales en qualité de familles d'accueil professionnelles, au sens de la loi du 20 mai 1986 d'aide aux institutions spécialisées. Ces familles, l'une sise dans la partie alémanique du canton et les deux autres dans la partie romande, accueillent des enfants nécessitant un placement pour des raisons socio-éducatives ou familiales. Les demandes de reconnaissance ont été préavisées favorable-

ment par le Service de l'enfance et de la jeunesse, qui est chargé de l'évaluation des familles d'accueil.

HorizonSud

En vue de garantir une prise en charge optimale des personnes souffrant d'un handicap psychique, les fondations Bellevue, Hannah et Perspectives ont décidé de se réunir au sein d'une nouvelle fondation: HorizonSud. La fusion de ces trois institutions, effective dès le 1^{er} janvier 2007, permettra de mieux coordonner les prestations offertes et de les étendre à toute la région sud du canton. En outre, elle permettra d'optimiser la gestion administrative et financière de ces institutions.

Etablissement de droit public, la Fondation Bellevue avait été instituée par la loi du 8 février 1990 concernant la

constitution de la fondation de droit public cantonal «Bellevue» pour l'accueil de personnes handicapées psychiques et mentales. Cette loi a été abrogée le 3 novembre 2006.

Statistiques

A la fin de l'année 2006, le canton comptait 738 places en homes et 1012 places en ateliers protégés. En 2006, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), a accepté la proposition du canton pour la création de 7 nouvelles places en homes et 2 nouvelles places en ateliers. La répartition de ces places, par type de handicap, figure sur les tableaux suivants.

Nombre de places en institutions spécialisées 2005/2006

Homes avec ou sans occupation Centres de jour		2005			2006
Handicap mental	Lieux	Home avec occupation	Home sans occupation	Centre de jour	Nouvelles places
Sonneg	Zumholz	8			
Home-Atelier «Linde»	Tentlingen	47		6	
Home-Atelier La Colombière	Misery	27		6	
Foyer La Rosière	Estavayer-le-lac	18			
Home Clos Fleuri	Bulle	44	30		
Home La Colline	Ursy	30			
Homato, Les Buissonnets	Fribourg	32		8	
Wohnheime Sensler Stiftung	Tafers		44		
Communauté de La Grotte et Béthanie	Fribourg		15		
Geschützte Wohnform SSEB					
Wohnschule	Murten		18		
La Farandole	Fribourg		36		
Appartements protégés de la Glâne	Romont		13		
La Belle Etoile	Châtel-St-Denis		17		
Total des places		206	173	20	

Homes avec ou sans occupation		2005		2006
Handicap psychique	Lieux	Home avec occupation	Home sans occupation	Nouvelles places
Fondation Hannah	Les Sciernes-d'Albeuve	23		
Fondation Bellevue	Marsens	77		
La Traversée 3	Seiry	12		
Perspectives	Gumefens		29 (+ 3) *	
Foyer St-Louis	Fribourg		37	
Applico, Schmitten, Düdingen	Schmitten		12	
La Traversée 1	Fribourg		13	
La Traversée 4	Fribourg		11	
Total des places		112	102 (+ 3) *	

* () places non subventionnées par l'OFAS, figurant toutefois dans la planification cantonale.

Homes avec ou sans occupation		2005		2006
Handicap physique	Lieux	Home avec occupation	Home sans occupation	Nouvelles places
Foyer St-Camille	Marly	30	12	
Foyer des Préalpes	Villars-sur-Glâne	27		
Linde, Unité germanophone*	Tinterin			7
Total des places		57	12	7

* Ouverture prévue en août 2007.

Homes avec ou sans occupation		2005		2006
Addiction – Dépendances	Lieux	Home avec occupation	Home sans occupation	Nouvelles places
Le Torry	Fribourg	20		
Centre Le Radeau	Orsonnens	12		
Foyer Horizon	Pensier	14		
Appartement protégé «Le Belvédère»	Fribourg		6	- 6
Total des places		46	6	- 6

Ateliers protégés		2005	2006
Handicap mental	Lieux	Places	Nouvelles places
Sensler Stiftung für Behinderte	Tavel	50	
Behindertenwerkstatt (SSB)	Estavayer-le-Lac	50	2
Fondation broyarde	Bulle	110	
Ateliers protégés Clos-Fleuri			
Fondation du district du Lac pour personnes handicapées adultes (SSEB)	Montilier	50	
La Farandole	Fribourg	88	
Ateliers de la Glâne	Romont	42	
La Belle Etoile	Châtel-St-Denis	40	
Sensler Stiftung für Behinderte (SSB)	Schmitten	80	
Total des places		510	2

Ateliers protégés		2005	2006
Handicap psychique	Lieux	Places	Nouvelles places
Fondation Perspectives	Gumefens	43	
Fondation Bellevue	Marsens, Bulle, Epagny	94	
Fondation St-Louis	Fribourg	35	
Centre d'intégration socioprofessionnelle CIS (AOPH)	Fribourg	85	
Fondation L'Estampille	Fribourg	30	
Applico	Murten, Schmitten	30	
Total des places		317	

Ateliers protégés		2005	2006
Handicap physique	Lieux	Places	Nouvelles places
Ateliers de la Gérine	Marly	110	
Ateliers des Préalpes	Villars-sur-Glâne	53	
Total des places		163	

Ateliers protégés		2005	2006
Addictions – Dépendances	Lieux	Places	Nouvelles places
Ateliers d'occupation Tremplin	Fribourg	12 (+8) *	
Total des places		12 (+8) *	

* () places non subventionnées par l'OFAS, figurant toutefois dans la planification cantonale

Maisons – foyers d'éducation		2006
Problèmes socio-éducatifs	Lieux	Places
Le Bosquet *	Givisiez	18
Foyer St-Etienne	Fribourg	40
Foyer St-Etienne, Time Out	Villars-sur-Glâne	10
Foyer Bonnesfontaines	Fribourg	23
Nid Clairval	Givisiez	15
Foyer pour Apprentis	Fribourg	15
La Traversée jeunes filles	Corminbœuf	7
Kinderheim Heimelig	Kerzers	12
Centre éducatif et pédagogique *	Estavayer-le-Lac	3
Transit accueil d'urgence	Villars-sur-Glâne	10
Aux Etangs **	Fribourg	6
Total des places		159

* Institutions mixtes.

** L'institution Aux Etangs accueille des jeunes femmes et leur(s) enfant(s) pour des mesures éducatives. 6 places sont reconnues pour l'accueil des ces jeunes femmes, l'institution pouvant en outre héberger 4 enfants.

b) Le secteur des établissements médico-sociaux pour personnes âgées

Lors de la procédure budgétaire 2007, le Conseil d'Etat a décidé de reconnaître 50 nouveaux lits médicalisés longs séjours, ainsi que 10 lits médicalisés courts séjours supplémentaires. Ces lits seront attribués aux établissements suivants:

Lits longs séjours:

– La Résidence des Chênes, Fribourg	+ 7 lits
– La Résidence Les Martinets, Villars-sur-Glâne	– 3 lits
– Maison Sainte-Jeanne-Antide, Givisiez	+ 3 lits
– Alters- und Pflegeheim St. Martin, Tafers	+ 5 lits
– Foyer Saint-Vincent, Vuadens	+ 2 lits
– Foyer Saint-Germain, Gruyères	+ 2 lits
– Foyer Saint-Joseph, Sâles	+ 2 lits
– Foyer Saint-Joseph, Sorens (nouveau)	+ 10 lits
– Home pour personnes âgées du Vully, Sugiez	+ 2 lits
– Alters- und Pflegeheim Kerzers, Kerzers	+ 2 lits

– Altersheim Ulmiz, Ulmiz (nouveau)	+ 10 lits
– Foyer Sainte-Marguerite, Vuisternens-devant-Romont	+ 5 lits
– Les Grèves du Lac, Gletterens	+ 3 lits

Lits courts séjours:

– La Résidence Les Martinets, Villars-sur-Glâne	3 lits
– Pflegeheim des Sensebezirks, Tafers	1 lit
– Pflegeheim Sonnmatt, Schmitten	1 lit
– Pflegeheim Wolfacker, Düringen	1 lit
– Alters- und Pflegeheim Region Aergera, Giffers	1 lit
– Home médicalisé du district de la Broye, Estavayer-le-Lac	3 lits

Au début de l'année 2006, le réseau des établissements médico-sociaux comptait 2183 lits. En 2007, il comptera 2233 lits longs séjours et 35 lits courts séjours, ce qui portera le taux de couverture de lits médicalisés pour 100 personnes de plus de 65 ans à 6.59. A noter que ce taux a une valeur indicative, dans la mesure où les chiffres relatifs à la

population 2007 sont une extrapolation de la statistique fédérale basée sur l'évolution de la population de cette tranche d'âge par rapport à la population totale du canton,

les chiffres par district n'étant pas disponibles. Pour les personnes âgées de plus de 80 ans, ce taux s'élève à 23,33 %.

Nombre de lits pour 100 personnes âgées de 65 ans et plus

Par district	Population adaptée 2007 (recens. féd. 2000 + 8,75 %)	2006				2007			
		Nombre de lits EMS	%	Nombre de lits non EMS	%	Nombre de lits EMS	%	Nombre de lits non EMS	%
Sarine	11 311	726	6,49	73	0,65	733	6,48	66	0,58
Singine	4 996	321	6,50	14	0,28	326	6,53	9	0,18
Gruyère	6 125	424	7,00	94	1,55	440	7,18	78	1,11
Lac	3 949	215	5,51	81	2,08	229	5,80	67	1,70
Glâne	2 607	169	6,56	23	0,89	174	6,68	18	0,69
Broye	3 133	179	5,78	6	0,19	182	5,81	3	0,10
Veveyse	1 776	149	8,48	0	0,00	149	8,39	0	0,00
Canton	33 897	2 183	6,51	291	0,87	2 233	6,59	241	0,68

Durant l'année 2006, trois foyers de jour supplémentaires ont demandé à être reconnus: le foyer de l'EMS les Mouettes, à Estavayer-le-Lac, le foyer Wolfacker à Düdingen et le foyer St-Joseph, à Châtel-St-Denis. Ces deux derniers foyers débiteront leur activité au début de l'année 2007. Cela portera à 6 le nombre de foyers de jour qui offrent aux personnes âgées une prise en charge durant la journée (40 places).

Par Ordonnance du 5 décembre 2006, le Conseil d'Etat a fixé pour 2007 le prix de pension pris en considération dans le calcul des prestations complémentaires et pour la participation des pouvoirs publics aux frais de l'accompagnement. Par rapport à l'année 2006, le prix de pension a été augmenté d'un franc pour chaque niveau de soins et sera de:

- 94 francs par jour pour les personnes indépendantes et du niveau de soins A
- 95 francs par jour pour le niveau de soins B
- 96 francs par jour pour le niveau de soins C
- 97 francs par jour pour le niveau de soins D.

Dans les homes ou parties de homes non reconnus comme EMS, le prix de pension sera de 105 francs par jour.

Le groupe de travail chargé d'analyser les prix de pension des EMS a tenu deux séances durant l'année 2006. Pour rappel, ce groupe de travail a pour mandat de définir le standard de chaque prestation hôtelière, de déterminer le coût de cette prestation, de proposer un système d'indexation régulière des prestations selon leur type, de proposer des règles de rémunération du personnel hôtelier des EMS et d'étudier des mesures de rationalisation entre les établissements. Afin d'affiner et de tester la méthode et l'instrument de calcul SOHO, utilisé dans le canton de Vaud, une phase test regroupant 11 EMS représentant les 7 districts du canton a été proposée par le groupe de travail. En vue de mener cette phase test, d'adapter les standards vaudois à la réalité fribourgeoise, de récolter les données et d'assurer l'application uniforme et le bon fonctionnement de l'outil

dans les 11 EMS participant à cette phase test, un chef de projet a été nommé en la personne du Prof. Alain Boutat, chargé de cours à la HEG du canton de Vaud et à l'Université de Lausanne. M. Boutat a remis son rapport d'évaluation définitif au groupe de travail en octobre 2006. Ce rapport a été discuté et approuvé par le groupe de travail en séance du 3 novembre 2006 et transmis au Conseil d'Etat qui décidera, au début de l'année 2007, de la suite des travaux.

La commission consultative en matière d'établissements médico-sociaux pour personnes âgées (COMEMS) s'est réunie à deux reprises durant l'année 2006. Les thèmes suivants ont été abordés: la planification des lits EMS longs et courts séjours et le développement des foyers de jour.

Le projet pilote d'unité de psychogériatrie à La Résidence des Chênes, à Fribourg, progresse. Durant l'année 2006, des représentants du Service du médecin cantonal et du Service de la prévoyance sociale ont rencontré à plusieurs reprises les responsables de cette unité. Une visite d'une journée, d'unités spécialisées en psychogériatrie de la Ville de Zürich, a notamment été organisée par l'AFIPA. L'ouverture de cette unité est planifiée pour le 1^{er} juin 2007.

Des discussions ont également eu lieu entre l'Hôpital psychiatrique cantonal de Marsens et les EMS en vue du développement de la psychiatrie de liaison. Cette dernière existe depuis 2005 (2 EMS pilotes) et le but est d'élargir cette expérience à d'autres EMS dès l'année 2007. Ainsi, les EMS recevraient une visite médicale de trois heures tous les mois par l'équipe interdisciplinaire de Marsens (psychiatre, psychologue et/ou infirmière spécialisée).

Les travaux de mise en œuvre des articles de la nouvelle Constitution du canton de Fribourg relative aux personnes âgées ont débuté en octobre 2006. Dans une première phase, il a été décidé de faire un inventaire des mesures qui constituent actuellement les fondements de la politique fribourgeoise en faveur des personnes âgées. Il s'agira ensuite de définir les besoins qui devront être couverts dans le futur, pour répondre de manière adéquate au mandat

constitutionnel. Cette étude servira à l'élaboration d'un projet de concept pour une politique globale en faveur des personnes âgées qui définira, entre autres, le champ de compétence du canton, des communes et des privés dans ce domaine.

II. Service de l'action sociale (SASoc)

1. Personnel

Le personnel comprend un chef de service, une cheffe de service adjointe, un conseiller juridique et un conseiller scientifique, deux adjoints administratifs, une cheffe de bureau, deux secrétaires, six collaboratrices et collaborateurs administratifs, quatre secrétaires comptables, une apprentie de commerce, trois stagiaires à savoir une sociologue et deux juristes. Employé soit à plein temps, soit à temps partiel pour une dotation totale de 11,55 EPT, le personnel du service assume la gestion et le suivi de quatre domaines d'activité, à savoir l'aide aux personnes dans le besoin, l'aide aux victimes d'infractions, l'aide aux requérants d'asile et aux réfugiés, l'aide au recouvrement et l'avance de pensions alimentaires.

2. Aide aux personnes dans le besoin

Le SASoc est, conformément à la loi sur l'aide sociale (LASoc), compétent pour décider de l'aide matérielle aux personnes de passage ou séjournant dans le canton, ainsi qu'aux personnes sans domicile fixe. Il assume les relations intercantionales, définies dans la loi fédérale sur l'assistance, pour les Fribourgeois domiciliés dans d'autres cantons et pour les Confédérés domiciliés depuis moins de deux ans dans le canton. Il procède à la répartition des charges d'aide matérielle entre les communes, le canton et les autres cantons confédérés. Le service a également pour mission de proposer des mesures de politique sociale, d'évaluer et d'améliorer le dispositif cantonal d'aide sociale, de veiller à son bon fonctionnement et de susciter une harmonisation des pratiques, en vue de garantir une égalité de traitement des bénéficiaires. Le service veille en outre à favoriser le dialogue et la collaboration entre les acteurs publics, privés, bénévoles et les Eglises. Les tâches de coordination, d'information et de prévention prescrites par la loi sur l'aide sociale occupent par conséquent une place de choix parmi les activités du service.

La contribution au développement des mesures de politique sociale et la participation à des consultations, tant cantonales que fédérales, ont constitué les tâches principales du service au cours de l'année 2006. Il a en particulier finalisé l'important chantier de la révision des normes d'aide sociale, mis en route par la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS), en préparant la nouvelle ordonnance fixant les normes de calcul de l'aide matérielle, dont l'entrée en vigueur a été arrêtée au 1^{er} janvier 2007. En complément, il a renouvelé les Directives d'application desdites normes. Le service a organisé la mise en consultation de ces nouvelles normes. Il a mis sur pied trois séances, en français et en allemand, à l'attention des commissions sociales et des services sociaux régionaux, pour

les informer sur les modalités d'application de ces normes. Dans un autre contexte, il a achevé l'élaboration du rapport du Conseil d'Etat sur l'introduction d'un revenu déterminant unifié (RDU), donnant suite au postulat N° 249.04. Ce rapport a été adopté à l'unanimité par le Grand Conseil le 4 octobre 2006. Dans ce dossier, les différents services susceptibles d'être concernés par l'introduction d'un tel revenu ont été consultés: Etablissement cantonal des assurances sociales/Caisse cantonale de compensation, Service des subsides de formation, Service de la santé publique, Service de la prévoyance sociale, Service de la justice, Service des forêts et de la faune, Service des améliorations foncières, Service cantonal des contributions. Le SASoc a également étroitement collaboré avec le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) pour une estimation des charges informatiques du système d'information RDU. Le 22 septembre 2006, ces deux derniers services ont participé à la présentation du rapport sur l'introduction d'un revenu déterminant unifié, lors la conférence de presse menée par les Directions de la santé et des affaires sociales et des finances. Dans le domaine de la politique familiale, le service a été appelé à participer au Comité de pilotage et au Comité de projet, instaurés par le Conseil d'Etat, afin de coordonner la mise en œuvre et l'exécution des prestations relevant de cette politique. Il assume également le secrétariat de ces deux comités.

Le service s'est prononcé sur plusieurs motions: constitution d'un Fonds de solidarité (N° 115.05), instauration d'un prix de l'Etat de Fribourg pour le travail social et le travail auprès des jeunes (N° 111.05), modification de la loi sur l'aide sociale (N° 118.05), statut des concubins (N° 151.06). Il a préparé l'ordonnance du 5 décembre 2006, instituant un prix de l'Etat de Fribourg pour le travail social et pour le travail auprès de la jeunesse, ainsi que l'ordonnance adoptée à la même date par le Conseil d'Etat concernant la création d'un Fonds cantonal de l'action sociale. Le service a par ailleurs répondu à la consultation concernant l'avant-projet de loi sur l'emploi et le marché du travail (LEMT). Enfin, dans le cadre des examens périodiques des subventions cantonales fixés par la loi sur les subventions, le service a procédé à l'analyse des aides octroyées en vertu de la loi sur l'aide sociale. Il a fourni son rapport circonstancié à l'attention de la Commission de coordination des examens périodiques des subventions.

Sur le plan de la coordination, activité essentielle à la bonne marche du dispositif cantonal d'action sociale, le service a contribué au développement de synergies entre les acteurs dudit dispositif et leurs partenaires publics ou privés. Le service a poursuivi les travaux menés au sein de la Commission de coordination de la collaboration interinstitutionnelle (CII) instituée par le Conseil d'Etat, conformément aux recommandations de la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'économie publique (CDEP) et de la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS). Dans ce contexte, il a contribué à l'élaboration du rapport adressé au Conseil d'Etat en juin 2006. Sur la base de ce rapport, le Conseil d'Etat a décidé d'étendre l'utilisation du dispositif CII à l'ensemble du canton dès 2007. Fort de cette expérience, le service a aussi été appelé à participer au projet national «CII-MAMAC»

en étant nommé au comité de pilotage et au comité de projet. Enfin, le service a été étroitement associé à la mise sur pied d'une formation romande à la CII organisée en collaboration avec l'Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale (ARTIAS).

Afin de disposer d'un instrument de pilotage performant et permettant des comparaisons intercantoniales dans le domaine de la LASoc, le service a poursuivi sa collaboration avec l'Office fédéral de la statistique (OFS). Il a en particulier coordonné les travaux d'adaptation des différentes applications de la statistique suisse de l'aide sociale (SOSTAT) dans les services sociaux régionaux, en prévision de l'introduction des nouvelles normes LASoc. Il a contribué financièrement à cette mise à jour et soutenu les efforts des services sociaux régionaux pour qu'ils fournissent les données nécessaires dans les délais. Les premiers résultats sont attendus au début 2007. Dans ce domaine, le service a répondu à l'invitation de l'OFS pour représenter les cantons romands dans le groupe national d'accompagnement de la mise en œuvre de SOSTAT, sur proposition du Groupement romand des chefs de services des affaires sociales (GRAS).

Chargé par la Direction d'examiner les processus d'échange d'informations entre les services sociaux régionaux (SSR) et le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) afin d'améliorer l'efficacité de leur collaboration, le service a proposé une procédure de collaboration. Il l'a élaborée sur la base des résultats d'une consultation menée préalablement auprès des organismes concernés, à partir d'un rapport établi en 2005 sur la prise en charge subsidiaire des frais de placement et des frais accessoires au placement dans les maisons d'éducation ou les familles d'accueil.

Le service a poursuivi ses efforts de coordination dans le champ de l'insertion, en tenant à jour et en élargissant régulièrement le catalogue des mesures d'insertion sociale (MIS) accessible en permanence sur son site Internet. Au terme de l'année 2006, ce catalogue comprend près de 120 activités réparties dans six différentes catégories (formation, développement personnel, développement du bien-être personnel, activités communautaires, de participation sociale et d'utilité sociale). Le service a veillé à ce que ces activités soient immédiatement disponibles pour la réalisation des contrats d'insertion sociale. La variété de ces mesures, organisées en français et en allemand, avec l'appui de près d'une cinquantaine d'organismes, permet d'apporter des réponses personnalisées à la diversité des besoins d'insertion. Une bourse MIS a été organisée à Grangeneuve le 12 décembre 2006, afin que les services sociaux régionaux puissent rencontrer les principaux organisateurs de MIS et se familiariser avec leurs offres. Par ailleurs, le service a renouvelé la formation des professionnels des services sociaux régionaux pour l'application des MIS, compte tenu de la rotation du personnel dans les services sociaux et en prévision de l'introduction des nouvelles normes LASoc dès 2007. Cette formation a été réalisée les 11 et 12 décembre 2006, en collaboration avec la Haute école fribourgeoise de travail social. Le service a en outre procédé à l'évaluation dans le détail des mesures offertes par quatre organisateurs. Enfin, en collaboration

avec le Service public de l'emploi, il a élaboré le cahier des charges et organisé la mise au concours de l'évaluation des mesures d'insertion sociale LASoc et des mesures de réinsertion professionnelle de la loi sur l'emploi et l'aide au chômeurs (LEAC). Cette évaluation quantitative et qualitative se fonde sur une exigence ancrée dans la loi sur l'aide sociale.

Le service entretient des liens étroits avec plusieurs services sociaux spécialisés (art. 14 LASoc), subventionnés par l'Etat dans le cadre de conventions et chargés dans leur domaine spécifique d'appuyer les SSR. Il s'agit de la Fondation «Le Tremplin», qui offre une aide aux personnes toxicodépendantes, de La Tuile, assurant l'aide aux personnes sans-abri et/ou en situation de détresse, de Pro Infirmis, veillant à l'aide aux personnes handicapées mentales et/ou physiques, de Pro Senectute, accordant une aide spécialisée aux personnes âgées, de la Ligue fribourgeoise contre le cancer, aidant les personnes atteintes de cancer et leurs proches, de la Fondation «SOS Futures mamans», apportant une aide aux futures mamans en difficulté. Il a assuré en outre le suivi du contrat de partenariat liant l'Etat et l'association Caritas Fribourg concernant le service de gestion de dettes et de désendettement. Suite à la reprise par l'Etat du financement dudit service, il a préparé la convention relevant de la LASoc et liant l'Etat et Caritas Fribourg, dont l'entrée en vigueur a été fixée au 1^{er} janvier 2007. Le suivi de la convention, liant l'Etat et l'Association des communes du Gibloux, concernant la gestion des dossiers d'aide sociale des nomades résidant à Châtillon, a également été à l'ordre du jour. A noter encore, que le service a participé à la plateforme de coordination du réseau des organisations fribourgeoises de bénévoles, mise sur pied par Caritas Fribourg.

Parallèlement, le service a veillé à ce que les SSR et les commissions sociales assument leurs tâches en matière d'aide sociale. Il a transmis pour cela régulièrement aux commissions sociales et aux SSR des avis de droit, des informations sur la jurisprudence ad hoc ainsi que la synthèse des réponses aux questions posées par les SSR sur l'application des normes d'aide sociale. Conformément à la loi sur l'aide sociale, il a assuré la répartition des frais d'aide matérielle entre toutes les communes du district. Pour ce faire, dans un souci d'efficacité et de rationalisation du travail, il a poursuivi l'automatisation des transferts de données fournies par les SSR, ainsi que leur saisie comptable.

Sur le plan de l'information, le service a organisé le 9 novembre 2006 à Grangeneuve, la journée thématique LASoc cantonale. Près de 150 personnes ont participé à cette rencontre consacrée cette année, notamment, aux nouvelles normes LASoc 2007, au RDU, aux addictions ainsi qu'à différentes problématiques en lien avec l'application de la loi sur l'aide sociale. Le service maintient aussi des liens étroits avec les SSR en participant régulièrement aux séances des groupements francophone et germanophone des SSR du canton. Par le biais de son site Internet (www.fr.ch/sasoc), le service assure une information régulière pour offrir à tous ses interlocuteurs, ainsi qu'à l'ensemble du public, une riche documentation dans

tous ses domaines d'activité (aide sociale, asile, aide aux victimes d'infractions, pensions alimentaires, assises du social, promotion de l'action sociale). Ce site, régulièrement tenu à jour et complété par de nouvelles rubriques (notamment un index thématique), bénéficie de près de 15 000 visites mensuelles en moyenne (+ 50 %). Au cours de l'année, en réponse à des invitations d'organismes communaux, cantonaux et fédéraux, d'associations à but non lucratif œuvrant dans le domaine social, de Hautes Ecoles sociales, le service a présenté près d'une dizaine d'exposés sur les thèmes de l'aide sociale, de l'insertion, de la collaboration interinstitutionnelle, de la prévention de la violence dans les services sociaux, des sans-abri. Il a répondu régulièrement aux médias sur des sujets d'actualité, notamment le bénévolat, la politique familiale, les «working poor», les normes d'aide sociale, les sans-abri, le RDU.

Le service s'est investi dans le domaine de la prévention afin de repérer l'émergence de phénomènes sociaux et d'anticiper les mesures à prendre. Il assure en particulier la présidence de la Commission d'utilisation du Fonds cantonal de désendettement visant à anticiper la grave détérioration des situations sociales confrontées à cette problématique. Il assume, en collaboration avec Caritas Fribourg et les services sociaux publics et privés, le suivi et la gestion de ce nouvel instrument d'assainissement des situations sociales précaires. Par ailleurs, il a poursuivi sa participation au sein de groupe de travail «sécurité des autorités et du personnel de l'Etat», institué par le Conseil d'Etat. Dans ce cadre, il a participé au séminaire organisé par le Service de la santé publique sur l'éducation familiale. Il a contribué à la mise sur pied et au pilotage de la formation «prévenir les risques et gérer les situations de violence» pour les agents de l'Etat. Afin de s'informer et de suivre l'évolution des phénomènes sociaux, il a participé à divers séminaires consacrés notamment aux thèmes des «working poor», des jeunes adultes en difficulté, de la famille, du chômage et de l'insertion, de la collaboration interinstitutionnelle, des nouveaux modèles sociaux, de la formation dans les métiers du social. Le service a également veillé à offrir à son personnel l'occasion de se perfectionner au travers, notamment, d'une formation sur les politiques de l'emploi et de la réinsertion socio-professionnelle.

En vertu des tâches qui lui sont confiées par la LASoc, le service est en outre représenté dans la Commission cantonale de l'emploi, dans la Commission de l'égalité hommes-femmes et de la famille, dans la Commission cantonale de la Loterie Romande, dans la Commission de surveillance du marché du travail, dans la plateforme «exploitations agricoles en difficultés», dans la Commission cantonale sur la violence conjugale. Au niveau intercantonal, le service a contribué au développement du «Guide social romand» (www.guidesocial.ch), en collaboration avec le Groupement fribourgeois des institutions sociales (GFIS) et l'Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale (ARTIAS), dans laquelle le service occupe par ailleurs un siège au comité. Il est enfin représenté au comité directeur de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) et au Groupement romand des chefs de services des affaires sociales (GRAS). Parallèlement, comme chaque année, le service a participé,

le 12 mai 2006, au cours organisé par l'ARTIAS visant à harmoniser l'application des normes d'aide sociale entre tous les cantons.

Dans le domaine de la recherche et de la formation, le service a répondu à diverses enquêtes menées par des universités et d'autres centres de recherche. Il a en particulier répondu à une étude de l'IDHEAP sur «le benchmarking du revenu d'insertion», de la CSIAS sur la «couverture du revenu minimum vital dans le fédéralisme», de l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) sur «l'offre de formation transitoire lors du passage entre l'école obligatoire et la formation professionnelle», de l'Université de Lausanne sur les «working poor», de l'Université de Fribourg sur la situation des exploitations agricoles en difficultés, de la Haute école pédagogique du canton de Vaud sur le développement des compétences auprès des chômeurs de longue durée, d'un doctorant sur le développement d'outil de mesures de la qualité de vie. Le service a aussi répondu à une consultation du Service public de l'emploi concernant les causes d'aide sociale. Il a aussi soutenu les efforts de formation en engageant pour ses différents domaines d'activité trois stagiaires, de formation universitaire, soit deux juristes et un sociologue. Enfin, le service s'est investi au premier rang dans la réalisation des quatrièmes Assises du social, qui ont eu lieu le 7 avril 2006 à Grangeneuve, en collaboration avec la Chaire de travail social francophone de l'Université de Fribourg, sur le thème: «Vers un nouveau modèle social, reconnaissance et cohésion sociale». A l'occasion de ce colloque bilingue, conçu comme un espace d'échanges et d'initiation d'actions, notamment en matière de politique sociale, près de 180 participant-e-s ont pris connaissance des contributions originales d'une douzaine d'intervenant-e-s.

Comme chaque année, le service a élaboré le recueil des statistiques de l'aide matérielle. Ce recueil comporte un état de la prise en charge des frais d'aide matérielle, un bilan de l'application des mesures d'insertion sociale, ainsi que des informations tirées des rapports d'activités émis par les services sociaux LASoc.

Les dépenses d'aide matérielle accordée en 2006 aux personnes dans le besoin, domiciliées ou en séjour dans le canton se sont élevées (avant la répartition Etat/communes et en tenant compte des remboursements personnels) à 25 034 824 fr. 95 (en augmentation de 8,66 % par rapport à 2005) pour 4701 dossiers (- 0,58 % par rapport à 2005), représentant 8540 personnes (- 3,06 % par rapport à 2005). Le canton a en outre assumé les aides matérielles des Fribourgeois domiciliés dans d'autres cantons pour un montant de 3 045 583 francs et pour les Fribourgeois domiciliés à l'étranger pour un montant de 94 258 francs (pour de plus amples détails se référer aux tableaux qui suivent le présent compte rendu).

Fonds cantonal de désendettement

La Commission d'utilisation du fonds de désendettement est composée de représentants de divers domaines d'activités tels que banque, assurance, service social, service des contributions, service du personnel et d'organisation, administration des finances, service de l'action sociale,

service de désendettement et service des tutelles. Elle a siégé à 8 reprises et s'est déterminée sur 13 demandes de désendettement présentées durant l'année. Elle a rendu 9 décisions positives pour un montant de 179 813 fr. 80 et 4 décisions négatives.

Commission cantonale de la Loterie Romande (LoRo)

D'entente avec la Direction, en 2006, la Commission cantonale de la LoRo a soutenu des institutions et associations actives dans le domaine social pour un montant de 6 634 530 francs.

3. Aide aux victimes d'infractions

Le SASoc est chargé de l'application de la loi fédérale sur l'aide aux victimes d'infractions du 4 octobre 1991 (LAVI), conformément à la loi cantonale du 8 octobre 1992 d'application de la LAVI, qui garantit une aide à toute personne ayant subi, du fait d'une infraction pénale, une atteinte directe et importante à son intégrité corporelle, sexuelle ou psychique. Dans le cadre des compétences qui lui sont attribuées, le service veille, d'une part, à la mise en place des procédures nécessaires pour garantir aux victimes d'infractions une aide efficace et, d'autre part, au bon fonctionnement des deux centres de consultation du canton chargés de fournir aux victimes une aide immédiate et, avec l'accord du service, une aide à plus long terme. Le service se prononce sur les demandes présentées par lesdits centres et d'autres tiers qui interviennent en faveur des victimes, tels des psychothérapeutes ou des avocats. Il est également chargé de l'information concernant le dispositif cantonal LAVI, de la formation spécifique des personnes chargées d'apporter l'aide dans les centres de consultation, du versement des subventions de l'Etat, et de la répartition des frais d'aide immédiate et à long terme entre l'Etat et les communes. Par ailleurs, le service est l'autorité compétente pour rendre les décisions en matière d'indemnisation et/ou de réparation morale, ainsi que pour le suivi des conventions liant l'Etat et les institutions privées auxquelles ce dernier a confié des tâches LAVI, à savoir Solidarité Femmes et ASADE (Adultes Sexuellement Abusé(e)s Durant l'Enfance). S'agissant de la Main Tendue, l'écoute téléphonique des personnes qui peuvent se prévaloir de la LAVI, ainsi que l'information de ces personnes sur les centres de consultation LAVI du canton de Fribourg, ont fortement diminué. Une des raisons en est la fusion du centre LAVI pour jeunes et adolescents et de celui pour les hommes et les victimes de la route, qui amène une synergie au niveau de la permanence téléphonique. Par ailleurs, les efforts entrepris par les acteurs du dispositif LAVI pour mieux faire connaître le concept et les prestations LAVI du canton portent des fruits. En conséquence, suite à un entretien, à Bienne, entre le service et les représentants de la Main Tendue, la convention qui liait l'Etat de Fribourg à cette institution a été résiliée pour fin 2006. En revanche, l'Etat de Fribourg continue de soutenir cette institution dans le cadre plus large de la santé publique.

Le service s'est impliqué dans la procédure de révision de la LAVI, en participant à un groupe de travail sous l'égide de l'Office fédéral de la justice pour établir notamment la

pratique actuelle des cantons. Après la publication du message du Conseil fédéral et du projet de la nouvelle LAVI dans la Feuille fédérale le 9 novembre 2005 (cf. FF 2005 p. 6683ss), le Conseil fédéral devrait en principe fixer l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, après l'approbation du projet par les deux Chambres du Parlement au printemps 2007. La date d'entrée en vigueur est annoncée pour 2009, afin de permettre aux cantons de modifier leurs lois d'application. Parmi les nouveautés prévues, certaines apparaissent d'ores et déjà acquises: augmentation du délai de deux à cinq ans pour former une demande d'indemnisation et/ou de réparation morale à la suite d'une infraction pénale, sous réserve de délais plus longs en faveur des enfants mineurs; plafonnement (montant maximum) des indemnités pour tort moral à 70 000 francs pour la victime directe et à 35 000 francs pour les proches de la victime; suppression de l'indemnisation et de la réparation morale en cas d'infraction commise à l'étranger.

Durant l'année 2006, le service a poursuivi de manière systématique le contentieux à l'encontre des auteurs des infractions pénales en cause. En effet, l'intervention de l'Etat en faveur des victimes ne saurait remplacer la réparation du dommage par l'auteur de l'infraction, du moins lorsque celui-ci est en mesure de le faire. Une telle attitude devrait aussi contribuer à la réinsertion sociale des délinquants et des criminels. Ainsi, grâce au soutien des services pénitentiaires et du Service de probation, en 2006, l'Etat a pu récupérer un montant total de 47 281 francs auprès des auteurs d'infractions, contre 27 820 francs en 2005, déduction faite des frais de contentieux. A ces démarches de récupération s'ajoute la mise en œuvre des assurances sociales et privées, par l'intermédiaire du service, qui n'alloue des prestations qu'à titre subsidiaire (art. 14 LAVI).

En matière de prévention et d'information, le service a participé à plusieurs réunions de travail avec la Fondation Charlotte Olivier, en vue de créer dans le canton une structure de référence en matière de prévention de la maltraitance envers les enfants. En 2006, le service a également organisé une séance de formation continue pour le personnel des centres de consultation LAVI.

Dans le cadre de la coordination cantonale LAVI, qui compte dix-huit membres issu(e)s de la police, de la justice, du domaine médical, social et scolaire, le service a présidé une séance, afin de garantir et d'améliorer la coordination, l'information et la bonne collaboration entre les différents acteurs du canton pouvant être confrontés à des situations qui relèvent de la LAVI. Le service est aussi membre de la conférence régionale LAVI regroupant les cantons romands ainsi que les cantons de Berne et du Tessin. En outre, le service a participé à trois séances de la Conférence suisse des offices de liaison LAVI, en collaboration avec l'Office fédéral de la justice et les représentants des Départements cantonaux des affaires sociales. Une réunion a également eu lieu à Berne avec les représentants de l'Office fédéral des statistiques, en vue de réactualiser la saisie des données en Suisse, non seulement pour l'aide immédiate et l'aide à long terme, mais aussi pour l'indemnisation et la réparation morale.

Le service a participé à trois séances de la Commission cantonale de lutte contre la violence conjugale, qui a organisé une journée d'information à Grangeneuve le 24 novembre 2006. Le service a également participé à une consultation relative à la mise en œuvre de la nouvelle Constitution cantonale pour garantir une aide spéciale aux jeunes victimes d'infractions.

Les prestations accordées aux victimes relèvent de l'aide immédiate ou à plus long terme et de l'indemnisation ou de la réparation morale. Les statistiques fédérales, qui se basent sur les données fournies par les cantons, sont publiées désormais sur le site: www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/rechtspflege.html.

En 2006, le service a traité 263 dossiers, pour lesquels 536 écritures comptables ont été enregistrées, toutes prestations confondues. Durant les années précédentes, le service a traité 365 dossiers en 2005, 354 dossiers en 2004, 256 en 2003, 225 en 2002, 200 en 2001, 142 en 2000, 121 en 1999 et 105 en 1998. En 2006, le service a rendu 55 décisions formelles: 22 décisions en matière d'aide immédiate et à plus long terme, y compris en matière de frais d'avocat, et 33 décisions en matière d'indemnisation et/ou de réparation morale. D'après les statistiques tenues par le service, les prestations accordées aux victimes demeurent en général inférieures aux prétentions des victimes ou de leurs avocats. Néanmoins, la grande majorité des décisions rendues n'a pas fait l'objet d'un recours. Actuellement, seules deux procédures de recours sont pendantes auprès de la Direction de la santé et des affaires sociales en matière d'aide immédiate et à plus long terme, et deux procédures sont pendantes devant le Tribunal administratif en matière d'indemnisation et de réparation morale. Les dépenses LAVI se sont élevées globalement à 1 236 395 fr. 35 en 2006 (pour de plus amples détails, se référer au tableau qui suit le présent compte-rendu) contre 1 385 811 fr. 65 en 2005, 1 147 072 fr. 35 en 2004, 1 271 665 fr. 60 en 2003, 1 066 317 fr. 05 en 2002, 927 186 fr. 65 en 2001, 998 755 fr. 85 en 2000, 1 160 400 fr. 05 en 1999 et 960 533 francs en 1998.

4. Aide aux requérants d'asile, aux réfugiés et aux personnes sous le coup d'une décision de non-entrée en matière entrée en force (personnes NEM)

Le SASoc est chargé de l'application de la loi fédérale du 26 juin 1998 sur l'asile (LAsi), notamment de l'accueil, de l'hébergement, de l'encadrement, de l'octroi de l'aide matérielle aux requérants d'asile, aux personnes admises à titre provisoire, aux personnes à protéger sans autorisation de séjour, attribués au canton par l'Office fédéral des migrations (ODM). Pour ce faire, il se réfère aux dispositions relevant du champ d'application défini dans la convention passée entre l'Etat et la Croix-Rouge fribourgeoise (CRF), à qui un mandat a été confié. Par ailleurs, en vertu de la même législation fédérale, le service assume des responsabilités identiques pour les personnes au bénéfice du statut de réfugié et domiciliées depuis moins de cinq ans dans le canton.

Depuis l'entrée en vigueur, le 1^{er} avril 2004, de la loi fédérale sur le programme d'allégement budgétaire 2003 (PAB03) du 19 décembre 2003 et des ordonnances révisées sur l'asile, les personnes sous le coup d'une décision de non-entrée en matière entrée en force (NEM), exclues de la loi sur l'asile, sont considérées comme des personnes en situation illégale relevant de la loi sur le séjour et l'établissement des étrangers (LSEE) et de la loi fédérale sur l'assistance en cas de nécessité. En conséquence, il appartient au canton d'exécuter les renvois de ces personnes et d'assumer l'octroi et la prise en charge de l'aide sociale d'urgence au sens de l'article 12 de la Constitution fédérale, aide accordée en vertu des lois fédérale et cantonale sur l'aide sociale. Le service assume la responsabilité, la coordination et le suivi financier de l'octroi de l'aide d'urgence. Depuis le 1^{er} janvier 2006, le Conseil d'Etat a confié l'accueil et l'encadrement des NEM à ORS (Organisation für Regie- und Spezialaufträge AG), société dont le siège est à Zürich. Une convention a été signée le 25 avril 2006 et est entrée en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2006. Cette décision a fait suite à la demande de la CRF d'être déchargée de cette tâche.

Après les fortes baisses enregistrées depuis 2003, le nombre de demandes d'asile enregistrées en Suisse s'est quelque peu stabilisé avec 10 537 arrivées en 2006 (contre 10 061 en 2005). Au niveau du canton, le nombre de requérants d'asile attribués s'est élevé à 314. L'effectif des requérants d'asile domiciliés dans le canton a continué à baisser régulièrement. Au 31 décembre 2006, il s'élève à 1436 requérants d'asile, contre 1505 au 31 décembre 2005.

L'adaptation des structures d'accueil de la CRF, entreprise en 2004 et 2005, s'est poursuivie en 2006. Ainsi, la CRF a fermé définitivement le centre de «La Chassotte» à Givisiez au 31 décembre 2006. Par ailleurs, le Conseil d'Etat a décidé, dans sa séance du 25 avril 2006, de renoncer à l'achat du foyer St. Wolfgang, propriété de la Fondation Altersheim St. Wolfgang sis sur le territoire de la commune de Guin, à St. Wolfgang. Cette décision était motivée par la situation prévalant dans le domaine de l'asile actuellement.

Au cours de l'année 2006, la CRF a réalisé les programmes d'occupation annoncés dans son plan d'action, accepté par

<i>LAVI</i>	
<i>Activités et dépenses de l'exercice 2006</i>	
Subventions de l'Etat aux trois centres de consultation	Fr. 742 518.85
Frais d'aide immédiate	¹ Fr. 174 410.70
Frais d'aide à long terme	¹ Fr. 26 058.55
Frais d'avocat	¹ Fr. 9 342.85
¹ Total à répartir entre l'Etat et les communes (45%/55%): Fr. 209 812.10	
Indemnisation (dommage matériel)	² Fr. 18 370.75
Réparation morale	² Fr. 265 985.60
Divers	² Fr. - 291.95
² Dépenses entièrement à charge de l'Etat: Fr. 284 064.40	
Total	Fr. 1 236 395.35

la Confédération en décembre 2005. Le service a coordonné la mise sur pied par la CRF d'un nouveau projet d'intégration pour réfugiés et admis provisoire dans le domaine de l'hôtellerie, dans le but de faciliter l'accès au marché de l'emploi à ces personnes. Ce projet, approuvé par l'Office fédéral des migrations en décembre 2005, a été financé par une subvention spéciale de la Confédération. Un rapport intermédiaire a été déposé le 20 décembre 2006. Dans l'évaluation de ce projet d'intégration, la Confédération tiendra compte notamment des résultats atteints dans l'insertion des participants sur le marché du travail.

En novembre 2006, le service a déposé le plan d'action du canton pour les programmes d'occupation qui seront réalisés par la CRF en 2007. En raison notamment de la baisse régulière de l'effectif des requérants d'asile, ce qui induit une baisse des subventions fédérales, la diversité des programmes et le nombre de places mis à disposition a légèrement diminué (128 places en 2006 contre 138 en 2005). La CRF organisera les programmes suivants: menuiserie, couture, cuisine, atelier de réparation de vélos, peinture en bâtiment et pressing laverie. Le canton participera encore en 2007 à un programme intercantonal romand consacré à la rédaction d'un journal intitulé «Voix d'exils» réservé aux requérants d'asile. Toutes ces activités sont organisées dans des locaux loués par la CRF et ainsi regroupées sous un même toit, dans un objectif d'émulation, de rationalisation et d'économie de transport.

Depuis le 1^{er} avril 2006, les personnes admises à titre provisoire bénéficient des mêmes conditions d'accès au marché du travail que les autres demandeurs d'emploi étrangers se trouvant déjà en Suisse et autorisés à travailler. Ils ont ainsi la priorité sur les ressortissants des nouveaux pays membres de l'UE et des Etats tiers, lorsque ces derniers présentent leur première demande d'exercer une activité lucrative. Cette modification légale a pour but de favoriser l'intégration professionnelle de cette catégorie de personnes. Dans le cadre de la mise en place de ces nouvelles dispositions, le service a participé à des séances de travail réunissant le Service public de l'emploi et les Offices régionaux de placement (ORP) du canton.

S'agissant de l'affiliation des requérants d'asile à l'assurance-maladie, l'effectif a, cette année encore, été réparti de façon proportionnelle sur les différentes caisses maladie. Selon les statistiques 2004 de l'Office fédéral de la santé publique, cet effectif s'élève, dans le canton, à 10 000 assurés au moins pour l'assurance de base. Les requérants d'asile sont ainsi affiliés auprès des caisses maladie suivantes: Assura, Avenir, Concordia, CSS, Helsana, CPT, Mutuel Assurances Sion et Visana.

Afin de satisfaire aux impératifs de la législation fédérale tout en essayant de garantir un traitement digne aux personnes NEM, le canton a mis en place pour les personnes concernées une structure d'accueil «bas-seuil», gérée par la société ORS. Sise au foyer de la Poya à Fribourg, cette structure répond aux recommandations de la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS) en matière d'aide d'urgence. Un pavillon est spécialement réservé aux femmes et aux familles. Cette structure «bas-seuil», prévue pour 20 places, apporte aux personnes NEM

une aide d'urgence en espèce, fixée par la DSAS à 10 francs par jour. L'aide d'urgence est octroyée sur décision du service, uniquement aux personnes identifiées par la Police cantonale et pour une durée de sept jours. La structure «bas-seuil» est ouverte 24 h sur 24, sept jours sur sept. Au cours de l'année 2006, cette structure a accueilli en moyenne une dizaine de personnes par jour. Deux familles monoparentales ont, quant à elle, été hébergées en appartement. Il s'agit de personnes dites vulnérables pour lesquelles la décision NEM était entrée en force avant le 1^{er} avril 2004. Un groupe de travail réunissant les représentants d'ORS, du Service de la population et des migrants (SPoMi), de la Police cantonale et du SASoc a été mis sur pied afin d'évaluer régulièrement les tenants et aboutissants du dispositif mis en place.

En vertu de l'article 14f (nouveau) LSEE, la Confédération verse aux cantons des subventions forfaitaires afin de compenser les dépenses liées à l'aide d'urgence accordée aux NEM et aux frais de départ pour l'exécution du renvoi. Un monitoring a été mis sur pied par la Confédération, en collaboration avec les cantons pour évaluer les coûts pendant une durée limitée à trois ans. Le canton a désigné le SASoc et le SPoMi comme organes de contact de l'ODM pour la transmission des informations nécessaires à l'établissement de ce monitoring. Il s'agit de faire ressortir au mieux les dépenses sociales, de santé et de police du canton induites par l'introduction de ces dispositions, ainsi que les informations liées à la sécurité publique. L'ODM publie des rapports trimestriels. Il est ressorti des rapports 2005, que les subventions fédérales ne couvraient largement pas le montant des dépenses.

Cela s'explique par le fait que, contrairement à ce qui était attendu, une partie des personnes NEM ne quitte pas le canton, respectivement la Suisse, malgré la suppression de l'aide sociale et son remplacement par l'aide d'urgence. La durée croissante de leur séjour augmente non seulement le coût de l'aide d'urgence, mais également les coûts des soins médicaux d'urgence. Par ailleurs, lorsque les personnes concernées ne collaborent pas, l'organisation des renvois s'avère extrêmement difficile, voire impossible, si l'on ne dispose d'aucun document de voyage. La mise sur pied d'une structure «bas-seuil» répond aux exigences de l'article 12 de la Constitution fédérale de fournir une aide d'urgence, ce qui englobe au titre du minimum vital un toit, soit un hébergement approprié. Cette structure a un coût d'exploitation incontournable que la Confédération a refusé de subventionner jusqu'à ce jour, malgré les demandes répétées des cantons.

Fort de cette constatation et suite à une consultation auprès des cantons et organisations concernées par le suivi des NEM, un compromis a été négocié en décembre 2005, dans le cadre de la plate-forme constituée par le Département fédéral de justice et police (DFJP), de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) et de la Conférence des directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS). Dans le cadre de ce compromis, la Confédération et les cantons ont convenu d'augmenter le forfait d'aide d'urgence octroyé aux personnes NEM, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier

2005, de 600 à 1800 francs. Ce compromis s'est également appliqué en 2006. Dès lors, le montant des subventions fédérales 2006 pour les NEM s'élèvent pour notre canton à 81 000 francs (1800 × 45 personnes), alors que les dépenses cantonales se montent à 699 278 francs (624 278 + 75 000 loyer Poya). L'augmentation à 1 800 francs des subventions dans le cadre du compromis est encore manifestement insuffisante. Toutefois, la Confédération et les cantons ont décidé de le maintenir en 2007, soit jusqu'à l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2008, de la loi fédérale sur l'asile modifiée. Les ordonnances fédérales y relatives, qui seront mises en consultation au début de l'année 2007, détermineront les nouveaux montants des subventions fédérales.

Le service a répondu à des consultations au niveau fédéral, notamment sur les sujets suivants: modification de l'ordonnance 2 sur l'asile relative au financement et d'autres ordonnances dans le cadre de l'adaptation des structures d'asile, adaptation du forfait de l'aide d'urgence pour les personnes NEM et modification de la directive sur les conseils en vue du retour. Dans le cadre de groupes de travail dirigés par l'ODM, le service a participé activement aux travaux liés à l'élaboration des ordonnances relatives à la loi fédérale sur l'asile révisée (LAsi) et à la nouvelle loi sur les étrangers (LEtr). Il a également pris part à un groupe de travail mis sur pied par la CDAS, chargé de l'élaboration de recommandations relatives au changement de compétence s'appliquant aux personnes admises à titre provisoire après 7 ans. Au niveau cantonal, le service s'est engagé dans l'analyse des incidences pour le canton de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2008, desdites lois. Ces incidences seront nombreuses et particulièrement importantes, tant au niveau financier qu'au niveau des réorganisations nécessaires dans la prise en charge des différentes catégories de personnes, à savoir les requérants d'asile en procédure, les personnes déboutées et les personnes NEM, les personnes admises à titre provisoire, depuis moins de 7 ans et depuis plus de 7 ans, ainsi que les réfugiés depuis moins de 5 ans. Par ailleurs, l'introduction d'un forfait global dans le cadre de la prise en charge des requérants d'asile modifiera totalement le cadre financier, la gestion administrative et les relations avec la Confédération. Dans ce contexte et pour mieux maîtriser ces changements, le Conseil d'Etat a résilié la convention le liant à la CRF concernant l'accueil des requérants d'asile, dans le but notamment de renégocier un nouveau mandat sur des bases qui tiennent compte du nouveau cadre légal, financier et administratif.

Le service a été actif dans la Commission fédérale des réfugiés, la Commission paritaire de gestion d'asile, la Commission cantonale pour la scolarisation et l'intégration des enfants de migrants, ainsi que la Commission pour l'intégration des migrants et contre le racisme. Il a participé aux séances des coordinateurs latins et, à l'échelle nationale, a pris part aux séminaires des coordinateurs suisses mis sur pied par l'ODM. Parmi les nombreux thèmes d'actualité qui y ont été débattus figurent notamment: la mise en place des mesures prises à l'encontre des personnes NEM et les premières expériences des cantons, le concept de l'aide d'urgence pour lesdites personnes et

l'analyse des résultats du monitoring, le projet de révision de la LAsi et l'introduction d'un forfait global, les mesures d'intégration pour les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire.

Le service a participé à plusieurs séances d'information auprès des autorités communales, notamment à Guin, dans le cadre de l'analyse du bien fondé de l'achat d'un bien mobilier sis sur le territoire communale, en vue d'y héberger des requérants d'asile. Dans le cadre de la convention signée entre la DSAS et la Chaire de travail social et politiques sociales de l'Université de Fribourg, une recherche sociale appliquée a été réalisée par des étudiants. Cette recherche, mandatée par le service, a eu pour thème les personnes NEM et leur problématique.

L'aide matérielle accordée aux demandeurs d'asile et aux personnes admises à titre provisoire, les frais du personnel d'encadrement et d'administration ainsi que les frais de fonctionnement des centres d'hébergement se sont élevés à 16 375 000 francs, dont 438 000 francs restent à la charge de l'Etat.

L'aide d'urgence (aide matérielle et frais de santé) accordée aux personnes sous le coup d'une décision de non-entrée en matière entrée en force (personnes NEM), les frais du personnel d'encadrement et d'administration ainsi que les frais de fonctionnement de la structure d'accueil «bas-seuil» se sont élevés en 2006 à 699 278 francs, dont 81 000 francs (45 × 1800) seront remboursés par la Confédération au cours du premier trimestre 2007. Le solde est à la charge du canton en vertu des lois fédérale et cantonale sur l'aide sociale.

Concernant l'aide sociale accordée aux réfugiés statutaires et aux personnes à protéger au bénéfice d'une autorisation de séjour, le service a rencontré à plusieurs reprises Caritas Suisse à Fribourg, œuvre d'entraide avec laquelle le Conseil d'Etat a signé une convention, pour régler des questions relatives à la mise en application des procédures de suivi social, à la présentation des décomptes trimestriels, à la facturation à l'Office fédéral des migrations et enfin au contrôle de l'application des normes d'aide sociale pour lesdits réfugiés.

Suite à la modification d'une directive de l'ODM, les réfugiés peuvent désormais participer aux programmes d'emploi temporaire de l'assurance-chômage. Dans le cadre de la mise en place de ces nouvelles dispositions, le service a participé à des séances de travail réunissant Caritas, le Service public de l'emploi et les ORP du canton. Un carnet d'intégration, remis à chaque réfugié concerné, permet aux services intervenants de mieux cerner le parcours de personnes (cours de langue et mesures d'insertion professionnelle effectués) et de réaliser ainsi une intégration professionnelle plus performante. Le canton a également pu participer à un projet d'intégration professionnelle mis sur pied par l'ODM pour les cantons de Neuchâtel, Berne francophone, Fribourg, Jura et Vaud. Il s'agit d'une formation en logistique spécialement conçue pour des réfugiés et des personnes admises à titre provisoire, organisée par une entreprise sise dans notre canton.

Le controlling des résultats dans le domaine de l'octroi de l'aide sociale aux réfugiés, introduit dans les cantons dès le

mois de septembre 2005, s'est poursuivi en 2006. Le service a un rôle d'organe de contacts avec l'ODM et est chargé de transmettre les données saisies par Caritas dans le cadre de son mandat.

Les dépenses pour l'aide matérielle et les frais d'encadrement concernant les réfugiés se sont élevées en 2006 à 1 230 000 francs, coûts entièrement remboursés par la Confédération.

5. Aide au recouvrement et avances de pensions alimentaires

Le SASoc est chargé de fournir l'aide appropriée en vue d'obtenir l'exécution des prestations d'entretien dues à l'enfant, ainsi qu'au conjoint ou à l'ex-conjoint. Lorsque les père et mère ne satisfont pas à leur obligation d'entretien et si la situation des ayants droit le justifie, il verse des avances pour l'entretien de l'enfant. A ces avances de contributions d'entretien s'ajoutent celles en faveur du conjoint ou de l'ex-conjoint (art. 79 et 81 al.1 LACC). Pour ce faire, le service est amené à assumer des tâches d'information, de conseil et d'écoute aussi bien auprès des bénéficiaires que des débiteurs, ainsi que des tâches de gestion, de suivi administratif, financier, juridique, comptable et analytique. Les droits, devoirs et obligations des bénéficiaires et des débiteurs, ainsi que ceux du service liés aux avances et au recouvrement des pensions alimentaires sont définis dans le Code civil, sa loi d'application, l'arrêté du 14 décembre 1993 et les directives d'application de la DSAS.

Les activités quotidiennes du service sont notamment: détermination du droit à l'aide à l'encaissement et/ou à des avances, motivation des décisions d'octroi ou de refus des dites prestations, informations à la bénéficiaire et au débiteur sur le traitement du dossier, accueil, écoute et conseil aux dites personnes, traitement des difficultés en lien avec l'application du principe de subrogation, facturation mensuelle aux débiteurs des contributions d'entretien, versement des avances aux bénéficiaires, encaissement des contributions d'entretien versées par le débiteur et gestion du contentieux des contributions d'entretien courantes et arriérées, révision périodique du droit aux prestations, tâches en lien avec l'exécution forcée ainsi qu'avec les procédures civiles et pénales, représentations du service dans le cadre de ces procédures. Dans un cadre plus large, le service a participé aux séances de la Conférence romande des offices d'avances et de recouvrement de contributions d'entretien.

Au cours de l'année 2006, le service a poursuivi ses réflexions quant à un nouveau concept organisationnel, structurel et législatif dans le domaine des pensions alimentaires. Ce concept vise à améliorer non seulement les prestations du service, tant vis-à-vis des bénéficiaires, des débiteurs que des acteurs du dispositif cantonal, dans le respect du droit et des contingences financières, mais également les conditions de travail du personnel du service. Dans cet ordre d'idées, il y a lieu de souligner les travaux en cours pour la refonte totale du système de gestion informatique du dispositif, qu'il soit administratif, financier,

comptable et analytique, sous la conduite du service de l'informatique et des télécommunications (SITel). Cette année 2006 a permis de mettre sous toit, par l'entremise d'une société externe et en étroite collaboration avec le SASoc et le SITel, le cahier des charges de la nouvelle application.

Parmi les dossiers thématiques liés de près ou de loin à la réorganisation en soi, outre les avis de droit et les nouveaux principes quant à une pratique uniforme, il faut souligner la mise en œuvre de certains d'entre eux: gestion d'un compte de chèque postal propre au service, introduction de la réclamation dans les voies de droit, automatisation d'une attestation émise à l'intention de la bénéficiaire ou du débiteur pour la déclaration fiscale, mandat confié à un office d'encaissement spécialisé pour la récupération des contributions d'entretien arriérées, saisie unique des données de base enregistrées par les systèmes Host et Follow me.

Au 31 décembre 2006, les avances versées par l'Etat au titre d'avances de contributions d'entretien se sont élevées à 5 557 775 francs (5 423 873 francs en 2005 et 5 231 763 francs en 2004). De ce montant, 2 731 060 francs (48,45 %) ont été récupérés par le service dont 58 629 francs par l'office d'encaissement spécialisé mandaté par le Conseil d'Etat. La part non récupérée est répartie à parts égales entre l'Etat et les communes. En outre, 2 277 682 francs ont été récupérés par le service auprès des débiteurs dans le cadre de l'aide au recouvrement, pour des contributions courantes et arriérées dues selon les jugements civils. Ce dernier montant a été reversé aux bénéficiaires.

Sur les 230 demandes présentées (239 en 2005, 221 en 2004, 217 en 2003), 182 décisions d'ouverture ont été rendues par les collaboratrices et collaborateurs (202 en 2005, 199 en 2004, 193 en 2003). Le nombre de dossiers «actifs» au 31 décembre 2006 est de 1 498 alors qu'il s'élevait à 1479 à fin 2005 et à 1 561 à fin 2004. S'agissant des tâches en lien avec l'exécution forcée, relevons 96 poursuites (109 en 2005, 119 en 2004), 10 décisions de mainlevée, 59 procès-verbaux de saisie, 193 actes de défaut de biens (185 en 2005, 109 en 2004), 47 saisies de salaire (34 en 2005, 11 en 2004). En outre, 86 plaintes pénales ont été déposées (140 en 2005, 36 en 2004). Sur les 131 ordonnances et jugements des autorités pénales (128 en 2005, 91 en 2004), 32 % font état d'une condamnation (31 % en 2005, 54 % en 2004), 12 % d'un non-lieu (18 % en 2005, 21 % en 2004), 58 % d'un classement (52 % en 2005, 25 % en 2004) et 1 % d'une procédure en cours. 659 dossiers suivis concernant des avances de contribution d'entretien qui ont été révisés, 128 dossiers concernent l'aide à l'encaissement (sans octroi d'avances), ce qui a induit au total 787 décisions du service. De ces statistiques, un chiffre doit être mis en évidence: 58 % des ordonnances et jugements des autorités pénales ont débouché sur un classement du dossier; ce chiffre n'était que de 25 % en 2004. Pour conclure, relevons que la voie de la réclamation a été utilisée à 24 reprises en 2006 (16 en 2005). Trois recours (2 en 2005, 12 en 2004) ont été déposés auprès de la Direction.

Aide matérielle nette 2006 (période du 1.10.2005 – 30.09.2006)
Les remboursements personnels sont pris en compte
Art. 7 et 8 LASoc: personnes domiciliées, en séjour ou de passage dans le canton

Répartition communes/Etat art. 32/33 LaSoc							
Catégorie de personnes	A charge de l'Etat Fr.	% Total	A charge des autres cantons Fr.	% Total	A charge des communes Fr.	% Total	Total Fr.
Suisses	6 741 523.75	55,89	1 227 199.35	90,32	6 529 056.50	56,22	14 497 779.60
Etrangers	5 320 330.80	44,11	131 470.60	9,68	5 085 243.95	43,78	10 537 045.35
Total	12 061 854.55	100	1 358 669.95	100	11 614 300.45	100	25 034 824.95

Aide matérielle 2005
Personnes domiciliées, en séjour ou de passage

Répartition des dossiers par cause d'aide sociale		
Causes d'aide sociale	Nombre de dossiers	% Total
Chômage/avances s/chômage	631	13,24
Famille monopar./couple divisé	506	11,78
Maladie/accident/hospitalisation	320	6,83
Aide à l'enfance	69	1,48
Patronage	41	0,10
AVS/AI/PC: avances/insuffisants	760	16,18
Revenus insuffisants	1 467	32,22
Placement HM/Home pour personnes âgées	29	0,08
Drogue/alcool	177	3,78
Hospit./accident/maladie: de passage	36	0,09
Rapatriment: de passage	65	1,41
Cotisation assurance-maladie	1	0,04
Chômage: fins de droit	599	12,77
Total dossiers	4 701	100

Aide matérielle nette 2006 (période du 1.10.2005 – 30.09.2006)
Les remboursements personnels sont pris en compte / avant la répartition Etat/communes/autres cantons
Art. 7 et 8 LASoc: personnes domiciliées, en séjour ou de passage dans le canton

Répartition par service social régional et par catégorie							
Services sociaux régionaux	Fribourgeois		Confédérés		Etrangers		Total
	Montant de l'aide Fr.	Nombre de dossiers	Montant de l'aide Fr.	Nombre de dossiers	Montant de l'aide Fr.	Nombre de dossiers	Montant de l'aide Fr.
Fribourg-Ville	2 657 482.05	469	1 843 801.30	270	4 413 676.60	705	8 914 959.95
Villars-sur-Glâne	185 535.30	80	61 959.40	39	468 382.75	126	715 877.45
Sonnaz	273 650.25	81	216 422.00	43	485 809.95	71	975 882.20
Marly	164 405.65	54	135 509.50	33	684 338.40	73	984 253.55
Haute-Sarine	163 358.50	35	85 463.60	23	77 188.80	10	326 010.90
Gibloux	519 461.55	66	576 051.70	51	281 623.10	29	1 377 136.35
Sarine-Ouest	221 853.70	39	130 078.25	24	154 248.35	19	506 180.30
Sense-Mittelland	140 865.30	24	181 580.70	27	49 332.55	11	371 778.55
Schmitten	216 285.25	20	12 269.30	20	45 578.20	8	274 132.75

Services sociaux régionaux	Fribourgeois		Confédérés		Etrangers		Total
	Montant de l'aide Fr.	Nombre de dossiers	Montant de l'aide Fr.	Nombre de dossiers	Montant de l'aide Fr.	Nombre de dossiers	Montant de l'aide Fr.
Bösingen	54 270.25	2	56 467.70	14	109 967.90	8	220 705.85
Düdingen	424 056.35	47	137 463.45	32	306 123.90	24	867 643.70
Sense-Oberland	368 580.75	50	216 125.75	33	81 027.40	12	665 733.90
Wünnewil-Überstorf	121 786.40	26	287 705.35	56	269 605.20	53	679 096.95
Gruyère	1 018 460.60	267	329 968.45	120	1 152 955.75	220	2 501 384.80
Morat	176 890.15	17	467 754.40	50	374 307.25	49	1 018 951.80
Lac	247 467.10	44	574 156.35	69	286 058.80	60	1 107 682.25
Kerzers	17 245.05	6	132 777.05	29	207 142.15	27	357 164.25
Glâne-Sud	12 323.05	21	24 202.85	25	34 792.10	6	71 318.00
Romont	187 656.85	41	48 344.00	26	206 977.30	60	442 978.15
Glâne	123 281.30	36	54 547.00	16	75 037.15	18	252 865.45
Broye	319 602.95	97	375 641.60	71	354 091.75	90	1 049 336.30
Basse-Veveyse	84 522.75	13	241 627.05	32	129 649.35	13	455 799.15
Haute-Veveyse	85 642.15	11	69 358.50	11	20 914.05	4	175 914.70
Châtel-St-Denis	234 616.60	29	216 082.30	49	144 666.35	27	595 365.25
Serv. de l'action soc.	2 862.45	5	259.75	1	123 550.25	110	126 672.45
Total	8 022 162.30	1 580	6 475 617.30	1 164	10 537 045.35	1 833	25 034 824.95

III. Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ)

1. Mandats et personnel

Le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) assume les mandats suivants:

- protection de l'enfance par l'exécution de mandats ordonnés par la Justice de paix, le Tribunal civil ou la Chambre pénale des mineurs; protection de l'enfance sans mandat officiel, à la demande des enfants ou de leurs parents (secteur de l'action sociale directe);
- évaluation, autorisation et surveillance des milieux d'accueil extrafamiliaux (secteur des milieux d'accueil);
- consultations pour enfants, adolescents et hommes victimes d'infraction contre leur intégrité physique, psychologique ou sexuelle; consultations pour les victimes d'infractions commises au sens de la législation sur la circulation routière (Centre LAVI).

Pour assumer ces tâches, le service a disposé en 2006 de forces en personnel qui se répartissaient de la manière suivante:

	Personnes	Postes EPT
Direction	2	2,0
Juriste	1	0,5
Secteur administratif: (+ 1 apprenti employé de commerce)	8	6,0
Secteur de l'action sociale directe:		
Chefs de secteurs	3	2,8
Assistants et assistants sociaux	22	17,0
Centre de consultation LAVI pour enfants et adolescents:		
Assistants et assistant sociaux	3	1,9
Psychologue	1	0,5
Secteur des milieux d'accueil:		
Chef de secteur	1	0,9
Assistants et assistants sociaux	6	3,6
Total:	48	35,2

Le secteur de l'action sociale directe s'est vu octroyer un poste d'assistant social à 50 %, de langue allemande, au budget 2006, afin de renforcer l'équipe évoluant sur Fribourg-Ville et sur les districts du Lac et de la Singine.

De même, un poste de secrétaire à 50 % a été octroyé dans le cadre du budget 2006; ceci a permis de renforcer, notamment, le soutien administratif du Centre de consultation LAVI.

Une personne est en apprentissage d'employé de commerce.

Trois personnes ont effectué un stage au SEJ dans le cadre de leur formation auprès des écoles supérieures de travail social ou de l'Université, alors que six personnes y ont effectué des programmes d'emploi temporaire ou des stages post formation.

2. Activités générales

L'année 2006 a vu l'adoption par le Grand Conseil, le 12 mai 2006, de la loi sur l'enfance et la jeunesse.

Le thème du placement d'enfants en institution et/ou en famille d'accueil a fait l'objet d'un travail commun à tout le service. Des lignes directrices de travail social, concernant les placements, ont été définitivement adoptées et approuvées par la Direction de la santé et des affaires sociales.

Les assistantes et assistants sociaux, outre leur implication et leur travail habituel de protection de l'enfance, ont poursuivi leurs participations aux groupes de travail et aux manifestations dans les districts du canton.

3. Activités des secteurs

3.1 Secteur de l'action sociale directe

En 2006, le secteur, bénéficiant de l'organisation mise en place en 2003, a continué à bien fonctionner. Ceci se mesure par la stabilité du personnel et son engagement dans des situations de plus en plus délicates de protection de l'enfant. Il apparaît également que l'équipe «Intake», qui assume non seulement les permanences, mais propose des réponses et des conseils aux questions de la population en matière d'enfance et de jeunesse, constitue un élément de plus en plus important dans la prévention des difficultés de l'enfance et la précocité des interventions. Cette équipe intervient également, au besoin, dans des dossiers ouverts au sein des autres équipes, lorsqu'une crise survient et que

l'assistant social en charge du dossier est indisponible. Un autre atout de l'équipe «Intake» est l'intervention «dans l'heure qui suit», en réponse à des situations d'enfants nécessitant une protection ou une aide très rapide, soit à la suite de maltraitance, d'abus sexuel, de dysfonctionnement grave des parents ou d'une hospitalisation urgente. L'équipe «Intake» réalise encore des enquêtes très brèves et très ciblées, demandées par les Justices de paix ou les Tribunaux civils.

L'évolution de l'activité du secteur de l'action sociale directe, en nombre de cas, entre 1997 et 2006, apparaît clairement dans le tableau ci-dessous. La complexification des cas n'apparaît toutefois pas dans cette statistique.

Généralités	1997	2000	2003	2006
Nombre d'enfants traités	1 877	2 326	2 581	2 588
Nombre de familles concernées	1 255	1 537	1 796	1 455
Nombre d'interventions traitées se répartissant	1 500	1 944	2 253	2 123
en interventions avec action sociale	1 292	1 601	1 915	2 038
en interventions sans action sociale	155	100	245	54
en interventions 'Action indéfinie'	53	180	82	31
Nombre d'interventions nouvelles	507	737	1 046	853
Nombre d'interventions classées	405	684	1 029	818
Interventions par secteur	1997	2000	2003	2006
Chambre pénale des mineurs	138	106	84	105
Tribunal civil de district	144	174	78	55
Justices de paix	555	786	1 371	1 402
Situations sans mandat officiel	549	675	662	553
Autres mandats administratifs (SECN – SPOMI)	114	140	47	8

Une préoccupation importante du service et du secteur de l'action sociale directe a été de réfléchir sur les placements organisés par le service. Ainsi, le décompte des placements en cours et terminés en 2006 est présenté dans les chiffres suivants:

	Institution cantonale	Institution hors canton	Famille d'accueil professionnelle	Famille d'accueil non professionnelle	Total
Total des placements en 2006	290	68	6	58	424
Placements terminés en 2006	143	32	0	17	192
Placements en cours le 31.12.2006	147	36	6	41	232

Il ressort de ces données que la moitié des placements ont une durée assez limitée. En effet, le retour de l'enfant dans son milieu familial est un objectif important, qui peut être atteint grâce à des institutions proposant des accueils à court terme et permettant une observation de la situation, telles que Transit, le Bosquet ou Time Out. Cependant, certains enfants ont besoin d'un séjour à long terme, afin que leur protection puisse être assurée; ces placements sont réalisés dans les familles d'accueil.

L'action éducative en milieu ouvert est une alternative au placement. Ce type d'intervention précoce permet souvent d'éviter l'organisation de placements en institutions. Outre

l'apport de telles actions socio-éducatives, le fait qu'elles évitent des placements en institutions spécialisées permet de réaliser des économies importantes.

A fin 2006, un évènement tragique a malheureusement confirmé que les dossiers concernant des séparations parentales ou des divorces très difficiles et très conflictuels posent un problème de prise en charge de plus en plus complexe. En effet, le conflit parental peut mettre en danger le développement des enfants. De plus, les assistantes et assistants sociaux, nommés par les autorités pour assumer les surveillances des relations personnelles, sont de plus en plus souvent pris à partie dans le conflit existant.

3.2 Secteur des milieux d'accueil

Le secteur des milieux d'accueil a définitivement mis en forme le cadre de référence permettant l'évaluation, l'autorisation et la surveillance des familles d'accueil non professionnelles, ainsi que les éléments autorisant la coordination des placements dans ces milieux d'accueil. L'entier de ces démarches a été consigné dans un rapport approuvé par la Direction de la santé et des affaires sociales.

Le secteur a participé à une étude menée conjointement avec l'Association Fribourgeoise des écoles maternelle (AFEM), afin de compléter les travaux du groupe de travail dirigé par la Direction de l'instruction publique sur le thème de l'introduction de la 2^e année d'école enfantine.

Le secteur a établi le premier rapport sur l'activité de surveillance déléguée par mandat de prestation aux neuf associations d'accueil familial de jour, actives sur le territoire cantonal.

	2005	2006
Nombre de situations suivies en milieu d'accueil de type familial (Familles d'accueil – adoption – accueil à la journée)	304	271
Nombre de situations suivies en milieu d'accueil de type institutionnel (prime enfance et accueils extrascolaires)	191	195
Nombre de situations suivies en milieu d'accueil de type institutionnel non reconnu par la loi du 20 mai 1986 d'aide aux institutions	0	1
Nombre d'associations d'accueil familial de jour (AAFJ)	9	9
Total de dossiers ouverts au titre d'autorisations ou de surveillances	504	476

	2005	2006
Autres demandes traitées par le Secteur des milieux d'accueil		
Nouvelles demandes d'adoption conjointe d'enfant	26	17
Nouvelles demandes d'adoption de l'enfant du conjoint	7	17
Nombre d'enquêtes SPOMI – accueil d'enfants étrangers sans vue d'adoption	2	5
Nombre de préavis OFAS (structures petite enfance et accueils extrascolaires)	6	13
Total	41	52

En matière d'adoption internationale, dans la très grande majorité des situations, les couples adoptants ont eu recours à un organisme intermédiaire reconnu par la Confédération pour faire venir un enfant en Suisse. Cette donnée montre que les principes de la protection de l'enfant sont de mieux en mieux appliqués dans ce domaine.

Provenance des enfants accueillis en vue d'adoption pour 2006

Pays – Etats d'origines	Convention de la Haye ou non	Avec/sans intermédiaire	Total
Thaïlande	oui	Autorité Centrale Cantonale	1
Thaïlande	oui	SOS Adoption	2
Thaïlande	oui	BGA	1

Pays – Etats d'origines	Convention de la Haye ou non	Avec/sans intermédiaire	Total
Bolivie	oui	MEF	3
Maroc	non	SOS Adoption	4
Maroc	non	Atlas	2
Philippines	oui	BGA	1
Madagascar	oui	Sans intermédiaire agréé	3
Inde	oui	Terre des Hommes	1
Mexique	oui	Sans intermédiaire agréé	1
Haïti	non	Intermédiaire privé	1
Totaux	–	15 avec intermédiaires agréés 1 autorité centrale cantonale 4 sans intermédiaire agréé	20

3.3 Centre de consultation LAVI

Le centre de consultation LAVI apporte une aide aux victimes et à leurs proches selon la loi d'aide aux victimes d'infraction (LAVI). Un secteur s'occupe spécifiquement des enfants et des adolescents, afin de respecter les règles fixées par la Constitution fribourgeoise. Un autre secteur prend en charge les hommes et des victimes de la circulation.

Le soutien octroyé par le centre de consultation LAVI doit permettre une aide rapide, le but étant la réinsertion de la victime au sein de la société et la réparation des conséquences négatives de l'infraction.

Le centre a été doté d'un nouveau logiciel afin de fournir les statistiques standardisées demandées par la Confédération.

Les collaboratrices et collaborateurs du centre participent régulièrement à des formations à l'intention de professionnels (15 interventions) et font partie de différents groupes de travail liés à l'aide aux victimes tant, au niveau cantonal qu'au niveau national.

3.3.1 Consultation pour les enfants et les adolescents

Le secteur a connu une forte augmentation du nombre des nouvelles demandes de consultation. La moitié concernait des infractions contre l'intégrité sexuelle. Un quart des demandes était en lien avec de la violence domestique (enfants victimes de maltraitance par leurs parents ou touchés par la violence conjugale entre les parents).

Dans 27 % des situations, l'auteur de l'infraction était mineur (19 % en 2005). Ce phénomène, dont il a beaucoup été question dans les médias, préoccupe également le centre LAVI. Cependant, la grande majorité des infractions sont commises par des auteurs majeurs.

Le fait de pouvoir offrir un soutien psychologique spécifique aux enfants à l'intérieur du centre constitue un apport important dans la prise en charge globale des victimes. 52 victimes ont profité de ce soutien (276 entretiens).

	2005	2006
Nouvelles demandes durant l'année	128	177
Situations reprises de l'année précédente	139	122
Total des situations traitées	266	299

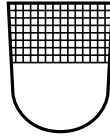
3.3.2 Consultation pour les hommes et les victimes de la route

L'augmentation du nombre de nouvelles situations a été de 54 % par rapport à 2005. Pour répondre aux demandes des victimes, des heures supplémentaires équivalant à un 20 % ont été effectuées tout au long de l'année par l'assistant social responsable de la consultation, cela malgré l'aide importante et le soutien apporté par le secteur enfants et adolescents.

Un tiers des demandes ont concerné des victimes de lésions corporelles (y. c. victimes LCR). 25 personnes ont

été touchées par un homicide ou tentative d'homicide. Il y a eu 14 victimes d'actes d'ordre sexuel et 10 victimes de violences conjugales. Sur le total des 187 situations traitées en 2006, 73 % étaient des hommes et 27 % des femmes, principalement victimes LCR.

	2005	2006
Nouvelles demandes durant l'année	91	141
Situations reprise de l'année précédente	59	46
Total des situations traitées	150	187



Canton de Fribourg

Compte rendu du Conseil d'Etat
pour l'année 2006

Direction
des finances

Table des matières

I. Direction	3	5. L'informatique au SCC	22
1. Législation	3	6. Encaissement des impôts communaux et paroissiaux par le SCC	23
2. Généralités	4	7. Les statistiques fiscales	23
3. Activités	5	8. Evolution du nombre de contribuables ..	24
II. Administration des finances	7	9. Principales recettes fiscales comptabilisées en 2006	24
1. Personnel	7	10. Procédures en soustraction fiscale	24
2. Activités	7	11. Remises d'impôts	25
III. Inspection des finances	11	VII. Service des impôts sur les successions et les donations	26
1. Personnel	11	1. Organisation / Personnel	26
2. Activités	11	2. Activités de taxation des impôts sur les successions et les donations	26
IV. Service de l'informatique et des télécommunications	12	3. Autres activités	26
1. Les activités du SITel	12	4. Législation	26
2. La Commission informatique de l'Etat de Fribourg	15	VIII. Mensuration officielle	27
3. La Commission cantonale de l'informatique dans l'enseignement	16	1. Points fixes planimétriques et altimétriques	27
V. Service du personnel et d'organisation de l'Etat de Fribourg	17	2. Plans d'ensemble	27
1. Personnel	17	3. Mensurations parcellaires	28
2. Activités	17	4. Géomatique	29
VI. Service cantonal des contributions	21	IX. Registre foncier	30
1. Introduction	21	1. Les Bureaux du registre foncier	30
2. Travaux effectués en 2006	21	2. L'activité fiscale du registre foncier	31
3. La loi sur les impôts cantonaux directs (LICD) – Modifications du 3 novembre 2006	22	3. L'Autorité de surveillance du registre foncier	32
4. Décret du 3 novembre 2006 fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2007	22		

I. Direction

1. Législation

La liste par ordre chronologique des lois et décrets d'une part et des ordonnances et arrêtés d'autre part, pris en 2006 dans les domaines relevant de la Direction des finances, est la suivante:

1.1 Lois et décrets

Décret du 9 février 2006 relatif aux crédits supplémentaires du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2005;

Décret du 10 mai 2006 relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2005;

Décret du 5 octobre 2006 portant adhésion du canton de Fribourg à l'Accord-cadre pour la collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges (ACI);

Loi du 31 octobre 2006 modifiant la loi sur la Banque cantonale de Fribourg;

Décret du 2 novembre 2006 relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2007;

Loi du 2 novembre 2006 modifiant la loi sur le personnel de l'Etat; (contribution de soutien facultative en faveur de la Fédération des associations du personnel des services publics du canton de Fribourg);

Loi du 3 novembre 2006 modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs;

Décret du 3 novembre 2006 fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2007.

1.2 Ordonnances et arrêtés

Arrêté du 10 janvier 2006 relatif à la mise en vigueur du registre transitoire du périmètre du remaniement parcellaire de Courgevaux (RP Courgevaux);

Arrêté du 24 janvier 2006 relatif à la mise en vigueur du registre foncier fédéral de la commune de Farvagny, lot III;

Ordonnance du 24 janvier 2006 modifiant le règlement relatif au Fonds d'entraide sociale;

Arrêté du 13 mars 2006 concernant la répartition des bénéfices de la Loterie romande pour le 1^{er} trimestre 2006 (148^e affectation);

Ordonnance du 28 mars 2006 modifiant l'arrêté concernant l'imposition des immeubles non agricoles;

Arrêté du 25 avril 2006 relatif à la mise en vigueur du registre foncier fédéral de la commune de Corminbœuf;

Ordonnance du 25 avril 2006 modifiant le règlement du personnel de l'Etat (congé de maternité avant l'accouchement);

Arrêté du 30 mai 2006 relatif à la mise en vigueur du registre foncier fédéral de la commune de Murist;

Ordonnance du 13 juin 2006 prolongeant la portée du décret concernant l'introduction dans l'administration cantonale de la gestion par mandats de prestations;

Ordonnance du 27 juin 2006 relative à l'encouragement à la prise de la retraite du personnel de l'Etat dès 2007;

Ordonnance du 27 juin 2006 précisant certains montants liés aux derniers comptes de l'Etat;

Arrêté du 27 juin 2006 concernant la répartition des bénéfices de la Loterie romande pour le 2^e trimestre 2006 (149^e affectation);

Arrêté du 4 juillet 2006 relatif à la mise en vigueur du registre foncier fédéral de la commune de Nuvilly;

Arrêté du 22 août 2006 relatif à la mise en vigueur du registre foncier fédéral de la commune de Corbières (lot II);

Arrêté 19 septembre 2006 concernant la répartition des bénéfices de la Loterie romande pour le 3^e trimestre 2006 (150^e affectation);

Ordonnance du 19 septembre 2006 déterminant les incidences fiscales de la mise en place du Réseau hospitalier fribourgeois;

Ordonnance du 10 octobre 2006 relative à diverses subventions de moindre importance;

Ordonnance du 24 octobre 2006 concernant les primes d'assurance-maladie et accidents déductibles pour la période fiscale 2007;

Arrêté du 24 octobre 2006 relatif à la mise en vigueur du registre foncier fédéral de la commune de Gurmels, lot III (village);

Arrêté du 21 novembre 2006 relatif à la mise en vigueur du registre foncier fédéral de la commune de Farvagny, lot II;

Arrêté du 12 décembre 2006 concernant la répartition des bénéfices de la Loterie romande pour le 4^e trimestre 2006 (151^e affectation);

Ordonnance du 12 décembre 2006 relative à la perception de l'impôt à la source;

Ordonnance du 12 décembre 2006 réglant l'indemnisation des repas pris obligatoirement sur le lieu de travail;

Ordonnance du 12 décembre 2006 relative à l'adaptation au renchérissement et à la fixation des échelles de traitement du personnel de l'Etat pour 2007;

Ordonnance du 12 décembre 2006 relative à la contribution de soutien en faveur des associations de personnel;

Ordonnance du 19 décembre 2006 modifiant l'arrêté relatif aux règles de gestion financière des unités administratives appliquant, à titre expérimental, la gestion par mandats de prestations;

Ordonnance du 19 décembre 2006 modifiant l'arrêté relatif à la gestion du personnel des unités administratives qui appliquent, à titre expérimental, la gestion par mandats de prestations.

2. Généralités

2.1 Personnel

Le personnel rattaché au Secrétariat général de la Direction correspond à 5,76 équivalent plein temps durant l'année 2006.

2.2 Budget

Pour la Direction des finances, la préparation du budget de l'Etat pour l'année suivante est l'une des tâches les plus importantes. Sont reprises ici quelques considérations et conclusions émises dans la présentation du budget 2007.

Suite à l'introduction, dans la nouvelle Constitution cantonale, du principe de l'équilibre budgétaire, la notion de cote d'alerte est passée au second plan. La question du respect de cette limite (abaissée au passage à 2 %) ne devient d'actualité qu'en cas de situation conjoncturelle difficile ou en raison de besoins financiers exceptionnels (art. 83 de la Constitution cantonale; art. 40b / 40c de la loi sur les finances de l'Etat modifiée le 9 septembre 2005). Aucune de ces deux conditions n'étant remplie, c'est le principe de l'équilibre budgétaire qui s'est imposé pour l'établissement du projet de budget 2007 qui est marqué du sceau de la continuité. Le compte de fonctionnement est, pour la deuxième année consécutive, légèrement bénéficiaire, respectant en cela la règle de l'équilibre budgétaire fixée dans la Constitution. Dans le même temps, la politique de réduction de la fiscalité se concrétise, une fois encore, avec une nouvelle baisse de 12 millions de francs des impôts des personnes physiques.

Ces objectifs prioritaires s'accompagnent de l'atteinte d'autres buts importants, en particulier le maintien, voire le renforcement des prestations offertes, ainsi que l'intégration dans les comptes des conséquences financières de la mise en place du Réseau hospitalier fribourgeois.

Par ailleurs, les critères financiers globaux sont respectés (degré d'autofinancement des investissements) ou très proches de la limite légale impérative (quote-part des subventions) et le volume des investissements, tant bruts que nets, est en augmentation.

Globalement, les résultats du projet de budget 2007 sont à considérer comme satisfaisants. Des points d'ombre subsistent néanmoins, même si l'hypothèque de l'initiative Cosa a été levée entre-temps. Au nombre de ces interrogations, les points suivants peuvent notamment être évoqués: pression toujours plus forte des demandes en matière de subventionnement, besoins toujours importants en ce qui concerne le personnel, mise en œuvre des nouvelles dispositions contenues dans la Constitution, enfin et surtout, en 2008, la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches Confédération – cantons. Par ailleurs, les

modifications de tendance pour ce qui a trait à la conjoncture et à l'inflation peuvent être rapides.

Pour faire face à ces évolutions qui pourraient se révéler négatives, le Conseil d'Etat demeurera vigilant et maintiendra une politique de rigueur budgétaire qui a fait ses preuves.

2.3 Conférence des directeurs cantonaux des finances

La Conférence des directeurs cantonaux des finances a tenu quatre séances en 2006, les 20 janvier, 1^{er} et 2 juin, 7 juillet et 22 septembre. Comprenant tous les directeurs des finances des cantons suisses, elle accueille généralement le chef du Département fédéral des finances et des contributions, ainsi que des représentants de la Conférence suisse des impôts qui se compose des chefs des services cantonaux des contributions.

Les principaux sujets traités ont été les suivants:

- La suite de la réforme de la fiscalité des entreprises (imposition partielle pour les participations qualifiées). Cet objet est à l'étude depuis plusieurs années au niveau fédéral, pour l'impôt fédéral direct d'une part et d'autre part pour les impôts cantonaux et communaux directs par la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs qui fixe des principes contraignants pour les cantons en la matière. Malgré plusieurs expertises et avant-projets, cet objet n'a pas encore abouti. Il en est d'ailleurs de même pour la réforme de l'imposition fiscale de la famille, voire de l'imposition individualisée des personnes physiques suite au refus du paquet fiscal fédéral lors de la votation populaire du 16 mai 2004.
- Le vaste projet de nouvelle péréquation financière et de nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT). Le peuple suisse a accepté les modifications constitutionnelles de ce projet en votation populaire le 28 novembre 2004. La législation fédérale d'exécution a été élaborée au sein de 14 groupes de projet composés paritairement de représentants de la Confédération et des cantons. La Conférence a examiné plus particulièrement en 2006 la dotation de la péréquation des ressources et de la compensation des charges et des cas de rigueur. Les cantons devront prendre les mesures nécessaires en vue de la mise en œuvre de cette réforme dont l'entrée en vigueur est prévue au début 2008.
- La mise en œuvre dans les cantons de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes, ainsi qu'un nouveau modèle sur le plan suisse de certificat de salaire pour les administrations fiscales, de la concurrence fiscale intercantonale, notamment aussi par rapport à l'Union européenne, du traitement fiscal privilégié de l'épargne logement selon le modèle de Bâle-Campagne, de la répartition de l'imposition des conseillers fédéraux entre les cantons de domicile et de Berne, de l'initiative Cosa relative à l'affectation des bénéfices de la Banque nationale suisse et du modèle harmonisé des comptes.

- Les réponses à plusieurs consultations fédérales ayant d'importantes répercussions financières sur les cantons (réduction de la participation de la Confédération à Swisscom; loi sur l'approvisionnement électrique).
- L'examen des rapports et comptes annuels de la Conférence et de ses organes (comité, office de coordination et de consultation en matière fiscale, conférence suisse sur l'informatique, groupe de travail sur la péréquation financière).

2.4 Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons latins

La Conférence des directeurs cantonaux des finances des cantons latins a tenu cinq séances en 2006, les 19 janvier, 7 avril, 16 juin, 11 septembre et 24 novembre. Elle réunit les directeurs des finances des six cantons romands ainsi que des cantons de Berne et du Tessin. Elle accueille généralement des représentants des administrations cantonales des finances et de l'administration fédérale des finances.

Les principaux sujets traités ont été les suivants:

- Le financement des hautes études spécialisées (HES-SO et S2), en particulier l'examen et l'intégration des besoins financiers dans le cadre des procédures de chaque canton en matière d'établissement du budget.
- Le projet de nouvelle péréquation financière et de nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, en particulier le bilan global et les problèmes transitoires.
- Les régimes financiers et les degrés de couverture des caisses de pensions du personnel des collectivités publiques cantonales romandes.
- Les incidences financières sur les cantons romands en particulier de plusieurs objets de la Confédération, tels l'affectation des bénéficiaires de la BNS, la TVA sur les subventions et les mandats de prestations, l'imposition des familles monoparentales.
- Des échanges d'informations sur les comptes et les budgets des cantons représentés.

3. Activités

3.1 Gestion par mandats de prestations (GMP)

En 2006, et comme c'est le cas depuis 2001, la conduite du projet «Gestion par mandats de prestations» (GMP) a été assumée par la Haute Ecole de Gestion de Fribourg. Les travaux de la direction du projet (DIRPRO) se sont concentrés sur trois axes principaux: la coordination des activités récurrentes, la mise en œuvre d'améliorations de l'instrumentation ainsi que les développements conceptuels et les travaux législatifs.

Les activités récurrentes

- Les comptes 2005 des unités pilotes

En application du décret du 8 février 2000 concernant la GMP, les unités pilotes ont présenté des résultats portant

sur les charges, les revenus ainsi que sur les soldes de chaque groupe de produits et ont fourni des indicateurs et des commentaires sur les activités déployées. La DIRPRO a coordonné, en collaboration avec l'Administration des finances, la procédure d'établissement des comptes 2005 et a apporté son soutien aux unités pilotes.

- Le controlling 2006 des unités pilotes

Les unités pilotes ont rendu compte du déploiement de leurs activités en fournissant un rapport de controlling présentant les résultats au 31 août 2006. Le rapport au 31 décembre 2006 est établi en février 2007. Chaque rapport est approuvé par la Direction de l'unité concernée et fait l'objet d'un préavis du «Groupe Controlling» avant d'être transmis au Conseil d'Etat. La DIRPRO a coordonné la procédure d'établissement et de traitement des rapports de controlling et apporté son soutien aux unités pilotes.

- L'établissement des budgets 2007 des unités pilotes

Les unités pilotes ont établi les budgets 2007 par groupes de produits dans le cadre de la procédure budgétaire ordinaire. Dans ce cadre, la DIRPRO a coordonné, en collaboration avec l'Administration des finances, l'établissement des budgets par groupe de produits et apporté son soutien aux unités pilotes.

Les travaux d'amélioration de l'instrumentation

Sur la base des options prises par le Conseil d'Etat dans le rapport n° 136 concernant la GMP et au vu des travaux d'analyse réalisés au cours de l'année 2005, le Comité de pilotage GMP a décidé la mise en œuvre d'améliorations touchant les instruments suivants. Avec le concours de l'Administration des finances, les travaux ci-après ont été réalisés:

- Comptabilité analytique

Durant la première partie de l'année 2006, la DIRPRO a, en collaboration avec la section NIGEFI (Nouveaux instruments de gestion financière), appuyé les unités pilotes dans la mise en œuvre du nouveau modèle de comptabilité analytique afin que les modifications soient apportées dès le budget 2007. La suite de l'année a été consacrée à la rédaction d'un nouveau manuel de comptabilité analytique permettant d'asseoir les principes du nouveau modèle basé sur les recommandations de la Conférence des Directeurs cantonaux des finances émises dans le manuel KOLIBRI. Les travaux de validation du manuel sont en cours.

- Indicateurs de gestion

La DIRPRO a rédigé un projet de manuel devant guider les unités appliquant la gestion par prestations dans la définition de leur structure de prestations et des indicateurs y relatifs. Ce document sera soumis à la validation d'un groupe de travail durant le premier trimestre 2007.

- Saisie des temps

Suite aux travaux préliminaires d'un groupe de travail ad hoc, une pré-étude concernant les applications de saisie des temps a été lancée par le SITel. La DIRPRO GMP est étroitement associée à cette pré-étude, qui aboutira dans le

courant de l'année 2007 à des propositions d'applications susceptibles de satisfaire notamment les besoins des unités appliquant la gestion par prestations. En outre, la Direction des finances a émis une directive ayant pour but d'harmoniser la distinction entre les heures directement productives et les heures indirectement productives afin d'améliorer la qualité des résultats de la comptabilité analytique.

– Présentation des budgets/comptes et procédure budgétaire

Les documents présentant les budgets et les comptes ont été simplifiés de sorte qu'ils correspondent mieux aux besoins des différents destinataires. Ainsi, le fascicule du budget (et par analogie celui des comptes) présente dès le budget 2007 la synthèse des résultats par prestations alors qu'un justificatif plus détaillé permet de répondre aux besoins de l'administration et de la Commission des finances et de gestion. Différents aménagements ont en outre été apportés à la procédure budgétaire afin que les unités pilotes disposent du temps nécessaire à l'analyse et à l'ajustement des budgets par prestations.

– Planification financière par prestations

Un groupe de travail a planché sur un concept de planification financière par prestations qui complète dès la législature 2007–2011 le plan financier par nature de compte pour les unités appliquant la gestion par prestations.

– Controlling

Le nouveau modèle de rapport a pu être mis en œuvre lors du controlling intermédiaire de fin août 2006. Ce document offre au Conseil d'Etat une vision synthétique des résultats par prestations des unités pilotes. Le Comité de pilotage GMP a également adopté un modèle de structure de controlling définissant les tâches et responsabilités à chaque niveau hiérarchique (Conseil d'Etat, Directions, unités).

Développement de la GMP et travaux législatifs

La DIRPRO a apporté durant l'année 2006 certains développements conceptuels au modèle de gestion par prestations afin de permettre l'introduction dans la législation ordinaire des dispositions permettant de poursuivre ce type de gestion au sein de l'administration cantonale à l'expiration du décret du 8 février 2000. Un projet de loi élaboré par l'Administration des finances sera soumis au Grand Conseil au cours de l'année 2007.

Les ressources

Pour l'année 2006, l'équipe de projet était composée du chef du projet (environ 0.7 EPT) et de son adjoint (environ 0.65 EPT); d'autres collaborateurs de la Haute Ecole de Gestion ont été amenés à apporter un soutien sur différentes tâches pour un total d'environ 0.1 EPT. Les charges totales engendrées par le fonctionnement du projet GMP se sont élevées en 2006 à un peu plus de 250 000 francs.

3.2 Autres domaines d'activités

Le montant des deux fonds des bénéfices de la Loterie romande auprès de l'Administration des finances s'élève à fin 2006 à 13 705 francs (1 394 940 francs à fin 2005).

S'agissant de l'activité juridique, une part importante a porté sur le traitement de réclamations, de demandes d'exonération et de remises, ainsi que de demandes internes ou externes d'avis en matière de droits d'enregistrement (impôt sur les successions et les donations) et de droits de mutation. Force est de constater que le nombre des dossiers reste important même s'il a diminué en 2006. L'activité juridique s'est par ailleurs déployée en particulier dans le domaine législatif avec, à côté de la mise en vigueur de la nouvelle Constitution cantonale, l'élaboration de la nouvelle loi concernant l'impôt sur les successions et les donations dont l'avant-projet a été mis en consultation durant l'été 2006.

II. Administration des finances

1. Personnel

Durant l'exercice 2006, l'Administration des finances (AFin) a occupé en moyenne 24,5 unités équivalent plein temps.

2. Activités

En 2006, l'AFin a porté ses efforts principaux sur les activités suivantes: le projet de budget 2007, la réforme de la péréquation financière et la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), l'analyse des projets des directions, la poursuite de la mise en place des nouveaux instruments de gestion financière et administrative, le contrôle des subventions, la tenue des comptes de l'Etat, le service financier et la gestion de trésorerie. L'AFin a également été active dans les domaines suivants: l'encaissement et le suivi des débiteurs, la gestion par prestations, le contrôle budgétaire. Enfin, les projets de réseau hospitalier fribourgeois, de la péréquation financière intercommunale et la réforme territoriale ont également exigé un engagement soutenu de l'AFin.

1. Le projet de budget 2007

Trois objectifs principaux ont orienté les travaux du Conseil d'Etat dans le cadre de l'élaboration du projet de budget 2007:

- atteindre l'équilibre budgétaire;
- répondre aux multiples attentes en matière de réduction de la pression fiscale;
- maintenir, en quantité et en qualité, les prestations fournies jusqu'à ce jour.

Le projet de budget 2007, arrêté par le Conseil d'Etat le 12 septembre 2006, est conforme à ces objectifs. Lors de son examen, le Grand Conseil n'y a apporté qu'une retouche modeste, consistant en un transfert de crédits d'une rubrique comptable à l'autre, sans modification des résultats.

Le budget 2007 finalement adopté par le Grand Conseil le 2 novembre 2006 présente les principaux résultats prévisionnels suivants:

- un excédent de revenus de 949 540 francs au compte de fonctionnement;
- un excédent de dépenses de 95,5 millions de francs au compte des investissements;
- un excédent total de dépenses de 94,5 millions de francs au compte administratif;
- une insuffisance de financement de 8,4 millions de francs;
- une quote-part des subventions cantonales de 22,12 % par rapport aux recettes fiscales cantonales. A noter que

le plafond, initialement fixé à 25 %, a été ramené à 22 % dès 2007, à la suite de la mise en place du Réseau hospitalier fribourgeois (RHF).

2. Suivi des relations financières avec la Confédération

La mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2008, implique d'importants travaux au sein de l'administration cantonale. Les principales contributions de l'AFin en la matière ont été les suivantes durant l'année 2006:

- secrétariat et animation du comité de pilotage RPT: préparation de la documentation pour les séances, tenue des procès-verbaux et de la correspondance, préparation de divers exposés;
- participation au groupe de travail sur les conventions-programmes: tenue des procès verbaux et de la correspondance, rédaction d'un rapport au comité de pilotage RPT, rédaction d'une proposition intermédiaire à l'intention du Conseil d'Etat;
- suivi de l'avancée des travaux de mise en œuvre en cours dans les Directions et unités administratives: établissement de deux états de lieux intermédiaires;
- vérification et examen du bilan global RPT calculé par la Confédération;
- analyse des incidences financières de la RPT sur les communes: information du Conseil d'Etat et élaboration d'un concept de compensation;
- entretien des contacts administratifs, pour les questions financières, avec la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) et le Département fédéral des finances (DFF); prises de position sur les diverses versions provisoires du bilan global RPT 2004/2005;
- préparation des réponses du Conseil d'Etat aux consultations menées par la CdC et le DFF sur le troisième message RPT.

Le Grand Conseil fribourgeois a adopté, le 5 octobre 2006, le décret portant adhésion du canton de Fribourg à l'Accord-cadre pour la collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges (ACI).

Le 8 décembre 2006, le Conseil fédéral a transmis au Parlement le message sur les arrêtés fédéraux concernant la dotation de la péréquation des ressources, de la compensation des charges et de la compensation des cas de rigueur et sur la loi fédérale concernant la modification d'actes dans le cadre de la RPT. Toutes les conditions sont désormais réunies pour permettre une entrée en vigueur de la RPT au 1.1.2008.

3. Analyse des projets des directions

En 2006, l'AFin a été fortement sollicitée par les Directions du Conseil d'Etat pour procéder à l'examen, sous l'angle financier en particulier, de projets de lois ou de décrets. Les sujets suivants ont notamment fait l'objet d'une prise de position détaillée: les lois sur le réseau hospitalier fribourgeois, l'organisation des soins en santé

mentale, l'emploi et le marché du travail, l'orientation scolaire, l'agriculture, les chiens, les eaux, l'institut agricole de Grangeneuve, la Haute école fribourgeoise, le Grand Conseil, l'assurance scolaire contre les accidents. Des préavis ont été également transmis en rapport avec des décrets portant en particulier sur le pont de la Poya, l'octroi d'un droit de superficie pour le site de St-Léonard, les passages à niveau, les carrefours dangereux et la lutte contre le bruit. Lors de l'analyse de ces dossiers, l'AFIN a aussi examiné de près la problématique de la soumission ou non de ces objets au referendum financier.

4. Nouveaux instruments de gestion financière et administrative (NIGEFI)

Au cours de l'année écoulée, les efforts ont principalement porté sur:

- la sécurité des données;
- la poursuite des déploiements;
- l'intégration de diverses solutions informatiques avec le progiciel SAP.

En plus des activités ci-dessus, nous avons été fortement engagés dans l'amélioration des instruments nécessaires à la gestion par prestations avec la mise en œuvre du nouveau concept de comptabilité analytique basé sur le modèle de comptabilité analytique harmonisé pour les cantons et les communes.

Dans le domaine de la facturation, les changements de lois intervenant au 1^{er} janvier 2007 ont engendré d'importants travaux de maintenance et l'introduction de nouvelles procédures de facturations auprès des Préfectures, du Service de l'état civil, du Service de la police de commerce ainsi que du Service des forêts et de la faune.

4.1 Sécurité des données

La sécurité et la pérennité des données demeurent une préoccupation majeure à laquelle il convient d'ajouter une haute disponibilité du système d'information. Ce dernier affiche sur l'année 2006 un taux de disponibilité de 100 % sur la tranche horaire s'étalant de 07 h 00 à 18 h 00, et une disponibilité totale (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7) de 99,34 %.

Afin d'améliorer la qualité de l'information contenue au sein du progiciel SAP, une réflexion sur l'archivage des données a été menée. Une première mesure consistant à «numériser» les documents sortants a été prise. Ainsi, dès le 1^{er} janvier 2007 toutes les factures éditées au moyen du progiciel SAP seront automatiquement numérisées et stockées en format PDF.

4.2 Poursuite des déploiements

Le progiciel SAP étant l'outil de référence en matière de facturation des diverses prestations par l'administration cantonale, son déploiement a été poursuivi dans les secteurs suivants: Etablissements de Bellechasse, Service de la santé publique, Service du médecin cantonal, Laboratoire cantonal, Bibliothèque cantonale et universitaire.

Diverses fonctionnalités du progiciel ont également été mises en œuvre pour faciliter la gestion du fonds de désendettement géré par le Service de l'action sociale.

Une solution pour la gestion et le suivi du contentieux est en cours de développement et devrait être opérationnelle au début du 2^e trimestre 2007.

4.3 Intégration de diverses solutions informatiques avec le progiciel SAP

La solution Intranet permettant «l'achat en ligne» de matériel et d'imprimés auprès du Service des achats du matériel et des imprimés est productive depuis le mois d'avril dernier. Elle rencontre un franc succès auprès des services. 75 % des commandes de matériel sont adressées au SAMI au travers de cette application, permettant ainsi une importante diminution des doubles saisies et une amélioration des temps de traitement.

Dans le domaine de la compensation de créances, les travaux d'intégration avec la nouvelle solution de taxation et d'encaissement du Service cantonal des contributions ont débuté.

5. Le contrôle périodique des subventions

En 2006, la sixième série d'examens des subventions menée en application de la loi sur les subventions a été réalisée. Avec ces examens, toutes les subventions cantonales ont fait l'objet d'un premier réexamen au sens de la LSub. Font toutefois exception des subventions concernant certaines politiques publiques dont les bases légales ont été modifiées durant ces dernières années. Dans ces derniers cas, l'Administration des finances a mené son analyse dans le cadre de la procédure de consultation afin de s'assurer de la conformité des projets par rapport à la LSub.

- Examens des subventions 2006

Conformément à la planification, 6 examens ont été réalisés durant l'année. Un examen n'était toutefois pas achevé à la fin 2006. Il sera finalisé au début de l'année 2007.

Après une formation de base individuelle dispensée par l'Administration des finances, les personnes chargées de réaliser ces examens ont accompli leur mandat d'avril à fin octobre. Les résultats de ces travaux ont été transmis à la Commission de coordination des examens périodiques (ci-après: la Commission), laquelle les a en partie traités durant sa séance de décembre. La Commission fera part de ses propositions au Conseil d'Etat au cours du premier trimestre de l'année 2007 pour cette sixième série d'examens.

- Suivi des mesures décidées dans le cadre des examens de subventions

L'Administration des finances tient à jour le suivi des mesures qui ont été décidées dans le cadre des examens de subventions. Ce suivi est mis à jour périodiquement en collaboration avec les différentes Directions, dans le but d'assurer une réalisation adéquate des décisions arrêtées.

- Contrôle régulier des prescriptions de la LSub

La LSub prévoit, par son article 21 al. 2, que le total des subventions de fonctionnement n'excède pas une certaine

proportion du produit de la fiscalité cantonale. Des calculs sont donc opérés tout au long de la procédure budgétaire, afin de s'assurer du respect de cette contrainte. Cette limite légale des subventions nettes de fonctionnement par rapport au produit de la fiscalité a été adaptée courant 2006 en raison de la création du Réseau hospitalier fribourgeois (RHF). En effet, la mise en œuvre du RHF a conduit à l'ajustement du coefficient annuel des impôts cantonaux directs, ainsi qu'à la suppression des subventions cantonales en faveur des hôpitaux de district. Pour tenir compte de ces changements, le plafond relatif aux subventions nettes a été porté de 25 % à 22 % du produit de la fiscalité à partir de 2007.

En outre, l'Administration des finances a réalisé, comme le prévoit la LSub, l'examen détaillé de plusieurs projets de textes concernant la législation spéciale relative à des subventions. Ces examens ont porté sur la conformité des textes proposés aux prescriptions et principes découlant de la LSub.

6. Les comptes 2006

La comptabilité générale a enregistré toutes les opérations nécessaires à l'établissement des comptes de l'Etat. Le plus grand volume d'écritures est constitué par la saisie des factures fournisseurs qui sont enregistrées pour $\frac{2}{3}$ par la comptabilité générale et $\frac{1}{3}$ dans les services dont le volume des factures est suffisamment important pour permettre la mise en place d'une décentralisation de la saisie. La comptabilité est responsable des comptes courants Etat-communes et gère toutes les opérations de mise à jour de ces comptes. Les relations financières avec la Confédération sont réglées par le biais d'un compte courant par lequel transite la majorité des opérations. La comptabilité est associée aux travaux de mise en place des nouveaux instruments de gestion financière et administrative. Elle apporte son appui aux travaux de réorganisation comptable des unités administratives. Elle est aussi très active dans la conduite du service financier.

Le compte d'Etat de l'année 2006 fait l'objet d'un fascicule séparé qui comprend un message explicatif et le détail des comptes et du bilan. Le présent compte rendu se limite, dès lors, à reproduire les principaux résultats de bilan de 1996 à 2006 et des comptes généraux de 2000 à 2006.

Année	Bilan			Excédent passif (-) Excédent actif (+)
	Actif	Passif		
1996	1 349 281 615.42	1 248 477 532.84		+ 100 804 082.58
1997	1 354 753 014.34	1 281 161 321.96		+ 73 591 692.38
1998	1 291 656 616.61	1 218 180 176.58		+ 73 476 440.03
1999	1 265 488 680.33	1 209 536 997.63		+ 55 951 682.70
2000	1 366 008 196.88	1 316 114 087.06		+ 49 894 109.82
2001	1 465 029 537.96	1 420 005 433.54		+ 45 024 104.42
2002	1 394 452 926.11	1 346 014 049.99		+ 48 438 876.12
2003	1 379 603 003.23	1 267 862 379.15		+ 111 740 624.08
2004	1 342 637 275.24	1 185 169 023.44		+ 157 468 251.88
2005	2 098 675 653.75	1 092 068 811.08		+ 1 006 606 842.67
2006	2 201 131 411.37	1 110 122 346.42		+ 1 091 009 064.95

Comptes généraux de l'Etat en millions de francs

Année	Compte de fonctionnement			Compte des investissements			Compte administr.	Insuf./+excédent de financement
	Charges	Revenus	Excédent	Dépenses	Recettes	Excédent	Excédent	
2000	1 968,5	1 962,4	- 6,1	245,6	139,2	- 106,4	- 112,5	- 21,9
2001	2 048,8	2 043,9	- 4,9	262,2	135,5	- 126,7	- 131,6	- 42,1
2002	2 122,9	2 126,3	+ 3,4	173,6	81,6	- 92,0	- 88,6	- 4,2
2003	2 258,8	2 322,1	+ 63,3	188,0	85,9	- 102,1	- 38,8	+ 51,2
2004	2 409,8	2 455,5	+ 45,7	164,4	70,4	- 94,0	- 48,3	+ 47,6
2005	2 497,8	3 346,9	+ 859,1	173,5	85,5	- 88,0	+ 761,1	+ 908,9
2006	2 501,7	2 586,1	+ 84,4	162,7	89,1	- 73,6	+ 10,8	+ 107,8

7. Le service financier et la gestion de la trésorerie

Les principales tâches exécutées dans ce domaine peuvent être résumées comme il suit:

- exécution des paiements de l'ensemble des dépenses du budget de l'Etat, à l'exception de celles de quelques établissements,
- enregistrement de la perception de l'ensemble des recettes budgétaires cantonales,
- gestion et tenue de la comptabilité des comptes bancaires généraux de l'Etat et suivi du budget de trésorerie.

Le volume des affaires traitées par le service financier de l'AFin a évolué ainsi entre 2005 et 2006:

	2005	2006
Trafic bancaire DTA (en millions de francs)	1 131,99	1 304,60
Comptes bancaires et postaux:		
- encaissements (en millions de francs)	7 262,19	7 148,06
- paiements (en millions de francs)	7 312,63	7 121,03
- écritures enregistrées	7 192	7 669

Le niveau élevé des encaissements et des paiements s'explique principalement par les mouvements de fonds liés au versement du capital de la BNS et au placement des liquidités s'y rapportant. A signaler l'augmentation régulière du trafic bancaire et du nombre d'écritures enregistrées.

Les autres activités de ce secteur sont les suivantes:

- gestion des liquidités et des fonds et fondations:

En 2006, le volume des prêts à court terme s'est élevé à 2,560 mia de francs (2005: 2,775). Le nombre de prêts s'est stabilisé à 39 contre 46 en 2005. La diminution s'explique par le fait que la Banque cantonale de Fribourg a mis à disposition un compte cash management ON-CALL 24H qui permet de placer, à des conditions intéressantes, les surplus de liquidités momentanés.

L'AFin gère et tient la comptabilité de 48 fonds et fondations:

- gestion de la dette publique de l'Etat:

En 2006, la dette à moyen et long terme de l'Etat n'a pas diminué. Cette dernière se compose de 10 emprunts pour un total de 615 mios de francs.

- gestion des prêts:

L'AFin tient les comptes et assure la gestion des prêts accordés pour les investissements dans les régions de montagne (20,8 millions, 207 prêts), les réserves de terrains (1,8 millions, 7 prêts).

- autres tâches:

Parmi les autres tâches, on peut citer la gestion du portefeuille-titres de l'Etat, la tenue des comptes de prêts et des avances de trésorerie accordés aux institutions publiques, la tenue des comptes et le versement des aides financières accordées par le Fonds d'équipement touristique, la récupération de l'impôt anticipé auprès de l'Administration fédérale des contributions.

8. Le service financier cantonal

Dès le 1^{er} janvier 2004, les services financiers de districts et la Recette générale de l'Etat sont réunis en un seul service intitulé «service financier cantonal». Ce secteur fait partie intégrante de l'AFin et il a notamment comme mission l'encaissement, le suivi des débiteurs et le contentieux de tous les services de l'Etat qui ne disposent pas d'infrastructure adéquate et qui ne gèrent pas eux-mêmes le suivi des débiteurs. La mise en place de ce service et l'utilisation du progiciel SAP ont permis d'améliorer et de rationaliser sensiblement le processus d'encaissement et le suivi des débiteurs.

Une analyse statistique des paiements effectués à l'aide du module SD de SAP et traités par le Service financier cantonal permet de montrer le rôle important pris par ce service. En 2006, le montant total des factures traitées s'est élevé à près de 120 millions de francs. Cela correspondait à près de 120 000 factures. A fin 2006, les poursuites en cours se montent à 737 399 francs (2005: 772 000 francs). A signaler que l'introduction de la possibilité de payer par carte de débit, dans un certain nombre de secteurs de l'Etat, s'est traduite par des encaissements à hauteur de 110 000 francs pour la première année d'utilisation.

9. Contrôle budgétaire

Ce contrôle s'exerce sur deux plans. Il est opéré tout d'abord par la Comptabilité générale à qui revient le rôle de veiller, avant comptabilisation, à ce que les factures présentées au paiement correspondent aux crédits prévus de manière détaillée dans les justificatifs du budget. Le contrôle budgétaire porte également sur la question des dépassements de crédits. La Section planification financière et contrôle budgétaire traite l'ensemble des demandes de crédits supplémentaires. Elle préavise ces requêtes avant de les soumettre au Conseil d'Etat. Durant l'année 2006,

celui-ci a admis 29 demandes (33 en 2005) portant sur un montant total de 18,4 millions de francs (26,1 millions en 2005), représentant le 0,73 % (1,07 % en 2005) des dépenses totales effectives budgétisées pour l'exercice 2006. Ce volume des crédits supplémentaires se situe au-dessous de la moyenne qui s'élève à 0,81 % pour la période 1990–2005. Un message détaillé est soumis au Grand Conseil à la session de mars 2007.

10. Autres activités

- Elaboration de l'avant-projet de loi concernant la gestion par prestations mis en consultation en décembre 2006;
- Participation aux comités de pilotage de la réforme des structures hospitalières, de la péréquation financière intercommunale, de la réforme territoriale, de l'analyse des prestations de l'Etat et de la gestion par prestations;
- Réponses à des consultations cantonales, intercantionales et fédérales;
- Préavis d'objets à incidences financières (message, loi, décret, arrêté, ordonnance) soumis au Conseil d'Etat;
- Evaluation de la situation conjoncturelle dans la perspective du budget 2007;
- Participation au groupe de travail des administrations des finances des cantons romands sur les projets de budgets 2007 des HES-SO et HES-S2;
- Etablissement de la statistique des postes de travail pour les comptes 2005 et le budget 2007;
- Préparation des dossiers de conférences de presse se rapportant aux comptes et au budget;
- Elaboration du rapport concernant les conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2006;
- Présidence et participation aux groupes de projet chargés de l'amélioration de l'instrumentation de la GMP (gestion par mandats de prestations) et aux travaux de controlling;
- Edition du dépliant 2006 relatif aux indicateurs statistiques des finances de l'Etat;
- Facturation mensuelle aux services des dépenses liées aux taxes postales;
- Entretien du site Intranet de l'AFin;
- Participation à divers séminaires, conférences et commissions.

III. Inspection des finances

1. Personnel

A la fin 2006, l'Inspection des finances (IF) comprenait le chef de service, cinq inspecteurs financiers et une secrétaire à 30 %. Un inspecteur a quitté le service au 31 juillet 2006. Il a été remplacé par une inspectrice le 1^{er} novembre 2006. L'Inspection des finances a accueilli deux stagiaires malgaches pendant le mois d'avril 2006.

2. Activités

En 2006, les principales activités du service ont été les suivantes: vérifications ordinaires des secteurs de l'administration cantonale, d'organismes para-étatiques ainsi qu'un contrôle d'un compte de construction. De plus, il a procédé à 21 contrôles inopinés de compte de liquidités.

2.1 Vérifications ordinaires de comptes

Le service a effectué, en 2006, 75 révisions.

Sur les 75 contrôles susmentionnés, 33 ont donné lieu à 124 remarques, observations ou constatations et à 133 recommandations. Selon l'article 54 de la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat, deux organes contrôlés ont dû prendre position par écrit. Les réponses y relatives ont été jointes aux rapports.

Les travaux de révision ont touché 37 secteurs de l'administration cantonale proprement dite et 38 organismes, institutions ou fonds divers. Dix contrôles ont été effectués en collaboration avec d'autres organes de révision. La liste détaillée des vérifications effectuées a été adressée au Conseil d'Etat ainsi qu'à la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil.

Les contrôles effectués se sont répartis de la manière suivante:

Pouvoir judiciaire	7
Pouvoir exécutif – Administration	30
Fonds et fondations	21
Mandats divers	17

Les 75 rapports de vérification concernent les directions suivantes:

Instruction publique, culture et sport	22
Sécurité et justice	13
Institutions, agriculture et forêts	10
Economie et emploi	15
Santé et affaires sociales	8
Finances	3
Aménagement, environnement et constructions	4

En application de la loi du 25 novembre 1994 sur les finances de l'Etat et de son règlement d'exécution du 12 mars 1996, 65 rapports ont été transmis au Conseil d'Etat, à la Commission des finances et de gestion du Grand Conseil ainsi qu'à l'Administration des finances. Dix rapports ont été adressés uniquement à des conseils de fondation ou d'écoles.

Finalement, sept rapports ont été soumis au Tribunal cantonal, autorité de haute surveillance des secteurs judiciaires. Enfin, huit rapports concernant des secteurs de l'Etat bénéficiant d'une participation financière de la Confédération ont été transmis à diverses instances fédérales.

2.2 Divers

- Participation aux séances d'un groupe de travail et d'un conseil d'administration.
- Traitement de problèmes particuliers liés à la TVA pour certains secteurs de l'Etat.
- Mise en place d'un logiciel d'audit et d'un programme d'assistance à la révision, y compris formation des inspecteurs.
- Etablissement du catalogue des prestations dans le cadre de l'analyse des prestations de l'Etat (APE) en collaboration avec les responsables du projet.
- Analyse des opérations enregistrées sur un compte postal, tenu hors comptes de l'Etat par les responsables d'un secteur, ceci à la demande de la Direction de l'établissement concerné.

IV. Service de l'informatique et des télécommunications

Le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) est le service spécialisé de l'Etat en matière d'informatique. Sa fonction principale est d'assurer une gestion rationnelle de l'informatique, y compris les aspects liés à la télécommunication (réseaux, téléphonie) dans l'administration cantonale et les établissements de l'Etat.

Durant l'exercice 2006, le SITel a occupé 63 unités équivalent plein temps, ainsi que 6 apprenti(e)s (4 apprentis informaticiens, 2 apprenties employées de commerce) et un stagiaire.

1. Les activités du SITel

1.1 Aperçu des activités en général

La maîtrise du système informatique a été assurée dans un contexte en évolution très rapide.

Dans ce contexte, les principales activités du SITel ont été les suivantes:

- La gouvernance du système d'information de l'Etat de Fribourg (architectures, normes et standards, pilotage et coordination, budget informatique cantonal).
- Les prestations modulées selon les standards définis (catalogue de prestations).
- Une démarche de projet maîtrisée privilégiant les solutions mutualisées.
- Une infrastructure maîtrisée et mutualisée.

Les activités visaient à poursuivre un objectif d'optimisation continue des ressources consacrées à l'informatique.

Un effort supplémentaire a été dégagé dans les domaines cités ci-dessus pour l'intégration de l'informatique de l'Hôpital cantonal au SITel.

Des pré-études complexes, sous l'aspect informatique et organisationnel, ont été menées (p. ex. le revenu déterminant unique) ou se poursuivent durant l'année 2007 dans différentes Directions de l'administration cantonale (p. ex. harmonisation des registres des personnes, harmonisation des systèmes d'informations pour la gestion de l'environnement administratif des écoles).

Un accent particulier a été la mise en place d'une plateforme de communication électronique sécurisée afin de faciliter les échanges des données entre les unités de l'administration cantonale, ses services et l'extérieur (p. ex. communes), la poursuite de la réalisation du schéma directeur informatique du Service cantonal des contributions ainsi que la migration du progiciel de la gestion du personnel. Ces projets sont menés en collaboration avec les services concernés.

La collaboration inter-cantonale entre les unités informatiques se poursuit et s'accroît de manières concrètes.

1.2 Centre de compétences (CC) SIT (système d'informations sur le territoire)

Des changements au niveau de l'équipe (départ à la retraite, nouvelle collaboratrice, stagiaire) ont donné lieu à une réévaluation des tâches accomplies par le CCSIT et à certaines réorganisations. Depuis l'automne 2006, l'informaticien des RF participe en outre régulièrement aux réunions du CCSIT, témoignant ainsi de la proximité de ces deux domaines d'activité et de la collaboration souhaitée.

Des réflexions ont été initiées pour adapter l'organisation et le fonctionnement du SIT, tant au niveau de son centre opérationnel au SITel, qu'au niveau de l'administration cantonale.

1.2.1 Bases légales

Le CCSIT est impliqué dans la consultation organisée au sujet des ordonnances nouvelles ou révisées relatives au projet de la loi fédérale sur la géoinformation (LGéo), adopté par le Conseil fédéral en septembre 2006.

1.2.2 Coordination

La coordination sert en tout premier lieu à améliorer les conditions de travail des directions et des services de l'Etat de Fribourg. En interne, la coordination dans le domaine du SIT se fait:

- En relation avec des tâches de gouvernance informatique: mutualisation des infrastructures (serveurs et bases de données), monitoring de l'utilisation des licences, vérification de l'adéquation aux besoins et équilibrages, mise à niveau des infrastructures, respect des directives du SITel (notamment en matière de gestion des équipements informatiques et de sécurité).
- En relation avec la gestion des géodonnées: directives pour le stockage et la mise à jour des données, gestion des métadonnées, harmonisation des solutions logicielles.
- Dans le cadre des projets transversaux: le géorépertoire, rendu public en septembre 2006 après plus de deux ans de travaux, et le guichet cartographique, dont la mise en place a démarré en mai 2006.

Au niveau suisse, cette coordination s'effectue dans le cadre des activités d'associations telles que l'OSIG ou geosuisse, dans le cadre de programmes (e-geo.ch) et de projets (p. ex. geocat.ch) de la Confédération ainsi que dans le cadre de collaborations avec les offices fédéraux (swisstopo, OFS, OFEV, OFAG, OFROU, etc.).

C'est au travers de la CCGEO que les cantons peuvent le mieux exprimer leur point de vue sur la politique en matière de SIG. Outre sa participation à cet organe, Fribourg poursuit ses fructueux échanges avec les cantons romands, et participe, avec d'autres cantons partenaires, à diverses collaborations intercantionales sectorielles (p. ex. gestion intégrée des eaux) ou dans le cadre de projets particuliers (signalisation routière, sondages géothermiques, guichet cartographique, etc.).

Enfin, le CC SIT collabore avec plusieurs hautes écoles, en particulier pour des travaux de recherche prospective, ainsi qu'avec des communes, avec l'ECAB ainsi qu'avec diverses associations et sociétés privées.

1.2.3 Projets

Le CCSIT participe à de nombreux projets. Afin de disposer d'une vue d'ensemble de ses engagements et de se donner les moyens de les planifier, le CCSIT établit la liste des projets dans lesquels il est impliqué et rédige des fiches descriptives pour les plus importants parmi ces derniers.

Afin d'illustrer la diversité de ces projets, peuvent être mentionnés, à titre d'exemple, les projets suivants: traitement des données de la mensuration officielle (SCG), cartographie des peuplements et suivi des interventions en forêt (SFF), érosion des sols agricoles (IAG, SAgri), cartographie statistique sur internet (SStat), système d'information sur les eaux (SPC-SLCE), gestion des ouvrages de protection civile (SAMPP-PCi), canalisation le long des routes cantonales (SPC), plans d'aménagement locaux (SeCA), entretien des réserves naturelles (BPNP).

Il convient également d'évoquer les projets du CC SIT et du SITel, qu'il s'agisse de projets d'organisation, de projets liés à des tâches de gouvernance informatique et de projets transversaux évoqués dans le chapitre de la coordination.

1.2.4 Données géographiques

Le CCSIT gère de nombreux jeux de géodonnées (plus de 400 jeux de données vectoriels et près de 150 jeux de données raster) sur une architecture qui tend à se complexifier.

Au cours de l'année 2006, le SIT cantonal s'est enrichi de plusieurs jeux de données intéressants: cartes Siegfried, communes politiques et anciennes communes, localités, cartes des dangers naturels, réseau de transports publics, géocartes de la Suisse au 1:500 000 (géologie, tectonique et hydrogéologie), données vectorielles de l'Atlas géologique de la Suisse 1:25 000, adresses des bâtiments, etc.

Acquises au terme d'une enquête auprès des services, les ortho photos 2005 en couleur et en infrarouge ont été mises à disposition des utilisateurs en mars 2006, dans différentes résolutions (50 cm, 1 m et 2 m).

1.2.5 Information et promotion

Le SIT cantonal fait l'objet d'un site internet (<http://www.sysif.ch>) qui fournit des informations de base à destination du grand-public et d'un site intranet pour la communication interne. Ces canaux d'information sont complétés par l'envoi de messages par courriel à divers groupes d'intérêt.

Plusieurs cours ont été organisés en collaboration avec des partenaires privés fribourgeois et vaudois. Une journée de veille technologique a été organisée en collaboration avec le laboratoire de SIG de l'EPFL. Plusieurs collaborateurs du CCSIT ont également participé au forum GIS/SIT 2006 à Zürich ainsi qu'à la conférence internationale FOSS4G, qui se tenait en septembre 2006 à Lausanne.

1.3 Section Solution Engineering SE (Développement, ingénierie de solution, intégration)

Chargés de l'acquisition, du développement et de la mise en place de solutions informatiques, mais également de la maintenance, de l'assistance et du support des applications, les collaborateurs de la section ont maintenu une bonne vingtaine d'applications métiers et ont mené quelque trente projets de natures et de tailles variées. Ils ont entretenu et fait évoluer environ 200 bases de données.

Principaux projets menés en 2006:

- Service cantonal des contributions (SCC)

Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur du SCC, le SITel assume la gestion du programme complet, l'assistance à la maîtrise d'ouvrage et l'assurance qualité.

Dans le cadre du projet de refonte des applications de taxation des personnes physiques et d'encaissement, le SITel est principalement engagé dans la mise en place de la nouvelle plateforme d'exploitation et dans l'intégration de ces nouvelles applications avec des applications existantes telles que celles des registres fiscaux ou le progiciel comptable SAP. Les collaborateurs du SITel ont également participé aux tests techniques des futures applications.

Le projet de mise en place d'une nouvelle plateforme de communication électronique s'est poursuivi sur 2006. Ce projet permettra un renforcement des communications électroniques et une ouverture sécurisée vers les contribuables et les partenaires de l'administration cantonale, notamment les communes du canton. Certaines communes ont participé à une phase pilote et ont accueilli très positivement cet accès direct et sécurisé aux données les concernant. L'ouverture aux communes souhaitant bénéficier de cette nouvelle prestation se fera progressivement en 2007.

- Offices des poursuites

La nouvelle application pour la gestion des offices de poursuites, baptisée THEMIS, a été mise en production le 3 avril 2006 à l'Office des poursuites de la Sarine et en juin 2006 à l'ensemble des offices. Le projet se poursuit avec le développement de fonctionnalités complémentaires, tels que les échanges électroniques avec les créanciers, visant à améliorer davantage l'efficacité et la communication dans le traitement des poursuites.

L'application jouit toujours d'une grande popularité en Suisse romande. Le Grand Conseil vaudois ayant accepté l'acquisition de THEMIS quasiment à l'unanimité, le projet de mise en place a débuté en automne 2006 en collaboration avec les instances informatiques vaudoises et les bénéficiaires finaux. Plusieurs autres cantons romands ont manifesté un intérêt concret et les études préalables ont débuté pour certains.

- Service du personnel et de l'organisation

Dans le cadre du remplacement du progiciel de gestion du personnel, les collaborateurs du SITel ont assisté le client dans la conduite du projet. Ils ont mis en place les infrastructures de production et ont validé la technique de la nouvelle application. Afin de réduire les coûts, le SITel a

également réalisé la migration des états et des échanges entre le nouveau progiciel HR-Access et les systèmes existants tels que ceux avec la Caisse de pension ou l'Administration des finances. La mise en production a eu lieu comme prévu en fin d'année 2006.

- Gestion électronique des documents

Faisant suite à la décision du SITel d'abandonner le «mainframe» à l'horizon 2010 pour des questions économiques et technologiques, et par conséquent le système d'archivage exploité sur cette plateforme, et confrontée aux besoins toujours plus nombreux des services de l'Etat dans les domaines de la gestion électronique des documents, de l'automatisation des processus et de l'archivage, la direction du SITel a décidé de réaliser un schéma directeur en la matière. Ces travaux ont permis de définir un ensemble de normes en la matière et de définir macroscopiquement la solution cible en adéquation avec les besoins et orientations de l'administration cantonale. Enfin, un ensemble de projets organisationnels et techniques à réaliser sur les trois prochaines années ont été identifiés et les premiers, dont le projet d'acquisition d'un système de gestion électronique de documents, ont été lancés rapidement et permettront en principe, en 2007, une première utilisation productive par la Chancellerie de l'Etat.

1.4 Section Computing services & Network CS (exploitation des infrastructures, du réseau, des postes de travail et la sécurité opérationnelle)

La section de «production informatique» a pour mission principale de mettre à disposition et d'exploiter les outils informatiques dont les collaborateurs de l'administration cantonale ont besoin dans leur travail quotidien. A ce titre, elle assure l'exploitation et l'ensemble des infrastructures informatiques, télématiques et téléphoniques. Elle délivre également le support associé à l'utilisation des outils informatiques mis à disposition.

En plus des activités opérationnelles orientées sur les utilisateurs finaux, les efforts se sont portés également sur l'intégration de l'informatique hospitalière, que ce soit sur le plan technique ou sur le plan organisationnel. Cette intégration se poursuivra dans le courant de l'année 2007 afin de tirer profits de synergies qu'offre une telle intégration.

1.4.1 Le secteur «User Services»

Le secteur User Services est né d'un ajustement d'organisation entré en vigueur au début de l'année 2006. Il regroupe les activités orientées vers l'utilisateur final et ses axes forts englobent principalement les prestations liées aux postes de travail, ainsi que le support aux utilisateurs.

Dans le domaine des postes de travail, ce secteur s'est employé à remplacer un cinquième du parc sous la responsabilité de gestion du SITel, soit près de 500 postes de travail environ. Ce renouvellement «naturel», qui permet de diminuer l'écart entre la nouvelle et l'ancienne génération de PC, prépare le parc de machines en vue du futur déploiement du système d'exploitation annoncé par le

fournisseur et facilite par la même occasion les travaux de maintenance. Pour les utilisateurs, ce renouvellement fournit un parc toujours plus stable, une homogénéité et des performances accrues. Dans le même registre, le changement de 80 imprimantes a permis de réduire le nombre de modèles et de machines, ainsi que le nombre de pannes, par la même occasion. La volonté de répondre rapidement aux besoins des utilisateurs et les nombreux dépannages effectués sur sites démontrent que le SITel joue également la carte du «service de proximité».

Suite à l'intégration de l'informatique de l'Hôpital cantonal, le support aux utilisateurs (User Support) a vu le nombre d'annonces d'incidents augmenter de manière significative. Sur les 15 800 «tickets» créés en 2006, 25 % émanent de l'hôpital (depuis juillet). A noter que plus de 80 % des «tickets» ont été réglés le jour même, principalement par la cellule User Support.

La migration des applications, initialisée il y a deux ans en vue de l'arrêt du «mainframe» à l'horizon 2010, suit son cours. Toutefois, le niveau de performance de cette plateforme doit être conservé pour les applications restantes et dans le cadre de la consultation des données et de l'archivage informatisé.

Les plateformes WebLogic en production pour l'application THEMIS (Office des poursuites) ainsi que la préparation à la production pour HRAccess (Service du personnel) et PlatCom qui consiste à mettre en œuvre les infrastructures nécessaires à la nouvelle plateforme de communication de l'Etat, exigent un niveau de service optimal et un travail de maintenance constant.

Les sauvegardes des données sont capitales. Le volume en constante croissance des données oblige le secteur à étendre régulièrement son infrastructure tant matérielle que logicielle dans le cadre du budget alloué.

Les systèmes SAP doivent être maintenus au meilleur niveau. L'interface SAP-SCC pour les compensations de créance, l'accès au SAMI par Intranet et la préparation d'un système d'archivage constituent les principales réalisations de 2006.

1.4.2 Le secteur «Web Services»

Le secteur WebServices installe et administre le parc des principaux serveurs Web (Intranet et Internet) de l'Etat de Fribourg. Ce secteur a fait l'objet d'une forte demande de la part des services de l'Etat ainsi que de projets informatiques transversaux au niveau de l'Etat. Les réponses aux diverses sollicitations ont été fournies dans les délais et dans le respect de la qualité de service.

En 2006, il y a eu deux projets phares auxquels le secteur a participé. Pour le premier, il s'agit du projet Platcom expliqué ci-dessus. Pour l'autre, le projet Votel06 consistait à mettre en place la nouvelle application utilisée par la Chancellerie dans le cadre des élections et votations. Cette solution a été mise en production pour les élections et les votations de l'automne 2006 et des accès Internet sans fil ont été mis à disposition pour la presse.

La sécurité et l'intégrité des contenus Web ont été assurées tout au long de l'année, notamment grâce à l'utilisation d'un outil permettant l'automatisation des tâches de surveillance.

1.4.3 Le secteur «Datacenter»

Ce secteur est responsable du maintien et de l'exploitation des serveurs et infrastructures de stockage de fichiers. Le parc actuel comprend plus de 250 serveurs et la priorité en 2006 a été le déploiement d'outils visant à faciliter la gestion du parc de serveurs.

Parmi ces outils, on peut citer d'une part la mise en œuvre d'un outil de gestion centralisé permettant notamment une surveillance proactive des plateformes et une maîtrise de la qualité de service. D'autre part, l'introduction de la «virtualisation» des serveurs permettra à terme de contenir la croissance des coûts de production en diminuant notamment le nombre de serveurs physiques. La finalisation de ces deux projets se fera dans le courant de l'année 2007.

Les serveurs du Pouvoir judiciaire, jusqu'ici délocalisés, ont été transférés et fédérés dans la salle des machines du SITel sur une «ferme» de cinq serveurs augmentant la performance et la disponibilité. Aujourd'hui, en cas de panne, la charge se répartit automatiquement sur les serveurs restants.

Tout comme les autres secteurs, celui-ci a également contribué dans le cadre de la reprise de l'informatique hospitalière par le SITel. Il a notamment mis en place un cluster pour la plateforme dossier patient informatisé (DPI, projet sous la responsabilité de l'Hôpital cantonal) garantissant une haute disponibilité de cette application critique.

Pour terminer, un nouveau système de lutte anti spams a été mis en service pour améliorer le confort d'utilisation de la messagerie et éviter une pollution des boîtes aux lettres des utilisateurs (aujourd'hui, 85 % de mails entrant dans la messagerie étatique sont des spams).

1.4.4 Le secteur «télécommunication»

Le secteur «télécommunication» a été marqué par différents projets, en plus des activités traditionnelles d'exploitation du réseau.

Un grand axe de travail en 2006 a été notamment la reprise de l'informatique de l'Hôpital cantonal. En effet, la mise en œuvre du projet hospitalier «Dossier Patient informatisé» (DPI) a nécessité la mise en service d'une plateforme «Wifi» (réseau sans fil) pour permettre la mobilité des postes de travail spécifiques au milieu hospitalier («tablette PC»). Dans ce cadre, plus d'une centaine d'antennes «Wifi» ont été installées à l'Hôpital. Cette mise en service a été suivie par une harmonisation de l'ensemble des infrastructures «Wifi» de l'Etat en vue de leur gestion centralisée. Cette opération se déroulera encore en 2007.

Concernant le réseau de fibre optique, les travaux prolongés sur le tronçon autoroutier Vaulruz et Châtel-St-Denis ont eu pour conséquence de rendre indisponible la fibre optique qui nous était mise à disposition par les Routes Nationales et nous ont contraints à acquérir des fibres

auprès d'autres fournisseurs. En outre, quelques nouveaux tronçons de fibres optiques supplémentaires ont été mis en service pour assurer entre autre la redondance de la liaison vers l'Hôpital cantonal.

Toujours concernant le réseau de fibre optique, la documentation papier est en cours de saisie dans une base de données informatisée. Ces travaux se font conjointement avec le service informatique de l'Université, copropriétaire de certaines parties du réseau informatique cantonal. A l'heure actuelle, les tracés d'un district et de certaines zones de la Ville de Fribourg sont totalement documentés.

La salle des machines a été complètement assainie au niveau du câblage informatique. Pas moins de 16 km de câbles cuivre, 9 km de fibres optiques ainsi que 3500 connecteurs tous médias confondus ont été installés puis mis en service en un week-end.

A propos de la téléphonie, le Centre d'engagement et d'alarme de la Police cantonale ainsi que le site de l'ACC ont été dotés d'une nouvelle solution téléphonique traditionnelle de dernière génération. D'un autre côté, les derniers services administratifs dans les districts ont été migrés sous la solution VoIP. Ainsi, depuis fin 2006, la quasi-totalité des services de l'Etat peuvent converser entre eux gratuitement étant donné qu'ils sont connectés au réseau cantonal.

2. La Commission informatique de l'Etat de Fribourg

La Commission informatique de l'Etat, sous la présidence du Directeur des finances, a tenu quatre séances pendant l'année 2006. Conformément aux dispositions prévues dans son cahier des charges, la commission a donné son préavis ou a été informée sur les projets suivants:

- Budget informatique cantonal 2007.
- Reprise de l'informatique de l'Hôpital cantonal.
- Points de situation de plusieurs projets informatiques (entre autres SPO, SCC, Offices des poursuites, application votations/élections, gestion électronique des documents, virtualisation des serveurs au SITel).
- Validation de la méthodologie /phases du cycle des projets informatiques.
- Evolution et maintenance du réseau informatique cantonal.
- Confirmation de la stratégie pour la téléphonie VoIP (voix sur IP (Internet protocol)).
- Suivi du plan d'actions de l'abandon de la plateforme Host (Mainframe).
- Concept de sécurité des systèmes d'information.
- Etude sur la gestion de l'informatique dans les écoles en collaboration avec fri-tic.
- Collaboration intercantonale.

3. La Commission cantonale de l'informatique dans l'enseignement

La Commission cantonale de l'informatique dans l'enseignement (CC-IE) s'est réunie sous la présidence de M. Heinz Wyler à trois reprises en 2006. Ses tâches ont été les suivantes:

- Elle a examiné les besoins des écoles post-obligatoires en matière informatique, les stratégies informatiques et les procédures budgétaires à l'exception des budgets de l'Université et de la HES qui disposent de statuts particuliers.
- Elle a donné son préavis concernant les travaux pour une organisation future de la maintenance informatique dans les écoles post-obligatoires.
- Elle a pris acte des différents états des lieux du projet fri-tic.
- Elle a pris position sur un projet futur concernant une application globale de gestion des élèves et des étudiants.

V. Service du personnel et d'organisation de l'Etat de Fribourg

1. Personnel

L'effectif du personnel du Service du personnel et d'organisation (SPO) se monte, en 2006, à 27,8 EPT (Equivalent plein temps) dont 3 EPT issus du pool pour le projet APE (Analyse des Prestations de l'Etat).

2. Activités

2.1 Généralités

Les chantiers consécutifs à l'entrée en vigueur de la loi sur le personnel de l'Etat (LPers) et de la loi sur l'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration (LOCEA), ont continué durant l'année 2006 à mobiliser de manière importante les ressources du SPO. Outre les projets APE (analyse des prestations) et le projet CPO (conduite par objectifs) déjà évoqués dans le compte rendu 2005, il convient de signaler un projet d'étude relatif au mécanisme de l'adaptation des salaires à l'évolution des salaires réels, un projet d'étude de flexibilisation du temps de travail du personnel de l'Etat, et un projet de suivi personnalisé des absences pour cause de maladie (care management) qui devrait déboucher en 2007 à la mise en place et à la concrétisation du concept développé en 2006. Le SPO continue d'assumer le projet de création des entités de gestion du personnel au sein des Directions et des établissements conformément aux exigences définies à l'article 13 LPers. Plusieurs conventions donnant naissance à ces entités ont été signées durant l'année 2006; le SPO poursuivra ses démarches durant l'année 2007, tout en définissant l'organisation de la Conférence des entités de gestion. Par ailleurs, le SPO a collaboré étroitement au projet de modification de la loi sur la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat actuellement encore en cours. Enfin, le SPO a conduit et accompagné, durant l'année 2006, le projet de migration informatique de son logiciel relatif au budget et aux salaires avec l'objectif, atteint, de la mise en production du nouveau logiciel au 1^{er} janvier 2007.

a) Travaux juridiques

Le 27 juin 2006, un projet de loi modifiant la LPers a été soumis au Grand Conseil. Il s'agit d'un projet donnant une base légale au prélèvement d'une contribution de soutien facultative à la Fédération des associations du personnel des services publics du canton de Fribourg. Suite à l'adoption du projet de modification légale par le Grand Conseil, le SPO a élaboré un projet d'ordonnance d'exécution qui fixe les modalités de la perception et de l'expression du refus éventuel de cette contribution. L'ordonnance a été adoptée par le Conseil d'Etat en date du 12 décembre 2006.

Certaines réglementations et directives internes ont fait l'objet de modifications afin de les rendre totalement conformes à l'esprit et à la lettre de la LPers. En outre,

conformément à la réponse donnée par le Conseil d'Etat à la question du député Denis Grandjean relative à une meilleure prise en compte d'une charge publique par une revalorisation des congés payés octroyés au personnel de l'Etat, les directives du SPO en lien avec les charges publiques ont fait l'objet d'une refonte totale. Les nouvelles règles clarifient les modalités d'octroi des congés payés et favorisent leur adéquation avec les besoins des titulaires de charges publiques.

Deux consultations ont été organisées à l'interne de l'administration sur des modifications de dispositions réglementaires: la première concerne les indemnités de repas pris au lieu de travail; la nécessité d'harmonisation des montants existants et l'octroi d'une indemnité de subsistance nouvelle pour le personnel devant travailler plusieurs heures d'affilée durant la nuit étaient les motifs de cette consultation. Celle-ci a abouti à l'adoption par le Conseil d'Etat d'une ordonnance le 12 décembre 2006. La deuxième consultation concernait le maintien des situations acquises, pour une durée de cinq ans et dans certaines limites, suite à un abaissement de la classification consécutive à une évaluation selon le système Evalfri. Suite à la consultation, un projet d'ordonnance a été élaboré et sera soumis au Conseil d'Etat au début 2007.

Par ailleurs, en 2006, le SPO a continué d'assumer ses tâches générales de préavis, de conseil, et de soutien à l'ensemble des Directions et services ainsi qu'aux établissements personnalisés de l'Etat et de certaines institutions subventionnées. Le SPO a poursuivi son projet de création des entités de gestion du personnel au sein des Directions et des établissements conformément aux exigences définies à l'article 13 LPers. Plusieurs conventions donnant naissance à ces entités ont été signées durant l'année 2006.

b) Travaux administratifs

Recrutement: l'Etat de Fribourg organise la recherche des candidatures en publiant les emplois vacants dans la Feuille officielle, la presse et sur son site internet. Les annonces occupent une grande part de l'activité quotidienne du secteur administratif. Le nombre d'offres d'emplois parues dans la presse cantonale et nationale a progressé de 12 % par rapport à 2005 et son coût de 15 %.

Contrats: en 2006, le SPO a élaboré 640 contrats et avenants (571 en 2005 et 566 en 2004) selon le tableau récapitulatif ci-dessous, en précisant que les contrats des établissements et de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport ne sont pas établis par le service:

Directions	Contrats d'engagement	Modifications contractuelles
Secrétariat du Grand Conseil	1	3
Chancellerie d'Etat	4	5
Instruction publique, culture et sport	18	5
Sécurité et justice	160	59
Institutions, agriculture et forêts	35	19
Economie et emploi	62	25
Santé et affaires sociales	72	45
Finances	63	28
Aménagement, environnement et constructions	22	14
Totaux	437	203

c) Santé et sécurité à la place de travail (SST)

Durant l'année 2006, le SPO a continué à assumer la présidence et le secrétariat de la solution de branche «Santé et sécurité au travail dans les administrations cantonales et fédérales». Pour rappel, la Confédération ainsi que les cantons d'Argovie, Berne, Genève, Jura, Neuchâtel, Tessin, Vaud, Valais et Soleure ont décidé dès 2001 de développer en commun un système de gestion de la sécurité et de la protection de la santé au travail. Dans le cadre de ce partenariat, et sous la conduite du SPO, le manuel de gestion SST destiné aux cadres de l'administration a ainsi été concrétisé en 2006.

La mise en application du système SST dans les unités administratives avec dangers particuliers a été approfondie. L'objectif a été l'identification des dangers à la place de travail et la réalisation des mesures à prendre pour maîtriser les dangers détectés.

Lors de la formation «prévenir les risques et gérer la violence», dirigée par la Haute école fribourgeoise du travail social (HEF-TS), de nombreux collaborateurs et collaboratrices ont eu l'occasion de suivre le cours «utilisation d'un extincteur». Ce cours pratique avait comme objectif la familiarisation du comportement nécessaire à adopter face à un début d'incendie.

En outre, d'autres cours ont été organisés dans plusieurs unités administratives en vue de la création d'un réseau de secouristes d'entreprise. Ce projet se poursuivra ces prochaines années.

Dans le domaine de la protection de la santé au travail, plusieurs analyses ponctuelles ont été entreprises en collaboration avec des médecins et des hygiénistes du travail de l'Institut universitaire romand de santé au travail (IST).

d) Evaluation des fonctions

En 2006, la Commission d'évaluation et de classification des fonctions (ci-après: CEF) a terminé l'évaluation d'un groupe de 19 fonctions faisant partie de la deuxième étape du troisième mandat d'évaluation confié en 2005 par le Conseil d'Etat. Les fonctions analysées appartiennent essentiellement aux domaines pédagogiques, thérapeutiques et des soins. Le rapport de la CEF et le préavis du Service du personnel et d'organisation (SPO) ont été déposés en décembre 2006 et ont fait l'objet de la séance du Conseil d'Etat du 19 décembre 2006.

Au cours de l'année 2006, la Commission d'évaluation, dont la présidence et le secrétariat sont assumés par le SPO, s'est réunie 17 fois en séance plénière.

En outre, la section a mené des études concernant la mise en place d'un inventaire de descriptions de fonctions qui doit être publié selon l'article 17 LPers. La commission CEF a commencé la réalisation des premières descriptions de fonctions en fin d'année 2006.

Dans le cadre de l'élaboration d'un système de conduite par objectifs (CPO) la section a également développé un référentiel de compétences-clés qui servira de base à l'évaluation des prestations des collaborateurs et collaboratrices de l'Etat.

2.2 Informatique et planification

La section Informatique et planification du SPO est responsable du développement, de l'exploitation et de la maintenance des systèmes informatiques destinés à la gestion des ressources humaines. Dans ce cadre, elle assure la planification de toutes les opérations liées à la gestion technique du personnel, à la paie et aux modules de gestion des ressources humaines. Elle forme et conseille les utilisateurs du logiciel. Elle gère l'ensemble des postes de travail de l'Etat et produit le budget, les comptes et le contrôle des effectifs.

Réalisations particulières durant l'année 2006

Outre ces tâches régulières, la section a mené à bien le projet «Migration HR Access», migration du logiciel «salaires-budget» Sigagip vers HR Access. En fin d'année 2006, l'avancement des travaux et les tests d'intégration permettaient de conclure sur un préavis positif concernant la mise en production du nouveau produit HR-Access pour la paie de janvier 2007, comme prévu par la planification initiale du projet. Le budget du projet a été respecté.

2.3 Gestion et assurances sociales

a) Assurance accidents obligatoire (LAA)

L'ensemble du personnel de l'Etat et de ses établissements est assuré conformément à la LAA (le personnel à temps complet, à temps partiel et temporaire). Le montant du salaire assuré par employé couvert s'élève à 80 % de 106 800 francs au maximum, pour une masse salariale soumise LAA de plus de 880 millions de francs. La totalité des primes afférentes au risque d'accidents non professionnels sont à la charge du personnel.

Un cinquième des primes versées vont à la SUVA et quatre cinquièmes à un pool d'assureurs privés représenté par la Nationale Suisse Assurances. Pour l'assurance accidents non professionnels, le taux de prime du Pool fut de 9,1 ‰ pour hommes et femmes alors que celui de la SUVA fut de 15,8 ‰. Pour l'assurance accidents professionnels, le taux de prime du Pool fut de 1,86 ‰ et ceux de la SUVA furent de 7,250 ‰, respectivement de 31,313 ‰, pour les secteurs à risque accru (forêts, chasse et pêche).

Comme organe de liaison, de coordination et d'information pour les assurés SUVA et Nationale Suisse, le bureau LAA est sollicité tout au long de l'année. Plus de 2000 déclarations d'accident de collaborateurs et de collaboratrices de l'Etat furent enregistrées, contrôlées et complétées pour la SUVA (17 %) et la Nationale (83 %). Le 1/6^e relève d'accidents professionnels et les 5/6^e d'accidents non professionnels. Environ 50 % des accidents sont dus à des chutes ou à la pratique d'un sport et environ le 30 % des accidents ont entraîné une incapacité de travail:

	2004	2005	2006
Nombre de cas d'assurance LAA	2 011	2 098	2 018
– accidents professionnels	352	371	323
– Montant des récupérations d'indemnités (mio Fr.)	2.06	2.4	2.286

	2004	2005	2006
Nombre de jours indemnisés (30 jours par mois)	13 614	16 937	16 023
Récupérations auprès de tiers:			
– l'assurance invalidité		Fr. 48 307.45	
– l'assurance militaire		Fr. 88 288.20	
– des assurances RC de tiers responsables		Fr.	—

b) *Autres assurances sociales*

Le SPO est chargé de la gestion et du suivi de l'engagement de personnes invalides. En 2006, deux collaborateurs/collaboratrices ont été engagés sur la base des rubriques budgétaires prévues à cet effet. En outre, 73 cas de requêtes de rentes AI ont nécessité l'intervention du service. Actuellement, 38 personnes sont engagées conformément à l'ACE relatif aux invalides.

Dans le cadre de la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal), près de 200 attestations d'assurance accidents ont dû être délivrées par le bureau LAA en 2006.

En 2006, 119 personnes ont bénéficié de la mesure d'«Encouragement à la retraite» consistant dans l'octroi d'un pont pré-AVS.

c) *Fonds d'entraide*

Le Service du personnel et d'organisation assume la gestion des dossiers et le secrétariat du Fonds d'entraide sociale en faveur du personnel de l'Etat (FESPE). En 2006, 9 demandes sont parvenues au secrétariat du FESPE, 7 ont été acceptées et 2 ont été refusées. Le montant total des prêts en cours s'élève à 116 318 francs (état au 31 décembre 2006).

Les motifs des demandes sont majoritairement liés à une situation de précarité due, par exemple, à des dépenses imprévues, à l'endettement ou à une rupture familiale. Les demandes de prêt pour un crédit de consommation sont systématiquement refusées. Les prêts sont payés directement par l'Administration des finances aux créanciers et le remboursement se fait par le biais de retenues sur le salaire mensuel des bénéficiaires du prêt.

En cas de situations complexes demandant une analyse plus approfondie de la situation financière des personnes endettées et une prise en charge plus globale (une aide au désendettement), le Fonds d'entraide social confie l'examen de ces cas à CARITAS Fribourg. Sur la base des recommandations de CARITAS Fribourg (rapport dressant un bilan de la situation financière de la personne ayant adressé une demande), le Fonds d'entraide social peut contribuer, par l'octroi d'un prêt, à une aide financière ponctuelle.

2.4 Organisation

Dans le cadre des demandes de nouveaux postes, le SPO a enregistré près de 200 demandes et apporté son soutien aux Directions et au Conseil d'Etat pour aboutir à l'établissement du budget des postes.

Le SPO a soutenu financièrement et suivi plusieurs mandats d'organisation. Il s'agit de projets destinés à l'élabora-

tion d'instruments organisationnels, à l'optimisation des processus, à la communication, à la conduite du changement et à l'amélioration du fonctionnement, projets menés dans diverses unités administratives. L'ensemble de ces projets a représenté un soutien de près de 65 000 francs de la part du SPO en 2006.

Le SPO a également soutenu et accompagné directement plusieurs unités administratives dans leurs démarches liées à l'organisation, l'optimisation ou la réorganisation, le choix de leur consultant ou le suivi des activités confiées à des tiers.

Le projet APE (Analyse des Prestations de l'Etat) a été lancé en 2005. 31 unités, réparties sur 3 étapes, ont déjà participé à l'exercice. L'objectif du projet est d'examiner l'ensemble des prestations de l'Etat en vue de libérer des ressources pour accomplir les tâches nouvelles en limitant la croissance de l'effectif du personnel. Le déroulement du projet APE s'étendra jusqu'en 2009 et occupera l'essentiel des forces de la section organisation.

Le projet de redéfinition des cahiers des charges et de leur adaptation à la LPers et à la LOCEA touche à sa fin. Le SPO, dans ses démarches, a souhaité créer un support d'utilisation fonctionnel et précis accompagnant les rédacteurs de cahiers des charges dans leurs démarches. Par conséquent, les nouveaux modèles de cahiers des charges, accompagnés des directives émises par le SPO, seront disponibles sur le site internet du SPO, aux côtés d'un guide informatisé dès le début de l'année 2007.

Etant donné la priorité donnée par le Conseil d'Etat au projet APE, le SPO a dû adapter à la baisse ses ressources au profit du développement du projet «conduite par objectifs» (CPO). Pour rappel, le but de ce projet est de créer un système de conduite des unités administratives et du personnel par objectifs et d'évaluer les prestations fournies au quotidien par les collaborateurs et collaboratrices de l'Etat. La phase d'étude détaillée en cours requiert de la part du SPO un travail de développement tenant compte de l'ensemble des particularités de fonctionnement des différents domaines d'activités existant au sein de l'Etat.

2.5 Formation et développement du personnel

La formation continue et de perfectionnement au sein de l'Etat de Fribourg a pour but d'offrir un programme de formation afin de maintenir et d'accroître les compétences professionnelles du personnel de l'administration, des cadres et des apprenants-tes.

a) *Formation et perfectionnement des cadres*

Pour les cadres, le cycle de formation intitulé FOCAFRI – formation des cadres de l'Etat de Fribourg – s'est terminé en 2006 avec la participation de 18 personnes. Un cycle de formation (FORMAFRI) portant sur les connaissances de management de base a été organisé avec la présence de 17 personnes.

Par ailleurs, l'entente intercantonale a permis d'organiser des séminaires destinés aux cadres selon le programme de formation pour les administrations publiques latines.

Le perfectionnement des cadres est un objectif prioritaire dans le programme de formation. Les cours doivent permettre de développer des compétences personnelles, interpersonnelles et organisationnelles en vue d'accroître l'efficacité des cadres dans leurs tâches de gestion et de direction. 210 cadres ont suivi des cours de perfectionnement.

b) Formation dans le domaine de la sécurité

Sur la base du rapport du Conseil d'Etat relatif à la sécurité des autorités et du personnel de l'Etat de Fribourg, un concept de formation a été mis en place. Des modules de formation ont été élaborés pour permettre aux collaborateurs et cadres de suivre une formation spécifique dans ce domaine. Pour 2006, la répartition des personnes ayant suivi la formation est la suivante:

Cours d'introduction – Prévenir les risques et gérer le post-incident (FO): 174 personnes.

Cours de base (collaborateurs-trices) – Prévenir et faire face à la violence (F1): 122 personnes.

Cours de base (cadres) – Prévenir et gérer la violence – le rôle de l'employeur (F2): 56 personnes.

Cours optionnel – S'initier à l'autodéfense (F3): 142 personnes.

c) Formation professionnelle des formateurs-trices et des apprenants-tes

La réforme de la formation commerciale de base a demandé un effort conséquent dans la formation des formateurs et formatrices de l'Etat de Fribourg. Près de 20 responsables de formation ont suivi un cours sur les nouveautés apportées par la réforme de la formation commerciale de base. De plus, en 2006, nous avons mis en place plus de 13 modules de formation pour les apprenants de la branche «administration publique».

La formation durant l'apprentissage permet aux apprenants-tes de s'intégrer rapidement dans la vie professionnelle et de se familiariser avec l'administration fribourgeoise. Plus de 350 apprenants-tes ont participé aux divers cours dont les thèmes traitaient les sujets suivants: accueil à la clientèle, communiquer efficacement, visite du Grand Conseil, motivation et auto-motivation, rédaction d'un procès-verbal, préparation des examens de fin d'apprentissage et comment offrir ses services.

d) Recrutement des apprenants-tes

En 2006, plus de 320 jeunes ont fait acte de candidature pour une place d'apprentissage au sein de l'administration et ont passé un examen d'admission. Après évaluation, leurs dossiers ont été transmis aux services et établissements qui ont procédé au choix définitif de leurs apprenants. Dans le domaine commercial pour les options «base» et «élargie», 45 jeunes ont été engagés définitivement. La création de nouvelles places d'apprentissage a été

encouragée par des visites locales effectuées dans plus de 60 services. Ces contacts se poursuivront en 2007.

e) Formation continue du personnel

L'offre de formation continue du personnel contient dix thèmes principaux. La récapitulation par thème et du nombre de participants donnent un aperçu du succès des cours et séminaires offerts:

Connaissances générales	101 personnes
Méthodes de travail	231 personnes
Santé à la place de travail	40 personnes
Communication et les compétences sociales	88 personnes
Connaissance de soi	142 personnes
Accompagnement de projet	36 personnes
Formation sur mesure/coaching	154 personnes
Prévention de la violence et l'insécurité en situation professionnelle	25 personnes
Formation linguistique	180 personnes
Formation informatique	450 personnes

En 2006, au total 2559 personnes ont bénéficié du programme de formation continue de l'Etat de Fribourg.

2.6 Traitements / paies

Le volume des affaires traitées à la section des traitements est toujours en augmentation. Les principales sources de cette augmentation sont la reprise de nouveaux secteurs, le transfert de postes depuis les établissements personnalisés et l'augmentation des activités à temps partiel notamment celles consécutives à des réductions de taux d'activité suite à un congé de maternité. La section verse des salaires à plus de 8800 personnes en moyenne par mois, ce qui correspond à une gestion d'environ 10 000 dossiers.

La tâche principale de la section est d'assurer le versement des salaires en conformité avec le statut, les dispositions légales, les échelles de traitements et les barèmes particuliers propres à certaines catégories de personnel. Ce vaste domaine nécessite la mise en place d'une organisation adéquate, ainsi que de nombreux contacts tant avec les autorités d'engagement qu'avec les différents services afin de garantir en permanence la qualité de la gestion de la paie.

La gestion des allocations familiales cantonales et celles de l'Etat-employeur prend de plus en plus d'ampleur; l'analyse de l'octroi du droit, le suivi et le contrôle des attestations d'études et de formation professionnelle ont touché plus de 3500 enfants en 2006. A cela s'ajoutent l'analyse des nouveaux droits suite aux naissances d'enfants et l'analyse des changements de situation familiale (séparation, divorce, famille recomposée).

L'évolution du nombre des activités, l'accroissement des tâches quotidiennes, la préparation du passage au nouveau logiciel de paie «HR Access», entrant en vigueur le 1^{er} janvier 2007, ont exigé un investissement très important de la section des traitements du SPO.

VI. Service cantonal des contributions

1. Introduction

1.1 Mission générale

Le Service cantonal des contributions (SCC) a pour mission de procéder à la taxation des divers impôts prévus dans la loi du 6 juin 2000 sur les impôts cantonaux directs (LICD) et dans la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) du 14 décembre 1990. A cet effet, il tient à jour le registre des contribuables avec la collaboration des communes et en se basant sur les publications de la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC).

Il procède à la perception des impôts cantonaux, de l'IFD, de l'impôt ecclésiastique des personnes morales. Il assume, sur mandat contractuel de nombreuses communes et paroisses, la perception de leurs impôts.

Il adresse aux communes copie des décisions de taxation et communique aux Autorités de l'AVS les éléments déterminants pour la perception de l'AVS auprès des indépendants et des personnes sans activité lucrative.

1.2 Effectif du personnel

L'effectif, en équivalent plein temps, s'élève à 176,75 postes, total inchangé depuis 2003. Compte tenu des activités à temps partiel, le nombre de personnes occupées y compris les 3 apprentis, s'élève à 191, soit 61 femmes et 130 hommes. Pour effectuer certaines tâches particulières concentrées sur de courtes durées, en particulier la réception et l'enregistrement des quelque 145 000 déclarations d'impôt et l'archivage des anciens dossiers, le SCC fait appel à du personnel auxiliaire.

2. Travaux effectués en 2006

2.1 Taxation des personnes physiques

Suite au passage à la taxation annuelle, il ne se justifie plus d'organiser chaque année des séances sur la manière de remplir la déclaration d'impôt. C'est pourquoi, dès 2005, le SCC a remplacé ces séances d'information par des points de rencontre dans tous les districts. Des collaborateurs du service ont été à disposition dans huit endroits et ont reçu 113 contribuables. Ce nombre peu élevé s'explique par le fait qu'aucun changement important n'est intervenu pour la période fiscale 2005.

Pour faciliter le remplissage de la déclaration d'impôt sur un ordinateur personnel, un logiciel a été mis à disposition du contribuable pour la troisième fois. Cet outil, dénommé FRItax, doit être téléchargé depuis le site Internet du SCC. Il permet de compléter la déclaration selon deux modes différents: à l'aide d'un assistant ou directement sur les formulaires à l'écran. Les formules accompagnées d'une

feuille de codes barres sont retournées au SCC par courrier. A réception, les données contenues dans les codes barres permettent une saisie accélérée des déclarations. Plus de 29 000 déclarations ont pu être saisies par des lecteurs optiques ce qui représente 21,25 % des déclarations. L'année précédente, le nombre des déclarations s'était élevé à 21 600.

Grâce à la maîtrise du nouveau système de taxation par le personnel, plus de 95 % des contribuables ont reçu leur avis de taxation et le décompte final de l'année 2005 jusqu'à la fin décembre 2006. Les dossiers non taxés sont principalement ceux des indépendants en raison de la rentrée plus tardive des déclarations d'impôt.

Le SCC, en parallèle à la poursuite des travaux de taxation, a procédé à l'examen des réclamations et recours.

2.2 Taxation des personnes morales

Les personnes morales sont soumises à une taxation annuelle postnumerando. La première partie de l'année a été consacrée à terminer les taxations de l'année fiscale 2004. L'essentiel du travail de l'année 2006 a consisté à examiner les déclarations de l'année fiscale 2005. Il est à relever qu'avec la taxation annuelle, les expertises sont effectuées en parallèle aux travaux de taxation.

2.3 Travaux préparatoires et divers

En plus des travaux de taxation et de perception des divers impôts qui occupent la plus grande partie du personnel, le SCC effectue d'autres tâches, en particulier dans le domaine du droit, de la statistique, de l'établissement des comptes et des budgets. De nombreux préavis, notes, calculs d'incidences financières et réponses à des consultations ont été fournis à diverses instances cantonales et fédérales. Le service a aussi préparé les réponses aux interventions parlementaires concernant la fiscalité. Le SCC s'est également chargé de nombreux travaux en vue de la déclaration 2006, en révisant le contenu des formules fiscales et des instructions sur la manière de remplir la déclaration d'impôt ou en établissant les nouveaux barèmes de l'impôt à la source.

2.4 Nouveau certificat de salaire

Depuis le 1^{er} janvier 2007 (période fiscale 2007), le nouveau certificat de salaire (NCS) est introduit de manière obligatoire dans la grande majorité des cantons, dont le nôtre.

Les principales nouveautés, illustrées par des cas pratiques, ont été présentées par le SCC en collaboration avec la Chambre de commerce Fribourg, la Fédération Patronale et Economique et l'Union patronale du canton de Fribourg. Plus de 500 personnes ont participé aux quatre séances d'information organisées en deux langues. Une présentation a également été faite à l'Ordre fribourgeois de la Chambre fiduciaire (70 personnes) et à la Chambre des Experts en Finance et en Controlling (SWISSCO) à laquelle ont participé quelque 200 personnes de la Suisse romande.

2.5 Formation du personnel

Les nouveaux collaborateurs ont bénéficié d'une formation centralisée assurée sur le plan interne. Par l'approfondissement de certains sujets et l'examen de cas concrets, les participants ont eu l'occasion d'acquérir les connaissances de base et de se familiariser avec le système fiscal. L'introduction du nouveau certificat de salaire a fait l'objet d'une information auprès du personnel. Un concept de formation et de perfectionnement à l'usage de toutes les administrations fiscales a été mis en place par la Conférence suisse des impôts (CSI). Le cours de formation I (cours de base) est organisé deux fois par année alors que le cours de formation II (indépendants et personnes morales) a débuté cette année. A l'issue d'un examen écrit, cinq collaborateurs ont obtenu le certificat CSI du cours I. Deux collaboratrices participent actuellement au cours I.

2.6 Collaboration

2.6.1 A l'intérieur du canton

Par le fait que le SCC détient quantité d'informations chiffrées précieuses pour certaines analyses, il lui est demandé, dans le respect de la protection des données, de fournir des statistiques à d'autres services de l'Etat, tels l'Etablissement cantonal des assurances sociales, le Service des communes ou le Service de la statistique. En 2006, de nombreuses statistiques ont été établies pour les projets «Réseau hospitalier fribourgeois» et «Réforme de la péréquation financière intercommunale». Dans le domaine de l'intendance, il procède également, pour ses propres besoins et pour ceux d'autres services de l'Etat (Service du personnel et d'organisation, Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments, Caisse cantonale de compensation, Office de la circulation et de la navigation, etc.), à l'impression et à la mise sous pli d'environ 2 710 000 (2 730 000) documents représentant environ 1 555 000 (1 455 000) envois durant l'année 2006. La moitié des envois sont effectués pour d'autres services. De multiples réponses ont dû être données aux questions émanant des autorités communales et ecclésiastiques en relation avec l'établissement de leurs budgets.

2.6.2 Dans le domaine fiscal

Avec l'harmonisation fiscale, la collaboration entre la Confédération et les cantons s'est fortement développée. On parle en effet d'harmonisation verticale lorsqu'il s'agit de comparer la loi sur l'impôt fédéral direct et les législations cantonales et d'harmonisation horizontale lorsqu'il s'agit d'effectuer une comparaison des lois cantonales.

Les administrations fiscales fédérales et cantonales sont regroupées au sein de la CSI. Les membres de la Direction du service et certains collaborateurs sont fortement engagés dans ces structures. En effet, le canton de Fribourg est présent dans les commissions «indépendants et personnes morales», «impôts sur le revenu et la fortune», «procédure et perception», ainsi que dans différents groupes de travail dont celui de la «prévoyance professionnelle» et du CET (Réseau de communication des états des titres). Pour toutes les personnes concernées, cela représente une surcharge de travail importante.

3. La loi sur les impôts cantonaux directs (LICD) – Modifications du 3 novembre 2006

La législation fiscale fédérale a de nouveau subi plusieurs modifications. Le Conseil d'Etat a dès lors proposé d'adapter la loi fiscale cantonale afin qu'elle demeure harmonisée.

En date du 3 novembre 2006, le Grand Conseil a accepté les modifications proposées par le Conseil d'Etat. Suite à la loi fédérale sur les modifications urgentes de l'imposition des entreprises – cette loi règle les états de fait de la liquidation partielle indirecte et de la transposition – le nouvel article 21a institue une solution légale objective pour la liquidation partielle indirecte. Le nouvel article 34a règle la déduction du revenu des dons en espèce et sous forme d'autres valeurs patrimoniales en fixant le montant minimum à 100 francs et la limite des dons déductibles à 20 % du revenu net, respectivement du bénéfice net (art. 101 al. 1 let.c). Cette modification fiscale est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2007.

4. Décret du 3 novembre 2006 fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2007

Ce décret tient compte de la charge supplémentaire pour le canton liée, pour la première fois, à la mise en place du Réseau hospitalier fribourgeois avec une augmentation du coefficient de l'impôt à 108,9 %.

Au lieu de baisser les impôts sur le revenu des personnes physiques par une réduction linéaire du barème, comme le Conseil d'Etat le lui proposait, le Grand Conseil a fixé cette diminution par le biais du décret. C'est ainsi que le coefficient annuel de l'impôt sur le revenu des personnes physiques est fixé à 106,6 % de l'impôt de base. Quant au coefficient de l'impôt sur la fortune des personnes physiques ainsi que celui des impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales, il est de 108,9 % pour la période fiscale 2007. L'incidence financière de cette diminution de la charge fiscale sur le revenu des personnes physiques s'élève à 12 millions de francs pour l'Etat.

5. L'informatique au SCC

5.1 Remplacement des logiciels de taxation des personnes physiques et d'encaissement des impôts

Dans la continuité des tâches planifiées en 2002 par le «Schéma directeur informatique du SCC», les travaux dirigés par Cross Systems SA pour remplacer les logiciels de taxation des personnes physiques et d'encaissement des impôts se sont poursuivis durant toute l'année 2006. L'engagement intense du personnel du SCC est complété par un accompagnement technique important et indispensable du SITel, notamment pour assurer la qualité et la stabilité de l'architecture du nouvel outil ou pour adapter et intégrer les systèmes existants. Le projet ambitieux tendant à envi-

sager l'utilisation de l'outil à partir du 1^{er} janvier 2007 a été redéfini en fin d'année et la mise en production est planifiée pour le 1^{er} janvier 2008. Les besoins du SCC déclenchent également d'autres projets annexes qui touchent la structure informatique de l'ensemble de l'Etat. Il est nécessaire de les mener en parallèle pour assurer la coordination des différents systèmes.

5.2 Déclaration et simulation de la taxation des personnes morales par Internet

Initié par le SCC, le projet DI-PM Web consiste à mettre à la disposition des contribuables personnes morales, ainsi que de leurs fiduciaires, un outil de dépôt en ligne de la déclaration d'impôt. La conception de l'application a été faite de telle manière que sa mise à disposition s'exécutera au travers d'Internet dans une relation sécurisée. Présenté aux fiduciaires à l'automne 2006, ce projet a trouvé un accueil favorable et répond à leurs attentes. Au bénéfice de l'Etat, de nombreuses opérations de saisie pourront être épargnées durant la phase de taxation et ce nouvel outil sera opérationnel au printemps 2007 pour le remplissage de la déclaration d'impôt de l'année fiscale 2006. Réalisé par Sopra Group, la nouvelle méthode bilingue permettra non seulement de déposer la déclaration au SCC par la voie électronique mais également de demander des délais, de consulter l'historique et les taxations antérieures, d'accéder aux instructions et aides en ligne spécifiques, de joindre des fichiers ou des annexes ou de simuler le résultat d'une taxation.



Elaboré avec l'objectif «Mieux communiquer – moins communiquer», la mise en œuvre de la déclaration en ligne des personnes morales concrétise la première liaison sécurisée dans le canton et s'inscrit dans une démarche d'échanges améliorés.

5.3 Autres développements et travaux de maintenance

- Le SCC met à disposition des communes qui le souhaitent un service leur permettant d'obtenir les informations fiscales de leurs propres contribuables sous forme électronique, exclusivement par le biais d'un support disquettes. Une nouvelle solution, qui se base sur la technologie Internet et qui permet l'acheminement des données d'une façon simple, rapide, fiable et sécurisée, a été développée et sa réalisation a été confiée au SITel. Ce nouveau service sera mis à disposition des communes en février 2007.
- Le SCC dispose d'un patrimoine applicatif composé de cinq applications principales différentes et chaque application gère individuellement ses propres droits d'accès, ce qui n'est pas très optimal du point de vue de la sécurité. Un projet visant à renforcer la sécurité applicative au niveau des applications du SCC a été conduit par le SITel et une gestion centralisée des utilisateurs a été mise en place pour les logiciels traitant la

taxation des personnes morales, l'impôt à la source et le fichier des données de base des contribuables. Les deux applications concernant la taxation des personnes physiques et l'encaissement des impôts seront reliées au moment de la mise en production des nouveaux outils.

- Les applications informatiques du SCC ont également fait l'objet de travaux de maintenance, pour prendre en compte les modifications législatives décidées par le Grand Conseil pour la période fiscale 2007, notamment l'introduction de différents coefficients cantonaux. Le logiciel FRItax, mis à disposition des contribuables pour faciliter le remplissage de la déclaration d'impôt, a été adapté aux nouvelles exigences et offre un calcul ajusté de l'impôt fédéral direct.
- En raison des contraintes imposées par les nouvelles technologies informatiques, le parc complet des ordinateurs du SCC a été changé au début de l'année 2006 et une ligne de production servant à la mise sous pli automatique du courrier a été modernisée.
- Finalement, il y a lieu de relever que le secteur informatique et logistique du SCC assure la maintenance du site Internet www.fr.ch/scc, la planification, le lancement et le contrôle de toutes les opérations liées notamment aux travaux de taxation, au maintien des données, à l'édition des acomptes et des décomptes, à la gestion des débiteurs ainsi qu'à l'impression et à la mise sous pli des documents. Il compose et administre les formulaires destinés à la bureautique et l'imprimerie. Il gère également l'ensemble des postes de travail, les autorisations d'accès et le parc des machines.

6. Encaissement des impôts communaux et paroissiaux par le SCC

Durant l'année 2006, 51 (58) communes ont utilisé les services de l'Etat pour l'encaissement de leurs impôts ordinaires. Cette baisse est due en particulier aux nombreuses fusions intervenues en 2006.

L'application informatique mise en place dès l'année 1995 a permis d'offrir cette prestation également aux paroisses du canton à la condition que les impôts soient perçus auprès de tous les paroissiens de la même commune. Dès le 1^{er} janvier 2003, le SCC perçoit l'impôt des personnes physiques pour de nombreuses paroisses touchant 129 (135) communes du canton. Ces impôts sont encaissés sur la base d'une convention.

L'impôt paroissial dû par les personnes morales est perçu par le SCC depuis l'année fiscale 2001, selon l'article 17a de la loi concernant les rapports entre les Eglises et l'Etat.

7. Les statistiques fiscales

Les statistiques fiscales 2004 ont été publiées en novembre 2006. En 40 pages, commentaires, tableaux et graphiques, elles fournissent des données concernant le rendement de l'impôt cantonal sur le revenu et la fortune des personnes

physiques et le rendement de l'impôt cantonal sur le bénéfice et le capital des personnes morales pour l'année 2004. Ces statistiques sont disponibles sur le site internet www.fr.ch/scc/ du SCC; il en est de même de celles des années précédentes.

8. Evolution du nombre de contribuables

L'évolution des recettes fiscales étant aussi fonction de l'accroissement du nombre de contribuables, il est intéressant d'évoquer l'augmentation du nombre de contribuables. Cet indicateur permet également d'apprécier l'augmentation du volume du travail du SCC, même si le facteur «complexité des dossiers» n'apparaît pas dans une telle statistique.

Durant ces dernières périodes, le nombre de dossiers fiscaux a connu l'évolution suivante:

– Personnes physiques

Districts	Nombre de contribuables au 31 décembre				
	1985	1995	2000	2005	2006
Fribourg-ville	18 809	19 458	19 016	18 747	18 865
Sarine-campagne	18 169	24 639	26 185	27 654	28 432

Districts	Nombre de contribuables au 31 décembre				
	1985	1995	2000	2005	2006
Singine	17 673	21 216	22 172	22 546	22 824
Gruyère	18 462	21 454	22 884	23 709	24 056
Lac	12 172	15 223	16 441	17 281	17 542
Glâne	8 165	9 711	9 878	10 066	10 293
Broye	11 847	13 915	14 497	14 959	15 306
Veveyse	5 898	7 492	7 869	8 040	8 268
	111 195	133 108	138 942	143 002	145 586

– Personnes morales

Districts	Nombre de contribuables au 31 décembre				
	1985	1995	2000	2005	2006
Fribourg-ville	3 934	4 056	3 749	4 099	4 043
Sarine-campagne	657	1 366	1 572	2 033	2 130
Singine	773	1 074	1 107	1 308	1 333
Gruyère	611	964	1 042	1 308	1 331
Lac	477	782	913	1 159	1 187
Glâne	306	386	442	515	521
Broye	427	582	666	832	868
Veveyse	242	337	433	538	564
	7 427	9 547	9 924	11 792	11 977

9. Principales recettes fiscales comptabilisées en 2006

9.1 Recettes cantonales

	Fr.	Fr.
Impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques	640 368 267	
Impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales	83 796 805	
Impôts à la source	19 462 395	
Impôts sur les prestations en capital	13 479 644	
Impôts et amendes par suite de procédures en soustraction	3 088 174	
Impôts spéciaux sur les immeubles	4 736 608	
Impôts sur les gains immobiliers	15 167 536	
Impôts sur les bénéfices en capital	12 920	780 112 349

9.2 Part cantonale à l'impôt fédéral direct

	Fr.	Fr.
– personnes physiques	54 346 069	
– personnes morales	42 769 851	
– péréquation	92 813 102	189 929 022
Totaux		970 041 371

10. Procédures en soustraction fiscale

10.1 Impôt cantonal

En application des articles 220 et suivants LICD, le secteur de l'inspection fiscale a notifié 339 (278) décisions, soit:

273 (236)	cas d'impôts soustraits et d'amendes fiscales
47 (27)	cas de tentative de soustraction fiscale et de complicité
19 (15)	cas d'impôts rappelés.

Contre ces décisions, 22 (18) réclamations ont été interjetées auprès du SCC et 2 (3) recours déposés auprès de la Cour fiscale du Tribunal administratif.

Les impôts rappelés ou soustraits et les amendes fiscales se décomposent comme suit:

	2006	2005
Impôts	2 208 364 fr.	2 245 591 fr.
Amendes	879 810 fr.	777 765 fr.
Total	3 088 174 fr.	3 023 356 fr.

10.2 Impôt fédéral direct

En 2006, le secteur de l'inspection fiscale a également procédé à la notification de taxations pour impôts soustraits et au prononcé d'amendes fiscales conformément aux dispositions des articles 175 et suivants de la loi fédérale du 14 décembre 1990 sur l'impôt fédéral direct (LIFD).

Le total des impôts arriérés et des amendes prononcées s'élève à 1 233 946 francs (1 390 634 francs).

10.3 Délits fiscaux

Le contribuable qui, lors d'une soustraction d'impôt, a fait usage de documents faux dans le dessein de tromper l'autorité fiscale est puni, en plus des sanctions administratives, de l'emprisonnement ou d'une amende jusqu'à 30 000 francs (art. 231 LICD – art. 186 LIFD).

Durant l'année 2006, 3 (0) dénonciations pénales ont été déposées auprès de l'Office des Juges d'instruction du canton de Fribourg. Quant aux décisions des tribunaux, il y a eu 3 (11) jugements.

11. Remises d'impôts

En vertu de l'article 212 LICD, la Direction des finances, sur préavis de l'autorité communale, statue sur les demandes de remise d'impôts. A cet effet, le SCC procède aux enquêtes nécessaires, élabore un préavis et prépare les décisions prises par la Direction des finances.

Les demandes de remise et de révision présentées par 606 (583) contribuables ont été liquidées durant l'année 2006 de la manière suivante: 213 (193) contribuables ont reçu une décision négative, alors que 180 (131) contribuables ont obtenu une remise d'impôts. Dans 165 (125) cas, la remise concernait l'impôt d'une année, dans 13 (5) cas l'impôt de deux ans et dans 2 (1) cas les impôts de plus de deux ans. Il est à relever que les requêtes de 148 (144) contribuables n'ont finalement pas été liquidées sous l'angle de la remise. Le nombre des dossiers tient compte des requêtes en cours d'examen, soit 111 au début de l'année et 65 en fin d'année.

Le montant des impôts cantonaux remis s'élève à 157 481 francs (119 366 francs).

VII. Service des impôts sur les successions et les donations

1. Organisation / Personnel

L'effectif du personnel du Service des impôts sur les successions et les donations (SISD) est de 2,30 équivalents plein-temps et n'a pas changé depuis 1998, soit un chef de service à plein temps, une collaboratrice administrative à 60 %, une secrétaire à 40 %, une employée d'administration à 30 % et un apprenti employé de commerce. Durant les quatre premiers mois de l'année, une employée de commerce en programme d'occupation a renforcé l'effectif.

2. Activités de taxation des impôts sur les successions et les donations

Durant l'année 2006, le service a traité 1734 inventaires au décès et déclarations d'absence de biens (1882 en 2005). Il a établi 364 bordereaux d'impôts de succession et de donation (412 en 2005) pour un total de 2 745 312 francs pour le canton.

La répartition entre les impôts sur les successions et sur les donations est la suivante:

- impôts sur les successions: 329 factures pour un total de 2 601 151 francs
- impôts sur les donations: 35 factures pour un total de 144 161 francs.

La moyenne annuelle des impôts sur les successions et les donations durant les huit dernières années (de 1999 à 2006) est de 4 720 280 francs. L'évolution des impôts sur les successions et les donations depuis 1999 se présente comme suit:

1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
4 063 581	4 090 467	4 011 707	4 553 051	5 165 721	8 939 871	4 192 536	2 745 312

Il est à rappeler que le montant des impôts 2004 a été exceptionnellement élevé grâce à un seul cas très important. Sans ce cas, la moyenne annuelle se situerait à environ 4 mio de francs.

3. Autres activités

Le service contrôle les déclarations d'absence de biens et les inventaires au décès établis par les Justices de paix, ainsi que les factures d'émoluments et de frais divers liés à l'établissement de ces documents. Il assure aussi la liaison

avec le Service cantonal des contributions en transmettant un exemplaire de chaque inventaire aux secteurs concernés.

De nombreuses demandes de renseignements parviennent de fiduciaires, de notaires, de banques et de particuliers concernant les impôts sur les successions et les donations. Depuis le 1^{er} octobre 2003, un site Internet très complet est à disposition des internautes. Il répond aux principales questions relatives à la déclaration et à la taxation des successions et des donations (loi, taux, déductions pour les frais funéraires, assurances, etc.). Si l'on se réfère aux messages reçus, ce site est jugé convivial et explicite. Une mise à jour est effectuée régulièrement.

Le service a participé à la 3^e étape du projet d'Analyse des Prestations de l'Etat (APE). Le programme a débuté le 24 août 2006 par la séance d'information et s'est terminé à fin novembre 2006 par la transmission du catalogue des propositions.

Le service assure la formation d'un apprenti. La réforme de l'apprentissage d'employé de commerce nécessite un investissement beaucoup plus important de la part des personnes responsables de sa formation.

4. Législation

La base légale est la loi du 4 mai 1934 sur les droits d'enregistrement (impôts sur les successions et les donations). Celle-ci comprend les dispositions pour le prélèvement des droits proportionnels sur les libéralités entre vifs (impôts de donation) et pour cause de mort (impôts de succession), ainsi que sur les actes constitutifs de fondation.

Avec l'entrée en vigueur de la directive du 24 juin 2003 portant sur l'application de l'article 16, let. b du tarif des droits d'enregistrement, les demandes relatives à ce taux d'imposition réduit ont considérablement augmenté. L'article en question peut être appliqué lors de taxation de libéralités faites en faveur de personnes sans lien de parenté mais ayant tissé avec l'auteur-e de la libéralité des liens assimilables à ceux qui s'établissent au sein d'une communauté familiale étroite. Il s'agit surtout de cas d'enfants de conjoints élevés dans la même communauté familiale, de concubins, de partenaires de même sexe. Avec l'augmentation des familles recomposées, cet article répond à un besoin réel et permet d'avoir une base officielle pour l'application de ce taux réduit.

Depuis l'automne 2004, les travaux préparatoires relatifs à une nouvelle loi sur les impôts sur les successions et les donations (LISD) ont été réalisés. Durant l'année 2006, l'avant-projet de cette future loi ainsi que le message ont été mis en consultation. Après avoir examiné ces documents, le service a fait part de ses observations à la Direction des finances.

VIII. Mensuration officielle

La mensuration officielle désigne les mensurations exécutées en vue de l'établissement et de la tenue du registre foncier. Les données qu'elle produit sont des géodonnées de référence utilisées pour la constitution et l'exploitation de systèmes d'informations du territoire. Pour assumer sa tâche de surveillance cantonale sur la mensuration, le Conseil d'Etat dispose du Service du cadastre et de la géomatique, ci-après le Service.

Le Service dirige, vérifie et coordonne les opérations de saisie, de mise à jour et de diffusion des informations de la mensuration officielle. Il gère et assure l'existence et la qualité de la base des données spatiales de référence du système d'information du territoire cantonal, soit les données originales sur la propriété et ses restrictions, sur la couverture du sol et les objets divers, sur la nomenclature et les adresses, sur l'altimétrie, sur les points fixes de référence, sur le plan d'ensemble et les orthophotos aériennes. Il s'assure de la fiabilité, de l'actualisation et de l'intégralité de cette information dans le respect des standards imposés par la Confédération et selon les attentes des collectivités publiques et des privés en ce qui concerne les délais, les coûts et la coordination avec les autres secteurs économiques d'activité.

Le Service a mis en place un système qualité et est certifié ISO9001 et PM9001. Il compte quinze collaborateurs ou collaboratrices (ce qui correspond à 14 équivalent plein temps) ainsi qu'un apprenti et est dirigé par l'ingénieur géomètre cantonal. Pour l'exécution des travaux, il s'appuie essentiellement sur le secteur privé, les ingénieurs géomètres et autres professionnels de la mensuration.

1. Points fixes planimétriques et altimétriques

Cadre de référence: en Suisse, la mensuration officielle se base sur un système de coordonnées, établi au début du vingtième siècle, bien connu des utilisateurs des cartes nationales (avec les coordonnées $Y = 600\,000$ m et $X = 200\,000$ m pour Berne) et que les scientifiques appellent MN03 (pour Mensuration Nationale de 1903). Avec l'utilisation des satellites pour le positionnement des objets sur le globe terrestre, une référence géodésique mondiale s'est imposée (WGS84 pour World Geodetic System 1984) et des lacunes qualitatives des systèmes nationaux ont pu être mises en évidence. Dans tous les pays, une nouvelle détermination des cadres de référence s'est petit à petit imposée. Un nouveau cadre de référence MN95 (pour Mensuration Nationale 1995) a ainsi été déterminé en Suisse par les géodésiens de Swisstopo. Dans la pratique, on le différencie par le nom et la valeur des coordonnées E (pour Est) = $2\,600\,000$ m et N (pour Nord) = $1\,200\,000$ m pour Berne. L'écart entre l'ancien et le nouveau cadre est nul à Berne et au maximum de l'ordre du mètre aux extrémités de la Suisse. Dans le Canton de Fri-

bourg, il faut compter avec des écarts variant de 10 cm à 35 cm. Depuis plusieurs années, la Confédération organise le projet et prépare la transposition de la mensuration nationale (géodésie, cartes, etc.). De leur côté, les cantons préparent intensément les bases de la transposition des données de la mensuration officielle (cadastre et registre foncier) et des données locales.

A Fribourg, en 2006, le Service a terminé les travaux préparatoires nécessaires à assurer cette transposition MN03 ↔ MN95. Les triangles de transformation sont établis et Swisstopo les a introduits comme paramètre de la transformation. Il appartient maintenant aussi à Swisstopo de les publier, simultanément sur tout le territoire national.

Maintien et remises en état: le Service est également intervenu dans les communes prévues pour des travaux de nouvelle mensuration ou de renouvellement, et sur appel lorsqu'on lui a signalé un point de référence menacé. Aucun travail particulier n'a été entrepris sur le réseau altimétrique.

2. Plans d'ensemble

Les plans d'ensemble, mémorisés sous forme «raster», sont à disposition des services par le réseau de l'Etat sur le serveur. Leur diffusion aux tiers se fait essentiellement par CD-ROM.

Le territoire cantonal est entièrement quadrillé par 172 feuilles de plan au 1:5 000. Pour 28 plans, soit 16 % (22 %) du territoire situé principalement en région de montagne et dans les zones à cheval sur la frontière cantonale, la mise à jour date de 1990; pour 16 % du territoire, soit 28 plans, la mise à jour a été réalisée de manière graphique entre 1992 et 1995; pour tout le reste du territoire, soit 68 % (62 %) et 121 (107) plans, la mise à jour se fait de manière informatique en corrélation avec l'avancement du programme des mensurations parcellaires. Pour 100 (86) de ces plans, l'état de mise à jour est postérieur à 2000. En 2006, la mise à jour a concerné 13 feuilles, soit les numéros 1165.44, 1184.12, 13, 14, 1186.14, 31, 32, 33, 34, 1204.23, 1224.42, 1226.31 et 1246.11.

Conformément à l'accord conclu avec Swisstopo, le Service a également diffusé les données du modèle numérique de terrain et du modèle numérique de surface à de nombreux clients.

La couverture photographique du territoire cantonal réalisée le 9 août 2005 a été redressée à l'aide du modèle numérique du terrain afin de produire des orthophotos. Ces orthophotos, dont la résolution est de 50 cm par pixel au sol ont été mise à disposition de l'ensemble des services de l'Etat et proposées aux communes pour leur propre territoire. En mensuration officielle, elles sont utilisées pour la cartographie interactive, pour la mise à jour du plan d'ensemble et de la couverture du sol, notamment pour le contrôle des surfaces agricoles utiles. Une version infrarouge a été mise à disposition du Service des forêts et de la faune.

3. Mensurations parcellaires

3.1 Organisation

Les données informatiques de la mensuration officielle sont gérées au moyen d'une application informatique mise en service en 1991 et qui n'est plus maintenue par le fournisseur depuis 2003. Dès 2001, en étroite collaboration avec les cantons de Neuchâtel et de Vaud, le Service a entrepris une évaluation des logiciels du marché et des possibilités de leur adaptation à la collaboration entre les géomètres privés et notre administration. Sur la base d'un cahier des charges précis, d'un projet pilote et d'un appel d'offre ciblé, le choix s'est porté sur le produit «TOPO-BASE» de l'entreprise C-plan. Après bien des vicissitudes indépendantes du Service, telle qu'une sous estimation manifeste de l'ampleur des travaux de la part du fournisseur, puis son rachat par l'entreprise Autodesk et aussi son manque avéré de ressources sur ce projet, la migration des données a enfin pu être planifiée en automne. Cette opération allant de paire avec une importante adaptation du modèle de données, il était nécessaire de stopper l'alimentation de la base avant de l'exporter pour transformation. Toutes ces contraintes ont eu des conséquences sur l'organisation du travail, tant dans le domaine des nouvelles mensurations que de leur mise à jour. En effet, de manière à pouvoir faire table rase des dossiers administrés par l'ancien système, les bureaux privés de géomètre se sont vu signifier un dernier délai pour la fourniture des mandats de cadastration de bâtiments en cours au 15 juin, puis des mandats de modification des limites au 18 septembre. Ces derniers dossiers mis à jour, la base a été exportée puis remise à Autodesk pour sa migration début octobre, laquelle a duré 6 semaines. Cette période a été mise à profit pour la formation et l'initiation des collaborateurs du Service et des bureaux privés aux nouvelles pratiques. Les dernières semaines de l'année ont été occupées au contrôle du transfert et à l'adaptation des particularités résultant du changement de modèle de données. Dès 2007, il s'agira de rattraper le retard que l'opération a généré et de mettre au point les outils indispensables à l'exploitation de ces nouvelles ressources, tels que le paramétrage des logiciels de dessin, d'extraction, de conversion de format et de diffusion.

3.2 Nouvelles mensurations, renouvellements et numérisations préalables

Le programme de réalisation des nouvelles mensurations et de la numérisation des plans existants est largement dépendant des conventions-programmes convenues entre le canton et la Confédération dans ce domaine. L'accord cadre 2004–2007 prévoit la réalisation de 54 000 ha de mensurations et 17 000 ha de numérisation; l'accord annuel 2006 mentionne 22 % de l'accord cadre. Les objectifs sont réalisés et se développent de la manière suivante:

Entreprises décidées en 2006:

- en application des dispositions sur les marchés publics, des mensurations parcellaires ont été attribuées à Autafond, Crésuz, Kleinbödingen, La Brillaz, La Folliaz, Léchelles (secteur Chandon), Le Flon (secteurs Bouloz

et Porsel), Haut-Intyamou, Mézières (secteur Berlens), Muntelier, Plaffeien, Siviriez (secteurs Villaranon et Siviriez), Torny et Wallenried, par ailleurs celles consécutives aux remaniements d'Auboranges et de Gurmels ont aussi été concertées avec le Service des améliorations foncières;

- des renouvellements ont été attribués à Bödingen, Léchelles (secteur Léchelles), Montagny (secteur Mannens-Grandsivaz), Muntelier et Siviriez (secteur Chavannes-les Forts, Le Saulgy, Prez-vers-Siviriez et Villaraboud);
- des numérisations ont été attribuées à St. Antoni, Vuadens et Vuarmarens.

Entreprises en cours d'exécution:

les travaux actuellement en cours d'exécution concernent 62 691 ha, soit 37,56 % (33,68 %) de la superficie du territoire cantonal, alors que 69 261 ha (63 563 ha), soit 41,50 % (38,04 %) de la superficie, sont définitivement gérés en base de données. Depuis la mise en œuvre des conventions-programmes, le 1^{er} janvier 1998, 61 120 ha ont été mis à disposition des services et des utilisateurs permanents sur le serveur de la mensuration.

Alors que la Confédération a subitement décidé d'un moratoire sur la conclusion de nouveaux contrats en 2007, et vraisemblablement jusqu'à la mise en œuvre de la RPT, des avant-projets de mensuration, dont certains liés à des remaniements, sont encore en cours sur les territoires des communes de Châtel-sur-Montsalvens, Cheiry (secteur Chapelle), Haut-Intyamou, Misery-Courtion et Plaffeien, pour une superficie de 12 432 ha.

Entreprises terminées en 2006:

- les mensurations parcellaires de Düdingen lots 9A et 9B, Gurmels lot 3, Murten (secteur Altavilla), ainsi que le renouvellement de Le Flon (secteur Pont) et les numérisations d'Arconciel, Corpataux-Magnedens (secteur Corpataux), Heitenried, Grangettes, Gurmels (secteur Wallenbuch), Mézières lot Ia, Vernay et Vuisternens-devant-Romont (secteurs La Magne, La Joux, Lieffrens) sont terminées, soit au total une superficie de 5828 ha qui a été mise à disposition sur le serveur;
- les travaux liés aux contrôles des surfaces agricoles utiles par la mensuration ont engendrés des mises à jour périodiques sur 2298 ha des communes de Grangettes, Heitenried, Le Flon, Mézières et Vuisternens-devant-Romont;
- les frais restant après déductions des participations fédérales et cantonales ont été répartis et facturés aux communes et aux propriétaires pour les entreprises de Düdingen lot 8, Agriswil, Büchslen, Gempnach, Farnvagny lot 2, Murist lots 1 et 2 et Nuvilly.

3.3 Conservation et mise à jour

Mutations: Les délais impartis pour la migration de la base de données (voir chiffre 3.1 ci-avant) ont provoqué une diminution des dossiers entrants. En 2006, les géomètres

officiels ont établi et transmis 2574 (3673) dossiers de mutation au Service; 1112 (1168) de ces verbaux concernent des modifications de limites ou des divisions de parcelles; durant cette même période, 1138 (1086) de ces dossiers ont été visés après contrôle. Concernant la cadastration des bâtiments neufs ou modifiés, le Service a ordonné 2308 (2648) levés et accordé 2241 (2007) visas de contrôle. En 2006, 71 % des mutations se rapportaient à des surfaces comprises dans le 41,5 % du territoire chargé en base de données.

Mise à jour: les verbaux de mutation, établis en 2005, ont été l'objet de la mise à jour annuelle 2006 des plans déposés dans les Bureaux de registre foncier et dans les communes.

4. Géomatique

4.1 Coordination avec le Registre foncier

Comme ces dernières années, le Service a, à l'issue de chaque nouvelle cadastration, fourni aux registres fonciers les données du descriptif cadastral obtenues automatiquement à partir des données numériques de la mensuration officielle.

Le Registre foncier et le Service ont en point commun qu'ils gèrent tous deux des informations liées aux immeubles. Les publications de celles-ci sur la plateforme Internet ont été reliées sur l'application de cartographie interactive. A terme, il s'agira d'interconnecter les bases de données du registre foncier et de la mensuration officielle pour permettre des simplifications dans les procédures de dépôt de pièces au Registre foncier.

4.2 Base de données géométriques de la mensuration officielle

Sur la base des travaux de mise à jour des ingénieurs géomètres officiels, le Service a procédé à la vérification des données et à leur transfert sur la base de données originale de la mensuration officielle. A fin 2006, on dénombrait 2358 (2221) plans cadastraux chargés sur le serveur, soit 137 (220) de plus qu'à fin 2005 et 3 197 978 (2 964 422) objets, soit 233 556 (303 454) de plus qu'à fin 2005. En outre, durant l'année 2006, la mise à jour du SIT a concerné 7169 (7714) objets de la couverture du sol et 5178 (5913) immeubles par 790 (884) modifications de limites dont 480 (500) ont été définitivement validées lors de leur inscription au Registre foncier.

4.3 Intranet et Internet

Le Service utilise régulièrement ses sites Internet et Intranet comme vecteur principal d'informations. Il y a poursuivi ses travaux de publication des données liées à la mensuration officielle qu'il met à disposition pour consultation depuis 1998 sur Internet, soit les plans d'ensemble, parcellaires raster, plans cadastraux numériques (parcelles vectorisées, couverture du sol et adresses), orthophotos et modèle numérique du terrain (courbes de niveau, ombrage du modèle de terrain et ombrage du modèle de surface) et les adresses du registre des bâtiments et des logements.

Il a continué, dans ce domaine, sa collaboration avec la Ville de Fribourg avec laquelle il partage les infrastructures et les frais. Selon l'avance des travaux de cadastration, les données sont publiées tous les trois à six mois.

IX. Registre foncier

La tenue du registre foncier est assurée dans notre canton par sept Bureaux du registre foncier, soit un par district. Outre leur tâche première de la tenue des documents et informations relatifs aux droits et obligations liés aux droits réels immobiliers, les registres fonciers sont aussi des autorités fiscales dans le sens où ils sont chargés de la taxation de plusieurs impôts: les droits de mutation en cas de transferts de propriété immobilière, les droits sur les gages immobiliers et l'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole.

Les Registres fonciers occupent quelque 32 équivalents plein temps, et forment 10 apprenti-e-s maturité professionnelle commerciale, profil B et E.

M. Pierre Rime, notaire à Bulle, a été engagé en qualité de conservateur du registre foncier de la Gruyère, en remplacement de M. Sébastien Schneuwly, démissionnaire. Il est entré en fonction le 1^{er} octobre 2006.

1. Les Bureaux du registre foncier

1.1 Activité ordinaire

En matière de tenue du registre foncier, tâche principale des sept arrondissements du registre foncier, le volume de travail s'apprécie en fonction des indicateurs suivants: nombre de réquisitions, extraits délivrés et demandes de renseignements reçues.

Le nombre des réquisitions enregistrées en 2006 est de 31 079 (30 152 en 2005). Les délais dans lesquels les actes sont inscrits dans les documents constitutifs du registre foncier varient de trois à douze semaines dès leur réception.

Les extraits, en particulier les extraits du cadastre cantonal (retranscription dactylographiée des indications figurant au cadastre sous forme manuscrite), représentent encore une part importante du volume de travail. Le nombre des extraits délivrés en 2006 s'élève à 14 942 contre 17 670 en 2005.

Les demandes de renseignements portent essentiellement sur les servitudes. Elles revêtent souvent un caractère juridique ou alors elles relèvent de l'existence et du contenu des droits.

1.2 Travaux d'établissement du registre foncier fédéral

Précédée ordinairement d'une nouvelle mensuration du sol ou d'un remaniement parcellaire, l'introduction du registre foncier fédéral comporte une phase d'épuration des droits et représente une amélioration de la clarté des inscriptions; elle permet une rationalisation ultérieure du travail, en particulier dans le domaine de l'informatisation des données et de l'établissement des extraits.

Tous les Registres fonciers ont entrepris des travaux d'établissement du registre foncier fédéral en 2006. Le registre

foncier fédéral a été mis en vigueur dans les communes ou parties de communes suivantes: Corbières (lot II), Courgevaux, Gurmels (lot III), Murist, Progens, Villariaz, Vuisternens-dt-Romont.

1.3 Informatique du registre foncier

Les registres fonciers disposent d'une part d'un secteur informatique dont la mission consiste à planifier, concevoir et administrer le système d'informations des registres fonciers. Composé d'une personne, il accomplit ses tâches en étroite collaboration avec le comité directeur du projet, le personnel des registres fonciers, les différents partenaires du registre foncier, le SITel et les fournisseurs de solutions informatiques et, d'autre part, d'un comité de direction du projet d'informatisation des registres fonciers qui est l'instance de décision et de pilotage stratégique du projet. Il est constitué de trois conservateurs et du chef de projets informatiques. Ce comité a tenu plusieurs séances de travail et de décision durant l'année 2006. Deux délégués de ce comité informatique, le président et le chef de projet, ont participé à plusieurs séances avec les cantons ayant les mêmes solutions métiers afin d'échanger des expériences, de trouver des synergies sur le développement et la maintenance des progiciels de gestion du registre foncier en vue de réduire les coûts, d'identifier les premières conséquences des futures versions de ces progiciels en cours de redéveloppement, et d'être compatibles avec les standards imposés par la Confédération.

En parallèle à l'exploitation informatique du domaine des registres fonciers et des activités administratives, trois projets ont été menés, à savoir:

- le nouveau site internet des registres fonciers dans le portail de l'Etat de Fribourg
- conformément à l'article 53a de la Loi cantonale sur le registre foncier (LRF) et à l'article 111I de l'Ordonnance fédérale sur le registre foncier, une application, nommée «RFPublic», permettant la consultation par Internet des données du registre foncier fédéral informatisé a été développée en interne par le secteur informatique du registre foncier. Celle-ci, mise gratuitement à la disposition du public depuis mai 2006, offre, selon l'avancement de l'informatisation, des informations régulièrement actualisées sur les propriétaires et l'état descriptif des immeubles avec un lien direct sur la cartographie interactive du Service du cadastre et de la géomatique. La consultation est de l'ordre de 468 recherches journalières
- le projet de «numérisation des documents du registre foncier», baptisé «RFscan», initialisé en automne 2005 par le comité de direction informatique puis, mis en attente une année en raison de changement de priorité, a été remis en travail en septembre 2006. Ce projet est constitué d'un groupe de travail composé de trois conservateurs et du chef de projet informatique. Sa finalité constitue la suite logique de l'informatisation du registre foncier qui consiste essentiellement à doter les bureaux du registre foncier d'une solution permettant de sécuriser les informations qui émanent des

documents déterminants sur papier conformément à l'article 48 de la LRF. Le but visé par ce projet est non seulement de simplifier l'accès aux informations historiques non saisies dans le progiciel «Capitastra» mais également de numériser (scanner, mise sous forme électronique des documents papiers) les différents dossiers remontant jusqu'à 1850 et dont le volume estimé dépasse les 8 millions de pages, afin de conserver, préserver et valoriser les documents originaux du registre foncier formant un patrimoine. La première phase du projet, l'étude de faisabilité, a permis de délimiter les besoins, d'identifier la complexité et d'opter pour une solution favorisant sa réalisation en interne au registre foncier. Compte tenu des contraintes économiques et par souci d'efficacité, le délai cible de la réalisation est fixé à fin 2016. Au vu de sa dimension, ce projet doit être scindé en sous-projets dont le premier prévoit la mise en œuvre d'un site pilote au registre foncier de la Sarine.

La diffusion sous forme électronique des différentes informations du registre foncier s'est déroulée correctement, à savoir l'envoi automatique des avis d'aliénation aux communes ainsi qu'à certains services de l'Etat de Fribourg (le Service cantonal des contributions, l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments, le Service de la statistique). En moyenne 618 fichiers (628 en 2005) sont expédiés automatiquement chaque semaine aux différents destinataires.

En ce qui concerne la livraison des données (extraction des données) sous format électronique avec ou sans abonnement, prestation proposée aux communes, aux ingénieurs-géomètres officiels et à certains services de l'Etat, ce sont au total 76 commandes (84 en 2005) qui ont été traitées, dont 48 livraisons facturées pour un montant de 24 278 francs (21 200 en 2005) conformément à l'Ordonnance fixant les émoluments du registre foncier (art. 2 al. 17).

La consultation des données du registre foncier par Internet et Intranet au moyen de l'application «Intercapi», avec accès authentifié et octroyé uniquement à un cercle d'utilisateurs déterminés, a diminué de 5,4 %. Pour l'ensemble des utilisateurs, dont le nombre se situe à 1019 et dont 475 avec accès payants, la moyenne des consultations par jour ouvrable est d'environ de 853 extraits affichés (901 en 2005). Les émoluments facturés pour la consultation s'élèvent à 175 869 francs (163 530 pour 2005, augmentation de 7,5 %). Bien que la consultation d'Intercapi a baissé en 2006 en raison de la mise en vigueur de l'application de consultation «RFpublic» accessible gratuitement sur Internet, Intercapi est un outil de consultation toujours plus apprécié et son utilisation est due à la progression constante de l'informatisation des registres fonciers.

La saisie initiale des données constitue une partie importante du travail d'informatisation du registre foncier. Cette saisie est effectuée sous la responsabilité des conservatrices et des conservateurs, en raison notamment de l'importance de ces données sur le plan juridique et économique. A ce jour, 101 117 immeubles sont totalement informatisés sur un total de 200 505 que compte le canton,

soit le 50,69 %. Les registres fonciers des communes et secteurs de communes d'Albeuve (lot I), Maules, Romans, Rueyres-Treyfayes, Sâles, Schmiten (partiel) Sorens (lot I) Ueberstorf ont été entièrement informatisés.

1.4 Association des conservatrices et des conservateurs

Consultée au sujet d'un avant-projet de loi cantonale sur les successions et les donations, l'Association a fait part de ses observations.

L'Association a organisé quatre séances de travail en 2006 dans le but principal d'uniformiser la pratique.

L'Association est présidée par M. Josef Haag, conservateur du Registre foncier du Lac. Les deux autres membres du comité sont M^{me} Anita Bulliard, conservatrice du Registre foncier de la Veveyse et M. Jean-Jacques Gumy, conservateur du Registre foncier de la Broye.

1.5 Emoluments du registre foncier

Les émoluments du registre foncier sont de deux ordres: les émoluments fixes et les émoluments proportionnels. Les réclamations sont de la compétence des conservatrices et des conservateurs. Les émoluments 2006 s'élèvent à 7 468 075 francs (7 154 104 francs en 2005).

2. L'activité fiscale du registre foncier

2.1 Impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole

Cet impôt est perçu en cas d'aliénation de terrain productif entraînant une diminution de l'aire agricole, conformément à la loi du 28 septembre 1993. Sa perception soulève les mêmes difficultés d'application depuis quelques années déjà, en raison notamment du moment de la perception – lors de l'aliénation, fait générateur de l'imposition, qui peut intervenir longtemps après la mise en zone à bâtir – et de la déduction des frais d'équipement de détail et de construction. Le montant total de cet impôt s'élève en 2006 à 4 570 758 francs (3 156 403 en 2005).

2.2 Droits de mutation et droits sur les gages immobiliers

Ils sont prélevés en application de la loi du 1^{er} mai 1996 sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers. En 2006, le total des droits de mutation est de 19 710 541 francs (17 647 666 en 2005) et le total des droits sur les gages immobiliers ascende à 9 756 554 francs (8 933 497 en 2005).

L'organe d'estimation en matière d'impôt destiné à compenser la diminution de l'aire agricole et en matière de droit de mutation (CEIM) n'a pas été sollicité dans le courant de l'année 2006.

3. L'Autorité de surveillance du registre foncier

a) Organisation

En 2006, l'Autorité de surveillance du registre foncier a été présidée par M. Hubert Bugnon, juge au Tribunal cantonal. M^{me} Bettina Hürlimann-Kaup, chargée de cours à l'Université de Fribourg et vice-présidente de l'Autorité, et M^{me} Catherine Overney, greffière au Tribunal cantonal, qui est également la secrétaire de l'Autorité, ont siégé comme membres. M^{me} Alexandra Rumo-Jungo, professeure à l'Université, et M. Jérôme Delabays, président du Tribunal civil de l'arrondissement de la Sarine, ont fonctionné comme membres suppléants.

M^{me} Bettina Hürlimann-Kaup a démissionné pour la fin de l'année. M^{me} Eva Maria Belser, professeure à l'Université a été nommée en qualité de membre de l'Autorité dès le 1^{er} janvier 2007. M. Pierre-Henri Gapany, avocat, a été nommé membre suppléant afin de compléter la composition de l'Autorité.

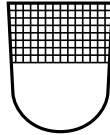
b) Activité générale

L'Autorité a tenu 7 séances. Elle a liquidé les affaires courantes et traité les questions juridiques. Elle a visité tous les bureaux et a procédé à des contrôles par sondages.

Entrepris depuis février 2000, les travaux de saisie informatique suivent leur cours, parallèlement aux travaux d'introduction du registre foncier fédéral qui restent prioritaires. L'informatisation des immeubles du registre foncier fédéral a progressé de près de 7 % par rapport à l'année passée. Le bureau de la Sarine a informatisé la totalité des immeubles du registre foncier fédéral et celui de la Gruyère atteint les 97 %. Le nombre de réquisitions ne cesse de progresser depuis 2003. Il a augmenté de 3 % par rapport à 2005 et de 20 % depuis 2002. Les retards dans les inscriptions sont de quatorze semaines dans le bureau de la Veveyse qui a vu son volume de travail augmenter de 10 %, de neuf semaines dans celui du Lac qui a procédé à d'importants travaux d'établissement du registre foncier fédéral, et de huit semaines dans celui de la Broye dont les réquisitions ont augmenté de 17 % en deux ans; ces retards sont maîtrisés. Dans les autres bureaux, les délais dans les inscriptions vont de six à trois semaines.

c) Recours

L'Autorité a été saisie de trois recours (4 en 2005). Elle a rendu quatre décisions. Une affaire est reportée en 2007.



Canton de Fribourg

Compte rendu du Conseil d'Etat
pour l'année 2006

Direction
de l'aménagement, de l'environnement
et des constructions

Imprimerie Saint-Paul, Fribourg 2007

Table des matières

Direction	5	8. Permis de construire, plans d'aménagement, PGEE, RP	12
I. Législation	5	9. Valorisation des espaces routiers en traversée de localités (VALTRALOC)	12
1. Lois et décrets	5	10. Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM)	12
II. Généralités	5	IV.2 Secteur Acquisitions	12
2.1 Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP) ..	5	IV.3 Secteur Réalisation	12
2.2 Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement de la Suisse occidentale et latine (CDTAPSOL)	5	IV.4 Secteur Gestion des routes	14
III. Personnel	5	1. Protection contre le bruit routier ...	14
IV. Recherches d'hydrocarbures	5	2. Comptages de trafic	14
V. Protection de la nature et du paysage	5	3. Mesures des vitesses	14
VI. Marchés publics, exploitation SIMAP 1 – projet SIMAP 2	6	4. Permis de construire et plans d'aménagement	14
Service des ponts et chaussées	7	5. Transports spéciaux	14
I. Généralités	7	6. Analyses de sécurité et études de trafic	14
1. Etat-major	7	7. CUTAF	15
2. Commissions et groupes de travail	7	8. Révision du ReLR	15
3. Consultations	7	9. Cadastre des accidents	15
4. Planifications générales	8	V. Section Entretien des routes nationales et cantonales	15
5. Informatique	8	1. Secteur Entretien des routes cantonales ..	15
II. Ressources humaines	9	2. Signalisation routière et réclames	16
III. Section Administration	9	3. Commission de la circulation des routes d'améliorations foncières et forestières ..	16
1. Statistique de l'utilisation des crédits routiers	9	4. Entretien des routes nationales	16
2. Statistique des autorisations délivrées ...	9	VI. Section Lacs et cours d'eau	16
IV. Section Etudes et réalisations routières	9	1. Etudes	16
IV.1 Secteur Etudes routes et ouvrages d'art ..	9	2. Constructions	19
1. Mise à l'enquête publique des plans de routes et d'ouvrages d'art	9	Service des constructions et de l'aménagement	20
2. Approbation de plans de routes et ouvrages d'art	9	I. Généralités	20
3. Etudes de planification	10	II. Personnel	20
4. Projets d'exécution de routes cantonales	10	III. Aménagement cantonal	20
5. Contrôle et entretien des ouvrages d'art du réseau routier cantonal	11	1. Planification directrice	20
6. Routes communales	11	2. Groupe de coordination et de soutien pour les zones d'activités d'importance cantonale	20
7. Réseau routier cantonal – attribution de mandats selon le règlement sur les marchés publics	11	IV. Aménagement régional	20
		V. Dangers naturels	20

VI. Plans d'aménagement local	21	IV. Exploitation courante	26
VII. Subventionnement des plans d'aménagement	21	1. Entretien courant	26
VIII. Coordination, gestion et études	21	2. Location (PPE)	26
1. Généralités	21	3. Location (bailleur)	26
2. Activités au sein d'associations, de groupements et de commissions	21	4. Chauffage	26
3. Coordination avec les autres services de l'Etat	21	5. Maintenance	27
4. Informatique	21	6. Assurances	27
IX. Commissions	21	7. Opérations immobilières	27
1. Commission consultative cantonale pour l'aménagement du territoire	21	V. Dépenses pour les travaux	28
2. Commission d'architecture et d'urbanisme	21		
3. Commission des dangers naturels	21	Service de l'environnement	29
4. Commission de gestion de la rive sud du lac de Neuchâtel	22	I. Généralités	29
X. Gravières et exploitations de matériaux	22	1. Relations extérieures	29
XI. Permis de construire et plans d'aménagement de détail	22	2. Travaux législatifs	30
XII. Recours	22	3. Information	30
1. Décisions de la DAEC sur les recours contre les décisions communales relatives aux oppositions en matière d'aménagement du territoire	22	4. Activités diverses	31
2. Recours au Tribunal administratif contre les décisions de la DAEC sur les constructions hors de la zone à bâtir	22	II. Personnel	31
3. Décisions du Tribunal administratif	22	III. Protection des eaux et accidents majeurs	32
4. Recours au Tribunal administratif contre les décisions de la DAEC d'approbation des PAL	22	1. Secteur canalisations et épuration des eaux	32
XIII. Registre des architectes et des ingénieurs ...	22	2. Secteur industrie	32
		3. Secteur hydrocarbures et liquides polluants	32
		4. Secteur agriculture	33
		IV. Section eaux souterraines et superficielles ..	33
		1. Secteur eaux souterraines	33
		2. Secteur eaux superficielles	34
		V. Laboratoire et substances	34
		1. Accréditation ISO 17 025	34
		2. Stations d'épuration	34
		3. Eaux usées industrielles	34
		4. Eaux superficielles	35
		5. Pollutions	35
		6. Coopérations intercantionales	35
		7. Substances	35
		VI. Protection de l'air	35
		1. Plan des mesures	35
		2. Secteur contrôle des émissions	35
		3. Secteur surveillance des immissions	36
		VII. Bruit et rayonnement non ionisant	36
		1. Protection contre le bruit	36
		2. Rayonnement non ionisant (RNI)	36
		VIII. EIE, sol et sécurité biologique	37
		IX. Déchets et sites pollués	37
		1. Statistique déchets	37
		2. Usine d'incinération des déchets (UIDEF) et des boues de STEP (IBS) ...	38
		3. Règlements communaux de gestion des déchets	38
		4. Décharges contrôlées bioactives	38
		5. Décharges pour matériaux inertes (DCMI)	38
		6. Assainissement des décharges et dépôts divers	38
		7. Déchets de chantier	38
Service des bâtiments	23		
I. Activité générale	23		
II. Personnel	24		
III. Travaux d'entretien et de rénovation	24		
1. Pour la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport	24		
2. Pour la direction de la sécurité et de la justice	25		
3. Pour la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts	25		
4. Pour la Direction de l'économie et de l'emploi	25		
5. Pour la direction de la santé et des affaires sociales	25		
6. Pour la Direction des finances	25		
7. Pour la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions ..	25		
8. Pour l'administration centrale	25		
9. Pour les églises, chapelles et monuments historiques	26		
10. Télégestion	26		

8. Déchets compostables	38
9. Déchets spéciaux	38
10. Examen des demandes de permis de construire	38
11. Sites pollués	38

Service des autoroutes 40

I. Généralités	40
II. Personnel	40
III. Staff	40
1. Amélioration continue	40
IV. Ressources	40
1. Acquisition d'immeubles	40
2. Indemnités de prise de possession anticipée et dommages pendant les travaux	40
3. Remaniements parcellaires	41
4. Nuisances	41
5. Gestion électronique des données (GEDARC)	41
6. Utilisation des crédits	41
V. Elaboration – constructions, aménagement, entretien, renouvellement (UplaNS)	42
1. Pavement Management System (PMS) ..	42
2. Bridge Management System (BMS)	43
3. Electrical Management System (EMS) ..	44
4. Appel d'offres	46

Direction

I. Législation

1. Lois et décrets

Décret du 31 janvier 2006 relatif à l'ouverture d'un crédit d'engagement pour les études de la route Marly-Posieux.

Décret du 25 avril 2006 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction du pont et du tunnel de la Poya et l'aménagement à quatre voies de la route de Morat à Fribourg et Granges-Paccot.

Décret du 12 juillet 2006 relatif à l'engagement d'une subvention pour le projet d'endiguement du torrent de la Tâna, à Grandvillard.

Décret du 26 septembre 2006 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'assainissement de carrefours dangereux du réseau routier cantonal.

Décret du 2 octobre 2006 relatif à l'ouverture d'un crédit d'engagement pour les études et acquisitions de terrain du réseau routier cantonal pour les années 2006 à 2011.

Décret du 10 octobre 2006 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour le réaménagement de la salle du Gand Conseil de l'Hôtel cantonal, à Fribourg.

II. Généralités

2.1 Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP)

Cette conférence est un organe de liaison entre les responsables (Conseillers d'Etats) de tous les cantons suisses traitant des questions relevant des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement.

Elle s'est réunie à trois reprises en 2006 et elle a principalement traité le domaine de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), le fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération et le réseau des routes nationales, les poussières fines et l'ozone, les zones d'activité, les marchés publics, le développement territorial.

2.2 Conférence des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement de la Suisse occidentale et latine (CDTAPSOL)

La Conférence a tenu deux séances. Elle a traité des émissions polluantes (poussières fines et pics d'ozone) et d'aménagement du territoire.

III. Personnel

Pour 2006, les équivalents plein temps ont été de 8,88.

IV. Recherches d'hydrocarbures

La société FREAG Erdöl AG est titulaire d'un permis de recherches sur la partie nord-est du canton, valable jusqu'au 15 juin 2008. Le reste du territoire cantonal ne fait pas l'objet de permis de recherches d'hydrocarbures.

V. Protection de la nature et du paysage

Le nombre de cas soumis pour préavis et/ou prise de position au Bureau de la protection de la nature et du paysage a atteint en 2006 un nouveau record avec 491 dossiers examinés:

- 208 projets de constructions situées dans des sites sensibles
- 147 plans d'aménagement locaux, plans d'aménagement de détail, plans de quartier ou plans généraux d'évacuation des eaux
- 47 projets d'aménagement de cours d'eau
- 32 projets liés à des infrastructures routières ou ferroviaires
- 13 demandes d'utilisation du domaine public des eaux
- 13 projets d'améliorations foncières agricoles ou sylvicoles
- 11 demandes d'exploiter des gravières et/ou des décharges
- 8 projets de conceptions directrices cantonales ou intercantionales
- 6 installations touristiques
- 3 consultations dans le cadre d'importantes modifications de bases légales et d'affaires judiciaires
- 3 dessertes alpestres.

L'examen de ces dossiers a nécessité de nombreuses visions locales, séances de travail et de coordination avec les requérants, les auteurs de projets et les services de l'Etat.

Les collaborateurs du Bureau de la protection de la nature participent également activement à plusieurs groupes de travail cantonaux et intercantonaux, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des différents inventaires fédéraux, le domaine de la compensation écologique et le développement et la mise en place de nouveaux instruments de la politique financière fédérale.

L'équipe de terrain formée par des personnes en programme d'occupation ou accomplissant leur service civil ou des travaux d'intérêt général a, comme chaque année, fourni plusieurs milliers d'heures de travail de protection, d'entretien et de revitalisation de biotopes.

En faisant appel aux corporations de triage pour des travaux d'entretien de biotopes, le Bureau de la protection de la nature a renforcé la collaboration avec les collectivités publiques locales et régionales. Il peut également compter sur l'aide fort appréciée de nombreux bénévoles, notamment pour les actions de sauvetage de batraciens au printemps.

Plus de 560 ha de surface agricole utile (SAU) font l'objet de contrats pour l'exploitation appropriée de prairies maigres ou de prés à litière, pour compenser les restrictions d'exploitation exigées dans les zones-tampons autour de biotopes sensibles ou pour d'autres prestations en faveur de la protection de la nature et du paysage. Grâce au nombre croissant de projets de mise en réseau écologique (OQE), le nombre d'agriculteurs indemnisés pour une mise en place particulièrement judicieuse de leurs surfaces de compensation écologique est également en constante augmentation.

Au niveau de l'information du public, un accent particulier a été mis sur la sensibilisation de la population à la biodiversité, avec le «Geotag der Artenvielfalt» dans les gorges de la Singine et différentes actions (excursions, expositions) consacrées aux reptiles (lézards, couleuvres, vipères) présents dans le canton.

VI. Marchés publics, exploitation SIMAP 1 – projet SIMAP 2

La DAEC, par son centre de compétence, a développé son activité dans les domaines suivants:

- Faisabilité de la procédure de remise des offres «en deux temps», dans le but d'alléger les prestations des soumissionnaires; les négociations avec les partenaires ont été constructives et ont abouti à la mise à jour des documents du Groupe de coordination MQ.
- Exploitation de SIMAP 1; mises à jour du site, soutien aux entités publiques et formation des utilisateurs de simap.ch, principalement des mandataires et des communes.
- Participation ponctuelle au projet SIMAP 2. Comme pressenti à fin 2005, ce projet, piloté et financé par la Confédération a subi de nouveaux retards supplémentaires et sa mise en exploitation ne devrait pas intervenir avant la deuxième partie de l'année 2007.
- Le Guide romand pour les marchés publics a fait l'objet d'une réactualisation en juin 2006 et a été mis à disposition sur le site internet www.simap.ch. La version allemande du Guide sera à disposition en même temps que le CD ROM interactif qui sera achevé dans le premier semestre 2007.

Ce Guide, fruit d'une étroite collaboration entre les différents cantons romands a été lauréat du prix d'excellence dans les services publics, dans la catégorie «Gouvernance et partenariat», dans le cadre du concours qualité 2006, organisé conjointement par l'Institut de hautes études en administration publique et la Société Suisse des Sciences Administratives.

Service des ponts et chaussées

I. Généralités

Les activités du Service des ponts et chaussées (SPC) en 2006 ont été principalement marquées par les événements suivants:

- Le projet de la Poya (H182), nouvelle liaison au nord de la ville de Fribourg, a été soumis au Grand Conseil le 23 juin 2006 et accepté par 103 voix pour (95,4 %), 2 contre et 3 abstentions. Le peuple fribourgeois, consulté par referendum obligatoire le 21 septembre 2006, a accepté le crédit d'engagement de 58 072 000 francs par plus de 81 % des votants.
- Les travaux de construction du contournement de Bulle (H189) se sont poursuivis selon un rythme accéléré permis notamment par les conditions atmosphériques favorables de l'automne.
- Les travaux de la route principale suisse H190, Montbovon–La Tine se sont achevés par la réalisation de la traversée de la localité de Montbovon.
- La correction de la route axe 3100 Plasselb–Oberschrot s'est poursuivie, alors que les travaux de réfection de la route axe 1450 Châtel–St-Denis–Bossonnens et de la route axe 2300 traversée de Fétigny ont été achevés.
- Les travaux de la route principale suisse H189, tronçon pont du Javroz–Charmey et traversée de Charmey, ainsi que de la traversée du Mouret (axe 1200) ont démarré.
- Le Grand Conseil a adopté des crédits d'engagement pour l'assainissement des carrefours dangereux du réseau routier cantonal et pour les études et acquisitions du réseau routier cantonal pour les années 2006 à 2011 en date du 2 novembre 2006.

1. Etat-major

Les cadres du SPC participent à de nombreuses commissions et tâches de coordination interdisciplinaires et interdépartementales. Ils fournissent des avis sur des dossiers fédéraux, cantonaux et communaux mis en consultation. Ils gèrent les relations avec l'Office fédéral des routes, dans le but d'obtenir des contributions aux travaux routiers. Les collaborateurs de l'état-major effectuent des tâches de management de la qualité, de planification, d'informatique, de gestion du personnel, de GMP (gestion par mandat de prestations), ainsi que de comptabilité analytique.

2. Commissions et groupes de travail

Le SPC a collaboré aux commissions et groupes de travail suivants:

- Association mondiale de la route AIPCR, Comité technique 4.1 Gestion des actifs routiers
- Association mondiale de la route AICPR, Conseil
- Comité national suisse de l'AICPR

- Association suisse des professionnels de la route VSS, Commission technique 7 Gestion de l'entretien
- Commission de circulation de la Ville de Fribourg
- Commission technique de la Communauté urbaine des transports de l'agglomération fribourgeoise CUTAF
- Commission Organisation catastrophe du canton de Fribourg ORCAF
- Commission Etat-major cantonal de défense EMCD
- Commission de circulation des routes d'améliorations foncières et forestières
- Commission Education routière
- Commission Réseau radio suisse de sécurité Polycom
- Sous-commission piétons de la Ville de Fribourg
- Sous-commission deux roues légers de la Ville de Fribourg
- Groupe de travail Coordination des transports GCT
- Groupe de travail sur la délégation des tâches et des compétences aux polices communales
- Bureau et groupe de travail Valorisation des espaces routiers en traversée de localité VALTRALOC
- Groupe de travail Sécurité routière
- Groupe de coordination des transports
- Groupe technique et d'accompagnement des études du «Plateau d'Agy»
- Groupe technique et le comité de pilotage des études «CIG Moncor»
- Office fédéral des routes, Projet MISTRA, comité stratégique
- Comité de projet et groupes de travail de la GMP.

3. Consultations

Le SPC s'est prononcé dans les procédures de consultation suivantes:

- Consultation relative à l'avant-projet de modification de la loi du 17 octobre 2001 sur le personnel de l'Etat, introduction d'un nouvel article 128a LPers (contribution de solidarité)
- Révision de la loi du 9 mai 1983 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATEC). Avant-projet, consultation interne
- Avant-projet de loi d'application du code pénal LACP (révision totale)
- Avant-projet de loi portant sur l'adaptation de la législation cantonale aux nouvelles dispositions du code pénal suisse
- Conventions intercantionales
- Plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux «PSEM»

- Avant-projet de loi sur l'Office cantonal du matériel scolaire (octroi d'un statut autonome)
- Consultation sur la révision de l'ordonnance sur la navigation intérieure et des prescriptions sur les gaz d'échappement des moteurs de bateaux
- Statuts provisoires de l'agglomération de Fribourg – Premier examen préalable
- Motion M.-Th. Weber-Gobet / J.F. Steiert: loi concernant la vidéosurveillance des lieux publics
- Consultation relative au projet d'ordonnance relative au maintien de la situation salariale acquise suite à un abaissement de la classification d'une fonction
- Avant-projet de règlement modifiant le règlement du 28 décembre 1981 d'exécution de la loi sur les communes (RELCo–)
- Gestion et financement du secteur des transports (indépendamment des modes de transports)
- RPT, consultation relative au 3^e message, mise en œuvre dans le canton, état des lieux
- Consultation relative au projet d'ordonnance relative à l'indemnité de repas au lieu de travail
- Modification de l'ordonnance relative à une redevance sur le trafic des poids lourds (ORPL)
- Projet de règlement sur l'énergie (REn)
- Politique d'information du Conseil d'Etat; procédure de consultation restreinte de la Chancellerie d'Etat
- Révision LATeC: pré-consultation du RELATeC

4. Planifications générales

- Les analyses des critères d'aménagement du réseau routier cantonal selon les principes du développement durable ont été poursuivies, en collaboration avec la Commission des routes.
- Les études de planification générale de l'aménagement de la route Romont–Vaulruz ont été achevées en 2006, en collaboration avec la région, pour aboutir à une proposition qui sera traitée par le Conseil d'Etat en début 2007.
- Le cahier des charges pour les études de planification générale de la Basse-Singine a été établi en collaboration avec la région concernée.

5. Informatique

Les projets en cours se basent sur les priorités du schéma directeur informatique (SDI) de 2003.

Projets en cours:

- Banque de données routières STRADA-DB: la version 4.0 de STRADA a été installée sur le serveur du SAR et sur les postes clients du SPC-Fribourg à la fin octobre 2006. Cette installation a été déployée grâce à l'appui du SITel. C'est la dernière grande installation avant la migration sur MISTRA en 2008. Huit personnes sont

actuellement formées pour utiliser les produits liés à STRADA-DB. Le dernier grand travail consiste, mis à part les mises à jour continues, à saisir tout ce qui concerne les parties latérales (abords de la route) comme les talus, trottoirs, banquettes, accotements, etc. Le remplacement de STRADA-DB ne s'effectuera que lorsque toutes les fonctionnalités présentes auront été reprises par MISTRA.

- MISTRA sera le successeur de STRADA: ce projet est développé par l'Office fédéral des routes (OFROU) et sera mis en service dès le début de l'année 2008. MISTRA est un outil orienté SIT permettant d'introduire, d'exploiter, de visualiser et d'imprimer des données liées au domaine routier. C'est un projet stratégique en vue de la mise en œuvre de la RPT. Un site Internet vous donnera toutes les informations supplémentaires désirées <http://www.mistra.ch/f/index.html>
- Cadastre du bruit: l'application «bruit» est actuellement en phase de test. La mise en production est prévue au printemps 2007. Le projet a pris du retard par manque de ressources humaines.
- Système de gestion des eaux SI-Eaux: en début d'année, une convention a été signée entre le SPC et le SESA du canton de Vaud concernant l'achat du programme GESREAU et la collaboration future des deux cantons en matière de systèmes d'information sur les eaux. La base de données du SI-Eaux a pu être réalisée avec l'aide d'une stagiaire qui a commencé à saisir des données relatives à l'espace nécessaire aux cours d'eau. Au cours de cette opération il s'est avéré que le réseau hydrographique fournis par Swisstopo, sur lequel tout le SI-Eaux sera construit, contient encore de nombreuses erreurs qui devront être corrigées par un stagiaire ou d'une aide externe. Le SITel prévoit de rendre le cahier des charges complété jusqu'en début février 2007. En coordination avec le SESA du canton de VD, une offre d'honoraires pourra ensuite être demandée pour les prestations informatiques à fournir.
- Système de gestion des accidents SI-Accidents: la Confédération développe un module accident dans MISTRA, lequel sera utilisé pour poursuivre le développement en interne sous ArcGIS. L'avancement du projet dépend de l'avancement de la Confédération.
- Système de gestion des canalisations SI-Canalisations: la solution retenue est en phase de test. La validation aura lieu en janvier 2007 et la mise en production dans le courant du printemps 2007.
- Système de gestion de la signalisation: les travaux de développement informatique sont achevés et l'application production a été installée au début décembre 2006. Cinq postes clients permettent d'introduire des données dans le système et celles-ci doivent être mises à disposition (par une solution qui reste à définir) de tous les services intéressés. L'entrée des données se poursuivra sur les trois prochaines années.

II. Ressources humaines

Pour 2006, les équivalents plein temps étaient de 209,8.

III. Section Administration

1. Statistique de l'utilisation des crédits routiers

L'utilisation des crédits routiers s'est effectuée sur la base de différents décrets du Grand Conseil.

La dépense totale brute s'est élevée à 44 891 697 francs. Les crédits d'engagement disponibles, y compris les subventions fédérales et les parts de tiers, s'élèvent au 31 décembre 2006 à 319 457 266 francs.

2. Statistique des autorisations délivrées

- 195 demandes d'utilisation du domaine public des routes et des eaux ont été examinées et ont fait l'objet d'une autorisation.
- 20 conventions ont été élaborées et signées entre le SPC et diverses communes, associations d'utilité publique et particuliers.
- 9 demandes de raccordements des eaux usées aux canalisations des routes cantonales ont été examinées et ont fait l'objet d'autorisations provisoires.
- 14 contrats de servitude ont été conclus.

IV. Section Etudes et réalisations routières

IV.1 Secteur Etudes routes et ouvrages d'art

1. Mise à l'enquête publique des plans de routes et d'ouvrages d'art

Avant la mise à l'enquête publique, les plans de route sont soumis à l'examen préalable auprès des services et organes intéressés pour préavis. 34 dossiers ont été mis en consultation; les préavis ont été rendus dans un délai moyen de 5,3 semaines.

Rte	N° Secteur	Communes
020	6	Corminbœuf; aménagement d'un giratoire provisoire au carrefour du Bugnon
050	8	Gurmels; carrefour, chemin pour cyclistes et piétons à Kleingurmels
050	11	Düdingen; aménagement d'une présélection pour «SIKA»
080	15	Oberschrot; aménagement d'un bassin de rétention
132	1	La Verrerie; construction d'accotements
136	1	Vaulruz – Sâles; reconstruction de la route avec aménagement d'un trottoir
180	6	Montet (Glâne); modification du tracé de la route cantonale
200	4	Ursy; aménagement d'une place de rebroussement tpf

Rte	N° Secteur	Communes
311	2	Châbles; construction d'un trottoir
420	4	Vuisternens-devant-Romont; aménagement d'une place de rebroussement tpf

2. Approbation de plans de routes et ouvrages d'art

Après la clôture des enquêtes publiques des projets cités ci-dessus et des projets antérieurs, 17 oppositions ont été enregistrées; 9 ont été liquidées suite à des séances de conciliation; 8 oppositions ont fait l'objet de décisions de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

Avant l'approbation, suivant le résultat de l'examen préalable et de la mise à l'enquête publique, les plans ont été soumis aux services et organes intéressés à l'examen final. 40 dossiers ont été mis en consultation; la durée moyenne a été de 4 – 6 semaines.

Les projets suivants ont été examinés et soumis à l'autorité compétente pour décision.

a) Objets cantonaux

Rte	N° Secteur	Communes
020	6	Corminbœuf; aménagement d'un giratoire provisoire au carrefour du Bugnon
050	3	Salvenach; aménagement d'un giratoire au carrefour de Jeuss
080	15	Oberschrot; aménagement d'un bassin de rétention
090	10-11	Le Mouret; aménagement de la traversée de localité
132	1	La Verrerie; construction d'accotements
180	6	Montet (Glâne); modification du tracé de la route cantonale

b) Objets éditaires

Rte	N° Secteur	Communes
010	10	Romont; prolongement de la route de l'Industrie et raccordement de la route d'Arruffens
011	28-29	Matran/Villars-sur-Glâne; aménagement d'une bande mixte piétons-cyclistes
040	7	Courtepin; bassin de rétention des eaux pluviales de la Colline
040	3	Fribourg; nouvelle allée du cimetière
042	4	Bas-Vully; giratoire et route d'accès à la Z.I. de Sugiez
050	11	Düdingen; aménagement d'une présélection pour «SIKA»
050	13	Düdingen; aménagement d'un giratoire à l'église et aménagement d'une nouvelle route communale (Käsereistrasse)
190	1	Auboranges; aménagement de la traversée VALTRALOC

Rte	N° Secteur	Communes	
290	2	Nuvilly; aménagement d'un trottoir	– Fribourg – Granges-Paccot: projet coopératif Plateau d'Agy;
331	2	Môtier; construction de deux portes d'entrée de localité	Les études de planification suivantes ont été entreprises, poursuivies ou terminées:

3. Etudes de planification

La participation aux planifications de tiers a été poursuivie ou terminée; il s'agit notamment de:

- Etude d'amélioration de la liaison Romont – Vaulruz;
- Etude de trafic pour la Basse Singine.

4. Projets d'exécution de routes cantonales

Rte n°	Sect.	Désignation	Caractéristique			Etat d'avancement		
			Longueur m	Largeur m	Diamètre m	Avant-projet	Projet d'exécution	%
011+	1	Romont; étude préliminaire du contournement.	1 500	7		x		80
011	11	Cottens; PI CFF, abaissement de la route cantonale et réalisation d'un bassin de rétention.	200	8,5			x	20
011	16	Matran; étude de circulation secteur giratoire du Bois – jonction A12- giratoire Pueblo.	600	7		x		100
016	16	Wünnewil-Flamatt; remplacement et déplacement du pont sur la Taverna.	12	11,5		x		80
019	1	Fribourg; projet Poya (pont + galerie).	1 467	19,25			x	25
021	4	Middes; construction d'une canalisation	200				x	50
024	1	Avry-sur-Matran; aménagement de la route cantonale et d'un accès au CO de Sarine-Ouest.	250	10,5			x	75
030	4	Givisiez; aménagement des giratoires de l'Escale et de l'Epinay et aménagement de la route entre les 2 giratoires.	140	35,5			x	90
030+	8	Grolley; aménagement d'un giratoire au lieu-dit La Rosière.		18,0	36		x	100
040	3	Fribourg-Granges-Paccot; aménagement de la route de Morat.	800	14	36	x		100
040	7	Courtepin; aménagement du giratoire et du bassin de rétention de la Colline			26		x	100
040	14	Courgevaux; aménagement d'un trottoir et d'une canalisation au lieu-dit Champ Olivier.	320	1,65			x	100
050	2	Salvenach; Kleine Bibera, réaménagement du voûtage sous la route cantonale.	40				x	90
050	3	Salvenach; aménagement d'un giratoire.			26		x	100
050	8	Kleinbösing; giratoire et berme de visibilité.			26		x	80
050		Düdingen; contournement, liaison Birch-Luggiwil.	1800	7			x	10
050	11-12	Düdingen; traversée du village, étude VALTRALOC.	1500	7			x	100
050	20-21	Alterswil; traversée de la localité.	500	6		x		100
060	8	Tafers; Langenbitzen, démolition bâtiment					x	100
080	7	Tentlingen; construction d'une canalisation.	580				x	20
080	8	Tentlingen; aménagement de baies d'arrêts de bus à Dürrenberg.						100
080	13	Plasselb; mesures de consolidation.	600	7		x		70
080	14	Plasselb, Oberschrot; projet 1 ^{re} étape.	900				x	100
080	14-15	Plasselb, Oberschrot; aménagement de la route cantonale et de bandes cyclables.	2 200	6			x	100
080	14-15	Plasselb, Oberschrot; aménagement d'une baie d'arrêt de bus à Plasselb, aménagement de trois bassins de rétentions.	60	3			x	75
080	19	Plaffeien; réfection des murs aval du Riedle.	56	2			x	85
090	4	Marly; aménagement de la route cantonale et construction d'un giratoire secteur Les Rittes.	400	7 – 12,5			x	75
102	1	Fribourg; PS CFF de la Fonderie	34	16,7			x	25

Rte n°	Sect.	Désignation	Caractéristique			Etat d'avancement		
			Longueur m	Largeur m	Diamètre m	Avant-projet	Projet d'exécution	%
110	9	Javroz – Charmey; reconstruction de la route cantonale.	500	7			x	100
110	17	Im Fang; construction d'une canalisation et d'accotements.	550				x	100
110	19	Jaun; étude débordement karstique Unter der Burg.	100			x		25
120	1	Gruyères; pont sur la Trême à Epagny	400	6,5		x		
140	1-9	Romont-Vaulruz; étude de planification générale pour l'amélioration de la liaison routière.	11 000	7		x		100
140	1-9	Romont-Vaulruz; étude d'avant-projet générale pour l'amélioration de la liaison routière	11 000	7		x		60
242	4	La Roche; pont sur la Serbache.	13	6,2			x	10
242	1	Pont-la-Ville; Creux d'Enfer, correction de la route cantonale.	150	5		x		10
260	2	Cheiry; traversée de la localité.	850	6,0		x		60
351	5	Kerzers; aménagement d'un trottoir, Mühlegasse-Kreuzbergstrasse.	30	1,65		x		75
410	1	Zumholz; Breitenacker, aménagement et stabilisation de la route cantonale.	500	6		x		100

5. Contrôle et entretien des ouvrages d'art du réseau routier cantonal

Nombre d'ouvrages inspectés:

Ponts: 67 inspections (40 principales et 27 intermédiaires), dont aucune en mandat externe.

Aqueducs: 59 inspections

Murs: 24 inspections

Travaux d'entretien et de réfection, notamment:

Rte	N° Secteur	Commune, ouvrage, travaux
012	3	Autigny; pont sur la Glâne, mise en place de mesures d'urgence limitant les charges sur le pont à un seul sens de circulation (circulation alternée)
016	1	Fribourg; pont de Zaehringen, réparation des joints transversaux entre dalles, 2 ^e étape
093	2	Corbières; pont de Corbières, réfection de tous les joints coulés, reprise des pipettes et nettoyages. Nettoyage bordures et pose peinture de protection de pontage des fissures.
100	15	Pont-en-Ogoz; PS d'Avry-devant-Pont, nettoyage et réparations des petits dégâts épars. Nettoyage bordures et pose peinture de protection de pontage des fissures.
110	13	Charmey; pont de la Bourlianda, enlèvement chape, pose étanchéité + nouveau revêtement et raccordement routier.
110	14	Jaun; ponts de Praz-Jean et Krämersweidle, démontage parapets, reconstruction bordures et pose glissière. Fraisage et pose nouveau revêtement.

Rte	N° Secteur	Commune, ouvrage, travaux
110	17	Jaun; galerie couverte Zur Eich, recherche de drainages et améliorations, nouvelles descentes de toitures côté portail Bulle.
240	15	Treyvaux; estacade de la Verasse, réfection mur drainant sous estacade.

41 autres ouvrages au total, dont 18 autres ponts, une galerie paravalanche, 14 aqueducs et 3 murs ont été l'objet de travaux de nettoyage ou de réparations mineures.

6. Routes communales

Approbations et décisions

En vertu des dispositions légales et à la demande des communes intéressées, le service a examiné, puis soumis à l'autorité compétente pour décision, les propositions et projets relatifs à des routes, routes collectrices, routes d'accès, trottoirs, cheminements piétonniers, bandes piétonnes, pistes cyclables, baies d'arrêt de bus, zones 30 km/h, modérations de vitesse et de trafic, bassin de rétention, places d'évitement, zones industrielles, mesures de circulation, déplacement et correction de routes artisanales, réduction de largeurs de route, revitalisation de ruisseaux, mise en place d'îlots, réaménagement de centres de village, giratoires et mini-giratoires, mise en place de lignes de bus avec aménagement de quais et d'îlots, places d'hivernage pour bateaux et divers raccordements à la route cantonale.

Ainsi, la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions s'est prononcée sur 52 approbations de plans de routes communales et de trottoirs

7. Réseau routier cantonal – attribution de mandats selon le règlement sur les marchés publics

– 15 mandats pour des marchés de services (– de 100 000 francs) ont été attribués par la DAEC respectivement par le SPC.

- En outre, 14 appels d'offres, respectivement adjudications, soumis aux marchés publics, ont été publiés sur SIMAP.

8. Permis de construire, plans d'aménagement, PGEE, RP

Le secteur Etudes routes et ouvrages d'art a établi des préavis internes pour:

- 92 demandes préalables et de permis de construire le long des routes cantonales ou de plans d'aménagement de détails et de plans d'aménagement local;
- 15 dossiers de plans généraux d'évacuation des eaux usées (PGEE);
- 13 dossiers de remaniements parcellaires et d'inventaire du domaine public.

9. Valorisation des espaces routiers en traversée de localités (VALTRALOC)

Le bureau et le sous-groupe VALTRALOC sont composés de représentants des principaux services de l'Etat concernés par les aménagements VALTRALOC, sous la conduite du secteur Etudes routes et ouvrages d'art. Ils ont une mission d'experts conseil à divers stade d'étude auprès des autorités communales et des auteurs de projet.

Dossiers d'intention soumis au bureau VALTRALOC:

Rte	N° Secteur	Projet
152	2-3	Attalens; traversée de la localité
030	4	Givisiez; routes de la Chassotte et de Belfaux (compléments au projet 2005)
101	12	Haut-Intyamont; traversée de Neirivue
020	8-10	Avry; traversée de Rosé (compléments au projet 2003)
010	10	Romont; route d'Arrufens (compléments au projet 2005)

Dossiers d'avant-projet soumis au sous-groupe VALTRALOC:

Rte	N° Secteur	Communes
331	2	Haut-Vully; traversée de Môtier

10. Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM)

L'OPAM a pour but de protéger la population et l'environnement des graves dommages pouvant résulter d'accidents majeurs dus au transport de marchandises dangereuses. Le Service des ponts et chaussées est chargé de l'application de l'OPAM sur les axes prioritaires du réseau des routes cantonales.

IV.2 Secteur Acquisitions

41 chantiers d'aménagement et 34 chantiers d'entretien font l'objet de tractations avec des propriétaires.

Par ailleurs, des verbaux de mutation des routes ont été liquidés ou sont en cours d'exécution pour 44 chantiers d'aménagement et d'entretien et des chantiers en relation avec des travaux édilitaires exécutés sur les routes cantonales par des communes (giratoires, présélections, trottoirs, etc.).

La gestion des terrains du domaine privé de l'Etat (surface totale de l'ordre de 1 615 817 m²) s'est poursuivie ainsi que par la facturation des terrains loués à des tiers. Montant total des locations 131 178 francs.

Suivi des dossiers dans le cadre des nouvelles mensurations et remaniements parcellaires en cours.

IV.3 Secteur Réalisation

Le réseau des routes cantonales totalise actuellement une longueur de 635 km (à laquelle s'y ajoute la gestion de 5,478 km de la route Montbovon-Allières).

L'avancement des travaux de construction en % à fin 2005 et fin 2006 est représenté dans le tableau ci-après dont la légende est la suivante:

N°:	numéro de la route cantonale
B:	largeur nominale de la chaussée en m
L:	longueur du tronçon en m
S:	surface en m ²
ACE:	date d'adjudication des travaux par arrêté du Conseil d'Etat
INFRA:	infrastructure, soit terrassements, canalisations, fondations de chaussée y compris couche de support en enrobé bitumineux, accotements, bordures et pavés
REV:	revêtements (couche de roulement)

Rte N°	Tronçon	B	L	S	ACE	INFRA		REV	
						2005	2006	2005	2006
	<i>a) Travaux entrepris avant le 1^{er} janvier 2006</i>								
	1. Routes								
150	<i>Décret du 9 février 1995</i> Attalens – Bossonnens (avec bandes cyclables)	6,00	1 700	13 900	20.04.04	47	100	–	100
101	<i>Décret du 23 septembre 1997</i> Montbovon – La Tine	6,50	1 800	12 150	17.12.02	70	100	–	100
011	<i>Décret du 18 octobre 1997</i> Villars-sur-Glâne; route du Condoz	6,00	970	6 700	10.10.05	–	100	–	–
104	<i>Décret du 18 octobre 2000</i> Lot 113 Piste Les Granges – La Ronclina y compris place d'installations	6,00	1 125	6 750 + 8 925	04.02.03	70	–	–	–
	Lot 121 PS et adaptations La Léchère Travaux routiers (déviation provisoire et adaptations)	6,00	290	1 740	01.07.03	100	–	–	–
	Lot 122 PS et adaptations Planchy Travaux routiers (déviation provisoire et adaptations avec bandes cyclables)	6,00	280	1 680	01.07.03	100	–	–	–
	Lot 124 PS et adaptations Le Pâquier Travaux routiers (déviation provisoire et reconstruction de la route cantonale avec bandes cyclables)	6,00	863	5 178	04.02.03	100	–	85	–
	Lot 221 Gestion des matériaux et Fabrication des bétons	–	–	–	06.04.04	25	50	–	–
	Lot 311 Accrochage Sud et Tracé Pré-du-Chêne – Les Granges, y compris PS AF Rochena	7,00	1 830	12 810	25.01.05	25	80	–	70
	Lot 312 Tracé tronçon Nord	7,00	1 015	7 105	13.09.05	15	85	–	80
080	<i>Décret du 25 mars 2003</i> Plaffeien; Rufenen-Der Hubel	6,00	430	2 800	18.05.04	100	–	–	100
093	Corbières Arrêt de bus (simple)	–	–	225	19.06.06	–	100	–	–
080	<i>Décret du 18 novembre 2003</i> Plasselb-Oberschrot (avec bandes cyclables)	6,00	2 150	23 800	05.07.05	–	60	–	–
095	<i>Décret du 24 juin 2005</i> Hauterive-Arconciel, reconstruction de la route	6,25	2 900	18 200	05.09.05	100	–	–	100
	2. Ouvrages d'art								
104	<i>Décret du 18 octobre 2000</i> Bulle – La Tour-de-Trême, route d'évitement, Lot 212 Tunnel sous La Trême	7,50	580	4 350	23.06.04	25	45	–	–
	<i>b) Travaux entrepris en 2006</i>								
	1. Routes								
101	<i>Décret du 23 septembre 1997</i> Montbovon; traversée du village Montbovon; Les Basses Sciernes Aire de repos, nouveau quai tpf et assainissement de l'ancien pont sur l'Hongrin	6,00	460	2 760	20.12.05	–	100	–	100
					20.12.05	–	100	–	100
104	<i>Décret du 18 octobre 2000</i> Bulle – La Tour-de-Trême, route d'évitement Lot 112 piste d'accès La Pâla – Planchy Lot 123 PS et adaptations La Pâla	3,00	950	2 850	04.02.03	–	100	–	100
	Travaux routiers (déviation provisoire et adaptations)	6,00	560	3 360	01.07.03	60	–	20	–
030	<i>Décret du 25 mars 2003</i> Grolley, traversée du village	6,00	1 500	9 050	13.09.06	–	100	–	100
090	Le Mouret, traversée du village	7,00	675	9 000	16.05.06	–	15	–	–

Rte N°	Tronçon	B	L	S	ACE	INFRA		REV	
						2005	2006	2005	2006
110	<i>Décret du 24 juin 2005</i> Charmey; Le Javroz – entrée de Charmey	7,00	410	3 100	04.07.06	–	35	–	–
110	Charmey; Télécabine Le Chêne	7,00	500	4 400	13.03.06	–	100	–	–
	2. Ouvrages d'art								
	<i>Décret du 18 octobre 2000</i>								
104	Bulle – La Tour-de-Trême, route d'évitement, Lot 123 PS et adaptations La Pâla								
	Passage supérieur	14,00	27,5	385	01.07.03	–	80	–	–
	Lot 322 Tranchée couverte Montcalia	7,50	460	3 450	04.09.06	–	5	–	–
	Lot 324 Tranchée couverte Les Granges	7,50	335	2 500	11.04.06	–	20	–	–
	3. Protection contre le bruit routier								
	Néant								

IV.4 Secteur Gestion des routes

1. Protection contre le bruit routier

Les différentes tâches énumérées ci-dessous ont été effectuées conformément à l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) du 15 décembre 1986 ainsi qu'à l'arrêté du Conseil d'Etat du 8 juillet 1988. En particulier:

- 205 préavis OPB ont été établis concernant principalement des permis de construire mais aussi des PAD, des PED, des révisions de PAL et des projets routiers. Chaque préavis a fait l'objet d'un calcul acoustique en comparaison avec le cadastre de bruit du secteur concerné.
- 35 mesures de bruit in situ ont été effectuées ainsi que les rapports acoustiques découlant de ces mesures.
- 11 mesures de bruit ont été effectuées dans le cadre d'un programme de suivis des performances acoustiques de revêtements phono-absorbants sur les routes cantonales.
- 4 études d'assainissement contre le bruit du trafic routier ont été lancées et tout le contrôle et le suivi liés à ces études ont été assurés. Ces études sont en phase finale de réalisation.
- 2 mises à jour d'étude d'assainissement contre le bruit du trafic routier ont été ordonnées. Une étude est terminée, l'autre doit encore être vérifiée et approuvée par notre section.
- Une étude d'intégration de parois anti-bruit est en cours pour le secteur du Motel sur le territoire de la commune de Gruyères.
- La migration du cadastre de bruit de Géobruit sur Arcview est terminée. La modification des degrés de sensibilité de l'ensemble des zones d'affectation a été effectuée.
- Ont également été traitées 22 réclamations émanant de particuliers ou de communes pour des nuisances sonores excessives subies aux abords des routes cantonales (mesures de bruit in situ et rapports acoustiques).

2. Comptages de trafic

Le dépouillement du recensement de la circulation routière 2005 (234 postes automatiques ainsi que 17 postes manuels) a été effectué. Les résultats obtenus permettent de connaître la charge de trafic de tout le réseau routier cantonal. Une carte de charge a été éditée et les résultats peuvent être consultés auprès de la Section Etudes et réalisations routières, secteur Gestion des routes ainsi que sur le site du Canton.

3. Mesures des vitesses

Le secteur Gestion des routes a effectué 2 recensements du trafic à l'heure de pointe et 13 mesures des vitesses. Ces comptages ont permis de prendre des décisions en relation avec la signalisation routière.

4. Permis de construire et plans d'aménagement

Il a été examiné et préavisé 2660 demandes de permis de construire ou de transformation d'immeubles en bordure de routes publiques, dont 2559 ont fait l'objet de préavis favorables, 19 provisoirement défavorables et 5 défavorables.

D'autre part, 362 dérogations avec inscription au Registre foncier et 152 dérogations sans inscription ont été accordées. 397 demandes préalables de permis de construire et, plus particulièrement, d'accès sur le réseau routier public ont été examinées. D'autre part, 125 dossiers de plans d'aménagement local, 62 plans d'aménagement de détail et 9 plans d'évacuation générale des eaux ont fait l'objet d'examen préalable ou de préavis en vue de leur approbation.

5. Transports spéciaux

La maintenance des itinéraires des transports spéciaux a été assurée avec le concours des Services des cantons voisins.

6. Analyses de sécurité et études de trafic

Ont été réalisées:

- 80 statistiques des accidents,

- 10 analyses de sécurité,
- 3 études de planification.

Ces analyses ont permis de prendre des décisions concernant la planification et la mise en place de mesures de circulation ou de signalisation, sur le réseau routier cantonal ou communal.

En outre, 17 projets ont été préavisés sous l'aspect «circulation», lors de procédures légales ou dans le cadre du Bureau Valtraloc.

Enfin, l'Ingénieure de circulation a été consultée sur 8 projets concernant la planification de tiers (SAR et SECA).

7. CUTAF

Le secteur Gestion des routes a représenté le Service des ponts et chaussées lors de 6 séances de la commission technique de la CUTAF, chargée du suivi technique du «Projet général de la CUTAF».

8. Révision du ReLR

Le secteur Gestion des routes conduit le groupe de travail interne chargé de la révision du règlement du 7 décembre 1992 d'exécution de la loi sur les routes (ReLR).

9. Cadastre des accidents

Le secteur Gestion des routes conduit le groupe de travail interne chargé du projet informatique de Cadastre des accidents.

V. Section Entretien des routes nationales et cantonales

1. Secteur Entretien des routes cantonales

Sur la base du budget 2006, un montant de 7 500 000 francs a été attribué pour l'entretien des routes cantonales.

Ce montant a été utilisé de la façon suivante:

1.1 Entretien constructif: Travaux exécutés par des entreprises de génie civil en 2006:

a) Fondations	5 425 m ²
b) Renforcements et profilages	6 185 m ²
c) Revêtements: couche de support et couche de surface	84 560 m ²
d) Remise au profil par fraisage	49 267 m ²
e) Talus et accotements	3 992 m ²
f) Canalisations	1 794 m
g) Enrobés bitumineux	11 903 to
h) Nombre d'analyses de contrôle des enrobés bitumineux:	150 pc

Le coût de ces travaux s'est élevé à 5 203 276 francs.

1.2 Entretien des ouvrages d'art: Travaux exécutés par des entreprises de génie civil en 2006

Le coût de ces travaux s'est élevé à 512 773 francs.

1.3 Entretien d'exploitation réalisé par le personnel d'entretien des routes cantonales

Le coût s'élève à 1 908 927 francs et les prestations sont réparties de la façon suivante:

1.3.1 Centre d'entretien des routes cantonales

a) Génie civil

- Canalisations, banquettes, réparations et reconstructions de chaussées, réparations et coupes de talus, abattages d'arbres, caissons en bois, drainages, curage de rochers, modification de chambres, pose de gabions, pose de revêtement à: Pont-la-Ville, Corbières, Grolley, Corserey, Montagny, Romont, Billens, Rue, Torny, Châbles, Misery, St-Aubin, Cugy, Chénens, Léchelles, Siviriez, Domdidier, Kerzers, Schmitten, Giffers, Wallenried, Pierrafortscha, Fribourg, Alterswil, Cressier-sur-Morat, St. Ursen, Düringen, Wünnewil, Flamatt, St. Silvester, Gurmels, Boesingen.

b) Ouvrages d'art

- Entretien et réparation de 45 ouvrages d'art

c) Signalisation

- Installation, remplacement, réparation de signalisation et des glissières de sécurité
- Lignes médianes 229 000 m² – lignes de bords 118 000 m² – de lignes de carrefours 36 000 m²;

d) Atelier

- Entretien et réparation du parc des véhicules, engins et machines du centre et des arrondissements.

1.3.2 Travaux exécutés par les arrondissements

L'essentiel de l'activité des cantonniers s'est répartie dans l'exécution des tâches suivantes:

Service hivernal:	36 270 heures
– Piquets de surveillance – pose et dépose des balises et des pare-neige – déneigement et salage – fondants chimiques utilisés	3 900 tonnes
Surveillance du réseau:	5 285 heures
– Tournée de contrôle – police des routes	
Entretien des zones vertes:	42 168 heures
– Fauchage – élagage et abattage – plantation – traitements chimiques	
Entretien des chaussées:	23 516 heures
– Nettoyage – réparations locales	
Entretien des parties latérales:	15 571 heures
– Réparation des talus, banquettes et accotements – curage des parois rocheuses – contrôle du bornage du domaine public	

Entretien des canalisations:	11 336 heures
– Curage des canalisations – contrôles vidéo – réparations locales	
Entretien des ouvrages d'art	1 485 heures
– Nettoyage – réparation de minime importance	
Entretien de la signalisation:	11 368 heures
– Entretien des balises routières – entretien des points de repère Strada – pré marquages	
Service extraordinaire:	829 heures
– Inondations – éboulements et glissements de terrain	
Route Montbovon – Allières	
– Exploitation	922 heures
– Service hivernal	147 heures

2. Signalisation routière et réclames

Le Secteur signalisation routière a examiné 777 demandes réparties de la manière suivante:

– décisions relatives à des restrictions de circulation définitives	132
– décisions relatives à des restrictions de circulation temporaires	10
– recours	9
– autorisations diverses	142
– examen et préavis de dossiers techniques	330
– dossiers concernant la pose de réclames routières	154

Il a également préavisé des projets de modification de bases légales:

– Ordonnance sur la signalisation routière (OSR)	1
– Norme VSS no 640 853 «Marquages – feux encastrés»	1

Il a participé à 20 séances de coordination avec la police de la circulation où ont été examinés 84 dossiers de signalisation routière.

De plus, de nombreuses interventions concernant le marquage au sol, conseils aux autorités communales et entreprises ont été effectuées sur le réseau routier.

3. Commission de la circulation des routes d'améliorations foncières et forestières

La commission a siégé à cinq reprises. Elle a préavisé différentes requêtes d'introduction de mesures de restriction de la circulation. Les requêtes sont réparties comme suit:

– district de la Sarine:	1 dossier
– district de la Singine: (ensemble du district)	1 dossier

– district de la Gruyère:	5 dossiers
– district du Lac:	4 dossiers
– district de la Broye:	1 dossier

La Commission a pris acte du retrait auprès du Tribunal administratif des différents recours relatifs à la mesure de restriction de la circulation prévue sur le chemin «Les Botteys-Gîte d'Allières». Dès lors, la mesure publiée est devenue exécutoire.

4. Entretien des routes nationales

Le réseau des autoroutes sur le territoire fribourgeois est actuellement de 62,4 km pour l'A12. De plus, sont entretenus, sur l'A1 38,92 km, dont 16,18 km sur le canton de Vaud et 1,14 km sur le canton de Berne, Semi-autoroute Givisiez, T10 Kerzers.

L'activité du personnel d'entretien s'est répartie principalement dans les travaux suivants:

- Le service hivernal a représenté 9441,25 heures. La consommation de fondants chimiques s'est élevée à 2251,73 tonnes.
- Les travaux de nettoyage des chaussées, des places d'arrêts, le curage des canalisations, ainsi que l'entretien des zones vertes ont nécessité 24 679,50 heures.
- Les équipes de signalisation ont procédé au rafraîchissement partiel du marquage des jonctions, des têtes d'îlots ainsi que des tunnels, qui représente 56,50 km de lignes, médiane, accotement et berme centrale. Elles ont utilisé pour ces travaux 4460 kg de peinture.
- 262 accidents ont été dénombrés (dans 83 cas les auteurs sont restés inconnus); les travaux de réparation ont nécessité 2628,75 heures et les montants récupérés se sont élevés à 814 134,90 francs.

VI. Section Lacs et cours d'eau

1. Etudes

1.1 Etudes générales

a) Gestion des étiages

La Section poursuit l'exploitation d'un réseau de mesure hydrologique et réalise des campagnes mensuelles de jaugeage des débits naturels des cours d'eau. Les données récoltées sont organisées dans une base de données systématique.

L'assainissement des prélèvements d'eau dans la Jogne a fait l'objet de contre-propositions de la part des usiniers. Celles-ci ont été examinées par le Service. Il a notamment fallu éclaircir le besoin de coordination avec les mesures pour la démoustication du haut lac de la Gruyère.

Depuis la sécheresse de l'été 2003, la pluviométrie continue de rester inférieure aux moyennes interannuelles. Le

niveau de nombreux cours d'eau et de sources était très bas au début de l'hiver 2005. Toutefois, les pluies d'avril ont permis un retour à une situation quasi-normale.

b) Cartographie des dangers

Le programme de cartographie des dangers naturels se poursuit selon le programme établi par la CCDN. Les études entreprises en 2006 ont reçu une partie de la subvention fédérale.

En plaine, la Section continue, selon la planification définie par la CCDN, la cartographie des dangers naturels dus aux eaux. Le périmètre défini par la partie inférieure du district de la Broye a fait l'objet d'une carte indicative des dangers en collaboration avec le canton de Vaud.

c) Force de la nature

L'année 2006 a vu le lac de Morat atteindre un niveau historique à 430,47 m s.m, le 11 avril, alors que le niveau du lac de Neuchâtel se situait à 430,23 m s.m, le 12 avril. Ces hautes eaux exceptionnelles faisaient suite à des précipitations très importantes et à une fonte de neige sur les bassins versants de l'Aar et de la Sarine, mais aussi sur les versants jurassiens des lacs.

d) Revitalisation de cours d'eau

D'importants chantiers de revitalisation se sont poursuivis en 2006 sur les ruisseaux de la Crausa à Misery-Courtion et Courtepin, de l'Hôpital à Domdidier et de Grandvau à Vesin. Dans tous ces projets, la revitalisation constitue un des objectifs parmi d'autres, notamment la protection contre les crues ou l'évacuation des eaux de drainage.

e) Espace nécessaire

La réservation de l'espace nécessaire répond aussi bien aux objectifs de la protection contre les crues que de la revitalisation des cours d'eau. L'insertion de ce cadastre dans les plans d'affectation se fait en collaboration avec les services concernés. Le but est de pouvoir réserver l'espace nécessaire aux cours d'eau lors de la révision des PAL. Des études parallèles ont été réalisées, afin de déterminer de manière systématique l'espace nécessaire sur une trentaine de communes.

1.2 Projets d'aménagement de cours d'eau à l'étude

a) Etudes de base, concepts:

- Périmètre Basse Broye, diverses communes (carte indicative des dangers)
- Espace nécessaire aux cours d'eau, diverses communes (cadastre)
- Aergera, Plasselb (protection contre les crues et revitalisation)
- Glâne à Matran, Hauterive et Villars-sur-Glâne (carte de dangers et étude de risque)
- Jaunbach et affluents, Jaun (concept de mesures)
- Javro, Cerniat (charriage, évolution)
- Ruisseaux de Le Pâquier (concept de mesures)

- Sarine de Hauterive à Schiffenen
- Torrents du Lac Noir (mise à jour carte des dangers)

b) Projets d'aménagement:

- Aergera, Tentlingen (protection contre les crues et revitalisation)
- Albeuve, Gruyères
- Bibera, Gempenach et Ulmiz
- Dündingerbach et Heitwilbach, Duedingen
- Dütschbach et affluents, Oberschrot et Plaffeien
- Gérine, Marly (protection contre les crues et revitalisation)
- Marivue, Haut-Intyamon (complémentaire)
- Moulin, Vuisternens-en-Ogoz
- Ondine, Bulle
- Pra Riondet, Villarvolard
- Seeweidbach, Plaffeien
- Sarine en Haute Gruyère, Broc et Bas-Intyamon (Enney)
- Sarine à la Maigrange, Fribourg
- Mortivue, Semsales
- Singine Chaude au Rohrmoos, Plaffeien
- Taverna, Mühletal et Wünnewil-Flamatt

1.3 Etudes et projets terminés en 2006

a) Etudes de base, concepts:

- Périmètre Basse Broye (Carte de dangers)
- Glâne à Matran, Hauterive et Villars-sur-Glâne (carte de dangers et étude de risque)
- Jaunbach et affluents, Jaun (concept de mesures)
- Sarine à Fribourg (analyse de la crue d'août 2005)
- Torrents du Lac Noir (mise à jour carte des dangers)

b) Projets d'aménagement (fin des travaux):

- Arbogne, Montagny
- Caudra, Châtonnaye
- Ruisseaux de Coppet, d'Oleyres et de la Longeaigne, Domdidier
- Corsallettes, Grolley
- Galternbach, Alterswil
- Glâne, Autigny
- Hürlinbach, Plaffeien
- Noflenbach, Bösingén
- Pra Gremy, Châtel-St-Denis
- Pra, Maradan, Botterens
- Ruisseau de Seigneux, Villeneuve
- Stoutz, La Roche

1.4 Projets ayant fait l'objet d'engagements de subventions

Cours d'eau, communes	Devis Fr.	Taux %	Subventions Fr.
<i>a) Sur le plan cantonal:</i>			
Arbogne, Montagny	27 500.00	30,00	8 250.00
Brêts, Vuisternens-devant-Romont	23 807.25	30,00	7 142.20
Broye Section II, diverses communes	64 000.00	30,00	19 200.00
Caudra, Châtonnaye	54 601.85	27,00	14 742.50
Coppet, Oleyres et Longeaigue, Domdidier	30 000.00	30,00	10 500.00
Corsalettes et Chandon, Léchelles et Misery-Courtion	50 000.00	30,00	15 000.00
Crues août 2005, diverses communes	655 000.00	33,00	216 150.00
Crues mai 2005, diverses communes	81 477.30	31,00	25 257.95
Galternbach, Alterswil	11 000.00	30,00	3 300.00
Noflenbach, Bösingén	62 000.00	29,00	17 980.00
Obere Bibera, diverses communes	40 092.20	30,00	12 027.65
Obere Bibera, diverses communes	53 080.60	31,50	16 720.40
Ondine, Bulle	692 000.00	27,00	186 840.00
Pra Gremy, Châtel-St-Denis	50 000.00	30,00	15 000.00
Pra Maradan, Botterens	48 000.00	32,00	15 360.00
Pra Riondet, Villarvolard	337 000.00	30,00	101 100.00
Ruisseau de Seigneux, Villeneuve	37 000.00	30,00	11 100.00
Sarine en Haute Gruyère, diverses communes	46 500.00	30,00	13 950.00
Stoutz, La Roche	156 246.85	33,00	51 561.45
Thaouana, Grandvillard (message no 273)	1 879 000.00	35,00	657 650.00
Total	4 398 306.05		1 418 832.15
<i>b) Sur le plan fédéral:</i>			
Caudra, Châtonnaye	55 000.00	38,00	20 900.00
Crues août 2005, diverses communes	1 410 000.00	45,00	634 500.00
Taverna, diverses communes	743 000.00	34,00	252 620.00
Total	2 208 000.00		908 020.00

1.5 Etudes de détail et de réalisation

Parallèlement à l'établissement de projets généraux et au suivi des études confiées à des bureaux d'ingénieurs, la Section a procédé aux études de détail, à l'établissement des plans et aux mises en soumission de plusieurs étapes de travaux, dont elle a assuré la direction de l'exécution. La Section a, en outre, collaboré à l'étude d'étapes de travaux confiées à des bureaux d'ingénieurs et en a assuré la direction générale de l'exécution. Elle a également établi les décomptes de l'ensemble des travaux.

1.6 Activités complémentaires

La Section a procédé à des contrôles et des inspections, effectué des relevés et des calculs hydrauliques, établi les documents d'autorisation ou d'approbation se rapportant (dont environ 560 dossiers de construction ou de planification):

- à l'utilisation du domaine public des eaux (forces hydrauliques, pompes, dérives, amarrages de bateaux et autres occupations en surface, extractions de matériaux, etc.) notamment le calcul de la redevance

pour l'utilisation des forces hydrauliques du canton par Groupe E;

- à la police des eaux (ouvrages touchant aux cours d'eau, ponts, ponceaux, traversées de cours d'eau);
- aux dossiers de plans d'aménagement locaux et de plans généraux d'évacuation des eaux;
- aux demandes de permis de construire et à diverses questions en relation avec les routes communales, cantonales et nationales.

1.7 Subventions versées

Les travaux d'aménagement ayant fait l'objet de versements de subventions cantonales en 2006 représentent un volume de 5 130 902 francs et un montant total de subventions de 1 400 832 francs.

Les travaux d'entretien subventionnés ont porté sur une quinzaine de cours d'eau, représentant un volume de subventions de 230 447 francs. Ce montant comprend le versement de subventions en retard pour la Bibera supérieure et dans le Grand Marais.

2. Constructions

2.1 Travaux d'aménagement subventionnés

Cours d'eau, communes	Aménagement	Subventions	
	Travaux Fr.	fédérales Fr.	cantoniales Fr.
Arbogne, Montagny	27 500.00		8 250.00
Bases de dangers: Mortivue, Veveyse, Jaunbach, Singine, Albeuve, Düdingerbach (Décision 356)	36 919.15	25 843.40	
Brêts, Vuisternens-dt-Romont	23 807.25		7 142.20
Broye, Villeneuve	126 397.30		12 639.70
Broye, Semsales	144 141.70	28 129.25	45 404.65
Caudra, Châtonnaye		14 563.50	14 742.50
Corsalettes, Grolley	350 706.10		75 384.00
Crausa, Courtepin	418 161.20	154 719.65	120 430.45
Crués mai 2005, diverses communes	81 477.30		21 592.90
Crués août 2005, diverses communes	1 025 602.05		283 225.80
Gérine, Marly	309 772.10	122 767.50	
Glâne, Autigny	58 852.10	23 541.00	23 541.00
Grandvau, diverses communes	27 586.00	10 758.55	7 696.50
Jogne, Charmey	595 767.90	108 565.15	154 344.95
Longivue, Farvagny	138 714.15	28 345.40	38 701.25
Löwenbergbach, Murten	251 128.35	87 894.90	54 243.70
Obere Bibera, Liebistorf	40 092.00		28 748.05
Obere Taverna, Tafers		252 417.15	
Pra Gremy, Châtel-St-Denis	48 681.85		14 604.55
Pra Maradan, Botterens	51 215.55		16 389.00
Riggisalpbach, Plaffeien	50 735.15	179 832.70	18 264.65
Sarine en Haute Gruyère, diverses communes	46 500.00		13 950.00
Stoutz, La Roche	330 152.05	103 800.00	108 611.40
Thaouana, Grandvillard	374 678.20		131 137.35
Tiguellet, diverses communes	519 239.40	286 822.60	186 926.20
Tufterabach, Bösingen	53 075.00		14 861.00
Totaux	5 130 901.85	1 428 000.75	1 400 831.80

2.2 Travaux de conservation subventionnés

Cours d'eau	Commune / Entreprise d'endiguement	Fr.
Petite Glâne et Fossé Neuf	Entreprise de correction fluviale	43 504.85
Divers cours d'eau	Cheyres	2 613.75
Arbogne et Hôpital	Dompierre	1 137.25
Divers cours d'eau	Semsales	1 667.30
Chandon	Léchelles	88.80
Divers cours d'eau	Hauteville	2 803.20
Pisse-Sang	Vaulruz	1 142.80
Divers cours d'eau	La Pâquier	544.35
Tiguellet	Entreprise d'endiguement «Tiguellet»	6 643.70
Moosbach	WBU Moosbach-Fromattbach	1 237.15
Trême	Commission d'endiguement de la Trême	5 875.35
Hôpital	Syndicat d'endiguement du ruisseau de l'Hôpital	1 523.15
Bibera	WBU Bibera dans le Grand Marais	34 939.60
Bibera (crédit supplémentaire)	WBU Bibera dans le Grand Marais	126 725.50
Total		230 446.75

Service des constructions et de l'aménagement

I. Généralités

Le Service des constructions et de l'aménagement (SeCA) s'est occupé de la coordination des tâches relevant de l'aménagement cantonal, régional et local. Pour ce qui concerne les activités particulières, il faut mentionner que l'année 2006 a marqué la suite des travaux de la révision totale de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC), des travaux auxquels participent directement 12 collaborateurs du Service. L'avant-projet de LATeC a été mis en consultation publique d'avril à juin 2006 (mi-juillet pour les communes).

Le Service a procédé à l'examen des dossiers relatifs aux plans d'aménagement local (PAL) et aux plans d'aménagement de détail (PAD), ainsi qu'à leur réglementation et aux demandes de permis de construire. Il a également examiné les règlements sur les émoluments administratifs et contributions de remplacement, les demandes de permis d'exploiter des matériaux ainsi que tous les problèmes juridiques et de dangers naturels se rapportant à ces activités. Au nom de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC), il a instruit les recours formés contre les décisions communales en matière de PAL et de PAD.

Il a pris position sur des interventions parlementaires touchant à l'aménagement du territoire et aux constructions; il a participé aux travaux des diverses commissions en relation avec l'aménagement du territoire et les constructions. Le Service a examiné plusieurs projets de lois et de plans sectoriels mis en consultation par la Confédération ou les cantons voisins.

II. Personnel

Pour 2006, les équivalents plein temps étaient de 25,20. Suite au départ de l'urbaniste cantonal, l'intérim a été assuré par M^{me} Giancarla Papi, cheffe de la section aménagement cantonal.

III. Aménagement cantonal

1. Planification directrice

Les modifications du plan directeur cantonal relatives au plan cantonal des transports et aux domaines alpestres à maintenir ont été adoptées par le Conseil d'Etat et transmises à la Confédération pour approbation.

Quatre autres modifications (deux liées au nouveau plan de mesures pour la protection de l'air, une liée aux documents de planification à établir en cas de projet de port et une pour la prise en compte de l'espace nécessaire au cours d'eau dans l'aménagement du territoire) ont été mises en consultation publique d'avril à juillet 2006.

Parallèlement aux travaux de révision du plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux, le texte du plan directeur cantonal concernant cette thématique est en cours d'adaptation.

2. Groupe de coordination et de soutien pour les zones d'activités d'importance cantonale

Le groupe a été chargé par le Conseil d'Etat de lui présenter un rapport sur l'intérêt d'introduire une politique foncière active dans le canton. Le projet de rapport est en cours d'élaboration.

IV. Aménagement régional

Le Service a participé au Groupe technique d'accompagnement pour l'élaboration d'un projet d'agglomération pour Fribourg. Ce projet devrait être mis en consultation publique en avril 2007.

Le Service a également suivi les premiers travaux en vue d'établir un plan directeur régional intercantonal dans la Broye à l'échelle de la COREB.

V. Dangers naturels

Le Service, en collaboration avec la Commission des dangers naturels (CDN), a poursuivi la mise en œuvre des mesures de prévention en matière d'aménagement du territoire et de construction fixées dans le plan directeur cantonal. Il s'agit plus particulièrement de:

- la prise en compte des études de base (notamment les cartes de dangers), dans la planification communale (PAL, PAD) et la police des constructions;
- l'examen systématique des dossiers de PAL, de PAD et de demandes de permis de construire sous l'angle des dangers naturels;
- l'analyse des expertises géologiques et géotechniques produites par les requérants.

Le Service a donné de nombreux renseignements aux communes, aux particuliers et aux services cantonaux quant au degré et à la nature des dangers naturels pouvant affecter un projet particulier ou une région déterminée. Le rôle de conseil et les interventions dans ce domaine sont en constante augmentation.

Le Service a participé activement à la coordination des études de base. Il assure plus particulièrement la gestion du programme de cartographie des dangers naturels (2000 – 2005). Les cartes de dangers ont été remises aux communes concernées par la première phase des études (Préalpes) en janvier 2006.

Le Service a participé à l'élaboration du prototype de guichet cartographique cantonal qui devrait être publié sur Internet en janvier 2007. Cet outil permettra à la population de consulter les cartes de dangers naturels déjà élaborées, de même que la carte cantonale des glissements de terrain (avec rapport explicatif).

Le Service a contribué à l'avancement des projets suivants:

- établissement de directives fédérales sur la détermination des dangers de glissements de terrain;
- projets «analyse de risques» et «mesures de prévention», constituant les travaux préliminaires en vue de la future loi sur la protection de la population (mise en œuvre de la nouvelle Constitution cantonale).

Plusieurs glissements de terrain continuent à faire l'objet de contrôles réguliers.

VI. Plans d'aménagement local

Cinq révisions générales de PAL ont été approuvées par la DAEC. Il s'agit de celles des communes d'Echarlens, Greng, Gurmels, Ueberstorf et Vuadens. En outre, 65 modifications de PAL et de règlements communaux d'urbanisme (RCU) ont été soumises à l'approbation de la DAEC.

Le Service a procédé à l'examen préalable de 9 révisions générales de PAL, ainsi qu'à 51 modifications de PAL et de RCU. De plus 8 rapports de pré-études pour la révision de PAL ont été établis par le Service.

VII. Subventionnement des plans d'aménagement

Aucune subvention cantonale n'a été versée aux communes en 2006.

VIII. Coordination, gestion et études

1. Généralités

La collaboration avec le Service d'aménagement du territoire du canton de Vaud, du canton de Berne, ainsi qu'avec l'Office fédéral du développement territorial (ODT) a été poursuivie. De plus, des contacts réguliers avec les autres services d'aménagement du territoire des cantons romands ont eu lieu par l'intermédiaire de la CORAT.

2. Activités au sein d'associations, de groupements et de commissions

Le Service a participé aux travaux des instances, conférences et commissions cantonales, intercantionales et nationales actives dans son domaine d'activité.

3. Coordination avec les autres services de l'Etat

Le Service a poursuivi sa tâche de coordination avec les autres services de l'Etat pour les activités à incidences sur le territoire.

4. Informatique

La collaboration avec le Service de l'informatique et des télécommunications (SITel) de l'Etat et le consultant du SeCA, pour la mise en place des diverses applications dans le cadre du concept informatique SeCA, s'est poursuivie.

L'informatisation du service a porté notamment sur les domaines suivants:

- Pré-étude pour le remplacement de l'application sur le suivi des demandes de permis de construire.
- Enregistrement des plans d'affectation des zones et des règlements communaux d'urbanisme. Tous les plans d'affectation des zones sont saisis et l'information est tenue à jour au gré des approbations de la DAEC.
- Etude des possibilités de mettre en place des bases de données pour la gestion de données administratives (fichiers d'adresses, gestion des publications, circulation des dossiers de PAL et PAD).

Le site Internet du Service (www.fr.ch/seca) est adapté de façon régulière (statistiques relatives aux dossiers de demandes de permis de construire et aux approbations des documents d'aménagement par la DAEC) ou en fonction de besoins particuliers (révision de la LATeC, par exemple). Le site dédié au plan directeur cantonal sert de support pour l'information sur les travaux en cours.

IX. Commissions

1. Commission consultative cantonale pour l'aménagement du territoire

En 2006, la Commission a tenu 3 séances. Elle a pris position sur l'avant-projet de loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (avant et après la consultation publique), sur le plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux et sur la révision du plan de mesures pour la protection de l'air, ainsi que sur les modifications du plan directeur cantonal relatives à ces deux plans.

2. Commission d'architecture et d'urbanisme

La Commission d'architecture et d'urbanisme n'a pas tenu de séance en 2006.

3. Commission des dangers naturels

En 2006, la Commission a tenu 5 séances plénières. Les sujets abordés ont porté sur:

La mise en œuvre des principes de prévention fixés dans le plan directeur cantonal.

- La coordination des études de base dans le domaine des dangers naturels: cartographie systématique des dangers naturels (zone préalpine), carte indicative des dangers de crues et d'inondations (dans le secteur Plaine), définition d'un concept d'étude pour les dangers en Plaine, diffusion des cartes de dangers, définition des objectifs cantonaux de protection (réflexions préliminaires).

Le suivi des concepts de mesures (Semsales notamment).

- L'examen de dossiers de révisions de PAL et de PAD et de demandes de permis de construire.
- L'examen de la révision de la LATeC (dispositions en lien avec les dangers naturels).

Par le biais de son secrétariat, la commission a examiné 64 PAL, PAD et plan général d'évacuation des eaux (PGEE), et 450 dossiers de construction (demandes de permis de construire, avis pour l'ECAB ou d'autres services); 25 autres cas ont nécessité une intervention particulière sur le terrain et ont fait l'objet de notes spécifiques (constat, conseils en matière de mesures d'urgence et d'assainissement, etc.).

4. Commission de gestion de la rive sud du lac de Neuchâtel

La Commission a tenu 5 séances plénières en 2006.

X. Gravières et exploitations de matériaux

Les travaux de révision du PSAME (Plan sectoriel des aires de matériaux exploitables, renommé Plan sectoriel pour l'exploitation des matériaux «PSEM»), débutés en août/septembre 2004, ont suivi leur cours et un projet de nouveau document a été élaboré pour mise en consultation publique début 2007.

En 2006, le canton de Fribourg compte 81 exploitations en service (69 gravières et 12 carrières).

XI. Permis de construire et plans d'aménagement de détail

En 2006, 3070 autorisations ont été délivrées pour des constructions nouvelles (1835) des transformations, agrandissements, rénovations et des démolitions (1235)..

Sur proposition du service, la DAEC a délivré 607 autorisations spéciales pour des constructions ou transformations hors de la zone à bâtir (projets liés à l'exploitation agricole ou autres) et pour des décharges, réparties de la manière suivante:

159 pour des constructions nouvelles,

177 pour des transformations,

271 pour des ouvrages divers, tels que canalisations d'eaux usées et/ou d'eaux claires, conduites d'eaux potable et/ou de défense contre l'incendie, terrassements, antennes, etc.

Durant la même période, 11 refus d'autorisation spéciale ont été signifiés pour de nouvelles constructions, aménagements, installations ou transformations non conformes à l'affectation de la zone.

Trois cent septante six dossiers ont été examinés sous l'angle des barrières architecturales.

En outre, 76 dérogations aux règlements communaux ont été traitées par le service dont 12 refusées.

Le Service a présenté 21 plans d'aménagement de détail pour approbation à la DAEC, ainsi que 18 modifications. De plus, 26 plans d'aménagement de détail ont fait l'objet d'un examen préalable.

En outre, 23 plans d'aménagement de détail ont été abrogés et 3 règlements concernant le tarif des émoluments administratifs et contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions ont été adoptés par la DAEC.

XII. Recours

1. Décisions de la DAEC sur les recours contre les décisions communales relatives aux oppositions en matière d'aménagement du territoire.

Au 31 décembre 2006, 77 recours sont pendants devant la DAEC.

En 2006, 35 recours ont été déposés contre les décisions communales. Aucun n'a été retiré.

Contre les 32 décisions prises sur recours par la DAEC en 2006, 2 recours ont été déposés auprès du Tribunal administratif.

2. Recours au Tribunal administratif contre les décisions de la DAEC sur les constructions hors de la zone à bâtir

Contre les autorisations spéciales ou les refus prononcés par la DAEC, 10 recours ont été déposés auprès du Tribunal administratif.

3. Décisions du Tribunal administratif

En 2006, le Tribunal administratif a statué sur 8 recours interjetés contre les décisions prises par la DAEC en matière d'aménagement du territoire et de constructions hors de la zone à bâtir. 1 recours a été admis, 2 partiellement admis et 5 rejetés.

Ces chiffres ne comptabilisent pas les recours supplémentaires qui ont été joints et ont fait l'objet d'une seule décision.

4. Recours au Tribunal administratif contre les décisions de la DAEC d'approbation des PAL

Aucun recours n'a été déposé par une commune auprès du Tribunal administratif.

XIII. Registre des architectes et des ingénieurs

En 2006, 95 nouvelles inscriptions ont été enregistrées dans les différentes catégories prévues par les articles 187, 188 et 189 de la loi du 9 mai 1983 sur l'aménagement du territoire et les constructions.

Service des bâtiments

I. Activité générale

Le Service des bâtiments s'est efforcé de répondre aux besoins immobiliers et mobiliers de l'ensemble des services de l'Etat et de ses établissements. Dans sa tâche de conseiller en matière de construction et d'exploitation des immeubles, il a participé à des groupes de travail pour les études de développement des projets suivants:

- Collège de Gambach, établissement du projet de transformation et de construction ainsi que du devis;
- Bibliothèque cantonale et universitaire, participation au groupe de travail chargé de l'extension de la Bibliothèque cantonale et universitaire sur le site de la Centrale;
- Haute Ecole Spécialisée, santé social (HES-S2), recherche de site d'implantation pour regrouper l'Ecole de santé et l'Ecole du travail social;
- Université, études pour l'assainissement des locaux, des installations techniques et des équipements de la mensa de Miséricorde;
- Postes de police, participation au groupe de travail chargé de la planification des locaux;
- Tribunal cantonal et Tribunal administratif, participation au groupe de travail chargé d'étudier la réunification des deux tribunaux;
- Etablissements de Bellechasse, participation au groupe de travail chargé d'étudier la construction de quarante cellules pour les détenus en exécution anticipée de peine, salle de sport et buanderie, établissement du programme, organisation du concours d'architecture, élaboration du projet, devis et message au Grand Conseil;
- Hôpital cantonal, participation au groupe de travail pour les études et la construction d'un nouveau bâtiment pour les salles d'opération, projet, devis et message au Grand Conseil;
- Hôpital psychiatrique de Marsens, accompagnement dans la recherche de locaux pour l'unité des adolescents;
- participation à la première séance du RHF (réseau hospitalier fribourgeois);
- participation au groupe de travail pour le regroupement des Laboratoires et études pour la transformation et le réaménagement du bâtiment du Laboratoire cantonal à Fribourg;
- organisation d'un concours d'architecture pour l'assainissement du bâtiment des autoroutes à Givisiez et la mise en valeur du site;
- salle du Grand Conseil, étude pour le réaménagement de la salle, devis et message au Grand Conseil.

Dans sa tâche de défense des intérêts de l'Etat dans les constructions, transformations et rénovations d'immeubles

confiées à des bureaux privés, il a examiné les plans d'exécution et contrôlé par sondages les métrés et les factures et participé aux commissions de bâtisse ou de chantier des réalisations suivantes:

- Fribourg: Université, travaux de finition et de garantie pour la construction des nouveaux bâtiments sur le plateau de Pérolles;

Ecole des métiers, gestion de la procédure du permis de construire, développement du projet et mise en soumission des travaux en entreprise générale;
- Romont: agrandissement et réaménagement du Musée suisse du vitrail, fin des travaux et inauguration des locaux;
- Payerne: Gymnase intercantonal de la Broye, participation au groupe intercantonal institutionnel, à la commission de construction, travaux de finition et de garantie;
- Granges-Paccot: Conservatoire, fin des travaux de construction et d'agrandissement, inauguration des locaux;
- Chérens: début des travaux de la construction de la halle à sel.

Le Service des bâtiments a participé régulièrement aux séances de la/du:

- Commission cantonale des biens culturels;
- Commission cantonale de l'énergie;
- Commission cantonale pour la planification et la construction des bâtiments scolaires;
- Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat et d'autres commissions y relatives;
- Commission du stade universitaire de St-Léonard, étude d'un droit distinct et permanent en faveur d'un centre commercial;
- Sous-commission cantonale Loro-Sport;
- Conseil de Fondation du Centre suisse de recherches et d'informations sur le vitrail, le Vitrocentre;
- Conseil de Fondation du château de Gruyères et sa commission pour la conservation (études et réalisation de l'aménagement de la conciergerie);
- Conseil de Fondation Pro Vallon;
- Conseil de Fondation de la Cathédrale St-Nicolas.

Il a apporté sa contribution aux études ou aux réalisations de constructions pour d'autres collectivités, à savoir:

- Association du Centre professionnel, étude pour les constructions des Ecoles professionnelles sur le site des Remparts, à Fribourg, présidence de la commission de bâtisse;
- Fondation Les Buissonnets à Fribourg, transformation des bâtiments;

- Office cantonal du matériel scolaire, études pour l'extension des locaux;
- Association des amis de Notre-Dame de Compassion à Bulle, étude sur la transformation de l'ancien couvent des Capucins.

Enfin, il a rédigé des préavis techniques pour des demandes de subventions concernant des travaux de transformation ou d'aménagement d'immeubles à caractère médical ou social.

Le Service des bâtiments a expertisé les projets des constructions scolaires et des constructions sportives pour le Loro-Sport, selon les demandes de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport.

Activités diverses

Le Service des bâtiments a procédé à l'analyse de ses prestations (APE) et a participé:

- aux réunions d'organismes professionnels ou culturels;
- aux réunions relatives à la mise à jour du guide romand sur les marchés publics et à sa traduction en allemand.

Il a régulièrement dispensé des conseils aux maîtres d'ouvrage, aux mandataires ainsi qu'aux associations professionnelles concernant la législation sur les marchés publics.

II. Personnel

Au 31 décembre 2006, le personnel technique et administratif était de 20 personnes, les concierges et les artisans étaient au nombre de 23. Les dames de nettoyage représentaient 45,47 postes de travail (en équivalent plein temps).

Plusieurs collaborateurs ont suivi des cours de formation permanente, notamment dans le secteur du développement durable et l'évolution des normes professionnelles.

III. Travaux d'entretien et de rénovation

Dans sa tâche d'entretien et de rénovation des constructions et des installations des bâtiments de l'Etat, la section technique du service a conduit et dirigé les travaux utiles aux bâtiments suivants:

1. Pour la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport:

- la Bibliothèque cantonale et universitaire, la Centrale, rue Joseph-Piller 2, fourniture, pose d'un onduleur et mise à jour de l'éclairage de secours, fourniture d'une plateforme pour l'entretien, mise à jour et contrôle des installations techniques, pose d'un film de sécurité sur les vitrages, réorganisation du hall d'entrée et du sas, contrôle d'accès, fourniture et pose de l'installation d'humidification, divers rafraîchissements de bureaux et sanitaires, entretien courant.
- la Bibliothèque cantonale et universitaire, dépôt de Beaugard, rte de la Carrière 22, entretien courant;

- le Collège du Sud, changement du système de verrouillage et contrôle des accès aux bâtiments, entretien des parquets de six salles de classe, fourniture et installation d'équipements (microscopes et loupes) pour les salles de biologie, relevage de la place en pavés et changement de bordures au parc véhicules;
- le Collège St-Michel, rénovation du 2^e étage du gymnase et modernisation des équipements d'enseignement dans six salles de classe, suppression de la production de chaleur dans le bâtiment de l'ancien internat et raccordement sur la centrale du gymnase, nouveaux raccordements aux réseaux d'eau potable et du gaz, restauration de la molasse sur la façade est de la sacristie et chapelle St-Ignace, dépoussiérage et inventaire des autels de l'église, entretien d'urgence sur les deux tableaux et cadres de l'autel Ste-Catherine, conservation et restauration de la statue de la Vierge à l'Enfant ainsi que la niche et le cadran solaire de la façade orientale donnant sur la cour d'honneur, remplacement du sol et animation picturale sur le mur de la grande salle de gymnastique au 1^{er} sous-sol du centre sportif;
- les Domaines du Collège St-Michel, dernière étape de la réfection du toit de la grange «Sur Tercier» au domaine des Molettes à Vaulruz, aménagement des accès et places extérieures au domaine de Monteynan à Arconciel;
- la Haute école pédagogique, site I, suite et fin des travaux d'investissement du contrôle d'accès et signalétique, aménagement de WC séparés, auditoire, salles de cours, bureaux, fin de l'aménagement du CFDP, amélioration de l'éclairage extérieur, installation de la centrale informatique et climatisation, entretien courant;
- la Haute école pédagogique, site II, sauvegarde des peintures de l'oriel, relevés et mise à jour de l'installation de chauffage, entretien courant;
- la Haute école pédagogique, site III (stand, hall de gym), contrôle du chauffage et des plafonds suspendus, entretien courant;
- le Collège Ste-Croix, assainissement partiel de la halle de sport (portes d'accès à la zone de jeux et aux locaux d'engins, carrelages dans les douches et les vestiaires, réparation du sol epoxy sous les gradins, réparation du fond de la halle de sport), suite de la réfection des fonds des salles de classe;
- l'Université, supervision des travaux d'aménagement et travaux d'entretien courant;
- l'Ecole de Culture Générale, installation d'équipements de projection (beamer) dans les trente salles de classe d'enseignement;
- le Musée d'histoire naturelle, réalisation de la vitrine de l'Ours des cavernes du «Bärenloch», modernisation du tableau de commande électrique de la salle des oiseaux, entretien courant et étude pour un nouveau revêtement dans la salle des expositions temporaires;
- le Musée d'art et d'histoire, assainissement des toitures de «l'ancien Arsenal», changement de la vitrine côté rue de Morat, mise en place d'un contrôle par caméras au rez-de-chaussée (hall d'entrée), divers entretiens.

2. Pour la Direction de la sécurité et de la justice:

- l'Arsenal, projet et programme définitif pour l'affectation partielle du bâtiment par l'Ecole des métiers Fribourg et la Protection civile;
- la Prison centrale, extension de la détection incendie et assainissement des installations électriques, installation de la ventilation dans les bureaux du rez-de-chaussée, dans le sas d'entrée et à la cuisine, entretien général des toitures, aménagement d'une salle de fitness dans les combles;
- la Prison de Bulle, assainissement des installations d'interphones et de contrôle de surveillance, amélioration de la sécurité, peinture des locaux et dégagements, divers entretiens;
- le Service de la population et des migrants, sécurisation de tous les guichets de réception des différents secteurs (vitrages anti-balles), transformation et aménagement de nouveaux bureaux;
- le Centre d'instruction de la protection civile à Sugiez, construction d'un couvert pour les nouveaux véhicules de transport.

3. Pour la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts:

- le domaine des Faverges, rénovation de l'appartement de M. Philippe Regamey suite à son départ pour mise à disposition de son fils, vigneron.

4. Pour la Direction de l'économie et de l'emploi:

- l'Ecole des métiers, ch. du Musée 2, entretien courant;
- l'Ecole des métiers, ch. du Musée 4, entretien courant, remplacement du système du traitement de l'eau, rafraîchissement de bureaux et corridors (HEG);
- l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg, mise en route du renouvellement du système MCR et de la climatisation des salles G.01 28/26/24, fermeture du local F. 10.06, étude du local de lavage en chimie, pose d'un compactus au dépôt de chimie, séparation des locaux G10.09/11, divers travaux de sécurité et de contrôle d'accès, rafraîchissement de bureaux et de salles de classe, remplacement d'un onduleur, travaux de climatisation et système d'extinction au local informatique (suite et fin), remplacement des portes palières, entretien courant.

5. Pour la Direction de la santé et des affaires sociales:

- le Laboratoire cantonal, étude du contrôle d'accès, rafraîchissement de bureaux, entretien courant;
- l'Unité de traitement des addictions, création d'espaces d'accueil, d'une pharmacie et d'un local de distribution, d'une nouvelle réception et réaménagement du secrétariat, amélioration de la sécurité et de l'alarme;
- ch. des Cliniques 17, rénovation des locaux.

6. Pour la Direction des finances:

- le Service de l'informatique et des télécommunications, installation d'un nouveau système de climatisation (phase I), rafraîchissement de deux bureaux, étude et planification du système de climatisation (phase II), entretien courant;
- rue Joseph-Piller 13, remplacement du contrôle des accès et du contrôle du temps de présence.

7. Pour la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions:

- les dépôts de Tour Rouge, remplacement des portes des boxes y compris le montage électrique;
- les dépôts du Stadtberg, entretien courant;
- la Cabane des Gurles, rénovation et mise en place d'une infrastructure au profit de la découverte des milieux humides, pour la protection de la nature et du paysage;
- Ilot Tour Henri, nouvelle couverture en tuiles sur l'immeuble Tivoli 5.

8. Pour l'Administration centrale:

- à Fribourg:
- rue des Chanoines 17, 19 et 21, rafraîchissement de bureaux, installation des archives au sous-sol, entretien courant;
- Grenette, projet d'agrandissement du parking;
- dans les districts:
- le château préfectoral de Bulle, première étape des travaux de réfection des toitures du donjon (terminé) et divers travaux d'entretien courant;
- le château préfectoral de Morat, peinture intérieure et entretien divers;
- le château préfectoral de Châtel-St-Denis, mise à disposition des locaux du Service de l'état civil et transformation en cours des locaux du premier étage dans le cadre du réaménagement du château, assainissement partiel des combles et de la toiture;
- le château préfectoral d'Estavayer-le-Lac, suite de la mise à l'enquête, mise en route des travaux dans le hall d'entrée de la grande salle, pose de grilles devant la grotte (phase I), entretien courant;
- le poste de police de la rte Neuve 9, à Fribourg, aménagement des locaux pour une utilisation du poste de la Ville;
- le poste de police de Châtonnaye, mise à disposition d'un appartement et d'un nouveau poste de police avec entrées séparées;
- les postes de police de Farvagny, Prez-vers-Noréaz et Cheyres, divers entretiens, assainissements et rafraîchissements suite à des déménagements;
- le poste des Pilettes, préparation du projet.

9. Pour les églises, chapelles et monuments historiques:

- Cathédrale St-Nicolas, suite des travaux de relevés et plans DAO, installation du nouveau verrouillage et du contrôle d'accès, installation de colonnes sèches protection incendie, suite et fin des restaurations collatérales (travées V nord et IV sud), début de la restauration collatérale (travée IV nord), relevés DAO des beffrois, suite des travaux de restauration de la sacristie basse et des installations techniques, restauration de la travée V nord extérieure et des balustrades, suite et fin de la restauration de la tribune, entretien courant;
- l'Hôtel cantonal, repose des Jaquemarts et inauguration;
- le Belluard, remise en état du pavage;
- les Tours et Remparts, fin de la restauration de l'échauguette à la Porte de Morat (secteur no 11), fermeture de la baie ouest et nettoyage général à la Porte de Bourguillon (secteur no 6), rapport global de l'état des portes, tours et remparts sur l'ensemble des travaux d'entretien courant;
- Eglise St-Maurice, travaux de relevés et mise à jour des plans, suite du rapport de l'état général, étude de l'installation de chauffage (1^{re} partie), entretien courant.

10. Télégestion

Le Service des bâtiments a engagé un collaborateur qui s'occupe de l'économie d'énergie.

IV. Exploitation courante

Le service administratif est composé d'une section gérance et d'une section opérations immobilières. Les tâches d'exploitation courante assurées par la section gérance du service se sont déroulées dans les différents secteurs suivants:

1. Entretien courant

Le budget mobilier de l'ensemble des services de l'Etat et des établissements a été ventilé dans les différents centres de charge. Pour cette raison, le Service des bâtiments a contrôlé et commandé le mobilier des services mais non pas des établissements. Le montant alloué à la dépense

globale des services a été de 1 162 861 francs (non compris le montant alloué à la Haute école fribourgeoise de travail social, à l'Université de Fribourg, aux Etablissements de Bellechasse, à l'Arsenal cantonal, aux Casernes, au Camp du Lac-Noir, aux Etablissements de Marsens, à l'Hôpital cantonal). Par ailleurs, 660 primes ECAB et 659 abonnements d'entretien ont été contrôlés et corrigés si nécessaire.

Les interventions des artisans se sont chiffrées à 1265, réparties comme suit:

Peinture	71 chantiers
Menuiserie	659 interventions
Électricité	407 interventions
Installation sanitaire	128 interventions.

2. Location (PPE)

La section gérance a représenté l'Etat de Fribourg dans les assemblées des propriétés par étages suivantes:

- Givisiez, route André-Piller 21;
- Wünnewil-Flamatt, Bernstrasse 21;
- Charmey, la Soldanelle;
- Schmitten, Wirtshausmatte.

3. Location (bailleur)

Le loyer des différents appartements de fonction est ventilé dans les services concernés. La location des places de parc intérieures et extérieures a entraîné une recette de 868 200 francs et 285 mutations ont été effectuées. De plus, depuis fin 2002 l'entreprise Securitas a été mandatée pour effectuer le contrôle des différents parkings. En 2006, plus de 900 rapports de dénonciation ont été transmis à la Préfecture de la Sarine. Le Service des bâtiments a pour sa part établi et transmis 300 rapports de dénonciation.

La tour du Belluard fait toujours l'objet de sollicitations régulières pour des manifestations publiques.

4. Chauffage

1 913 600 litres ont été commandés auprès de 4 fournisseurs et livrés à 82 reprises dans 54 bâtiments.

Il existe, en outre, 32 immeubles chauffés au gaz:

	2003	2004	2005	2006
Tarif interruptible (12 immeubles)	7 615 123	7 620 921	9 933 560	8 545 948
Tarif non-interruptible (9 immeubles)	3 274 890	3 047 210	2 213 683	2 325 098
Chauffage à distance (Placad) (11 immeubles)	12 423 864	12 494 139	15 064 955	13 747 164
Total	23 313 877	23 162 270	27 212 198	24 618 210

5. Maintenance

La gérance technique assurée par le secteur de maintenance comprend 23 concierges + artisans et 211 dames de nettoyage (220 postes) qui contribuent au nettoyage des locaux administratifs et scolaires, non compris l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg et le Service public de l'emploi (ORP).

Pour le fonctionnement de l'ensemble des services, notamment l'approvisionnement en produits de nettoyage, 347 commandes ont été passées.

Les contrats de travail et les décomptes de salaire mensuels de ce personnel ont été préparés par la section gérance.

6. Assurances

La section gérance assure la mise à jour des inventaires des services ainsi que la gestion des sinistres. En assurances «choses», l'Etat est assuré pour les risques incendie immobilier (ECAB), incendie mobilier, dégâts d'eau mobilier, dégâts d'eau immeubles, vol avec effraction et assurances ordinateurs. 19 sinistres ont été traités (non compris l'Université depuis 2003).

7. Opérations immobilières

La section opérations immobilières a conclu divers avenants, contrats de bail et conventions et a effectué les tâches suivantes:

- établissement et conclusion de contrats de bail à loyer pour 52 places de parc au ch. des Mazots 2, à Fribourg;
- conclusion d'un contrat de bail à loyer concernant l'extension du Conservatoire de musique sis à la rte Louis-Braille 8, à Fribourg;
- participation au groupe de travail concernant la réorganisation des Justices de paix dans les chefs-lieux des districts du canton et la recherche de locaux;
- assistance à la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport pour la vente d'un terrain à M. Paul Roulin, art. 155 du cadastre de la commune d'Arconciel;
- participation à la commission de bâtisse du Centre Thérapeutique de jour, ch. de Nazareth 1, à Givisiez;
- suivi du dossier concernant l'exploitation et la gestion des restaurants, mensas et cafétérias de l'Etat de Fribourg et la conclusion de nouveaux contrats pour l'Ecole d'ingénieurs, le Collège Ste-Croix et la Haute école pédagogique, à Fribourg;
- participation à la réorganisation des Services de l'agriculture dépendant de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts;
- participation à la réorganisation des arrondissements forestiers 3, 4, 5 et 6 et à la recherche de locaux;
- étude et modification de baux à loyer pour le compte de la section gérance du Service des bâtiments;
- déménagement et installation du Service de pédopsychiatrie et du Service de l'enseignement obligatoire de langue française, inspection des écoles enfantines et primaires, région nord dans le bâtiment sis au ch. des Mazots 2, à Fribourg;
- participation au groupe de travail concernant la mise en place des mesures de sécurité pour les autorités et le personnel de l'Etat;
- participation à l'élaboration d'un projet pour la constitution d'un droit de superficie distinct et permanent (ddp) et d'une propriété par étages de l'Office cantonal du matériel scolaire, à Fribourg (OCMS);
- gestion administrative et technique du site des gens du voyage, à Châtillon-Hauterive;
- conclusion d'un contrat de bail à loyer concernant la mise à disposition de locaux pour la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport et la Direction de la santé et des affaires sociales au foyer des Bonnesfontaines-Torry 30, 32, 34 et 36, à Fribourg;
- participation à la réorganisation des locaux de l'Arsenal de Fribourg et conclusion de différentes conventions d'utilisation de locaux par des tiers;
- établissement d'une note au Conseil d'Etat et conclusion d'un contrat de bail à loyer permettant l'installation de la Police cantonale aux «Galeries du Rex», bd de Pérolles 7, à Fribourg;
- établissement d'un rapport au Conseil d'Etat et d'une convention pour le versement d'une subvention annuelle au Corps de musique de Landwehr, à Fribourg;
- conclusion d'un acte notarié pour la donation d'une parcelle de terrain située sur l'art. 162 de la Commune d'Arconciel en faveur de Groupe E SA, à Fribourg;
- conclusion d'un contrat de bail à loyer permettant l'installation de la Police cantonale à la rte Neuve 9, à Fribourg;
- conclusion d'un contrat de bail à loyer permettant l'installation de la Justice de paix du cercle de la Gruyère à l'av. de la Gare 12, à Bulle;
- conclusion d'un contrat de bail à loyer permettant l'installation du Service informatique de l'Etat de Fribourg à l'impasse de la Colline 1, à Givisiez;
- mise en vente d'une parcelle de terrain sur l'art. 7349 de la Commune de Morat «Löwenberg» pour le compte du Service des ponts et chaussées;
- conclusion d'un contrat de bail à loyer permettant l'installation du Service public de l'emploi au bd de Pérolles 24, à Fribourg;
- conclusion de différents contrats de bail à loyer permettant l'installation de fourrières de la Police cantonale, à Domdidier, Vaulruz et Villars-sur-Glâne;
- reprise et gestion de différents contrats de bail à loyer de la Haute école fribourgeoise de travail social, à Givisiez;
- conclusion de contrat de bail à loyer pour la Haute école fribourgeoise de travail social à la rue Jean-Prouvé 11, à Givisiez;

La section opérations immobilières a également collaboré en tant que conseiller auprès des différentes directions.

V. Dépenses pour les travaux

Les dépenses pour les travaux se répartissent comme suit:

	Fr. *	Fr. **
Entretien des bâtiments	3 601 910	5 228 190
Entretien et réparations des églises, chapelles et monuments historiques	1 315 960	80 000
Constructions, agrandissements, aménagements et travaux extraordinaires, achats d'immeubles	2 993 640	31 857 950

* à charge des comptes du Service des bâtiments
** à charge des comptes de l'ensemble des autres Directions, gérés par le Service des bâtiments, excepté les établissements

Service de l'environnement

I. Généralités

1. Relations extérieures

Le service participe activement aux travaux des commissions, associations et groupes de travail suivants:

a) au niveau national

- Conférence suisse des chefs de service et offices cantonaux de protection de l'environnement (CCE);
- Association suisse des professionnels de l'épuration des eaux (VSA);
- Association des chimistes et limnologues cantonaux pour la protection des eaux dont il est membre du comité (Cercl'eau);
- Société suisse des responsables de l'hygiène de l'air dont il est membre du comité (Cercl'Air);
- groupement des responsables cantonaux de la lutte contre le bruit dont il est membre du comité (Cercle Bruit);
- Association suisse des responsables cantonaux des questions géologiques et hydrogéologiques;
- Société suisse d'hydrogéologie;
- groupe de contact de l'office fédéral de l'environnement (OFEV) pour l'application de l'ordonnance sur les accidents majeurs (OPAM);
- groupe intercantonal pour l'exécution de l'OPAM dans le domaine de la sécurité biologique (ERFA BIO);
- groupe intercantonal pour le transport des marchandises dangereuses (ERFA Strasse);
- groupe de travail «Erfa-Austausch Fachstellen Bodenschutz»;
- groupe de travail pour les installations avec liquides polluants (CITA);
- Conférence intercantonale relative à l'ordonnance sur le mouvement des déchets spéciaux et groupe de travail pour la mise en œuvre de la nouvelle ordonnance fédérale;
- groupes de travail de l'OFEV pour la protection des sols;
- groupes d'évaluation et de réflexion de l'OFEV sur l'amélioration des études d'impact sur l'environnement (EIE) et la modification de l'ordonnance relative aux études d'impact sur l'environnement (OEIE);
- groupe de travail Netzwerk Umwelt Daten (NUD-CH 2006) mis sur pied par l'OFEV et la CCE;

b) au niveau intercantonal

- Conférence romande des responsables de l'environnement et de la protection des eaux (CREPE), avec

notamment une participation active à la plate-forme «énergie-environnement»;

- Commission intercantonale pour le traitement des déchets (CIRTD) dont il assume la présidence;
- Conseil d'administration du Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux SA (CRIDEC) à Eclépens;
- Association romande pour la protection des eaux et de l'air (ARPEA) au sein de laquelle il collabore à l'élaboration de cours de formation;
- groupe des responsables de la protection des eaux souterraines des cantons romands et du canton de Berne;
- groupe des responsables pour les études d'impact sur l'environnement (EIE) de la Suisse occidentale et du Tessin (grEIE), dont il assume la présidence;
- groupement romand des responsables de la protection de l'air (GREMMI);
- groupement romand des inspecteurs cantonaux des chauffages (GRICCH);
- groupe de travail romand des responsables air/émissions dans le domaine industriel et artisanal;
- groupe de coordination romand pour la protection des sols (ROSOL);
- Commission technique intercantonale pour l'intégration du module érosion dans le programme GELAN (PROSOL-GELAN) dont il assume la présidence;
- groupe intercantonal romand et tessinois pour l'information en matière environnementale (Info-Environnement);
- groupe intercantonal Berne – Neuchâtel – Fribourg (BENEFRI) pour le contrôle des lacs du Mittelland (Neuchâtel, Bienne et Morat);
- Deutschschweizer Sachbearbeitertagungen für Industrie und Gewerbe;
- groupe de travail sur les critères d'évaluation des risques externes liés à la prévention des accidents majeurs et à l'aménagement du territoire dans les processus de planification (BEKER);
- groupe romand d'assainissement industriel (GRAIN);
- groupe latin d'assainissement des sites pollués (GLASP);
- groupe de travail romand pour la surveillance des installations de stockage de liquides polluants (SIL);
- groupe de planification et d'intervention intercantonal de lutte contre les hydrocarbures sur les lacs de Neuchâtel, Bienne, Morat, et les canaux (GIPESI);
- groupe de travail romand concernant la branche automobile (AGC);
- groupes de travail intercantonaux chargé de la mise en œuvre des nouvelles dispositions du droit fédéral dans le domaine du stockage des liquides polluants;

- Conférence intercantonale des responsables en cas de pollutions;
- groupement romand des laboratoires de protection de l'environnement (LAB'Eaux);
- groupe «méthodologie» de la Commission internationale pour la protection des eaux du Léman (CIPEL);

c) au niveau cantonal

- Commission cantonale pour la protection de l'environnement, de la nature et du paysage dont il assure le secrétariat;
- Club de l'environnement du Grand Conseil dont il assure le secrétariat;
- Commission cantonale pour les stands de tir, dont il assure le secrétariat;
- Commission consultative cantonale pour l'aménagement du territoire (CCCAT);
- Commission cantonale de la pêche;
- Commission cantonale pour la protection des végétaux;
- Commission cantonale de promotion de la santé et de la prévention;
- Conseil d'administration et commission de projet de SAIDEF;
- Conseil d'administration de Kompostieranlage Seeland AG;
- Commission de gestion des déchets de la Conférence cantonale de la construction (CCC);
- Commission permanente du centre de compostage de Châtillon;
- Communauté urbaine des transports de l'agglomération de Fribourg (CUTAF);
- groupe technique d'@gglo chargé de l'élaboration du projet d'agglomération de Fribourg;
- groupe cantonal de coordination sur la protection contre les accidents majeurs (GROPAM) dont il assume la présidence;
- groupes de projet de la protection de la population sur les thèmes «prévention», «analyse des risques» et «grands sinistres»;
- groupe de travail de l'administration relatif au développement durable dont il assume la vice-présidence;
- groupe technique pour l'entretien et le suivi des mesures de compensation de la A1 dont il assume la présidence;
- groupe de travail de l'administration pour l'actualisation du plan sectoriel des exploitations de matériaux (PSEM);
- groupe de travail de l'administration pour le suivi du plan directeur cantonal;
- groupe de travail du plan sectoriel des zones d'activités;

- groupe de travail Erosion FR;
- groupe de travail pour l'amélioration des recettes de l'Etat;
- groupe de coordination interservices pour l'application de la législation sur la protection du sol dont il assume la présidence et le secrétariat;
- Conférence cantonale des commandants de centres de renfort;
- groupe de travail pour l'étude de risques «gazoduc»;
- comité de gestion du fonds du groupe _ pour la mise en valeur du label «Nature Made Star».

2. Travaux législatifs

L'avant-projet de la loi cantonale sur les eaux, qui a pour objectif d'assurer une gestion globale et durable de l'eau dans le canton et d'adapter le droit cantonal aux nouvelles exigences fédérales, a été soumis à la procédure de consultation publique. L'avant-projet est salué dans son ensemble. Il a suscité toutefois de nombreuses remarques, en particulier sur les aspects financiers. L'évaluation des avis émis au cours de la consultation publique est en cours. Le Conseil d'Etat devrait transmettre le nouveau projet de loi au Grand Conseil dans le courant 2007.

En raison d'une situation météorologique stable et prolongée en janvier et février 2006, des charges importantes de poussières fines ont été enregistrées (cf. chapitre VI). Face à cette situation et afin de protéger la santé de la population, la plupart des cantons ont décidé d'ordonner des mesures de limitation des émissions de poussières fines. Afin d'assurer la coordination et d'uniformiser les démarches des cantons, la Conférence suisse des Directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement a décidé, le 21 septembre 2006, d'établir un concept intercantonal d'intervention avec des mesures temporaires en cas de pollution particulièrement élevée par des poussières fines. Sur cette base, une ordonnance cantonale sur le smog hivernal a été élaborée et adoptée par le Conseil d'Etat le 19 décembre 2006.

Pour terminer le subventionnement des travaux et ouvrages de protection des eaux, un décret pour un crédit d'engagement additionnel a été adopté par le Conseil d'Etat et transmis au Grand Conseil qui le traitera en début d'année 2007.

3. Information

L'information en matière environnementale est une tâche essentielle des cantons, qui est exigée autant par la législation fédérale sur la protection des eaux que par celle sur la protection de l'environnement. L'engagement d'une collaboratrice à temps partiel a permis de déployer en 2006 une activité plus soutenue en matière d'information. Même si les efforts ont continué à se porter principalement sur l'accompagnement des communes à l'intention desquelles des informations ciblées ont été mises à disposition pour leur permettre de renseigner leurs administrés sur les diverses problématiques d'actualité, de nombreux autres domaines sont concernés:

- représentation de la conférence romande des chefs de service de l'environnement dans la plateforme energie-environnement.ch;
- élaboration du concept de communication du service;
- préparation, publication et distribution du rapport «Etat de l'environnement 2006»;
- questionnaire et information aux communes sur l'incinération illégale des déchets;
- information sur les feux du 1^{er} août;
- information aux communes et mise sur pied des actions citoyennes «Coup de balai» visant à lutter contre le dispersion des déchets dans la nature. En 2006, 25 actions ont été mises en place par les communes et un point presse a été organisé le 20 mai 2006;
- diffusion dans les écoles primaires francophones d'un DVD produit par Info-Environnement comprenant cinq dessins animés sur les thèmes de l'eau, des déchets, de l'air, du bruit et de la mobilité. DVD;
- exposition sur l'eau dans le canton de Fribourg, à Grolley, dans le cadre d'un marché d'automne sur le thème de l'environnement;
- refonte et réorganisation du site internet, transfert sur le nouveau système CMS, et mise à jour du site avec publication d'actualités sur l'environnement (18 en 2006);
- élaboration, rédaction et distribution des communiqués de presse, organisation des conférences et points presse (ordonnance sur le smog hivernal, protocole d'accord avec les opérateurs de téléphonie mobile, révision du plan cantonal de mesures contre la pollution atmosphérique, avant-projet de loi sur les eaux, visite des experts de l'OCDE dans le canton);
- élaboration de la ligne graphique pour les publications du service;
- mise au point de la base de données d'adresses du service;
- préparation d'une publication consacrée à la protection des eaux.

Le service collabore également à la mise à jour de la base de données romande des entreprises de collecte et de traitement des déchets accessible sur le site internet du service.

A la demande de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs (FFE), le service a donné 10 cours sur la sécurité du stockage des hydrocarbures, leur manutention, la protection des eaux et la gestion des déchets. Destinés aux chefs d'engins et de chantier, ils ont été dispensés au centre professionnel cantonal.

En collaboration avec l'Association fribourgeoise des gravières (AFG) et l'association suisse des gravières et bétons dans le domaine de la remise en culture, le service a organisé un cours sur les techniques de protection des sols pour les machinistes. Il a également dispensé des cours sur la protection des eaux à l'intention des fromagers et des techniciens agro-alimentaires.

Le service a participé activement à l'enseignement donné aux aspirantes et aspirants gendarmes de la promotion 2006. Ses cours portent sur les connaissances pratiques en matière de protection de l'environnement afin de préparer les représentants de l'ordre aux futures interventions auxquelles ils auront à faire face.

Le service dispose d'un site Internet (<http://www.fr.ch/sen>) sur lequel il donne chaque semaine des informations relatives à la qualité de l'air mesurée dans les diverses stations réparties dans le canton. Le site comprend en outre des informations de base pour tous les domaines couverts par le SEn, des brochures téléchargeables en matière d'élimination des déchets, des adresses utiles et le rapport sur l'état de l'environnement en format pdf. Il comprend également une page commune avec le service des autoroutes (SAR) consacrée aux mesures de compensation écologique de la A1. Un autre site Internet (<http://www.les3lacs.ch>), dont la gestion est assurée conjointement par les trois cantons de Berne, Fribourg et Neuchâtel et qui est en liaison directe avec le site du service, diffuse des informations mensuelles sur l'évolution de l'état qualitatif des trois lacs du Mittelland (Bienne, Morat et Neuchâtel).

4. Activités diverses

Le service a commencé à appliquer les principes de sa charte interne qui met en évidence ses missions, ses ambitions et ses valeurs. Il entend ainsi développer la cohérence de son action et promouvoir en son sein des comportements exemplaires, tant sur le plan humain que professionnel, notamment sous l'angle environnemental.

Le nombre global de dossiers traités par le service en cours d'année est resté stable par rapport à 2005 qui avait connu une augmentation spectaculaire. Au niveau purement quantitatif, les permis de construire représentent la part la plus importante des dossiers traités. 3422 dossiers ont été traités en 2006, contre 3409 en 2005, ce qui a occasionné une charge de travail toujours très importante.

Le service participe, en collaboration avec l'IAG, à l'élaboration d'un rapport «agriculture et environnement» dont les objectifs sont d'établir un état de l'évolution relatif aux interactions entre agriculture et environnement dans le canton ces 10 dernières années et de définir les objectifs et les priorités d'action pour les 10 ans à venir dans l'optique du développement durable.

En mars 2006, une délégation de haut rang de l'OCDE a visité le canton de Fribourg dans le cadre de l'analyse périodique des performances environnementales de la Suisse. Le canton de Fribourg a été retenu avec le canton de Bâle-Ville, pour illustrer le rôle assumé par les autorités d'exécution. Le service s'est chargé de l'organisation de la visite qui a permis aux experts d'examiner les différents aspects de la gestion des ressources naturelles (eau, biodiversité, gravier) et les collaborations engagées avec le monde agricole et l'économie.

II. Personnel

A fin 2006, les équivalents plein temps étaient de 35,66, auxquels il convient d'ajouter un apprenti laborantin en chimie.

III. Protection des eaux et accidents majeurs

1. Secteur canalisations et épuration des eaux

a) Exécution des ouvrages

En 2006, les subventions cantonales ont été versées pour 19 PGEE communaux et 3 PGEE d'associations pour un montant total d'environ 457 000 francs. Les subventions fédérales versées pour ces objets se sont élevées quant à elles à environ 559 000 francs.

b) Aménagement des communes

Le service a examiné 109 plans d'aménagement local (PAL), comportant des révisions et des modifications, ainsi que 62 plans d'aménagement de détail (PAD). D'autre part, 186 projets d'ouvrages liés à des équipements publics ou privés ont fait l'objet de préavis. Le service s'est penché sur 16 règlements de canalisations et de taxes afférentes, portant pour la plupart sur l'adaptation de règlements en vigueur. L'instauration de taxes couvrant les coûts et conformes au principe de causalité selon l'art. 60a de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) nécessite encore l'adaptation de nombreux règlements communaux.

c) Demandes de permis de construire

Le service a examiné et préavisé 3422 dossiers de permis de construire, ainsi que 208 demandes diverses émanant des communes (enquêtes restreintes).

d) Plans généraux d'évacuation des eaux (PGEE) et plans globaux

30 dossiers de PGEE communaux sont en procédure d'examen préalable et 5 dossiers en procédure d'approbation. 8 PGEE globaux regroupant les PGEE d'associations et ceux des communes membres sont en phase terminale d'élaboration (examen préalable prévu en 2007).

e) STEP

En 2006, le service a poursuivi son assistance aux exploitants des 29 stations d'épuration (STEP) du canton. Il s'agit notamment de leur prodiguer aide et conseil en matière de gestion de leurs installations afin d'assurer le respect des rendements et des normes de rejets conformément aux dispositions de l'Ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux). A cet effet, le service a établi une base de données à leur intention, ainsi qu'un nouveau formulaire de contrôle. En 2006, l'ensemble des STEP ont bénéficié de cet encadrement.

L'interdiction d'épandre les boues d'épuration est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2006 dans le canton. Le service a suivi la réalisation des infrastructures nécessaires (installation de déshydratation dans les STEP-pôles) et le regroupement des autres STEP (satellites) par zone d'apport.

2. Secteur industrie

Dans le secteur des entreprises industrielles et artisanales, le service a examiné et préavisé, sous l'angle des eaux usées et de l'OPAM, 348 dossiers relatifs à des constructions, 36

dossiers relatifs à des assainissements, 44 dossiers de PAL et de PAD, 15 dossiers de PGEE et d'études d'impact sur l'environnement (EIE). Dans ces dossiers sont compris également ceux relatifs à l'examen de projets ISO 14001. Environ 90 entreprises ont été visitées et assainies dans le cadre de l'établissement et du suivi des cadastres industriels réalisés avec la collaboration des communes.

Sous l'angle de l'application de l'OPAM, le service a évalué 9 objets concernant des installations stationnaires. A la fin 2006, environ 80 % des installations stationnaires et environ 80 % des voies de communication sont évaluées sous l'angle des rapports succincts ou autres études. Plusieurs études de risques ont été établies et évaluées en relation avec l'aménagement du territoire. Un objet est toujours en suspens auprès du tribunal administratif. L'élaboration d'une étude de risque en relation avec un gazoduc et son évaluation sont en cours, en collaboration avec l'office fédéral de l'énergie (OFEN). Les travaux d'études et d'assainissement se poursuivent. En collaboration avec l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB), le service a approuvé 9 plans d'intervention pour diverses entreprises.

Le cadastre des risques est régulièrement mis à jour sous forme de tableaux (une représentation graphique est prévue en 2007).

3. Secteur hydrocarbures et liquides polluants

a) Nouvelles installations de réservoirs pour hydrocarbures

Le service a examiné et préavisé 193 dossiers de demande d'autorisation relatifs à 350 citernes.

b) Garages, carrosseries et autres exploitations de la branche automobile

Le service a examiné et préavisé 115 dossiers de demandes d'autorisation de construire et 17 dossiers de demandes restreintes liées à la branche automobile. Sur la base du rapport de conformité exigé par l'office de la circulation et de la navigation, 55 exploitants ont été contraints d'assainir leurs installations afin de répondre aux exigences de la protection de l'environnement. L'ensemble des travaux d'assainissement a nécessité 90 visions locales.

c) Accidents et pollutions par hydrocarbures

Le service a traité 184 dossiers d'accidents occasionnés par des hydrocarbures. L'ensemble de ces dossiers a débouché sur l'établissement de 402 factures, dont 3 ont fait l'objet de recours et 31 de réclamations.

d) Registre des réservoirs

Au 31 décembre 2006, le fichier comptait 49 800 réservoirs d'hydrocarbure.

e) Révision des réservoirs

2600 réservoirs ont été révisés et enregistrés. 220 réservoirs ont été mis définitivement hors service pour cause de perforation ou autres défauts. De plus, 580 rappels ont pu

être traités et les installations assainies. 220 rappels sont en cours de traitement. L'ensemble de ces mises en conformité a nécessité 63 visions locales.

f) Appareils de détection de fuites de citernes enterrées

1850 rapports de contrôle d'appareils de détection de fuites ont été traités. 619 appareils sont en cours de traitement.

g) Contrôle des entreprises de révision

3 entreprises de révision de citernes ont été contrôlées. L'ensemble de ces contrôles a occasionné 14 visions locales.

8 livreurs de carburant ont été contrôlés et des remarques ont été formulées.

h) Réception des installations de citernes

Sur 96 installations qui ont été réceptionnées, 40 propriétaires ont dû être informés par écrit que leur installation devait être mise en conformité et assainie.

i) Gestion du cadastre des réservoirs, fusion des communes et nouvelles mensurations cadastrales

Le service a mis à jour, en y apportant les corrections adéquates, 96 listes générales de citernes par commune. Le nouveau programme de gestion du cadastre a nécessité une importante mise à jour des données, entraînant de nombreuses modifications pour toutes les communes qui ont fusionné. La liste générale des citernes, ainsi que celle concernant les citernes à réviser en 2007, ont dû être modifiées avant leur envoi à toutes les communes du canton.

j) Ordonnance fédérale du 1^{er} juillet 1998 sur la protection contre les liquides pouvant les polluer (OPEL)

Son abrogation, entrée en vigueur au 31.12.2006, a nécessité de nombreuses adaptations et mises à jour dans l'application citernes. Les modifications provoquées par l'annulation de cette ordonnance ont exigé de nombreuses séances avec l'OFEV ainsi qu'avec les autres cantons.

4. Secteur agriculture

En relation avec la campagne d'assainissement des volumes de stockage des exploitations agricoles du canton, le service a contrôlé le respect des exigences et délais fixés de 51 exploitations agricoles. Quelques dossiers ont été transmis au Service de l'agriculture pour mesures administratives éventuelles.

Sur les 222 dossiers traités, 9 concernaient des demandes transmises par le Service des améliorations foncières dans le cadre de demandes de subventions.

Le volume des fosses à purin préavisées cette année pour le contrôle d'étanchéité est de quelque 44 000 m³, ce qui a nécessité 85 contrôles.

Le service a engagé par ailleurs une démarche auprès de 452 agriculteurs pour obtenir des informations sollicitées en 2001 déjà, dans le cadre du recensement des ouvrages de protection des eaux (volumes de stockage disponibles).

Cette démarche s'est faite en collaboration avec les préposés locaux pour l'agriculture.

IV. Section eaux souterraines et superficielles

1. Secteur eaux souterraines

a) Cartes des secteurs de protection des eaux au 1: 25 000

Dans le rythme régulier d'adaptation des secteurs de protection des eaux, 6 cartes sur les 17 qui concernent le canton ont été mises à jour selon les prescriptions de la nouvelle ordonnance fédérale sur la protection des eaux (OEaux). Elles seront publiées au début 2007.

b) Zones de protection des eaux souterraines (zones S)

Les études et mises à l'enquête des zones de protection autour de captages publics se sont poursuivies. Elles ont abouti à la légalisation de 32 zones de protection des eaux souterraines. Elles concernent les communes de Avry (1), La Brillaz (1), Prez-vers-Noréaz (1), Châbles (1), Cheyres (2), Haut-Intyamou (2), Châtel-St-Denis (1), Schmitten (2), St. Antoni (1), Vuarmarens (2), Cressier (1), La Folliaz (1), Giffers (1), Rechthalten (1), Tentlingen (1), Plaffeien (2), Plasselb (1), Oberschrot (2), Villarepos (1), Alterswil (1), Brünisried (1), Charmey (2), Heitenried (1), St. Ursen (1) et Semsales (1). Environ 95 % des zones de protection sont désormais légalisées dans le canton.

c) Aires d'alimentation de captages (secteurs Zu)

En collaboration avec l'IAG, l'office fédéral de l'agriculture (OFAG) et l'OFEV, le service a terminé les études hydrogéologiques de 2 nouvelles aires d'alimentation sises sur les communes de Neyruz et Russy-Dompierre et entamé celles de Posat et Barberêche. Ces études s'inscrivent dans la stratégie déployée par la Confédération pour la réduction de la teneur en nitrates des eaux souterraines et bénéficient de subventions fédérales, cantonales et communales.

L'observation de l'évolution de la qualité de l'eau des bassins d'Avry-sur-Matran, de Courgevaux, de Domdidier, de Fétigny, de Lurtigen, de Middel et de Salvenach s'est poursuivie à raison d'un contrôle analytique par mois, alors que celle des 8 sites en projet s'est faite à raison d'un prélèvement bimestriel.

d) Gravières, exploitations de matériaux

1 dossier de demande de permis d'exploitation de matériaux sablo-graveleux a été préavisé.

e) Demandes de permis de construire, autorisations et préavis divers

Environ 2500 dossiers de construction et demandes de permis de construire, 109 PAL, 62 PAD, 186 PED et 15 PGEE, concessions d'eau et autorisations de pompage, ainsi que 688 dossiers représentant quelque 800 installations de sondes géothermiques et pompes à chaleur ont été préavisés sous l'angle de la protection des eaux souterraines (435 sondes en 2005).

f) Etudes spéciales

Le projet de réseau d'observation de la qualité des eaux souterraines, élaboré en collaboration avec l'OFEV et opérationnel depuis 2002, s'est poursuivi en incluant notamment des études ciblées sur certains micropolluants spécifiques. Ce projet de portée nationale, appelé NAQUA, implique quatre campagnes de mesures annuelles, portant sur 10 stations réparties dans le canton en fonction de la diversité hydrogéologique des ressources en eau potable. Ces travaux sont subventionnés par la Confédération.

g) Surveillance de l'évolution de la qualité des eaux souterraines

La surveillance et l'observation des eaux souterraines sont des tâches relevant de la compétence du canton. Un concept de réseau d'observation de la qualité des eaux souterraines à l'échelon régional a été défini en 2005 pour 49 sites. Deux campagnes de prélèvement ont été effectuées en 2006.

2. Secteur eaux superficielles

Dans le cadre de la collaboration instaurée entre les cantons de Berne, Neuchâtel et Fribourg pour l'étude et l'analyse des lacs du Mittelland, le service a procédé à 12 prélèvements (un par mois) sur le lac de Morat. Il a également participé activement aux campagnes effectuées sur les lacs de Biemme et Neuchâtel. Il a aussi poursuivi le contrôle de l'état qualitatif du lac de la Gruyère et du lac de Schiffenen à raison d'un prélèvement en cours d'année.

L'analyse des affluents du lac de Morat (Arbogne, Broye, Chandon, Petite Glâne) et du lac de Neuchâtel (canal de la Broye), s'est poursuivie à raison de 4 prélèvements dans l'année. Le programme englobe également le contrôle qualitatif des rejets de la STEP de Morat située dans le bassin versant concerné.

Le service a poursuivi ses travaux, débutés en 1999, en vue de l'établissement de l'état écomorphologique des rivières du canton. En 2006, il a achevé l'étude du bassin versant de la Sonnaz-Crausa. Environ 350 kilomètres sur les 600 kilomètres que comptent les principaux cours d'eau du canton sont ainsi recensés. Le service a également procédé à 12 campagnes de mesures du bilan pollutif: 4 sur le bassin versant de la Petite Glâne, 4 sur le bassin versant de la Bibera et 4 sur le bassin versant de la Sonnaz-Crausa.

Le service a poursuivi sa campagne d'étude de l'état sanitaire des cours d'eau du canton entamée en 2004 en appliquant la méthode dite de l'indice biologique global normalisé (IBGN), basée sur l'examen des communautés de macroinvertébrés. En 2006, c'est le bassin versant de la Glâne-Neirigue qui a été étudié. Les moyens restreints dont disposent le service ne permettent pas d'envisager la fin de cette campagne d'analyses avant 2008.

Par ailleurs, le service a participé aux séances des différents groupes de travail mis sur pied pour assurer une meilleure coordination au sein de l'administration en matière de gestion des eaux. Ils concernent les domaines suivants:

- aménagement et entretien des cours d'eau et des lacs;
- pompes agricoles;

- débits de dotation et entretien des ouvrages hydroélectriques (en collaboration avec le Groupe _). Dans ce domaine, le service a poursuivi sa collaboration à l'étude multicritères d'assainissement du barrage de Montsalvens. A l'image de celle qui a été conduite pour le barrage de Rossens, cette étude est destinée à définir les débits de restitution conformes à la LEaux;
- revitalisation des cours d'eau.

Sous l'angle de la protection des eaux superficielles, le service a examiné et préavisé 90 dossiers relatifs à des PAL, PAD, PGEE, améliorations foncières, exploitations de matériaux, aménagements de ports, pompes d'eau et aménagements ou entretiens de cours d'eau, dont 9 relatifs à des curages, 6 à des travaux de revitalisation, 2 à des remises à ciel ouvert et 5 à des extractions de matériaux, pour lesquels il a également participé aux séances et visions locales correspondantes.

V. Laboratoire et substances

1. Accréditation ISO 17 025

Dans le cadre de la gestion du système de management de la qualité, le service a procédé à plusieurs séries d'analyses interlaboratoires organisées soit par le groupe «méthodologie» de la CIPEL, soit par WEPAL aux Pays-Bas, permettant de couvrir l'ensemble des matrices d'analyses. L'ensemble de ces actions a engendré 447 analyses, qui ont permis de confirmer la qualité des prestations fournies par le laboratoire du service.

2. Stations d'épuration

Conformément aux dispositions légales en vigueur, notamment l'OEaux et la directive cantonale du 21 juillet 1991 concernant l'équipement et le contrôle d'exploitation des STEP, le service a procédé au contrôle des 29 stations d'épuration en service, communales ou intercommunales. L'ensemble de ces travaux a représenté un total de 2990 analyses.

Le service a effectué l'analyse régulière de la qualité des boues produites par les STEP à raison de quatre prélèvements pour les grandes et moyennes installations et de deux pour les petites, ce qui représente un total de 1837 analyses. Il a poursuivi sa participation au programme d'analyses interlaboratoires MARSEP mis sur pied par la Station fédérale de recherches en agroécologie et en agriculture (FAL) en vue de la qualification des laboratoires. Cette procédure vaut la reconnaissance officielle du laboratoire du service pour le contrôle des boues d'épuration et du compost, conformément à l'ordonnance fédérale du 18 mai 2005 sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim).

3. Eaux usées industrielles

Vu les ressources disponibles, les priorités d'analyses ont porté en 2006 sur la réception de nouvelles installations. Ainsi le laboratoire a procédé à 39 analyses dans le domaine des industries. De plus, il a poursuivi ses contrôles ana-

lytiques complets des eaux usées et des eaux sous-jacentes de la décharge d'En Craux à Châtel-St-Denis, ainsi que l'étude de la qualité des eaux de la nappe souterraine qui se trouve à proximité de la décharge de Châtillon à Hauterive. L'ensemble des échantillons prélevés a nécessité 938 analyses.

4. Eaux superficielles

Le service a procédé à 5877 analyses d'eaux superficielles dans le cadre de la gestion des eaux.

5. Pollutions

Le service a été appelé à intervenir dans 16 cas de pollutions des eaux superficielles. Les auteurs identifiés ont été dénoncés à l'autorité compétente. Ces cas de pollutions ont occasionné 172 analyses.

6. Coopérations intercantionales

Depuis plus d'un an, le service participe activement au réseau d'échanges du groupement des laboratoires de protection des eaux et de l'environnement, section romande, Lab'Eaux. Dans le cadre de cette coopération, le service a traité 132 échantillons correspondant à 204 analyses. De son côté, le service a transmis 112 échantillons en vue d'une quantification d'une large palette de pesticides représentant 3331 paramètres pour laquelle le laboratoire ne dispose pas d'instrumentation spécifique.

7. Substances

En vue de l'application des dispositions découlant de la nouvelle loi fédérale sur la protection contre les substances et préparations dangereuses (LChim) entrée en vigueur le 1^{er} août 2005, le service a participé activement aux réflexions menées par un groupe de travail ad hoc conduit par la DSAS. Il s'agissait de définir la répartition des tâches découlant de l'entrée en vigueur de cette loi cadre et d'une bonne dizaine d'ordonnances d'exécution, qui entraîneront une charge de travail supplémentaire conséquente. Le groupe de travail a terminé son mandat à fin septembre. Cela s'est traduit par la rédaction d'un projet d'ordonnance d'exécution de la LChim et de sa législation.

En l'absence d'un nouvel inspecteur des toxiques au sein du laboratoire cantonal, le service a assuré la représentation fribourgeoise au sein du Groupement Romand des Inspecteurs des Toxiques (GRIT). Cette suppléance a été assurée au cours de 2 séances romandes et d'une rencontre nationale traitant de la surveillance du marché.

Dans le domaine de l'utilisation de fluides réfrigérants, le service a répertorié, via la plateforme internet d'autorisation électronique des fluides réfrigérants, 19 demandes d'autorisation. De plus dans le cadre des procédures de mise à l'enquête, 27 autorisations ont été délivrées pour la réalisation d'installations frigorifiques contenant plus de 3 kg de fluides réfrigérants.

VI. Protection de l'air

1. Plan des mesures

Le projet de révision du plan de mesures pour la protection de l'air a été mis en consultation publique en 2006. Il a bénéficié d'un accueil très favorable. Un rapport sur la consultation a été élaboré. L'adoption du plan par le Conseil d'Etat est prévue en 2007.

Le service a participé aux travaux du groupe de coordination des transports ainsi que de la commission technique qui suit la mise en œuvre du projet général de la CUTAF. Il a également collaboré aux travaux du groupe technique accompagnant les travaux d'aménagement du territoire pour le projet d'agglomération.

Sur le plan intercantonal, le service a participé à de nombreuses séances destinées à coordonner l'activité d'application de la législation entre les cantons.

2. Secteur contrôle des émissions

Au chapitre des émissions des effluents gazeux provenant des chauffages industriels et artisanaux, 16 installations alimentées au bois ainsi que 2 installations alimentées à l'huile extralégère et au gaz ont été mesurées. Les émissions de 4 installations de production industrielle ont également été analysées. Ces contrôles ont entraîné 2 réglages d'installation et 2 assainissements. A noter que la plupart de ces contrôles ont aussi porté sur les émissions de particules qui revêtent une importance particulière dans la lutte contre les immissions excessives en poussières fines (PM10, cf. chapitre suivant). En outre, 10 installations de nettoyage chimique des vêtements fonctionnant au perchloréthylène ont fait l'objet d'un contrôle. Par contre, le contrôle et l'assainissement d'installations industrielles et artisanales n'ont pu se réaliser comme prévu.

Les maîtres ramoneurs ont procédé au contrôle de 17 900 installations de chauffages domestiques. Dans 1250 cas, un délai d'assainissement a dû être fixé. A ce jour, 1624 installations sont sujettes à assainissement.

Sous l'angle de la protection de l'air, le service a traité 193 dossiers de demande de permis de construire, dont 33 à caractère industriel ou artisanal, 53 concernant l'élevage agricole, 29 relatifs à la construction de parkings, 14 liés à l'exploitation de restaurants, 4 ayant trait à la construction de stations-service ou d'ateliers mécaniques, le solde représentant des demandes diverses. L'examen des dossiers agricoles concerne deux éléments: d'une part la vérification du respect des distances minimales entre une installation d'élevage et la zone habitée, d'autre part, la limitation des émissions d'ammoniac provenant notamment du stockage du lisier, selon les règles d'application fixées d'entente avec les instances cantonales agricoles.

Le service a également préavisé 66 demandes d'autorisation pour l'installation de nouvelles chaudières (installations contrôlables seulement). De plus, 28 dossiers relatifs à des PAL ou PAD ainsi que plusieurs autres dossiers ont été examinés sous l'angle de la protection de l'air. En outre, le service a enregistré 14 plaintes se rapportant à des

problèmes de nuisances olfactives dont certaines sont en cours de traitement. Il s'agit de cas qui n'ont pu être réglés par les autorités communales.

Le service a conseillé les entreprises du canton qui sont concernées par l'ordonnance fédérale sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (OCOV). Les bilans pour les composés organiques de 17 entreprises ont été contrôlés et transmis, après adaptation et corrections nécessaires, à la Direction générale des douanes pour remboursement.

3. Secteur surveillance des immissions

Une partie des résultats des mesures de la qualité de l'air effectuées en 2005 a été publiée, comme chaque année, dans l'annuaire statistique du canton de Fribourg «STAT-FR 2006», ainsi que sur le site Internet de l'Office fédéral de l'environnement (http://www.bafu.admin.ch/luft/luftbelastung/blick_zurueck). Sur le site Internet du service (www.fr.ch/sen), les valeurs actuelles du dioxyde d'azote sont publiées quotidiennement et celles de l'ozone sont actualisées chaque heure. De plus, durant l'été, les valeurs d'ozone sont complétées par des prévisions des valeurs maximales pour les trois prochains jours.

Les polluants critiques sont toujours le dioxyde d'azote, l'ozone et les poussières fines. Pour ces substances, les valeurs limites d'immission fixées par l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air sont régulièrement dépassées. En raison d'une situation météorologique stable et prolongée en janvier et février 2006, des charges importantes de poussières fines ont été enregistrées: durant plus de 20 jours, la valeur limite d'immission pour la moyenne journalière ($50 \mu\text{g}/\text{m}^3$) a été dépassée, alors que l'ordonnance fédérale n'autorise qu'un dépassement par an de cette valeur.

Le service a poursuivi l'exploitation d'une station permanente de mesure des immissions à la route de la Fonderie 2 à Fribourg. Durant l'année, deux laboratoires mobiles ont été engagés de la manière suivante:

- a) mesure de la charge polluante dans la rue de Vevey à Bulle à proximité de la place Nicolas-Glasson;
- b) mesure de la charge polluante au quartier du Gambach à Fribourg, au bord de l'avenue Louis Weck-Reynold.

Le réseau de capteurs passifs pour la mesure de NO_2 s'est étendu en 2006 aux communes suivantes: Bulle (4 endroits dont 1 à l'emplacement de la station de mesure pour des raisons de comparaison), Châtel-St-Denis (1), Cormérod (1), Düdingen (1), Estavayer-le-Lac (1), Fribourg (5, dont 2 aux emplacements des stations de mesure pour des raisons de comparaison), Givisiez (2), Granges-Paccot (1), Kerzers (1), Murten (2), Romont (1), Villars-sur-Glâne (2) et Vuisternens-en-Ogoz (1) pour un total de 23 emplacements de mesures répartis sur tout le canton. Des comparaisons des mesures comportant 2 méthodes différentes de capteurs passifs ont été effectuées sur 5 des sites précités. Les résultats de ces mesures sont accessibles sur le site Internet du service (www.fr.ch/sen).

VII. Bruit et rayonnement non ionisant

1. Protection contre le bruit

En matière de protection contre le bruit, l'activité du service s'est essentiellement concentrée sur l'application du principe de prévention. A cet effet, 135 dossiers de PAL et PAD, 1220 demandes de permis de construire, ainsi que 44 dossiers de demandes de patentes ou de prolongation de l'horaire d'ouverture d'établissements publics ont été préavisés.

La sensibilité de la population aux nuisances sonores est toujours croissante. Le nombre de plaintes en relation avec des nuisances sonores demeure élevé: 23 nouveaux dossiers ont été ouverts en 2006.

L'activité en matière d'assainissement acoustique des installations existantes non conformes (stands de tir, industries, routes) est fonction des moyens disponibles, sachant que la priorité revient aux tâches liées à la prévention (permis de construire, PAL, PAD). Ainsi, l'assainissement des installations bruyantes n'a pas pu être réalisé dans le respect du premier délai de 15 ans imposé par la législation fédérale (31 mars 2002). Une partie non négligeable de la population reste ainsi exposée à des nuisances sonores qui dépassent – parfois largement – les normes admissibles. Un premier renforcement du service avec un collaborateur engagé à 80 % laisse présager une évolution favorable de cette situation.

Pour ce qui concerne les routes, le Conseil d'Etat a produit un rapport à l'attention du Grand Conseil, relatif à l'application de l'OPB au réseau fribourgeois, dans le cadre du postulat No 277.05 Jean Genoud. Le rapport fait état en particulier de la situation générale, dresse un catalogue des mesures d'assainissement, précise les délais applicables, quantifie les moyens engagés au cours de ces 20 dernières années, décrit l'avancement des travaux et définit les moyens nécessaires en personnel et au niveau financier, afin que le travail puisse se dérouler de manière optimale. On relève notamment que le Conseil d'Etat est d'avis que l'achèvement de l'assainissement acoustique des routes, dans le respect des délais, représente un enjeu majeur, tant en ce qui concerne la qualité de vie de la population, que sur un plan économique. Il va requérir les crédits nécessaires dans le cadre de l'ensemble des priorités de l'Etat.

2. Rayonnement non ionisant (RNI)

L'essentiel de l'activité dans ce secteur est en relation avec les infrastructures destinées à la téléphonie mobile (antennes et stations de base). L'arrivée de nouvelles technologies de communication, notamment l'UMTS, ainsi que la nécessité d'adapter les installations existantes à des besoins toujours croissants, font que le nombre de dossiers de demandes de permis de construire – nécessaires en particulier pour toute modification d'au moins un des paramètres caractérisant la station de base (puissance, nombre, type et orientation des antennes) – se maintient à un niveau élevé. Le nombre de dossiers traités s'élève à 52.

Les craintes de la population à l'égard du RNI sont toujours très vives. La quasi totalité des dossiers de demande

de permis de construire fait l'objet d'oppositions et les plaintes sont en nombre croissant. Au cours de l'année 2006, 20 plaintes ou recours ont été traités.

Pour ce qui concerne la limitation préventive des émissions électromagnétiques, la DAEC et les opérateurs de téléphonie mobile actifs dans le canton ont signé, après bien des tractations, un protocole d'accord en novembre 2006. Ce document concrétise la volonté des parties concernées d'optimiser l'implantation de nouvelles antennes par une meilleure coordination et de limiter, dans toute la mesure du possible, le nombre de nouveaux sites, par le biais d'une utilisation commune des sites existants.

Afin de répondre aux attentes de plus en plus nombreuses et pressantes de la population, l'acquisition d'un système de mesure du rayonnement électromagnétique lié à la téléphonie mobile s'est concrétisée en 2006. Les mesures effectuées pour vérifier la conformité aux normes fédérales des immissions auxquelles la population riveraine des stations de base est exposée, ont montré que ces normes étaient respectées. L'extension du matériel de mesure, pour ce qui concerne le rayonnement à basse fréquence (lignes électriques, transformateurs), est prévue pour 2007.

VIII. EIE, sol et sécurité biologique

Les travaux du service se sont articulés autour des domaines suivants:

a) Etudes d'impact sur l'environnement

- suivi de l'élaboration des rapports d'impact (participation aux séances de suivi, fournitures de directives, évaluation de rapports intermédiaires, etc.);
- évaluations et prises de position du service sur des enquêtes préliminaires, des notices et rapports d'impact sur l'environnement (RIE), y compris coordination avec diverses instances cantonales et fédérales: 21 rapports d'impact, 8 rapports d'enquête préliminaire avec cahier des charges (CDC) pour l'étude principale et 8 notices d'impact. 25 RIE sont en cours d'élaboration par les requérants ou en phase d'évaluation auprès du service;
- participation à des groupes de travail liés à des projets EIE au niveau cantonal;
- coordination des suivis de chantier: route Montbovon-La Tine, route d'évitement de Bulle H189, glaisière de Wallenried, KAPAFLEX Guin;
- présidence du groupe technique pour l'entretien et le suivi des mesures de compensation EIE de la A1: gestion des mesures de compensation.

b) Protection du sol

- gestion du concept cantonal de protection des sols, coordination générale, préparation d'un concept d'information dans le domaine du sol;

- suivi de la première campagne d'analyses des sols urbains;
- préavis de demandes de permis de construire pour les sols urbains;
- collaboration avec l'Association fribourgeoise des gravières et l'Association suisse des graviers et bétons dans le domaine de la remise en culture;
- préparation de la prise de position du Groupe de coordination sol (GCSol) du canton sur le postulat Losey-Bachman relatif à la lutte contre l'érosion.

c) Sécurité biologique

- traitement des demandes de notification ou d'autorisation: le service s'est prononcé sur 6 projets d'utilisation d'organismes en milieu confiné;
- inspection de 2 projets soumis à notification et classés dans la classe d'activités 2D (laboratoires de diagnostics; risque faible pour l'homme et l'environnement selon l'ordonnance sur l'utilisation des organismes en milieu confiné, OUC);
- exécution des tâches cantonales concernant le domaine de la sécurité biologique en système confiné, collaboration pour l'établissement de directives techniques concernant la sécurité biologique et harmonisation intercantonale de l'exécution de l'ordonnance fédérale y relative.

d) Coordination générale

- coordination des projets ISO 14 001 et délivrance d'attestations de conformité;
- examen et synthèse des PAL, des PAD et des permis de construire importants;
- élaboration de diverses prises de position sur les projets en consultation émanant d'instances fédérales et cantonales;
- prises de position sur des rapports cadre de la Confédération;
- élaboration et webmastering du site internet du SEN;
- préparation et publication du rapport sur l'«Etat de l'environnement 2006»;
- gestion de la base de métadonnées fédérale relative à l'environnement (envirocat);
- suivi du mandat de la DAEC relatif à l'examen de pistes pour le développement durable pour le canton de Fribourg.

IX. Déchets et sites pollués

1. Statistique déchets

La synthèse de la production de déchets des dernières années figure dans le rapport sur l'«Etat de l'environnement 2006». Le prochain recensement est prévu pour 2007.

2. Usine d'incinération des déchets (UIDEF) et des boues de STEP (IBS)

L'UIDEF fonctionne à satisfaction et fait l'objet d'un suivi régulier. Suite à un incident technique, la mise en fonction de l'IBS a été retardée. La marche probatoire de l'IBS a commencé le 11 août 2006. Les autorisations d'exploiter l'UIDEF et l'IBS ont été prolongées le 4 juillet 2006.

3. Règlements communaux de gestion des déchets

9 communes ont soumis un nouveau règlement à l'approbation de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

4. Décharges contrôlées bioactives

La décharge contrôlée bioactive de Sorval SA a été fermée et est entrée en phase de gestion ultérieure.

L'autorisation d'exploiter la décharge contrôlée de Châtillon à Hauterive a été renouvelée le 28 décembre 2006 et permet d'assurer le stockage des mâchefers de l'UIDEF et de déchets non combustibles qui ne peuvent être valorisés.

5. Décharges pour matériaux inertes (DCMI)

Sur les 9 décharges en activité pour le stockage des matériaux inertes, celle de Villorsonnens arrive en fin d'exploitation. Pour celle de Montet (Glâne), fermée en 2005 parce que le volume autorisé avait été atteint, un dossier d'extension a occupé les différents services fribourgeois, vaudois et fédéraux durant l'année 2006. L'octroi du permis de construire et d'exploiter se fera au début 2007. Le volume disponible de la première étape sera d'environ 150 000 m³.

Vu l'intensité des activités de la construction dans le canton, et la pression exercée dans les régions périphériques, des besoins importants à futur de volumes complémentaires de DCMI ont été exprimés en 2006. Une révision du plan cantonal de gestion des déchets est nécessaire pour assurer une gestion cohérente de ces questions. Elle doit être entreprise dès que possible.

Une campagne de prélèvement des eaux des DCMI a été organisée en automne 2006.

Pour le stockage des matériaux d'excavation dans des décharges réservées à cet effet, des contrôles systématiques ont à nouveau été effectués. Ils ont permis de constater le respect général des conditions d'exploitation.

6. Assainissement des décharges et dépôts divers

Une vingtaine de nouveaux dossiers de dépôts sauvages de déchets ont été ouverts. Ils concernent l'assainissement de petites décharges sauvages de déchets organiques avec place à feu ou de dépôts de déchets inertes en bordure de forêt ou de ruisseau.

7. Déchets de chantier

Les inspecteurs de la Commission de gestion des déchets de la conférence cantonale de la construction (CCC) ont poursuivi les contrôles de gestion des déchets sur les chantiers et

ont procédé à 609 inspections de chantiers de construction durant l'année.

8. Déchets organiques

La valorisation des déchets organiques a connu un regain d'intérêt dans le canton en 2006, que ce soit en matière de compostage, avec l'apparition de nouveaux projets d'installations de compostage en bord de champ, ou en matière de méthanisation, qui présente l'avantage d'une valorisation énergétique intéressante au titre de la promotion des énergies renouvelables. Le service a été sollicité à plusieurs reprises dans le cadre de ces projets. Une mise à jour du plan cantonal de gestion des déchets est également nécessaire dans ce domaine.

En 2006, le service s'est vu contraint de suspendre le contrôle des compostières en raison de la surcharge aiguë dans le secteur des sites pollués. Les interventions se sont limitées à des visites et réunions de travail en vue de régler des problèmes d'exploitation en relation avec des plaintes pour nuisances olfactives.

9. Déchets spéciaux

Le 1^{er} janvier 2006, la nouvelle ordonnance fédérale sur les mouvements de déchets (OMoD) est entrée en vigueur. Elle annule et remplace l'ordonnance fédérale du 12 novembre 1986 sur les déchets spéciaux (ODS). La communication des nouveaux numéros de remettants et la mise à niveau des autorisations de preneurs se sont déroulées sans problème majeur. Une vingtaine d'autorisations d'exploiter ont été délivrées pour les installations éliminant des déchets spéciaux.

A fin 2006, le SEn a rappelé aux entreprises de récupération des déchets soumis à contrôle (vieux bois, épaves, ...) qui ne l'avaient pas encore fait, qu'elles devaient demander une nouvelle autorisation d'exploiter selon l'OMoD.

10. Examen des demandes de permis de construire

468 demandes de permis de construire émanant de l'artisanat, de l'industrie et des communes ont été examinées au niveau de la gestion des déchets. Dans ce nombre, sont également incluses les demandes de démolition, de remblai et d'autorisation d'aménager ou d'exploiter des décharges.

34 révisions de PAL, PAD, dossiers de plans de quartiers, ainsi que 34 EIE et études préalables ont également été préavisées sous l'angle de la gestion des déchets.

11. Sites pollués

Les travaux effectués en 2006 ont essentiellement porté sur la préparation et l'envoi des notifications aux propriétaires des données que le service entend introduire dans le cadastre cantonal des sites pollués. En 2006, les notifications ont concerné 200 sites, faisant suite aux 500 sites déjà notifiés à fin 2005. Cette opération a permis d'obtenir des subventions fédérales pour un montant de 350 000 francs. Une charge de travail particulièrement importante a résulté du traitement des demandes complémentaires formulées par les propriétaires de parcelles ayant reçu les notifications. Il faut encore procéder à environ 300 notifications.

Elles concernent notamment les sites les plus sensibles du canton, à savoir ceux qui vont nécessiter des investigations complémentaires dans le terrain.

Les travaux pour la mise en place d'une base de données permettant la publication du cadastre des sites pollués du canton, telle que l'exige la législation fédérale, n'ont pas pu avancer comme prévu. Ils ont dû être reportés, de même que les travaux préparatoires pour une adaptation de la loi sur la gestion des déchets, qui doit permettre de régler les aspects financiers, auxquels le canton pourrait se trouver confronté dans le cadre de l'assainissement de sites pollués.

En 2006, le service a dû demander des investigations ou interventions dans une vingtaine de cas où les circonstances l'exigeaient, notamment pour des projets de construction en cours.

Service des autoroutes

I. Généralités

L'année 2006 a été marquée à nouveau par une activité très soutenue du Service des autoroutes (SAR), due principalement au démarrage des travaux du deuxième grand chantier d'entretien sur l'A12 selon le concept UPlaNS (Unterhaltsplanung der Nationalstrassen) préconisé par la Confédération, situé entre La Veyre (Vevey) et Semsales, ainsi que par la fin de la construction de la liaison de l'A12 avec la future H189, à la jonction de Bulle et par le début de la réalisation de la nouvelle jonction de Riaz, pour accéder à l'A12.

Le crédit annuel pour la construction et l'aménagement s'est élevé à 23,9 mio de francs. Il a permis de réaliser les travaux précités, ainsi que d'autres travaux d'aménagement sur l'A12. Le montant du crédit d'entretien de 30,4 mio de francs a été absorbé par les travaux d'entretien et de renouvellement en cours sur cette autoroute, par le renouvellement de l'électromécanique dans les tunnels et par les études concernant les futurs projets UPlaNS des deux routes nationales pour la période 2007 à 2010.

Sur le contournement autoroutier de Morat, entre Greng et Löwenberg, diverses études et travaux de réaménagement et de renouvellement des équipements électromécaniques ont été effectués.

Dans le cadre de la planification de l'entretien des routes nationales, les études des projets UPlaNS entre Löwenberg et Gurbrü sur l'A1 et Semsales-Riaz sur l'A12 sont en cours. L'Office fédéral des routes (OFROU) a commandé au SAR l'étude du projet définitif pour la modification de la jonction de Düringen et la création de la nouvelle route «Birch-Luggiwil» qui permettra l'accès à la jonction par le côté Jura.

Les relations très suivies avec l'OFROU, les communes et les remaniements parcellaires se sont poursuivies dans le cadre des projets et travaux précités.

La continuité de la politique d'information s'est traduite, entre autre, par la mise à jour régulière du site INTERNET du SAR, par les conférences données par des collaborateurs, par leur participation à des séances d'information, ainsi qu'à la Conférence suisse des directeurs des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP).

En juin dernier, le SAR a passé avec succès l'audit de renouvellement de son système de management (SMQ) de la qualité selon la norme ISO 9001-2000.

Enfin, on mentionnera que le SAR, sur demande de l'OFROU, participe aux travaux de deux groupes de travail mis sur pied par la Confédération, pour préparer l'entrée en vigueur de la Nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT). On notera que des collaborateurs du SAR ont déjà été engagés par l'OFROU. En effet, selon la planification actuelle, la Confédération reprendra la propriété et la responsabilité des routes nationales (RN) au 1^{er} janvier 2008.

Dans le cadre de la RPT, le SAR agissant comme service pilote pour réaliser et promouvoir le dossier du site d'Estavayer-le-Lac comme siège de la future filiale ouest de l'OFROU, a vu ses efforts, ainsi que ceux du canton et des parlementaires fédéraux, récompensés par le décision de la Confédération entérinant la proposition du canton de Fribourg.

II. Personnel

Pour 2006, les équivalents plein temps étaient de 24,26 (60,5 en 1998).

III. Staff

1. Amélioration continue

- préparation de l'audit de renouvellement;
- suivi et adaptation des documents du système de management de la qualité (SMQ).

IV. Ressources

1. Acquisition d'immeubles

A1

- vente de neuf parcelles, après appel d'offres public, d'une surface totale de 170 918 m², pour une somme globale de 555 889 francs sur les territoires des communes de Cheyres et Murist.

A12

- reprise gratuite de 282 m² de terrain sur le territoire de la commune de Villars-sur-Glâne, suite à l'aménagement de l'écran paraphone de Givisiez;
- acquisition de 5159 m² sur le territoire de la commune de Düringen, pour le prix de 34 138 francs, terrain destiné à l'aménagement du futur bassin de rétention de Räsch;
- acquisition de 258 m² sur le territoire de la commune de Bösinggen, pour le prix de 616 francs, terrain destiné à l'élargissement du pont autoroutier de Richterwil;
- transfert de 24 406 m² sur le territoire de la commune de Pont-en-Ogoz (secteur Avry-devant-Pont), surface passant du chapitre des routes nationales (RN) au chapitre du service des bâtiments;
- vente d'une forêt de 629 m² sur le territoire de la commune de Pont-en-Ogoz (secteur Gumefens), pour le prix de 1100 francs.

2. Indemnités de prise de possession anticipée et dommages pendant les travaux

La somme totale des indemnités versées aux agriculteurs qui ont subi des pertes de gain s'est élevée à 86 454 francs.

3. Remaniements parcellaires

A1

Cheyres – Yvonand (VD)

- les travaux de mensuration sont en cours d'exécution.

Bollion – Châbles – Seiry

- le cadastre transitoire est en cours;
- les travaux de mensuration sont en cours.

Châtillon – Font – Lully

- les travaux de mensuration sont en cours.

Frasses et environs

- les travaux de mensuration sont en cours.

Cugy – Bussy

- les travaux de mensuration sont en cours.

Morat – Altavilla

- les travaux de mensuration sont en cours.

A12

Farvagny – Grenilles – Posat

- Mise en vente des terrains autoroutiers.

4. Nuisances

A12

- communes de Bulle et Riaz, secteur «La Sionge», étude du caractère économiquement supportable et de la proportionnalité des mesures de protection au bruit;
- communes de Vuadens et Vaulruz, secteur «Le Maupas», étude du caractère économiquement supportable et de la proportionnalité des mesures de protection au bruit;

- commune de Villars-sur-Glâne, secteur «Les Dailles», étude du caractère économiquement supportable et de la proportionnalité des mesures de protection au bruit;
- commune de Villars-sur-Glâne, secteur «La Grande Fin des Dailles», étude du caractère économiquement supportable et de la proportionnalité des mesures de protection au bruit;
- commune de Matran, secteur «La Fenetta», «Impasse de la Montagne Sud-Ouest», «Impasse de la Montagne Nord-Est», étude du caractère économiquement supportable et de la proportionnalité des mesures de protection au bruit et remise du dossier à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et à l'OFROU;
- communes de Granges-Paccot et Givisiez, secteur Chamblieux, compléments à l'étude du caractère économiquement supportable, et de la proportionnalité de la couverture de Chamblieux, y c. la répartition des coûts et remise du dossier à l'OFROU;
- préparation des documents et des métadonnées pour l'archivage électronique des préavis et de l'informatique des années 2004 et 2005;
- étude et établissement de préavis relatifs à 118 demandes de permis de construire, ainsi que de 41 examens préalables et finals de plans de quartiers, révisions de plans d'aménagement locaux et divers;
- exploitation des résultats des comptages automatiques de trafic de l'A1 et de l'A12 et mise à disposition des résultats pour le public sur le site INTERNET du SAR (www.sar-fr.ch).

5. Gestion électronique des données (GEDARC)

En accord avec l'OFROU, à fin 2006, 100 % des plans et 67 % des documents ont été archivés électroniquement.

6. Utilisation des crédits

a) Dépenses nettes pour la construction des RN			
	A1 en francs	A12 en francs	
Etudes, direction des travaux	1 657 637.85	1 716 865.75	
Terrains et remaniements	970 145.70	116 757.85	
Exécution des travaux	4 644 271.85	14 775 643.80	
Total des crédits utilisés	7 272 055.40	16 609 267.40	23 881 322.80
./ Recettes n'entrant pas en ligne de compte pour l'utilisation des crédits	2 549 389.45	141 331.40	2 690 720.85
Total des dépenses nettes			21 190 601.95
b) Total des dépenses brutes pour l'entretien lourd des RN:			30 353 324.45
c) Crédit d'engagement cantonal (décret du 26 juin 2001)			
Solde au 1 ^{er} janvier 2006:			5 323 609.40
Utilisation en 2006:			2 123 504.15
Solde disponible au 1 ^{er} janvier 2007:			3 200 105.25

V. Elaboration – construction, aménagement, entretien, renouvellement (UPlaNS)

1. Pavement Management System (PMS)

A1 Construction et aménagement

Section Cheyres – Cugy et «enclave» de Domdidier

- approbation par l'OFROU d'une signalisation de déviation sur l'aire de repos de la Rose de la Broye en cas d'obturation de l'autoroute entre Estvayer-le-Lac et Yverdon-les-Bains;
- aménagement et revitalisation du couloir biologique de l'Arbogne, mise à l'enquête publique terminée;
- fin de l'entretien des mesures de compensation écologique (MCE) avec préparation des dossiers d'exploitation pour remise au groupe technique cantonal (GT);
- vol photogrammétrique avec restitution orthophotos et topographie;
- cinq contrôles altimétriques et planimétriques d'ouvrage.

Les travaux suivants sont terminés:

- contrôle de quatorze ouvrages avant échéance de garantie;
- exécution de divers travaux sous garantie.

Les travaux suivants sont en cours:

- entretien MCE de l'aménagement du ruisseau de Chêvrefu sous le viaduc de Lully jusqu'en 2008;
- saisie du cadastre souterrain en base de données.

Section Greng – Gurbrü

- aménagement du ruisseau du Dy et du Moulin comprenant la réalisation d'un bassin, mise à l'enquête publique terminée;
- fin de l'entretien des mesures de compensation écologique (MCE) avec préparation des dossiers d'exploitation pour remise au groupe technique cantonal (GT);
- modification du projet pour la mise à l'enquête de la remise en état de la Länggasse.
- archéologie: élaboration des rapports préliminaires – A1 et A12 – le nouveau contrat de bail à loyer des locaux d'Estavayer-le-Lac avec réduction des surfaces sera probablement résilié plus tôt que prévu.

Les travaux suivants sont terminés:

- contrôle de trois ouvrages avant échéance de garantie;
- exécution de divers travaux sous garantie.

A12 Construction et aménagement

Section Châtel-St-Denis – Vulruz

- cinq contrôles altimétriques et planimétriques d'ouvrage;

- réalisation du giratoire d'En Craux sous forme provisoire sur la route d'accès à l'autoroute à Châtel-St-Denis;
- étude et demande d'approbation aux instances fédérales pour la réalisation d'un passage à faune au lieu-dit «La Joux des Ponts».

Section Vulruz – Bulle

- deux contrôles altimétriques et planimétriques d'ouvrage;
- route d'accès à la jonction de Bulle, giratoire accrochage Nord «La Sionge»;
- route d'accès à la jonction de Bulle, modification de la jonction de Riaz.

Section Bulle – Corpataux

- un contrôle altimétrique d'ouvrage;
- saisie du cadastre souterrain en base de données.

Section Corpataux – Fribourg

- saisie du cadastre souterrain en base de données;
- deux contrôles altimétriques d'ouvrage;
- réalisation du réaménagement provisoire de la jonction de Matran (suppression de trois tourne-à-gauche);
- accompagnement de l'étude à long terme pilotée par le SPC pour l'amélioration du secteur de la jonction autoroutière de Matran;
- étude de l'évacuation des eaux de ruissellement de l'autoroute dans le secteur situé entre les jonctions de Fribourg-Sud et Fribourg-Nord.

Section Fribourg – Düdingen

- saisie du cadastre souterrain en base de données;
- modification de la jonction de Düdingen (double voies de sortie sur la rampe en venant de Fribourg jusqu'au giratoire Sika);
- réalisation du réaménagement provisoire de la jonction de Fribourg-Nord (suppression de un tourne-à-gauche, mise en place du giratoire de la Madeleine);
- jonction de Düdingen: continuation des études réalisées par le SPC pour la liaison Birch-Luggiwil suite au passage de ce tronçon aux routes nationales.

Section Düdingen – Flamatt

- un contrôle altimétrique d'ouvrage.

A1 Gros entretien et renouvellement

Section 14 Limite VD/FR – Limite FR/BE

- TE6, mesures altimétriques de la chaussée avant travaux;
- TE6, saisie des données de base de tous les domaines;
- approbation du concept d'intervention du tronçon d'entretien «Löwenberg – Gurbrü», TE6 par l'OFROU;

- élaboration du projet d'intervention du tronçon d'entretien «Löwenberg – Gurbrü», TE6;
- élaboration du dossier d'appel d'offre du tronçon d'entretien «Löwenberg – Gurbrü», TE6.

A12 Gros entretien et renouvellement

Section 76 Châtel-St-Denis – Rossens

- P12: tronçon d'entretien UPlaNS entre Châtel-St-Denis et Semsales, réalisation première étape de 3,4 km réalisée en 2006 en étroite collaboration avec le canton de Vaud (responsable des travaux entre Châtel-St-Denis et Vevey) et préparation de la seconde étape de 3,6 km à réaliser en 2007. Coûts des travaux sur territoire fribourgeois: environ 60 millions de francs;
- TE1, saisie de tous les domaines en base de données;
- piquetage, matérialisation, calcul de points de base le long de la route d'accès à la jonction de Bulle-Riaz;
- TE1 «Outre-Broye – Riaz»: établissement du dossier d'appel d'offres pour le mandat d'auteur du projet, mise en soumission, analyse des offres et adjudication;
- TE1, approbation du concept global par l'OFROU;
- Avry-Gumefens (AvGu): dossier d'appel d'offres pour les travaux: étude, suivi du dossier, mise en soumission, analyse des offres et adjudication;
- AvGu: établissement du dossier d'appel d'offres pour la Direction des Travaux, mise en soumission, analyse des offres et adjudication.

Les travaux suivants sont en cours:

- AvGu: réalisation de la première étape des travaux.
- Section 80 Rossens – Limite FR/BE
- reprise du projet de création de la route de contournement Düdingen – Luggiwil, étude de remaniement des parcelles.

Les travaux suivants sont en cours

- contrôle de quatre ouvrages avant échéance de garantie;
- exécution de divers travaux sous garantie.

Gravières

Basiléa:

- la remise en culture est définitivement terminée.

Grandvillard:

- la Commission d'expropriation a été saisie dans le litige qui oppose le SAR à l'AICEG;
- la remise en état devrait débuter en printemps 2007.

Projet STRADA

Unité de Réalisation A (UR-A):

- intégration des relevés d'état exécutés par l'OFROU pour l'A1 et l'A12;

- durant l'année 2006, il n'y a eu aucun avancement dans le projet STRADA. Les sauvegardes du serveur et la mise en place de la version 4.0 de l'application STRADA ont été effectuées.

Divers

- participation au groupe de travail assurance qualité (AQ): FFE/SIA/SPC/SAR;
- participation au CEES: Club environnement, énergie, sécurité;
- audit de renouvellement du système qualité effectué par la société SQS;
- suivi et adaptation du système qualité plus particulièrement pour l'EMS;
- suivi de la surveillance des ouvrages du Pavement Management System (PMS) par bassin versant;
- mise en place d'une structure permettant de gérer les données de l'autoroute sur un système d'information du territoire (SIT);
- relevés topographiques sur les chantiers de l'autoroute;
- établissement de divers préavis pour des constructions à l'intérieur des alignements de la route nationale;
- participation au groupe de travail «Routes» dans le cadre du projet Managementinformationsystem Strasse und Strassenverkehr (MISTRA) de l'OFROU.

2. Bridge Management System (BMS)

A1 Construction – Aménagement

Section Cheyres – Cugy

- contrôle de sept ouvrages avant échéance de garanties;
- aménagement d'une signalisation de sécurité dans les tunnels, partie peinture;
- aménagement d'une signalisation de sécurité dans les tunnels, partie huisserie;
- exécution de divers travaux sous garantie.

Section Greng – Gurbrü

- contrôle de trois ouvrages avant échéance de garantie;
- exécution de divers travaux sous garantie.

A12 Construction – Aménagement

Section Châtel-St-Denis – Vaulruz

- tronçon d'entretien P12: réalisation de l'élargissement, côté Jura, du pont sur la Veveyse de Châtel RN.

Section Vaulruz – Bulle

- réalisation d'un portique de signalisation au giratoire accrochage Nord «La Sionge»;
- déconstruction du pont PS dans le cadre des travaux de modification de la jonction de Riaz.

Section Bulle – Corpataux

- élaboration du projet de mise à l'enquête des écrans paraphones de Matran et transmission à l'OFROU pour approbation.

Section Corpataux – Fribourg

- RAS.

Section Fribourg – Düdingen

- projet d'assainissement de la Région de Chamblieux: compléments à l'étude de variantes de protection phonique réalisée en 2005 et dépôt du dossier de projet d'assainissement pour approbation par le département fédéral responsable.

Section Düdingen – Flamatt

- surveillance instrumentée du mur ancré de Flamatt, aux abords des voies CFF.

A1 Gros entretien et renouvellement

Section 14 Limite VD/FR – Limite FR/BE

- inspection périodique de quinze ouvrages d'art;
- contrôle de trois ouvrages avant échéance de garantie;
- adaptation aux nouvelles directives de l'OFROU des filets de sécurité placés entre les ponts jumelés;
- exécution de divers travaux sous garantie;
- tronçon d'entretien TE6: investigation de l'état des matériaux et projet d'intervention de 18 ouvrages d'art.

A12 Gros entretien et renouvellement

Section 76 Châtel-St-Denis – Rossens

- inspection périodique de treize ouvrages d'art;
- contrôle de cinq ouvrages avant échéance de garantie;
- exécution de divers travaux sous garantie;
- tronçon d'entretien P12 (La Veyre – Outre Broye): remise en état de trois passages supérieurs (viaduc de Semsales, pont de la route cantonale, pont TPF) et de sept ouvrages annexes (P1, ponceaux, voûtages);
- tronçon d'entretien TE1 (Outre Broye – Riaz): campagne d'investigation de l'état des matériaux de 31 ouvrages d'art et évaluation de la sécurité structurale et parasismique de 31 ouvrages d'art.

Section 80 Rossens – Limite FR/BE

- inspection périodique de 27 ouvrages d'art;
- contrôle de neuf ouvrages avant échéance de garantie;
- intervention urgente pour la remise en état des poutres principales du viaduc du Chaney;
- exécution de divers travaux sous garantie;
- inspection des joints de chaussée du viaduc du Chaney.

Divers

- contrôles annuels des joints de chaussée à peigne sur les ouvrages d'art de l'A1 et de l'A12, avec remplacements des éléments défectueux par des éléments sécurisés; établissement d'une procédure de gestion;
- petits travaux sur plusieurs ouvrages d'art de l'A1 et de l'A12, afin de garantir l'aptitude au service pendant la durée d'utilisation de l'ouvrage;
- participation à des groupes de travail au sein de la VSS et de l'OFROU;
- introduction des données relatives aux ouvrages d'art sur l'A1 et l'A12 dans la banque de données KUBA-DB;
- participation à l'adaptation du programme KUBA-Tunnel, en coordination avec l'OFROU;
- mise à jour des plans conformes à l'exécution des ouvrages;
- établissement et mise à jour des plans généraux d'exécution (PGE);
- participation au groupe de coordination du management de la qualité (MQ) comprenant les représentants du canton, de la Société suisse des ingénieurs (SIA), de l'association fribourgeoise des ingénieurs (AFI), de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs (FFE) et du Service des ponts et chaussées (SPC);
- préparation des plans et des documents pour l'archivage électronique dans la banque de données GEDARC;
- étude des profils en long pour les nouveaux revêtements des ouvrages d'art du tronçon d'entretien P12.

3. Electrical Management System (EMS)

- Durant cette année, l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation financière (RPT) le 01.01.2008 a été un fil rouge dans toutes les phases des projets.
- Du point de vue EMS, la nouvelle RPT aura un impact profond sur la structure des réseaux de communication et des réseaux fibres optiques des différents cantons qui, dans plusieurs années, ne formeront plus qu'une seule entité.
- Un projet de gestion du trafic au niveau national a été initié par l'OFROU, afin de pouvoir gérer, dès l'entrée en vigueur de la RPT, une part importante du trafic depuis une centrale nationale. Cette centrale a été attribuée à la ville de Lucerne en 2006.
- La mise en place d'une normalisation du système de gestion, appelé aussi plan directeur, et de directives tant pour les auteurs de projets que pour les entreprises, nous permet de nous appuyer sur un outil valable qui est et sera appliqué pour les projets de la route nationale et pour les projets cantonaux [contournement de Bulle (H189) et pont de la Poya].
- Les fiches d'anomalie émises par l'exploitation des routes nationales (ERN) ont porté sur les installations encore sous garantie de l'autoroute A1, les installations de signalisation et de détection incendie et sur l'auto-

route A12, entre Ottisberg et Flamatt. En 2006, 15 fiches d'anomalie ont été émises et ont toutes été réglées.

- Le Centre d'Entretien et d'Alarme (CEA) à Granges-Paccot a sollicité le SAR pour une participation au remplacement du Système d'Aide à l'Engagement. L'OFROU a accepté une participation financière qui a été réglée en 2006.

A1

Section Cheyres – Cugy

- Les contrôles d'ouvrage avant l'échéance de garantie ont été effectués pour cinq lots. Quelques avis de défauts ont été émis et les réparations qui en découlaient ont été exécutées ou sont en cours.
- Les installations «détection incendie» des tunnels de cette section posent encore des problèmes de stabilité lors de grosses perturbations météorologiques (orages). Un suivi technique important a été mis en place afin de remédier à cette situation. L'entreprise Securiton a changé le système de détection par du matériel de dernière génération, ce qui a sensiblement amélioré la situation.
- Les études pour la mise en conformité des tunnels de Frasses et Sévaz, selon les nouvelles directives fédérales, sont achevées et les travaux de réalisation démarreront en 2007. Celles-ci permettront, entre autres, la mise en place de guidage lumineux de part et d'autre de la chaussée, la mise en place de nouvelles portes et une meilleure visualisation des chemins de fuites et des sorties de secours.
- Dans le tunnel des Bruyères et la tranchée couverte de Châbles, les ordinateurs extrêmement sollicités et en fin de vie des installations électromécaniques (EMS) ont été changés et réceptionnés durant cette année.
- Des pannes répétées sur les signaux lumineux autoroutiers du secteur du restoroute «Rose de la Broye» ont permis d'identifier des défauts. Des analyses sont en cours pour définir précisément la source des problèmes.

Section Greng – Gurbrü

- Dans le tunnel «Les Vignes» et la tranchée couverte de «Combette», des travaux de mise à niveau de la ventilation selon les nouvelles directives ont été réalisés. Ils ont consisté en l'ajout de sondes de détection et une modification des scénarios préprogrammés en cas d'incident.
- Dans ces mêmes tunnels, les études pour la mise en conformité des tunnels sont achevées et les travaux de réalisation démarreront en 2007. Celles-ci permettront entre autres, la mise en place de guidage lumineux de part et d'autre de la chaussée, la mise en place de nouvelles portes et une meilleure visualisation des chemins de fuites et sortie de secours.
- Les études pour le futur tronçon d'entretien UPLaNS TE6 «Löwenberg – Gurbrü» sont bien avancé et en attente de l'approbation définitive du projet par l'OFROU. Travaux prévus en 2008.

A12

- La réhabilitation des installations électriques (câble basse tension et prises, panneaux) entre «Outre-Broye et

Ottisberg» s'est poursuivie durant l'année 2006, les travaux sont pratiquement terminés et une réception aura lieu début 2007. Le remplacement des panneaux existants pour des panneaux rétro-réfléchissants a eu lieu sur ce même tronçon dans le cadre de ce projet. Ce changement a permis de démonter les alimentations électriques des anciens panneaux et de rendre le solde des installations électriques existantes compatible avec les normes de l'ordonnance fédérale sur les installations à basse tension.

Section 2 Vaulruz – Bulle

Aménagement des installations à ciel ouvert du giratoire accrochage Nord «La Sionge».

Section 76 Limite VD/FR – Rossens

- Les travaux EMS pour les installations du giratoire de l'accrochage Nord de la Sionge ont été réalisés et réceptionnés en 2006.
- Pour le renouvellement des installations EMS des tranchées couvertes (TC) d'Avry-devant-Pont et de Gume-fens, l'approbation du projet par l'OFROU a eu lieu en mars 2006. Les travaux génie civil pour la phase 2006 ont été adjugés et réalisés. Les études pour la partie EMS se poursuivent; les appels d'offres sont en cours de publication, l'objectif est une adjudication de tous les travaux EMS d'ici à l'automne 2007.
- Les études pour le futur tronçon d'entretien UPLaNS TE1 «Outre Broye – Riaz» sont en cours. La première phase du projet est en approbation à l'OFROU. Ce tronçon revêt une grande importance, car les travaux de réalisation EMS, concernant la transmission d'informations à la Police du centre de Fribourg-Nord (Granges-Paccot), doivent être synchronisés avec ceux de la H189, afin de garantir l'intégration des deux tronçons.

Section 80 Rossens – Limite FR/BE

- Mise en place de feux clignotants sur les panneaux de signalisation, avant la sortie de Düdingen venant de Fribourg. Ces clignotants sont enclenchés via une installation automatisée de détection de bouchon.

P12 Tronçon d'entretien intercantonal UPLaNS «La Veyre – Outre-Broye» (Semsales)

- La première étape des travaux EMS sur le tronçon est terminée.
- L'intégration des équipements EMS au centre d'entretien de Vaulruz a été réalisée pratiquement dans son ensemble. Les travaux définitifs seront réalisés en 2007.

P3 Tronçon d'entretien UPLaNS «Ottisberg – Limite FR/BE»

- Durant l'année 2006, l'installation de détection d'incidents par caméra vidéo, a fait l'objet de tests de la part du SAR, de l'ERN et de la Police, afin de garantir un bon fonctionnement. L'installation a été réceptionnée en septembre 2006.

4. Appel d'offres

AI Construction

- EMS: la participation avec le canton de Vaud à la réalisation d'une signalisation de sécurité dans les tunnels (éclairage) a été adjugée pour un montant TTC de 495 358 francs.
- EMS: la participation avec le canton de Vaud à l'extension du système de gestion (SGE-EXT) a été adjugée pour un montant TTC de 118 180 francs.
- BMS: l'aménagement d'une signalisation de sécurité dans les tunnels (peinture) a été adjugé pour un montant TTC de 121 459 francs.
- EMS: l'aménagement d'une signalisation de sécurité dans les tunnels (éclairage) a été adjugé pour un montant TTC de 1 713 212 francs.
- EMS: l'aménagement d'une signalisation de sécurité dans les tunnels (système de gestion SGG) a été adjugé pour un montant TTC de 431 277 francs.

A12 Construction

- PMS: la modification de la jonction de Riaz y compris la démolition du passage supérieur (PS) a été adjugée pour un montant TTC de 4 071 021 francs.
- PMS: l'aménagement de la jonction de Fribourg-Nord (éléments de signalisation) a été adjugé pour un montant TTC de 99 140 francs.
- PMS: l'aménagement de la jonction de Matran (superstructure) a été adjugé pour un montant TTC de 71 548 francs.
- PMS: l'aménagement de la jonction de Fribourg Nord (superstructure) a été adjugé pour un montant TTC de 127 387 francs.
- PMS: l'aménagement de la jonction de Düdingen (superstructure) a été adjugé pour un montant TTC de 157 672 francs.
- PMS: l'aménagement provisoire du carrefour d'En Craux (superstructure) a été adjugé pour un montant TTC de 479 880 francs.

AI Entretien

- EMS: l'adaptation des scénarios feu sur l'installation de basse tension des tunnels (BT) a été adjugé pour un montant TTC de 69 920 francs.
- EMS: l'adaptation des scénarios feu sur le système de ventilation des tunnels (sondes) a été adjugé pour un montant TTC de 343 552 francs.
- BMS: l'adaptation aux nouvelles directives de l'OFROU des filets de sécurité des ponts (viaduc de Lully) a été adjugée pour un montant TTC de 94 745 francs.
- BMS: l'adaptation aux nouvelles directives de l'OFROU des filets de sécurité des ponts (viaduc du Löwenberg) a été adjugée pour un montant TTC de 61 374 francs.

A12 Entretien

- EMS: le tronçon d'entretien P12 La Veyre–Outre Broye « éclairage passage de déviation CIO » a été adjugé pour un montant TTC de 72 092 francs.
- PMS: le renouvellement des installations EM dans les tranchées couvertes (TC) d'Avry et de Gumefens (génie civil) a été adjugé pour un montant TTC de 4 986 416 francs.
- BMS: le remplacement des joints de chaussée sur le pont de la jonction de Rossens a été adjugé pour un montant TTC de 96 463 francs.
- PMS: la fourniture et la mise en place d'une nouvelle signalisation (Outre Broye-Ottisberg) a été adjugée pour un montant TTC de 337 007 francs.
- BMS: l'assainissement des poutres principales du viaduc du Chaney a été adjugé pour un montant TTC de 99 630 francs.
- BMS: la fourniture et la mise en place de plaquettes d'identification des ouvrages a été adjugée pour un montant TTC de 73 368 francs.

Le montant total des travaux de construction et d'entretien, adjugés en 2006, est de 14 174 778 francs.

Contrôle des achats

Le contrôleur des achats a effectué de multiples vérifications dans trois domaines spécifiques, à savoir le contrôle des différentes factures d'entreprises et de fournisseurs, la vérification des documents élaborés pour les propositions d'adjudication, ainsi que les projets de contrats sur la base de la procédure d'achat de fournitures et de travaux et de la législation sur les marchés publics.

En sus de diverses questions d'ordre mineur relatives aux domaines susmentionnés, 42 notes internes ont été établies. La pertinence de celles-ci a permis d'améliorer en particulier le controlling du travail des mandataires, ainsi que certaines procédures relatives aux achats.

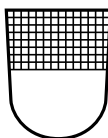
Marchés publics

Le SAR a participé activement à différents groupes de travail dans le domaine des marchés publics.

Par son représentant, administrateur et webmaster du site www.simap.ch du canton de Fribourg, le SAR a géré l'exploitation de ce site (cf. rubrique Marchés publics, projet SIMAP, sous chap. Direction) et a participé à l'avancement du projet SIMAP 2, piloté par la Confédération.

Par ailleurs divers utilisateurs, principalement mandataires, ont suivi un cours de formation donné par le représentant susmentionné.

A noter encore que l'évaluation de la procédure «vaudoise» de remise des offres «en deux temps» entamée en 2005 a abouti à diverses propositions à l'intention de la Direction AEC. Ces propositions ont permis d'atteindre, dans un premier temps, un des objectifs visés, à savoir la réduction du nombre de documents à remettre lors du dépôt des offres.



Canton de Fribourg

Compte rendu du Conseil d'Etat
pour l'année 2006

Chancellerie d'Etat

Imprimerie Saint-Paul, Fribourg 2007

Table des matières

Chancellerie d'Etat	3
Conférence des secrétaires généraux	4
Bureau de l'information	4
Relations extérieures	5
Secteur Langues et publications	7
Secteur des élections et votations	7
Service d'achat du matériel et des imprimés	8

Chancellerie d'Etat

Le Conseil d'Etat a tenu 51 séances, dont 6 entièrement consacrées à l'examen du projet de budget de l'année 2006. Il a adopté 1644 arrêtés (50 séances et 1454 arrêtés en 2005). Il a été renvoyé aux Directions pour préavis, rapport ou réponse directe 768 lettres (1126 en 2005). La Chancellerie a légalisé 4201 documents (3641 en 2005). De nombreuses attestations, déclarations et autres certificats furent également délivrés. Le rendement des émoluments figure aux comptes de l'Etat, sous pos. 3105/431.000.

Le Conseil d'Etat a participé aux cérémonies et manifestations traditionnelles, profanes ou religieuses, telles que la messe de Pâques, la Fête-Dieu, la manifestation commémorative de la Bataille de Morat, la Fête de la Solennité, la célébration du Jeûne fédéral, la cérémonie In Memoriam, la journée de l'Europe et le Dies Academicus de l'Université de Fribourg ainsi que la messe de Noël.

Le Conseil d'Etat a rencontré pour une séance de travail le Conseil communal de la Ville de Fribourg et le comité de l'Association des communes fribourgeoises.

La traditionnelle rencontre avec les préfets a eu lieu, cette année, dans le district de la Glâne.

A la demande du Conseil d'Etat, une séance réunissant les membres de la Conférence des cadres supérieurs de l'administration cantonale a été organisée dans le cadre d'une croisière sur les lacs de Morat et Neuchâtel, sur le M/s Fribourg.

La présentation des vœux de l'An s'est déroulée selon le cérémonial traditionnel. Les présidences du Grand Conseil, des Tribunaux cantonal et administratif, les représentants de l'Evêché, de la Corporation ecclésiastique catholique, de l'Eglise évangélique réformée et de la Communauté israélite ainsi que le prévôt du Chapitre cathédral St-Nicolas de Saint-Nicolas participaient à cette cérémonie, qui eut lieu dans les salons de l'ancien bâtiment de l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments, à Fribourg.

Le Collège électoral (Conseil d'Etat et Tribunal cantonal réunis) a tenu six séances, pour nommer ou confirmer dans leurs fonctions des personnes chargées de rendre la justice. Le Conseil d'Etat et le Tribunal administratif réunis ont tenu une séance pour nommer ou confirmer dans leurs fonctions des membres de la Commission d'expropriation.

Deux visites protocolaires ont eu lieu; elles ont permis au Gouvernement de recevoir les ambassadeurs de la Répu-

blique du Chili et de la République de Cuba en poste en Suisse. Le Consul général d'Italie à Lausanne a également été reçu par une délégation du Conseil d'Etat.

Il a été invité par le Gouvernement du canton de Schwyz et le Conseil d'Etat de la République et canton du Tessin.

Il a reçu le Gouvernement du canton d'Argovie en visite officielle lors de laquelle une excursion aux vignobles des Faverges, domaine de l'Etat de Fribourg en Lavaux, a été organisée.

Lors du passage du train spécial emmenant l'élue dans son canton, le Conseil d'Etat a eu l'occasion de féliciter M^{me} la Conseillère fédérale Micheline Calmy-Rey à l'occasion de son élection à la présidence de la Confédération.

S. Exc. M. Abdelkader Bensallah, Président du Conseil de la Nation d'Algérie, a été reçu par une délégation du Conseil d'Etat à l'occasion de sa venue à Fribourg.

Le Gouvernement fribourgeois a en outre exprimé à M. Joseph Deiss, conseiller fédéral sortant de charge, ses remerciements les plus sincères pour toute l'activité que celui-ci a déployée au sein du Collège gouvernemental fédéral durant sept années en faveur du pays et du canton de Fribourg en particulier.

Le Gouvernement a également eu l'occasion de recevoir officiellement à dîner M. Carsten Schloter, ensuite de son accession à la direction générale de l'entreprise Swisscom SA.

En outre, à l'occasion de leurs séances organisées en terre fribourgeoise, il a rencontré les membres de la sous-commission de langue française de la Commission de rédaction des Chambres fédérales et les membres de la sous-commission des finances du Conseil national.

Le Gouvernement s'est fait représenter aux manifestations et cérémonies religieuses à Fribourg et à Rome marquant le 500^e anniversaire de la Garde Suisse Pontificale.

A l'occasion de la tenue de leurs assises annuelles dans le canton de Fribourg, le Conseil d'Etat a eu l'occasion d'offrir une réception en l'honneur des membres de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé, de la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique. Le Gouvernement a également reçu les membres de la Conférence suisse des Chanceliers d'Etat à l'occasion de leur session de printemps.

Une manifestation réunissant le Conseil d'Etat et de hauts fonctionnaires fribourgeois de l'administration fédérale a eu lieu en octobre 2006.

Il a saisi l'occasion d'un dîner pour exprimer ses sentiments de reconnaissance pour le travail réalisé au président

et aux membres du comité chargé de l'organisation de la présence du canton de Fribourg en qualité d'hôte d'honneur du Sechseläuten 2005 à Zurich.

Il a officiellement pris congé, lors d'un repas, de M. Marius Zosso, préfet du district de la Singine de 1996 à 2006.

Une soirée conviviale a été le cadre de la prise de congé des membres du Conseil d'Etat sortant de charge, à savoir M^{me} Ruth Lüthi, conseillère d'Etat de 1992 à 2006, M. Michel Pittet, conseiller d'Etat de 1992 à 2006, et M. Claude Grandjean, conseiller d'Etat de 1997 à 2006.

Le Conseil a répondu aux invitations de communautés religieuses pour le repas du Jeudi-Gras au Couvent des Cordeliers, celui de la mi-carême au Couvent des Capucins et le repas de récollection à l'Abbaye d'Hauterive.

Comme il le fait chaque année, le Gouvernement a visité des entreprises du canton, montrant ainsi sa préoccupation constante en matière de développement économique et industriel du canton.

Il a reçu, pour une journée de détente, les anciens membres du Gouvernement et les anciens chanceliers d'Etat et leurs conjoints.

Egalement dans un cadre plus détendu, le Conseil d'Etat a été associé à la journée de sports d'hiver du Grand Conseil.

Conférence des secrétaires généraux

La Conférence des secrétaires généraux, présidée par la chancelière d'Etat, a tenu 7 séances en 2006 au cours desquelles elle a traité principalement les projets de mise en œuvre de la loi d'organisation du Conseil d'Etat et de l'administration et a suivi les projets de mise en œuvre de la nouvelle Constitution.

Bureau de l'information

Le 3 avril 2006 a débuté l'activité du nouveau Bureau de l'information, rattaché à la Chancellerie d'Etat. Durant ces huit premiers mois, son responsable s'est d'abord astreint à multiplier les contacts avec le personnel de l'administration cantonale, afin de faire comprendre les missions ou, tout simplement, la raison d'être d'un tel bureau. Un travail de longue haleine, qui a commencé à porter ses fruits dans le courant de l'automne, mais qu'il s'agira évidemment de

poursuivre en 2007 ainsi que ces prochaines années. Durant cette période, il a également pris soin de soigner les relations avec les représentants des médias. Ces rapports quasi quotidiens se font surtout par téléphone et par e-mail. Mais les contacts directs, lors de conférences de presse, d'élections ou de rencontres informelles sont souvent riches d'échanges réciproques.

La part la plus importante de la tâche dévolue au Bureau de l'information et à son responsable demeure néanmoins la rédaction ou le suivi de tous les communiqués et de toutes les conférences de presse de l'Etat. Il suffit de se référer au bilan annuel dressé par le président du Gouvernement pour s'en rendre compte: en 2006, pas moins de 250 communiqués ont été adressés aux médias et une cinquantaine de conférences de presse impliquant au moins un conseiller d'Etat ont été organisées. Le Bureau de l'information a participé de près ou de loin à pratiquement chacune de ces dernières et en a mis sur pied complètement plusieurs (exercice sur la grippe aviaire, bilan de législature, bilan du président du Conseil d'Etat). Pour ce qui est des communiqués de presse, le Bureau de l'information est intervenu essentiellement en tant qu'«autorité de conseil», puis en tant que diffuseur. Mais il en a rédigé également toute une série (situation sur le front de la grippe aviaire, diverses prises de position du Conseil d'Etat, mots d'ordre avant les objets soumis en votation cantonale ...).

La part d'occupation vouée à la gestion du contenu du portail de l'Etat et du site de la Chancellerie est difficile à déterminer. En attendant l'engagement d'un véritable spécialiste, prévu au printemps 2007, le responsable du bureau s'est astreint à gérer au mieux, quotidiennement, les actualités ainsi qu'une partie du contenu présent sur ces deux sites. De même, le bureau de l'information a repris à sa charge depuis l'été 2006 la «boîte aux lettres» électronique de l'Etat de Fribourg. Une tâche importante, puisqu'il s'agit d'une interface directe entre l'administration et le citoyen. En moyenne, cette boîte reçoit chaque semaine une dizaine de questions (225 au total depuis la fin juillet 2006) émanant pour la majorité d'internautes du canton de Fribourg, mais également, pour une part non négligeable, du reste de la Suisse voire de l'étranger. Questions souvent complexes, qui nécessitent à chaque fois du temps pour y répondre.

Au bilan des activités 2006, le Bureau de l'information s'est encore fait l'auteur de différents rapports et a participé à l'élaboration de projets de loi d'envergure et à des élections qui ont rythmé cette première année de manière soutenue (politique d'information du Conseil d'Etat et de l'administration du canton de Fribourg, nouvelle mouture du bilan de législature, projet de loi sur l'information du public et l'accès aux documents officiels, élections cantonales de l'automne 2006).

Relations extérieures

Service de la coordination des relations extérieures

Parmi les nombreux événements qui concernent les relations extérieures du canton au cours de l'année 2006, deux faits sont à mettre en exergue:

- La mise en œuvre de la nouvelle péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) qui sera déterminante pour le développement futur du fédéralisme. La RPT est maintenant un thème toujours plus omniprésent dans les rapports entre la Confédération et les cantons, mais aussi les communes et que cela soit au niveau politique, financier, législatif et institutionnel.

Cet important dossier comporte tout à la fois des opportunités et des risques pour les relations entre les trois niveaux étatiques. Le paysage institutionnel pourrait se modifier, entre autres, pour les cantons qui pourraient se voir contraints de participer à des collaborations intercantionales *dans neuf domaines de tâches* qui sont arrêtées à l'art. 48a al. 1 de la Constitution fédérale¹.

- Conséquence de ce premier constat, le fédéralisme horizontal, à savoir la concertation et la collaboration intercantionales, joue un rôle de plus en plus important. En effet, il s'avère déterminant, pour être en mesure d'influencer le cours de toute décision politique dans le sens des intérêts du canton que celui-ci puisse peser de tout son poids le plus en amont possible du processus décisionnel, soit avant la soumission des projets définitifs au niveau intercantonal ou fédéral (Conseil fédéral ou Parlement). Fort de ce constat, les membres du Conseil d'Etat consacrent une part grandissante de leur temps aux travaux conduits sous l'égide des conférences spécialisées des directeurs, qu'elles soient de dimension nationale ou régionale.

Collaboration intercantonale

Collaboration multilatérale

Conférence des gouvernements cantonaux (CdC)

La Conférence des Gouvernements cantonaux a tenu quatre assemblées plénières en 2006 auxquelles a participé, pour notre canton, le président du Conseil en exercice. Parmi les objets les plus importants qui ont été débattus, il faut citer: la réforme de la péréquation financière et en particulier les débats parlementaires portant sur la législation d'exécution concernant la RPT (2^e message RPT) ainsi que la consultation portant sur le rapport final sur la dotation de

la péréquation des ressources et de la compensation des charges et des cas de rigueur (3^e message RPT). Le projet du Conseil fédéral de révision complète de la loi sur le recensement fédéral de la population a également beaucoup occupé la CdC, car il a soulevé un fort vent de critique de la part des cantons, mais aussi des villes et communes. La révision de la LAMal, en particulier pour le financement des hôpitaux et des soins, a été un autre dossier important.

Afin de garantir une meilleure circulation de l'information au sein du Gouvernement et de l'administration cantonale, la coordination des relations extérieures a entretenu une plate forme interne d'information sur les dossiers de la CdC.

Conférence des gouvernements de la Suisse occidentale

La Conférence des Gouvernements de Suisse occidentale (CGSO) a tenu quatre assemblées plénières en 2006. Pour mieux se faire entendre sur la scène fédérale et y défendre les intérêts communs de la région, la CGSO (qui comprend 7 cantons, dont Berne) a décidé de renforcer ses structures de collaboration. Elle s'est dotée d'un secrétariat permanent qui est installé à Fribourg, depuis le 1^{er} février 2006.

Au cours de l'année 2006, la CGSO s'est particulièrement préoccupée de l'évolution du dossier de la réforme fédérale de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, ainsi que de la révision de la Convention des Conventions. Elle s'est aussi attachée à renforcer ses liens avec la CdC et avec les différentes conférences spécialisées de Suisse occidentale (conférences latines ou romandes).

Fondation ch

La Fondation continue son travail de valorisation de la collaboration entre les cultures, les langues et les régions si diverses du pays. Le Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts fait partie de son comité directeur de sept membres, qui se réunit quatre fois par an à Berne.

Promouvoir et moderniser le fédéralisme constituent des aspirations centrales de la Fondation *ch* pour la collaboration confédérale, dont les membres sont les 26 cantons. Chaque année, l'institution analyse dans quelle direction évolue le fédéralisme et dans quelle mesure il est nécessaire d'agir. Le résultat de cet état des lieux pour 2006 fait l'objet du deuxième rapport sur le fédéralisme. Ce rapport examine l'évolution du fédéralisme à travers les médias, les sciences et la recherche, les projets de la Confédération mis en consultation, les projets de lois débattus au parlement ainsi que les interventions parlementaires.

Dans les médias, le fédéralisme tient une place importante. Parmi les thèmes clés liés au fédéralisme et relatés l'année passée, on trouve la concurrence fiscale, le financement du système de santé, la RPT et la réorganisation du domaine de la formation (article sur l'éducation). Les prestations inhérentes au système et sous-jacentes à ces dossiers sont toutefois méconnues du grand public. A titre d'exemple révélateur, on citera le projet RPT que les cantons ont influencé de manière décisive et qui a été pour eux l'occasion de réformer en profondeur le fédéralisme.

¹ 1) exécution des peines et des mesures, 2) universités cantonales, 3) hautes écoles spécialisées, 4) institutions culturelles d'importance suprarégionale, 5) gestion des déchets, 6) épuration des eaux usées, 7) transports en agglomération, 8) médecine de pointe et cliniques spéciales, 9) institutions d'intégration et de prise en charge des personnes handicapées. Une proposition visant à ajouter un dixième domaine de tâches à cette liste, celui de l'instruction publique, est actuellement discutée par le Parlement fédéral.

Le bilan tiré des projets en consultation et des affaires parlementaires en 2006 s'avère globalement positif sous l'angle du fédéralisme. La majorité des dossiers évolue en conformité avec le système. Le cas échéant, les tendances centralisatrices sont dans la plupart des cas voulues par les cantons. Exception majeure à ce constat positif: le recensement de la population 2010, dossier dans lequel le Conseil fédéral a complètement ignoré les revendications statistiques et les objections soulevées par les cantons, les villes et les communes.

L'appréciation des interventions parlementaires au niveau fédéral confirme le résultat du premier rapport de monitoring, à savoir que les problématiques en lien avec le fédéralisme y sont relativement rarement thématiques (au Conseil national: 6 %; au Conseil des Etats: 12 %). On constate dans les deux chambres une tendance à privilégier les solutions fédérales par rapport aux solutions décentralisées.

Grâce à une série de mesures concrètes, la Fondation *ch* suggère d'améliorer l'image du fédéralisme auprès du public. A ce titre, le projet «Maison des cantons» qui vise à placer la collaboration intercantonale sur une nouvelle base constitue une excellente occasion.

Collaboration bilatérale

Le Conseil d'Etat a rencontré dans le cadre d'une séance de travail le Gouvernement neuchâtelois. Il en a fait de même avec le Conseil exécutif du canton de Berne. Dans les deux cas, ce sont des sujets et projets intéressants les deux cantons qui ont été abordés, tels la collaboration hospitalière, universitaire, économique.

Affaires fédérales

Consultations fédérales

Le Conseil d'Etat a répondu à 67 procédures de consultation émanant du Conseil fédéral, des départements et offices fédéraux, de la Conférence des Gouvernements cantonaux ou de Conférences diverses de chefs de Départements cantonaux.

Comme il l'a fait en 2005 et les années précédentes, le Conseil d'Etat a renoncé à résumer dans son compte rendu chacune de ses réponses, étant précisé que le membre du Grand Conseil qui le souhaite peut consulter le texte de la réponse auprès de la Chancellerie d'Etat. A relever que ces réponses sont communiquées aux membres de la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales, ainsi qu'à la presse.

Relations avec la députation fribourgeoise aux Chambres fédérales

Au cours de l'année 2006, la collaboration entre le Conseil d'Etat et la députation fribourgeoise aux Chambres s'est encore renforcée. Il a été procédé à un échange régulier et systématique d'informations. Quatre rencontres entre le Conseil d'Etat et la députation ont été organisées sur des thèmes centraux pour le canton (par exemple, RPT, nouvelle politique régionale, fonds d'infrastructures, LAMal, financement de la formation, de la recherche et de l'innova-

tion). Des réunions particulières de travail sur de projets prioritaires ont aussi été organisées entre des délégations du Conseil d'Etat et de la députation.

La coordination des relations extérieures a par ailleurs assuré une relation plus régulière avec les députés fédéraux, particulièrement lors des sessions et s'est efforcé d'assurer un retour systématique d'information vers l'exécutif cantonal.

Relations avec les autorités fédérales

Des rencontres particulières sur des sujets d'actualité ont été également organisées entre des délégations du Conseil d'Etat et de la députation et des conseillers fédéraux et/ou des directeurs d'Offices.

Intégration européenne

Accords sectoriels avec la CE – Bilatérales I et II, élargissement de l'UE

En 2006, aucune affaire traitée en politique d'intégration européenne n'avait de conséquences directes sur le canton. Par contre certains accords adoptés, en particulier Schengen/Dublin, ont requis de la part du canton un certain travail de suivi et de mise en œuvre législative et administrative.

Autres thématiques européennes:

- Assemblée des régions d'Europe (ARE)

L'ARE s'est réunie en Assemblée générale les 9 et 10 novembre 2006 à Palma de Mallorca. A cette occasion, elle a procédé à l'élection des nouveaux membres du bureau et le Conseiller d'Etat Beat Vonlanthen a été élu. Il remplace, au sein du bureau de l'ARE, le représentant de la Suisse occidentale qui a démissionné et complète la délégation suisse composée de MM. les Conseillers d'Etat Peter Schönenberger (SG) et Urs Wüthrich-Pelloli (BL).

- Conseil du Léman

Le canton est invité aux séances de ce Conseil et y participe en fonction des objets inscrits à l'ordre du jour.

- Programme Interreg

Le programme INTERREG est une initiative européenne à laquelle la Suisse est associée. Il tend à favoriser les collaborations entre les grandes régions européennes.

Le crédit-cadre fédéral à disposition pour la mise en œuvre de la coopération transnationale est épuisé. Il sera réactivé avec l'entrée en vigueur prochainement de la Nouvelle Politique Régionale (NPR). En 2006, le canton de Fribourg a néanmoins participé, avec d'autres cantons romands, à deux nouveaux projets prometteurs (plaquettes sanguines et e-Learning).

Secteur Langues et publications

La nouvelle organisation de la Chancellerie d'Etat a vu, en juin 2006, l'introduction de nouveaux secteurs, dont le secteur Langues et publications. Celui-ci est le fruit de la réunion d'anciens services, soit le Service des publications officielles, le Service de vente des lois et le Service des langues.

Les tâches du secteur Langues et publications sont essentiellement:

- le contrôle et, le cas échéant, l'adaptation des points de vue formel et linguistique des versions française et allemande des projets d'actes législatifs présentés par les Directions;
- la préparation des messages accompagnant les projets de lois ou de décrets en vue de leur impression et de leur publication;
- les traductions pour la Chancellerie et, si nécessaire, pour les Directions;
- la saisie du vocabulaire spécial dans le cadre du travail terminologique et la transmission de ces vocabulaires à TERMDAT;
- la mise à la disposition des administré-e-s de la législation en vigueur et la gestion des abonnements et des mises à jour des recueils officiels (RSF et ROF).

Le secteur assure également la publication des actes législatifs et des messages sur Internet et tient à jour le site des Publications officielles.

Le volume des travaux a été comparable à celui des années précédentes, à la différence cependant que, au cours du second semestre, beaucoup plus d'actes ont été adoptés et dans des délais plus courts que les autres années, ce qui a engendré une forte pression dans tous les domaines.

Parmi les nombreuses publications et traductions auxquelles le secteur a procédé, les plus importantes sont la nouvelle loi sur le Grand Conseil (révision totale), le bilan de législature (nouveau), les explications en vue de la votation sur le pont de la Poya, les arrêtés indiquant les résultats des élections des membres du Grand Conseil, des membres du Conseil d'Etat et des préfets ainsi que le rapport explicatif accompagnant la nouvelle loi sur l'information.

Le secteur Langues et publications s'est aussi impliqué dans la discussion et l'élaboration du nouvel organigramme de la Chancellerie d'Etat et dans les travaux préparatoires pour les nouveaux cahiers de charges. Il a également consacré du temps à la préparation de séances portant sur le système de gestion électronique des documents (GED/GEVER).

Dans le domaine de la terminologie, un glossaire contenant 90 termes en relation avec la réforme «Bologna» a été élaboré de concert avec le Décanat de la Faculté des lettres de l'Université de Fribourg et distribué à de nombreuses personnes intéressées. Les travaux pour le projet de la terminologie contenue dans la nouvelle loi sur les eaux se sont poursuivis, et l'avancement (vérification par les experts)

est tel que le projet devrait être achevé en 2007. Enfin, le secteur s'est assuré les services d'une terminologie externe à l'administration pour la saisie des termes provenant de la législation sur la santé. Ces travaux de terminologie permettront d'apporter une contre-prestation pour l'utilisation gratuite, par l'administration cantonale et d'autres organes, de la précieuse banque de données TERMDAT.

Secteur des élections et votations

Votations

Votations fédérales

Trois votations fédérales ont eu lieu:

- le 21 mai 2006, le peuple fribourgeois s'est prononcé sur un objet:

Arrêté fédéral du 16 décembre 2005 modifiant les articles de la Constitution sur la formation (36 039 oui / 4536 non)

- le 24 septembre 2006, le peuple fribourgeois s'est prononcé sur trois objets:

1. Arrêté fédéral du 16 décembre 2005 concernant l'initiative populaire du 9 octobre 2002 «Bénéfices de la Banque nationale pour l'AVS» (32 772 oui / 49 721 non)
2. Loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers (LEtr) (52 781 oui / 30 619 non)
3. Modification du 16 décembre 2005 de la loi sur l'asile (LAsi) (52 515 oui / 30 786 non)

- le 26 novembre 2006, le peuple fribourgeois s'est prononcé sur deux objets:

1. Loi fédérale du 24 mars 2006 sur la coopération avec les Etats d'Europe de l'Est (43 756 oui / 34 614 non)
2. Loi fédérale du 24 mars 2006 sur les allocations familiales (loi sur les allocations familiales, LAFam) (59 797 oui / 19 103 non)

Votations cantonales

Une votation cantonale a eu lieu:

- le 24 septembre 2006, le peuple s'est prononcé sur un objet:

Décret du 23 juin 2006 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction du pont et du tunnel de la Poya et l'aménagement à quatre voies de la route de Morat à Fribourg et Granges-Paccot (66 487 oui / 15 555 non)

Elections

Le secteur des élections et votations a été en outre chargé de l'organisation, en étroite collaboration avec les Préfectures, des élections pour le renouvellement intégral des

conseils communaux et des conseils généraux, ainsi que des élections pour le renouvellement du Grand Conseil, du Conseil d'Etat et des préfets.

Initiative – Referendum – Pétitions

Initiative

Le 25 août 2006, une demande d'initiative législative «Fumée passive et santé» a été déposée. L'aboutissement ou non de l'initiative sera publié dans le courant de l'année 2007.

Referendum

Le 13 décembre 2006, une demande de referendum contre la loi du 2 novembre 2006 sur la détention des chiens (LDCh) a été déposée. L'aboutissement ou non du referendum sera publié dans le courant de l'année 2007.

Pétitions

Le 22 mars 2006, une pétition adressée au Conseil d'Etat émanant de magasins et d'entreprises situés sur les communes de Granges-Paccot, Givisiez et Fribourg concernant l'aménagement d'une aire d'accueil sur la commune de Granges-Paccot et destinée aux gens du voyage a été déposée.

Le 7 juillet 2006, une nouvelle pétition concernant le même objet a été déposée.

Le 6 septembre 2006, une pétition adressée au Conseil d'Etat émanant de l'Association du Cloalet, à La Tour-de-Trême, concernant l'aménagement d'une aire d'accueil sur le territoire de La Tour-de-Trême et destinée aux gens du voyage, a été déposée.

Le 5 octobre 2006, une pétition adressée au Conseil d'Etat, émanant de la Fédération des associations du personnel des services publics du canton de Fribourg (FEDE) et des institutions spécialisées du canton de Fribourg (FOPIS) et demandant l'octroi d'une semaine de vacances supplémentaire pour l'ensemble du personnel à l'exception du personnel enseignant, a été déposée.

Ces pétitions ont été transmises aux Directions concernées pour prise de position et note au Conseil d'Etat.

Service d'achat du matériel et des imprimés

Généralités

Le Service d'achat du matériel et des imprimés (SAMI) a disposé pour la première année complète du logiciel de gestion SAP MM/SD. Cette application lui a permis d'avoir une meilleure vue de son activité et a considérablement facilité sa gestion.

Matériel de bureau

Le SAMI a poursuivi sa collaboration avec le Groupement romand des acheteurs de fournitures scolaires et adminis-

tratives (GRAFOSA) pour toute une gamme de produits standards. C'est ainsi que pour les fournitures de papiers de bureau, des poches et chemises transparentes, de classeurs et de certains formats d'enveloppes, le SAMI s'est joint à GRAFOSA dans le cadre de marchés publics.

En ce qui concerne les consommables informatiques (toners et cartouches d'encre), le SAMI a tenté de proposer des produits génériques qui permettent de sensibles économies par rapport aux produits originaux. Il a cependant dû constater une réticence assez forte de la part des services demandeurs à utiliser ces consommables.

Pour les appareils de bureautique qui relèvent des compétences du SAMI (projecteurs multimédia, agendas électroniques, etc.) le SAMI a pu obtenir des conditions plus intéressantes par des demandes d'offres généralisées et en étendant ses recherches de nouveaux fournisseurs.

Machines et appareils de bureau

Le SAMI a poursuivi son activité dans la ligne adoptée depuis quelques années, continuant ainsi à standardiser au maximum ces équipements. Il doit malheureusement de plus en plus souvent s'adresser à des fournisseurs établis hors du canton de Fribourg car maintes entreprises ont centralisé leurs activités sur un seul site en Suisse ou en Suisse romande. Au cours de l'année 2006, le SAMI a encore une fois tenté de maintenir à jour son parc de photocopieurs. C'est ainsi qu'en accord avec les fournisseurs concernés, près de 50 photocopieurs ont été remplacés par des systèmes numériques de dernière génération. Il est à relever que, conformément à la convention-cadre qui lie GRAFOSA et, par là même, le SAMI aux fournisseurs, ces remplacements ont été effectués aux mêmes conditions pour l'Etat de Fribourg.

Plus de 39 000 000 d'impressions ont été effectuées sur ces appareils si l'on prend en considération l'ensemble du parc de photocopieurs et appareils multi-fonctions géré par le SAMI.

La rapide évolution technologique des appareils de bureau fait que le SAMI doit régulièrement mettre au rebut des machines et appareils relativement récents et les remplacer par un nouveau modèle faute de pouvoir réparer les appareils plus anciens.

Secteur des imprimés

La fonction du bureau des imprimés est régie par l'arrêté du 18 novembre 1985 sur le statut et les attributions du Service d'achat du matériel et des imprimés.

Pour l'année 2006, il s'est efforcé de rechercher les meilleures solutions à offrir aux services de l'Etat en tenant compte des exigences techniques et financières tout en respectant les délais. Il a poursuivi la négociation des contrats le liant à ses prestataires externes pour les travaux répétitifs.

Le bureau des imprimés est à la disposition de tous les services et établissements de l'Etat. Ses activités principales sont la création et la production d'imprimés, l'achat auprès des fournisseurs agréés, ainsi que le conseil technique pour tous les imprimés, publications ou documents de travail.

Chaque travail confié au bureau des imprimés est analysé sur des critères techniques (tirage, format, type de papier, couleurs, etc.). Si ceux-ci sont jugés compatibles avec les moyens de production du service, le travail sera effectué à l'interne, soit en impression offset soit en numérique (photocopies noir/blanc ou quadrichromie). Aujourd'hui, l'avènement de l'impression à la demande (petits tirages, délais très courts) permet de constater l'évolution croissante de l'impression numérique. En effet, la qualité ainsi que les possibilités offertes par ce genre d'impression permettent d'obtenir un produit final de bonne facture. Cependant, on peut constater que cette évolution est plus accentuée dans l'impression couleurs, qui devient toujours plus performante tant au niveau qualitatif qu'au niveau des coûts.

Le secteur des imprimés a réalisé en 2005 plus de 450 000 copies couleurs, 7 000 000 de copies noir/blanc ainsi que près de 1 800 000 impressions offset sur ses installations. Il a en outre procédé à la duplication et à l'impression de 1200 CD, imprimé plus de 200 affiches au format A0 en quadrichromie et plus de 100 badges au format carte de crédit.

Il bénéficie toujours de l'aide d'une personne en programme d'occupation principalement occupée à des tâches de finition (assemblage, trouage, pliages spéciaux, etc.). Les chiffres ci-dessus démontrent une importante augmentation des tirages numériques en noir et plus encore pour la couleur. Les travaux d'impression qui ne peuvent être réalisés sur les installations du service sont confiés principalement aux entreprises du canton, du moment que leurs équipements permettent une production de qualité et avantageuse. Pour tout nouveau travail, un appel d'offre est envoyé aux entreprises répondant le mieux aux critères du travail à effectuer. Le monde de l'industrie graphique a subi une évolution constante ces dernières années. Les nouvelles machines disponibles sur le marché offrent une capacité de production très élevée et peuvent occasionner une baisse de prix sur certains travaux. De ce fait, il est important de vérifier régulièrement que le fournisseur attiré pour un travail régulier possède toujours l'équipement (et le prix) le plus performant pour le produit demandé.

Secteur reliure

Ce secteur a continué à remplir les tâches qui lui sont dévolues et son activité peut être résumée comme suit:

Travaux de reliure artisanale:	
Volumes en pleine toile	773
Volumes en demi-toile	143

Volumes en demi-cuir en plein-cuir	43
Emboîtages	335
Restaurations, réparations	138
Grands registres (Etat civil et Registres fonciers)	107
Volumes cartonnés	15
Etuis pour plans	9

Travaux de reliure semi-industrielle:	
Thermocollage	9 850
Reliures spirales	4 200
Reliures Fastback	5 150
Laminages	820

Comme par le passé, le personnel de l'atelier de reliure a prêté main-forte au secteur des imprimés pour la finition de documents produits en interne.

Secteur microfilmage

Ce secteur a poursuivi le microfilmage de documents commandé par les législations fédérale et cantonale en matière de registre foncier et d'état civil principalement.

Il a en outre prêté ses services pour la mise sur films de documents d'autres unités de l'administration.

Le nombre de prises de vues réalisées en 2006 s'élève à 115 000 prises de vues.

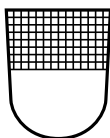
La collaboratrice du secteur a encore assuré 14 reportages photographiques sur demande de la Chancellerie d'Etat.

Personnel

Le poste de collaboratrice administrative à temps partiel, qui est arrivé à échéance en automne 2006, n'a pas été repourvu.

Formation

Plusieurs collaborateurs et collaboratrices du SAMI ont suivi des cours de formation.



Canton de Fribourg

Compte rendu du Conseil d'Etat
pour l'année 2006

Etat des motions, postulats et mandats pendants

Imprimerie Saint-Paul, Fribourg 2007

Table des matières

Etat des motions, postulats et mandats pendants	3
1. Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport	3
2. Direction de la sécurité et de la justice	4
3. Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts	4
4. Direction de l'économie et de l'emploi	5
5. Direction de la santé et des affaires sociales	5
6. Direction des finances	5
7. Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions	6
8. Chancellerie d'Etat	6

Etat des motions, postulats et mandats pendants

(Article 78 de la loi du 15 mai 1979 portant règlement du Grand Conseil)

Rappel

L'article 78 de la loi du 15 mai 1979 portant règlement du Grand Conseil, en vigueur jusqu'au 31 décembre 2006, prescrit: «Le Conseil d'Etat fait chaque année, dans son compte rendu, un rapport spécial au Grand Conseil, dûment motivé, sur l'état des motions, des postulats et des mandats pendants et sur la suite qu'il leur a donnée ou qu'il entend leur donner».

Ce rapport spécial comprend par conséquent:

- a) les motions acceptées dans l'année sur laquelle porte le compte rendu ou les années antérieures, dans la mesure où la suite définitive donnée n'a pas déjà été mentionnée dans un compte rendu précédent;
- b) les postulats acceptés dans l'année sur laquelle porte le compte rendu ou les années antérieures, dans la mesure où la suite définitive donnée n'a pas déjà été mentionnée dans un compte rendu précédent;
- c) les mandats acceptés dans l'année sur laquelle porte le compte rendu ou les années antérieures, dans la mesure où la suite définitive donnée n'a pas déjà été mentionnée dans un compte rendu précédent.

En revanche, il ne comprend pas les motions, postulats et mandats auxquels le Conseil d'Etat n'a pas encore répondu en raison du fait que le délai légal de réponse n'est pas encore échu. Il ne comprend également pas les motions et postulats que le Grand Conseil a refusé de prendre en considération.

Remarque

En vue de son examen par le Grand Conseil, cet état est établi par Direction (y compris la Chancellerie d'Etat).

1. Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport

Motions

Maria-Grazia Conti / Antoinette Romanens relative aux subsides et prêts de formation. Cette motion a été acceptée le 11 mai 2005. Le Grand Conseil a prolongé le délai légal de réponse afin que le projet de révision de loi puisse tenir compte des futures dispositions fédérales relatives aux subsides de formation pour le degré tertiaire (dans le contexte de la RPT), ainsi que des standards minimaux d'une éven-

tuelle convention intercantonale pour le secondaire II. Un projet de modification légale sera transmis au Grand Conseil en 2007.

Jacques Baudois / Bernard Garnier relative à l'apprentissage des langues au niveau de la scolarité obligatoire. Cette motion a été acceptée le 2 octobre 2001. Le Bureau du Grand Conseil a accepté de reporter le délai du rapport. Ce dernier sera présenté en 2007, après adaptation du projet de concept aux résultats de la consultation qui a eu lieu en 2004 et prise en compte de la stratégie de l'enseignement des langues décidée par la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique, ainsi que des dispositions prévues dans le projet d'Accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire, qui était en consultation jusqu'au 30 novembre 2006.

Bruno Fasel / Charly Brönnimann relative aux leçons sur les évacuations des écoles à dispenser au début de l'année scolaire en prévision de catastrophes naturelles ou de feu. Cette motion a été prise en considération le 15 mai 2006 et le projet d'article sera proposé au Grand Conseil dans le cadre de la révision totale de la loi scolaire.

Postulats

Solange Berset / Jacques Bourgeois relatif à la législation cantonale sur le sport et sa promotion notamment auprès des jeunes. Ce postulat a été pris en considération le 7 mai 2003 et fera l'objet d'un rapport après valorisation des résultats contradictoires de la consultation sur le projet de concept du sport, intervenue en 2004.

Nicolas Bürgisser / Jean-Pierre Dorand relatif à l'intégration du sport en branche principale dans les voies d'études de Bachelor et de Master à l'Institut du sport de l'Université de Fribourg. Ce postulat a été pris en considération le 11 octobre 2005 et a fait l'objet du rapport n° 300 transmis au Grand Conseil le 24 octobre 2006.

Nicole Aeby-Egger / Guy-Noël Jelk relatif à l'évolution de l'école cantonale de degré diplôme (ECDD) vers une école de maturité spécialisée santé et social (EM-Sp santé-social). Ce postulat a été pris en considération le 8 septembre 2006 et fera l'objet d'un rapport dans le délai légal.

Françoise Morel / Patrice Morand relatif à la décentralisation des cours collectifs d'initiation musicale et de solfège. Ce postulat a été pris en considération le 8 septembre 2006 et fera l'objet d'un rapport dans le délai légal.

Martin Tschopp / Hugo Raemy relatif à l'orientation professionnelle. Ce postulat a été pris en considération le 8 septembre 2006 et le rapport y relatif fait partie intégrante du message du 12 décembre 2006 accompagnant le projet de loi sur l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière.

2. Direction de la sécurité et de la justice

Motions

Joe Genoud / Joseph Binz demandant de donner davantage de compétences et de prérogatives aux polices locales, prise en considération le 6 novembre 2003: un projet de loi a été soumis au Grand Conseil en 2006.

Charly Haenni / Rudolf Vonlanthen concernant la destruction de plants de chanvre, acceptée le 17 novembre 2005: un projet de loi a été soumis au Grand Conseil en 2006.

Jean-Jacques Collaud / Jacques Bourgeois demandant une modification du code de procédure et de juridiction administrative, partiellement acceptée le 13 décembre 2005: un projet de loi a été soumis au Grand Conseil en 2006.

Jean-Jacques Collaud / Jean-Denis Geinoz demandant une modification de la loi d'application du code civil (modification du délai pour confirmer le divorce et la convention), prise en considération le 2 novembre 2006: un projet de loi sera soumis au Grand Conseil en 2007.

Postulats

Josef Fasel concernant les dommages causés par des forces naturelles à la suite des changements climatiques, pris en considération le 24 juin 2003: un rapport sera présenté au Grand Conseil en 2007.

Michel Losey concernant la suppression du secteur agricole du pénitencier de Bellechasse, pris en considération le 24 mars 2004: un rapport a été présenté au Grand Conseil en 2006.

Solange Berset / Markus Bapst concernant la prévention des séismes dans le canton de Fribourg, pris en considération le 22 juin 2005: un rapport sera présenté au Grand Conseil en 2007.

Michel Zadory concernant la réalisation d'une école romande de police, pris en considération le 17 mars 2006: un rapport sera présenté au Grand Conseil en 2007.

Antoinette Badoud / André Masset concernant la nécessité d'un établissement de privation de liberté à des fins d'assistance pour femmes, pris en considération le 6 septembre 2006: un rapport sera présenté au Grand Conseil en 2007.

Madeleine Genoud-Page concernant l'assistance judiciaire, pris en considération le 6 septembre 2006: un rapport sera présenté au Grand Conseil en 2007.

3. Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

Motions

Beat Vonlanthen / Jean-Pierre Dorand demandant la création d'un prix pour la promotion du bilinguisme et de la compréhension entre les communautés linguistiques, acceptée le 6 mai 2003: cette motion sera traitée dans le cadre des projets de mise en œuvre de la Constitution.

Christine Schneuwly demandant l'élaboration d'une loi sur la police des chiens, acceptée le 25 juin 2003: suite a été donnée à cette motion par un projet de loi sur la détention des chiens que le Grand Conseil a adopté le 2 novembre 2006.

Georges Godel / Jean-Louis Romanens concernant la péréquation et la répartition des tâches entre le canton et les communes, acceptée le 26 mars 2003: cette motion est traitée dans le cadre du projet en cours d'étude sur la péréquation financière.

Albert Bachmann demandant la modification de la loi d'application de la loi fédérale sur les denrées alimentaires et les objets usuels (cantonalisation de l'hygiène des viandes), acceptée le 16 juin 2004: cette motion a été traitée dans le cadre de la motion Jacques Bourgeois relative à l'optimisation des contrôles et la répression des fraudes dans les domaines alimentaires. Un projet de loi sur la sécurité alimentaire a été transmis au Grand Conseil en automne 2006.

Antje Burri-Escher concernant la loi relative à l'impôt sur les chiens, acceptée le 16 décembre 2004: suite a été donnée à cette motion par la présentation d'un projet de loi sur la détention des chiens que le Grand Conseil a adopté le 2 novembre 2006.

Denis Grandjean demandant la modification de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), acceptée le 4 mai 2004: suite a été donnée à cette motion par la modification de la LEDP adoptée par le Grand Conseil le 7 septembre 2006.

Michel Monney / Benoît Rey relative à l'article 48 de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), acceptée le 24 juin 2005: suite a été donnée à cette motion par la modification de la LEDP, adoptée par le Grand Conseil le 7 septembre 2006.

Ueli Johner-Etter concernant le décret sur l'application de méthodes culturales préservant le sol agricole, acceptée le 14 décembre 2005: suite lui a été donnée par la transmission d'un projet de loi sur l'agriculture adopté par le Grand Conseil le 3 octobre 2006.

Hubert Carrel / Patrice Jordan concernant le renforcement du Fonds rural cantonal, acceptée le 14 mars 2006: suite a été donnée à cette motion par la transmission d'un projet de loi sur l'agriculture adopté par le Grand Conseil le 3 octobre 2006.

Claudia Cotting concernant la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), acceptée le 10 mai 2006: suite a été donnée par la modification de la LEDP, adoptée par le Grand Conseil le 7 septembre 2006.

Markus Bapst / Benoît Rey (initiative parlementaire) demandant la création d'une loi sur les collaborations intercantionales, acceptée le 20 juin 2006: suite à cette motion sera donnée dans le délai légal.

Paul Sansonnens / Michel Losey concernant la modification de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP), acceptée le 2 novembre 2006: suite à cette motion sera donnée dans le délai légal.

Postulats

Jean-Pierre Dorand relatif au mécanisme de péréquation financière en faveur des villes-centres, accepté le 11 février 2003: ce postulat est pris en compte dans le cadre des travaux en cours sur l'étude d'un nouveau système de péréquation financière.

Michel Losey / Joe Genoud concernant une nouvelle clef de l'indice de la capacité financière des communes et nouvelle classification de celles-ci, accepté le 26 mars 2003: ce postulat sera pris en compte dans le cadre des travaux en cours sur l'étude d'un nouveau système de péréquation financière.

Beat Vonlanthen / Jean-Pierre Dorand relatif à la formation politique des jeunes, accepté le 15 juin 2004: un rapport a été transmis au Grand conseil en décembre 2006.

Jean-François Steiert / Charly Haenni concernant les fusions de communes, accepté le 3 février 2005: une étude est en cours dont les résultats sont attendus pour la fin de l'année 2007.

4. Direction de l'économie et de l'emploi**Motions**

Denis Boivin concernant la mise à jour de la législation sur les jours fériés, acceptée le 12 mai 2005: suite lui sera donnée par la présentation d'un projet de loi sur l'emploi et le marché du travail en 2007.

Josef Fasel concernant la question de l'énergie dans le canton/énergie de la biomasse, acceptée le 6 septembre 2005: suite lui sera donnée dans le cadre d'une modification de la loi sur l'énergie.

Postulats

Jacques Bourgeois / Pascal Kuenlin concernant le développement d'une politique régionale forte et coordonnée, accepté le 9 septembre 2003: ce postulat a fait l'objet d'un rapport dont le Grand Conseil a pris acte le 3 novembre 2006.

Heinz Etter / Nicolas Bürgisser concernant l'évaluation d'une adhésion à la Communauté tarifaire Libero, accepté le 12 mai 2005: un rapport sera présenté au Grand Conseil en 2007

Claire Peiry-Kolly / Solange Berset concernant la demande d'audit du Service public de l'emploi, accepté le 13 octobre 2005: ce postulat a fait l'objet d'un rapport dont le Grand Conseil a pris acte le 3 novembre 2006.

Jean-Jacques Collaud / Antoinette Romanens / Jean-Louis Romanens concernant l'encouragement à la création de places d'apprentissage, accepté le 12 mai 2006: un rapport sera présenté au Grand Conseil en 2007.

Jean-Louis Romanens / Markus Bapst concernant la mise en place d'une fondation «SEED CAPITAL», accepté le 3 novembre 2006: un rapport sera présenté au Grand Conseil en 2007.

5. Direction de la santé et des affaires sociales**Motions**

Jacques Bourgeois concernant l'optimisation des contrôles et la répression des fraudes dans les domaines alimentaires, acceptée le 16 juin 2004: le Conseil d'Etat a nommé un comité de pilotage ainsi qu'un comité de projet chargés d'élaborer un projet législatif. Le message et le projet de loi sur la sécurité alimentaire ont été transmis au Grand Conseil le 22 août 2006.

Cédric Castella / Jean-Pierre Dorand concernant les hôpitaux, les écoles et l'administration publique sans fumée, acceptée le 7 février 2006: à la suite de plusieurs interventions allant dans le même sens, une coordination se fera dans le sens de la motion précitée dans le courant 2007.

Postulats

Anne-Claude Demierre / Yves Menoud demandant la création d'un service d'information pour les familles et les enfants, accepté le 15 septembre 2004: le Grand Conseil sera saisi d'un rapport dans le courant de l'année 2007.

Catherine Keller Studer / Ducotterd Christian concernant la création d'une unité mobile d'urgences sociales, accepté le 17 novembre 2005: un rapport sera transmis au Grand Conseil durant l'année 2007.

Marie Thérèse Weber-Gobet / René Thomet demandant un rapport pour une politique globale du troisième âge dans le canton de Fribourg, accepté le 8 septembre 2006: un rapport sera transmis dans le courant de l'année 2007.

6. Direction des finances**Motions**

Georges Godel / Jean-Louis Romanens demandant de modifier la loi sur les impôts cantonaux directs (LICD) afin que les bénéficiaires en capital chez les indépendants soient considérés comme une prestation du pilier 3a et imposés en conséquence, acceptée le 19 mars 2002: le Conseil d'Etat présentera une proposition au Grand Conseil dès que le Parlement fédéral se sera déterminé sur ce même objet pour l'impôt fédéral direct et dans la loi sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes. En 2006, les Chambres fédérales ont donné la priorité aux thèmes de la liquidation partielle indirecte et de la transposition. En ce qui concerne les mesures en faveur des entreprises de personnes, des divergences demeurent entre les deux Chambres. A la question posée en date du 16 février 2006 par les motionnaires, le Conseil d'Etat leur a répondu qu'il se propose de soumettre un projet de loi au Grand Conseil dans le courant de l'année 2007.

Denis Boivin / Claude Masset demandant de modifier la loi sur les droits d'enregistrement afin de supprimer l'impôt sur les successions pour la deuxième parentèle et de diminuer les taux pour les troisième et quatrième parentèles et pour les non-parents, acceptée le 2 décembre 2003: le

Conseil d'Etat a intégré cette motion dans un avant-projet de nouvelle loi qui a été mis en consultation durant l'été 2006. Le projet de loi sera soumis au Grand Conseil au début de l'année 2007.

Georges Godel / Bruno Tenner demandant un allègement de la charge fiscale de 10 % sur cinq ans dans la LICD, acceptée le 16 septembre 2004 avec effet à partir de 2007: une première étape a déjà été réalisée à raison de 2,7 % par les révisions de la LICD des 21 juin et 15 novembre 2005 prenant effet au 1^{er} janvier 2006; une deuxième étape a été réalisée à raison de 2,3 % par le décret du 3 novembre 2006 fixant le coefficient des impôts cantonaux pour 2007.

Denis Boivin demandant de modifier la loi sur les impôts communaux (LICO) pour assujettir complètement la Banque cantonale de Fribourg (BCF) à la contribution immobilière frappant les immeubles affectés à son exploitation (taux plafond porté de 1 ‰ à 3 ‰), acceptée le 15 février 2006: cet objet a été intégré dans la loi du 31 octobre 2006 modifiant la loi sur la BCF et la LICO.

Markus Bapst / Jean-Louis Romanens demandant une baisse linéaire de 5 % de l'impôt cantonal pour les personnes physiques, acceptée le 15 février 2006: une baisse fiscale de 2,7 % avait déjà été décidée pour 2006 et le complément de 2,3 % a été accordé pour 2007 dans le décret du 3 novembre 2006 fixant le coefficient des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2007.

Pierre-André Page / Michel Losey demandant une réduction linéaire de 5 % de l'impôt cantonal sur les personnes physiques, acceptée le 15 février 2006: la suite donnée est identique à celle qui est mentionnée juste avant celle-ci.

Marc Gobet demandant de modifier la loi concernant les impôts sur les successions et les donations pour y introduire la dation en paiement par des œuvres d'art, acceptée le 15 février 2006: cette possibilité de paiement a été prévue dans l'avant-projet de nouvelle loi qui a été mis en consultation durant l'été 2006 et dont le projet sera soumis au Grand Conseil au début de l'année 2007.

Denis Boivin demandant de modifier la LICD pour augmenter les déductions fiscales des mécènes, acceptée le 11 mai 2006: les éléments de cette motion ont été pris en compte dans la loi du 3 novembre 2006 modifiant la LICD.

Hans Stocker demandant de modifier la LICD pour augmenter les déductions fiscales relatives aux dons à des institutions d'utilité publique, acceptée le 11 mai 2006: les éléments de cette motion ont été pris en compte dans la loi du 3 novembre 2006 modifiant la LICD.

Yvan Aeby demandant de modifier la loi sur les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers concernant l'imposition suite à un transfert de capital-actions de certaines sociétés immobilières, acceptée le 4 octobre 2006: la suite sera donnée dans le délai légal.

Postulats

Solange Berset demandant d'étudier l'élargissement du cercle des affiliés à la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg, accepté le 13 octobre 2004: un rapport

sera présenté à fin 2007 au Grand Conseil dans le cadre du projet de loi, en cours de préparation, révisant la loi sur la Caisse.

Alex Glardon / Charly Haenni demandant d'étudier les mesures à prendre pour maîtriser l'évolution financière de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat, accepté le 16 mars 2005: selon le rapport n° 303 du 12 décembre 2006 du Conseil d'Etat au Grand Conseil concernant l'expertise actuarielle de la Caisse à fin 2005, la conclusion finale est que l'équilibre financier est assuré en l'état, compte tenu du financement, du plan de prévoyance, des systèmes financiers appliqués et de la garantie de l'Etat.

Nicole Aeby-Egger demandant de réexaminer la classification des infirmières et infirmiers par rapport à celle des enseignants du degré primaire, accepté le 11 mai 2006: l'étude est en cours et le rapport y relatif sera présenté au Grand Conseil dans le délai légal.

René Thomet demandant d'étudier l'octroi d'une semaine supplémentaire de vacances et/ou une diminution de l'horaire hebdomadaire de travail à 40 heures dans le cadre d'une harmonisation des conditions de travail avec les cantons voisins, accepté le 15 mai 2006: l'étude est en cours, aussi suite à la pétition concernant le même objet déposée avec les signatures le 6 octobre 2006. Cela étant, le rapport y relatif sera présenté en Grand Conseil dans le courant de l'année 2007.

7. Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions

Postulats

Bruno Tenner / Claire Peiry-Kolly concernant la gérance des immeubles cantonaux, accepté le 4 mai 2004: le rapport a été transmis au Grand Conseil le 2 octobre 2006.

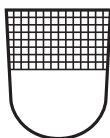
Jean Genoud concernant l'application de l'ordonnance sur la protection contre le bruit au réseau routier fribourgeois, accepté le 11 octobre 2005: le rapport a été transmis au Grand Conseil le 10 octobre 2006.

Madeleine Genoud-Page / Guy-Noël Jelk concernant l'analyse sur les inondations provoquées par les crues de la Sarine; accepté le 12 mai 2006: un rapport sera présenté au Grand Conseil dans le délai légal.

8. Chancellerie d'Etat

Motion

Solange Berset / Dominique Rhême demandant une loi sur l'information et l'accès au document, acceptée le 9 février 2001 (délai de deux ans accepté par le Grand Conseil pour la réalisation de cette motion): le Conseil d'Etat a institué un groupe de travail chargé d'élaborer la législation y relative. Un avant-projet de loi sera mis en consultation prochainement et le Grand Conseil devrait être saisi du projet au cours du second semestre de l'année 2007.



Canton de Fribourg

Compte rendu du Conseil d'Etat
pour l'année 2006

Conséquences financières et en personnel
des décisions prises par le Grand Conseil
durant l'année 2006

Table des matières

Conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2006	3
a) Sur le plan du compte des investissements	3
b) Sur le plan du compte de fonctionnement	3
Lois et décrets adoptés durant l'année 2006	4

Conséquences financières et en personnel des décisions prises par le Grand Conseil durant l'année 2006

(Art. 66 al. 5 de la loi du 15 mai 1979 portant règlement du Grand Conseil)

Au cours de l'année 2006, le Grand Conseil s'est déterminé sur 28 projets de lois et 25 projets de décrets. Plus de la moitié des dispositions discutées et admises, soit 17 lois et 12 décrets, n'ont pas ou très peu d'incidences sous l'angle financier.

S'agissant des autres projets de lois ou décrets, leurs incidences financières et en personnel peuvent être synthétisées de la manière suivante, non sans qu'aient été formulées au préalable les réserves d'usage liées aux difficultés de procéder à des additions de conséquences financières tantôt uniques tantôt répétitives, touchant aussi bien le compte de fonctionnement que le compte des investissements.

a) Sur le plan du compte des investissements

Au cours de l'année écoulée, le Grand Conseil a adopté 10 décrets concernant des crédits d'engagement, représentant au total un volume d'investissements ou de subventionnement d'investissements de 139 178 469 francs. Parmi les principaux projets, il y a lieu de citer les crédits d'engagement se rapportant au Pont de la Poya (58,1 millions de francs), aux travaux d'assainissement des bâtiments de l'Hôpital cantonal et à la réalisation de Bertigny III (au total 30,6 millions de francs), à la construction d'un nouveau bâtiment cellulaire à Bellechasse (14,3 millions de francs), du site sportif de St-Léonard (10,4 millions de francs) et des routes cantonales (au total, 18 millions de francs). A cela, il convient d'ajouter l'adoption de la loi sur l'agriculture qui prévoit une augmentation de 10 millions de francs des prêts opérés par le Fonds rural, ainsi que l'octroi d'une indemnité de 12 millions de francs pour la reprise des biens hospitaliers des associations de communes, dans le cadre de la mise en place du Réseau hospitalier fribourgeois.

b) Sur le plan du compte de fonctionnement

Les répercussions des 10 lois et 3 décrets ayant un impact significatif sur le compte de fonctionnement peuvent être résumées de la sorte:

- en premier lieu, il importe d'évoquer l'influence considérable découlant de la loi sur le Réseau hospitalier fribourgeois qui a entraîné à la fois une augmentation de charges nettes de 50,3 millions de francs, la suppression de la part des communes du district de la Sarine au financement de l'Hôpital cantonal (20,8 millions de francs), toutes évolutions négatives compensées par la bascule fiscale génératrice de rentrées supplémentaires de l'ordre de 60 millions de francs;
- une nouvelle réduction de la fiscalité cantonale pour une somme de 12 millions de francs;
- un accroissement des dépenses nettes de personnel de 10,6 millions de francs en relation avec la création de nouveaux postes de travail dans le cadre du budget 2007;
- l'adaptation à la hausse des effectifs de la police requérant 4,6 millions de francs de charges uniques pour la formation et 4 millions de francs de charges salariales supplémentaires;
- diverses autres dispositions légales nouvelles à l'origine de charges additionnelles nettes répétitives (3,5 millions de francs) ou uniques (0,6 million de francs) et d'une baisse de revenus d'environ 2,8 millions de francs.

Hormis le cas significatif se rapportant au versement de l'indemnité de 12 millions de francs pour la reprise des biens hospitaliers des associations de communes, les modifications apportées par le Grand Conseil aux projets du Conseil d'Etat n'ont pas eu de répercussions financières.

LOIS ET DÉCRETS ADOPTÉS DURANT L'ANNÉE 2006
(avec indication des incidences financières et en personnel)

	Projet de loi / de décret	No du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	GC: en cas de modification en personnel en unités équivalent plein temps (EPT)	Incidences des projets du Conseil d'Etat		
						financières	annuelles sur compte de fonctionnement en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L	sur la statistique cantonale	223	DEE	07.02.06		Aucune incidence financière et en personnel		
D	modifiant le décret fixant l'effectif des agents de la Police cantonale	238	DSJ	09.02.06	+ 40 EPT	Charge unique de formation : + 4 600 000 fr. Charge répétitive de personnel : + 4 000 000 fr.		
D	relatif aux crédits supplémentaires du budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2005	243	DFIN	09.02.06		Aucune incidence financière		
D	relatif aux naturalisations	247	DIAF	14.03.06		Aucune incidence financière		
L	modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'assurance-maladie	241	DSAS	15.03.06		Charge : + 1 000 000 fr.		
L	modifiant la loi sur les communes (haute surveillance des communes et des associations de communes et adaptation partielle à la Constitution cantonale)	237	DIAF	16.03.06		Aucune incidence financière		

LOIS ET DÉCRETS ADOPTÉS DURANT L'ANNÉE 2006
 (avec indication des incidences financières et en personnel)

	Projet de loi / de décret	No du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	GC: en cas de modification en personnel en unités équivalent plein temps (EPT)	Incidences des projets du Conseil d'Etat	
						Incidentielles sur le compte de fonctionnement en francs	financières globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D	relatif à l'ouverture d'un crédit d'engagement pour les études de la route Marly – Posieux	245	DAEC	16.03.06			Dépenses : + 6 625 000 fr.
L	modifiant la loi sur les établissements publics et la danse	229	DSJ	17.03.06		Pas d'incidences financières directes	
D	relatif à l'octroi d'un droit de superficie et d'une subvention en vue de la réalisation du site sportif de Saint-Léonard, à Fribourg	256	DICS	09.05.06			Dépenses : + 4 000 000 fr.
D	relatif au compte d'Etat du canton de Fribourg pour l'année 2005	252	DFIN	10.05.06		Pas d'incidences financières	
L	sur l'enfance et la jeunesse	224	DSAS	12.05.06	+ 1.50 EPT	Charges de personnel : + 125 150 fr. Autres charges : + 250 000 fr.	
L	modifiant la loi sur les allocations familiales	242	DSAS	12.05.06		Pas d'incidences financières	

LOIS ET DÉCRETS ADOPTÉS DURANT L'ANNÉE 2006
(avec indication des incidences financières et en personnel)

	Projet de loi / de décret	No du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	GC: en cas de modification en personnel en unités équivalent plein temps (EPT)	Incidences des projets du Conseil d'Etat	
						financières annuelles sur compte de fonctionnement en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L	abrogeant la loi créant une assurance scolaire contre les accidents	244	DSAS	12.05.06		Charges : - 169 500 fr.	
L	modifiant la loi sur les affaires culturelles	234	DICS	15.05.06		Pas d'incidences financières particulières	
D	portant approbation de la modification de l'accord intercantonal sur la reconnaissance des diplômes de fin d'études	240	DICS	15.05.06		Pas d'incidences financières	
D	portant dénonciation du concordat concernant la Haute Ecole et le Centre de formation professionnelle de Wädenswil	254	DIAF	20.06.06		Charges : - 55 000 fr.	
D	relatif aux naturalisations	263	DIAF	20.06.06		Aucune incidence financière	
L	sur l'Institut agricole de l'Etat de Fribourg	248	DIAF	23.06.06		Pas d'incidences financières et en personnel	

LOIS ET DÉCRETS ADOPTÉS DURANT L'ANNÉE 2006
(avec indication des incidences financières et en personnel)

Projet de loi / de décret	No du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	Incidences des projets du Conseil d'Etat	
				<u>GC</u> : en cas de modification en personnel en unités équivalent plein temps (EPT)	financières
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la construction du pont et du tunnel de la Poya et l'aménagement à quatre voies de la route de Morat à Fribourg et Granges-Paccot	259	DAEC	23.06.06		annuelles sur compte de fonctionnement en francs globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs Dépenses : + 58 072 000 fr.
L modifiant la loi sur les appareils de jeu et les salons de jeu	250	DSJ	26.06.06	Revenus : - 830 000 fr.	
L inscrivant le partenariat enregistré dans la législation cantonale	258	DSJ	26.06.06	Répercussions financières minimales	
L concernant le Réseau hospitalier fribourgeois	251	DSAS	27.06.06	Charges : + 50 325 000 fr. Revenus : - 20 815 000 fr. Revenus fiscaux : + 60 000 000 fr. (bascule fiscale)	GC : dépenses : + 12 000 000 fr.
L adaptant la législation relative au Conseil d'Etat à la nouvelle Constitution	266	DSJ	05.09.06	Aucune incidence financière	

LOIS ET DÉCRETS ADOPTÉS DURANT L'ANNÉE 2006
(avec indication des incidences financières et en personnel)

Projet de loi / de décret	No du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	Incidences des projets du Conseil d'Etat	
				<u>GC</u> : en cas de modification en personnel en unités équivalent plein temps (EPT)	financières globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L modifiant la loi d'organisation judiciaire (Justices de paix)	253	DSJ	06.09.06	+ 24.25 EPT	annuelles sur compte de fonctionnement en francs Charge unique : + 631 600 fr. Charges répétitives : + 790 000 fr. (hors informatique)
L sur le Grand Conseil	265	Présidence CE	06.09.06	+ 0.50 EPT	Charges : + 96 000 fr.
L modifiant la loi sur l'exercice des droits politiques et la loi sur le droit de pétition	268	DIAF	07.09.06		Aucune incidence financière
L sur l'agriculture	246	DIAF	03.10.06	- 2 EPT	Economies en personnel réaffectées au financement de nouvelles mesures GC : dépenses de prêts : + 10 000 000 fr.
D modifiant le décret relatif à une conception générale de l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement, à tous les degrés de la scolarité	271	DICS	03.10.06		Aucune charge supplémentaire par rapport au 1 ^{er} crédit d'engagement
D relatif aux naturalisations	275	DIAF	03.10.06		Aucune incidence financière

LOIS ET DÉCRETS ADOPTÉS DURANT L'ANNÉE 2006
(avec indication des incidences financières et en personnel)

Projet de loi / de décret	No du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	Incidences des projets du Conseil d'Etat	
				GC: en cas de modification en personnel en unités équivalent plein temps (EPT)	financières
				annuelles sur compte de fonctionnement en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L modifiant le code de procédure et de juridiction administrative (avance de frais)	267	DSJ	04.10.06	Pas d'incidences financières directes Allègement de la charge de travail	Dépenses : + 657 650 fr.
D relatif à l'engagement d'une subvention pour le projet d'endiguement du torrent de la Tâna, à Grandvillard	273	DAEC	04.10.06		
D portant adhésion du canton de Fribourg au concordat sur l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures concernant les adultes et les jeunes adultes dans les cantons latins (concordat latin sur la détention pénale des adultes)	279	DSJ	04.10.06	Pas d'incidences financières directes du concordat	
D portant adhésion du canton de Fribourg à l'Accord – cadre pour la collaboration intercantonale assortie d'une compensation des charges (ACI)	226	DFIN	05.10.06	Pas d'incidences financières immédiates, mais charges futures possibles en fonction des conventions signées avec d'autres cantons	

LOIS ET DÉCRETS ADOPTÉS DURANT L'ANNÉE 2006
(avec indication des incidences financières et en personnel)

Projet de loi / de décret	No du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	GC: en cas de modification en personnel en unités équivalent plein temps (EPT)	Incidences des projets du Conseil d'Etat financières	
					annuelles sur compte de fonctionnement en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour la réalisation du projet Bertigny III de l'Hôpital cantonal	261	DSAS	05.10.06			Dépenses nettes : + 18 338 896 fr. (financement de la part de l'Etat en majeure partie assuré par l'utilisation des disponibilités du legs affecté à la construction de Bertigny III)
L sur l'organisation des soins en santé mentale	264	DSAS	05.10.06		Pas d'incidences financières dans l'immédiat	
L modifiant le code de procédure pénale	262	DSJ	06.10.06		Aucune incidence financière	
L sur le Conseil de la magistrature	276	DSJ	06.10.06	+ 2 EPT	Charges : + 380 000 fr.	
L d'application du code pénal	277	DSJ	06.10.06	+ 4 EPT	Charges de personnel : + 457 160 fr. Autres charges : + 600 000 fr. Revenus : - 2 000 000 fr.	

LOIS ET DÉCRETS ADOPTÉS DURANT L'ANNÉE 2006
 (avec indication des incidences financières et en personnel)

Projet de loi / de décret	No du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	GC: en cas de modification en personnel en unités équivalent plein temps (EPT)	Incidences des projets du Conseil d'Etat	
					financières annuelles sur compte de fonctionnement en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L adaptant la loi sur la juridiction pénale des mineurs au droit pénal des mineurs	278	DSJ	06.10.06		Pas d'incidences financières propres (mais répercussions financières importantes liées à l'application du droit de fond difficiles à estimer)	
L modifiant la loi sur la Banque cantonale de Fribourg	285	DFIN	31.10.06		Pas d'incidences financières (le montant des 3 nouvelles sources de rémunération correspondra au minimum au même montant global dont l'Etat a bénéficié jusqu'ici)	
L sur la détention des chiens	269	DIAF	02.11.06	+ 1 EPT	Coûts supplémentaires supportés par la communauté des propriétaires de chiens	
L modifiant la loi sur le personnel de l'Etat	270	DFIN	02.11.06		Pas d'incidences en personnel immédiates	
D prorogeant le décret permettant l'utilisation de techniques nouvelles pour l'établissement des résultats des votations	284	DIAF	02.11.06		Pas d'incidences financières nouvelles	

LOIS ET DÉCRETS ADOPTÉS DURANT L'ANNÉE 2006
(avec indication des incidences financières et en personnel)

Projet de loi / de décret	No du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	Incidences des projets du Conseil d'Etat	
				<u>GC</u> : en cas de modification en personnel en unités équivalent plein temps (EPT)	financières
				annuelles sur compte de fonctionnement en francs	globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'assainissement de carrefours dangereux du réseau routier cantonal	286	DAEC	02.11.06		Dépenses : + 8 033 000 fr.
D relatif à l'ouverture d'un crédit d'engagement pour les études et acquisitions de terrain du réseau routier cantonal pour les années 2006 à 2011	293	DAEC	02.11.06		Dépenses : + 10 000 000 fr.
D relatif aux naturalisations	295	DIAF	02.11.06		Pas d'incidences financières
D relatif au budget de l'Etat de Fribourg pour l'année 2007	297	DFIN	02.11.06	+ 133.70 EPT	Nouveaux postes : Charge brute : + 12 649 270 fr. Charge nette : + 10 590 070 fr.
D relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour le réaménagement de la salle du Grand Conseil de l'Hôtel cantonal, à Fribourg	299	DAEC	02.11.06		Dépenses : + 570 000 fr.

LOIS ET DÉCRETS ADOPTÉS DURANT L'ANNÉE 2006
(avec indication des incidences financières et en personnel)

	Projet de loi / de décret	No du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	Incidences des projets du Conseil d'Etat	
					<u>GC</u> : en cas de modification en personnel en unités équivalent plein temps (EPT)	financières globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
D	relatif à la construction d'un bâtiment destiné à l'exécution anticipée des peines et d'une salle de sports ainsi qu'au réaménagement des ateliers sécurisés, sur le site des Etablissements de Bellechasse	272	DSJ	03.11.06		annuelles sur compte de fonctionnement en francs Dépenses : + 14 266 000 fr.
D	relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour les travaux d'assainissement des bâtiments et des routes de l'Hôpital cantonal	281	DSAS	03.11.06		Dépenses : + 12 240 923 fr.
L	abrogeant la loi concernant la constitution de la fondation de droit public cantonal "Bellevue" pour l'accueil de personnes handicapées psychiques et mentales et constituant un droit de superficie en faveur de la fondation "HorizonSud"	283	DSAS	03.11.06		Pas d'incidences financières
D	fixant le coefficient annuel des impôts cantonaux directs de la période fiscale 2007	290	DFIN	03.11.06		Bascule fiscale (cf. LRHF) + 60 000 000 fr. Baisse du coefficient cantonal de l'impôt sur le revenu Revenus : - 12 000 000 fr.

LOIS ET DÉCRETS ADOPTÉS DURANT L'ANNÉE 2006
(avec indication des incidences financières et en personnel)

Projet de loi / de décret	No du message	Direction responsable	Date d'adoption par le Grand Conseil	Incidences des projets du Conseil d'Etat		
				<u>GC</u> : en cas de modification en personnel en unités équivalent plein temps (EPT)	financières annuelles sur compte de fonctionnement en francs	financières globales sur plusieurs années sur compte des investissements en francs
L modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs	291	DFIN	03.11.06		Incidence financière très faible qui ne peut être chiffrée	